Document d'Enregistrement Universel 2022.

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

SOMMAIRE

Message du Directeur Général 1
Extrait du Rapport Intégré 3

1

PRÉSENTATION DU GROUPE, PERSPECTIVES ET STRATÉGIE 21
1.1. Histoire 22
1.2. Chiffres clés 24
1.3. Stratégie et Objectifs 30
1.4. Présentation des activités 34

2

GESTION DES RISQUES |RFA| 45
2.1. Principaux risques et évaluation des risques 46
2.2. Description et atténuation des principaux facteurs de risques 48
2.3. Plan de vigilance 55
2.4. Procédures de gestion des risques et de Contrôle Interne mises en place par la Société et assurances 60

3

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE : RESPONSABILITÉ DURABLE |RFA| 69
3.1. Aperçu de la stratégie et du modèle d'affaires [DPEF] 71
3.2. Environnement [DPEF] 85
3.3. Social [DPEF] 107
3.4. Éthique et conduite des affaires [DPEF] 132
3.5. Repères [DPEF] 134

4

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE |RFA| 153
4.1. Organes d'Administration et de Direction 156
4.2. Rémunération des Mandataires Sociaux 192

5

COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE |RFA| 217
5.1. Analyse de l'activité et des résultats consolidés 218
5.2. Situation financière et trésorerie 225
5.3. Dividendes 226
5.4. Investissements 227

6

ÉTATS FINANCIERS 229
6.1. Comptes consolidés 230
6.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les Comptes consolidés 293
6.3. Comptes sociaux de SOCIÉTÉ BIC (normes françaises) 297
6.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 318
6.5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées 322

7

INFORMATIONS SUR L'ÉMETTEUR 323
7.1. Informations sur la Société 324
7.2. Capital social 327
7.3. Actionnariat 329
7.4. Actions propres et rachat d'actions 331
7.5. Relations avec les investisseurs 332
7.6. Informations boursières 333

8

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 MAI 2023 335
8.1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire 337
8.2. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire 351

9

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 355
9.1. Documents accessibles au public 356
9.2. Principaux communiqués 357
9.3. Déclaration du responsable du Document d'Enregistrement Universel 358
9.4. Responsables du contrôle des comptes et honoraires 359
9.5. Glossaire 361
Tables de concordance du Document d'Enregistrement Universel |RFA| 363
Table de concordance avec le rapport financier annuel 366
Table de concordance avec le rapport de gestion 367
Table de concordance des informations ESG 369
Table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise 370

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme |RFA|
Les éléments liés à la Déclaration de Performance Extra-Financière sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme |DPEF|

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

incluant le rapport financier annuel

Le présent Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 30 mars 2023 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Le Document d'Enregistrement Universel 2022 est une reproduction de la version officielle du Document d'Enregistrement Universel 2022 qui a été établie en xHTML et est disponible sur le site internet de l'AMF : amf-france.org

Message du Directeur Général

“ Notre priorité est de fournir aux consommateurs des produits qui simplifient leur vie, répondent à leurs attentes et les enchantent ”



L'année 2022 a été extraordinaire dans un contexte mêlant inflation, récession, flambée des coûts de l'énergie, perturbations de la chaîne d'approvisionnement ou encore incertitude des consommateurs. Face à ces défis, notre plan *Horizon* a fait ses preuves et je suis fier de dire que notre stratégie a porté ses fruits.

Notre chiffre d'affaires a enregistré une augmentation record de 13,8 % à taux de change constants, une performance exceptionnelle et bien supérieure à nos objectifs. Ces résultats sont une preuve tangible du véritable levier de croissance que constitue le plan *Horizon*. 2022 a été une année charnière pour BIC. Nous avons renforcé les investissements dans nos opérations, dans le soutien à la marque, en R&D et dans des fusions-acquisitions. Aujourd'hui, plus que jamais, nous concentrons nos efforts sur le consommateur, l'analyse des données et l'innovation.

BIC est ainsi capable d'anticiper les tendances de la consommation de demain et de proposer au marché des produits à la fois novateurs et respectueux de l'environnement.

Alors que deux tiers des *millenials* préfèrent aujourd'hui se tourner vers des marques durables, les produits comme le stylo à encre gel Ecolutions® de BIC, composé à 78 % de plastique issu des océans, s'inscrivent dans cette tendance. Il en est de même pour notre porte-mines incassable, conçu pour répondre à un besoin des consommateurs jusque-là non satisfait, ou encore pour BIC® EasyRinse™, qui réinvente le rasage pour toute une nouvelle génération avec sa technologie anti-obstruction brevetée.

Adopter une approche centrée sur les consommateurs, c'est aussi répondre à leurs préoccupations environnementales en réalisant des progrès significatifs pour atteindre nos objectifs RSE. En 2022, le Groupe s'est fixé de nouveaux objectifs ambitieux pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. En fin d'année, 70 % de nos emballages étaient en plastique réutilisable, biodégradable ou recyclable. Cette avancée significative démontre que nous sommes en bonne voie pour atteindre notre objectif de 100 % à horizon 2025.

Je conclurais en vous partageant deux mots qui, selon moi, résument bien la performance de BIC en 2022.

La fiabilité : à l'heure où le monde entier est touché par l'inflation et la hausse des prix de l'énergie, les consommateurs privilégient des produits durables, de haute qualité et à valeur ajoutée comme ceux de BIC.

La joie : BIC n'a de cesse d'offrir aux consommateurs des produits qui leur simplifient la vie, qui répondent à leurs attentes et qui les enchantent au quotidien.

Nous allons continuer sur cette belle lancée en 2023, avec une approche toujours plus innovante et centrée sur le consommateur. *Horizon* a été une véritable source d'inspiration en 2022 et je remercie les collaborateurs de nos usines et de nos bureaux partout dans le monde pour leur engagement et le travail remarquable qu'ils ont réalisé. Tout ceci contribuera, sans aucun doute, à stimuler et pérenniser la croissance de BIC pour l'année à venir.

Gonzalve Bich
Directeur Général



Sommaire

P. 4-5	UNE PRÉSENCE MONDIALE
P. 6	DE LA VISION AU *LEADERSHIP*
P. 7	PLAN STRATÉGIQUE *HORIZON*
P. 8	DES POSITIONS DE LEADER
P. 9	LES TENDANCES SONT DES OPPORTUNITÉS
P. 10-11	COMMENT NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES CRÉE DE LA VALEUR
P. 12-13	DÉVELOPPEMENT DURABLE
P. 14	RÉUSSIR ENSEMBLE EN TANT QUE *ONEBIC*
P. 15	GOUVERNANCE
P. 16	CONSEIL D'ADMINISTRATION
P. 17	COMITÉ EXÉCUTIF
P. 18	GESTION DES RISQUES
P. 19	PERFORMANCE FINANCIÈRE ET EXTRA-FINANCIÈRE
P. 20	PARTAGE DE LA VALEUR

Une présence mondiale



2 233,9 M€
Chiffre d'affaires 2022

15 898
Collaborateurs (1)

208,9 M€
Résultat net part du Groupe

89
Nationalités

29 millions de produits BIC® achetés chaque jour

5,7 %
Part de matière recyclée ou alternative dans les produits BIC®

76 %
Part de l'électricité consommée d'origine renouvelable

65,5 %
Fournisseurs stratégiques intégrés au programme d'achats responsables

70 %
Part de plastique réutilisable, recyclable ou biodégradable dans les emballages

Innovation

9 % du chiffre d'affaires issu d'innovations lancées au cours des trois dernières années

(1) Les effectifs de BIC comprennent les salariés permanents, les contrats à durée déterminée (CDD) et les intérimaires.

Notre présence mondiale nous permet d'offrir aux consommateurs des produits de haute qualité qui répondent à leurs besoins en constante évolution, tout en minimisant l'impact environnemental du Groupe.

92 % des produits BIC® sont fabriqués dans ses propres usines

Chiffre d'affaires par région et nombre d'usines BIC

Amérique du Nord
43 %
3

Europe
29 %
9



24 usines dans le monde

Human Expression :
14 usines

Flame for Life :
6 usines

Blade Excellence :
4 usines

Marchés en croissance
28 %
12

: usines BIC.

De la vision au *Leadership*

BIC est l'un des leaders mondiaux sur les marchés de la Papeterie, des Briquets et des Rasoirs. Depuis 75 ans, BIC répond aux besoins des consommateurs en proposant des produits essentiels de haute qualité, sûrs, abordables et dans lesquels chacun a confiance. Avec des produits vendus dans plus de 160 pays, BIC® est l'une des marques les plus reconnues au monde.

NOTRE VISION

Simplifier et enchanter le quotidien des consommateurs partout dans le monde.

C'est cette passion qui anime chaque jour les membres de nos équipes.



NOS VALEURS

- Intégrité
- Durabilité
- Responsabilité
- Ingéniosité
- Travail d'équipe
- Simplicité

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Créer des produits essentiels de haute qualité, sûrs, abordables et dans lesquels chacun a confiance



NOS FONDAMENTAUX



De haute qualité

En créant son premier produit, le stylo à bille BIC® Cristal®, BIC a choisi d'aller à l'essentiel : un outil simple et de haute qualité vendu au prix juste, qui facilite un geste quotidien et qui peut être utilisé par tous, partout dans le monde.

Inventif

BIC a forgé sa place en sachant s'adapter à l'évolution des attentes des consommateurs. Nos équipes de R&D travaillent de manière proactive pour cerner leurs besoins et y apporter des réponses innovantes.

Fiable

Nous fidélisons les consommateurs en offrant la même qualité d'usage du début à la fin : plus de 2 km d'écriture pour un stylo à bille BIC® Cristal®, 3 000 flammes constantes pour un briquet de poche BIC® Maxi et 17 rasages pour un rasoir BIC® Flex 3.

Durable

Nous nous sommes toujours efforcés de créer des produits qui durent longtemps, avec une faible empreinte environnementale et fabriqués avec un minimum de ressources. Nous utilisons une approche d'écoconception qui intègre dans de nombreux produits des solutions alternatives telles que l'utilisation de matériaux recyclés ou de bioplastiques.

Plan Stratégique *Horizon*

Lancé en 2020, le Plan *Horizon* de BIC repousse les limites de nos métiers. Son objectif est d'assurer une croissance rentable à long terme en recentrant le Groupe autour des deux piliers que sont **le consommateur et le développement durable.**



Horizon vise à accélérer la croissance de chaque activité, en ciblant tous les marchés potentiels notamment de nouveaux segments à croissance rapide, pour encore mieux répondre aux nouvelles attentes des consommateurs. *Horizon* permet aussi à BIC de franchir une nouvelle étape dans le développement durable et dans son approche de l'utilisation du plastique, en renforçant le recyclage et l'utilisation des matériaux alternatifs. *Horizon* consolide notre modèle économique en captant une part plus importante de la valeur ajoutée de nos marchés, avec une attention particulière sur la bonne exécution et la rentabilité de nos investissements.

Horizon s'appuie sur notre forte capacité d'innovation et notre excellence industrielle pour générer des revenus supplémentaires en ciblant de nouveaux débouchés. Enfin, il capitalise sur la notoriété de la marque BIC sur nos marchés principaux et l'essor de nouveaux styles de vie pour développer un large portefeuille de marques centrées sur le consommateur.



La première initiative du Plan *Horizon* a été de repenser les trois divisions historiques de BIC. ***Human Expression*** fait évoluer la papeterie classique et essentielle vers les nouveaux domaines en plein essor, l'expression créative et digitale. ***Flame for Life*** offre des solutions innovantes et créatives, pour chaque occasion d'allumer une flamme ; la division s'appuie sur l'excellence technologique de BIC pour consolider son modèle économique, axé sur la durabilité et la valeur ajoutée. ***Blade Excellence*** renforce les marques BIC, grâce à l'expertise du Groupe dans la fabrication des lames et à son héritage en matière d'innovation ; BIC se déploie également sur le segment B to B.

Les éléments de la stratégie

Le Plan *Horizon* incarne la mission de BIC : suivre et anticiper les nouvelles tendances de consommation et créer des produits essentiels de haute qualité, sûrs et abordables qui répondent aux nouvelles attentes. Au cours des dernières années, nous avons concrétisé cette mission en mettant en place les actions suivantes :



> Élargir nos marchés clés aux segments adjacents à croissance rapide, en mettant l'accent sur la création de valeur

> Tirer parti de notre capacité d'innovation et de notre excellence industrielle pour accroître nos revenus en saisissant de nouvelles opportunités commerciales

> Capitaliser sur l'identité unique de BIC pour accompagner les nouvelles tendances et construire un portefeuille riche de marques centrées sur le consommateur



Le Plan *Horizon* vise cinq objectifs principaux :

- Réinventer nos trois activités pour stimuler la croissance du chiffre d'affaires
- Franchir une nouvelle étape en matière de développement durable
- Maintenir une trajectoire de croissance moyenne d'environ 5 %
- Maintenir une forte conversion des flux nets de trésorerie
- Assurer une rémunération solide aux actionnaires

Des positions de leader



Human Expression

Les produits de la division ***Human Expression*** nous plongent dans un monde où l'expression de soi et la créativité sont les maîtres-mots. Nous n'avons de cesse de nous développer sur des marchés à croissance rapide : loisirs créatifs, création artistique sur la peau et écriture digitale.

N° 2 mondial des instruments d'écriture avec environ 8 % de part de marché [1]
Chiffre d'affaires 2022 : **839 M€** et **37 %** du CA du Groupe

- La gamme création artistique sur la peau s'élargit pour offrir des tatouages semi-permanents (Inkbox), des tatouages temporaires (Tattly) et des stylos facilement effaçables BodyMark®.
- La gamme de cahiers réutilisables Rocketbook® propose une expérience unique, qui allie l'écriture manuscrite et la puissance du *cloud*, afin d'offrir aux consommateurs le meilleur de ces deux univers.
- Les gammes BIC® Ecolutions® et ReVolution® permettent aux consommateurs de laisser libre cours à leur imagination avec ces gammes d'instruments d'écriture respectueux de l'environnement.

(1) Euromonitor 2021.



Flame for Life

La mission de la division ***Flame for Life*** est d'offrir des solutions de haute qualité et sûres, à chaque occasion d'allumer une flamme.

N° 1 mondial des briquets de marque avec environ 55 % de part de marché [1] Chiffre d'affaires 2022 : **872 M€** et **39 %** du CA du Groupe

- Avec l'acquisition de Djeep®, BIC a renforcé son portefeuille sur le segment à forte valeur ajoutée des briquets décorés. Le site www.bic.com propose des éditions limitées et permet aux consommateurs de personnaliser leurs briquets.
- Le briquet BIC® EZ Reach™ a été spécialement conçu pour les usages non-fumeurs. En 2022, ce nouveau produit avait déjà conquis 5,4 % du marché nord-américain des briquets de poche et celui des briquets utilitaires représentait 11 % du chiffre d'affaires de la division.
- Les nouvelles solutions de BIC sont non seulement les plus sûres, mais aussi les plus durables. Fabriqué à partir de matériaux recyclés et biosourcés, le briquet J26 Maxi Ecolutions™ affiche une réduction de 30 % des émissions en tonne équivalent CO_2 par flamme par rapport au modèle original iconique, le J26.

(1) Euromonitor 2021 et estimations BIC (hors Asie).



Blade Excellence

Avec sa division ***Blade Excellence,*** BIC développe son activité de rasoirs non rechargeables en offrant des produits durables, à valeur ajoutée et centrés sur le consommateur, tout en capitalisant sur son savoir-faire en R&D et son excellence industrielle. Grâce à sa technologie de pointe, BIC met également sa technologie de haute-précision au service d'autres marques à travers BIC Blade Tech, son activité *B-to-B*.

N° 2 mondial des rasoirs non rechargeables avec environ 22 % de part de marché [1]
Chiffre d'affaires 2022 : **497 M€** et **22 %** du CA du Groupe

- Lancé fin 2022, BIC® EasyRinse™ est un nouveau rasoir pour hommes et femmes, doté d'un design de lame unique et d'une technologie anti-obstruction brevetée.
- Le rasoir unisexe BIC® Bamboo à tête pivotante est équipé d'un manche en bambou issu de cultures responsables. Le nouveau manche du rasoir rechargeable BIC® Click Soleil 5 contient aussi plus de 40 % de matière recyclée.
- L'activité *B-to-B* BIC Blade Tech se déploie avec succès sur l'ensemble du marché du rasage. Cette nouvelle activité a contribué en 2022 à la croissance de la division *Blade Excellence* à hauteur de 15 %.

(1) IRI/NIQ, y.c. les marques non-rechargeables et hybrides, 2022.

Les tendances sont des opportunités

Nos marques

Vers de nouvelles formes d'expression

Les consommateurs recherchent des marques attractives auxquelles ils peuvent s'identifier. En tant que marque de qualité et de valeur, BIC répond à leurs besoins de tous les jours, dans des catégories telles que l'écriture.

L'intérêt pour les loisirs créatifs est croissant, car les consommateurs recherchent de nouveaux modes d'expression et consacrent plus de temps aux activités créatives, en particulier chez eux. Ainsi, le marché des loisirs créatifs va croître de 3 % d'ici 2025 (1).

Un autre mode d'expression personnelle se développe car plus que jamais, les jeunes voient leur corps comme une toile sur laquelle ils peuvent s'exprimer librement. Le marché de la création artistique sur peau, en croissance rapide, pourrait dépasser 1,3 milliard d'euros en 2031 (1). Il comprend les marqueurs de tatouage temporaires, les décalcomanies, les tatouages au henné et les tatouages semi-permanents.

À l'heure où jeunes et adultes deviennent de plus en plus mobiles, la demande en outils numériques toujours plus innovants et facilement accessibles, partout et à tout moment, ne cesse de croître.

Pour toutes les occasions d'allumer une flamme

Alors que la consommation de tabac diminue, l'usage non-fumeur représente désormais 75 % des occasions de flammes : les bougies et les activités liées à la cuisine en constituent la majorité, tant dans les pays développés que dans les pays en croissance, ce qui entraîne une augmentation de la demande de briquets utilitaires.

Les consommateurs recherchent plus de personnalisation. Ils tissent un lien affectif avec des marques qui leur proposent des décors personnalisés, des produits innovants et plus durables.

Les préoccupations liées au développement durable guident aussi le comportement des consommateurs, à la recherche de produits, notamment de briquets, contenant davantage de contenu recyclé.

Évolution des habitudes de rasage et demande croissante de produits plus respectueux de l'environnement

Les habitudes en matière de beauté évoluent : le rasage du visage devient moins fréquent alors que celui du corps devient plus régulier, nécessitant des lames de haute qualité.

Les soins de beauté et soins personnels augmentent, notamment chez les femmes qui recherchent des produits plus innovants et à valeur ajoutée.

Le paysage du e-commerce évolue et se développe rapidement pour cibler tous les types de produits. Les consommateurs ont intégré ce nouveau canal de vente dans leurs habitudes d'achat.

(1) Estimations BIC.

Comment notre modèle d'affaires crée de la valeur

● RESSOURCES

Nos équipes : la clé de notre succès
Afin de soutenir la croissance et le développement, nous renforçons en permanence les compétences et les capacités des équipes, en proposant des programmes de formation personnalisés et des possibilités d'évolution de carrière. Par ailleurs, BIC a mis en place un programme ambitieux en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.

15 898 collaborateurs [1]
547,5 millions d'euros de coûts salariaux
16 238 jours de formation

Une production de pointe et responsable
Nous nous appuyons sur notre process de fabrication de pointe, tout en réduisant l'impact environnemental des usines BIC et en protégeant la santé de nos équipes.

24 usines sur 4 continents
92 % du chiffre d'affaires issu de produits fabriqués dans des usines BIC

Une stratégie d'achat responsable
Grâce à notre stratégie d'achat responsable, nous nous efforçons de minimiser l'impact environnemental des produits BIC®.

1 236,5 millions d'euros d'achats de matières premières, consommables et de prestations de services
330 fournisseurs stratégiques

Une base financière solide
Grâce à une gestion saine de la trésorerie et à un bilan solide, nous garantissons l'accès aux capitaux nécessaires pour financer l'innovation et les activités de BIC et stimuler sa croissance.

1 876,3 millions d'euros de capitaux propres
300,0 millions d'euros de flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation
359,9 millions d'euros de position nette de trésorerie

Innovation
Fidèles à notre culture de l'innovation, nous nous concentrons sur le développement de nouveaux produits innovants et respectueux de l'environnement.

311 brevets en portefeuille fin 2022
1,1 % du chiffre d'affaires investi en R&D

(1) Les effectifs BIC comprennent les salariés permanents, les contrats à durée déterminée (CDD) et intérimaires.

Responsabilité ▶ **Nous agissons selon notre principe fondateur du "juste nécessaire" pour réduire notre impact environnemental**

● STRATÉGIE *HORIZON* : assurer une croissance rentable à long terme

Élargir nos marchés cibles à des segments en croissance rapide et appliquer une exécution commerciale renforcée

—

Tirer parti de nos capacités d'innovation et de notre excellence industrielle mondiale

—

Capitaliser sur les marques BIC centrées sur le consommateur et notre empreinte marché

—

Tendances consommateurs ▶ **Désir d'authenticité, de singularité et d'expression créative**

S'engager pour la sécurité au travail et promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion

Créer de la valeur à long terme pour toutes les parties prenantes



HUMAN EXPRESSION

BLADE EXCELLENCE

FLAME FOR LIFE

NOTRE VISION

Simplifier et enchanter le quotidien

Essor de la consommation en ligne

Demande de produits plus responsables

CRÉATION DE VALEUR

Bien-être et sécurité au travail

Nous nous efforçons de faire en sorte que les tâches quotidiennes soient enrichissantes et sûres.

70 (1) accidents de travail
1,52 % de taux d'absentéisme

Une empreinte environnementale réduite

Nous avons réduit notre empreinte environnementale : de la création du produit à la fin de son cycle de vie, en passant par une stratégie de recyclage et un contrôle des émissions des usines et des bureaux BIC.

- 19,1 % de consommation d'eau (2)
- 4,7 % de consommation d'énergie (2)
- 2,2 % de production de déchets (2)
- 18,1 % d'émissions de gaz à effet de serre (*scope* 1 & 2 *location based*) (2)
- 0,6 % d'émissions de gaz à effet de serre (*scope* 3)

(2) par tonne de production entre 2021 et 2022.

Des produits qui durent longtemps

Nous innovons pour répondre aux besoins des consommateurs et créons des produits essentiels de haute qualité, sûrs, abordables et en lesquels chacun a confiance.

Plus de 2 km d'écriture pour un BIC® Cristal®
3 000 flammes constantes pour un briquet BIC® Maxi
Jusqu'à 17 jours de rasage avec le rasoir BIC® Flex 3

Une croissance rentable à long terme

Nous nous engageons à créer de la valeur et des rendements durables pour nos actionnaires.

2 233,9 millions d'euros de chiffre d'affaires
208,9 millions d'euros de résultat net
96,3 millions d'euros de dépenses d'investissement
134 millions d'euros de dividendes ordinaires payés
203,7 millions d'euros de flux net de trésorerie disponibles

L'éducation, une priorité

Nous sommes déterminés à améliorer les conditions d'apprentissage des enfants partout dans le monde.

90 projets philanthropiques soutenus
187 millions d'enfants dont les conditions d'apprentissage ont été améliorées depuis 2018
900 000 euros investis en projets philanthropiques

Développement durable

Le développement durable guide depuis plus de 20 ans la façon dont BIC gère ses activités. Avec notre programme, *Writing the Future, Together*, nous avons formalisé cinq grands engagements pour agir en entreprise responsable et limiter notre impact sur l'environnement.



1. Favoriser l'innovation durable dans les produits BIC®

Un design simple et inventif, nécessitant peu de matières premières et garantissant une longue durée de vie : le développement durable est intégré aux produits BIC® dès la phase de conception

Engagements 2025-2030	Principales réalisations et résultats de 2022
• D'ici 2025, l'empreinte environnementale et/ou sociétale des produits BIC® sera améliorée • D'ici 2025, 100 % de ses emballages consommateurs plastiques seront réutilisables, recyclables ou compostables • D'ici 2030, 50 % de plastiques recyclés ou alternatifs seront utilisés dans la fabrication de ses produits	• 100 % des nouveaux produits fabriqués par BIC font l'objet d'une mesure environnementale et sociale grâce à l'utilisation systématique de l'outil EMA (1) • Une version d'EMA (1) est utilisée pour les emballages, afin de connaître la performance complète du produit final • 16 produits BIC® labellisés NF Environnement • 70 % de plastique réutilisable, recyclable ou compostable dans les emballages consommateur

2. Agir contre le changement climatique

Le groupe BIC déploie une approche globale en matière de consommation énergétique (efficacité énergétique, utilisation d'énergie renouvelable, etc.) en se basant sur une feuille de route développée par le Groupe et sur des choix au niveau local

Engagements 2025	Principales réalisations et résultats de 2022
• D'ici 2025, BIC vise 100 % d'électricité renouvelable (2)	• En 2022, 76 % de l'électricité utilisée provenait de sources renouvelables • En termes d'efficacité énergétique, le Groupe continue de progresser. Au cours des 10 dernières années, la consommation d'énergie par tonne de produits a diminué de 10,5 % • BIC a obtenu la note A- pour son leadership en 2022 dans le cadre du CDP (volet changement climatique)

(1) Avantage mesurable sur l'environnement et la société.
(2) Initialement fixé à 80 %, cet objectif de Writing the Future, Together #2 Agir contre le changement climatique, atteint en 2020, a été rehaussé à 100 % dès 2021.

3. S'engager pour la sécurité au travail

Le groupe est attaché à la sécurité, à la santé et au bien-être de tous ses collaborateurs

Engagements 2025	Principales réalisations et résultats de 2022
• D'ici 2025, BIC vise zéro accident sur ses sites	• Mise à jour de la politique HSE du Groupe, signée par le Directeur Général et communiquée à tous les établissements • Organisation de journées de la sécurité, pour impliquer et former les collaborateurs sur les sujets HSE • Identification de deux domaines clés pour atteindre l'objectif de 0 incident avec arrêt de travail d'ici 2025 : - mise en place d'un seuil de niveau de sécurité des machines sur tous les sites ; - amélioration de la culture de la sécurité auprès des collaborateurs

4. Impliquer de manière proactive les fournisseurs

En tant qu'acteur responsable, le Groupe a l'obligation de contrôler l'intégralité de sa chaîne de valeur. Pour ce faire, l'équipe Achats analyse l'ensemble des risques, puis sélectionne les fournisseurs stratégiques et travaille de concert avec ces derniers à l'adoption d'une démarche responsable

Engagements 2025	Principales réalisations et résultats de 2022
• D'ici 2025, BIC continuera à travailler de manière responsable avec ses fournisseurs stratégiques pour assurer l'approvisionnement le plus sûr, le plus innovant et le plus efficace	• Intégration du programme d'achats responsables par 65,5 % (1) des fournisseurs stratégiques • Programme de formation obligatoire aux achats responsables pour les équipes achats, via une nouvelle plateforme qui proposera en 2023 un nouveau module de formation sur les achats durables • Conception d'un écosystème numérique d'approvisionnement qui intègre des outils d'achats durables (par exemple EcoVadis, des outils de mesure des émissions de CO_2) et des modules de *Buy4BIC*

5. Investir pour une vie meilleure à travers l'éducation

L'éducation a le pouvoir de changer le monde et a toujours été au centre des préoccupations du Groupe

Engagements 2025	Principales réalisations et résultats de 2022
• D'ici 2025, BIC améliorera les conditions d'apprentissage de 250 millions d'enfants dans le monde	• Amélioration des conditions d'apprentissage de plus de 187 millions d'enfants depuis 2018 • 67 % des actions de mécénat en faveur de l'éducation (dons financiers ou produits)

(1) Hors BIC Graphic, les entités nouvellement acquises et certains OEM.

Créer les opportunités : réussir ensemble en tant que *OneBIC*

Nos collaborateurs à travers le monde sont la force motrice de notre plan *Horizon*. Ils sont notre principal atout et travaillent ensemble en une équipe performante et unie. Chez BIC, nous sommes fiers de la culture d'entreprise que nous avons construite ; elle permet à chacun de jouer un rôle actif dans notre succès.

Le plan *Horizon* encadre tout ce que nous faisons, du recrutement des talents à la formation et au développement. En 2022, nos actions se sont concentrées sur l'engagement des collaborateurs, leur évolution de carrière et leur intégration dans les équipes.

S'épanouir en tant qu'Être humain

Notre nouvelle stratégie « *Learning & Development* » (L&D) fait partie du Plan *Horizon*. Centrée sur le développement des compétences, elle offre aux collaborateurs et aux équipes des expériences enrichissantes et personnalisées leur permettant d'acquérir les connaissances dont ils ont besoin pour rester à la pointe. En 2022, 63 % des collaborateurs ont reçu un équivalent de 129 900 heures de formation.

Nous avons relancé notre écosystème d'apprentissage avec un nouveau programme basé sur trois piliers :

- ***Leadership Signature Series :*** ces programmes approfondis sont axés sur le développement du *leadership*, y compris le *coaching* et le mentorat ;
- ***On-Demand Digital Learning :*** une plateforme d'apprentissage numérique de pointe, centrée sur le développement personnalisé des compétences individuelles et ouverte à tous les collaborateurs ;
- ***Team Empowerment :*** des programmes de performance personnalisés - proposés par des *coachs* et des facilitateurs internes - conçus pour chaque collaborateur et pour les équipes.

Nous souhaitons créer un univers de travail positif et propice au développement personnel de chaque collaborateur et fidéliser ainsi les talents. Nous leur offrons des opportunités et des ressources pour leur permettre de progresser et développer leurs compétences.

Gérer nos talents

Chez BIC, nous voulons donner à nos collaborateurs les moyens de maîtriser leur parcours professionnel. En 2022, nous avons mis en place un nouveau système informatique par lequel chacun peut gérer ses informations personnelles et suivre sa progression.

Nous avons également lancé une nouvelle proposition de valeur pour nos collaborateurs (*Employee Value Proposition - EVP*) avec pour slogan : « *It's a colorful world, make your mark* ». Elle exprime ce que nous sommes en tant qu'entreprise et ce que signifie travailler chez BIC. Outil puissant pour attirer les meilleurs talents, l'EVP est actuellement déployé sur notre nouveau site internet, sur le blog des carrières et nos réseaux sociaux.

La diversité dans l'ADN de BIC

Notre diversité est notre force. BIC compte aujourd'hui 15 898 collaborateurs de 89 nationalités différentes et nous nous engageons à construire un lieu de travail équitable et inclusif où chacun peut s'épanouir. En 2022, nous avons réalisé des progrès significatifs en atteignant 32 % de femmes à des postes de direction [1], contre 29 % en 2021. De plus, nous avons lancé nos premiers *Employee Resource Groups (ERG)*, des cercles de collaborateurs, parrainés par BIC, et constitués sur la base de valeurs ou d'expériences communes. Nous sommes convaincus que cette initiative ouvrira la voie à notre succès futur, en favorisant la diversité dans le recrutement, en facilitant l'intégration des nouveaux collaborateurs au sein de l'entreprise et même en contribuant au développement de nouveaux produits destinés à des groupes de clients spécifiques, puisque nos collaborateurs utilisent également nos produits.

Le programme est actuellement déployé en Amérique du Nord, il sera étendu à toutes nos régions.

Des données avec lesquelles agir

La stratégie commerciale de BIC, axée sur le consommateur, se reflète dans notre gestion du personnel, qui intègre l'analyse des données pour mieux comprendre les besoins de nos équipes. L'enquête annuelle d'engagement des collaborateurs est notre outil de contact privilégié avec eux et notre objectif en 2022 était d'en repenser la méthodologie, la structure et l'interprétation afin de mieux refléter l'évolution des besoins de nos salariés. Les résultats du dernier baromètre de satisfaction des collaborateurs sont plus qu'encourageants avec un taux de participation à 89 % et un score de 75 % en taux d'engagement global ; des résultats dont nous sommes extrêmement fiers.



75 %
Taux d'engagement des collaborateurs BIC en 2022

(1) Niveau quatre et plus.

Gouvernance

Claire et bien structurée, la gouvernance de BIC est organisée de manière à assurer le bon fonctionnement du Groupe et le respect de ses valeurs.
En 2022, BIC a renforcé ses organes de gouvernance afin d'assurer la réussite de sa stratégie centrée sur le consommateur et de son plan *Horizon*.

11 membres
36 % de femmes
3 nationalités

Comité Exécutif

Missions

- Met en œuvre la stratégie
- Définit les ambitions à long terme du Groupe
- Coordonne et donne les directives aux différentes directions du Groupe
- Gère les risques majeurs identifiés dans la cartographie des risques de BIC

11 Administrateurs
50 % de femmes [1]
50 % d'indépendants [1]
3 nationalités
8 réunions en 2022
98,8 % taux de présence

Conseil d'Administration

Missions

- Détermine la stratégie du Groupe
- Définit les objectifs et les périmètres d'action
- Fournit une orientation et un ensemble d'objectifs et de directives au Directeur Général
- Suit la performance du Groupe

Directeur Général

+ **Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE**

+ **Comité des Rémunérations**

+ **Comité d'Audit**

Répartition de l'actionnariat

au 31 décembre 2022, le nombre total d'actions émises de la SOCIÉTÉ BIC était de **43 952 226** représentant **64 927 313** droits de vote



53 %
Public

46 %
Famille Bich
droits de vote : **63 %**

1 %
Autodétention

(1) À l'exclusion de l'Administrateur représentant les salariés conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-7 du Code de commerce.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de BIC a pour mission de définir la stratégie du Groupe. Il s'appuie sur trois comités spécialisés : le Comité des Rémunérations, le Comité d'Audit et le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE).



Nikos Koumettis

Président Non-Exécutif
Administrateur Indépendant
Nommé Administrateur le 18 mai 2022 par l'Assemblée Générale des Actionnaires.
Nommé Président Non Exécutif par le Conseil d'Administration du 18 mai 2022.
Expertises: Management, Consommateur, Distribution, International



Gonzalve Bich

Administrateur et Directeur Général
Administrateur et Directeur Général depuis le 16 mai 2018.
Expertises : Management, Stratégie, Croissance, Développement durable, Ressources Humaines



Elizabeth Bastoni

Administratrice Indépendante
Nommée Administratrice Indépendante le 15 mai 2013.
Présidente du Comité des Rémunérations et du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.
Administratrice Référente par intérim du 19 mai 2021 au 18 mai 2022.
Expertises : Consommateur, Ressources Humaines, RSE



Vincent Bedhome

Administrateur
Représentant des salariés.
Nommé Administrateur le 13 décembre 2017.
Membre du Comité des Rémunérations.
Expertise : Production



Marie-Aimée Bich-Dufour

Administratrice
Nommée Administratrice le 22 mai 2019. Membre du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.
Expertises : Droit, RSE



Timothée Bich

Administrateur
Coopté Administrateur le 10 décembre 2019. Cooptation ratifiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires de BIC du 20 mai 2020.
Expertises : Finance, International



Maëlys Castella

Administratrice indépendante
Nommée Administratrice Indépendante le 22 mai 2019.
Présidente du Comité d'Audit et membre du Comité des Rémunérations.
Expertises : Finance, RSE, Innovation



Marie-Pauline Chandon-Moët

Administratrice
Nommée Administratrice le 28 mai 2003
Expertises : Consommateur, Management



Candace Matthews

Administratrice Indépendante
Nommée Administratrice Indépendante le 10 mai 2017.
Membre du Comité d'Audit et du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.
Expertises : Management, Distribution, Consommateur, International



Société MBD

Administrateur
Représentée par Édouard Bich.
Nommé Administrateur le 24 mai 2006. Membre du Comité d'Audit.
Expertises : Investissements, Finance



Jake Schwartz

Administrateur Indépendant
Nommé Administrateur Indépendant le 20 mai 2020.
Membre du Comité d'Audit.
Expertises : Digital, Finance, Management

ÉVOLUTIONS DE GOUVERNANCE

- Marie-Pauline Chandon-Moët, Administratrice depuis 2003, n'a pas souhaité solliciter le renouvellement de son mandat. Afin de lui succéder, le Conseil d'Administration du 14 février 2023 a recommandé la nomination de Véronique Laury, proposée par la famille Bich. Cette nomination sera soumise à l'Assemblée Générale du 16 mai 2023.
- Le Conseil d'Administration du 14 février 2023 a pris acte de la décision d'Elizabeth Bastoni de mettre fin à son mandat d'administratrice indépendante, de Présidente du Comité des Rémunérations et du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, à compter de la prochaine assemblée générale, pour raisons personnelles. Sur recommandation du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, le Conseil d'Administration du 17 mars 2023 a recommandé la nomination de Carole Callebaut Piwnica en qualité d'Administratrice Indépendante. Cette nomination sera soumise à l'Assemblée Générale du 16 mai 2023.
- Suite à la démission d'Inna Kostuk en octobre 2022, le processus de sélection d'un nouvel administrateur représentant les salariés est en cours à la date du présent Document d'Enregistrement Universel et le Comité de Groupe désignera ce nouvel administrateur avant l'Assemblée Générale.

Comité Exécutif

Des experts au service de la stratégie *Horizon*.

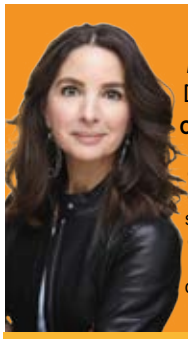

Elizabeth Maul
Insights, Innovation et Développement Durable

Objectif : développer notre portefeuille de produits innovants en phase avec les attentes des consommateurs, notamment pour satisfaire leurs besoins d'expression et de créativité, et répondre à leurs exigences en matière de développement durable



Chad Spooner
Finance

Objectif : développer une fonction finance *best-in-class* à travers la mise en place de processus transverses fiables et continuer à assurer l'exactitude du *reporting* et l'efficacité du planning financier afin d'améliorer la performance financière du Groupe



François Clément-Grandcourt
Division Briquets

Objectif : poursuivre le développement de la catégorie Briquets en capitalisant sur ses procédés de fabrication et de R&D uniques, tout en continuant de mettre l'accent sur la sécurité et la qualité

Gary Horsfield
Chaîne d'Approvisionnement

Objectif : renforcer l'efficacité de nos opérations de production grâce à la centralisation des achats et une chaîne logistique *end-to-end* tout en préservant la sécurité, la qualité et le juste prix de nos produits





Gonzalve Bich
Directeur Général

Mallory Martino
Ressources Humaines

Objectif : à travers la mise en place de processus et de solutions efficaces en matière de recrutement et de gestion des talents, développer les compétences organisationnelles et humaines, au service de la stratégie à long terme





Sara LaPorta
Stratégie et Développement Business

Objectif : développer une stratégie globale pour le Groupe, identifier et analyser les opportunités de croissance



Thomas Brette
Partenariats et nouvelles activités

Objectif : développer notre écosystème de partenariats et de compétences, pour favoriser les opportunités de croissance à long terme

Chester Twigg
Opérations commerciales

Objectif : diriger les activités commerciales et mettre en œuvre une stratégie de commercialisation omnicanale, en ligne et dans les réseaux physiques, en intégrant les compétences de demain



Charles Morgan
Technologies de l'Information

Objectif : développer des outils informatiques sûrs, fiables et performants au service de la production et de l'activité commerciale



Esther Wick
Juridique

Objectif : optimiser la fonction juridique afin qu'elle soit un partenaire de confiance qui, pro-activement, donne à l'entreprise les moyens de prendre des décisions équilibrées et néanmoins audacieuses, dans un environnement en rapide évolution, contribuant ainsi à la croissance durable de BIC



Gestion des risques

BIC opère dans un environnement à la fois dynamique et complexe, où les risques sont omniprésents et exercent une pression sur les stratégies que nous développons. L'atteinte de nos objectifs implique toutefois la prise de risques dans un environnement en constante évolution.

BIC intègre la gestion des risques dans le cadre de ses processus clés afin de faire face à ceux qui pourraient avoir un impact significatif sur sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie globale.

1. Identification des risques

Examen de l'environnement externe et interne via une approche ascendante et descendante afin d'identifier les risques à tous les niveaux de l'entreprise

2. Évaluation des risques

Évaluation de l'ampleur et des répercussions de chaque risque afin de les hiérarchiser

> Impacts financiers, opérationnels et réglementaires, mais aussi impacts sur la durabilité et la réputation de l'entreprise

3. Atténuation des risques

Élaboration de stratégies et mise en place d'actions spécifiques pour atténuer les risques à un niveau raisonnable

4. Suivi des risques

Évaluation continue des progrès et de l'efficacité des stratégies d'atténuation

5. Gestion des risques

Intégration des risques et des plans d'atténuation dans les processus clés de l'entreprise tels que :

> Processus de planification stratégique
> Processus de planification financière
> Principaux processus d'exploitation
> Plan de vigilance

Divisions et filiales	Direction	Comité Exécutif	Conseil d'Administration
• Identification du plan d'actions le plus approprié, dont l'atténuation, l'acceptation ou le transfert des risques • Priorisation des actions d'atténuation, à un niveau raisonnable d'appétence et de tolérance au risque • Examen annuel des risques majeurs réalisé par le Conseil d'Administration		• Examen annuel des risques majeurs, de la gestion des risques d'entreprise et des programmes d'assurance réalisé par le Comité d'Audit • Examens périodiques des risques majeurs réalisés par le Comité Exécutif • Examens des risques actuels au sein des divisions et des filiales en fonction de leur périmètre de responsabilité	

Performance financière et extra-financière

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE	2020	2021	2022	OBJECTIFS	ODD [1]
PERFORMANCE FINANCIÈRE					
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	1 627,9	1 831,9	**2 233,9**	Croissance en 2023 entre + 5 % et + 7 % à taux de change constants	
Résultat d'exploitation ajusté (en millions d'euros)	229,1	279,8	**311,7**		
Marge d'exploitation ajustée (en %)	14,1 %	15,3 %	**14,0 %**	Amélioration du résultat d'exploitation ajusté et de la marge d'exploitation ajustée en 2023	
Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	93,7	314,2	**208,9**		
Flux de trésorerie disponibles avant acquisitions et cessions	274,5	205,7	**203,7**	Flux de trésorerie disponibles supérieurs à 200 M€ en 2023	
Situation nette de trésorerie (en millions d'euros)	183,9	400,1	**359,9**		
Bénéfice net part du Groupe par action (en euros)	2,08	7,02	**4,75**		
Bénéfice net part du Groupe par action ajusté (en euros)	3,54	4,29	**5,12**		
PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE					
Consommation d'énergie (gigajoules/tonnes)	12,96	11,96	**11,39**		
% d'énergie renouvelable utilisée (*WTFT* [2])	80 %	79 %	**76 %**	100 % d'ici 2025	**7, 8, 9, 12 et 13**
Consommation d'eau (m^3/tonne)	5,22	4,62	**3,73**		
Émissions annuelles de gaz à effet de serre rapportées à la production ($teqCO_2$ /tonne) (scope 1 et 2)	1,03	0,91	**0,74**		
Nombre de jours de formation	24 202	12 085	**16 238**		
% d'emballages réutilisables, recyclables ou compostables [3]	42,5 %[4]	59,6 %	**70 %**	100 % d'ici 2025	
Utilisation de plastiques recyclés ou alternatifs dans les produits BIC®	4,3 %	4,0 %	**5,7 %**	20 % d'ici 2025 et 50 % d'ici 2030	
Nombre de produits avec une empreinte environnementale ou sociétale améliorée (*WTFT* [2])	9	12	**3**		**3, 6, 8 et 12**
Nombre d'accidents sur l'ensemble des sites (*WTFT* [2])	50	58	**70**	0 d'ici 2025	**3 et 8**
Nombre d'enfants dont les conditions d'apprentissage ont été améliorées (données cumulées) (*WTFT* [2])	118	158	**187**	250 millions d'ici 2025	**1, 4, 5, 6, 8 et 13**

(1) Objectifs de développement durable des Nations unies.

(2) Writing the Future, Together.

(3) Indicateurs mesurés pour la première fois en 2020, pour le suivi de l'engagement pris par le groupe BIC.

(4) La donnée publiée en 2020 (49,3 %) a été corrigée suite à un audit à blanc réalisé en 2021. BIC a choisi de publier la donnée corrigée.

Partage de la valeur

Par une approche globale visant à assurer une croissance à long terme pour toutes les parties prenantes, nous garantissons un équilibre durable entre une répartition des bénéfices générés et les investissements dans l'avenir de BIC.

Distribution aux parties prenantes [1]

États
93,4 M€
dont 81,8 M€ versés dans le monde au titre des impôts et 11,6 M€ pour d'autres taxes

Communautés
900 000€
Dons financiers et dons de produits

Actionnaires
134 M€
incluant dividendes versés et rachat d'actions

Banques
+ 2,0 M€
Intérêts nets perçus

Fournisseurs
1 236,5 M€
Achats de matières premières, consommables et prestations de service

Partager les fruits de la croissance

Chiffre d'affaires 2022
2 233,9 M€

Investir pour assurer une croissance durable

Investissements

Dépenses d'investissement
96,3 M€

Collaborateurs [2]
547,5 M€

(1) La distribution aux parties prenantes ne tient pas compte de la variation du besoin en fonds de roulement.
(2) Salaires chargés, primes & participations.

1

PRÉSENTATION DU GROUPE, PERSPECTIVES ET STRATÉGIE

1.1. HISTOIRE 22

1.2. CHIFFRES CLÉS 24

1.2.1 Chiffres clés financiers 24

1.2.2 Chiffres clés extra-financiers 28

1.3. STRATÉGIE ET OBJECTIFS 30

1.3.1 Plan Stratégique *Horizon* 30

1.3.2 Perspectives financières 2023 32

1.3.3 Hypothèses de tendances de marchés pour l'année 2023 32

1.3.4 Ambition à long terme 33

1.3.5 Risques et opportunités 33

1.3.6 Objectifs de performance 33

1.3.7 évènements récents 33

1.4. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS 34

1.4.1 Présentation des activités par division 34

1.4.2 Recherche et innovation 42

1.4.3 Implantation industrielle 43

1.1. HISTOIRE

1944

Marcel Bich achète une usine à Clichy et s'associe avec Édouard Buffard dans une société de pièces détachées d'instruments d'écriture.

1950

Lancement de la « pointe BIC® » en France, une version révolutionnaire du stylo inventé par le Hongrois Laslo Biro.

1953

Création de SOCIÉTÉ BIC (fabrication et commercialisation des stylos à bille BIC®).

1954

Expansion en Italie.

1956

Premiers pas au Brésil.

1957

Expansion au Royaume-Uni.

1958

Acquisition de la Waterman Pen Company aux États-Unis. Expansion en Afrique et au Moyen-Orient.

1969

Entrée sur le marché des produits promotionnels à travers le segment des instruments d'écriture.

1972

SOCIÉTÉ BIC est cotée à la Bourse de Paris le 15 novembre.

1973

BIC diversifie ses activités et lance le briquet BIC® à flamme réglable.

1975

BIC est le premier à lancer un rasoir non rechargeable.

1981

Le Groupe se diversifie dans l'industrie des loisirs avec sa filiale BIC Sport, spécialisée dans les planches à voile.

1992

Acquisition de la marque américaine de produits de correction Wite-Out®.

1994

Bruno Bich est nommé Président du Conseil et Directeur Général.

1997

Acquisition de la marque Tipp-Ex®, leader européen des produits de correction, et de Sheaffer®, marque d'instruments d'écriture haut de gamme.

2004

Acquisition au Japon de Kosaido Shoji, distributeur de BIC. Rachat de Stypen® (France).

2006

Mario Guevara devient Directeur Général de BIC en mai. Acquisition de la société PIMACO, leader au Brésil de la fabrication et de la distribution d'étiquettes adhésives.

2007

Rachat d'Atchison Products Inc., une société américaine de sacs à usage promotionnel personnalisés par un marquage publicitaire.

2008

En novembre : ouverture d'une nouvelle plateforme d'emballage pour les rasoirs au Mexique.
En décembre : acquisition de l'activité Produits Promotionnels d'Antalis (Groupe Sequana).

2009

En mars : acquisition de 40 % de six entités (sur sept) du groupe Cello, un leader en Papeterie en Inde.
En juin : acquisition de Norwood Promotional Products, un des leaders américains des calendriers et produits promotionnels.

2010

En juin : cession des activités de produits funéraires de Norwood Promotional Products.

2011

Au premier semestre, cession de l'activité « B to B » de PIMACO au Brésil et de l'activité de pinces à linge REVA en Australie.
En novembre, acquisition d'Angstrom Power Incorporated, société spécialisée dans le développement de la technologie des piles à combustible portables.

2012

En février : vente par DAPE 74 Distribution de son activité de distribution de recharges téléphoniques à SPF.

2013

En septembre : lancement de BIC® Éducation, une solution éducative pour l'école primaire, combinant écriture manuscrite et numérique. Finalisation de l'achat de Cello, suite à l'option d'achat exercée le 17 septembre. Augmentation de la participation de BIC de 40% à 55%.
En octobre, acquisition d'un terrain à Nantong, Chine (130 km au nord de Shanghai) pour la construction d'une usine de briquets.

2014

En novembre : cession des actifs de Sheaffer®, activité d'instruments d'écriture haut de gamme, à AT Cross.

2015

En avril : vente par BIC de la technologie de piles à combustible portables à Intelligent Energy.
En décembre, le groupe Cello cède à BIC le reste de sa participation dans le capital de Cello Pens. Ceci permet à BIC de détenir 100 % de Cello Pens.

2016

En mai : Mario Guevara quitte ses fonctions de Directeur Général pour prendre sa retraite. Le Conseil d'Administration décide de regrouper les fonctions de Président et de Directeur Général, et nomme alors Bruno Bich Président-Directeur Général.

2017

En juin : cession des activités nord-américaines et de *sourcing* en Asie de BIC Graphic à HIG Capital.
En octobre : ouverture d'une nouvelle usine d'instruments d'écriture de SAMER (France).

2018

En mai : Bruno Bich quitte ses fonctions de Directeur Général pour prendre sa retraite. Le Conseil d'Administration décide de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général. Pierre Vareille est nommé Président du Conseil d'Administration et Gonzalve Bich devient Directeur Général.
En octobre : BIC dépose une plainte en manquement auprès de la Commission européenne pour défaut, par la France et l'Allemagne, de leur obligation de surveillance des briquets non conformes importés ou vendus sur leur territoire.
En décembre : acquisition des sites de production de Haco Industries Ltd au Kenya et de l'activité de distribution Papeterie, Briquets et Rasoirs.
En décembre : finalisation de la cession de la filiale BIC Sport, spécialisée dans les sports de glisse nautique, à Tahé Outdoors.
En décembre : fermeture des activités de production d'instruments d'écriture à Vannes.

2019

En janvier : inauguration par la filiale indienne de BIC, BIC Cello de sa nouvelle usine d'instruments d'écriture à Vapi (État de Gujarat).
En mars : inauguration de son usine en l'Afrique de l'Est à Kasarani, Nairobi.
En juillet : BIC saisit la Médiatrice européenne d'une plainte pour mauvaise administration par la Commission européenne de la procédure d'infraction initiée en 2010 à l'encontre des Pays-Bas.
En octobre : finalisation de l'acquisition de Lucky Stationery au Nigeria (LSNL).

2020

Juillet : acquisition de Djeep, l'un des principaux fabricants de briquets de qualité, illustrant la stratégie de BIC de proposer des produits plus personnalisés et haut de gamme.
Décembre : acquisition de Rocketbook, la première marque américaine de carnets intelligents réutilisables, permettant à BIC de se développer sur le segment de l'Écriture digitale.
Décembre : signature d'un accord de cession de PIMACO, son activité d'étiquettes adhésives au Brésil, à Grupo CCRR, reflétant la stratégie de rotation du portefeuille du Groupe, et la priorité accordée aux segments grand public à croissance rapide.

2021

En février : finalisation de la cession du siège social de Clichy-La-Garenne (France) et des sites de BIC Technologies pour 175 millions d'euros.
En février : finalisation de la cession de son activité brésilienne d'étiquettes adhésives, PIMACO, à Grupo CCRR pour 40 millions de reals brésilien.

2022

Janvier : acquisition d'Inkbox, la première marque de tatouages semi-permanents sur la peau.
Mai : nomination de Nikos Koumettis en qualité de Président du Conseil d'Administration.
Août : acquisition de Tattly, société américaine leader du tatouage éphémère.
Septembre : acquisition d'AMI (*Advanced Magnetic Interaction*) une société française spécialisée dans la technologie d'interaction augmentée.

1.2. CHIFFRES CLÉS

1.2.1 CHIFFRES CLÉS FINANCIERS

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)



CHIFFRE D'AFFAIRES 2022

(par division)

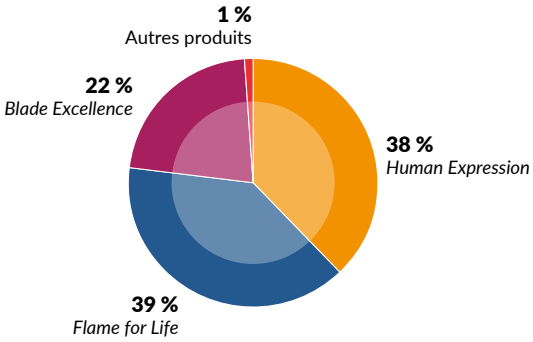

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)

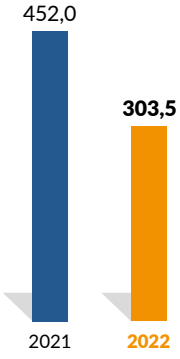

RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2022 (1)

(par division en millions d'euros)

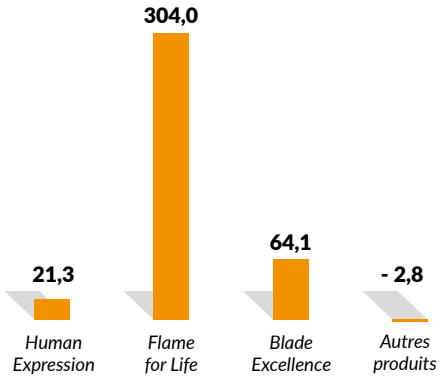

(1) N'inclut pas la part relative aux coûts non alloués principalement liés aux coûts centraux, soit (83,0) millions d'euros en 2022.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ
(en millions d'euros)



RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ 2022 (1)
(par division en millions d'euros)

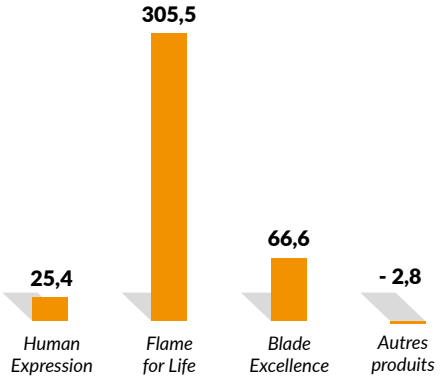

MARGE D'EXPLOITATION
(en % du chiffre d'affaires)

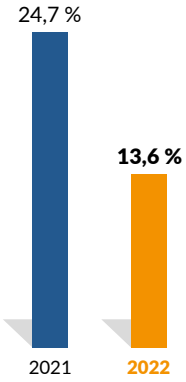

MARGE D'EXPLOITATION AJUSTÉE
(en % du chiffre d'affaires)



RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
(en millions d'euros)

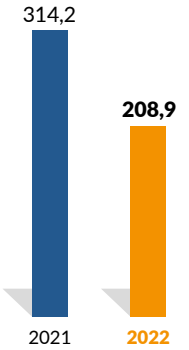

RÉSULTAT NET PAR ACTION ET RÉSULTAT NET PAR ACTION AJUSTÉ
(en euros)

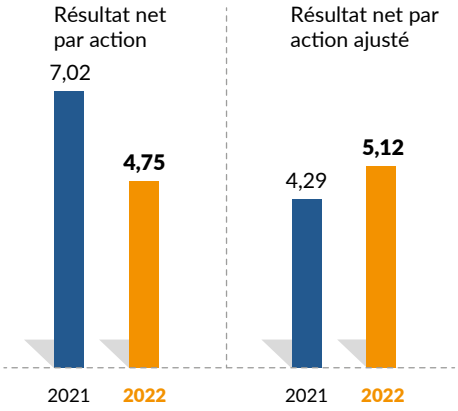

(1) N'inclut pas la part relative aux coûts non alloués, principalement liés aux coûts centraux, soit (83,0) millions d'euros en 2022.

ÉVOLUTION DES VOLUMES DE VENTES

(en millions d'unités)	2021	2022
Human Expression (Papeterie)	5 839	6 524
Flame for Life (Briquets)	1 571	1 647
Blade Excellence (Rasoirs)	2 320	2 351

ÉVOLUTION DES VOLUMES DE PRODUCTION

(en millions d'unités)	2021	2022
Human Expression (Papeterie)	5 305	5 641
Flame for Life (Briquets)	1 521	1 610
Blade Excellence (Rasoirs)	2 260	2 322

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR RÉGION

(en millions d'euros)	2021	2022	Variation en publié	Variation à base comparable	Variation à taux de change constant
Groupe					
Chiffre d'affaires	1 831,9	2 233,9	+ 21,9 %	+ 11,0 %	+13,8%
Europe					
Chiffre d'affaires	570,6	636,7	+ 11,6 %	+ 10,9 %	+11,1%
Amérique du Nord					
Chiffre d'affaires	779,0	954,9	+ 22,6 %	+ 6,7 %	+9,2%
Amérique latine					
Chiffre d'affaires	275,9	390,6	+ 41,6 %	+ 20,1 %	+30,1%
Moyen-Orient et Afrique					
Chiffre d'affaires	111,7	136,4	+ 22,1 %	+ 16,6 %	+16,6%
Océanie et Asie (y compris l'Inde)					
Chiffre d'affaires	94,8	115,3	+ 21,7 %	+ 17,0 %	+17,0%

1

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat résumé *(en millions d'euros)*	2021	2022
Chiffre d'affaires	**1 831,9**	**2 233,9**
Coût des ventes	901,1	1 155,9
Marge brute	**930,8**	**1 078,0**
Charges administratives et autres charges d'exploitation	478,8	774,5
Résultat d'exploitation	**452,0**	**303,5**
Résultat financier	(4,2)	(12,9)
Résultat avant impôts	**447,8**	**290,6**
Impôts	(133,6)	(81,7)
Résultat net part du Groupe	**314,2**	**208,9**
Résultat net part du Groupe par action *(en euros)*	**7,02**	**4,75**
Nombre moyen d'actions en circulation, net des actions propres	44 778 191	43 974 525

PRINCIPAUX AGRÉGATS DU BILAN

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Capitaux propres	**1 723,8**	**1 876,3**
Emprunts et dettes financières courants et découverts bancaires	76,3	76,5
Emprunts et dettes financières non courants	23,8	42,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif	468,9	416,3
Autres actifs financiers courants et instruments dérivés	1,7	17,3
Position nette de trésorerie [(a)]	**400,1**	**359,9**
Goodwill et immobilisations incorporelles	322,1	407,4
TOTAL BILAN	**2 495,8**	**2 683,5**

NB : SOCIÉTÉ BIC n'a pas sollicité de notation auprès d'une agence de notation financière, Par ailleurs, à sa connaissance, SOCIÉTÉ BIC ne fait l'objet d'aucune notation non sollicitée par une agence de notation financière.

(a) Voir glossaire.

TABLEAU RÉSUMÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	2021	2022
Marge brute d'autofinancement	**410,3**	**428,0**
(Augmentation)/Diminution des besoins en fonds de roulement d'exploitation	(20,0)	(29,2)
Autres flux d'exploitation	(109,7)	(98,8)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation [(a)]	280,6	300,0
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	57,6	(172,5)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(148,3)	(175,2)
Flux nets de trésorerie nets des découverts bancaires	189,9	(47,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture, net des découverts bancaires	**468,4**	**415,2**

(a) Voir glossaire.

1.2.2 CHIFFRES CLÉS EXTRA-FINANCIERS

PART D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

(en % de la consommation totale)



TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

(Nombre d'accidents qui engendrent une interruption de travail – par million d'heures travaillées – Effectifs BIC)



NOMBRE DE JOURS DE FORMATION REÇUS PAR SALARIÉ



	Unité	2021	2022
Part des usines ayant des systèmes de management environnement et santé-sécurité (ou en cours de déploiement)	%	82,2	83
Consommation annuelle d'énergie	Giga joules	1 097 484	1 136 505
Writing the Future, Together #2 Part d'électricité renouvelable	%	79	76
Total des émissions annuelles de Gaz à Effet de Serre (GES) (*location-based*)	$teqCO_2$	83 456	74 309
Total des émissions annuelles de GES (*market-based*)	$teqCO_2$	35 311	40 244
Total des émissions annuelles de GES (*scope 3*)	$teqCO_2$	805 000	800 000
Total des émissions annuelles de GES rapportées à la production (*scope 1 et 2*)	$teqCO_2$/tonne	0,91	0,74
Consommation annuelle d'eau	m^3	423 679	372 349
Production annuelle de déchets	Tonnes	19 487	20 713
Nombre de références certifiées par l'écolabel français NF Environnement	Nombre	16	16
Writing the Future, Together #1 Part de plastique recyclé ou alternatif utilisé dans les produits BIC®	%	4,0	5,7
Part des emballages BIC en carton provenant de sources certifiées et/ou recyclées (b)	%	97,4	97,7
Part des emballages en plastique sans PVC (b)	%	95,6	96,2
Writing the Future, Together #1 Part de plastique réutilisable, recyclable ou compostable dans les emballages consommateur (b)	%	59,6	70
Writing the Future, Together #1 Part de contenu en recyclé des emballages plastiques (b)	%	52,1	54,7
Total effectifs	Nombre	14 113	15 898
• Effectifs permanents	Nombre	10 471	10 580
• Effectifs temporaires	Nombre	2 936	4 441
Taux de départs volontaires	%	16	12
Part des effectifs permanents par zone géographique			
• Europe	%	38,4	39,4
• Amérique du Nord	%	7,0	7,4
• Amérique latine	%	22	22,4
• Moyen-Orient & Afrique	%	6,9	8,1
• Inde	%	24,9	21,7
• Asie Pacifique	%	0,88	1,0
Nombre de jours de formation reçus par salarié	Jours	1,6	1,5
Part de femmes dans le management et les effectifs	%	44	43
• Conseil d'Administration	%	50	50
• Comité Exécutif	%	30	36
• Niveaux 4 et supérieurs (cadres dont le Comité Exécutif)	%	29	32
Writing the Future, Together #3 Nombre d'accidents du travail avec arrêt (a)	Nombre	58	70
Taux de fréquence des accidents du travail – effectifs BIC (accidents avec incapacité temporaire ou permanente)	Nombre/million d'heures travaillées	1,99	2,09
Taux de gravité des accidents du travail – salariés permanents et contrats à durée déterminée (CDD) (accidents avec incapacité temporaire)	Nombre/millier d'heures travaillées	0,11	0,10
Writing the Future, Together #4 Part des fournisseurs stratégiques ayant intégré le programme d'achats responsables	%	52,3	65,5
Part du chiffre d'affaires provenant des produits BIC® fabriqués dans ses propres usines	%	91	92
Writing the Future, Together #5 Enfants dont les conditions d'apprentissage ont été améliorées (données cumulées)	Millions	158	187

(a) En 2022, BIC enregistre 60 accidents du travail avec arrêt parmi ses salariés et 10 parmi les salariés intérimaires et 50 sites avec 0 accidents.
(b) Hors BIC Graphic, acquisitions récentes et certains OEMs.

1.3. STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Depuis plus de 75 ans, BIC® répond aux besoins et désirs des consommateurs avec des produits de haute qualité, simples et abordables et est devenu l'une des marques mondiales de biens de consommation les plus reconnues, avec des produits vendus dans plus de 160 pays. Notre **vision est d'apporter simplicité et joie au quotidien.** Nous cherchons à créer un sentiment de facilité et de plaisir dans les millions de moments qui composent nos vies.

Au fil du temps, les habitudes des consommateurs et leur interaction avec les marques ont profondément évolué. Le Groupe a ainsi été confronté à une mutation rapide des marchés sur lequel il opère et des tendances de consommation, affectant ses trois catégories. La mission de BIC, qui consiste à fournir des produits de haute qualité aux consommateurs du monde entier et à répondre à leurs besoins en constante évolution, a conduit à transformer le Groupe **d'une entreprise de production et de distribution à une entreprise centrée sur le consommateur.**

1.3.1 PLAN STRATÉGIQUE *HORIZON*

La stratégie ***Horizon*** de BIC a été lancée en novembre 2020 dans le but de transformer profondément le Groupe afin de créer les produits et services innovants de demain, avec une attention accrue portée aux besoins des consommateurs et au développement durable. L'objectif était non seulement de renforcer les compétences clés qui ont propulsé BIC au sommet au cours des soixante-quinze dernières années, mais également d'entrer sur des segments adjacents afin d'assurer une croissance et une rentabilité durables à long terme. Les objectifs stratégiques du Groupe et sa manière de conduire les opérations au quotidien sont ancrés dans le plan *Horizon*.

Dans le cadre de cette transformation, BIC a repensé ses trois catégories sous le prisme du consommateur afin d'accélérer sa trajectoire de croissance :

- **dans la Papeterie**, le Groupe évolue vers ***Human Expression*** pour s'adapter à l'évolution des habitudes de consommation et se développer sur les marchés de la Créativité et l'Écriture digitale, en forte croissance ;
- **dans les Briquets**, BIC étend son positionnement à ***Flame for Life*** afin d'intégrer toutes les occasions d'allumer une flamme, y compris celles qui ne sont pas liées au tabac, et évolue vers un modèle plus équilibré entre volume et valeur. La catégorie *Flame for Life* est destinée à générer davantage de croissance et à préserver la rentabilité, en misant sur la montée en gamme et la personnalisation, l'innovation et l'amélioration de la performance environnementale ;
- **dans les Rasoirs**, BIC a décidé de capitaliser sur l'excellence de sa recherche et développement et de son outil industriel et d'évoluer vers ***Blade Excellence,*** afin de développer une nouvelle activité de fabricant de lames de haute précision pour d'autres marques, BIC Blade-Tech.

Les **objectifs stratégiques et financiers** suivants sont intégrés dans le plan *Horizon* de BIC :

	Objectifs stratégiques et financiers	Objectifs associés
Accélération de la croissance	Assurer une trajectoire de croissance annuelle du chiffre d'affaires d'environ 5 %	• Élargir de manière significative la taille des marchés adressables dans des segments adjacents à forte croissance et faire évoluer le modèle économique de BIC pour augmenter nos parts de marchés, en mettant l'accent sur l'exécution et le retour sur investissement. • Tirer parti des capacités d'innovation et de l'excellence industrielle pour générer davantage de chiffre d'affaires grâce à de nouveaux modes de distribution. • Capitaliser sur nos marques sur nos principaux marchés et s'appuyer sur les nouveaux modes de vie pour développer un portefeuille complet de marques centrées sur les consommateurs.
Génération de trésorerie	Maintenir une forte conversion des flux nets de trésorerie. En 2023 générer un montant de flux nets de trésorerie disponible supérieur à 200 millions d'euros	• Adopter une gestion disciplinée des investissements opérationnels, avec un objectif de ratio investissements industriels/amortissement de 1 à 1,2. • Assurer un contrôle strict du besoin en fonds de roulement (stocks et en-cours, créances et dettes).
Développement durable	Franchir une nouvelle étape en matière de développement durable et transformer notre approche des plastiques à travers deux nouveaux engagements	• D'ici 2025, 100 % des emballages seront réutilisables, recyclables ou compostables. • D'ici 2030, utilisation de 50 % de plastique recyclé ou alternatif dans nos produits.
Allocation du capital	Financer la croissance organique et les acquisitions sur les marchés adjacents tout en garantissant une solide rémunération des actionnaires	• Investir dans les opérations pour soutenir et renforcer la croissance organique avec environ 100 millions d'euros d'investissements industriels annuels. En 2023, les investissements industriels devraient être à hauteur de 110-120 millions d'euros. • Procéder à des acquisitions ciblées pour renforcer les activités existantes et se développer dans les catégories adjacentes, pour un montant moyen d'investissements réalisés en base annuelle de 100 millions d'euros. • Viser un objectif de taux de distribution du dividende ordinaire compris entre 40 % et 50 % du BNPA ajusté. • Procéder à des rachats d'actions réguliers. Lancement en 2023 d'un nouveau programme de rachat d'actions pouvant atteindre un montant total de 100 millions d'euros.

1.3.2 PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2023

La croissance du chiffre d'affaires de l'exercice 2023 devrait être comprise entre +5% et +7% à taux de change constants, grâce à l'effet combiné de hausses de prix, du mix et des volumes. Nous prévoyons d'améliorer le résultat d'exploitation ajusté et la marge d'exploitation ajustée au cours de l'exercice 2023, avec une augmentation de la marge brute, partiellement neutralisée par la poursuite des investissements opérationnels et du soutien à la marque, pour mener à bien notre ambition *Horizon* et soutenir une croissance rentable à long terme.

La génération de flux nets de trésorerie disponible devrait être supérieure à 200 millions d'euros, pour la cinquième année consécutive.

1.3.3 HYPOTHÈSES DE TENDANCES DE MARCHÉS POUR L'ANNÉE 2023

Nos perspectives 2023 sont fondées **sur les hypothèses de marché suivantes** (1) :

Tendances de marchés (en valeur)

- **Europe :**
  - Papeterie : stabilité ou légère baisse (flat to low)
  - Briquets : baisse légère à modérée (low to mid-single-digit)
  - Rasoirs : baisse légère à modérée (low to mid-single-digit);
- **États-Unis** :
  - Papeterie : baisse légère à modérée (low to mid-single-digit)
  - Briquets de poche : baisse légère à modérée (low to mid-single-digit)
  - Rasoirs non-rechargeables : baisse légère à modérée (low to mid-single-digit);
- **Amérique latine :**
  - Papeterie : hausse légère à modérée (low to mid-single-digit)
  - Briquets : baisse légère à modérée (low to mid-single-digit)
  - Rasoirs : stabilité ou légère hausse (flat to low single-digit)
- **Inde :** Papeterie : hausse modérée à élevée (mid to high-single-digit).

Résultat d'exploitation

- **Marge Brute :**
  - Augmentation des volumes, des prix et du mix
  - Hausse des coûts des matières premières et du transport aérien et maritime
  - Effet de change favorable
  - Optimisation du processus de production

Résultat d'exploitation ajusté :

- Expansion de la marge brute
- Augmentation des investissements de soutien à la marque en soutien de la croissance du chiffre d'affaires
- Augmentation de la R&D et des dépenses opérationnelles en soutien de la croissance à long terme et de l'innovation

Flux de trésorerie disponible avant acquisitions et cessions

- Environ 110 à 120 millions d'euros d'investissements industriels

Devises : Taux moyen de couverture USD-EUR 2023 : 1,08

(1) Euromonitor et Estimations BIC.

1.3.4 AMBITION À LONG TERME

En ligne avec la stratégie *Horizon*, BIC ambitionne de se transformer en une entreprise de croissance, centrée sur le consommateur, sur ses marchés existants et sur les marchés adjacents en plein essor, et ce afin d'accélérer sa croissance et de maintenir sa rentabilité à long terme. Ainsi, le Groupe a adopté un ensemble d'initiatives stratégiques en ligne avec sa vision et sa mission, notamment :

- concevoir des produits pour tous, innovants, de haute qualité, sûrs, abordables et fiables ;
- investir dans les activités, les collaborateurs, l'innovation et les nouveaux produits pour soutenir la croissance ;
- valoriser son portefeuille existant de produits de grande consommation, avec différentes marques s'adressant à diverses typologies de consommateurs, tout en capitalisant sur la force historique de la marque BIC ;
- effectuer des acquisitions ciblées pour renforcer les activités existantes et se développer sur des marchés adjacents ;
- créer de la valeur à long terme pour toutes les parties prenantes : consommateurs, collaborateurs, communautés locales, clients et actionnaires.

1.3.5 RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Nous avons répertorié ci-dessous les principaux défis que nous prévoyons pour 2023 :

- une incertitude économique persistante en raison de l'environnement géopolitique mondial ;
- la volatilité des taux de change ;
- une incertitude en ce qui concerne les coûts des intrants.

Bien que la plupart de ces risques soient hors de notre contrôle, BIC met sans cesse en place des mesures afin d'en minimiser l'impact dans chacune de ses activités.

En conséquence, nous croyons que notre principal levier de croissance reste la force de nos marques, l'efficacité de notre chaîne d'approvisionnement mondiale et achats, notre excellence commerciale, dont notre *Revenue Growth Management* et notre volonté d'innovation durable. Tout cela, grâce aux talents de toutes nos équipes réparties dans 45 pays à travers le monde.

La Société n'a connaissance d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou dont elle serait menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

1.3.6 OBJECTIFS DE PERFORMANCE

Les principaux indicateurs de la performance du Groupe sont : la croissance du chiffre d'affaires, les gains de parts de marché, le résultat d'exploitation (EBIT), la génération de flux de trésorerie et la solidité du bilan .

1.3.7 ÉVÈNEMENTS RÉCENTS

14 février 2023 et 17 mars 2023 : Évolution de la composition du Conseil d'Administration de SOCIÉTÉ BIC

Le Conseil d'Administration du 14 février 2023 a décidé de proposer la candidature de Véronique Laury pour succéder à Marie-Pauline Chandon-Moët, dont le mandat vient à expiration et qui ne souhaite pas le voir renouvelé. Véronique Laury représentera la famille Bich. Le Conseil a également pris acte de la décision d'Elizabeth Bastoni de mettre fin à son mandat d'administratrice indépendante, de Présidente du Comité des Rémunérations et du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, à compter de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, pour raisons personnelles.

Le Conseil d'Administration du 17 mars 2023, sur recommendation du Comité des Nominations, de la gouvernance et de la RSE, a décidé de proposer la candidature de Carole Callebaut Piwnica, en qualité d'Administratrice Indépendante en remplacement d'Elizabeth Bastoni.

Ces deux nominations seront proposées à l'Assemblée Générale du 16 mai 2023.

La Société et ses filiales dans leur ensemble n'ont pas connu de changement significatif de leur situation financière depuis la fin de l'exercice 2022.

1.4. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

BIC est est l'un des principaux acteurs des marchés de la papeterie, des briquets et des rasoirs. Guidés par notre vision à long terme, nous proposons des produits abordables et de haute qualité aux consommateurs du monde entier. Cette vocation constante a contribué à faire de BIC® l'une des sociétés de biens de consommation les plus reconnues au monde, avec des produits vendus dans plus de 160 pays.

1.4.1 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS PAR DIVISION

Le plan stratégique *Horizon* lancé par BIC en novembre 2020 a pour ambition de favoriser une croissance durable en repensant ses trois catégories pour élargir ses marchés potentiels vers des segments en forte croissance.

1.4.1.1 De la Papeterie à *Human Expression*

Avec la stratégie *Horizon*, la catégorie Papeterie a évolué vers *Human Expression*, au-delà des instruments d'écriture traditionnels, vers la créativité et l'Écriture digitale en créant de nouveaux produits innovants qui permettent de nous renforcer tant sur les segments existants que sur des segments adjacents.

La division *Human Expression* englobe les instruments d'écriture, la créativité y compris les loisirs créatifs, les marqueurs pour la peau (tatouages) et l'Écriture digitale. C'est un marché qui croît d'environ 5 % par an, soit un potentiel de 50 milliards d'euros d'ici 2025 (1).

Depuis le lancement du BIC® Cristal® en 1950, BIC n'a cessé de diversifier sa gamme de produits de papeterie avec des produits à plus forte valeur ajoutée, des lancements de produits innovants et une attention accrue portée au développement durable.

Pour n'en citer que quelques-uns au cours des trois dernières années, BIC a lancé BIC® Clic Stic® PrevaGuard™, un stylo antibactérien, BIC® Bodymark, un marqueur de tatouage éphémère, la nouvelle gamme de coloriage Intensity et le premier stylo à bille métallique rechargeable BIC® Cristal® Re'New™. Le Groupe a aussi acheté Rocketbook, la marque leader des cahiers réutilisables digitaux. En 2022, BIC a poursuivi la diversification de son portefeuille de marques, avec l'acquisition d'Inkbox, marque leader du tatouage semi-permanent de haute qualité (d'une durée de 10 à 14 jours). BIC a aussi fait l'acquisition de Tattly, startup américaine innovant sur le segment du tatouage éphémère (durée 2 à 4 jours), qui diversifie ainsi l'offre de BIC sur le marché en plein essor de l'expression artistique sur la peau. Dans le domaine de l'Écriture digitale, BIC a acquis la start-up française AMI (Advanced Magnetic Interaction). AMI renforcera les capacités R&D de BIC en écriture digitale.

En 2022, le portefeuille de BIC comprenait des produits dans les segments de l'écriture, du marquage (classiques, permanents et éphémères), de la correction, du coloriage, du dessin et des carnets intelligents réutilisables.

RÉPARTITION DU MARCHÉ *HUMAN EXPRESSION* PAR SEGMENT EN 2021

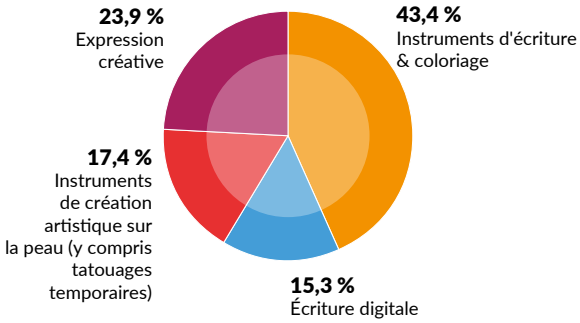

Sources :
- *instruments d'écriture & coloriage - Euromonitor 2021.*

Estimations BIC pour les autres segments :
- *expression créative : peinture au doigt, aquarelle, kits de peinture ;*
- *instruments de création artistique sur la peau: tatouages permanents ; semi permanents, tatouages enfants ;*
- *écriture digitale : ardoises, crayons et stylos.*

Marchés et positionnement de BIC

Instruments d'écriture et Coloriage

Marché historique de BIC, le segment des instruments d'écriture et de coloriage pesait environ 18 milliards (2) d'euros en 2021. Il devrait enregistrer un TCAC proche de 5 % sur la période 2021-2025 (3), par l'effet de la demande croissante émanant des pays émergents et l'innovation qui tirera la croissance du marché dans les pays développés. Le marché reste très fragmenté et compte de nombreux acteurs locaux et entreprises familiales. Toutefois, BIC, Newell Brands, Pilot et Shanghai M&G Stationery détiennent chacun une part de marché supérieure à 5 %. BIC est le deuxième fabricant mondial avec une part de marché de 8,2 % et détient une position de leader sur les marchés matures et les marchés en croissance.

Au fil des années, BIC a renforcé sa présence sur le marché des Instruments d'écriture et coloriage grâce à des lancements de produits innovants permettant de gagner des parts de marché dans des pays clés, tant avec les gammes de papeterie classique qu'avec les gammes premium.

(1) Source : estimations BIC. Les estimations du marché ont été révisées en 2022 sur la base d'une analyse approfondie effectuée par les équipes de recherche internes de BIC, afin de mieux évaluer les segments de marché adressables.

(2) Source : Euromonitor 2021 Instruments d'écriture, en valeur au détail, y compris recharges de stylos et de porte-mines.

(3) Estimation BIC.

RÉPARTITION DU MARCHÉ DES INSTRUMENTS D'ÉCRITURE

(En valeur – Euromonitor 2021)

PAR RÉGION

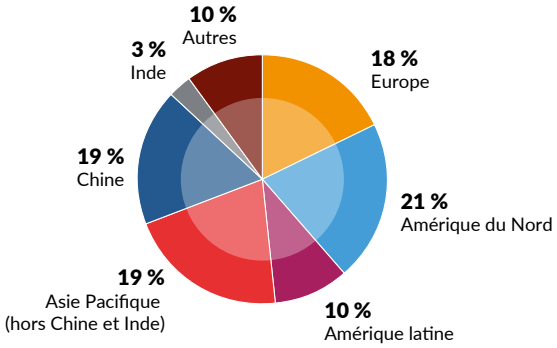

PAR SEGMENT DE PRODUIT

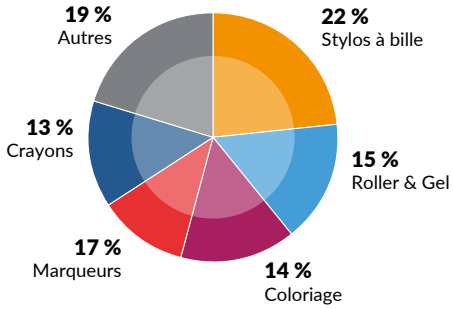

PAR PRINCIPAUX FABRICANTS

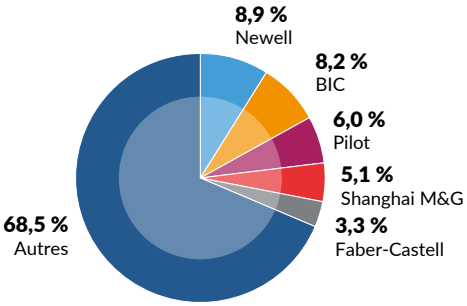

PART DE MARCHÉ DE BIC PAR SEGMENT

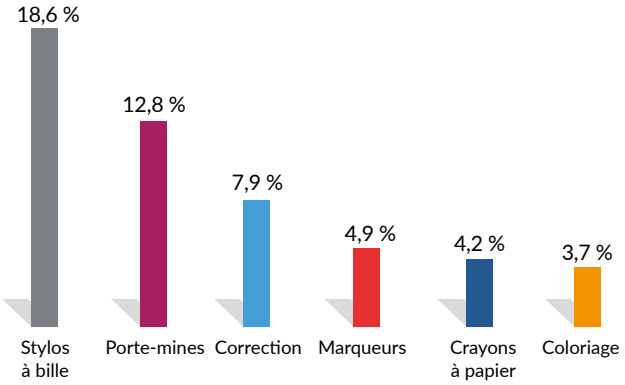

Source : Euromonitor 2021 (en valeur) pour les instruments d'écriture (hors recharges de stylos et de crayons).

PART DE MARCHÉ DE BIC PAR RÉGION - 2022

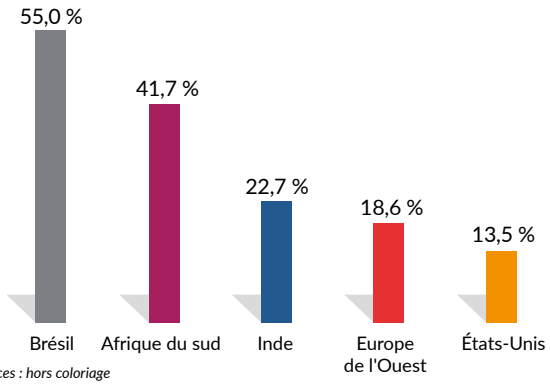

Sources : hors coloriage
- *Europe de l'Ouest : GFK Europe 7 pays - décembre 2022.*
- *Brésil : Nielsen décembre 2022.*
- *États-Unis : NPD décembre 2022.*
- *Inde : Market Pulse novembre 2022.*
- *Afrique du Sud : IRI octobre 2022.*

Alors que le portefeuille de BIC se concentre actuellement sur son marché historique d'instruments d'Écriture, la volonté du Groupe est de s'orienter vers des marchés adjacents à plus forte valeur ajoutée – la Créativité et Écriture digitale. En 2022, les segments de l'expression créative et l'Écriture digitale ont représenté 24 % du chiffre d'affaires de la division *Human Expression*.

Les marchés de « l'expression créative »

Le marché des loisirs créatifs est un marché important affichant une croissance d'environ 5 % (estimé à 10,6 milliards d'euros en 2021) (1). Il intègre une variété de sous-segments dont la peinture au doigt, l'aquarelle, les kits, les accessoires de bricolage, l'argile et la pâte à modeler. Ce marché devrait croître de 3 % (TCAC 2021-2025) grâce à la demande croissante du marché des enfants et des adolescents ainsi que des adultes en recherche de plus de créativité. Les loisirs créatifs pour enfants représentent plus de 50 % de l'ensemble.

Le marché des instruments de création artistique sur la peau, estimé à 7,4 milliards (1) d'euros, inclut le segment du tatouage permanent et celui des marqueurs pour la peau *Do it Yourself*. Ce dernier, en croissance rapide, comprend les marqueurs de tatouage éphémère, les décalcomanies, les tatouages au henné et les tatouages semi-permanents. Il devrait atteindre plus de 1,3 milliard d'euros en 2031 (1), alimenté par le désir croissant des jeunes consommateurs de maîtriser leur apparence et de s'exprimer à travers leur corps. Ce marché compte principalement de petits acteurs sans marque spécifique.

- BIC a fait son entrée sur le marché des instruments créatifs pour la peau en 2018 en lançant Bodymark®, le marqueur de tatouage éphémère innovant, pour répondre aux changements d'attitude des consommateurs en matière d'expression de soi, d'individualité et de créativité.
- L'acquisition d'Inkbox en 2022 positionne BIC comme un leader sur le segment des instruments de création artistique sur la peau (tatouages de haute qualité d'une durée de 10 à 14 jours) et vient enrichir le portefeuille de produits BIC, vendus sous des marques distinctes et ciblant de ce fait différentes typologies de consommateurs. Grâce à sa capacité unique de personnalisation, Inkbox renforce l'activité de BIC en vente directe aux consommateurs ainsi que ses capacités en matière d'engagement sur les réseaux sociaux et en communication digitale.
- En août 2022, le Groupe a acheté la société Tattly, une start-up américaine innovant dans le domaine des tatouages éphémères (2 à 4 jours) de haute qualité, renforçant encore sa présence sur ce segment d'expression artistique sur la peau, qui connaît une croissance rapide, notamment auprès des jeunes.

Le marché de l'Écriture digitale

Le marché de **l'Écriture digitale** était estimé à environ 6 milliards d'euros en 2021 (1). Avec l'essor de la technologie ce marché devient plus abordable; il devrait connaître un TCAC de 6 % d'ici 2025 (1) et peser plus de 7 milliards d'euros. Il comprend quatre principaux sous-segments : les carnets réutilisables, les stylos intelligents, les tablettes et ardoises ainsi que les stylets pour tablettes:

- le premier pas de BIC dans l'Écriture digitale a été l'acquisition de Rocketbook en 2020, la première marque de cahiers intelligents et réutilisables aux Etats-Unis ;
- en 2022, BIC a renforcé ses capacités de R&D en expression numérique avec l'acquisition d'AMI (Advanced Magnetic Interaction), une société française spécialisée dans la technologie d'interaction augmentée et conceptrice de la tablette numérique ISKN Repaper, qui permet aux utilisateurs de capturer l'écriture et le dessin dans un format électronique.

Portefeuille de marques *Human Expression*

BIC s'est construit sur l'incroyable puissance de sa marque, qui est l'une des plus populaires au monde. Au fil du temps, d'autres marques sont venues enrichir notre portefeuille, la plupart d'entre elles utilisant la puissance de la marque BIC pour favoriser l'attractivité et l'engagement des consommateurs, notamment Tippex, WiteOut et, plus récemment, BodyMark® by BIC.

Avec *Horizon*, BIC a commencé à évoluer vers une stratégie de « multimarques », où chaque label a un positionnement différent pour les consommateurs. Les acquisitions de Rocketbook et plus récemment d'Inkbox et de Tattly renforcent encore cette approche. La division *Human Expression* de BIC offre désormais un panorama diversifié de marques, où chacun peut se retrouver et sélectionner sa marque préférée.

Produits de coloriage et de dessin	Produits de coloriage à valeur ajoutée	Produit de correction vendus sous les marques commerciales BIC®Wite-Out® et Tipp-Ex®	Instruments d'écriture en Inde	Marqueurs de tatouage temporaire	Produits d'Ecriture Lucky Pen au Nigéria	Cahiers numériques réutilisables	Tatouages semi-permanents	Tablettes graphiques Repaper ISKN	Décalcomanies temporaires

(1) *Estimation BIC.*

1

Réseaux de distribution

La mission de BIC est de proposer des produits accessibles à tous les consommateurs, tous les jours et partout dans le monde, en ligne avec sa stratégie historique « Un BIC vu est un BIC vendu ».

Les produits BIC sont vendus dans différents circuits de distribution dans le monde entier et le Groupe poursuit son objectif pour s'imposer en tant que spécialiste omnicanal, à la fois en ligne et dans les magasins. Les produits sont disponibles dans la grande distribution, *via* le commerce en ligne (*pure players*, places de marchés, B2B et B2C, *omniretailers*), dans les magasins traditionnels, ainsi que chez les fournituristes de bureaux (papeteries sous contrat ou grandes enseignes de fournitures de bureau).

Dans la grande distribution, la rentrée scolaire reste une période clé. BIC offre aux consommateurs une large gamme de produits scolaires et universitaires vendus en magasin grâce à des présentoirs et outils de merchandising innovants comme l'iconique bus scolaire en Europe.

Les **fournituristes de bureau** restent un canal de distribution essentiel où BIC bénéficie de positions fortes grâce à la qualité, la fiabilité et le rapport qualité/prix de ses produits, tous d'autant plus importants pour les entreprises, les administrations et les écoles.

Avec le lancement du plan de transformation *Invent The Future* de BIC en 2019, le Groupe a encore renforcé son réseau de distribution en renforçant ses positions dans le **e-commerce**. En 2022, BIC a conservé ses positions de leader de la papeterie en ligne sur ses principaux marchés : le Groupe est ainsi n° 1 en France avec une part de marché de 21 %, n° 2 au Royaume-Uni avec une part de marché de 18 % et n° 3 aux États-Unis avec une part de marché de près de 13 % (en valeur à fin décembre 2022).

1.4.1.2 *Flame for Life* – Briquets

Conformément à sa stratégie *Horizon*, la catégorie historique Briquets de BIC s'est élargie vers *Flame for Life* afin d'intégrer toutes les occasions d'allumer une flamme. *Flame for Life* vise un modèle de croissance équilibrant volume et valeur. La croissance sera ainsi alimentée par une montée en gamme, par la personnalisation des produits et par l'innovation, afin de répondre à l'évolution des tendances de consommation, tout en intégrant un mode de développement durable.

Le marché et le positionnement de BIC

Le marché mondial des briquets de poche est estimé à 13,1 milliards d'unités (4,7 milliards en valeur) (1).

RÉPARTITION DU MARCHÉ MONDIAL DES BRIQUETS DE POCHE EN 2021

(Estimations BIC – en valeur)

PAR RÉGION

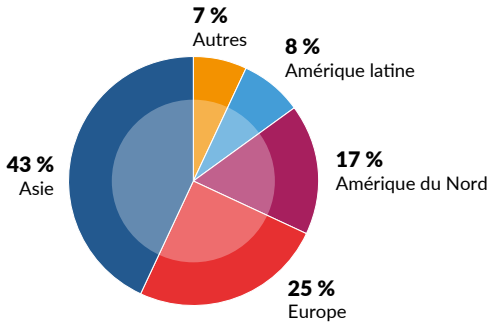

PAR SEGMENT DE PRODUITS

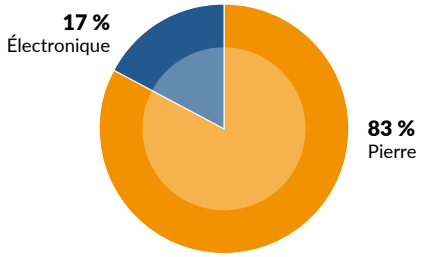

PRINCIPAUX FABRICANTS (HORS ASIE)

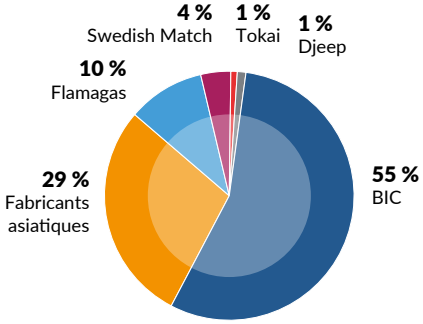

Position de leader et parts de marché de BIC

BIC est le n° 1 mondial des briquets de poche de marque en valeur, avec environ 55 % de parts de marché en 2021 (hors marchés Asie) et bénéficie de positions de leader dans des zones géographiques clés telles que l'Amérique du Nord, l'Amérique latine et l'Europe. Les avantages concurrentiels qui soutiennent les positions leaders de BIC sont la sécurité, la qualité, une forte notoriété de la marque, un processus de fabrication automatisé et très efficace et un solide réseau de distribution.

(1) *Rapport sur le marché mondial des briquets de poche 2021.*

PART DE MARCHÉ DES BRIQUETS DE POCHE BIC® EN 2021 (HORS MARCHES ASIATIQUES)

(Estimations BIC - En valeur)

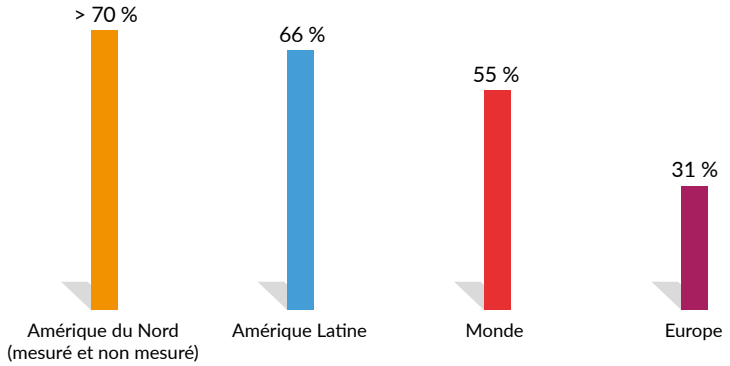

La sécurité et la qualité, un facteur clé de différenciation pour BIC

Un briquet contient du gaz sous pression dans un réservoir en plastique allumé par une flamme. Il peut présenter un réel danger s'il n'est pas conçu et fabriqué selon des critères de sécurité très stricts. Des normes de sécurité internationales ont été définies pour protéger les consommateurs contre les briquets dangereux.

Il existe deux grandes normes pour les briquets de poche :

- la norme de sécurité internationale ISO 9994, qui définit clairement les exigences de sécurité de base de tout briquet. Elle est obligatoire sur les grands marchés tels que le Canada (1989), la Russie (2000), le Brésil (2002), l'Afrique du Sud (2002), l'Argentine (2003), la Thaïlande (2003), le Mexique (2004), la Corée du Sud (2005), les 27 États membres de l'Union européenne (2006), le Japon (2011), l'Indonésie (2011) et la Turquie (2012) ;
- les exigences en matière de sécurité des enfants. Un briquet pourvu d'une sécurité enfant est délibérément modifié pour rendre son fonctionnement plus difficile par les enfants. Selon cette norme, un briquet ne doit pas pouvoir être actionné par au moins 85 % des enfants de moins de 51 mois. La législation sur la sécurité enfant est obligatoire sur les grands marchés tels que les États-Unis (1994), le Canada (1995), l'Australie (1997), la Nouvelle-Zélande (1999), les 27 États membres de l'Union européenne (2006), le Japon (2011), la Corée du Sud (2012) et le Mexique (2016).

Trop souvent les modèles de briquets à bas prix ne respectent pas les normes de sécurité. Depuis la fin des années 1980, les modèles de briquets importés des pays asiatiques gagnent des parts de marché. Ils représentent actuellement plus de la moitié du marché mondial (en volume).

Depuis sa création, BIC défend sa position et continue d'agir et de s'impliquer pour une amélioration de la sécurité et de la qualité des briquets. Les briquets BIC® sont conçus et fabriqués en parfaite conformité avec des normes de sécurité, de qualité et de performance encore plus strictes. Par exemple, les réservoirs de gaz des briquets BIC® sont fabriqués en polyoxyméthylène (POM), une résine hautement technique et résistante aux chocs. Ainsi, les briquets BIC® contiennent plus de gaz, ce qui permet un plus grand nombre d'allumages grâce à la finesse de leur paroi. Ils contiennent également de l'isobutane pur, ce qui garantit la stabilité de la flamme tout au long de la vie du briquet.

Vers un modèle plus axé sur la valeur via la montée en gamme et l'innovation

BIC propose une large gamme de briquets de poche et briquets utilitaires de haute qualité, fabriqués selon les normes de sécurité les plus strictes.

Si la transition de BIC vers un modèle équilibrant la croissance volume et valeur a débuté il y a plusieurs années, elle s'est accélérée avec le lancement du plan *Horizon*. Plus récemment, les développements suivants sont venus accompagner cette transformation :

- l'acquisition de **Djeep** en juin 2020, une opération qui renforce le portefeuille de briquets décorés sur ce segment à valeur ajoutée ;
- le lancement de **EZ Reach™** en juillet 2020, le premier briquet utilitaire de poche de BIC. Le produit a déjà atteint 5,4 % du marché des briquets de poche aux États-Unis (source : IRI, fin décembre 2022). Les briquets utilitaires (y compris BIC®EZ Reach) représentaient 11 % du chiffre d'affaires des briquets en 2022 ;
- le déploiement de la stratégie de ***Revenue Growth Management*** visant à accroître l'efficacité des activités de promotion et de tarification.

En 2022, les briquets à valeur ajoutée, y compris les briquets BIC®EZ Reach, Djeep®, utilitaires et décorés, représentaient 38 % du chiffre d'affaires total des briquets, en ligne avec notre objectif de 50 % d'ici à 2025.

BRIQUETS À VALEUR AJOUTÉE EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA DIVISION *FLAME FOR LIFE*

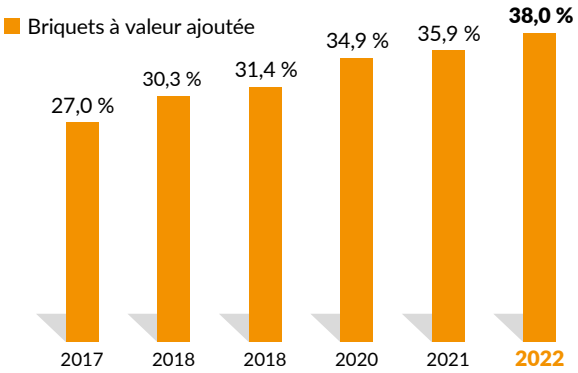

Marques du Groupe BIC sur le marché des briquets

Répondre à toutes les occasions d'allumer une flamme, y compris celles qui ne sont pas liées à l'usage du tabac

Un pilier important de la stratégie *Flame for Life* de BIC est de stimuler la croissance en intégrant toutes les occasions d'allumer une flamme, car les briquets sont largement utilisés pour bien d'autres usages de la vie quotidienne, sans lien aucun avec le tabac. Au cours des six dernières années, les équipes BIC ont mené des recherches approfondies afin de mieux connaître les différents usages des flammes. L'une des principales conclusions confirme que les bougies, les activités autour de la cuisine sont les principales sources d'utilisation de la flamme non liées au tabac dans les pays matures et les marchés en croissance (étude Ipsos pour Calyxis, Octobre 2021). Ces occasions d'utilisation constituent une opportunité de croissance et BIC, grâce à la force de sa marque, est bien positionné pour répondre aux usages du quotidien, non liés au tabac.

TOTAL BRIQUETS – PART DES UTILISATIONS DE FLAMME

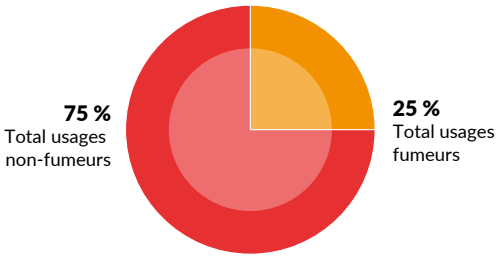

Source : Ipsos / Volume briquets BIC - octobre 2021.

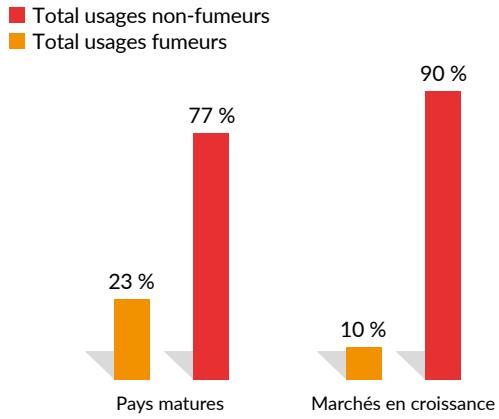

RÉPARTITION DÉTAILLÉE DES UTILISATIONS DE LA FLAMME AUX ÉTATS-UNIS ET AU BRÉSIL

ÉTATS-UNIS

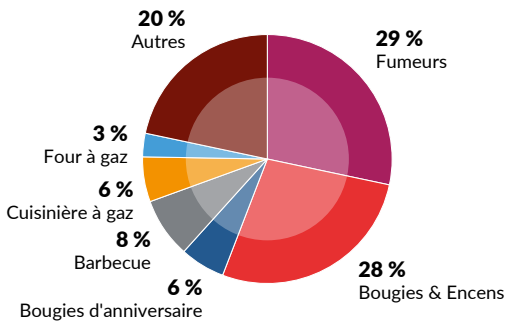

BRÉSIL

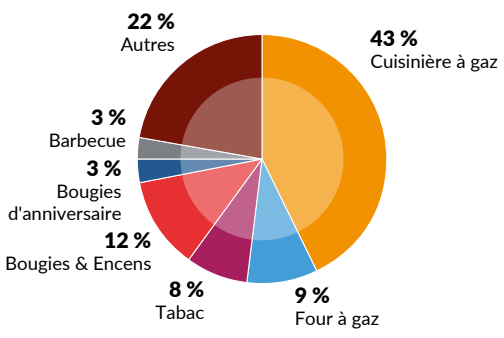

Réseaux de distribution

Les briquets BIC® sont vendus par l'intermédiaire de réseaux de distribution traditionnels (magasins de proximité et bureaux de tabac), de la grande distribution et en ligne aux États-Unis. Qu'ils soient vendus en ligne ou en points de vente, la visibilité est capitale pour générer des achats d'impulsion et fait partie intégrante de la stratégie historique de BIC « Un BIC vu est un BIC vendu ».

Dans le réseau traditionnel, à savoir le principal canal de distribution des briquets, BIC est le leader incontesté grâce à i) une distribution « 360° » basée sur des stratégies de *route-to-market* solides et ii) des programmes clients pertinents et créateurs de valeur. Les présentoirs et les barquettes permettent de mettre en valeur de larges gammes de briquets décorés et des innovations telles que BIC®EZ Reach, répondant ainsi aux besoins quotidiens tout en générant des achats d'impulsion en magasin.

Dans le réseau grand public, BIC privilégie la visibilité permanente en sortie de caisse avec des gammes de briquets de poche classiques, mais aussi dans les linéaires dédiés aux bougies et aux barbecues, là où les briquets BIC® EZ Reach et utilitaires attirent l'attention des consommateurs.

Dans le e-commerce, en 2022, BIC a continué de déployer avec succès son site Internet BIC.com aux États-Unis. La croissance du chiffre d'affaires a été portée par l'offre *Design my BIC* qui permet aux consommateurs de créer des briquets personnalisés. Le site Internet propose également : des éditions spéciales, des kits monochromes et des séries de briquets inédites.

1.4.1.3 Des Rasoirs à *Blade Excellence*

La division *Blade Excellence* renforce son activité non rechargeable avec des produits à valeur ajoutée durables et axés sur le consommateur tout en capitalisant sur ses capacités de production et de R&D avancées avec la création de BIC Blade-Tech.

Marchés et positionnement de BIC

Le marché des rasoirs mécaniques était d'environ 10,9 milliards d'euros en 2021 et représentait environ 48 % en valeur du segment total de l'« épilation » (1). Le TCAC 2021-2025 (2) pour le marché des rasoirs mécaniques est estimé à +4,9 %.

MARCHÉ MONDIAL DES RASOIRS MÉCANIQUES EN 2021

(Euromonitor – 2021 - En valeur)

PAR RÉGION

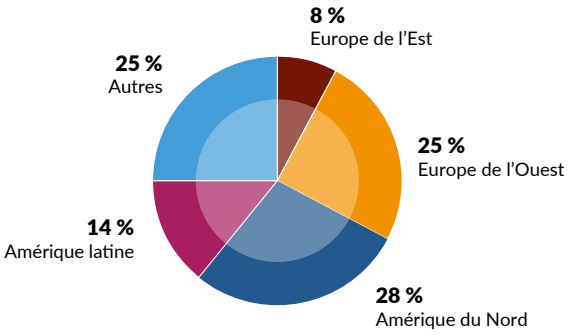

PAR SEGMENT DE PRODUIT

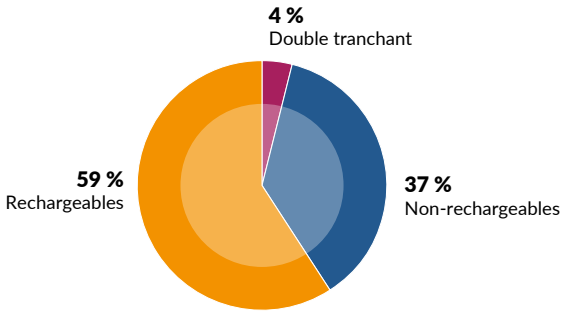

PAR PRINCIPAUX FABRICANTS

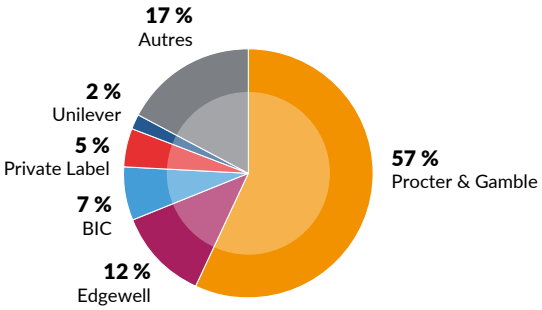

Le marché des rasoirs mécaniques recouvre trois segments de produits : les lames à double tranchant, les rasoirs rechargeables et les non rechargeables. Les nouveaux produits génèrent la majeure partie de la croissance sur le marché très concurrentiel des rechargeables et non rechargeables, en offrant des performances améliorées et des fonctionnalités supplémentaires. En raison du rythme soutenu du développement de nouveaux produits, un portefeuille de nouveaux produits performants est la clé d'un succès continu.

Outre les trois marques historiques leaders (Gilette, BIC® et Edgewell), d'autres acteurs sont apparus au cours de la dernière décennie. Bien que ces marques aient étendu leur présence en s'assurant la distribution de leurs produits en magasins, elles ne sont pas directement en concurrence avec BIC étant donné qu'elles se concentrent sur le segment des produits rechargeables.

(1) *Le marché de l'épilation comprend les rasoirs jetables et les rasoirs mécaniques, les crèmes/gels dépilatoires,les sucres/cires, les décolorants, les rasoirs électriques et dépilatoires ainsi que les préparations pour hommes et femmes.*
Le marché des rasoirs mécaniques comprend tous les rasoirs et lames rechargeables et jetables pour hommes et femmes.

(2) *Euromonitor Global stats. 2021, à taux de change constant (base 2021).*

1

Part de marché de BIC sur le segment des rasoirs non rechargeables

BIC est le n° 3 mondial, avec une part de marché de près de 7 % (1)du segment total des rasoirs mécaniques et le n° 2 mondial des rasoirs non rechargeables avec une part de marché de 22 % (2) . Le Groupe bénéficie de positions clés en Europe, aux États-Unis et en Amérique latine.

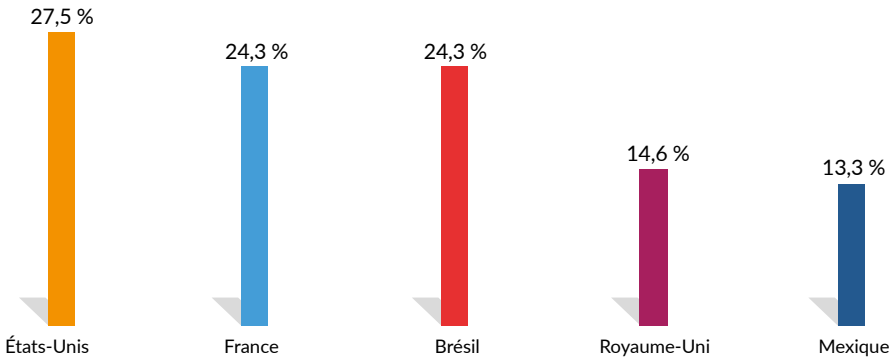

Source : IRI/NIQ 2022, incluant les marques de rasoirs non rechargeables et hybrides.

Évolution du portefeuille vers des produits plus innovants et plus durables

Dans les années 1970, BIC a révolutionné le rasage mécanique en lançant le premier rasoir non rechargeable, le rasoir « classique » une lame.

Au cours de la dernière décennie et en ligne avec la stratégie *Horizon*, BIC a concentré ses efforts de développement de nouveaux produits, de vente et de marketing sur les segments les plus performants des trois, quatre et cinq lames, pour offrir une gamme complète de produits féminins et masculins. Parmi celles-ci :

- pour hommes : BIC® 3, BIC® Comfort 3®, BIC® Easy/Hybrid 3 lames, gammes BIC® Flex et BIC® Flex Hybrid ;
- pour femmes : BIC® Pure 3® Lady, gamme BIC® Soleil® dont Bella®, Glow®, Balance, Miss Soleil, BIC®Soleil Escape et BIC® Click Soleil 5 ;
- pour hommes et femmes : Alors que l'innovation contribuera à générer la croissance future, BIC a lancé sur le marché américain en ligne en fin d'année 2022 BIC® EasyRinse, un nouveau rasoir pour hommes et pour femmes, avec un design unique de lame et une technologie anti-obstruction brevetée. Cette nouvelle gamme de produit sera commercialisée en magasin en 2023 aux États-Unis.

En 2022, les produits à valeur ajoutée ont représenté 63 % du chiffre d'affaires de la division *Blade Excellence*.

En ligne avec sa stratégie *Horizon*, BIC s'est concentré sur le lancement de produits présentant des avantages environnementaux, adaptés aux attentes des consommateurs avec notamment :

- le rasoir BIC® Bamboo en 2021 : un rasoir *Hybrid Flex* 5 à cinq lames avec une tête mobile et un manche fabriqué à partir de bambou d'origine responsable ;
- la gamme de rasoirs innovante hybride en 2021 fabriquée en Europe avec des manches en plastique recyclé et un emballage recyclable ;
- le rasoir féminin, BIC® Click Soleil 5 en 2022, doté d'un manche développé par Avient (fournisseur de matières premières) et composé à plus de 40 % de matériaux recyclés.

BIC Blade-Tech

Avec *Horizon*, BIC a créé **BIC Blade-Tech**. Ainsi, BIC valorise son expertise en matière de fabrication de lames de haute précision en les vendant à d'autres marques et élargit sa présence sur le marché des rasoirs mécaniques, qui devrait représenter 13 milliards d'euros en 2025 (3). Une équipe intégrant une force de vente commerciale dédiée à cette nouvelle activité, a été créée en 2021. BIC Blade-Tech a commencé à livrer ses premiers clients, nouvelles marques ou franchises établies, en septembre 2021. En août 2022, BIC a ajouté un troisième client à son portefeuille. Basé en Inde, ce client distribue "*powered by BIC*" gamme de produits pour hommes. L'activité B2B se développe avec succès et en 2022 a contribué à hauteur de 15 % à la croissance de la division. Comme prévu, BIC Blade-Tech a également un effet relutif sur la rentabilité de l'ensemble de la division *Blade Excellence* .

Autres produits

La catégorie Autres produits inclut diverses activités :

- **DAPE 74 Distribution** : ventes auprès des bureaux de tabac en France ;
- les produits de marque **BIC® et autres** : ceci inclut les piles et produits de préparation au rasage, tous destinés à accroître la présence de la marque BIC® sur ses principaux marchés ;
- **les produits publicitaires et promotionnels** en Europe.

(1) Source Euromonitor 2021- en valeur.

(2) Source : IIRI/NIQ à fin octobre 2022– en valeur.

(3) Source : Euromonitor, Global stats. À taux de change comparable base 2021.

1.4.2 RECHERCHE ET INNOVATION

Objectifs et organisation de la R&D chez BIC

Depuis sa création, avec la recherche et l'innovation au cœur de son ADN, l'une des principales ambitions de BIC est de **réinventer les produits essentiels du quotidien grâce à des nouveaux produits et des concepts avant-gardistes**. L'organisation de la R&D permet d'assurer la qualité et la fiabilité des produits, tout en développant et en apportant des solutions pertinentes pour tous les consommateurs, et susciter leur fidélité, adhésion et satisfaction. BIC se concentre sur l'amélioration de la connaissance consommateurs et sur l'accélération du lancement de nouveaux produits innovants, en interne ou, par le biais de partenariats **afin de répondre aux besoins et aux désirs des consommateurs** ou, mieux encore, les anticiper.

Avec le lancement du plan *Horizon* en novembre 2020, BIC a franchi une nouvelle étape dans sa démarche **visant à créer des produits durables répondant davantage aux besoins des consommateurs**. Les équipes de R&D travaillent sans relâche afin de développer les produits plébiscités par les consommateurs. Les projets de recherche incluent notamment :

- des technologies permettant des processus de fabrication durables, à même de remplacer les solvants et de réduire l'empreinte carbone globale des usines ;
- l'accent mis sur la santé et la sécurité des produits *via* le contrôle et l'évaluation des matériaux afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux réglementations les plus strictes ;
- l'étude et le développement de solutions pour augmenter la durabilité et prolonger la durée de vie des produits de coloriage en papeterie ;
- le développement de fonctionnalités innovantes pour les produits de rasage, afin d'atteindre l'excellence en matière de performance de rasage ;
- le développement de solutions durables en utilisant le moins de matière possible sur les produits rechargeables.

BIC développe également son **écosystème d'innovation ouverte** avec le lancement des initiatives récentes suivantes :

- la création d'un laboratoire interne d'innovation centré sur les données, ayant pour mission de découvrir de nouvelles technologies à un stade précoce et de les intégrer aux projets du Groupe en matière d'innovation ;
- un partenariat avec Plug&Play, la plus grande plateforme mondiale d'innovation qui connecte start-up et entreprises ;
- la création d'une division *Partnerships and new Business* afin de mettre l'accent sur des nouveaux modèles économiques et des partenariats qui favoriseront les opportunités de croissance à long terme et soutiendront l'innovation.

En 2022, les divisions de Recherche, Développement et Innovation comptaient plus de 230 collaborateurs. BIC a investi 1,1 % de son chiffre d'affaires en R&D. Le chiffre d'affaires de BIC provenant d'innovations lancées au cours des trois années précédentes était de 9 % en 2022, contre un taux de 8,1 % en 2021. En 2022, 100 brevets ont été déposés et le nombre de brevets octroyés était de 311.

Innovation produit

Dans la division *Human Expression*, BIC poursuit sans relâche ses efforts d'innovation afin de faire bénéficier les consommateurs de technologies de pointe en matière d'écriture, lançant une vingtaine de nouveaux produits en moyenne chaque année. Parmi les plus récentes innovations :

- l'encre effaçable avec BIC® Gelocity Illusion ;
- un marqueur de tatouage éphémère avec BIC® Bodymark ;
- BIC® Intensity Medium, un feutre d'écriture à pointe moyenne ;
- la nouvelle gamme de coloriage Intensity.

L'attention accrue que BIC porte à la durabilité a également conduit au lancement durant ces dernières années de plusieurs produits innovants présentant des avantages environnementaux , contribuant ainsi à la réduction de notre empreinte carbone :

- BIC® Cristal® Re'New™, notre premier Stylo à bille BIC Cristal rechargeable, composé d'un corps en métal et d'un capuchon en plastique recyclé ;
- BIC® ReVolution, une gamme complète de papeterie plus respectueuse de l'environnement, composée d'au moins 50 % de plastique recyclé.

La division *Flame for Life* a développé des procédés de fabrication et une R&D hors du commun, avec comme priorité absolue et permanente la sécurité et la qualité. La conception de nouveaux produits tout comme l'innovation dans le process de fabrication des briquets sont soumises à des contraintes très strictes directement liées aux risques potentiels inhérents à ces produits et à leur usage quotidien. Tout briquet BIC® reste un produit sûr et fiable pendant toute sa durée de vie.

Après le lancement réussi du briquet utilitaire BIC® EZ Reach en 2020, BIC a lancé en 2022 BIC® Maxi Ecolutions sur les marchés américains et européens. Il s'agit d'une nouvelle version du briquet BIC Maxi® classique mais fabriqué avec du plastique bio-sourcé et contenant 55 % de métaux recyclés.

Dans la catégorie *Blade Excellence*, entre 10 et 15 nouveaux produits sont développés chaque année. Ceci englobe les extensions de gamme ou les nouveaux produits. Parmi les plus récentes innovations :

- pour hommes : BIC® Flex 5 et BIC® Flex 5 Hybrid. En 2022, la ligne BIC® Hybrid Flex a été élue "Produit de l'année 2022" par les consommateurs français et belges. Le vote était basé sur l'innovation perçue, l'attractivité, l'intention d'achat et l'expérience consommateur. Il s'agit d'un rasoir rechargeable dont l'emballage est 100 % recyclable et composé à 80 % de papier recyclé. ;
- pour femmes : BIC® Soleil Click 5 et BIC® Soleil Sensitive Advanced. En 2022, BIC a lancé la nouvelle ligne BIC® Soleil Escape aux États-Unis. Ces rasoirs sont équipés de 4 lames flexibles qui s'adaptent aux contours de la peau et bénéficient par ailleurs d'un manche parfumé à la lavande et à l'eucalyptus. De plus, BIC a lancé une nouvelle version du BIC® Click Soleil 5 avec un nouveau manche contenant plus de 40 % de matériaux recyclés (TPE-élastomère thermoplastique recyclé) co-développé avec Avient, un fournisseur de matières premières ;
- Pour hommes et femmes: BIC a lancé le rasoir BIC® Bamboo, un rasoir hybride à cinq lames avec une tête mobile et un manche fabriqué à partir de bambou d'origine responsable. Fin 2022, BIC a lancé sur le marché américain en ligne, BIC® EasyRinse, un rasoir en versions non-rechargeable et hybride, avec un design unique de lame et une technologie anti-obstruction brevetée.

1.4.3 IMPLANTATION INDUSTRIELLE

92 % du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé dans des usines BIC détenues en propre.

Les 24 implantations industrielles détenues et opérées par BIC sont réparties de la manière suivante :

- 14 implantations sont consacrées à la production d'articles de papeterie dont 3 en France et 3 en Inde;
- 6 implantations sont consacrées à la production de briquets dont 2 en France;
- 4 implantations sont consacrées à la production de rasoirs, dont 1 en France.

IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

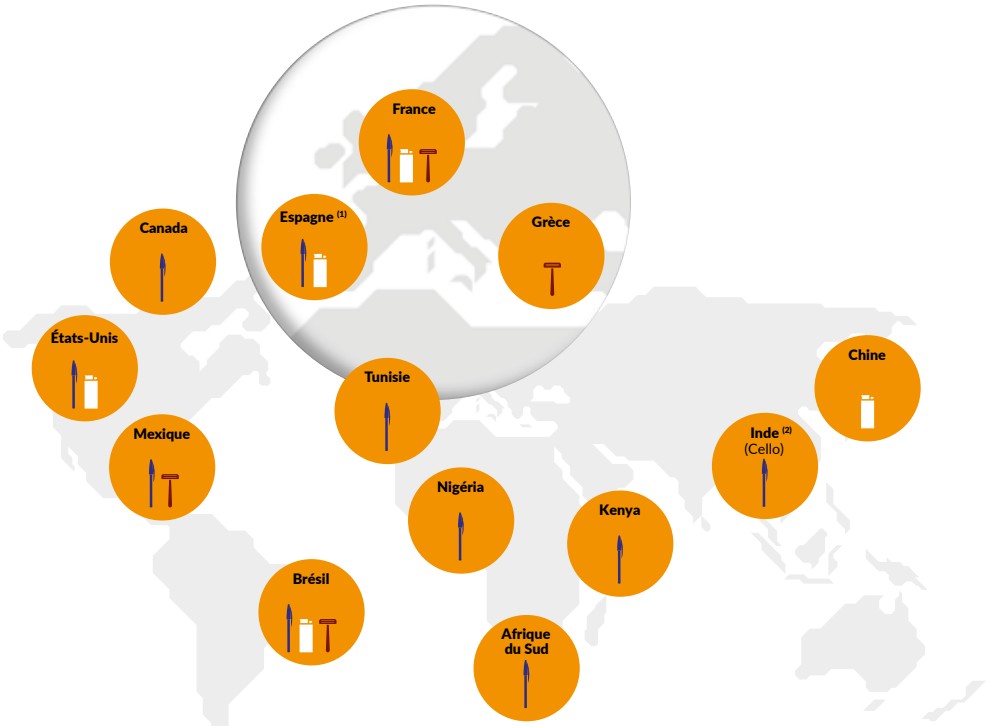

(1) Une usine en Espagne est consacrée aux produits publicitaires et promotionnels (BIC Graphic).
(2) Fin de la production sur le site Haridwar (Inde) au T4 2022.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIÉES (Y COMPRIS LES ACTIFS LOUÉS) ET TOUTES CHARGES AFFÉRENTES

Les principales charges liées à ces immobilisations sont les charges d'amortissement.

Pays	Utilisation	Localité	Propriétaire/Locataire	Principaux biens produits
AFRIQUE DU SUD	Usine, entrepôt et bureaux	Johannesburg	Locataire	Papeterie (stylos à bille, feutres de coloriage, marqueurs)
BRÉSIL	Bureaux	Barueri	Locataire	-
	Usine et entrepôt	Manaus	Propriétaire	Papeterie (stylos à bille, marqueurs, crayons à papier, crayons de couleur), briquets, rasoirs
CANADA	Usine	Toronto	Locataire	Papeterie (tatouages)
CHINE	Usine	Nantong	Propriétaire	Briquets
ESPAGNE	Usines et bureaux	Tarragone	Propriétaire	Papeterie (stylos à bille, porte-mines, notes repositionnables), briquets, marquage publicitaire
ÉTATS-UNIS	Bureaux	Shelton, CT	Propriétaire	-
	Usine	Milford, CT	Propriétaire	Briquets
		Gaffney, SC	Propriétaire	Papeterie (marqueurs)
	Entrepôt	Charlotte, NC	Propriétaire	-
	Conditionnement	Charlotte, NC	Locataire	-
FRANCE	Bureaux	Clichy	Locataire	-
	Usines	Cernay	Propriétaire	Papeterie (colorants)
		Guidel	Propriétaire	Briquets
		Longueil-Sainte-Marie	Propriétaire	Rasoirs
		Montévrain	Propriétaire	Papeterie (stylos à bille)
		Redon	Propriétaire	Briquets
		Samer	Propriétaire	Papeterie (crayons à papier, crayons de couleur, mines, porte-mines, marqueurs, ardoises)
GRÈCE	Usine et bureaux	Anixi	Propriétaire	Rasoirs
INDE	Bureaux	Mumbai	Locataire	-
	Usines	Daman	Propriétaire	Papeterie (instruments d'écriture)
		Karembeli	Propriétaire	Papeterie (instruments d'écriture)
		Haridwar (1)	Propriétaire	Papeterie (instruments d'écriture)
KENYA	Usine et bureaux	Nairobi	Locataire	Papeterie (instruments d'écriture)
MEXIQUE	Bureaux	Mexico city	Locataire	-
	Usine	Cuautitlan	Propriétaire	Papeterie (stylos à bille, porte-mines, rubans correcteurs)
	Entrepôt, bureaux et usine	Tlalnepantla	Locataire	Marquage publicitaire
	Usine	Saltillo	Locataire	Rasoirs
NIGERIA	Usine	Shagamu	Locataire	Papeterie
SLOVAQUIE	Conditionnement	Sered	Locataire	-
TUNISIE	Usine	Bizerte	Propriétaire	Papeterie (stylos à bille)

(1) Fin de la production sur le site de Haridwar (Inde) au T4 2022.

2

GESTION DES RISQUES

Introduction 46

2.1. PRINCIPAUX RISQUES ET ÉVALUATION DES RISQUES 46

2.2. DESCRIPTION ET ATTÉNUATION DES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES 48

2.3. PLAN DE VIGILANCE 55

2.3.1 Cadre réglementaire 55
2.3.2 Gouvernance 55
2.3.3 Élaboration de la cartographie 55
2.3.4 Organisation et mesures pour prévenir les risques extra-financiers majeurs 57

2.4. PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ ET ASSURANCES 60

2.4.1 Définition et objectifs de la gestion des risques et du Contrôle Interne 60
2.4.2 Composantes de la gestion des risques et du Contrôle Interne de la Société et de ses filiales 61
2.4.3 Acteurs de la gestion des risques et du Contrôle Interne, structure(s) spécifique(s) en charge/rôles respectifs et interactions 64
2.4.4 Assurance – couverture des risques 66

INTRODUCTION

BIC gère ses risques de façon active afin d'identifier, gérer, prévenir, atténuer et surveiller les principaux risques qui pourraient affecter la Société :

- ses clients, les intérêts de ses actionnaires, ses actifs, son environnement ou sa réputation ;
- sa capacité à atteindre les objectifs ;
- sa capacité à respecter et défendre ses valeurs ;
- sa capacité à respecter la loi ou les règlements.

Cette approche repose sur l'identification et l'analyse des principaux risques auxquels le Groupe est exposé.

La *section 2.4. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société et Assurances* présente une description du dispositif de gestion des risques.

Les risques énoncés ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels le Groupe est confronté. Les risques présentés ci-dessous ne constituent pas une énumération exhaustive de tous les risques auxquels le Groupe est potentiellement exposé. Des événements imprévisibles peuvent également avoir un impact sur les capacités juridiques, financières ou de réputation du Groupe.

Le Groupe a pris différentes mesures afin d'atténuer les risques. L'une d'entre elles, décrite à la *section 2.4.4. Assurance.*, couvre les risques par la signature de polices d'assurance adéquates.

2.1. PRINCIPAUX RISQUES ET ÉVALUATION DES RISQUES

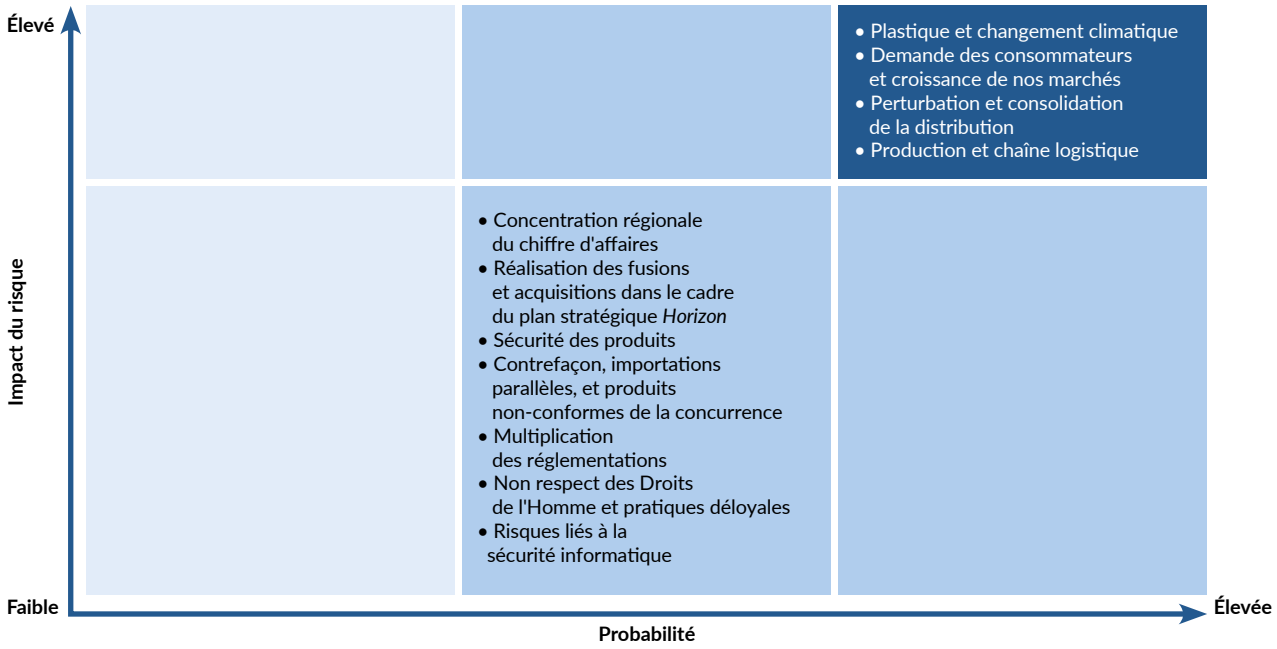

Impact des risques	Niveau faible	Niveau moyen	Niveau élevé
Risques liés aux plastiques et au changement climatique			X
Risques liés à la demande des consommateurs et à la croissance de nos trois divisions			X
Risques liés à la perturbation et à la consolidation de la grande distribution			X
Risques liés à la chaîne d'approvisionnement et de production			X
Risques liés à la concentration régionale du chiffre d'affaires		X	
Risques liés à la réalisation de fusions et acquisitions dans le cadre du plan stratégique *Horizon* de BIC		X	
Risques liés à la sécurité des produits		X	
Risques liés à la contrefaçon, aux importations parallèles et aux produits non conformes des concurrents		X	
Risques liés à des réglementations plus exigeantes		X	
Risques liés au non-respect des Droits de l'Homme et aux pratiques déloyales		X	
Risques liés à la sécurité informatique		X	

Ukraine

Le Groupe suit attentivement les conséquences potentielles de la crise ukrainienne sur ses activités.

La Russie et l'Ukraine représentaient 2,8 % du chiffre d'affaires total de BIC en 2022. Dès le début de la guerre, BIC a suspendu toutes les activités liées aux médias, à la publicité, à l'embauche et aux investissements en Russie afin que cela ait le moins d'impact possible sur les collaborateurs concernés. Dans le même temps, BIC a considérablement limité sa sélection de produits de vente au détail en limitant son offre aux articles essentiels et a continué à respecter l'ensemble des décisions réglementaires, en ce compris les sanctions Européennes et Américaines. BIC conserve le contrôle total de sa marque et de sa propriété intellectuelle en Russie afin de contrer toute éventuelle tentative d'appropriation. Le Groupe n'a pas de présence industrielle dans ces deux pays. Se référer aux paragraphes « Risques liés à la chaîne d'approvisionnement » et « Risques liés à la sécurité informatique ».

2.2. DESCRIPTION ET ATTÉNUATION DES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Risques liés aux plastiques et au changement climatique

Les plastiques et le changement climatique constituent des risques majeurs pour BIC :

- Les risques liés aux plastiques incluent :
  - les risques en amont : l'utilisation de cette matière dans les produits BIC® épuise une ressource non renouvelable, donc sujette à raréfaction et à la volatilité des prix ;
  - les risques en aval, avec la pollution environnante provenant des déchets plastiques. Bien que les produits BIC® ne soient pas à usage unique, le contexte réglementaire sur l'utilisation du plastique devient de plus en plus strict. L'opinion des consommateurs et des citoyens à l'égard de ces produits est d'ailleurs de plus en plus négative.
- Les risques liés au changement climatique comprennent :
  - le risque d'augmentation du coût des matières premières. Les programmes d'efficacité énergétique, la capture du carbone et les autres mesures prises par les fournisseurs pourraient augmenter les coût de production des matières premières ;
  - le risque d'augmentation du coût de l'approvisionnement alternatif en plastique du fait de la concurrence croissante ;
  - l'augmentation du coût des opérations du fait de la hausse du prix du carbone.

.

Niveau d'impact du risque : élevé

Impact potentiel sur BIC :

Les impacts potentiels sur BIC comprennent :

- l'augmentation du coût des matières premières ;
- la raréfaction et la volatilité des prix des plastiques ;
- la détérioration de l'image de marque liée aux produits en plastique dites à usage unique ;
- la réglementation accrue sur les matières plastiques impactant les opérations directes ou indirectes de BIC ;
- la réglementation carbone affectant les coûts d'exploitation ;
- la perturbation ou interruption des activités de production liées à des événements climatiques extrêmes ;
- l'étiquetage environnemental des produits avec un impact sur les ventes.

Exemples d'atténuation du risque :

- Un Programme de Développement Durable complet conçu pour limiter l'impact environnemental des activités de BIC. Cela couvre les activités, les produits et la chaîne d'approvisionnement de BIC, complétés en 2018 par les engagements du programme *Writing the Future, Together*, dont notamment :
  - l'amélioration de l'empreinte environnementale et/ou sociétale des produits BIC® (Engagement 2025 N° 1 : Promouvoir l'innovation durable dans les produits BIC®).
    Cet objectif repose sur le déploiement d'une démarche complète d'écoconception dans le cadre des processus d'innovation de chaque catégorie de produits.

Cela permettra à BIC d'atténuer les risques suivants :

- le défi plastique,
- l'empreinte carbone de ses produits ;
- l'objectif de recourir à une électricité 100 % renouvelable d'ici à 2025. Le Groupe cherche ainsi à réduire ses émissions de gaz à effet de serre par l'achat d'énergie renouvelable. Il étudiera également la production potentielle d'électricité renouvelable sur site ;
- une approche de l'économie circulaire intégrée à l'approche historique de conception des produits BIC au travers de la philosophie des 4R (Réduire, Recyclé ou Alternatif, Rechargeable, Recyclable).
- **Des engagements ambitieux sur le plastique** :
  - d'ici 2030, BIC vise à utiliser 50 % de plastique recyclé ou alternatif pour ses produits, avec un objectif de 20 % d'ici 2025 ;
  - d'ici 2025, 100 % des emballages plastiques seront réutilisables, recyclables ou compostables.

En 2022, le Groupe a réalisé une étude sur les risques physiques du changement climatique sur toutes ses installations et sur celles de certains fabricants sous contrat et fournisseurs. L'analyse a porté sur 248 installations situées dans le monde entier, y compris des centres de production, des bureaux, des immeubles résidentiels, des entrepôts et des terrains appartenant à un fournisseur tiers ou que BIC possède ou loue.

Les aléas climatiques inclus dans l'analyse étaient : stress thermique, stress hydrique, inondations, élévation du niveau de la mer, ouragans et typhons (cyclones tropicaux).

Les aléas identifiés les plus courants ont été les inondations et le stress thermique. De nombreuses installations exposées sont détenues par des tiers ou sont louées.

Toutes ces initiatives, ainsi que celles mentionnées dans la stratégie de développement durable du Groupe à la section 3, contribuent à atténuer les risques que pourrait subir le Groupe.

Risques liés à la demande des consommateurs et croissance

BIC est exposé à de nouvelles tendances en raison des préférences et attitudes des consommateurs vis-à-vis de ses trois catégories de produits : *Human Expression*, *Flame for Life* et *Blade Excellence*.
Les tendances de consommation à l'échelle internationale peuvent comprendre :

- le développement des technologies numériques en papeterie ;
- la baisse de la consommation du tabac ;
- les changements des habitudes de rasage.

Niveau d'impact du risque : élevé

Impact potentiel sur BIC :

- L'absence de réponses viables aurait un impact sur les ventes et la rentabilité.
- L'évolution des habitudes de consommation impactant les trois secteurs de BIC pourrait avoir pour conséquence :
  - un passage à l'apprentissage en ligne pour la Papeterie,
  - une consommation réduite de tabac pour les Briquets,
  - un rasage moins fréquent pour les Rasoirs.

Exemples d'atténuation du risque :

- Des investissements de Recherche et Développement axés sur les produits innovants et le positionnement de la marque pour compenser le recul et l'évolution de la demande.
- L'adoption d'une approche centrée sur le consommateur, destinée à accompagner le développement de chacune des catégories.
- Le déploiement sur les marchés en forte croissance de l'expression créative et de l'écriture numérique.
- La poursuite de notre stratégie de développement des ventes dans les marchés en croissance.
- L'augmentation de la taille de nos marchés.

Risques liés à la perturbation de la grande distribution et à la consolidation

Les ventes de produits BIC® peuvent être impactées par :

- la consolidation de la grande distribution par le biais du commerce en ligne ; et
- la réduction potentielle de sa capacité à fixer ses prix du fait des pressions sur les prix de la part des Distributeurs, de campagnes promotionnelles plus nombreuses et du développement des circuits de vente directe au consommateur.

Niveau d'impact du risque : élevé

Impact potentiel sur BIC :

- L'évolution des habitudes d'achat des consommateurs pourrait réduire le pouvoir de fixation des prix *via* les circuits de commerce électronique et impacter les ventes de BIC.

Exemples d'atténuation du risque :

- Être accessibles aux consommateurs dans tous les circuits de distribution, du commerce électronique aux hypermarchés, en passant par les papeteries et les petits magasins de proximité.
- Développer l'e-commerce en couvrant l'ensemble des solutions de distribution, des détaillants en ligne aux distributeurs omnicanaux, et en déployant notre offre de distribution directe.
- Déployer des offres attractives pour les consommateurs dans les magasins de détail et renforcer les efforts de développement dans le domaine de l'e-commerce afin d'encourager la consommation.

Risques liés à la chaîne d'approvisionnement et de production de BIC

En tant que fabricant et distributeur de produits de consommation, BIC est exposé à des risques d'interruption de la production et à des problèmes de chaînes d'approvisionnement internes et externes. Cela peut résulter d'éventuelles pénuries de matières premières et d'interruptions opérationnelles chez les fournisseurs. C'est notamment le cas lors des périodes critiques d'achats saisonniers comme la rentrée des classes en Papeterie.

BIC possède plusieurs installations de fabrication et des entrepôts à travers le monde. Cependant, certains produits peuvent être concentrés dans une zone géographique donnée et ainsi présenter des risques en cas d'événements majeurs.

Le Groupe est confronté à des risques spécifiques associés au stockage et à l'utilisation de substances et produits dangereux, dont :

- le gaz pour les briquets ;
- les solvants pour les marqueurs permanents et les marqueurs effaçables à sec ;
- les solvants pour les procédés de nettoyage industriel.

Niveau d'impact du risque : élevé

Impact potentiel sur BIC :

- La dépendance vis-à-vis des chaînes d'approvisionnement de fournisseurs externes pourrait entraîner une pénurie de matières premières si le fournisseur en question subit une catastrophe et/ou des perturbations.
- Un long processus de qualification des fournisseurs peut avoir un impact sur la disponibilité des fournisseurs potentiels.
- Des matières premières clés peuvent être perdues si un fournisseur modifie une formulation.
- Une perturbation importante de la chaîne d'approvisionnement peut entraîner l'incapacité de BIC à répondre à la demande des consommateurs et/ou à ses engagements.
- Certains plastiques utilisés dans les produits BIC peuvent voir une importante concurrence avec d'autres industries. Cela peut limiter la disponibilité des matières premières et la réalisation d'inventaires.
- La dépendance à l'égard de certaines matières premières et une réduction importante des plastiques chez les fournisseurs en raison des réglementations environnementales peuvent avoir un impact sur le développement des produits.
- Les interdépendances entre les installations de BIC peuvent être compromises si un risque entraînait une incapacité à expédier les produits d'une installation de fabrication à la distribution. Cela peut affecter la capacité à fournir des biens aux consommateurs.
- La persistance de la Covid-19 pourrait continuer d'impacter la chaîne d'approvisionnement de BIC.
- L'actuelle crise en Ukraine pourrait continuer d'affecter la chaîne d'approvisionnement et les prix de certaines matières premières.

Exemples d'atténuation du risque :

- La Direction des Achats se concentre sur la qualification et l'intégration des fournisseurs. Elle est également responsable de l'approvisionnement et des matériaux alternatifs.
- Des contrôles sont en place pour viser un approvisionnement multifournisseurs.
- Une plateforme de communication renforcée entre les équipes de vente et de production permet de « dimensionner » les quantités et les emplacements des produits.
- Le Département logistique a développé une stratégie d'atténuation des risques parmi les fournisseurs et un plan d'optimisation des entrepôts pour minimiser les perturbations de la distribution (fret maritime et routier).
- Des programmes de ressources humaines sont en place pour améliorer l'efficacité des fonctions nécessaires à la gestion des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale.

Dans toutes ses usines, BIC :

- porte une attention constante à la mise en œuvre et au suivi de mesures de prévention et de systèmes de sécurité pour les zones de stockage du gaz et des solvants ;
- choisit des mesures techniques appropriées et des équipements adaptés pour minimiser les risques induits par les substances chimiques dangereuses ;
- donne la priorité à l'utilisation de systèmes appropriés de prévention incendie, tels les équipements de lutte contre l'incendie ;
- mène des études de risque. Des procédures sont établies pour identifier, évaluer et prévenir les incidents et les accidents ;
- forme le personnel pour identifier les dangers et mener une action préventive et corrective ;
- fait de la conformité aux réglementations locales une partie intégrante de la gestion quotidienne des installations ;
- définit des inventaires stratégiques dans certaines usines pour couvrir les matières et composants critiques ;
- met en place des programmes de formation dans toutes les usines pour garantir les processus de fabrication stratégiques et assurer la flexibilité nécessaire pour garantir les besoins du marché ;
- met en place des programmes de maintenance pour protéger les équipements et processus techniques stratégiques.

Certaines usines du Groupe sont soumises à la directive SEVESO de l'Union européenne, qui identifie les sites industriels pouvant présenter des risques d'accident importants.

Les sites SEVESO disposent d'un Plan d'Opération Interne, d'un Plan particulier d'Intervention et d'une Politique de Prévention des Accidents majeurs.

BIC a également mis en place un système de gestion de la sécurité pour les deux usines SEVESO (usine de briquets BJ75 et usine de papeterie BIMA).

Tous les autres sites possèdent des plans de gestion équivalents pour faire face aux risques susceptibles d'avoir des conséquences à l'extérieur des sites.

Risques liés à la concentration régionale du chiffre d'affaires de BIC

Le chiffre d'affaires de BIC est concentré dans quelques marchés clés, notamment les États-Unis, le Brésil et la France.

Niveau d'impact du risque : moyen

Impact potentiel sur BIC :

- Cette concentration de la génération de revenus expose potentiellement la Société au risque d'évolution de la demande des consommateurs et de l'évolution de la réglementation dans ces marchés.

Exemples d'atténuation du risque :

- Poursuite de notre stratégie de développement des ventes dans les marchés en croissance.
- Déploiement d'une approche dite « gestion de portefeuille ».

Risques liés à l'exécution des opérations de fusions et acquisitions dans le cadre du plan stratégique *Horizon* de BIC

La feuille de route stratégique *Horizon* comprend des acquisitions ciblées destinées à renforcer les activités existantes de BIC et se développer sur des marchés adjacents.

Niveau d'impact du risque : moyen

Impact potentiel sur BIC :

- Exécution de la transaction, y compris l'évaluation et la vérification préalable des entreprises cibles.
- Planification et mise en œuvre de l'intégration des entreprises acquises, y compris la non-réalisation des synergies.

Exemples d'atténuation du risque :

- La création d'une équipe dédiée aux fusions et acquisitions, dirigée de manière centralisée, avec des professionnels ayant une vaste expérience en matière de fusions-acquisitions.
- L'établissement d'un modèle opérationnel lisible, avec une gouvernance forte et des responsabilités clairement définies.
- La mise en place d'un processus de *due diligence* destiné à identifier et évaluer la création de valeur des projets.
- La mise en place d'un processus de planification rigoureux d'intégration, y compris la réalisation des synergies identifiées lors de la *due diligence*
- La création d'une équipe dédiée à l'intégration afin d'assurer la réalisation des synergies et la mise en oeuvre du business plan d'acquisition.

Risques liés à la sécurité des produits

Le risque lié à la sécurité des produits et à la sécurité et santé des consommateurs est un risque de mise sur le marché de produits non conformes ou non sûrs.

Niveau d'impact du risque : moyen

Impact potentiel sur BIC :

- Impact sur la sécurité et la santé des consommateurs.
- Impact sur l'image de marque (consommateurs), la réputation de BIC et ses intérêts commerciaux.
- Coûts potentiels associés aux retraits ou rappels sur le marché et/ou amendes.

Exemples d'atténuation du risque :

- La Politique de sécurité des produits comporte des engagements visant à assurer que les produits conçus et fabriqués par le Groupe sont sûrs pour la santé et l'environnement.
- Le Groupe implante la conformité réglementaire et la maîtrise des risques liés à la sécurité des produits dans sa stratégie grâce à un ensemble de processus rigoureux. Ainsi, le Groupe fournit chaque jour des millions de produits d'une qualité constante vérifiés par de multiples tests d'analyse des risques.
- Les préoccupations des consommateurs en matière de santé et de sécurité sont intégrées dans la conception et la fabrication des produits. Dès 2019, la *BIC Watch List* a été considérée dans la notation des produits dans l'outil EMA. L'équipe sécurité des produits collabore avec les équipes conception des produits pour suivre ensemble l'évolution de cette liste et sa prise en compte dans l'amélioration des produits.

De plus amples informations sont disponibles à la *section 3.3.4 Sécurité de nos produits*.

Risques liés à la contrefaçon/aux marchandises grises, aux importations parallèles et aux produits non conformes des concurrents

Des contrefaçons des articles les plus connus du Groupe circulent principalement en Afrique, au Moyen-Orient, en Europe de l'Est et en Amérique du Sud. Leur production est majoritairement localisée en Asie. Ces contrefaçons, souvent de mauvaise qualité, portent principalement sur la marque BIC® et sur la forme des produits. Aussi, ces marchandises grises (notamment des produits BIC authentiques fabriqués pour des marchés spécifiques et introduits en contrebande dans un autre pays) qui violent la réglementation américaine posent des risques de rappel de marchandises.
BIC est soumis à la concurrence de nombreux briquets à bas prix ne respectant souvent pas en Europe les normes de sécurité, principalement la norme internationale ISO 9994 et la norme européenne de sécurité enfants EN 13869.

Niveau d'impact du risque : moyen

Impact potentiel sur BIC :

- Impact sur l'image de la marque (consommateurs) et les intérêts économiques.
- Concurrence déloyale via des produits non conformes ou contrefaits.
- Coûts associés aux retraits ou rappels sur le marché et/ou amendes.

Exemples d'atténuation du risque :

- Le service juridique décide des mesures à prendre contre les contrefaçons, les marchandises grises et les produits non conformes et travaille en étroite collaboration avec les autorités locales et les services répressifs. Ces mesures incluent :
  - l'engagement d'actions judiciaires et administratives ;
  - la mise en place d'un programme de veille sur les grandes plateformes d'e-commerce ;
  - la surveillance du marché, les mesures de traçabilité et la collaboration avec les autorités locales pour mieux prévenir le détournement illégal de marchandises grises vers les États-Unis.
- BIC lutte contre les briquets non conformes par des efforts de communication lui permettant de sensibiliser les différents acteurs (clients, autorités de surveillance des marchés, Commission européenne, Parlement européen, etc.).
- Le Groupe poursuit ses efforts visant à renforcer la surveillance du marché en Europe. Certaines propositions du Groupe ont été incluses dans la proposition de règlement général sur la sécurité des produits de la Commission européenne (30 juin 2021). Un texte presque finalisé a été publié en décembre 2022. Des points importants manquent qui pourraient permettre des avancées significatives en vue de l'application d'une législation plus stricte.
- BIC a travaillé à l'amélioration des normes de sécurité des briquets au Mexique, a plaidé pour le maintien d'une législation stricte sur la surveillance du marché des briquets au Brésil et a renforcé les campagnes de surveillance du marché en Argentine.
- En 2022, la norme de sécurité ISO9994 est devenue obligatoire pour la première fois au sein d'un État américain (le Connecticut).

2

Risques liés aux réglementations accrues

Les restrictions, interdictions et projets d'interdictions sont de plus en plus nombreux dans les domaines des substances chimiques, ainsi que dans le domaine des plastiques, notamment en Europe et Amérique du Nord. Le pacte vert pour l'Europe, « Green New Deal » ambitionne la neutralité carbone en 2050 pour le continent. Il intègre notamment un projet réglementaire visant à rendre les produits plus fiables, plus durables, le Règlement sur l'éco-conception pour les produits durables (ESPR).

Niveau d'impact du risque : moyen

Impact potentiel sur BIC :

- Impact sur les procédés de fabrication et les intérêts économiques.

Exemples d'atténuation du risque :

BIC suit étroitement les projets de changements réglementaires et fait valoir des arguments techniques et juridiques pertinents :

- conjointement à d'autres fabricants européens, BIC continue de s'opposer à l'interprétation de la Commission européenne concernant la portée du règlement CLP de l'UE.
  Ce règlement exigerait l'étiquetage de chaque instrument d'écriture et briquet avec des mentions d'avertissement sur les substances chimiques contenues dans les produits.
  Des fiches de données de sécurité seraient également nécessaires pour chaque produit. Si les articles BIC étaient considérés comme de simples contenants de substances mélangées, il pourrait en découler l'application des lois relatives aux emballages et aux déchets d'emballages ;
- BIC fait des propositions dans le cadre de la révision en cours du règlement CLP (Classification, Labelling, Packaging) de l'UE. BIC fait également des propositions en matière d'écoconception des produits (ESPR).

Risques liés à la sécurité informatique

Le Groupe est exposé à des risques de cyberattaques et aux risques liés aux défaillances des systèmes informatiques et de télécommunications. Les réglementations sur la protection des données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), ont augmenté les risques de non-conformité réglementaire. La guerre en Ukraine augmente les risques de cyberattaques.

Niveau d'impact du risque : moyen

Impact potentiel sur BIC :

- Perte d'informations stratégiques ou confidentielles.
- Défaillance des systèmes informatiques et de télécommunication.
- Perturbation ou arrêt complet d'une ou plusieurs installations de fabrication ou centres de distribution.

Exemples d'atténuation du risque :

- Des processus de gouvernance dédiés à la sécurité informatique et aux données ont été mis en place, notamment la création d'un conseil de sécurité et la nomination d'un responsable des risques informatiques.
- Les mesures d'atténuation de la cybersécurité ont été alignées sur le contrôle interne de BIC et les mises à jour sont régulièrement envoyées au Comité d'Audit.
- Les politiques et les normes de sécurité informatique ont été mises en œuvre dans l'ensemble de l'organisation.
- Les investissements dans les outils et services de cyberdéfense continuent d'augmenter.

Risques liés au non-respect des Droits de l'Homme et aux pratiques déloyales

Ce risque comprend le non-respect des droits humains fondamentaux tels que le travail des enfants, la discrimination ou le travail forcé, ainsi que la corruption et les pratiques déloyales.

Niveau d'impact du risque : moyen

Impact potentiel sur BIC :

- Actions juridiques à l'encontre du Groupe BIC et des conséquences majeures en termes de réputation et d'attractivité.

Exemples d'atténuation du risque :

- BIC s'est doté d'un Code de Conduite pour assurer le respect des Droits de l'Homme au travail. Ce Code de bonne Conduite a fait l'objet d'une nouvelle révision en 2022 qui sera publiée en 2023. Le Code de bonne Conduite s'applique aux usines BIC ainsi qu'aux fabricants sous contrat et aux fournisseurs.
  BIC contrôle régulièrement sa mise en œuvre par le biais d'audits et d'outils.
- Toutefois, le recours à la fabrication sous contrat est relativement faible, mais donne au Groupe une plus grande flexibilité.
  Dans l'ensemble, 92 % du chiffre d'affaires du Groupe provient de produits fabriqués dans ses propres usines.
  60 % de ses usines se trouvent dans des pays sans risque du non-respect des Droits de l'Homme selon la source Freedom House.
- BIC a renforcé ses attentes vis-à-vis de ses fournisseurs et partenaires commerciaux avec la mise en place en 2020 d'un Code de Conduite fournisseurs qui s'ajoute au Code de bonne Conduite existant. Le Groupe attend également de ses fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils se conforment aux législations nationales et internationales applicables. Cela comprend les lois relatives à la lutte contre la corruption, la lutte contre les ententes, la corruption et la concurrence déloyale et aux droits humains fondamentaux.
  De plus amples informations peuvent être consultées au *Chapitre 3 Déclaration de performance extra-financière : notre responsabilité environnementale, sociale et sociétale* (*section 3.3.2.2 La Politique BIC de Droits de l'Homme au travail*).

2.3. PLAN DE VIGILANCE

2.3.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères (« la Loi »), BIC a élaboré et a mis en œuvre le présent Plan de Vigilance.

Ce plan contient les mesures de vigilance raisonnable nécessaires pour identifier les risques et aider à prévenir :

- les atteintes aux Droits de l'Homme et les libertés fondamentales ;
- les risques pour la santé et la sécurité des personnes ;
- les dégâts environnementaux.

Il vise les risques majeurs résultant :

- des activités du Groupe BIC ;
- des activités des sous-traitants et des fournisseurs avec lesquels il a une relation commerciale établie, et ce dans la mesure où ces activités sont rattachées à cette relation.

2.3.2 GOUVERNANCE

Les représentants des différentes directions, dont du Développement durable, Achats, Juridique et *Risk Management*, ont poursuivi leurs travaux afin de mettre en œuvre le Plan de vigilance en 2021.

Ces efforts sont maintenus en 2022 avec pour objectif de réviser le Plan de Vigilance du groupe afin de l'inscrire dans le cadre du programme plus global de Conformité au sein du groupe BIC.

Avec l'arrivée d'un nouveau *Group Compliance Officer*, nous avons décidé de réviser notre Plan de Vigilance afin de le mettre à jour en profondeur. L'année 2023 marquera cette nouvelle perspective avec le lancement d'une nouvelle initiative de cartographie des risques inhérents aux activités du Groupe.

Les indicateurs clés de performances extra-financières sont suivis par le Comité Exécutif.

2.3.3 ÉLABORATION DE LA CARTOGRAPHIE

Méthodologie

Nous continuons les efforts commencés les années précédentes et liés à la cartographie des risques. Les groupes de travail constitués ont identifié les risques majeurs, à savoir :

- le premier, supervisé par la Direction du Développement Durable et la Direction Juridique, a concerné les activités du Groupe BIC ;
- le second, supervisé par la Direction des Achats, a concerné les chaînes d'approvisionnement de BIC dans le cadre du programme *Writing The Future, Together*.

Les groupes de travail ont évalué les risques majeurs, existants et potentiels, dans la chaîne d'approvisionnement, ainsi que les opportunités conçues pour créer de la valeur pour les parties prenantes et le Groupe.

Alors que l'évaluation des risques liés a la chaîne d'approvisionnement était l'élément majeur en 2021, les risques de corruption ont été ajoutés en 2022.

Une initiative d'évaluation intégrée des risques a été menée par la fonction centrale des risques d'entreprise (ERM) et la fonction Compliance en utilisant à la fois une approche descendante et une approche ascendante.

Les résultats de cette évaluation ont été partagés avec le Comité Exécutif et les principaux dirigeants de l'entreprise. Pour plus de détails, veuillez consulter la section 2.2.

Un prestataire externe, spécialisé dans la responsabilité sociale des entreprises et les achats responsables, a accompagné chacun des groupes de travail dans la phase d'élaboration des outils de cartographie des risques et de conception des plans d'action. Les outils ont repris la même échelle de cotation que la cartographie des risques du Groupe BIC (présentée à la *section 2.4. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société et Assurances*).

La méthode de cartographie s'appuie sur sept piliers :

- les recommandations des principales normes pertinentes, telles que l'ISO 31000, qui apporte un cadre méthodologique à la gestion du risque ;
- les attentes des parties prenantes externes (ex. : Agence Française Anticorruption, ONG, clients) et internes ;
- les exigences de la Loi, de la loi Sapin 2 et de la Directive européenne 2014/95/UE (sur la déclaration de performance extra-financière) en termes d'identification et de prévention des risques ;
- les recommandations des lignes directrices de l'ONU et de l'OCDE en matière de diligence raisonnable.

Les deux groupes ont travaillé à identifier les risques et les actions pertinentes sur les quatre thématiques visées par la Loi ainsi que l'éthique des affaires, au travers d'une soixantaine de sous-thématiques conçues pour apporter la finesse nécessaire à l'analyse et à la création de plans d'action.

La cartographie des risques (chaîne d'approvisionnement et activités du Groupe BIC) est mise à jour périodiquement.

Périmètre

Risques majeurs identifiés par famille d'achat :

- plastiques ;
- encre-chimie ;
- gaz ;
- métaux ;
- services (*utilities* et autres services) ;
- logistique ;
- sous-traitants.

Consultation des parties prenantes

Le Groupe BIC a associé des parties prenantes à l'élaboration de la cartographie des risques :

- des parties prenantes internes :
  - acheteurs des différentes familles d'achat,
  - *Group Compliance Officer*,
  - experts métiers (HSE, installations industrielles, ventes sur différentes zones géographiques, RH, etc.) ;
- des parties prenantes externes : certains fournisseurs (plastiques).

Le Groupe BIC continuera à impliquer et à consulter les parties prenantes concernant le plan de vigilance en 2023, avec l'intention de revoir et de réviser la méthodologie avec le soutien d'experts externes.

2.3.4 ORGANISATION ET MESURES POUR PRÉVENIR LES RISQUES EXTRA-FINANCIERS MAJEURS

Les tableaux présentés ci-dessous renvoient aux numéros de pages du chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel qui explore en détail les enjeux, les politiques, les démarches, les réalisations de l'année écoulée et la performance extra-financière du Groupe BIC.

Le Groupe BIC a rédigé une série de documents pour renforcer la maîtrise des risques. Ceux qui portent spécifiquement sur les thématiques couvertes par la Loi et fondent le Plan de Vigilance du Groupe BIC sont :

- la Politique de lutte contre la corruption du Groupe BIC (mise à jour en octobre 2020) ;
- le Code de Conduite du Groupe BIC (établi en 2020 et révisé en 2022) ;
- la Politique santé, sécurité, environnement (SSE) ;
- la Charte de la Diversité de BIC ;
- la Politique Globale des Achats (établie en 2020) ;
- la Charte des Achats Responsables (incluse dans le Code de bonne Conduite des Fournisseurs établi en 2020).

Ces documents sont listés dans la section 3.4.

Dans le cadre du dispositif prévu par la Loi, les risques majeurs présentés ci-dessous représentent les risques les plus importants identifiés (tant en termes de probabilité de survenance que de gravité des potentiels impacts).

A. Risques majeurs résultant des activités du Groupe BIC [DPEF]

Risques majeurs	Type de risques	Politique BIC	Organisation BIC	Mesures d'atténuation et de remédiation/Procédures de diligence raisonnable et d'évaluation régulière/ Résultats – Indicateur clé de performance extra-financière
Plastique : déchets plastiques et épuisement de la ressource	Risques environnementaux	Engagement 2025 : #1 Promouvoir l'innovation durable dans les produits BIC®	Mise en œuvre par chacune des catégories, par la Direction des Achats, avec l'aide de la Direction du Développement Durable	Voir la démarche d'écoconception à la *section 3.2.3 Économie circulaire et déchets*
Changement climatique	Risque environnemental	Engagement 2025 : #2 Agir contre le changement climatique	Mise en œuvre par la Direction du Développement Durable Responsable SSE dans les usines	Voir la démarche de lutte contre le changement climatique à la *section 3.2.1 Climat*
Sécurité des produits et santé/sécurité des consommateurs	Risques pour la santé et la sécurité des personnes	Politiques BIC régissant la sécurité des produits	Mise en œuvre par la Direction de la Sécurité des Produits	Voir la démarche de sécurité des produits au chapitre *3.3.4.2 La sécurité de nos produits*
Santé et sécurité des salariés	Risques pour la santé et la sécurité des personnes	Engagement 2025 : #3 S'engager pour la sécurité au travail Politique SSE	Mise en œuvre par la DRH et par chacune des catégories Responsable SSE dans les usines	Voir la démarche de sécurité au travail à la *section 3.3.1.3 Conditions de travail*
Non-respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales (travail des enfants, conventions de l'OIT)	Risques pour les Droits de l'Homme et les libertés fondamentales	Code de Conduite du Groupe BIC, politique RH	Mise en œuvre par la DRH pour les collaborateurs Mise en œuvre par le Directeur de chaque usine	Voir les mesures visant à assurer le respect des Droits de l'Homme au travail à la *section 3.3.2 Travailleurs de la chaine de valeur*
Pratiques déloyales (corruption)	Risque de corruption active ou passive	Code de Conduite du Groupe BIC, Politique de lutte contre la corruption du Groupe BIC	Mise en œuvre par un *Group* Compliance *Officer*, la Direction Juridique et la Direction des Achats	Voir la démarche de lutte contre la corruption à la *section 3.4 Ethique et conduite des affaires*

B. Risques majeurs relatifs à la chaîne d'approvisionnement

Catégories Achats	Type de risques	Politique BIC	Organisation BIC
Matières premières, plastiques, métaux, encres et produits chimiques	**Environnement :** Consommation de plastique, pollution des eaux et des sols liés à l'extraction des matières premières **Droits de l'Homme :** Exposition des populations locales aux rejets des sites de production Exclusion des minéraux de conflits **Santé et sécurité :** Impacts des produits chimiques sur la santé et la sécurité des salariés Sécurité des produits pour les consommateurs **Éthique :** Conformité réglementaire, corruption	Code de bonne Conduite des Fournisseurs (2020) ; Politique Globale des Achats (2020) Engagement 2025 : #4 Impliquer de manière proactive les fournisseurs	Mise en œuvre par la Direction des Achats, les Directions Industrielles et la Direction du Développement Durable
Emballages	**Environnement :** Déforestation, suremballage, pollution des eaux par les processus de fabrication **Santé et sécurité :** Impact sur l'environnement des produits chimiques utilisés (encres, colles) **Éthique :** Conformité réglementaire, corruption, utilisation de bois issus d'exploitation non durable	Code de bonne Conduite des Fournisseurs (2020) ; Politique Globale des Achats (2020) ; Code de Conduite du Groupe BIC (2020)	Mise en œuvre par la Direction des Achats, les Directions Industrielles et la Direction du Développement Durable
Logistique et Transport	**Environnement :** Émissions de gaz à effet de serre, consommation d'énergies non renouvelables **Santé et sécurité :** Accidents routiers et accidents de manutention **Éthique :** Corruption	Code de bonne Conduite des Fournisseurs (2020) ; Politique Globale des Achats (2020) ; Code de Conduite du Groupe BIC (2020)	Mise en œuvre par la Direction des Achats, les Directions Industrielles et la Direction du Développement Durable
Fabricants sous contrat	**Environnement :** Émissions de gaz à effet de serre, consommation **Social et Droits de l'Homme :** Respect des conventions internationales de l'OIT en matière de conditions de travail, travail forcé, contraint ou travail des enfants Santé et sécurité des salariés **Éthique :** Conformité réglementaire, corruption	Code de bonne Conduite des Fournisseurs (2020) et Politique Globale des Achats (2020) Code de Conduite du Groupe BIC (2020)	Mise en œuvre par la Direction des Achats, les Directions Industrielles et la Direction du Développement Durable
Fournisseurs indirects	**Environnement :** Consommation d'eau et d'énergie, pollution de l'eau notamment pour les agents d'entretien **Social et Droits de l'Homme :** Respect des conventions internationales de l'OIT en matière de conditions de travail, travail forcé, contraint ou travail des enfants Santé et sécurité des salariés **Éthique :** Corruption	Code de bonne Conduite des Fournisseurs (2020) ; Politique Globale des Achats (2020)	Mise en œuvre par la Direction des Achats

Atténuation et remédiation/Procédure de diligence raisonnable

- Depuis 2019, le Groupe BIC s'est doté d'une organisation achats au niveau mondial afin d'accomplir une approche intégrée des meilleures pratiques. À cette fin, les équipes Achats et Chaîne d'Approvisionnement du Groupe BIC ont fusionné dans une Direction globale. L'un de ses principaux objectifs est de mettre en œuvre de manière continue et cohérente le Plan de Vigilance, notamment les aspects liés à la chaîne d'approvisionnement (fournisseurs, sous-traitants, transporteurs).
- De plus, le Groupe BIC a réalisé un audit matières premières auprès de 26 fournisseurs afin d'identifier et d'évaluer tous les risques liés à la chaîne d'approvisionnement pour la catégorie Briquets. Les résultats ont été publiés au premier trimestre 2021 et un plan spécifique d'actions a été établi.
- En outre, la feuille de route 2025 des Approvisionnements Responsables vise à identifier les moteurs de création de valeur sur la chaîne d'approvisionnement et à évaluer tout risque en matière de développement durable. Le plan d'exécution spécifie les actions appropriées qui seraient déployées pour chaque catégorie et type de fournisseur. En 2021, 52,6 % des fournisseurs stratégiques ont été inclus au programme pour au moins une des actions d'achats responsables. L'objectif est que 100 % des fournisseurs stratégiques fassent partie du programme d'ici 2025.
- Par ailleurs, entre 2019, 2020 et 2021, le Groupe BIC a mis en œuvre un nouveau programme de formation sur l'approvisionnement responsable faisant partie du programme de développement des compétences BIC.
- Le Code de bonne Conduite des Fournisseurs lancé en 2020 a été partagé avec tous les fournisseurs de BIC.
- En 2021, BIC a développé et déployé un programme de diligence raisonnable pour les tiers afin de surveiller, d'identifier, d'atténuer et de documenter toute exposition aux risques de corruption et de pratiques déloyales. Ces efforts de diligence raisonnable et d'atténuation sont gérés et documentés au moyen d'un outil d'intégrité, qui a été recemment mis à jour en 2022. D'autres améliorations sont prévues en 2023 avec le lancement d'une nouvelle politique et de nouvelles procédures.
- Le programme de diligence raisonnable des tiers est une approche sur le risque qui :
  - catégorise et identifie les fournisseurs,
  - effectue des évaluations de risque,
  - atténue tout risque,
  - surveille et examine continuellement les fournisseurs et rend compte de tout risque sur une base continue.
- La première phase du programme s'est concentrée sur les fournisseurs stratégiques de BIC et les fabricants sous-contrat.
- En parallèle, BIC a mis à jour la liste des fournisseurs stratégiques en ayant recours à des critères spécifiques. 2022 étant une année de transition, la nouvelle évaluation des partenaires stratégiques sera communiquée dans notre Plan de Vigilance de 2023.

Pour plus d'informations concernant la démarche de responsabilité dans la chaîne d'approvisionnement, les mesures mises en œuvre et les résultats atteints, il convient de consulter la *section 3.3. Éthique et Conduite des Affaires dans l'Ensemble de la Chaîne de Valeur*.

Procédure d'Évaluation régulière

Les équipes Achats du Groupe BIC ont mis en œuvre les procédures suivantes pour s'assurer que les mesures d'atténuation des risques sont évaluées régulièrement :

- surveillance, sélection, vérification et atténuation des risques liés aux fournisseurs stratégiques et à haut risque, notamment les déréférencements ;
- suivi de l'intégration de critères RSE dans les appels d'offres ou les processus de référencement ;
- suivi de la couverture du panel fournisseur grâce à des audits, revues de documentation, évaluations, etc. ;
- suivi des conclusions des audits, revues de documentation, évaluations, etc. ;
- suivi des actions correctives demandées ;

Résultats – Indicateurs clés de performance extra-financière

Des indicateurs clés de performance extra-financière (1) ont été définis et seront mis en œuvre en fonction des différentes familles d'achats.

C. Ligne pour lanceurs d'alerte

La ligne d'alerte *BIC Speak-Up*, disponible pour tous les salariés du Groupe BIC et tous les tiers, permet de rapporter toute transgression de la Politique de lutte contre la corruption et du Code de Conduite du Groupe BIC (cf. *section 3.4. Conduite des Affaires et Lutte contre la Corruption*). Elle offre aux lanceurs d'alerte un moyen de faire des révélations sur les risques visés par la Loi. La ligne est accessible sur l'Intranet et les sites Internet de BIC.

En 2022, ont été reportés et analysés en détails 21 cas. Une formation pour les enquêteurs internes a été organisée à Clichy en septembre 2022, permettant à certains sélectionnés en Europe d'améliorer leurs compétences techniques et de mettre à jour leurs connaissances, notamment dans le cadre de la nouvelle loi du 21 mars 2022 dite « Loi Waserman » visant à renforcer la protection des lanceurs d'alerte.

(1) Tels que le taux de conformité des fournisseurs en ce qui concerne les critères d'appels d'offres et la mise en œuvre d'une évaluation externe des fournisseurs.

2.4. PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ ET ASSURANCES

2.4.1 DÉFINITION ET OBJECTIFS DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE

2.4.1.1 Adoption des Principes du cadre de référence de l'AMF (1) sur la gestion des risques et de Contrôle Interne

Pour les besoins de cette section, le Groupe BIC se conforme aux principes énoncés dans la partie II du Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de Contrôle Interne mis à jour en juillet 2010 par le groupe de travail présidé par Olivier Poupart-Lafarge et établi sous l'égide de l'AMF. Dès lors, ceci représente une adoption partielle du texte qui, par ailleurs, inclut un *Guide d'application* pour les procédures de Contrôle Interne de l'information comptable et financière publiée par les émetteurs.

En effet, les activités de contrôle s'y référant relèvent de la responsabilité des filiales locales. Ces filiales les adaptent en permanence en réponse aux circonstances actuelles, en s'inspirant notamment du *Manuel des principes comptables* et du *Manuel de politiques et procédures internes* du Groupe BIC. Le *Guide d'application* n'a pas été comparé formellement avec les procédures et processus existants. Néanmoins, le Groupe BIC n'attend pas de différences significatives étant donnée la similitude entre le *Guide d'application* et ces deux manuels.

a) Gestion des risques

La gestion des risques est un dispositif en constante évolution qui concerne les activités, processus et actifs du Groupe.

La gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques de la Société et qui permettent aux dirigeants de maintenir les risques du Groupe à un niveau acceptable.

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter :

- la capacité de la Société à atteindre ses objectifs et de mener à bien sa stratégie clé ;
- la capacité de la Société à respecter ses valeurs, l'éthique et les lois et règlements ;
- les personnes, les actifs, l'environnement du Groupe ou sa réputation.

La gestion des risques permet également au management de :

- créer et préserver la valeur des actifs et la réputation du Groupe ;
- sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- s'assurer que les actions de la Société sont en accord avec ses valeurs ;
- mobiliser la Société autour d'une vision commune des principaux risques.

b) Contrôle Interne

Le processus incorpore également la définition du Contrôle Interne comme un dispositif à l'échelle du Groupe, défini et mis en œuvre par la Société pour assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux impliquant la sauvegarde de ses actifs. Par « actifs », il faut entendre actifs corporels et incorporels (savoir-faire, marque, image ou réputation) ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, le Contrôle Interne contribue à :

- la supervision d'une société ;
- l'efficacité de ses opérations ; et
- l'utilisation efficiente de ses ressources.

Le premier objectif se réfère à tous les règlements et lois régissant le Groupe et qui sont partie intégrante de ses activités quotidiennes pour garantir la conformité.

Le deuxième concerne les instructions données aux collaborateurs leur permettant de comprendre ce qui est attendu d'eux et de connaître l'étendue de leur domaine de responsabilité. Ce processus de communication est construit à partir des objectifs du Groupe redescendus aux collaborateurs.

Le troisième objectif couvre l'ensemble des processus opérationnels, industriels, commerciaux et financiers.

Le dernier objectif se rapporte à la préparation d'états financiers fiables (2). La fiabilité de ces informations dépend de la qualité des procédures et du dispositif de Contrôle Interne (voir les procédures de *reporting section 2.4.2.4. – Procédures de Contrôle Interne*) qui doivent garantir :

- le principe de séparation des tâches, permettant une séparation claire entre les tâches d'assistance, les tâches opérationnelles et les tâches de conservation ;
- une description des fonctions devant permettre d'identifier les origines des informations et des documents produits ;
- la possibilité de s'assurer que les opérations ont été effectuées conformément aux instructions générales et spécifiques, et qu'elles sont comptabilisées de manière à produire une information financière conforme aux principes comptables.

(1) *Autorité des marchés financiers.*

(2) *Ceux-là incluent le rapport annuel, toute publication intermédiaire selon un format résumé, et toute information mise à disposition extraite des états financiers telle que les publications du chiffre d'affaires.*

2.4.1.2 Périmètre de la gestion des risques et du Contrôle Interne

La gestion des risques et le Contrôle Interne tels que définis dans ce rapport concernent SOCIÉTÉ BIC en tant que Société mère, ainsi que toutes les entités consolidées du Groupe BIC.

Les Contrôles Internes en place ont été conçus pour les entités afin de rendre compte de :

- l'organisation existante ;
- des objectifs présentés par le Conseil d'Administration et le Comité de Direction (cf. *section 2.4.3. – Acteurs de la Gestion des Risques et du Contrôle Interne, Structure(s) Spécifique(s) en Charge/Rôles respectifs et Interactions*) ; et
- la conformité aux lois et règlements.

Les principes et dispositifs de base ont été déployés pour tous les domaines pertinents et dans toutes les filiales en tenant compte des spécificités locales et des réglementations en vigueur. Ces principes sont également connus et suivis au niveau des différents services centraux du Groupe.

Les principes de gestion des risques sont appliqués à toute entité rejoignant le Groupe BIC et, autant que possible, aux sous-traitants et fournisseurs du Groupe BIC.

Par exemple, SOCIÉTÉ BIC demande à ses fournisseurs de suivre les règles de sécurité des salariés qui s'appliquent au sein du Groupe BIC.

2.4.1.3 Limites des dispositifs de gestion des risques et de Contrôle Interne

L'organisation la plus efficiente ne saurait faire disparaître les limites inhérentes à la gestion des risques et au Contrôle Interne. Les dispositifs de gestion des risques et de Contrôle Interne ne peuvent donc fournir une garantie absolue quant à l'atteinte des objectifs de la Société. Les principales limites relevées sont les développements et les incertitudes du monde extérieur, la part de jugement dans les décisions prises par les consommateurs et les erreurs humaines potentielles.

De plus, lors de chaque mise en place d'une activité de contrôle, une évaluation du ratio coût/bénéfice doit être menée, conduisant à une couverture raisonnable des contrôles nécessaires.

2.4.2 COMPOSANTES DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES

L'efficacité des dispositifs de gestion des risques et de Contrôle Interne repose sur les composantes mises en place pour servir les objectifs décrits précédemment.

2.4.2.1 Environnement de contrôle

a) Organisation

Le Groupe BIC a mis en place un dispositif structuré de Contrôle Interne fournissant les instructions et les responsabilités appropriées pour atteindre les objectifs formulés par le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif. Cette organisation prend appui sur la définition des responsabilités et des objectifs de la Direction et partagés avec chacun des collaborateurs.

b) Principaux outils

Différents outils ont été mis en place pour soutenir cette structure et mesurer son efficacité. Voici une liste des principaux outils partagés par toutes les entités du Groupe BIC :

- Charte d'éthique (cf. *section 2.4.3.6. – Le Personnel de la Société*) ;
- politique de lutte contre la corruption (cf. *section 2.4.3.6. – Le personnel de la Société*) ;
- vision et Valeurs du Groupe BIC (cf. *section 2.4.3.6. – Le personnel de la Société*) ;
- manuel des principes comptables et manuel de politiques et procédures internes du Groupe.

  Ces manuels distribués à toutes les entités et consultables sur l'Intranet Groupe mettent à disposition les référentiels pour :
  - la tenue des comptes et le *reporting* financier suivant les normes IFRS,
  - les procédures de Contrôle Interne pour chaque secteur de la Société (ex. : Achats, Trésorerie, Fiscalité, Ventes, etc.) ;
- protocole de remontée des fraudes :

  Ce protocole a été mis en place afin de s'assurer que toute suspicion de fraude ou fraude avérée est remontée dans un délai court, de façon cohérente et uniforme, et de coordonner les investigations ultérieures. Un formulaire type pour la remontée des fraudes a été fourni à l'ensemble des filiales de BIC ;
- ligne d'alerte "BIC Speak-up" (cf. *section 2.4.3.6. – Le Personnel de la Société*) ;
- politique de gestion des ressources humaines :
  - voir *section 3.4 – Notre responsabilité sociale*,
  - la gestion des ressources humaines participe pleinement à l'efficience du Contrôle Interne,
  - en particulier, elle garantit que les recrutements soient la manifestation des connaissances et compétences requises par le Groupe. De plus, elle relaie les objectifs de la Direction vers chaque collaborateur selon ses rôles et responsabilités,
  - À titre d'exemple, l'outil *Performance, Évaluation and Development* (PED) aide à répondre efficacement aux objectifs suivants :
    - redescendre individuellement aux collaborateurs les objectifs de la Société tout au long de l'année,
    - former et développer les collaborateurs (cf. *section 3.4. – Notre responsabilité sociale*) ;
- systèmes d'information : différents systèmes d'information sont utilisés selon les processus métiers auxquels ils sont appliqués. Ils sont essentiellement organisés par continent. Cependant, les procédures de consolidation en place donnent accès à des résultats consolidés que la Direction du Groupe peut utiliser pour suivre les performances et gérer les opérations.

La plupart des entités du Groupe BIC utilisent des systèmes totalement intégrés (ERP) pour les assister dans la gestion des activités et remontent les données financières par le biais d'un logiciel de consolidation et de gestion (cf. *section 2.4.2.4. – Procédures de Contrôle Interne*).

Les continents et pays ont la charge de mettre en œuvre les procédures opérationnelles visant à sécuriser l'accès, la sauvegarde et la restauration des données critiques de ces systèmes.

2.4.2.2 Diffusion d'informations pertinentes et fiables

La Société a mis en place des procédures et un dispositif efficace de diffusion de l'information qui permettent d'apporter la communication adéquate à partager avec le niveau pertinent de responsabilités et de décision. Les types d'outils sont très variés. Ils vont des solutions informatiques (dont l'Intranet Groupe, le logiciel de consolidation financière, le système intégré par continent, etc.) aux procédures existantes qui incluent la gestion de l'information.

Ces outils d'information sont conçus pour appuyer l'ensemble du système de Contrôle Interne de la Société et aider à la prise de décisions et au suivi pour atteindre les objectifs de la Direction.

2.4.2.3 Procédures de gestion des risques

L'un des objectifs de la gestion des risques consiste à s'occuper du traitement des risques existants, en évolution et émergents pouvant avoir un impact significatif sur la Société. Tous les risques ne peuvent être couverts. Les moyens de couverture utilisés sont soit des processus internes ou externes de réduction de l'exposition, soit des protections externes par le biais de polices d'assurance.

Ce processus particulier suit une approche en trois étapes selon les activités suivantes :

- l'identification et l'analyse des risques ;
- la gestion et l'atténuation des risques ;
- le suivi des risques.

a) L'identification et l'analyse des risques

Le département de gestion des risques du groupe utilise le cadre de gestion des risques de l'entreprise (*ERM: Enterprise Risk Management)*, ainsi que des processus de gestion des risques d'assurance et de conseils pour identifier et analyser les risques.

Le processus d'identification met en valeur les risques de sources externes comme internes. L'élément clé pour l'identification du risque est l'impact potentiel significatif sur la stratégie, les objectifs, les personnes, les actifs, l'environnement et la réputation de la Société.

En tant que coordinateur du processus, la Direction de la Gestion des Risques échange avec les contributeurs sur les informations transmises et les plans d'action en réponse aux risques identifiés. Elle consolide les informations et applique une pondération à l'impact pour créer une matrice Groupe des risques. Cette matrice, présente l'impact pour le Groupe BIC pour chaque catégorie de risques.

b) La gestion et l'atténuation des risques

Les risques majeurs identifiés dans la cartographie des risques du Groupe BIC sont gérés par le Comité Exécutif. Ces risques ont été surveillés au cours de l'année. L'avancement et le statut des plans d'action relatifs à certains risques clés ont été également revus et discutés lors de séances du Conseil. Les autres risques continuent à faire l'objet d'un suivi rapproché.

De plus, différentes procédures existent (cf. *section 2.4.2.4. – Procédures de Contrôle Interne*). Le Comité Exécutif, les continents et les services centraux comme les services Juridique, Développement Durable ou Trésorerie assurent un suivi des risques permanent.

Ils les gèrent de la façon suivante :

- la Trésorerie Groupe gère et contrôle quotidiennement l'exposition aux taux d'intérêt et aux risques de change ainsi que le risque de liquidité ;
- le service Juridique suit de manière régulière l'évolution des lois et réglementations ainsi que les litiges en cours ;
- les principaux risques industriels et environnementaux sont appréhendés par les Directions Opérationnelles ou les pays, et par la Direction du Développement Durable ;
- les risques stratégiques et opérationnels significatifs sont gérés par le Comité Exécutif.

Une revue annuelle du processus de couverture d'assurance est également effectuée : cf. *Présentation du Groupe section 2.4.4. – Assurances – Couverture des risques.*

c) Le suivi des risques

Le Comité Exécutif effectue des revues régulières de l'exposition aux risques. Chaque site/service établit ses propres tableaux de bord et indicateurs clés, afin de recenser les risques, de les suivre et d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation des risques.

En 2021, BIC avait mis en place un programme centralisé de gestion des risques de l'entreprise (ERM) axé sur le traitement des principaux risques. Les risques critiques qui avaient été identifiés en 2019 ont été réévalués et tout au long de l'année 2022 ont fait l'objet d'un suivi au niveau du Comité Exécutif piloté par la gouvernance ERM.

2.4.2.4 Procédures de Contrôle Interne

a) Procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée par la Société

L'information comptable et financière utilisée en interne par le management ou pour les besoins du *reporting* externe est préparée en conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

L'information suit une approche *bottom-up* pour remonter les comptes locaux aux états financiers consolidés et de gestion. Ce *reporting* est effectué sur un logiciel de consolidation à chaque clôture mensuelle.

Les équipes financières de chaque filiale, sous le contrôle de leur Directeur Financier et de leur Directeur Opérationnel, remontent les informations aux équipes financières des *Business Units*, et les transmettent ensuite au Groupe BIC.

Ces informations sous forme de liasses sont auditées par les auditeurs locaux externes pour les entités les plus importantes. Les Commissaires aux Comptes établissent des mémorandums et un résumé des remarques significatives à l'attention du Groupe BIC.

Des contrôleurs de gestion travaillent en étroite collaboration avec les responsables opérationnels et sont rattachés hiérarchiquement à la Direction locale et fonctionnellement au Directeur Financier du continent/de la catégorie dont ils dépendent.

Le Groupe BIC a développé un *Manuel de politiques et procédures internes* dans le domaine financier qui a fait l'objet d'une présentation et d'une diffusion auprès des Directeurs Financiers des filiales. Ce travail de révision continue prend, si nécessaire, appui sur les responsables fonctionnels qui mettent à jour et valident les politiques et procédures clés. Quand une nouvelle procédure est établie ou qu'une procédure existante est mise à jour ou améliorée, l'information est communiquée et consultable sur l'Intranet par les collaborateurs et également transmise à toutes les filiales par le Comité Exécutif.

Les procédures de *reporting* au sein du Groupe BIC sont les suivantes :

- l'outil de *reporting* financier du Groupe BIC permet de réaliser des consolidations statutaires et des consolidations de gestion au sein d'un même référentiel ;
- le Groupe BIC utilise également un système de *reporting* détaillé des ventes qui est réconcilié tous les mois avec les *reportings* financiers, tout écart significatif étant expliqué ;
- l'outil de *reporting* financier du Groupe BIC est déployé dans toutes les filiales. Cela permet une analyse à chaque niveau de *reporting* (filiales, continents, Groupe ou encore par catégorie de produit) à partir des mêmes données de base et selon le même format de rapport ;
- le *reporting* financier interne du Groupe BIC fait l'objet d'une analyse mensuelle avec les prévisions budgétaires au niveau des filiales. Le Comité Exécutif revoit aussi mensuellement les données consolidées et les analyses afférentes ;
- une analyse comparative est réalisée entre le budget, les prévisions et les plans stratégiques ; cette analyse est ensuite revue par le Comité de Direction ;
- l'information financière consolidée est ensuite validée par le Directeur Financier du Groupe. Les problématiques significatives sont revues par le Président du Conseil d'Administration et par le Directeur Général ;
- le Comité d'Audit valide à son tour l'information et fournit si nécessaire un rapport au Conseil d'Administration ;
- les auditeurs externes sont impliqués dans la validation annuelle du processus de production de l'information financière.

Le processus d'arrêté des comptes comprend notamment :

- la détermination et la diffusion de règles comptables par la Direction Financière du Groupe au travers du *Manuel des principes comptables du Groupe* ;
- la préparation et la transmission par le service consolidation aux filiales d'un calendrier et d'instructions pour chaque arrêté mensuel ;
- l'existence d'une liste des tâches à réaliser par une filiale dans le cadre d'une clôture comptable.

b) Autres procédures de Contrôle Interne

Comme indiqué précédemment, le Contrôle Interne est décentralisé au sein du Groupe BIC. Il appartient donc à chaque organisation (filiale, service, catégorie, continent, etc.) d'établir des procédures pertinentes dans les domaines concernés afin de soutenir les objectifs et la définition du Contrôle Interne.

Toutefois, en tant que référence mondiale, le *Manuel des politiques et procédures internes* donne des instructions générales qui, après adaptation, peuvent être adoptées au niveau du Contrôle Interne correspondant.

Les principales procédures du Groupe BIC sont décrites ci-après :

Procédures d'achat et d'investissement en immobilisations

Ces procédures sont soumises à une processus d'autorisation appropriée. En effet, l'autorisation constitue l'étape préalable pour la suite du processus qui va de la confirmation de réception des biens achetés ou de la réalisation de la prestation de services, au paiement des fournisseurs.

Aussi, le Groupe BIC a mis en place une matrice d'autorisation qui, selon le montant engagé, renseigne le niveau requis de responsabilités. Toute autorisation doit être formalisée par le document adéquat ou *via* les systèmes informatiques. Cette matrice est régulièrement mise à jour pour rendre compte des évolutions de l'organisation du Groupe BIC.

Ce processus d'approbation est la pierre angulaire de la procédure de validation dite *three-way match* appliquée dans tout le Groupe BIC. Selon cette procédure, après l'approbation du bon de commande, un rapprochement doit être effectué :

- avec la preuve de livraison des biens/de réalisation de la prestation de services ;
- avec la facture du fournisseur, à sa réception, afin de générer le paiement.

La procédure de validation dite *three-way match* répond au principe de séparation des tâches et permet un suivi clair du processus de validation des transactions tout au long de l'opération d'achat.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, la personne initiatrice de l'achat doit suivre une étape supplémentaire pour le valider. Avant tout investissement, une documentation spécifique est préparée pour présenter toutes les informations nécessaires comme la description de l'investissement, les retours sur investissement, les approbations pour mettre en évidence les niveaux d'engagement requis et le calendrier d'audit post-acquisition.

D'un point de vue organisationnel, une attention particulière est accordée à la séparation des fonctions d'approvisionnement et d'achat. L'objectif est de réduire les risques éventuels de chevauchement de responsabilités. Cela permet également de centraliser au niveau Groupe les flux d'approvisionnement pour les matières stratégiques. L'objectif est de mieux contrôler la demande et le volume financier engagé.

Enfin, la gestion des fournisseurs, dont celle de la base de données fournisseurs, suit également des activités de contrôle spécifiques et des règles précises pour leurs échanges avec le Groupe BIC.

Procédures de vente

Les procédures de vente suivent des règles et des principes communs. Elles sont néanmoins adaptées aux marchés et aux clients locaux, suivant les natures des transactions existantes.

Ces principes communs couvrent en particulier :

- la validité des prix de vente et des conditions générales de vente (processus d'établissement de listes de prix, schémas d'autorisation des politiques de prix spécifiques, etc.) ;
- l'exhaustivité et la pertinence des commandes reçues suivant différents supports ;
- le respect de la période de comptabilisation en mettant l'accent sur le processus de séparation des exercices comptables et la procédure d'ajustements ;
- la juste valeur des créances clients avec les procédures de calcul des provisions sur clients douteux et d'émission des avoirs.

Comme pour les relations avec les fournisseurs, des procédures traitent de la gestion du fichier client, notamment de la création de nouveaux comptes, du processus de rapprochement des paiements reçus et de la gestion du crédit client.

Procédures de gestion des stocks

La gestion des stocks couvre la conservation physique des biens, l'évaluation de ces derniers ainsi que le suivi des flux. Les procédures en place traitent en conséquence de l'ensemble de ces aspects.

En ce qui concerne la conservation physique des biens, des politiques Groupe sont transmises en complément des règlements locaux et incluent :

- des objectifs de sécurité fixés pour le personnel impliqué dans la gestion des stocks ;
- la sécurité des actifs avec des directives précises sur les conditions de stockage, les processus d'inventaire physique ou la séparation des tâches.

Pour l'évaluation des stocks, une procédure BIC de valorisation est en place pour permettre aux contrôleurs locaux de suivre les règles Groupe et de répondre aux exigences des normes comptables et financières locales. Les règles Groupe peuvent être consultées dans la Note 1 de l'annexe aux comptes consolidés – Principales Règles et Méthodes comptables.

Procédures de gestion de la trésorerie

Bien que principalement centralisés auprès de la Trésorerie Groupe, certains aspects de la gestion de trésorerie sont maintenus au niveau local. Quel que soit le niveau considéré, les procédures en place couvrent en particulier :

- la gestion des disponibilités et des moyens de paiement dont les protections physiques, l'établissement des réconciliations bancaires et la supervision de la séparation des tâches ;
- la gestion des pouvoirs bancaires et des signatures autorisées ;
- le financement par dette à court ou long terme.

Au niveau central, la Trésorerie Groupe suit des procédures spécifiques pour ses placements de trésorerie et pour la gestion de l'exposition aux risques de change.

Procédures de gestion des immobilisations

Comme indiqué ci-dessus, la sécurité des actifs est la priorité absolue du Contrôle interne. Des procédures ont été mises en place au sein du Groupe BIC.

Essentielles pour s'assurer que les actifs existent, des consignes sont données aux sites locaux de vérifier régulièrement les inventaires physiques et de les comparer avec les systèmes financiers.

En complément du processus d'autorisation d'investissement susmentionné, des procédures dédiées régulent tous les mouvements d'actifs immobilisés (transferts, cessions et ventes).

Enfin, des règles spécifiques sont prévues pour la gestion des fichiers d'immobilisations, afin de garantir la conformité avec les normes comptables locales et Groupe et pour permettre des activités de contrôle efficaces.

2.4.2.5 Activités de contrôle

Tous les niveaux du Groupe BIC sont impliqués dans les activités de contrôle pour s'assurer que les règles, les référentiels et les procédures Groupe sont correctement appliqués.

D'autre part, la Direction Contrôle et Audit Interne vérifie tout au long de son plan d'audit annuel qu'il n'y ait aucune divergence majeure avec les procédures Groupe.

Ce contrôle couvre aussi bien vers les environnements opérationnels que financiers et met l'accent particulièrement sur :

- la validité des opérations et des transactions, incluant les processus d'autorisation d'engagement des dépenses et investissements ;
- l'exhaustivité du *reporting* des transactions ;
- les correctes évaluations et comptabilisation des transactions pour garantir la mise à disposition et la présentation d'une information fiable.

2.4.3 ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE, STRUCTURE(S) SPÉCIFIQUE(S) EN CHARGE/RÔLES RESPECTIFS ET INTERACTIONS

2.4.3.1 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de SOCIÉTÉ BIC, représentant les actionnaires, agit toujours dans l'intérêt de la Société. Il revoit et approuve également les objectifs stratégiques de la Société.

2.4.3.2 Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif de BIC est composé d'une équipe de huit dirigeants qui se réunissent régulièrement et travaillent en étroite collaboration avec Gonzalve Bich, Directeur Général, pour définir la vision et la stratégie à long terme du Groupe afin de favoriser une croissance rentable. Ses membres sont :

- Thomas Brette: *Group Partnerships & New Business Officer.*
- François Clement-Grandcourt: *Group Lighter General Manager;*
- Gary Horsfield: *Group Supply Chain Officer*;
- Sara LaPorta: *Global Strategy and Business Development*;
- Mallory Martino: *Chief Human Resources Officer*;
- Elizabeth Maul: *Group Insights, Innovation and Sustainability Officer*;
- Charles Morgan: *Chief Administrative Officer*;
- Chad Spooner: *Chief Financial Officer*;
- Chester Twigg: *Group Commercial Officer*;
- Esther Wick: *Group General Counsel.*

Cette structure permet à BIC de bénéficier de l'expérience et de l'expertise collectives de ce groupe de dirigeants talentueux et de réaliser son potentiel de croissance. Chaque fois qu'une connaissance et une expertise plus approfondie ou plus étendue sera nécessaire, le Comité Exécutif aura désormais accès à l'opinion d'une équipe de Direction élargie.

Le *Group Supply Chain Officer* et le *Group Insights and Innovation Officer* sont directement responsables de la fabrication, du développement de nouveaux produits, de la recherche et de l'assurance qualité.

Le Comité Exécutif surveille également la solidité des processus de Contrôle Interne et la mise en œuvre de la couverture des risques. Il s'assure également, avec le soutien du Directeur Financier du Groupe, que les indicateurs :

- sont consolidés pour mesurer la performance opérationnelle par rapport au budget ;
- se concentrent sur tous les écarts et les mesures correctives qui pourraient être nécessaires.

En plus du budget, des prévisions sont préparées et révisées en cours d'année pour suivre l'exécution du budget et donner un aperçu de toute dynamique actuelle du marché. Un processus de planification stratégique est en place pour aider à identifier les opportunités de croissance future.

2.4.3.3 Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit (cf. *section 4.1.4.3. – Comités du Conseil d'Administration*), en plus de son rôle de soutien du Directeur Général, effectue notamment une surveillance attentive et régulière des dispositifs de gestion des risques et de Contrôle Interne. Il a la possibilité d'entendre le responsable de l'audit interne afin d'être informé sur le travail effectué, et peut donner son avis sur l'organisation de son service. Il est destinataire d'une synthèse annuelle des recommandations de l'audit interne.

2.4.3.4 La Direction Contrôle et Audit Interne (C&AI)

La Direction Contrôle et Audit Interne reporte opérationnellement au *Chief Financial Officer* et, sur demande, au Comité de Direction et au Comité d'Audit.

Cette Direction réalise des missions sur les domaines tant financiers qu'opérationnels et émet une appréciation indépendante du niveau de conformité avec les politiques, règles et procédures du Groupe. Elle porte son attention sur :

- les revues de cycles commerciaux et de processus opérationnels (1), tant au niveau des filiales qu'au niveau du siège social ;
- la mesure de l'efficacité des contrôles par le biais de tests ;
- la coordination de l'amélioration permanente du *Manuel de politiques et procédures internes* avec les responsables fonctionnels ;
- la proposition de conseils et recommandations à des fins d'amélioration des processus existants, ce qui inclut le fait de partager les meilleures pratiques du Groupe.

Cette Direction peut aussi être amenée à :

- intervenir en assistance sur des missions ponctuelles et spécifiques, comme notamment lors d'opérations d'acquisition externe et de réorganisation interne ;
- apporter une assistance sur la prévention et la sensibilisation de la fraude et réaliser des enquêtes sur des fraudes reportées au sein du Groupe BIC ;
- examiner les systèmes d'information par le biais notamment de revues des accès informatiques et des procédures de continuité d'exploitation ;
- présenter aux auditeurs externes le plan d'audit, leur communiquer ses mises à jour ainsi que les conclusions des rapports d'audit émis après les interventions sur site ;
- s'accorder avec la Direction Finance du Groupe et les auditeurs externes pour couvrir des points spécifiques pendant les audits.

a) Travaux réalisés par la Direction C&AI en 2022

Un plan pluriannuel d'audit suivant un principe de rotation est mis en place afin de s'assurer que tous les sites importants et tous les processus majeurs soient revus en moyenne tous les cinq ans.

Le plan 2022 a vu la Direction C&AI mener quatre audits d'entités de fabrication et de distribution combinant visites initiales et visites de suivi.

Ces audits ont été réalisés conformément à la méthodologie et aux procédures d'audit mises en place par la Direction C&AI. Elles intègrent notamment :

- la réalisation de tests (de cheminement et de détail) et d'entretiens avec les intervenants sur les cycles audités selon une approche basée sur les risques ;
- la rédaction d'un rapport postérieur à l'audit dans lequel sont listés sous forme de recommandations les points d'amélioration que le site/la Direction devra considérer, avec un plan d'action précis et positionné dans le temps. Le rapport de la Direction C&AI est un bon vecteur de communication et joue un rôle important dans la démarche d'amélioration continue des contrôles au travers du Groupe.

À la suite de ces revues, aucune problématique majeure n'a été identifiée. Les recommandations émises dans les rapports d'audit ont mis en évidence des améliorations à apporter à certains contrôles pour en garantir une meilleure efficacité. Les Directions locales ont partagé leurs réponses à ces points d'amélioration tout en proposant des plans d'action ainsi que les dates et les responsables de leur mise en œuvre. Ces mises en application ont ensuite pu être vérifiées, lors de visites de suivi de la Direction C&AI.

De plus, un suivi trimestriel des plans d'action permet de s'assurer de la mise en œuvre des recommandations sur les points d'audit fondamentaux. Des tableaux de bord sont partagés trimestriellement avec les représentants des catégories et continents. Enfin, les meilleures pratiques de Contrôle Interne identifiées lors de ces revues font l'objet d'un partage au sein du Groupe.

La Direction C&AI collecte les données renseignées par les filiales et conduit des analyses, notamment dans le but de renforcer l'approche par les risques utilisée pour établir son plan d'audit annuel et réaliser ses travaux d'audit. Les résultats ainsi obtenus seront partagés avec les Commissaires aux Comptes du Groupe et le Comité d'Audit.

Une synthèse des travaux accomplis dans l'année par la Direction C&AI est présentée au Comité Exécutif, au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration. Celle-ci comprend une vue d'ensemble des principaux points d'audit et recommandations. De plus, elle propose également une synthèse de l'analyse des risques et de l'avancement des plans d'action.

b) Perspectives et plans d'action pour 2023

La Direction C&AI continuera à porter son attention sur :

- les processus et l'amélioration de leur efficacité ;
- les tests d'efficacité opérationnelle des contrôles clés ;
- l'amélioration du processus général de revue.

Le plan d'audit annuel, préparé par la Direction C&AI et approuvé par le Comité d'Audit et le Comité Exécutif, intègre la rotation pluriannuelle des revues de sites et de processus.

(1) Dont les ventes et encaissements, les achats et décaissements, les actifs immobilisés, les stocks, la paie, la gestion de la trésorerie ou la procédure d'enregistrement des écritures comptables.

2.4.3.5 Le Département *Risk Management*

La Direction des Risques Groupe est rattachée au Directeur financierdu Groupe. Sa mission est de renforcer les capacités et la culture du risque afin de protéger les actifs de l'entreprise et de soutenir la stratégie de BIC. Le Département Gestion des Risques du Groupe est responsable :

- de la mise en œuvre du cadre de gestion des risques de l'entreprise ;
- du programme de gestion des risques d'assurance ;
- de l'apport de conseils sur les risques à l'organisation.

La gestion des risques de l'entreprise est un cadre incluant les processus, les capacités et la culture au sein de l'organisation afin :

- d'identifier, d'évaluer, d'atténuer, de surveiller et de gérer les risques potentiels non routiniers à l'échelle de l'entreprise ;
- tout en améliorant la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs stratégiques.

La gestion du risque d'assurance est la pratique d'identifier et d'analyser les expositions aux pertes et de prendre des mesures pour minimiser l'impact financier sur le Groupe en les transférant au moyen de l'assurance et de pratiques de gestion préventive des risques.

Des conseils en matière de risque sont conçus pour garantir que la prise de décision s'aligne sur l'appétit et la tolérance au risque et pour améliorer la résilience de l'entreprise.

Dans le cadre des activités susmentionnées, la gestion des risques du Groupe coordonne également le suivi des risques en tandem avec le Comité Exécutif.

2.4.3.6 Le personnel de la Société

Tous les salariés sont impliqués dans le Contrôle Interne en cohérence avec leur niveau de connaissance respectif et leur périmètre de responsabilité. Ils disposent d'un accès à l'information pour établir, piloter et surveiller le dispositif de Contrôle Interne. Pour les salariés ayant accès à l'Intranet Groupe, les politiques Groupe de Contrôle Interne, y compris le *Manuel de politiques et procédures internes*, sont consultables en ligne.

Pour renforcer l'implication du personnel dans l'organisation du Contrôle Interne de la Société, les Valeurs du Groupe BIC sont affichées sur tous les sites du Groupe afin de les faire partager à tous les salariés.

En 2022, la société a investi dans Qualtrics - un outil d'enquête de premier ordre qui fournit des informations de référence pertinentes. Les enquêtes menées par cet outil sur l'ambiance et l'engagement nous permettent de mesurer les multiples aspects de l'engagement et de l'adhésion à nos valeurs. Dans la dernière enquête menée en 2022, l'engagement des employés a été évalué favorablement à 75 %, ce qui représente un engagement fort, supérieur de 1 % à la norme du marché. Les principaux moteurs de l'engagement global ont été l'évaluation favorable de la volonté de rester au sein de BIC et la recommandation de BIC en tant que bon univers de travail.

Parmi les 83 % des collaborateurs interrogés ayant exprimé leur fierté de travailler pour BIC, 76 % de ces personnes pensent que BIC offre un environnement de travail diversifié et inclusif, ce qui place l'entreprise presque 3 points au-dessus de la référence du marché.

Les questions sur les valeurs ont reçu des réponses très favorables dans l'ensemble et ont été particulièrement fortes en ce qui concerne la responsabilité et l'éthique. Le Code d'éthique du Groupe BIC est mis à la disposition de tous les salariés sur l'Intranet du Groupe.

Une politique Groupe de lutte contre la corruption est également à disposition de tous les salariés sur le site Intranet du Groupe. Elle précise que le Groupe BIC interdit toute forme de pot-de-vin et de corruption et préserve ainsi sa réputation d'intégrité.

Le Groupe BIC met à disposition des collaborateurs une ligne d'alerte *BIC Speak-up a*ccessible, par Internet et par téléphone. Ce canal constitue un moyen supplémentaire pour tous les collaborateurs du Groupe BIC souhaitant révéler des informations de manière anonyme et confidentielle (et si la législation locale l'autorise). C'est un moyen de communication efficace pour les équipes, qui permet au Groupe BIC de renforcer la diffusion de son éthique et de promouvoir la sécurité et la sûreté de chacun.

Une Charte de la Diversité, partagée par toutes les entités :

- précise l'engagement que le Groupe BIC prend pour améliorer et sensibiliser en permanence les collaborateurs sur l'importance de la diversité ;
- encourage la prévention de la discrimination sur les lieux de travail.

2.4.4 ASSURANCE – COUVERTURE DES RISQUES

2.4.4.1 Assurance

Le Groupe BIC utilise l'assurance comme moyen de transférer ses principaux risques au marché de l'assurance. Cela se fait par le biais d'une série de contrats d'assurance placés auprès d'assureurs de renom. Ce transfert s'opère à deux niveaux :

- un programme d'assurance international couvrant l'ensemble des filiales du Groupe, sauf interdiction légale ;
- des contrats locaux pour répondre à l'obligation d'assurance, le cas échéant.

Par ailleurs, certaines filiales locales peuvent disposer d'une couverture d'assurance supplémentaire pour des besoins spéciaux et/ou spécifiques.

Le programme d'assurance international du Groupe BIC a pour but de proposer une gestion des risques et une couverture d'assurance systématiquement élevées pour toutes les entités opérationnelles BIC. Cette politique doit permettre de protéger les actifs et, par conséquent, les revenus contre des risques susceptibles d'être assurables ou contrôlables.

Le Groupe BIC dispose des programmes d'assurance internationaux primaires suivants :

- assurance responsabilité civile, y compris les risques liés aux produits. Celle-ci couvre les risques relatifs aux produits couvrant les pertes causées par des sinistres corporels et des dommages aux biens de tiers, y compris la responsabilité opérationnelle et produits ;
- assurance « Atteintes à l'environnement » relative à la pollution graduelle et à la pollution accidentelle ;
- assurance « Dommages aux biens et Pertes d'exploitation ». Celle-ci couvre les risques de pertes dues à des incendies, des explosions, des inondations ou d'autres catastrophes naturelles ;
- assurance « Transport » couvrant la perte ou le vol de biens et/ou de produits au cours du transport ;
- assurance « Vol et détournements » couvrant les risques de fraude, de vol et de détournements ;
- assurance « Responsabilité civile liée aux pratiques d'emploi » couvrant les présomptions de discrimination, de licenciement abusif et de harcèlement sexuel.

En règle générale, la couverture se fonde sur l'évaluation d'un coût de remplacement du bien assuré. Certaines couvertures peuvent toutefois être contractuellement soumises à un plafond de garantie et/ou à des limites secondaires d'indemnisation.

Le Groupe BIC dispose d'autres types de couverture d'assurance selon les obligations légales en vigueur dans les pays où il opère.

Le coût global externe de la politique d'assurance centralisée du Groupe BIC était estimé à environ 9.0 millions d'euros en 2022.

2.4.4.2 Auto-assurance

Le Groupe BIC auto-assure et retient également une partie de ses risques. En général, cela se présente sous la forme de franchises d'assurance, de réserves ou d'autres expositions qui ne peuvent pas être assurées sur le marché traditionnel.

Aux États-Unis, BIC Corporation détient à 100 % une filiale d'assurance captive, SLS *Insurance Company Limited* (SLS), qui couvre un certain nombre de catégories spécifiques de risques aux États-Unis. Celle-là comprend :

- une responsabilité civile commerciale générale et produits couvrant les dommages corporels ou matériels supposés de tiers ;
- une assurance DIC/DIL différence de conditions/différences de limites en complément de certaines autres polices d'assurance traditionnelles et/ou des franchises ;
- une assurance *Medical Stop Loss* ayant trait au programme de couverture santé des salariés ;
- une assurance en application de la loi TRIA (loi sur l'assurance du risque terroriste) couvrant les risques NBCR (terrorisme nucléaire, biologique, chimique et radiologique).

Les autres filiales du Groupe BIC sont assurées par les schémas traditionnels.

3

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE : RESPONSABILITÉ DURABLE

3.1. APERÇU DE LA STRATÉGIE ET DU MODÈLE D'AFFAIRES [DPEF] 71

3.1.1 Stratégie et modèle d'affaires **[DPEF]** 71
3.1.2 Gouvernance **[DPEF]** 83
3.1.3 Principaux risques et opportunités RSE **[DPEF]** 84

3.2. ENVIRONNEMENT [DPEF] 85

3.2.1 Climat **[DPEF]** 85
3.2.2 Pollution et eau **[DPEF]** 95
3.2.3 Économie circulaire et déchets **[DPEF]** 98

3.3. SOCIAL [DPEF] 107

3.3.1 Effectifs de BIC 107
3.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur **[DPEF]** 120
3.3.3 Communautés 123
3.3.4 Les attentes des clients et consommateurs et la sécurité des produits **[DPEF]** 127

3.4. ÉTHIQUE ET CONDUITE DES AFFAIRES [DPEF] 132

3.4.1 Risques **[DPEF]** 132
3.4.2 Politiques, mesures, résultats et perspectives **[DPEF]** 132

3.5. REPÈRES [DPEF] 134

3.5.1 Tableau récapitulatif de la déclaration de performance extra-financière **[DPEF]** 134
3.5.2 Notations extra-financières 136
3.5.3 Périmètre et choix des indicateurs 136
3.5.4 Table des indicateurs 140
3.5.5 Taxonomie Annexes I, II et III 144
3.5.6 Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière 150

Caractéristiques générales du rapport de durabilité de BIC

BIC a fait le choix de présenter les éléments demandés par le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 (1) dans différents chapitres de son rapport de gestion afin de faciliter la compréhension du lecteur, dans les sections et chapitres suivants.

Modèle d'affaires	**Le modèle d'affaires de BIC est présenté dans la *section 3.1.1.1 Notre modèle économique* page 80-81.**
Risques majeurs	Le Chapitre 2.1 présente également les risques majeurs pour BIC.
Risques RSE	La Rubrique 3.1.3 fournit la liste et la description des Risques RSE identifiés au titre de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).
Chapitre 3	Ce chapitre contient : • une description des enjeux de développement durable en introduction de chaque rubrique ; • les risques identifiés au titre de la Déclaration de Performance Extra-Financière et les opportunités liées dans la rubrique « Risques et Opportunités » ; • une description des politiques et mesures mises en œuvre dans les rubriques « Politiques, mesures, résultats et perspectives ». Elles incluent les procédures de diligence raisonnables permettant d'identifier, prévenir et atténuer la survenance des risques ou de saisir des opportunités identifiées. Sont aussi inclus les résultats de ces politiques, dont des indicateurs clés de performance, et les perspectives, le cas échéant.

En 2020, BIC a présenté son premier *reporting* climat en cohérence avec les lignes directrices proposées par la *Task Force on Climate-related Financial Disclosure* (TCFD). Ce rapport fait désormais partie de la Rubrique 3.2.1. Par conséquent, les rubriques de cette section reprennent celles proposées par la TCFD.

BIC identifie les informations explicitement demandées par la Déclaration de Performance Extra-Financière par le sigle *[DPEF]* et *[DPEF risque x]*. Dans cette section, le Groupe inclut également l'ensemble des plans d'action liés à son Programme de Développement Durable, y compris ceux qui ne contribuent pas *stricto sensu* à prévenir ou atténuer un risque majeur. Le Groupe a cependant réorganisé ce chapitre pour donner la priorité au *reporting* relatif à la Déclaration de Performance Extra-Financière.

En 2022, BIC a décidé de commencer à aligner la structure de sa déclaration de performance extra-financière sur les futures normes de *reporting* sur le développement durable de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD). Cela se reflète dans le nouveau plan de cette section 3.

Un tableau synthétique de la Déclaration de Performance Extra-Financière est également disponible à la Rubrique 3.5.1.

Les principaux risques et opportunités RSE sont présentés dans la rubrique 3.1.3.

(1) Dans le cadre de l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises.

3.1. APERÇU DE LA STRATÉGIE ET DU MODÈLE D'AFFAIRES [DPEF]

Le développement durable est profondément ancré dans les Valeurs de BIC et fait partie intégrante de ses activités au quotidien. Il a joué un rôle déterminant depuis plus de 20 ans, en orientant sa stratégie notamment en matière sociale et sociétale.

En cohérence avec sa Raison d'être, l'ambition du Groupe est de s'assurer qu'il a un impact limité sur l'environnement et la société en contribuant positivement sur le long terme à la vie des consommateurs et de ses salariés, et à la préservation à long terme de la planète.

Par son programme *Writing the Future, Together*, BIC souhaite capitaliser sur ses efforts initiaux et entend renforcer son implication en matière de Développement Durable à travers cinq engagements pour la période 2018-2025 (voir Rubrique 3.1.1.3).

3

3.1.1 STRATÉGIE ET MODÈLE D'AFFAIRES [DPEF]

3.1.1.1 L'histoire du Programme de Développement Durable de BIC

Lancé en 2003, le Programme BIC de Développement Durable n'a cessé d'évoluer pour tenir compte des grands défis environnementaux et humains et les attentes des parties prenantes. Il bénéficie également de la R&D, de l'innovation et des évolutions des activités du Groupe.

Il couvre l'ensemble des enjeux de développement durable (1) auxquels BIC doit répondre afin d'exercer sa responsabilité d'entreprise. Un *reporting* dédié assure le suivi des performances du Groupe dans une dynamique d'amélioration continue. Depuis 2018, les cinq engagements qui composent l'ambition *Writing the Future, Together* animent le programme. En 2020, ce programme a été renforcé par des engagements supplémentaires afin de transformer fondamentalement l'utilisation du plastique au sein du Groupe. D'autre part, en 2022, BIC a annoncé ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Le Groupe a ainsi franchi une nouvelle étape dans son approche à la fois centrée sur le consommateur et basée sur l'innovation durable, afin de répondre plus rapidement et plus efficacement aux demandes des consommateurs et aux sujets importants de la génération actuelle.

C'est également à travers son Programme de Développement Durable que le Groupe contribue aux Objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies (ONU) (voir Rubrique 3.1.1.5).

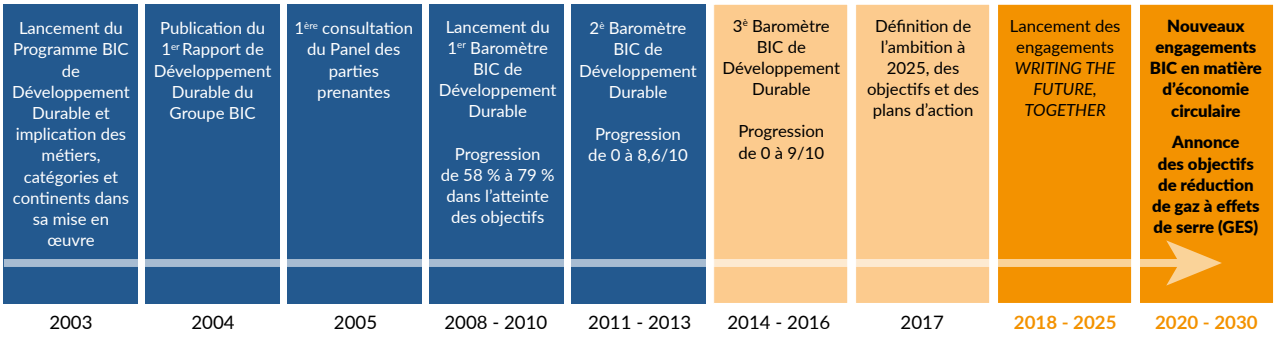

(1) *Les principaux risques RSE liés aux activités et à l'usage des biens et services de BIC sont présentés dans le chapitre « Gestion des risques » en page 46.*

3.1.1.2 Notre ambition

« Chez BIC, nous croyons en des solutions simples, innovantes et fiables pour tous, partout dans le monde. Et nous croyons qu'il faut agir de façon responsable en ayant à l'esprit la planète, la société et les générations futures.

Le développement durable fait partie de nos Valeurs et de nos activités au quotidien. Il est par ailleurs intégré dans notre Raison d'être. Notre engagement en faveur du développement durable est un engagement de long terme et de grande ampleur.

Notre ambition est de nous assurer que nous limitons notre impact sur la planète et que nous nous engageons pour nos salariés et la Société, simplement parce que c'est la seule manière de faire.

Nous pensons que les éléments suivants sont essentiels pour façonner notre entreprise de demain et nous assurer de créer un futur durable pour tous :

- favoriser l'innovation durable dans les produits ;
- agir contre le changement climatique ;
- offrir à nos salariés un environnement de travail sûr ;
- rendre notre chaîne d'approvisionnement plus responsable ; et
- renforcer notre engagement envers l'éducation ».

3.1.1.3 *Writing the Future, Together*, un engagement à 2025

En 2017, BIC a défini des engagements ambitieux qui lui permettront de créer de la valeur sur le long terme au bénéfice de toutes ses parties prenantes. Pour cela le Groupe s'est appuyé sur les fondements de son Programme de Développement Durable – l'évaluation de la matérialité des enjeux et la prise en compte des Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Il tient ainsi compte des exigences réglementaires, de la consultation de parties prenantes et des enseignements tirés de *benchmarks* réguliers.

Cette vision est inscrite dans le programme *Writing the Future, Together* portée par l'ambition du Groupe en matière de développement durable (voir Rubrique 3.1.1.2) et comprend cinq engagements. Ces engagements font partie intégrante du plan stratégique *Horizon* :

LES ENGAGEMENTS DE *WRITING THE FUTURE, TOGETHER*

#1 Favoriser l'innovation durable dans les produits BIC® (ODD 3, 6, 8, 12, 14, 15) :

- d'ici 2025, l'empreinte environnementale et/ou sociétale des produits BIC® sera améliorée (ODD 3, 6, 8, 12) ;
- d'ici 2030, BIC vise à utiliser 50 % de plastique recyclé ou alternatif dans ses produits, avec un objectif de 20 % d'ici 2025 (ODD 14, 15) ;
- d'ici 2025, BIC utilisera 100 % d'emballages plastiques réutilisables, recyclables ou compostables (ODD 14, 15).

#2 Agir contre le changement climatique : d'ici 2025, BIC utilisera 100 % d'électricité renouvelable (ODD 7, 8, 9, 12, 13) ;

#3 S'engager pour la sécurité au travail : d'ici 2025, BIC vise zéro accident sur l'ensemble de ses sites (ODD 3, 8) ;

#4 Impliquer de manière proactive les fournisseurs : d'ici 2025, BIC continuera à travailler de manière responsable avec ses fournisseurs stratégiques pour assurer l'approvisionnement le plus sûr, le plus innovant et le plus efficace (ODD 8, 12, 16) ;

#5 S'investir pour une vie meilleure à travers l'éducation : d'ici 2025, BIC améliorera les conditions d'apprentissage de 250 millions d'enfants à travers le monde (ODD 1, 4, 5, 6, 8, 13).

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE *FLAME FOR LIFE* – FER DE LANCE DE L'INNOVATION RSE

Aligné sur *Writing the Future, Together*, le Programme de Développement Durable de la division *Flame for Life* est conduit dans un esprit d'innovation et d'exploration. La démarche repose sur les principes suivants :

- se baser sur des données scientifiques validées ;
- explorer de nouvelles voies et envisager toutes les options ;
- améliorer les pratiques par le biais de projets pilotes ;
- couvrir les enjeux sociaux et environnementaux ;
- s'ouvrir aux parties prenantes et aux partenariats ;
- maintenir la transparence.

La transformation des pratiques est menée à chaque étape du cycle de vie des produits. Cette approche permet de traiter les trois enjeux majeurs de BIC que sont le changement climatique, l'épuisement des ressources et la réduction des pollutions plastiques. De plus, le Groupe a lancé des projets pilotes d'accompagnement de certains de ses fournisseurs pour améliorer leur démarche RSE.

Le Programme de Développement Durable *Flame for Life* a été conçu autour de projets pilotes. Ils évoluent au fur et à mesure de retours d'expérience et, lorsque des résultats probants sont obtenus, ils sont utilisés à plus grande échelle. L'une des réalisations phares de ce programme est la conception du briquet BIC® Maxi Ecolutions®, dont chaque composant a été passé en revue pour voir ceux dont la modification a le plus d'impact et amélioré soit par le recours à des matières recyclées ou biosourcées, ou par le non-recours à certains colorants. Il est fabriqué dans une usine approvisionnée à 100 % en électricité d'origine renouvelable.

3.1.1.4 *Writing the Future, Together* – Tableau de bord d'avancement [DPEF]

WRITING THE FUTURE, TOGETHER

	5 Engagements	Point d'étape à fin décembre 2022	Autres éléments de démarche et de performance	§	ODD [a]	Risques RSE couverts [b]
#1 Favoriser l'innovation durable dans les produits BIC®	D'ici 2025, l'empreinte environnementale et/ou sociétale des produits BIC® sera améliorée. D'ici 2030, BIC vise à utiliser 50 % de plastique recyclé ou alternatif pour ses produits, avec un objectif de 20 % d'ici 2025. D'ici 2025, BIC aura 100 % de ses emballages plastiques réutilisables, recyclables ou compostables.	100 % des nouveaux produits fabriqués par BIC font l'objet d'une mesure environnementale et sociale grâce à l'utilisation systématique de l'outil EMA [c]. 3 produits ont été améliorés en 2022. Une version d'EMA [c] est utilisée pour les emballages, pour connaître la performance complète du produit final.	• 5,7 % de plastique non issu du pétrole vierge pour les produits BIC® (4,0 % en 2021). • 70 % de plastique réutilisable, recyclable ou compostable dans les emballages consommateur. • 54,7 % de contenu recyclé des emballages plastiques. • 96,2 % d'emballages sans PVC. • 97,7 % d'emballages BIC en carton provenant de sources certifiées et/ou recyclées. • 16 produits BIC® labellisés NF Environnement. • À fin 2022, plus de 73,3 millions de stylos collectés via TerraCycle®. • 34 matières alternatives testées.	3.2.3	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 14 VIE AQUATIQUE 15 VIE TERRESTRE	*[DPEF risque 3]* : risques liés à la sécurité des produits et santé-sécurité des consommateurs. *[DPEF risque 1]* : risques liés au plastique. *[DPEF risque 2]* : risques liés au changement climatique.

(a) Objectifs de Développement Durable de l'ONU.
(b) Risques RSE identifiés dans le cadre de la DPEF.
(c) Environmentally & socially Measurable Advantage (Avantage mesurable sur l'environnement et la société).

WRITING THE FUTURE, TOGETHER

	5 Engagements	Point d'étape à fin décembre 2022	Autres éléments de démarche et de performance	§	ODD [(a)]	Risques RSE couverts [(b)]
	D'ici 2025, BIC utilisera 100 % d'électricité renouvelable.	76 % d'électricité d'origine renouvelable.	L'utilisation d'électricité d'origine renouvelable (ENR) par BIC fait partie d'une approche globale en matière d'énergie qui couvre également l'efficacité énergétique des opérations. 21 projets d'efficacité énergétique ont été lancés en 2022, dont 12 ont été achevés au cours de l'année. Ces projets comprenaient le remplacement des ampoules par des ampoules LED, l'optimisation des processus, des études sur les consommations d'énergie, et l'installation de nouveaux équipements plus économes en énergie. En termes d'efficacité énergétique, le Groupe continue de progresser. Au cours des 10 dernières années, la consommation d'énergie par tonne de produits a diminué de 10,5 %. La légère diminution du recours à l'électricité renouvelable est due à une augmentation de la consommation d'électricité des usines qui n'ont pas encore recours aux sources renouvelables (Cello, Kenya, Bizerte et Nigeria).	3.2.1	    	*[DPEF risque 2]* : risques liés au changement climatique. *[DPEF risque 1]* : risques liés aux plastiques.

(a) Objectifs de Développement Durable de l'ONU.
(b) Risques RSE identifiés dans le cadre de la DPEF.

WRITING THE FUTURE, TOGETHER

	5 Engagements	Point d'étape à fin décembre 2021	Autres éléments de démarche et de performance	§	ODD [(a)]	Risques RSE couverts [(b)]
	D'ici 2025, BIC vise zéro accident sur ses sites.	La démarche santé-sécurité continue de s'étendre dans le Groupe.	Identification de deux domaines clés pour atteindre l'objectif de 0 incident avec arrêt de travail d'ici 2025 : • mise en place de seuils de niveau de sécurité des machines sur tous les sites ; • augmentation du niveau de maturité de la culture de sécurité auprès des collaborateurs. Mise à jour de la politique HSE du Groupe, signée par le PDG et communiquée à tous les établissements. Organisation de journées de la sécurité, pour impliquer et former les collaborateurs sur les sujets HSE. • 60 accidents du travail avec arrêt parmi les salariés permanents, et contrats à durée déterminée (CDD) et 10 accidents du travail avec arrêt parmi les travailleurs intérimaires. • 2,09 : taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt– effectifs BIC. • 0,10 : taux de gravité des accidents du travail avec arrêt– par millier d'heures travaillées – salariés permanents et contrats à durée déterminée (CDD). • 50 sites avec 0 accidents du travail avec arrêt.	3.3.1.3		*[DPEF risque 4]* : risques liés à la Santé-Sécurité des salariés.

(a) Objectifs de Développement Durable de l'ONU.
(b) Risques RSE identifiés dans le cadre de la DPEF.

WRITING THE FUTURE, TOGETHER

	5 Engagements	Point d'étape à fin décembre 2022	Autres éléments de démarche et de performance	§	ODD [a]	Risques RSE couverts [b]
	D'ici 2025, BIC continuera à travailler de manière responsable avec ses fournisseurs stratégiques pour assurer l'approvisionnement le plus sûr, le plus innovant et le plus efficace.	À la fin de l'année 2022, 65,5 % des fournisseurs stratégiques avaient intégré au programme d'achats responsables [d].	Évaluations ESG (outil EcoVadis) des fournisseurs stratégiques depuis 2011. Mise en œuvre de nouveaux outils innovants tels que : • la plateforme d'approvisionnement mondial Buy4BIC ; • PowerBI pour le reporting des activités et actions d'achat durable ; • la conception d'un écosystème numérique d'approvisionnement qui intègre des outils d'achats durables (par exemple EcoVadis, des outils de mesure des émissons de CO_2) et des modules de Buy4BIC. Programme de formation obligatoire aux achats responsables pour les équipes achats, via une nouvelle plateforme qui proposera en 2023 un nouveau module de formation sur les achats durables.	3.3.2		*[DPEF risque 5]* : risques liés au non-respect des Droits Humains (travail des enfants, conventions internationales de l'OIT [e]).
	D'ici 2025, BIC améliorera les conditions d'apprentissage de 250 millions d'enfants à travers le monde.	Les conditions d'apprentissage de plus de 187 millions d'enfants ont été améliorées depuis 2018 à travers des actions directes auprès des enfants ou auprès des enseignants et des parents.	Développement de fiches d'activités et d'ateliers à destination des enseignants sur des thèmes variés tels que le développement durable, le développement de la motricité, des exercices de codage ou encore d'écriture. Promouvoir l'éducation auprès des communautés les plus démunies par le biais de la Semaine mondiale de l'éducation. Cet événement est devenu l'une des plus importantes initiatives de dons d'entreprise du Groupe. Animation d'ateliers dans des écoles pour sensibiliser à l'importance de l'éducation, de l'écriture et la créativité, la production d'écrits ou des concours de coloriage avec thématiques à destination des plus jeunes. 64 % des actions de mécénat (dons de produits, dons financiers, compétences) portées par les entités locales au bénéfice des communautés ou par la Fondation d'entreprise BIC sont en faveur de l'éducation (67 % en valeur) [c].	3.3.3		

(a) Objectifs de Développement Durable de l'ONU.
(b) Risques RSE identifiés dans le cadre de la DPEF.
(c) Sont considérées pour cet indicateur toutes les actions de mécénat en faveur de l'éducation, y compris celles réalisées dans le cadre de l'engagement #5.
(d) Hors BIC Graphic, les entités nouvellement acquises et certaines OEMs (Fabricant d'équipement d'origine).
(e) Organisation Internationale du Travail

3.1.1.5 BIC contribue aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU à travers ses engagements *Writing the Future, Together*





		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
#1 Favoriser l'innovation durable dans les produits BIC®.	D'ici 2025, l'empreinte environnementale et/ou sociétale des produits BIC® sera améliorée.			×			×		×				×		×	×		
#2 Agir contre le changement climatique.	D'ici 2025, BIC utilisera 100 % d'électricité renouvelable.							×	×	×			×	×				
#3 S'engager pour la sécurité au travail.	D'ici 2025, BIC vise zéro accident sur ses sites.			×					×									
#4 Impliquer de manière proactive les fournisseurs.	D'ici 2025, BIC continuera à travailler de manière responsable avec ses fournisseurs stratégiques pour assurer l'approvisionnement le plus sûr, le plus innovant et le plus efficace.								×				×				×	
#5 S'investir pour une vie meilleure à travers l'éducation.	D'ici 2025, BIC améliorera les conditions d'apprentissage de 250 millions d'enfants à travers le monde.	×			×	×	×		×					×				

Le tableau ci-dessus présente la façon dont *Writing the Future, Together* contribue aux ODD de l'ONU. BIC contribue principalement aux deux objectifs ODD suivants, notamment grâce aux produits qu'il fabrique et distribue, et au travers de son programme de veille et de conformité, qui assure des produits conformes et sûrs pour la santé et l'environnement (voir Rubrique 3.3.4).

ODD 8. Travail décent et croissance économique. BIC contribue en concevant des produits et en développant des modes de production qui privilégient l'utilisation efficace des ressources et le recours aux matières recyclées (voir Rubrique 3.2.3.2).

ODD 12. Consommation et production responsables. BIC contribue, au travers de son programme d'éco-conception, à la mise à disposition des consommateurs d'informations pour guider leurs choix.

Par ailleurs, le Groupe apporte également sa contribution aux objectifs de Développement Durable de l'ONU suivants, sur le périmètre direct de ses activités ou dans sa sphère d'influence directe :

ODD 1. Fin de la pauvreté ;

ODD 3. Bonne santé et bien-être ;

ODD 4. Éducation de qualité ;

ODD 5. Égalité entre les sexes ;

ODD 6. Eau propre et assainissement ;

ODD 7. Énergie propre et à un coût abordable ;

ODD 9. Industrie, innovation et infrastructure ;

ODD 10. Inégalités réduites ;

ODD 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ;

ODD 14. Vie aquatique ;

ODD 15. Vie terrestre ;

ODD 16. Paix, justice et institutions efficaces.

BIC le fait :

- en produisant les produits simples et fiables qui répondent à des besoins essentiels accessibles à tous ;
- en menant des initiatives en faveur de l'accompagnement des collaborateurs ;
- en proposant des produits et des programmes divers pour favoriser l'accès à l'éducation ;
- en déployant ses programmes de réduction des impacts environnementaux de ses usines ;
- en assurant le respect des Droits de l'Homme dans ses usines et par ses fournisseurs et sous-traitants ; et
- par l'action de la Fondation d'entreprise BIC.

● RESSOURCES

Nos équipes : la clé de notre succès
Afin de soutenir la croissance et le développement, nous renforçons en permanence les compétences et les capacités des équipes, en proposant des programmes de formation personnalisés et des possibilités d'évolution de carrière. Par ailleurs, BIC a mis en place un programme ambitieux en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.

15 898 collaborateurs [1]
547,5 millions d'euros de coûts salariaux
16 238 jours de formation

Une production de pointe et responsable
Nous nous appuyons sur notre process de fabrication de pointe, tout en réduisant l'impact environnemental des usines BIC et en protégeant la santé de nos équipes.

24 usines sur 4 continents
92 % du chiffre d'affaires issu de produits fabriqués dans des usines BIC

Une stratégie d'achat responsable
Grâce à notre stratégie d'achat responsable, nous nous efforçons de minimiser l'impact environnemental des produits BIC®.

1 236,5 millions d'euros d'achats de matières premières, consommables et de prestations de services
330 fournisseurs stratégiques

Une base financière solide
Grâce à une gestion saine de la trésorerie et à un bilan solide, nous garantissons l'accès aux capitaux nécessaires pour financer l'innovation et les activités de BIC et stimuler sa croissance.

1 876,3 millions d'euros de capitaux propres
300,0 millions d'euros de flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation
359,9 millions d'euros de position nette de trésorerie

Innovation
Fidèles à notre culture de l'innovation, nous nous concentrons sur le développement de nouveaux produits innovants et respectueux de l'environnement.

311 brevets en portefeuille fin 2022
1,1 % du chiffre d'affaires investi en R&D

(1) Les effectifs BIC comprennentles salariés permanents, les contrats à durée déterminée (CDD) et intérimaires.

Responsabilité ▶ **Nous agissons selon notre principe fondateur du "juste nécessaire" pour réduire notre impact environnemental**

● STRATÉGIE *HORIZON* : assurer une croissance rentable à long terme

Élargir nos marchés cibles à des segments en croissance rapide et appliquer une exécution commerciale renforcée

—

Tirer parti de nos capacités d'innovation et de notre excellence industrielle mondiale

—

Capitaliser sur les marques BIC centrées sur le consommateur et notre empreinte marché

—

Tendances consommateurs ▶ **Désir d'authenticité, de singularité et d'expression créative**

S'engager pour la sécurité au travail et promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion

Créer de la valeur à long terme pour toutes les parties prenantes



HUMAN EXPRESSION

BLADE EXCELLENCE

FLAME FOR LIFE

NOTRE VISION

Simplifier et enchanter le quotidien

Essor de la consommation en ligne

Demande de produits plus responsables

CRÉATION DE VALEUR

Bien-être et sécurité au travail

Nous nous efforçons de faire en sorte que les tâches quotidiennes soient enrichissantes et sûres.

70 (1) accidents de travail
1,52 % de taux d'absentéisme

Une empreinte environnementale réduite

Nous avons réduit notre empreinte environnementale : de la création du produit à la fin de son cycle de vie, en passant par une stratégie de recyclage et un contrôle des émissions des usines et des bureaux BIC.

- 19,1 % de consommation d'eau (2)
- 4,7 % de consommation d'énergie (2)
- 2,2 % de production de déchets (2)
- 18,1 % d'émissions de gaz à effet de serre (*scope* 1 & 2 *location based*) (2)
- 0,6 % d'émissions de gaz à effet de serre (*scope* 3)

(2) par tonne de production entre 2021 et 2022.

Des produits qui durent longtemps

Nous innovons pour répondre aux besoins des consommateurs et créons des produits essentiels de haute qualité, sûrs, abordables et en lesquels chacun a confiance.

Plus de 2 km d'écriture pour un BIC® Cristal®
3 000 flammes constantes pour un briquet BIC® Maxi
Jusqu'à 17 jours de rasage avec le rasoir BIC® Flex 3

Une croissance rentable à long terme

Nous nous engageons à créer de la valeur et des rendements durables pour nos actionnaires.

2 233,9 millions d'euros de chiffre d'affaires
208,9 millions d'euros de résultat net
96,3 millions d'euros de dépenses d'investissement
134 millions d'euros de dividendes ordinaires payés
203,7 millions d'euros de flux net de trésorerie disponibles

L'éducation, une priorité

Nous sommes déterminés à améliorer les conditions d'apprentissage des enfants partout dans le monde.

90 projets philanthropiques soutenus
187 millions d'enfants dont les conditions d'apprentissage ont été améliorées depuis 2018
900 000 euros investis en projets philanthropiques

3.1.1.7 Points de vue, intérêts et attentes des parties prenantes

Être à l'écoute des investisseurs et actionnaires

La stratégie d'engagement de BIC auprès des parties prenantes est mise en œuvre par le Directeur des relations investisseurs du Groupe et la Direction Générale de BIC. L'objectif de cette stratégie est d'établir et de renforcer les relations avec les investisseurs financiers et les initiatives multipartites en participant régulièrement aux conférences, *roadshows* et webinaires ESG. Cette stratégie sert à anticiper les attentes des parties prenantes et à identifier également les collaborations futures.

En 2022, les principaux jalons de la démarche d'engagement des parties prenantes ont été les suivants :

- présentation de la communication sur les progrès du Pacte mondial des Nations unies ;
- renouvellement de l'engagement français pour le climat ;
- classement au cinquième rang des Labrador *Transparency Awards* qui récompensent la transparence et la qualité des communications du Groupe ;
- inclusion dans le classement 2022 Vérité40 (1) (indice de vérité 40) d'Axylia, affirmant la capacité de l'entreprise à couvrir sa « facture de CO_2 ».

Par ailleurs, année après année, BIC respecte son engagement de répondre aux questions des agences de notation extra-financière suivantes :

Vigeo, Sustainalytics, MSCI, GAIA, FTSE, ISS ESG.

Parmi les résultats obtenus en 2022 figurent (2) :

- la note AAA de MSCI ;
- l'obtention de la note « Prime » d'ISS ESG Corporate ;
- qualité ISS ESG 1 dans la catégorie Environnement.

Évaluation de la double matérialité

En 2022, BIC a poursuivi la mise à jour de sa matrice de matérialité en y intégrant l'aspect de double matérialité. Les résultats de cette matrice de double matérialité serviront de base pour la publication d'informations de durabilité du Groupe dans les années à venir, conformément à la *Corporate Sustainable Development Directive* (CSRD) en cours d'adoption.

(1) Le Score Axylia Carbon® évalue la capacité d'une entreprise à payer sa facture carbone théorique. La facture carbone (émissions de CO_2 x coût du carbone) est déduite de l'EBITDA de l'entreprise, ce qui conduit à un EBITDA « ajusté carbone », qui mesure la capacité de l'entreprise à rester rentable (A, B, C) ou non (D, E, F) une fois qu'elle aura payé sa facture carbone. BIC a obtenu un score B en 2022 et intégré dans l'indice de score carbone « 2022 Vérité40 ».

(2) Voir https://investors.bic.com/en-us/esg/notation-extra-financiere pour plus d'informations.

3.1.2 GOUVERNANCE [NFPS]

3.1.2.1 Le développement durable au cœur des systèmes décisionnels

Le développement durable est intégré aux systèmes décisionnels de l'entreprise sous l'angle des risques à maîtriser et des opportunités à explorer. Les sujets liés au développement durable sont régulièrement abordés et traités lors des réunions du Comité Exécutif, notamment :

- les enjeux liés au plastique ;
- le programme *Writing the Future, Together* ;
- le développement de produits responsables (voir Rubrique 3.2.3) ;
- l'avancement des autres programmes de Développement Durable (communication responsable, sujets émergents, etc.).

Le Programme de Développement Durable, ses objectifs et son niveau d'avancement sont présentés au moins une fois par an au Conseil d'Administration et aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale. En 2022, le Conseil d'Administration a revu l'état d'avancement des engagements *Writing the Future, Together*. Par ailleurs, le Comité d'Audit est informé des politiques et des programmes mis en œuvre.

Depuis 2017, le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE examine les actions menées par le Groupe dans le cadre de son Programme de Développement Durable. Il suit aussi la mise en œuvre de la stratégie *Writing the Future, Together* et les actions du Groupe en matière d'innovation responsable, d'économie circulaire et de développement de nouveaux produits responsables.

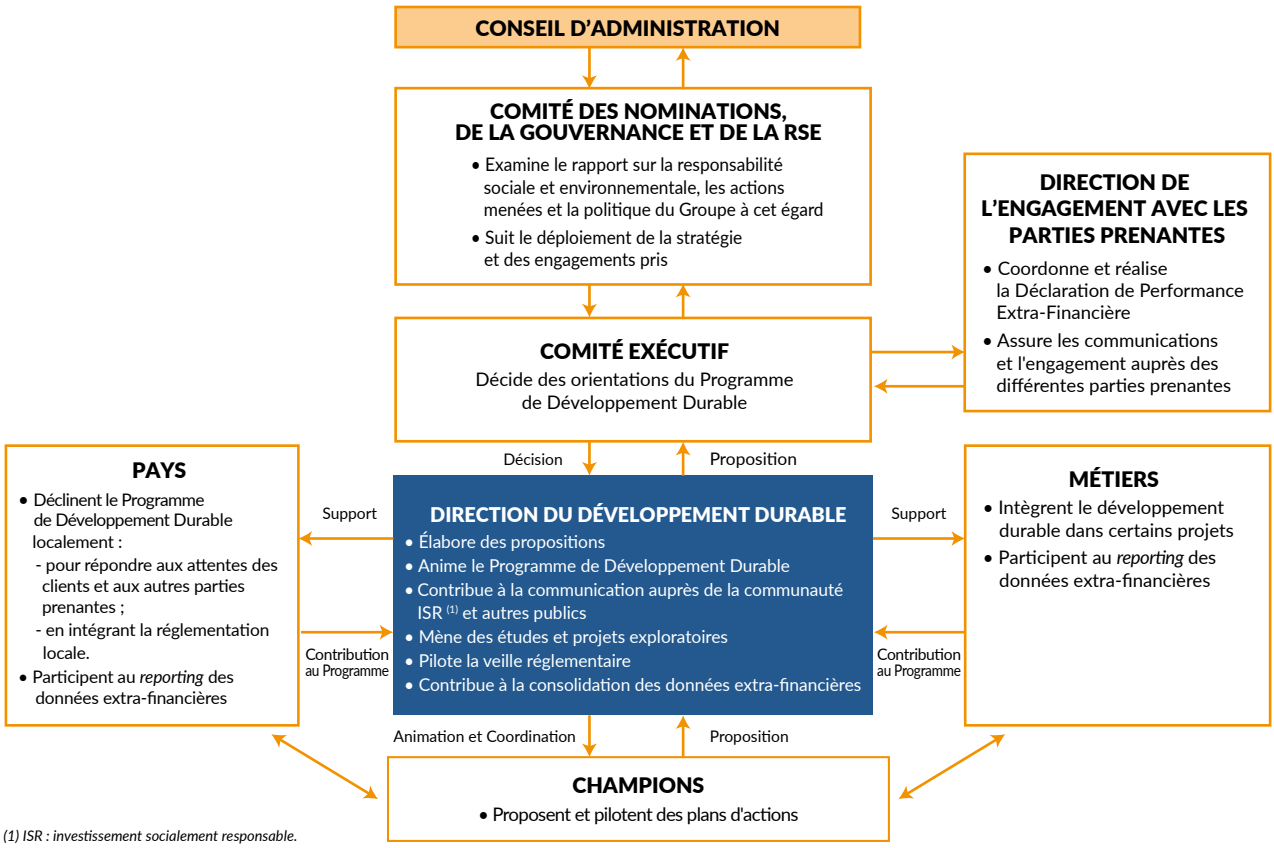

(1) ISR : investissement socialement responsable.

Organisation du pôle Développement Durable

La Direction du Développement Durable de BIC fait désormais partie du pôle « *Group Insights & Innovation & Sustainability* » (GI&I). Celui-ci est centré sur les produits et l'innovation. Les équipes de la Direction du Développement Durable, tout en poursuivant leurs missions transverses, travaillent au plus proche des équipes innovation et conception des produits. Ainsi, elles leur viennent en aide au quotidien pour faciliter l'innovation responsable et accélérer l'amélioration de l'empreinte environnementale et/ou sociétale des produits.

En 2021, un *Group Insights, Innovation & Sustainability Officer* a été nommé au Comité Exécutif. Il dirige les équipes *Sustainability and Market & Consumer Insights*, Recherche & Développement, Marque & Portefeuille, et Propriété Intellectuelle (*IP*) & Innovation, en plus des équipes GI&I, RH et *Finance and Innovation Program Management*. Il guide ces équipes pour créer de nouveaux outils et modes de pensée afin de stimuler l'innovation et la durabilité.

Le Directeur Marque et Développement Durable, qui supervise tous les sujets liés au développement durable au sein de l'entreprise, rend compte au Directeur du Développement Durable de GI&I, qui est membre du Comité Exécutif.

L'intégration des stratégies de développement durable et des systèmes d'incitation à la performance est détaillée au chapitre 4 : Gouvernance d'entreprise (voir section 4.2.2).

3.1.3 PRINCIPAUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS RSE [DPEF]

BIC identifie neuf risques extra-financiers principaux liés à ses activités et à l'usage des biens et services qu'il fabrique et distribue :

1. Risques liés au plastique : déchets plastiques et épuisement de la ressource *[DPEF risque 1]* (voir Rubrique 3.2.3.1) ;
2. Risques liés au changement climatique *[DPEF risque 2]* (voir Rubrique 3.2.1.1) ;
3. Risques liés à la sécurité des produits et à la santé-sécurité des consommateurs *[DPEF risque 3]* (voir Rubrique 3.3.4.2.1) ;
4. Risques liés à la santé et sécurité des salariés *[DPEF risque 4]* (voir Rubrique 3.3.1.3.1) ;
5. Risques liés au non-respect des droits humains (travail des enfants, conventions internationales et l'OIT) *[DPEF risque 5]* (voir Rubrique 3.3.2.1) ;
6. Risques liés aux pratiques déloyales (corruption) *[DPEF risque 6]* (voir Rubrique 3.4.1) ;
7. Risques sur l'environnement liés à nos opérations *[DPEF risque 7]* (voir Rubrique 3.2.2.1) ;
8. Risques liés à la réputation et à la marque *[DPEF risque 8]* (voir Rubrique 3.3.4.1.1) ;
9. Risques liés aux collaborateurs expérimentés et aux compétences *[DPEF risque 9]* (voir Rubrique 3.3.1.4.1).

Les risques liés à l'évasion fiscale n'ont pas été identifiés parmi les principaux risques RSE de BIC.

La méthode d'identification et d'évaluation du niveau de criticité de ces risques est décrite au chapitre 2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le tableau récapitulatif de la Déclaration de Performance Extra-Financière du Groupe (voir rubrique 3.5.1) présente de manière synthétique les éléments demandés par le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 (1).

(1) Dans le cadre de l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises.

3.2. ENVIRONNEMENT [DPEF]

3.2.1 CLIMAT [DPEF]

3.2.1.1 Risques et opportunités [DPEF]

[DPEF risque 2] En 2022, BIC a réalisé une analyse des risques physiques et transitoires liés au changement climatique de sa chaîne de valeur. Le Groupe a identifié, parmi ses principaux risques RSE, les risques physiques et transitionnels en amont et en aval liés au changement climatique suivants :

Localisation dans la chaîne de valeur, type de risque et principal facteur de risque lié au climat	**Risques climatiques**	**Impacts financiers potentiels**	***Horizon* temporel et probabilité**
En amont Passage à une technologie à plus faibles émissions et: augmentation du coût des matières premières	Anticipant la nécessaire décarbonation des activités de ses fournisseurs, BIC s'attend à une augmentation du coût des matières premières. Les programmes d'efficacité énergétique, la capture du carbone et d'autres mesures prises par les fournisseurs pourraient augmenter les coûts de production des matières premières.	Augmentation des coûts indirects (opérationnels)	Moyen terme (3 à 8 ans) & très probable
	Augmentation du coût de l'approvisionnement en plastique alternatif en raison de la concurrence croissante. Le plastique représentant 72 % des matières premières de BIC, cette augmentation pourrait avoir un impact sur les coûts de production.	Augmentation des coûts indirects (opérationnels)	Moyen terme (3 à 8 ans) & probable
Opérations directes Réglementation émergente Augmentation du prix du carbone	Augmentation du coût des opérations, liée à l'augmentation du prix du carbone.	Augmentation des coûts indirects (opérationnels)	Moyen terme (3 à 8 ans) & probable

Le défi lié au réchauffement climatique est également une source d'opportunités pour BIC. Celles-ci comprennent :

Localisation dans la chaîne de valeur, type d'opportunité et principal facteur d'opportunité lié au climat	**Opportunités liées au climat**	**Impacts financiers potentiels**	**Horizon temporel et probabilité**
En amont Produits et services : développement et/ou diffusion de biens et services à faibles émissions	Améliorer la performance environnementale des produits, notamment grâce à l'engagement *Writing the Future, Together* #1 Favoriser l'innovation durable dans les produits BIC® et l'obtention de labels volontaires attribués aux produits selon des critères environnementaux.	Augmentation des revenus grâce à l'accès à des marchés nouveaux et émergents	Moyen terme (3 à 8 ans) & à peu près aussi probable qu'improbable
En aval Produits et services : évolution des préférences des consommateurs	L'évolution du comportement des consommateurs crée de nouveaux débouchés pour les produits qui consomment moins ou utilisent des matières premières ayant un impact moindre.	Augmentation des revenus grâce à l'accès à des marchés nouveaux et émergents	Moyen terme (3 à 8 ans) & à peu près aussi probable qu'improbable

3.2.1.2 Politiques, actions entreprises, résultats et perspectives [DPEF]

3.2.1.2.1 Politiques et systèmes de gestion mis en œuvre pour gérer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

Le changement climatique d'origine anthropique constitue l'un des principaux défis auxquels l'humanité doit faire face au XXIe siècle.

L'engagement de BIC en faveur du développement durable a commencé bien avant l'Accord de Paris, avec sa première analyse du cycle de vie des produits réalisée en 1994. BIC s'efforce de réduire son impact environnemental depuis plus de 20 ans et a intégré le changement climatique dans sa stratégie d'entreprise à travers des plans d'atténuation des risques, le suivi des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour tous les *scopes* et la publication de ses émissions annuelles de GES. Ces actions visant à accroître la transparence du Groupe en matière de performance environnementale ont été récompensées par l'obtention de la note A- au questionnaire du CDP sur le changement climatique en 2022. BIC renouvelle son engagement dans le cadre du *French Business Climate Pledge*.

Au fil des années, les efforts de BIC en matière de développement durable ont abouti au Programme de Développement Durable *Writing the Future, Together* lancé en 2018, qui a établi cinq grands engagements environnementaux, sociaux et sociétaux avec des engagements supplémentaires pour transformer l'utilisation du plastique du Groupe définis en 2020. À travers ce programme, BIC a innové dans ses process et augmenté l'utilisation d'électricité renouvelable.

En 2022, BIC a annoncé des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). S'appuyant sur le Programme de Développement Durable de l'entreprise *Writing the Future, Together*, et sur des années d'innovation débouchant sur des produits durables à faible empreinte environnementale, ces objectifs renforcent la contribution de BIC à la création d'un avenir durable pour tous.

Gouvernance

La lutte contre le changement climatique fait partie intégrante du Programme BIC de Développement Durable. Les questions liées au développement durable et au changement climatique sont prises en compte dans les processus de décision du Groupe et les risques associés sont intégrés dans la cartographie des risques Groupe établie par la Direction des Risques. Parmi les exemples, on peut citer notamment l'intégration de seuils de réduction des émissions de CO_2 dans EMA (1) (l'outil de développement de produits et de conception circulaire du Groupe) et le rôle du comité directeur *Writing the Future, Together*, chargé de superviser les engagements du Groupe en matière de développement durable (produits, emballages et feuille de route pour la réduction des émissions de GES) chaque trimestre.

Le Comité Exécutif revoit chaque année la mise en œuvre du programme d'engagement *Writing the Future, Together*, dont certains objectifs contribuent à la lutte contre le changement climatique (engagements #1, #2 et #4). En 2020, le Groupe a atteint son engagement #2 d'utiliser 80 % d'électricité d'origine renouvelable pour ses usines et bureaux. En conséquence, un nouvel objectif de 100 % d'électricité renouvelable a été fixé pour 2025.

Gestion des risques

Identification et évaluation des risques associés au changement climatique

Les risques climatiques liés aux opérations directes amont et aval sont intégrés dans des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. L'activité d'identification et d'analyse des risques est assurée par la Direction de la Gestion des Risques.

Le processus d'identification met en valeur les risques de sources externes comme internes. L'élément clé pour l'identification du risque est l'impact potentiel significatif sur la stratégie, les objectifs, les personnes, les actifs, l'environnement ou la réputation de la Société. Afin de permettre une approche fluide, le processus d'identification et d'analyse des risques est constitué de deux composantes complémentaires : une approche libre dite *bottom-up* et une approche structurée dite *top-down*. Cette double approche permet d'identifier les « doublons » et les écarts.

Gestion des risques associés au changement climatique et intégration des risques climatiques dans la gestion globale des risques

Le Comité Exécutif assure la gestion des risques identifiés dans la cartographie des risques majeurs de BIC. L'état d'avancement des plans d'action relatifs à certains risques clés est également examiné lors des réunions du Conseil d'Administration.

Le Comité Exécutif et les Directions centrales du Groupe telles que la Direction Juridique et la Direction du Développement Durable surveillent les risques sur une base continue.

BIC s'engage à ce que ses installations, qu'il s'agisse de ses usines ou de ses bureaux, fonctionnent dans le respect de l'environnement. BIC s'efforce de réduire l'impact de ses opérations de fabrication et d'optimiser l'expédition des produits.

BIC exerce un contrôle environnemental fort sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement et privilégie la production en interne à la fabrication sous contrat : 92 % du chiffre d'affaires du Groupe est généré par des produits fabriqués dans ses propres usines.

Pour fabriquer ses produits, BIC utilise des matières premières (plastiques, encres, cartons, métaux, etc.), consomme des ressources (eau, énergie) et produit des déchets. Le Groupe est conscient de l'impact environnemental de ses activités de production et s'engage à le minimiser. Si les besoins en matières premières sont déterminés essentiellement par la conception même des produits (voir section 3.2.3 Économie circulaire et déchets), les usines BIC ont une responsabilité importante pour optimiser les consommations de matières, d'eau, d'énergie et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la production de déchets.

En 2022, les Directions du Développement durable, des Risques et de l'Engagement Parties Prenantes de l'entreprise ont réalisé une étude sur les risques physiques et transitoires dus au changement climatique, afin de mieux comprendre ces risques dans la chaîne de valeur de BIC. Les collaborateurs sont impliqués dans les processus de contrôle interne et les activités de gestion des risques en fonction de leurs connaissances respectives et ont accès aux informations utilisées pour concevoir, exploiter et surveiller le système de contrôle interne. Par exemple, le processus de planification des dépenses d'investissement (CAPEX) de BIC peut inclure des investissements spécifiques sur certains actifs identifiés du fait d'évènements avérés dans le passé, tels que des inondations.

(1) *Environmentally & socially Measurable Advantage (Avantage mesurable sur l'environnement et la société).*

Résilience de la stratégie de BIC, prenant en compte différents scénarios climatiques, y compris un scénario inférieur à 2 °C

En 2022, BIC a utilisé les scénarios RCP 2.6 et SSP2 pour construire des hypothèses de transition sur mesure ainsi que les scénarios RCP 6 et SSP3 et SSP4 pour construire son propre scénario afin d'évaluer ses risques physiques et de transition. Les résultats ont été communiqués aux membres du Comité Exécutif concernés. Pour les sites les plus à risque, le Groupe prévoit de revoir les mesures déjà mises en œuvre pour contrer le risque. Il définira un plan d'action le cas échéant.

Par ailleurs, les hypothèses des scénarios sélectionnés peuvent être utilisées pour identifier des politiques spécifiques au secteur de BIC à mettre en œuvre au niveau national ou mondial. Il s'agit, par exemple, de politiques sur les plastiques, les déchets marins et les produits jetables, comme la stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire ou la réglementation sur l'étiquetage environnemental des produits de consommation en France ou en Europe.

3.2.1.2.2 Objectifs de réduction des émissions de GES

En 2022, BIC s'est engagé à réduire de 50 % ses émissions de GES sur le *scope* 1 et de 100 % sur le *scope* 2 d'ici 2030. Ces cibles sont conformes aux exigences de l'objectif de l'Accord de Paris et soutenues par la quasi-réalisation de l'objectif du Groupe d'acheter 100 % d'électricité renouvelable sur tous ses sites d'ici 2025 (76 % en 2022). Les objectifs du *scope* 3 prévoient une réduction globale de 5 % d'ici 2030, dont - 30 % pour la division *Flame for Life*.

	Année de référence	Objectif absolu pour 2030	Principaux leviers
Scope 1	2019	- 50 %	• Utilisation de sources de chaleur alternatives • Passage à des réfrigérants à faible impact
Scope 2	2019	- 100 %	• Approvisionnement en énergie renouvelable pour toute la consommation d'électricité
Scope 3 [(a)] (Groupe)	2019	- 5 %	• Mettre à niveau l'EMA [(b)] avec des critères et un seuil de réduction de CO_2 pertinents • Renforcer les partenariats stratégiques avec les principaux fournisseurs de plastique et de métal • Mettre en œuvre des programmes d'innovation et de rénovation pour améliorer la conception des produits et intégrer des matériaux plus durables
Dont *Flame for Life*	2019	- 30 %	• Travailler avec les fournisseurs pour obtenir des matières premières à faible impact carbone • Utiliser du biocarburant dans les transports locaux • Mettre en œuvre la circularité par la collecte et le recyclage des briquets

(a) Les objectifs de réduction du scope 3 couvrent au moins 66 % du total des émissions du Scope 3, conformément aux meilleures pratiques actuelles en matière de fixation d'objectifs.
(b) Carte de pointage de l'avantage mesurable sur le plan environnemental et social, co-développée avec un spécialiste en 2020.

Les objectifs des *scopes* 1 et 2 ont été définis sur la base des principes du Protocole de Paris sur le climat, selon la méthodologie de la trajectoire 1,5 °C. L'engagement du Groupe sur les *scopes* 1 et 2 dépasse les recommandations établies. L'objectif du *scope* 3 a été pondéré par une méthodologie de trajectoire 2,0 °C et sera revu chaque année par les équipes de développement durable.

3.2.1.2.3 Plans d'action et ressources pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

Mettre en œuvre des plans d'action innovants et évolutifs pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES fixés par BIC nécessitera des investissements qui s'inscrivent pleinement dans la stratégie opérationnelle du Groupe. Les plans d'action présentés dans les sections suivantes décrivent les efforts de BIC en cours dans plusieurs domaines clés ainsi que les résultats obtenus.

Le recours aux énergies renouvelables pour l'approvisionnement en énergie des sites BIC

La consommation d'électricité sur les sites de BIC représente 8 % [(1)] des émissions totales du Groupe. À travers l'engagement *Writing the Future, Together #2* Agir contre le changement climatique, BIC vise à utiliser 100 % [(2)] d'électricité renouvelable d'ici 2025.

S'appuyant sur son expérience acquise, le Groupe a établi une feuille de route pour atteindre cet objectif. Elle reflète une stratégie dans laquelle chaque pays ou site examine ses opportunités d'approvisionnement en électricité renouvelable, en tenant compte de ses contraintes réglementaires ou opérationnelles. Pour s'adapter aux changements fréquents du marché et de la réglementation qui affectent ce secteur, BIC se concentre sur les certificats d'énergie renouvelable [(3)], les contrats verts et les contrats d'achat d'électricité à long terme, ainsi que sur le potentiel de production d'électricité de certaines installations.

(1) Location-based.
(2) Initialement fixé à 80 %, cet objectif de Writing the Future, Together #2 Agir contre le changement climatique, atteint en 2020, a été rehaussé à 100 % dès 2021.
(3) Est considérée comme d'origine renouvelable l'électricité produite à partir de la biomasse (y compris le biogaz), de la géothermie, du solaire, de l'eau (y compris l'hydroélectricité) et de l'énergie éolienne.

Principales mesures prises au fil des années et en 2022 :

- en France, le Groupe achète des certificats d'électricité renouvelable (Garanties d'origine [GoO]) pour toutes ses usines et le siège de Clichy. Ainsi les produits BIC® fabriqués en France sont produits en utilisant de l'électricité renouvelable ;
- en Grèce : l'achat de certificats (GoO) couvre l'intégralité de la consommation d'électricité du site de BIC Violex depuis 2016, et en 2022, un contrat d'achat d'électricité (*Power Purchase Agreements*, PPA) pour l'énergie renouvelable a été signé ;
- en Espagne, les sites de BIC Iberia et BIC *Graphic* Europe se fournissent depuis 2018 en électricité renouvelable *via* l'achat de certificats (GoO) et grâce à l'électricité produite par les panneaux solaires du site ;
- aux États-Unis, l'achat de certificats d'énergie renouvelable (U.S. RECs) éoliens couvre les besoins en électricité de la majorité des sites américains ;
- au Brésil, le site de Manaus est approvisionné en énergie éolienne ou hydraulique depuis 2018 *via* l'achat de certificats (iREC) et des panneaux solaires ont été installés en 2021 ;
- au Mexique, BIC a signé un contrat d'achat d'électricité d'origine renouvelable sur le long terme (*Power Purchase Agreements*, PPA). Le site de Tlalepantla devrait installer des panneaux solaires d'ici la fin de l'année ;
- le site de BIC Afrique du Sud a également recours à des certificats GoO pour son approvisionnement total en énergie ;
- depuis 2018, 100 % des usines de briquets sont approvisionnées en électricité verte et des recherches sont en cours pour développer l'autoconsommation des sites (récupération de la chaleur fatale, développement du photovoltaïque, du solaire thermique, etc.) ;
- le site Cello (Inde) de fabrication de produits de papeterie a installé des panneaux solaires depuis 2019.

Plan d'action pour réduire l'empreinte carbone de nos opérations de transport

L'objectif de BIC en matière de gestion des transports est d'assurer la disponibilité de ses produits :

- en maximisant la satisfaction de ses clients ;
- en réduisant les impacts environnementaux liés à ses activités de transport ;
- en optimisant ses coûts.

La répartition des usines BIC à travers le monde tend par nature à limiter le transport de ses produits. Par exemple, plus de 80 % des produits vendus en Europe sont fabriqués sur ce même continent.

Deux types de transport des produits peuvent être distingués :

- le transport dit d'approche, soit l'ensemble des liaisons usine-usine et usine-entrepôt (inter et intracontinental) ;
- le transport de distribution, soit les liaisons entre les usines ou les entrepôts et le client final.

Du fait de l'impact environnemental et financier du recours au fret aérien, le Groupe met tout en œuvre pour en minimiser l'usage. En 2022, en raison des aléas d'approvisionnements rencontrés au niveau mondial, BIC, pour atténuer les risques commerciaux et maintenir le niveau de service à la clientèle, a eu recours à l'aérien pour l'expédition de 1,84 % de ses tonnages totaux, ce qui représente 56 % des émissions totales du Groupe pour le transport de l'année.

BIC souhaite ainsi continuer à maintenir le fret aérien à moins de 2,3 % pour le transport d'approche.

BIC a fait le choix d'externaliser l'exécution de ses transports, tout en gardant une expertise interne forte dans la gestion des prestataires, l'ingénierie de flux, et la maîtrise des outils de gestion du transport. BIC estime qu'un travail spécifique sur chaque flux est le meilleur moyen d'en réduire les impacts environnementaux tout en garantissant la qualité et la compétitivité du transport.

La démarche transport responsable est déployée en trois axes, dont les actions sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Axes de la démarche de transport responsable	Actions mises en œuvre
Développer la prise de conscience et mesurer les émissions	Depuis 2014, un groupe de pilotage est chargé d'identifier des solutions pour réduire significativement l'usage du transport aérien. Il associe étroitement tous les métiers et les équipes concernés dans toutes les catégories, sur tous les continents. Des transporteurs engagés dans le domaine du développement durable sont régulièrement consultés. Depuis 2014, le fret par transport aérien est suivi chaque trimestre et fait l'objet d'un *reporting* aux équipes dirigeantes de chaque zone. En 2020, un outil de supervision du fret aérien a été déployé au périmètre global du Groupe. Cet outil impose des approbations et justifications multiples avant l'autorisation d'une expédition aérienne. Initié en 2020, le projet lancé afin de mieux connaître l'ensemble de ses flux de transport aval s'est poursuivi en 2021. Il permettra de mieux suivre les émissions associées.
Optimiser les expéditions et les routes	En transport, les leviers principaux de réduction des émissions sont la réduction du kilométrage, le choix modal et l'optimisation du chargement. Les équipes logistiques de BIC travaillent sur ces trois axes, en collaboration avec les autres fonctions comme les ventes ou les usines, mais aussi les prestataires.
Sélectionner des transporteurs responsables	Ce sont les transporteurs choisis par BIC qui effectuent les opérations logistiques. Ce sont donc leurs équipements, méthodes et systèmes de contrôle qui déterminent en grande partie le niveau d'émissions de GES : • modernité de la flotte ; • formations à l'écoconduite ; • bridage des moteurs ; • technologie des pneus ; • capacité de mesure des émissions, etc. En lien avec la politique d'achats responsables du Groupe, BIC sélectionne des transporteurs lui permettant d'améliorer l'empreinte environnementale de ses activités de transport. Aux États-Unis et au Canada par exemple, la sélection d'un transporteur est conditionnée à la détention de la certification SmartWay®, un programme de l'Agence de Protection de l'Environnement américaine. Afin d'accompagner les prestataires de transport vers des pratiques responsables, BIC a intégré le critère de réduction des émissions de GES dans la sélection des transporteurs.

Les émissions associées aux achats

Les émissions liées aux achats du Groupe sont principalement liées aux achats de matières premières, et en particulier de plastique (69 %).

En 2020, BIC a annoncé deux objectifs ambitieux dans son programme *Writing the Future, Together*, aussi intégrés à son plan stratégique d'entreprise *Horizon*. Ces deux objectifs contribueront à réduire significativement ses émissions :

- d'ici 2025, 100 % des emballages plastiques seront réutilisables, recyclables ou compostables ;
- d'ici 2030, BIC vise à utiliser 50 % de plastique recyclé ou alternatif pour ses produits, avec un objectif de 20 % d'ici 2025.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur la mise en œuvre de la philosophie des « 4 R » de BIC (décrite à la rubrique 3.2.3.2) et pourrait contribuer à réduire d'environ 10 % les émissions du Groupe (à périmètre constant).

Les émissions liées à la phase d'utilisation des produits

L'énergie utilisée pour chauffer l'eau au moment de l'usage des rasoirs est le poste le plus émetteur, avec 34 % du total. BIC explore les possibilités de réduire ce poste et espère lancer des projets concrets dans les années à venir.

3.2.1.2.4 Résultats

Énergie

Pour fabriquer et distribuer ses produits, BIC utilise des matières premières (plastiques, encres, emballages, métaux, etc.), consomme des ressources (eau, énergie), produit des déchets et recourt à des prestations de transport, autant de postes responsables d'émissions de gaz à effet de serre.

Consommation et mix énergétique

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE – BIC

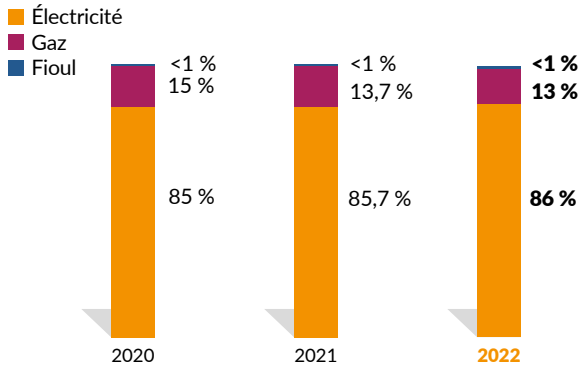

PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES – EN % DE LA CONSOMMATION TOTALE

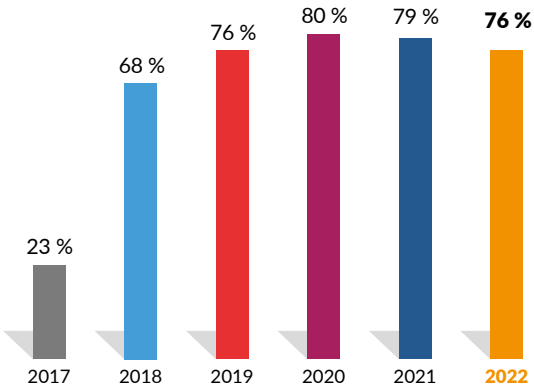

La réduction de la part des énergies renouvelables est due à l'augmentation des volumes de production en 2022, entraînant une augmentation de la consommation d'énergie sur les sites qui n'utilisent pas encore d'énergie verte (PPA, GoOs, contrats verts, etc.). Elle s'explique également par l'introduction de BIC Nigéria dans le périmètre de reporting environnemental.

L'optimisation des consommations d'énergie

BIC réalise des programmes d'efficacité énergétique dans ses usines depuis de nombreuses années. Ainsi, en 10 ans, le Groupe a amélioré son efficacité énergétique de 10,5 %.

Vingt-et-un projets d'efficacité énergétique ont été lancés en 2022, dont 12 ont été achevés au cours de l'année. Ces projets comprenaient le remplacement des ampoules par des ampoules LED, l'optimisation des processus, des études sur les consommations d'énergie, et l'installation de nouveaux équipements plus économes en énergie.

Les services de support informatique ont des répercussions directes sur l'empreinte environnementale des sites. En 2022, les principales avancées de la démarche sont les suivantes :

- incitation à utiliser des outils de réunion en ligne pour réduire les déplacements professionnels ;
- réduction de la consommation d'électricité grâce à l'installation du data center français au sein du nouveau siège du Groupe ;
- passage des téléphones physiques aux téléphones virtuels au siège de Shelton ;
- partage des meilleures pratiques de Green IT avec les employés du Groupe BIC.

CONSOMMATION ANNUELLE D'ÉNERGIE RAPPORTÉE À LA PRODUCTION – BIC – EN GIGAJOULES/TONNE

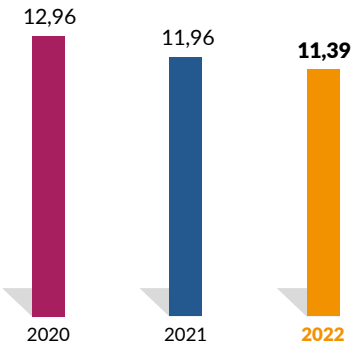

Les émissions de gaz à effet de serre

En 2020, BIC a revu sa méthode d'évaluation des émissions du *scope* 3 afin d'assurer un *reporting* annuel sur l'ensemble des postes d'émissions liées aux activités de BIC, en sus des postes sur lesquels le Groupe communiquait les années précédentes (achats de matières premières et transport d'approche). Les travaux ont été menés en conformité avec le *GHG Protocol*.

Les postes les plus importants pour BIC sont :

- la phase d'utilisation des produits. Les principaux impacts sont liés à la consommation d'énergie pour chauffer l'eau utilisée lors du rasage ;
- l'impact des matières premières achetées et plus particulièrement l'impact des matières plastiques utilisées dans les produits ;
- l'impact lié à la fin de vie des produits après leur utilisation par le consommateur.

L'étude de l'empreinte carbone globale de BIC met en lumière la répartition des émissions de gaz à effet de serre suivante :

DÉCLARATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) SCOPES 1, 2 ET 3

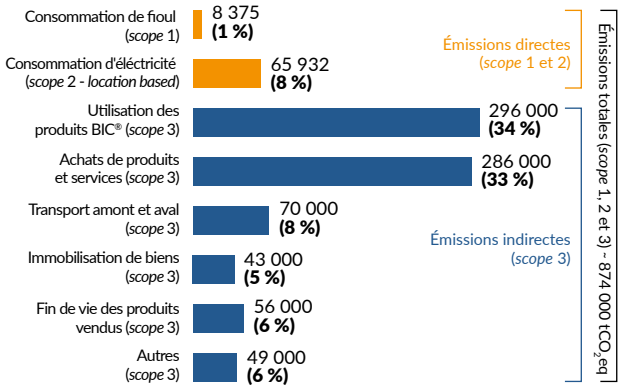

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) (1)– EN TEQCO$_2$

Sources et périmètre	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Émissions directes de GES (*scope* 1)	7 659	8 226	8 375	2 %
Émissions indirectes de GES (*scope* 2 *location-based*)	70 435	75 231	65 932	- 12 %
Émissions indirectes de GES (*scope* 2 *market-based*)	25 277	27 086	31 870	18 %
TOTAL DES ÉMISSIONS ANNUELLES DE GES (*SCOPE* 1 + *SCOPE* 2 [*LOCATION-BASED*])	**78 046**	**83 456**	**74 309**	**- 11 %**
TOTAL DES ÉMISSIONS ANNUELLES DE GES (*SCOPE* 1 + *SCOPE* 2 [*MARKET-BASED*])	**33 097**	**35 311**	**40 244**	**14 %**
TOTAL DES ÉMISSIONS ANNUELLES DE GES (*SCOPE* 1 + *SCOPE* 2 [*LOCATION-BASED*]) RAPPORTÉES À LA PRODUCTION*	**1,031**	**0,91**	**0,74**	**- 18 %**
Émissions de GES liées à l'usage des produits BIC® (*scope* 3)	300 000	291 000	296 000	2 %
Émissions de GES liées aux transports amont et aval (*scope* 3)	43 000	74 000	70 000	- 5 %
Dont émissions de GES liées au transport d'approche (a) (scope 3)	*18 000*	*49 000*	*42 000*	*- 16 %*
Émissions de GES liées aux immobilisations de biens (*scope* 3)	38 000	43 000	43 000	0 %
Émissions de GES liées à la fin de vie de produits vendus (*scope* 3)	49 000	57 000	56 000	- 2 %
Émissions de GES liées à l'achat de produits et services (*scope* 3)	236 000	295 000	286 000	- 3 %
Dont émissions de GES liées aux achats de matières premières (scope 3)	*232 000*	*292 000*	*282 000*	*- 3 %*
Autres émissions de GES (*scope* 3)	41 000	44 000	49 000	11 %
TOTAL DES ÉMISSIONS ANNUELLES DE GES (*SCOPE* 3)	**710 000**	**805 000**	**800 000**	**- 1 %**

* *TeqCO$_2$/tonne.*

(a) Ne prend pas en compte le transport routier dans les trajets maritimes et aériens.

(1) Méthodologie historique.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) SCOPES 1, 2 ET 3 AVANCÉE DE L'OBJECTIF DE RÉDUCTION

SOURCES ET *SCOPE* [(a)]	2019 [(b)]	2022	Variation
Émissions directes de GES (*scope* 1)	9 278	8 375	- 10 %
Émissions indirectes de GES (*scope* 2 *market-based*)	36 549	31 870	- 13 %
TOTAL DES ÉMISSIONS ANNUELLES DE GES (*SCOPE* 1 + *SCOPE* 2 [*MARKET-BASED*])	**45 827**	**40 244**	**- 12 %**
GES provenant du transport en amont et en aval (*scope* 3)	72 000	70 000	-3 %
Dont émissions de GES provenant du transport intra-entreprise [(c)] (scope 3)	*40 000*	*42 000*	*5 %*
Émissions de GES provenant de la fin de vie des produits vendus (*scope* 3)	61 000	56 000	- 8 %
Émissions de GES liées à l'achat de produits et services (*scope* 3)	289 000	286 000	- 1 %
Dont émissions de GES liées à l'achat de matières premières (scope 3)	*285 000*	*282 000*	*- 1 %*
TOTAL DES ÉMISSIONS ANNUELLES DE GES (*SCOPE* 3)	**422 000**	**412 000**	**- 2 %**

(a) Les objectifs de réduction des émissions de GES excluent les sources suivantes : Émissions indirectes de GES (scope 2 basé sur la localisation), Émissions annuelles totales de GES (scope 1 + scope 2 [basé sur la localisation]), Émissions annuelles totales de GES (scope 1 + scope 2 [basé sur la localisation]) normalisées à la production, Émissions de GES provenant de l'utilisation des produits BIC® (scope 3), Émissions de GES provenant des actifs fixes (scope 3), Émissions de GES provenant d'autres sources (scope 3).*

(b) Objectifs de réduction des émissions de GES sur la base de référence 2019. Cette base de référence pourrait être amenée à évoluer dans les années à venir.

(c) Hors transport routier en fret maritime et aérien.

ÉMISSIONS DE GES LIÉES AU TRANSPORT D'APPROCHE (1) – TEQCO$_2$/ TONNE DE PRODUITS

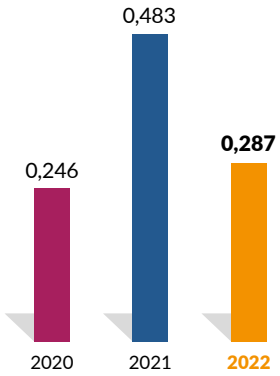

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES PAR MODE DE TRANSPORT – EN % DU TOTAL

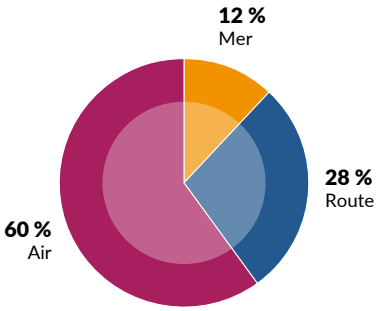

RÉPARTITION DES TONNAGES TRANSPORTÉS PAR MODE DE TRANSPORT – EN % DU TOTAL

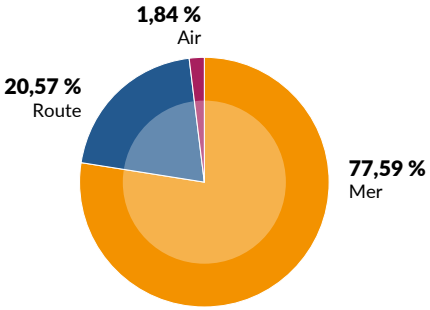

ÉMISSIONS DE GES LIÉES AUX ACHATS DE PRODUITS ET DE MATIÈRES – EN TEQCO$_2$ – BIC

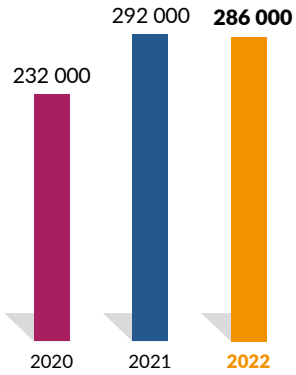

Objectifs et résultats

Objectif	Périmètre	Échéance	2020	2021	2022
100 % d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables [a]	Sites	2025	80 %	79 %	76 %
Maintenir le fret aérien à moins de 2,3 % pour le transport d'approche [b]	Transport	Annuelle	0,84 %	2,82 %	1,84 %
BIC vise à utiliser : • 20 % de plastique recyclé ou alternatif pour ses produits	Produits BIC®	2025	4,3 %	4,0 %	5,70 %
• 50 % de plastique recyclé ou alternatif pour ses produits	Produits BIC®	2030	4,3 %	4,0 %	5,70 %
100 % des emballages consommateurs BIC seront en plastiques réutilisables, recyclables ou compostables [c] [d] [e]	Emballages	2025	42,5 %	59,6 %	70 %
100 % des emballages BIC en papier ou carton seront issus de sources certifiées et/ou recyclées [d]	Emballages	2025	97,3 %	97,4 %	97,7 %
100 % des emballages BIC en plastique seront sans PVC [d]	Emballages	2025	94,4 %	95,6 %	96,2 %
75 % de matière recyclée sera utilisée dans les emballages BIC en plastique [c] [d]	Emballages	2025	48,9 %	52,1 %	54,7 %

(a) En % de la consommation totale.
(b) En tonnes-kilomètres – en % du total.
(c) Indicateur calculé pour la première fois en 2020 suite à l'engagement pris par le Groupe en 2020.
(d) Hors BIC Graphic, acquisitions récentes et certains OEMs.
(e) La donnée publiée en 2020 (49,3 %) a été corrigée suite à un audit à blanc réalisé en 2021. BIC a choisi de publier la donnée corrigée.

(1) Ne prend pas en compte le transport routier dans les trajets maritimes et aériens.

3.2.1.3 Reporting des activités de BIC au regard de la taxonomie verte européenne [DPEF]

Dans cette section, le Groupe publie les informations demandées par le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020.

Chiffre d'affaires éligible mais non durable sur le plan environnemental (activités non alignées sur la Taxonomie)

BIC est engagé dans la transition écologique. Cependant, ses activités principales ne correspondent pas directement à celles retenues dans l'acte délégué sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, par lequel les activités les plus émettrices sur les *scopes* 1 et 2 avec un potentiel de transformation ont été priorisées. Ainsi, la part du chiffre d'affaires éligible de BIC pour l'année 2022 est nulle.

BIC a pour ambition de disposer d'un ensemble de sources de revenus éligibles et alignées dès que les actes délégués présentant les critères techniques pour les autres objectifs environnementaux de l'UE auront été établis, notamment dans le cadre de l'objectif de transition vers une économie circulaire.

Pour plus de détails, consulter les annexes I, II et III (rubrique 3.5.5).

CapEx et OpEx éligibles mais non durable sur le plan environnemental (activités non alignées sur la Taxonomie)

Les dépenses d'investissement et d'exploitation de BIC éligibles mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la Taxonomie) concernent principalement les dépenses suivantes, liées aux activités de la taxonomie verte européenne (et leur code) contribuant à l'atténuation et à l'adaptaptation au changement climatique :

- 3.6 Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone ;
- 6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers ;
- 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments ;
- 9.1 Recherche, développement et innovation proches du marché.

Ces dépenses d'investissement et d'exploitation éligibles incluent les projets BIC suivants (1) :

- Investissements dans des technologies permettant de mélanger des matières plastiques vierges avec des matières plastiques recyclées ;
- Investissements dans des véhicules industriels à moteur électrique ;
- Investissements dans des bails de location des bureaux ;
- Dépenses d'exploitation dans des programmes de recherche et de développement visant à réduire l'utilisation de plastique vierge (dans les produits) ainsi que dans des programmes visant à réduire l'impact environnemental de l'utilisation des produits BIC®.

Ainsi, la part des dépenses d'investissement de BIC éligibles à la Taxonomie mais non alignées pour l'année 2022 s'élève à 18.95 % sur un total de 136 millions d'euros (voir Note 9 des comptes consolidés, Chapitre 6.1). La légère aumentation des dépenses d'investissement éligibles en 2022 est due à un investissement dans le bail de location du nouveau siège social à Clichy en France.

La part des dépenses d'exploitation de BIC éligibles à la Taxonomie mais non alignées pour l'année 2022 s'élève à 0,06 % sur un total de 487 millions d'euros (voir la Note 4 des comptes consolidés, Chapitre 6.1). Elle n'est donc pas significative.

Activités durables (activités alignées sur la Taxonomie) CapEx et OpEx

Les dépenses d'investissement de BIC pour ses activités durables (alignées sur la Taxonomie) concernent principalement les dépenses associées aux activités suivantes de la taxonomie verte européenne (et leur code) contribuant à l'atténuation du changement climatique :

- 5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source ;
- 7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique ;
- 7.4 Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments ;
- 7.5 Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments ;
- 7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables ;
- 9.3 Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments.

Ces dépenses d'investissement incluent les projets BIC suivants (2) :

- Investissements dans l'installation de convoyeurs permettant le recyclage automatique des déchets non dangereux vers le processus de fabrication ;
- Investissements dans le remplacement des systèmes d'éclairage et dans le remplacement des chaudières des postes de garde ;
- Investissements dans des stations de recharge pour véhicules électriques ;
- Investissements dans des compteurs intelligents pour le gaz, le chauffage, la climatisation et l'électricité ;
- Investissements dans la gestion du renouvellement de l'air ;
- Investissements dans des audits carbones et énergétiques.

(1) Liste non-exhaustive des dépenses d'investissement et d'exploitation éligibles à la Taxonomie européenne.

(2) Liste non-exhaustive des dépenses d'investissement alignées sur la Taxonomie européenne.

La part des dépenses d'investissement de BIC alignées sur la Taxonomie pour l'année 2022 s'élève à 0,15 % sur un total de 136 millions d'euros.

La part des dépenses d'exploitation de BIC alignées sur la Taxonomie pour l'année 2022 représente 0 % sur un total de 487 millions d'euros.

Pour des résultats détaillés, voir les annexes I et II (Rubrique 3.5.5).

À noter que, conformément à la Taxonomie européenne, les dépenses d'exploitation prises en compte sont définies comme les coûts directs non capitalisables et comprennent les frais de recherche et développement, les coûts de rénovation des bâtiments, les frais de maintenance et réparation, les loyers présentés au compte de résultat et toute autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs.

De même, il convient de noter qu'en 2022, BIC a investi dans des projets durables clés non éligibles au titre des activités de la Taxonomie européenne. Ces investissements comprennent l'achat de nouvelles machines économes en énergie et le développement des toutes premières machines de désassemblage et de recyclage des briquets.

Périmètre et méthodologie

Périmètre

Les ventes, les dépenses d'investissements et dépenses d'exploitation considérées couvrent l'ensemble des activités pertinentes de BIC correspondant au périmètre de consolidation financier.

Les données financières sont issues des comptes au 31 décembre 2022 et le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du calcul des ratios définis par l'acte délégué dit « Article 8 » du règlement taxonomie (1).

Méthodologie suivie pour la détermination de la part des activités éligibles

L'évaluation par BIC de ses activités commerciales et ses coûts et investissements éligibles et alignés et la détermination et l'affectation du chiffre d'affaires, dépenses opérationnelles et d'investissements en référence aux actes délégués climat de la taxonomie, ont été réalisées de la manière suivante.

En 2021, BIC a compilé les codes NACE de ses filiales, les a comparés à ceux des activités listées dans les actes délégués climat de la taxonomie et n'a pas trouvé de code correspondant.

En 2022, chaque *business unit* de BIC (*GI&I* (2), *Supply Chain* et briquets) a procédé à l'identification des dépenses d'investissements et d'exploitation potentiellement éligibles en utilisant les critères de durabilité internes existants, notamment : la réduction de la consommation d'énergie, la diminution de l'utilisation de matières premières et un impact positif global sur l'environnement, entre autres. Cela a permis aux équipes de développement durable d'effectuer une sélection préliminaire des dépenses d'investissement et d'exploitation potentiellement éligibles. Ensuite, ces équipes se sont référées à la Taxonomie européenne pour classer ces dépenses potentiellement éligibles. Une fois l'éligibilité établie, les équipes internes ont procédé à l'évaluation de l'alignement de ces dépenses d'investissement et d'exploitation. Le Groupe a évalué la conformité du projet avec les critères substantiels pour chacune des activités de la Taxonomie européenne, ainsi qu'avec les critères *Do Not Significantly Harm* lorsqu'applicables. Le critère *Do Not Significant Harm* d'adaptation au changement climatique a été évalué au niveau du Groupe à la suite d'une analyse des risques climatiques physiques du Groupe réalisée en 2022 (voir rubrique 3.2.1.1). Les garanties minimales ont été examinées au niveau du Groupe afin de s'assurer de leur conformité avec les quatre thèmes clés : Droits de l'homme, corruption, fiscalité et concurrence loyale.

Les équipes de développement durable, en consultation avec le département Finances, ont obtenu les dépenses d'investissement (CapEx) et d'exploitation (OpEx) éligibles et alignées correspondantes. Ces résultats ont été vérifiés par le coordinateur du projet de la Taxonomie européenne et discutés avec les parties prenantes concernées. Une fois approuvés, ces montants collectés en monnaie locale ont été intégrés dans le système de consolidation financière du Groupe, afin d'assurer une cohérence avec les états financiers consolidés du Groupe, et publiés dans les annexes I, II et III sur la Taxonomie de la Déclaration de Performance Extra-Financière (voir rubrique 3.5.5).

3.2.2 POLLUTION ET EAU [DPEF]

BIC s'engage à ce que ses sites industriels et bureaux fonctionnent dans le respect de l'environnement. Le Groupe travaille ainsi à réduire les impacts de ses activités de fabrication et à optimiser le transport des produits.

BIC dispose d'une solide maîtrise environnementale sur sa chaîne d'approvisionnement puisqu'il favorise la fabrication en propre plutôt que la sous-traitance : il réalise 92 % de son chiffre d'affaires en fabriquant des produits dans ses propres usines.

Pour fabriquer ses produits, BIC utilise des matières premières (plastiques, encres, carton, métaux, etc.), consomme des ressources (eau, énergie) et produit des déchets. Le Groupe est conscient de l'impact environnemental de son activité et s'engage à le minimiser.

(1) *Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021.*

(2) *Group Insights and Innovation.*

3.2.2.1 Risques et opportunités [DPEF]

[DPEF risque 7] BIC identifie parmi ses principaux risques RSE les risques sur l'environnement liés à ses opérations. La nature des activités industrielles de BIC, principalement le moulage et l'assemblage de produits en plastique, présente un risque d'impact environnemental local relativement faible.

Réduire l'empreinte environnementale de ses usines est également source d'opportunités telles que :

- optimiser les coûts de production en limitant l'utilisation de ressources (eau, énergie) ou la production des déchets des usines ;
- faciliter l'intégration des usines dans leur lieu d'implantation par une empreinte environnementale limitée, des pratiques exemplaires et la mise en place d'actions à destination des populations locales ;
- réviser les processus pour réduire les émissions de carbone au cours des prochaines décennies.

3.2.2.2 Politiques, actions entreprises, résultats et perspectives [DPEF]

Formalisée en 2005, la **Politique Santé, Sécurité, Environnement (SSE)** engage le Groupe à minimiser les impacts de l'ensemble de ses opérations, afin de protéger au mieux l'environnement. BIC s'engage ainsi à :

- prévenir les risques de pollution ;
- prévenir les risques santé, sécurité ;
- respecter la réglementation ;
- s'améliorer de façon continue ;
- sensibiliser et impliquer.

Depuis 2010, la Politique SSE est déployée dans les sites industriels de BIC. BIC a formalisé les règles de révision de sa Politique SSE pour s'assurer de son caractère pertinent et approprié. Ces règles incluent en particulier une évaluation régulière au regard de l'évolution des activités et des produits du Groupe, de ses acquisitions et des évolutions des attentes de ses parties prenantes. Une politique SSE actualisée a été signée par le Directeur Général en novembre 2022.

Depuis 2018, tous les sites du Groupe (usines, centres de *packaging* ou de distribution, sièges et autres bureaux et implantations) sont dotés d'un système d'enregistrement et de gestion des incidents de sécurité. Ce dispositif entre dans la mise en œuvre de l'engagement #3 de *Writing the Future, Together* (voir Rubrique 3.3.1.3).

Dans les sites industriels

La Politique SSE est basée sur la mise en place de systèmes de management pragmatiques permettant de garantir l'implication de tous et l'amélioration continue des performances opérationnelles. Chaque usine de BIC est dotée d'un responsable SSE, en charge de déployer ces systèmes de management. En outre, le Groupe dispose d'un Directeur HSE central qui guide et coordonne le réseau des responsables HSE des entités. Il s'assure que les dispositifs en place sont conformes à la politique et aux objectifs du Groupe et suit les performances des sites en consolidant, analysant et communiquant les résultats obtenus.

Le système de management de l'environnement permet de piloter la conformité avec les dispositions législatives et réglementaires sur l'environnement. Ainsi, des contrôles quotidiens et périodiques répondent aux dispositions réglementaires locales. Selon le besoin, ces contrôles sont réalisés en interne ou avec l'assistance de prestataires. Si une non-conformité est mise en évidence lors du contrôle, un plan d'action est mis en place pour y remédier.

Dans le cadre des systèmes de management, une revue complète et détaillée de tous les aspects et impacts environnementaux de l'activité (l'eau, l'air, les sols, le bruit, etc.) est réalisée. Des plans d'action sont établis pour limiter ces impacts environnementaux. Les objectifs fixés par les usines contribuent à la performance environnementale globale du Groupe tout en répondant à leurs enjeux spécifiques (production, ressources, implantation géographique, etc.).

Les systèmes de management de l'environnement déployés par BIC dans ses sites industriels prévoient l'organisation nécessaire pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements. Dans le cas où des risques d'accident pourraient avoir des conséquences à l'extérieur des usines, des plans de prévention et d'urgence ont été mis en place.

En particulier en France, les deux sites SEVESO (BJ 75 et BIMA) disposent d'un Plan d'Opération Interne, d'un Plan Particulier d'Intervention et d'une Politique de Prévention des Accidents Majeurs. Un Système de Gestion de la Sécurité a aussi été mis en place. En 2022 en France, BIC Conté a lancé une étude de la décontamination des sols sur le site de Boulogne.

Hors de France, notamment aux États-Unis, certaines usines possèdent des plans équivalents de gestion des accidents ayant de possibles impacts au-delà des sites.

Les autres projets de prévention de la pollution en 2022 comprennent notamment la création d'un parc de biodiversité sur le site de BIC Cello (Cello Plastic Product PVT. Ltd).

Systèmes de management et certifications

En 2022, la mise en place de systèmes de management BIC dans ses sites industriels est effectuée à 80 % pour l'environnement et à 86 % pour la santé-sécurité.

Au-delà de la mise en œuvre de systèmes de management, BIC investit en continu dans la mise en place ou le renouvellement de certifications. En 2022, BIC Cello KBL a obtenu la certification ISO 9001, et depuis 2021, les certifications suivantes sont en place :

- **ISO 14001 :** BIC Écriture 2000, BIC South Africa, BIC CORP – Milford, BIC Rasoirs, BIC Shavers Mexico – Industrial de Cuautitlan ;
- **ISO 45001 :** BIC Rasoir ;
- **ISO 50001 :** BIC Violex, BIC Amazonia.

Dans les bureaux

Dans un souci d'exemplarité, la démarche de développement durable de BIC concerne toutes ses activités, y compris les activités de bureau, bien qu'elles représentent une part non significative des impacts environnementaux du Groupe. Ainsi, la performance environnementale des quatre principaux bureaux du Groupe (Clichy en France, Shelton aux États-Unis, Barueri au Brésil et Sofia en Bulgarie) est présentée de façon consolidée avec la performance des sites industriels du Groupe.

Des initiatives ont été prises pour réduire leur empreinte environnementale. Les bureaux de Shelton aux États-Unis ont reçu la certification LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*) en 2009 et sont approvisionnés en électricité renouvelable. Les équipes de BIC à Clichy ont déménagé dans un tout nouveau bâtiment certifié BREEAM et HQE en juin 2022. Ce bâtiment est alimenté à 100 % par des énergies renouvelables.

Ce déménagement a permis d'augmenter la flexibilité des modalités de travail et ainsi d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs de ces équipes.

Dans la chaîne d'approvisionnement

Au-delà de la prise en compte de ses propres impacts environnementaux, BIC s'intéresse aux impacts de sa chaîne d'approvisionnement. Ainsi, depuis 2014, la revue des performances environnementales des sous-traitants est incluse dans les audits des conditions de travail des sous-traitants *via* la plateforme *Workplace Conditions Assessment* (WCA) (voir Rubrique 3.3.1.3), dans laquelle 6 % des questions sont consacrées à l'environnement. En 2022, 31 % des sous-traitants ont été audités.

Eau [DPEF]

D'après une évaluation globale des risques liés au changement climatique, incluant le stress hydrique, réalisée par BIC en 2022, sept sites disposent d'un risque modéré de stress hydrique (en Europe, en Inde et au Mexique). Le Groupe continuera à s'efforcer d'améliorer leurs ratios de consommation d'eau en tenant compte de la rareté de la ressource pour prioriser ses plans d'action en matière de réduction de consommation d'eau. En 2022, BIC Nigeria a achevé la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux ainsi que l'installation de nouvelles toilettes qui amélioreront la gestion locale de l'eau.

À travers le monde, BIC a consommé 372 349 m^3 d'eau en 2022.

CONSOMMATION ANNUELLE D'EAU RAPPORTÉE À LA PRODUCTION – BIC – EN M^3/TONNE

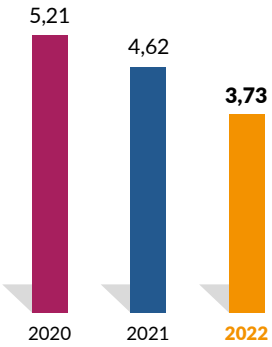

La consommation d'eau par tonne de production a été réduite de 19 % entre 2021 et 2022. La production de BIC n'est pas intensive en eau et la majeure partie de la consommation est due à l'usage domestique. En 2022, la gestion de l'eau, l'amélioration du processus de refroidissement et la maintenance générale ont contribué à réduire la consommation d'eau du Groupe.

Au-delà des volumes consommés, il est primordial de considérer la localisation de ces consommations, celles-ci pouvant intervenir dans des zones dites de stress hydrique où l'eau est une ressource sensible. L'eau et l'accès à l'eau sont en effet répartis de façon inégale sur la planète, générant des tensions politiques et sociales fortes.

3.2.3 ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DÉCHETS [DPEF]

BIC fabrique et commercialise des produits de consommation courante légers durables et accessibles à tous. Ces produits ont, dès l'origine, été conçus et fabriqués avec le minimum de matières premières.

Chez BIC, cette démarche est retranscrite dans sa philosophie des 4 R (Réduire, recourir aux matières Recyclées ou alternatives, Recharger, Recycler) issue des principes d'économie circulaire. À travers son programme *Writing the Future, Together*, le Groupe va plus loin. Il s'engage à accélérer l'intégration de matières recyclées ou alternatives dans ses produits et à assurer l'amélioration de leurs performances environnementales, sociales et sociétales. L'outil EMA (*Environmentally & socially Measurable Advantage*), le tableau de bord durable du Groupe, a été intégré aux processus de conception des produits.

BIC participe également au développement de l'économie circulaire en développant des partenariats pour l'utilisation de matières premières secondaires. Il participe aussi à la création d'une filière pilote de recyclage et de réindustrialisation (*Sustainable remanufacturing*) des produits de papeterie, des rasoirs et des briquets.

Les produits BIC® sont conçus pour satisfaire et anticiper les attentes de tous les consommateurs des pays matures comme des pays émergents. BIC déploie également les mesures nécessaires pour maintenir son image de marque et protéger sa réputation.

3.2.3.1 Risques et opportunités [DPEF]

Pour fabriquer ses produits, BIC utilise des matières premières (plastiques, encres, carton, métaux, etc.), consomme des ressources (eau, énergie) et produit des déchets.

RÉPARTITION DES ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES EN 2022
(en euros)

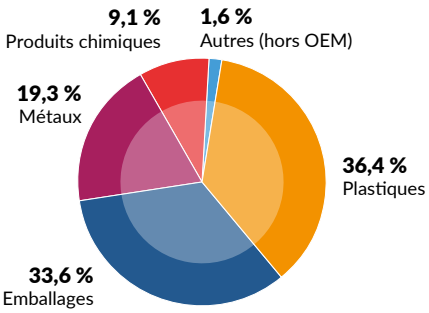

Les études de cycle de vie d'un produit montrent que son impact environnemental est principalement dû aux matières premières employées et à sa durée d'utilisation. L'enjeu est donc de réduire au minimum nécessaire ces matières premières et de maximiser la durée de vie du produit. Plus un produit est léger et plus il dure longtemps, meilleure est sa performance environnementale.

Dès 1994, lorsque BIC a réalisé ses premières études de cycle de vie, le Groupe a défini son principe fondateur du « juste nécessaire » (1). L'idée consiste à proposer des produits au juste prix ayant un moindre impact sur l'environnement.

(1) *« Il y aura l'âge des choses légères » par Thierry Kazazian, Victoires Éditions, 2003.*

MESURE DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES TROIS PRINCIPAUX PRODUITS BIC® (1)

L'approche en cycle de vie – méthode ReCiPe (version 1.12) Endpoint (H/A) Europe	Matières premières	Production	Distribution	Fin de vie
Stylo à bille BIC® Cristal®	81 %	12 %	4 %	3 %
Briquet BIC® Maxi	81 %	11 %	5 %	3 %
Rasoir BIC® Classic 1 lame	79 %	14 %	4 %	3 %

BIC a identifié les principaux risques RSE suivants liés à ses produits :

- les risques liés au plastique *[DPEF risque 1]* qui couvrent :
  - en amont, l'utilisation de plastique dans les produits BIC®. Cela contribue à l'épuisement d'une ressource non renouvelable, et donc sujette à pénurie et volatilité du prix,
  - en aval, les pollutions liées aux déchets plastiques.

À ces enjeux s'ajoutent les contraintes réglementaires croissantes sur l'utilisation du plastique et la perception par les consommateurs et citoyens ;

- les risques liés aux changements climatiques *[DPEF risque 2]*, en raison de l'utilisation de matières premières issues du pétrole (plastiques). La démarche de minimisation de l'utilisation de ces matières premières et d'utilisation de plus de matières recyclées ou alternatives fait partie du plan de gestion de ces risques (voir aussi l'engagement *Writing the Future, Together* #1 Rubrique 3.1.1.3).

Ces enjeux sont également source d'opportunités. Parmi elles :

- accroître l'utilisation de matière recyclée ou alternative dans les produits pour accompagner les consommateurs vers des choix plus responsables ;
- mettre en place des boucles d'économie circulaire, permettant de collecter les produits et d'assurer leur recyclage et réutilisation ;
- se différencier sur ses marchés grâce à des produits BIC® présentant des avantages environnementaux et sociaux.

3.2.3.2 Politiques, actions entreprises, résultats et perspectives [DPEF]

L'économie circulaire chez BIC : la philosophie des « 4 R »

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production de déchets. Il s'agit de passer d'une société basée sur un modèle linéaire extraction-production-déchet à un modèle économique plus circulaire (2).

Chez BIC les principes de l'économie circulaire sont retranscrits dans sa philosophie des « 4 R » qui guide toutes ses démarches « produit » :

- **réduire** la consommation de matière ;
- recourir aux matières **recyclées ou alternatives** ;
- concevoir et fabriquer des produits et des emballages **rechargeables** quand cela est possible ;
- concevoir et fabriquer des produits et des emballages **recyclables**.

3.2.3.2.1 Des objectifs ambitieux pour les produits et les emballages, répondant aux « 4 R »

En 2020, fidèle à sa philosophie des « 4 R », BIC s'est engagé à :

- utiliser plus de matières recyclées et alternatives dans la fabrication des produits ; et
- accélérer la transition vers des emballages réutilisables, recyclables ou compostables.

En pratique, cela signifie :

- d'ici 2030, BIC vise à utiliser 50 % de plastique recyclé ou alternatif dans ses produits, avec un objectif de 20 % d'ici 2025 ;
- d'ici 2025, 100 % des emballages consommateurs plastiques seront réutilisables, recyclables ou compostables.

Par ailleurs :

- d'ici 2025, 100 % des emballages BIC en papier ou carton proviendront de sources certifiées et/ou recyclées ;
- d'ici 2025, 100 % des emballages BIC en plastique seront sans PVC ;
- d'ici 2025, 75 % de matière recyclée sera utilisée dans les emballages BIC en plastique.

Ces objectifs ont été définis par des groupes de travail *ad hoc* réunissant l'ensemble des entités concernées (*Insight & Innovation*, *Global Supply Chain*, *Lighter* et *Commercial*). Ils sont basés sur des recommandations et des expertises extérieures au Groupe (en particulier celles de la Fondation Ellen MacArthur).

Ces objectifs ont été intégrés au programme *Writing the Future, Together* (#1 Favoriser l'innovation durable dans les produits BIC®) et complètent l'engagement lancé en 2018 qui vise à assurer la mise en œuvre au quotidien de la philosophie des « 4 R » ainsi que d'autres principes à dimensions environnementale et sociale (chimie responsable, accessibilité, etc.).

3.2.3.2.2 La philosophie des « 4 R » appliquée aux produits [DPEF]

« 4 R » – Réduire la consommation de matière

L'approche de BIC a toujours été d'optimiser l'usage des matières premières. Expert de la transformation des matières plastiques, BIC œuvre à en minimiser l'emploi et revoit régulièrement la conception de ses produits pour optimiser et réduire les consommations de matières.

(1) Analyse BIC.

(2) Source : site du ministère de la Transition écologique.

Dans la division *Human Expression*, le stylo à bille BIC® Cristal®, produit phare du Groupe, est un exemple emblématique de cette démarche. Depuis sa conception en 1950 avec une utilisation de matière déjà optimisée, il a continué de faire l'objet de recherches constantes pour minimiser la matière utilisée :

- il a une longueur minimum d'écriture supérieure à 2 km ;
- il n'utilise que 2,9 grammes de matière par kilomètre d'écriture, alors qu'un produit concurrent avec des caractéristiques comparables en utilise 6,6 grammes.

Dans la division *Blade Excellence*, BIC se distingue grâce à un rapport qualité/prix très compétitif. Ce rapport qualité/prix est rendu possible, pour chaque segment de gamme, par une démarche de conception des produits avec la quantité optimale de matière et le plus grand niveau de simplicité.

Le rasoir BIC® Simply Soleil®, par exemple, est conçu pour être le plus léger possible. Bien qu'évidé, son manche maintient un haut niveau de performance, de qualité et de confort de rasage.

La division *Flame for Life* de BIC est reconnue comme étant une des meilleures en matière de fabrication de briquets sûrs, durables et performants. Elle veille à utiliser un minimum de matériaux tout en offrant le meilleur service possible aux consommateurs. Par exemple, le briquet BIC® Maxi (best-seller n° 1) fournit jusqu'à 3 000 allumages, avec moins de 24g de matière première.

Le lancement du nouveau Briquet utilitaire BIC EZ Reach™ illustre la démarche d'amélioration continue du Groupe pour réduire la quantité de matières premières et d'emballages dans ses produits. Ce briquet utilise quatre fois moins de plastique et 30 % d'emballages en moins. Son empreinte environnementale est de deux tiers inférieure aux Briquets utilitaires ordinaires et plus grands.

« 4 R » – Recourir aux matières Recyclées ou alternatives

Depuis 2014, BIC conduit des études pour assurer l'utilisation de matières recyclées/alternatives dans un maximum de ses produits. Les équipes ont identifié tous les produits BIC® pouvant recourir aux matières alternatives/recyclées tout en en préservant la qualité. Il s'agit alors :

- d'identifier les matières répondant au cahier des charges de façon pérenne ;
- de convertir les produits lorsque cela est possible.

Pour identifier les matières recyclées ou alternatives, les équipes BIC de Recherche et Développement, en collaboration avec les services Achats, privilégient deux approches :

- **l'utilisation de matériaux innovants existants.** Un inventaire des matières innovantes disponibles pour une utilisation industrielle est tenu à jour. Parmi ces matières, sont sélectionnées celles qui répondent aux exigences industrielles et économiques en vue de réaliser les tests de faisabilité. Selon les applications et implications sur les produits, les équipes marketing du Groupe peuvent être consultées afin d'anticiper d'éventuels impacts auprès des consommateurs ;
- **la recherche** en lien avec les fournisseurs, pour identifier des nouvelles matières (ex. : matière végétale, recyclée, etc.), des nouveaux concepts (matériaux issus de nouvelles techniques de recyclage) ou des matériaux hybrides. De nombreux matériaux sont envisagés puis analysés : fécule de pomme de terre, canne à sucre, fibre végétale, filière bois, etc. Une fois la formulation préparée, elle est testée pour vérifier si elle répond aux besoins industriels de qualité et de sécurité, parfois jusqu'à l'étape de qualification du produit fini.

> ***34 matières alternatives testées en 2022 dont : 18 plastiques recyclés, 14 matières hybrides et 2 plastiques biosourcés.***

Emblématique de cette démarche, la gamme BIC® Ecolutions® est une gamme de papeterie complète composée de produits fabriqués à partir de matériaux recyclés répondant à la définition de la norme ISO 14021. Toutes les gammes de papeterie proposent au moins un produit intégrant des matériaux alternatifs, notamment des matériaux recyclés.

L'ardoise Velleda® contenant 50 % de résidus de production de crayons a été lancée en France en 2019.

En 2021, BIC a lancé la gamme BIC® ReVolution aux États-Unis. Elle comprend des stylos à bille, des porte-mines, des marqueurs permanents et du ruban correcteur fabriqués à partir de matériaux alternatifs. Le stylo à bille rétractable BIC® ReVolution est fabriqué à partir de 73 % de plastique recyclé, le stylo à bille BIC® ReVolution Round Stic contient 74 % de plastique recyclé, et le porte-mines a 65 % de matériaux recyclés.

En 2021, BIC a également lancé un rasoir en matériau alternatif, BIC Bamboo™, disponible uniquement en Suède. Ce rasoir possède un manche en bambou naturel, renouvelable et issu d'une démarche responsable.

Également cette année, BIC a intégré des matières recyclées dans les BIC Soleil® Click 3 et BIC Soleil® Click 4 (30 % de contenu recyclé dans le manche) et dans les BIC® Hybrid 3 Comfort®, Hybrid 3 Flex® et Hybrid 3 Flex Sensitive® (90 % de contenu recyclé dans le manche).

Enfin, BIC a lancé en 2022 le BIC Soleil® Click 5 amélioré, suite à un partenariat avec le fournisseur Avient qui incorporera de l'élastomère thermoplastique à contenu recyclé dans son manche ; une première dans la division *Blade Excellence*, atteignant plus de 40 % de contenu recyclé au total.

En 2022, BIC a lancé le nouveau BIC® Maxi Ecolutions, une nouvelle version du briquet BIC® Maxi qui utilise des matériaux alternatifs tels que le plastique bio-attribué, et 55 % de métaux recyclés.

« 4 R » – Concevoir et fabriquer des produits Rechargeables

Fidèle à sa philosophie des « 4 R », BIC s'efforce de lancer des produits rechargeables. Cependant, dans le cas des produits d'entrée de gamme en papeterie, la demande en recharges des consommateurs et clients est quasiment inexistante. Dans le cas des briquets, BIC a pour priorité la sécurité de ses consommateurs.

Dans la division *Human Expression*, BIC continue à proposer la possibilité de recharger les stylos. La gamme de stylos à encre gel de la marque BIC® Gel-ocity® et la gamme 4 Couleurs™ sont rechargeables. Par exemple, en France et au Royaume-Uni, les recharges de stylo sont disponibles sur www.bic.com.

En 2021, le Groupe a lancé le BIC® Cristal® Re'New®, une version encore plus durable, premium et rechargeable de l'emblématique stylo BIC® Cristal®. Il est doté d'un fût en métal mat et d'un poussoir pour le recharger facilement. Il est vendu dans un étui carton d'un stylo et deux recharges.

Dans la division *Blade Excellence*, le BIC® Hybrid est vendu avec un manche et quatre à six têtes. Il utilise également moins de matière plastique grâce à sa face interne striée tout en conservant ses caractéristiques ergonomiques. Grâce aux quatre à six têtes vendues avec un manche, la durée d'utilisation du produit est au moins quatre fois plus longue que celle d'un rasoir classique non rechargeable. Ainsi, sur son cycle de vie et pour un an de rasage, l'impact environnemental du rasoir BIC® Hybrid est inférieur de 28 % à celui d'un modèle similaire BIC® non rechargeable, comme le BIC® Comfort 3® Action®.

En 2020, BIC a acquis Rocketbook®, la première marque américaine de carnets intelligents réutilisables. Les produits de Rocketbook® permettent de répondre au besoin d'un grand nombre de consommateurs : numériser, partager et stocker rapidement et efficacement leurs notes manuscrites, dans le respect de l'environnement. La gamme de produits innovants et abordables de Rocketbook® offre aux consommateurs un écosystème complet et durable pour écrire et créer.

« 4 R » – Concevoir et fabriquer des produits Recyclables et explorer des filières nouvelles de recyclage

Fidèle à sa philosophie des « 4 R », BIC travaille constamment à rendre ses produits plus recyclables. Pour cela, il améliore leur *design* et explore des filières de recyclage afin de comprendre la fin de vie des produits.

Depuis 2011, BIC explore des filières de recyclage de ses produits. Collaborant avec différents acteurs, BIC est à l'initiative d'une filière de recyclage indépendante, qui propose un modèle d'économie circulaire unique en France. Cette filière d'économie circulaire s'appuie sur deux partenariats majeurs :

- **Le partenariat de BIC avec TerraCycle®** pour la collecte des instruments d'écriture usagés depuis 2011, en Europe. Pionnier, le programme propose aux utilisateurs d'organiser la collecte et le recyclage de tous les instruments d'écriture, qu'ils soient ou non de marque BIC®. Pour chaque instrument collecté, un centime d'euro est reversé à une association à but non lucratif du choix de l'organisateur ou, dans le cas d'un établissement scolaire, directement à l'école pour financer un projet pédagogique. À fin 2022, plus de 73,3 millions de stylos ont été collectés et 854 000 euros de dons reversés. Ce programme, totalement financé par BIC, lui permet :
  - de mieux comprendre les mécanismes de collecte sélective,
  - de promouvoir une consommation responsable (utilisation du produit jusqu'à sa fin de vie), et
  - de promouvoir le geste de tri sur le lieu de consommation.

  Après son succès européen, le programme a été déployé en Australie en 2019, aux États-Unis en 2020 et testé en Nouvelle-Zélande entre 2019 et 2021.
- **Un partenariat avec Govaplast et Plas Eco** pour la conception, la fabrication et la distribution du mobilier Ubicuity™, petit stylo deviendra banc™. Les stylos usagés collectés sont triés et broyés par un recycleur. Le plastique est remis à Govaplast qui le transforme en planches de plastique recyclé. Les planches sont ensuite utilisées par Plas Eco qui conçoit, fabrique, distribue et commercialise les produits de la gamme Ubicuity™.

  Ces produits entièrement composés de plastique recyclé sont recyclables, imputrescibles, résistants aux ultra-violets, anti-graffiti et très robustes (garantis 10 ans). Très résistants et simples à entretenir, ils sont fidèles aux Valeurs des produits BIC®. Ils présentent ainsi une empreinte environnementale réduite par rapport à du mobilier d'extérieur en bois d'élevage.

BIC souhaite que cette gamme de produits Ubicuity™ et la filière d'économie circulaire dont elle est issue puissent se développer rapidement dans les années à venir, à l'instar de l'extension du programme dans différents pays ces dernières années.

En 2021, BIC a étendu son partenariat avec TerraCycle® en lançant son premier programme de recyclage gratuit de rasoirs en Espagne. BIC et TerraCycle® y collectent des rasoirs et les recyclent en porte-savon ou autres articles de toilette afin de soutenir le développement de l'économie circulaire. Le programme espagnol accepte tous les rasoirs jetables, quels que soient leur marque ou leur type, et fournit une carte des points de collecte sur le site web TerraCycle®. Une fois collectés, les morceaux de rasoir seront séparés et recyclés en matières premières et transformés en de nouveaux produits, réduisant ainsi l'utilisation de matières premières vierges.

En 2022, le programme français TerraCycle® a connu une augmentation significative du nombre de points de collecte des instruments d'écriture usagés (400 bornes supplémentaires ont été installées comparé à 2021), notamment grâce :

- au renouvellement de l'opération de recyclage des instruments d'écriture usagés lors de la rentrée scolaire dans les principales enseignes de distribution : Carrefour, Leclerc, Auchan ;
- à une activation accrue des réseaux locaux, permettant une collecte tout au long de l'année chez Cultura, Bureau Vallée et Furet du Nord (1).

La division *Flame for Life* a testé depuis plus de quatre ans plusieurs boucles de collecte et recyclage. L'objectif est de comprendre le comportement des consommateurs face à la collecte et au recyclage. En 2021, des boucles ont été mises en place aux Baléares, en réponse aux exigences des autorités locales. BIC a tiré parti de la nouvelle réglementation en 2021 qui incite les fabricants à collecter chaque produit vendu sur le marché, et qui présente donc une opportunité pour BIC de tester un possible modèle de collecte. En parallèle, BIC a conçu plusieurs modèles afin de tester plusieurs options et de comprendre le comportement des consommateurs lorsqu'ils rapportent leurs briquets usagés. Ces tests ont été réalisés en partenariat avec l'association locale de consommateurs dans les îles Baléares, Consubal, et le laboratoire spécialisé de l'UQAM (Consommation responsable). Consubal a aidé BIC à communiquer et promouvoir la collecte des briquets dans les îles Baléares. Entre-temps, Plastic@Sea a étudié – en conditions réelles – les flux de plastique dans la région, afin d'évaluer la quantité de plastique présent et de comprendre sa provenance, comment il est arrivé sur les îles, et les facteurs de pollution plastique. En étudiant de près à la fois les paramètres de collecte des briquets, les comportements des consommateurs et les flux réels de briquets, BIC souhaite développer et tester la meilleure manière de mettre en place des boucles de collecte efficaces et les étendre ensuite à grande échelle.

(1) Près de 300 magasins Bureau Vallée ont été équipés de bornes de recyclage pour la rentrée scolaire.

L'écosystème de BIC au service de l'économie circulaire

BIC s'entoure depuis plusieurs années d'acteurs majeurs pour progresser vers l'économie circulaire :

- en 2019, BIC a rejoint la **Fondation Ellen McArthur** *via* son initiative *Circular Economy 100*. Les différents programmes de cette initiative permettront aux équipes BIC d'élargir leurs connaissances, de développer leurs compétences, en construisant un réseau et en collaborant avec des organismes clés sur le thème de l'économie circulaire ;
- en 2020, BIC a aussi rejoint le réseau **Plug & Play**, le plus grand écosystème d'innovation au monde. Il permet au Groupe d'entrer facilement en contact avec les bons partenaires et les meilleures start-up pour accélérer la R&D sur de nouvelles solutions pertinentes et des produits durables pour répondre aux besoins en perpétuelle évolution des consommateurs ;
- avec ses partenaires **TerraCycle, Govaplast et Plas Eco**, BIC impulse une véritable filière nouvelle au service de l'économie circulaire, explore les techniques de recyclage du plastique pour être pionnier sur ce sujet et étudier les différentes possibilités de manière plus approfondie ;
- depuis 2019, la division *Flame for Life* de BIC soutient la **Fondation Tara Océan**. Son navire océanographique parcourt les océans en associant des acteurs de la recherche scientifique, pour comprendre les dynamiques de dégradation en mer des objets en plastique. Ce programme de recherche vise à documenter l'impact des déchets plastiques sur l'océan dans le but, à terme, d'identifier des matières de substitution ;
- BIC fait partie du consortium **Bio-speed** qui compte accélérer l'émergence d'une économie de la biomasse. Il regroupe plusieurs entreprises, dont Danone, Faurecia, Lego, Michelin, L'Oréal. Son but est de réduire la dépendance aux ressources fossiles et l'empreinte environnementale de leurs produits en travaillant sur la conversion de la biomasse non alimentaire en polymères ;
- en matière de R&D sur les matériaux alternatifs, BIC a noué de longue date plus de 100 partenariats stratégiques avec des start-up, des entreprises de pointe, des universités, des instituts de recherche et des laboratoires externes ;
- en 2021, BIC a fait équipe avec le fournisseur Avient pour incorporer leur élastomère thermoplastique (TPE) à contenu recyclé reSound™ dans le nouveau manche du BIC® Click 5 Soleil® lancé en 2022. Ce matériau permet d'atteindre 62 % de contenu recyclé seul et 40 % une fois associé au manche du rasoir.
- En 2022, BIC a rejoint le projet ABSolEU aux côtés d'acteurs de la recherche et de l'industrie. Ce projet a pour objectif d'accroître les connaissances sur le recyclage du plastique ABS (1) et d'ouvrir la voie à une révolution du recyclage de l'ABS dans l'Union européenne.

Résultats

Les « 4 R » dans le quotidien des équipes produits

L'innovation responsable et l'amélioration de l'empreinte des produits font partie intégrante des activités quotidiennes de BIC. Pour cela, le Groupe a développé l'outil *Scorecard* EMA (*Environmentally & socially Measurable Advantage*) pour l'évaluation de ses produits.

EMA utilise huit critères (durée d'usage, poids du produit, impact environnemental des matières, utilisation de matières recyclées ou alternatives, recyclabilité des matériaux, etc.). Elle s'appuie sur les principes de l'économie circulaire, reflétés dans sa philosophie des « 4 R » et intègre d'autres dimensions environnementales (chimie responsable, chimie verte, industrie performante) ou sociales (bénéfices pour les populations, accessibilité, etc.).

L'objectif d'EMA est d'accélérer l'innovation durable en assurant une approche objective et scientifique dans la conception. Directement connecté aux outils existants utilisés pour l'éco-conception (Pulse LCA et SimaPro), EMA fait converger tous les travaux menés en R&D vers l'amélioration des produits. Les critères définis dans EMA s'appliquent à tous les produits (nouveaux produits ou produits existants revus) et sont intégrés au processus d'innovation.

LES OUTILS AU SERVICE DU PROCESSUS D'ÉCOCONCEPTION

L'Analyse du Cycle de Vie

La démarche de mesure de la performance environnementale des produits a été étendue grâce à l'approche de l'Analyse du Cycle de Vie (ACV). Cette méthode évalue tous les impacts environnementaux d'un produit au cours de sa vie. BIC emploie fréquemment l'approche simplifiée en cycle de vie, semblable à l'ACV, sauf qu'elle ne se conclut pas par une étape de vérification indépendante. Depuis le commencement de sa démarche de développement durable, BIC a fait le choix engagé de l'approche du cycle de vie afin de s'assurer de progresser de front sur tous les domaines pertinents.

Les équipes chargées de la conception des produits sont dotées de différents outils tels que Pulse LCA et SimaPro, qui leur permettent de réaliser aussi bien des évaluations environnementales complètes et détaillées que des études rapides d'aide à la décision en cours de conception.

La mesure de la performance des produits est un prérequis à l'amélioration de ladite performance. BIC se concentre sur les étapes du cycle de vie sur lesquelles il peut agir, telles que l'extraction des matières premières, la fabrication et la fin de vie des produits.

En 2021, l'outil EMA est désormais totalement intégré aux processus de développement des produits de papeterie, des briquets et des rasoirs. Les équipes ont été informées et sensibilisées à l'utilisation d'EMA. EMA est également systématiquement présenté aux nouveaux collaborateurs lors de leur parcours d'intégration chez BIC.

Ainsi, la condition *sine qua non* de la mise sur le marché d'un produit est qu'il présente une amélioration de sa performance environnementale ou sociétale par rapport à sa conception de base. Pour cela, des plans d'amélioration dans les trois catégories de produits BIC® sont déployés. Ils se basent notamment sur l'intégration de matières premières recyclées ou alternatives. 100 % des nouveaux produits fabriqués par BIC font l'objet d'une évaluation environnementale et sociétale grâce au recours systématique à l'outil EMA.

(1) *Acrylonitrile, Butadiène, Styrène.*

Une déclinaison de l'outil EMA pour les emballages a été testée en 2021. En 2022, cette version distincte de l'outil, qui s'appuie sur les mêmes critères que celui pour les produits mais se présente sous la forme d'un document, a été utilisée pour évaluer la performance complète du produit final, emballage inclus. Elle accompagne ainsi la prise de décision au quotidien des équipes de développement des emballages.

Fin 2022, trois produits BIC® ont été améliorés par rapport à leur version de référence. Cette diminution s'explique par une réduction dans les programmes d'innovation *Blade Excellence* et *Human Expression*, à laquelle s'ajoute une performance sociétale plus faible que prévu des produits *Blade Excellence*.

En 2023, BIC travaillera sur la mise à jour de la méthodologie de l'outil EMA en renforçant les critères actuels tout en intégrant des nouveaux critères et indicateurs spécifiques d'émissions de GES.

PART DES PLASTIQUES RECYCLÉS OU ALTERNATIFS DANS LES PRODUITS *(% des volumes d'achats)*

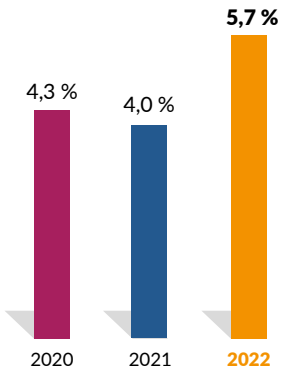

En 2022, l'utilisation de matières plastiques non vierges était de 5,70 %. Cette augmentation est liée aux programmes de *Blade Excellence* qui visent à encourager l'utilisation de matériaux recyclés dans les produits.

3.2.3.2.3 La philosophie des « 4 R » appliquée aux emballages [DPEF]

Les emballages sont nécessaires à différentes étapes de la vie des produits BIC® : pour les protéger, les transporter, les stocker, les vendre et comme support de promotion. Les emballages utilisés par BIC comportent majoritairement des boîtes et étuis en plastique, papier et carton. Ces emballages ont un impact environnemental lors de leur fabrication, de leur transport et de leur fin de vie.

Historiquement, BIC favorise la vente de produits sans emballage consommateur ou par lots multiples. Ainsi en Europe :

- 79 % des articles d'écriture (en volume) sont conditionnés en boîte, barquette ou pochette d'au moins dix produits (84 % en Amérique du Nord) ;
- 76 % des briquets sont vendus en barquette d'au moins 50 (64 % en Amérique du Nord) ; et
- 82 % des rasoirs sont commercialisés en pochette de cinq, dix ou plus encore (69 % en Amérique du Nord).

De nombreuses initiatives ont été menées partout dans le Groupe, fidèle à sa philosophie des « 4 R ». Quelques exemples sont présentés ci-dessous.

« 4 R » – Réduire la consommation de matière

Sur tous les continents, et en fonction des modes de distribution locaux, BIC cherche à réduire le poids et le volume de ses emballages par de nombreuses actions ciblées.

Par exemple, aux États-Unis, la taille du briquet 1-pack a été réduite, ce qui a permis d'économiser 12 tonnes de matériaux d'emballage.

« 4 R » – Recourir aux matières recyclées et alternatives

BIC estime qu'à fin 2022 :

- 54,7 % de matières recyclées sont utilisées dans les emballages BIC en plastique. Cette augmentation de 2,6 points par rapport à 2021 est principalement due à l'utilisation d'une plus grande part de matériaux recyclés dans les blisters en PET ;
- 97,7 % des emballages BIC en papier ou carton sont issus de sources certifiées et/ou recyclées.

« 4 R » – Concevoir et fabriquer des emballages Recyclables ou réutilisables

En 2020, BIC a annoncé que d'ici 2025, 100 % des emballages consommateurs plastiques seront réutilisables, recyclables ou compostables.

Après le passage à un carton 100 % recyclable pour les gammes de rasoirs BIC® Hybrid Flex® et BIC Soleil® Click en 2021, certains produits sont passés d'un emballage plastique à un emballage carton en 2022 :

- aux États-Unis, la pochette plastique des porte-mines BIC® 8-pack, 10-pack et 12-pack a été remplacée par un étui en carton 100 % recyclable avec 100 % de matière recyclée, ce qui permet d'économiser 3,3 tonnes de plastique par an ;
- en Europe, le paquet de 4 briquets Maxi a été lancé en Europe dans un emballage en carton entièrement recyclable.

Le nouveau lancement du Briquet BIC Ecolutions a été réalisé en packs de 2 et 4 dans un emballage en carton entièrement recyclable.

Aux États-Unis, certains briquets Djeep et les produits Body Mark Beauty ont été lancés dans des emballages en carton.

Fin 2022, les emballages en cartons représentent 81 % des emballages utilisés par BIC (incluant les emballages primaires, les caisses carton et les présentoirs), les 19 % restants étant des emballages en plastique.

À fin 2022, 70 % du plastique utilisé dans les emballages consommateurs était réutilisable, recyclable ou compostable. Il s'agit d'une augmentation de 10,4 points par rapport à l'année dernière, principalement due :

- au passage au carton sur certains produits ;
- au passage du PETG au PET ARA pour les rasoirs ;
- à l'engagement d'arrêter d'utiliser du PVC dans les emballages. Le Groupe a déjà éliminé le PVC en Europe, aux États-Unis, dans la région MEA et au Mexique. En 2023, les PVC restants en Amérique du Sud seront remplacés par du RPET principalement. À fin 2022, 96,2 % des emballages plastiques BIC sont sans PVC.

Pour la vente de plusieurs gammes de produits dans les trois catégories, BIC utilise des présentoirs semi-permanents en plastique « rechargeables » et des présentoirs en carton recyclable.

L'utilisation de palettes en bois réutilisables a augmenté en 2022 dans le centre de co-packing européen et *hub* de BIC en Slovaquie (multiplié par 16 par rapport à 2021).

En Europe, pour les produits vendus en France et en Italie, BIC a mis à jour les textes incitant au tri des emballages et les logos sur tous les emballages pour un meilleur taux de recyclage, conformément à la réglementation locale.

AMELIORATION DES EMBALLAGES

	2020 [a]	2021 [d]	2022 [d]
Pourcentage d'emballages en carton provenant de sources certifiées et/ou recyclées	97,3 %	97,4 %	97,7 %
Pourcentage d'emballages plastiques sans PVC	94,4 %	95,6 %	96,2 %
Pourcentage de plastique réutilisable, recyclable ou compostable dans les emballages des consommateurs [b] [c]	42,5 %	59,6 %	70,0 %
Pourcentage de contenu recyclé des emballages en plastique [b]	48,9 %	52,1 %	54,7 %

(a) Cello (Inde), Canada, Océanie, Kenya, copackers locaux d'Europe, copackers locaux d'Amérique latine, fabricants d'équipement d'origine en Asie exclus en 2019 et 2020, inclus en 2021(voir le scope dans la Section 3.5.3.2).
(b) Indicateur mesuré pour la première fois en 2020 dans le cadre de l'engagement de BIC pour 2020.
(c) Le chiffre de 2020 (49,3%) a été révisé suite à un audit test en 2021. BIC a décidé de publier le chiffre révisé.
(d) Sont exclus : BIC Graphic, les nouvelles acquisitions, et certains OEMs (fabricants d'équipement d'origine).

3.2.3.2.4 Déchets [DPEF]

Production totale de déchets

Dans le cadre de ses activités, BIC produit des déchets dangereux et non dangereux. Les déchets non dangereux représentent 86 % du total (en tonnes) et comprennent par exemple :

- les déchets d'emballage ;
- les déchets de fabrication (déchets de production, plastiques, métaux, bois, cartons, etc.) ;
- les déchets d'entretien (métal, papier) ; et
- les déchets provenant des activités des employés.

Les déchets dangereux, qui représentent 14 % du total des déchets (en tonnes), sont principalement générés par les processus de fabrication et comprennent par exemple :

- les absorbants (filtres, charbon actif, etc.) ;
- les substances chimiques (solvants, encres, etc.) ;
- les DEEE (1) (lampes, piles, etc.) ;
- les déchets de fabrication (tels que le papier/carton, le métal ou le bois pollué par des substances chimiques, etc.).

Au fil des années, BIC a développé une politique générale de gestion des déchets et de nombreux programmes au niveau des usines sont mis en place pour promouvoir la réduction et la valorisation des déchets.

En 2022, différents projets ont été entrepris dans les usines BIC :

- Le site BIC de Conté Samer (France) a achevé un projet de réduction des déchets dangereux, qui a permis de transformer 50 % des eaux de rinçage de l'encre en rejets non dangereux. Ce site a mis en œuvre un autre projet de réduction des déchets de plomb fin en réintroduisant les rebuts dans le processus de fabrication de composés de graphite.
- BIC Bizerte a conçu un processus de réintégration des déchets plastiques afin de réduire de 5 % le total des déchets en 2023. De même, ce site a mis en place un programme de réutilisation des palettes en bois.
- BIC Cello a lancé deux nouveaux projets de réduction des déchets. Le premier a pour objectif de réduire la quantité de déchets dangereux et la consommation de produits chimiques dans le processus de nettoyage des recharges en utilisant des produits chimiques moins dangereux. Le second projet vise à réduire de 20 % la consommation de tampons encreurs dans les machines d'impression.
- BIC Nigeria (Sagamu), pour respecter les réglementations environnementales locales, a amélioré son processus de collecte des déchets afin d'identifier les déchets recyclables et de mettre en place des plans de réduction des déchets.
- BIC Rasoirs étudie des solutions innovantes pour éviter les déchets de granulés plastiques.
- BIC Violex a lancé un nouveau projet de recherche et développement dans le but de réduire les déchets de perchloroéthylène (PERC) et de White spirit dans deux processus de production de dégraissage dans un futur proche.
- BIC Shavers Mexico (Saltillo) collabore avec son prestataire de service de gestion des déchets pour réduire les déchets non recyclables envoyés en décharge.

Les réalisations de BIC en 2022 en termes de production et de gestion des déchets sont les suivantes :

- une diminution de 2,2 % de la quantité de déchets générés par tonne de production entre 2021 et 2022 en raison d'initiatives de réduction des déchets, par exemple dans les rasoirs BIC (qui a conduit à une diminution de 35,2 % des déchets), ainsi que l'augmentation des volumes de production par rapport à 2021 ;
- un taux stable de déchets valorisés générés par rapport au total des déchets, et une légère diminution du taux de déchets valorisés générés par tonne de production (- 2,4 % vs 2021) ;
- le pourcentage de déchets recyclés est resté stable à 65,4 % en 2021 et 65,6 % en 2022 ;
- bien que la quantité de déchets envoyés en décharge rapportée à la quantité totale de déchets dangereux ait diminué de 5,4 %, on observe une augmentation de 8,7 % de la quantité de déchets mis en décharge rapportée à la quantité totale de déchets produits entre 2021 et 2022.

PRODUCTION ANNUELLE DES DÉCHETS RAPPORTÉE À LA PRODUCTION – EN TONNE PAR TONNE – BIC

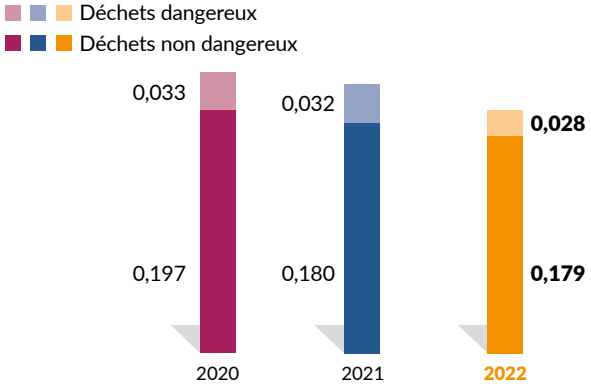

(1) *Déchets d'équipements électriques et électroniques*

Déchets non dangereux

Les résultats de BIC en 2022 en matière de production et de gestion des déchets non dangereux sont les suivants :

- la quantité de déchets non dangereux par tonne de production est restée stable (- 0,57 % vs 2021) ;
- dans les bureaux principaux, la production de déchets a atteint 245 tonnes, soit une augmentation de 136 % en 2022.

RÉPARTITION DES DÉCHETS NON DANGEREUX – EN % DU TOTAL EXPRIMÉ EN TONNE – BIC

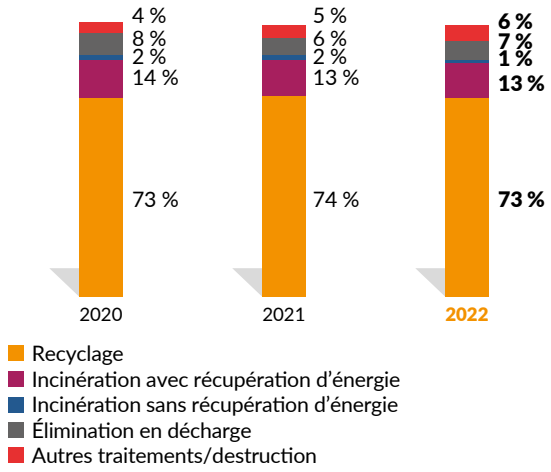

Déchets dangereux

Certaines usines sont dotées de stations d'épuration capables de traiter les déchets dangereux. C'est le cas de ceux issus des ateliers de traitement de surface, transformés en boues hydroxydes métalliques dont la gestion finale permet d'éliminer quasiment tous les risques environnementaux.

Les résultats de BIC en 2022 en matière de production et de gestion des déchets dangereux sont les suivants :

- une diminution de 11,3 % de la quantité de déchets dangereux par tonne de production entre 2021 et 2022, résultant principalement de l'optimisation des processus et équipements industriels du Groupe.

RÉPARTITION DES DÉCHETS DANGEREUX – EN % DU TOTAL EXPRIMÉ EN TONNE – BIC

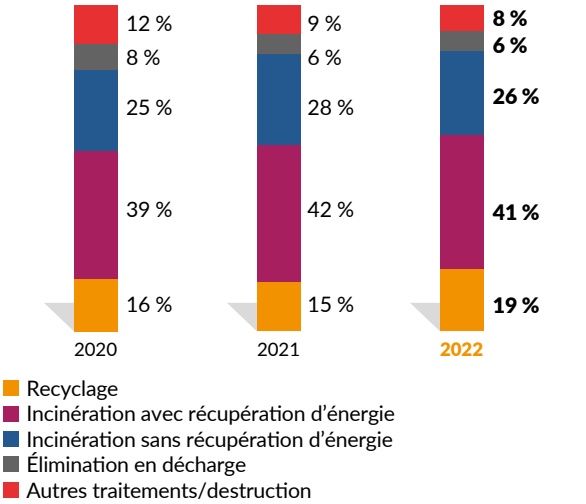

3.3. SOCIAL [DPEF]

Depuis plus de 75 ans, BIC apporte simplicité et joie au quotidien à travers la création de produits auxquels tout le monde fait confiance. Le travail et l'engagement des collaborateurs du Groupe dans le monde entier ont été la clé du succès de l'entreprise.

Les effectifs de BIC, composés de plus de 15 000 personnes, opèrent dans plus de 160 pays, avec environ 4 millions de points de vente dans le monde. BIC est ainsi une entreprise mondiale avec des équipes d'origines et d'expériences diverses et fournissant des produits BIC disponibles partout dans le monde.

Le Groupe poursuit sa mission d'apporter simplicité et joie aux consommateurs au quotidien, de manière collaborative, responsable et durable. À ce titre, l'équipe des Ressources Humaines de BIC, ainsi que ses dirigeants, s'attachent à nourrir une culture commune fondée sur les Valeurs, la philosophie et l'héritage de BIC, tout en encourageant les initiatives locales.

Les équipes Ressources Humaines s'assurent ainsi que tous les collaborateurs comprennent clairement quelle influence directe ils ont sur le succès du Groupe et sur son avenir.

En 2022, BIC a donné la priorité à plusieurs initiatives clés pour aligner son organisation avec la stratégie *Invent the Future* et le Plan *Horizon*, notamment :

Gestion des talents	Engagement des collaborateurs	Apprentissage et développement	Rémunération globale	Diversité, équité et inclusion

3.3.1 EFFECTIFS DE BIC

BIC réimagine les produits essentiels du quotidien et sait l'importance de constituer des équipes hautement qualifiées et compétentes. BIC réunit des personnes motivées, capables de résoudre des problèmes et de penser de manière innovante afin de toucher ses consommateurs d'une manière à la fois nouvelle, durable et responsable.

3.3.1.1 Effectifs

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Groupe comptait 10 580 salariés permanents, 781 contrats à durée déterminée (CDD) et une moyenne de 4 441 intérimaires dans 45 pays.

Dans les paragraphes suivants sont décrits les effectifs, la diversité des équipes et les politiques de ressources humaines mises en place pour développer et accompagner les collaborateurs.

3.3.1.1.1 Effectifs par zone géographique et par pôle d'activité

Dans la continuité de sa stratégie *Invent the Future*, BIC se concentre sur la transformation de ses activités et sur la mise en place d'une organisation adéquate pour soutenir ses ambitions de croissance posées dans le Plan *Horizon*.

Pour atteindre ces objectifs, les équipes devront s'adapter à l'évolution du *business* et aux besoins des consommateurs. Aujourd'hui et plus que jamais, il est essentiel que les collaborateurs BIC se rassemblent pour partager leurs points de vue, leurs expériences et leurs idées.

En 2022, les effectifs ont augmenté à l'échelle mondiale ,ce qui reflète notre proximité dans les pays où les produits BIC® sont disponibles.

EFFECTIF PERMANENT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

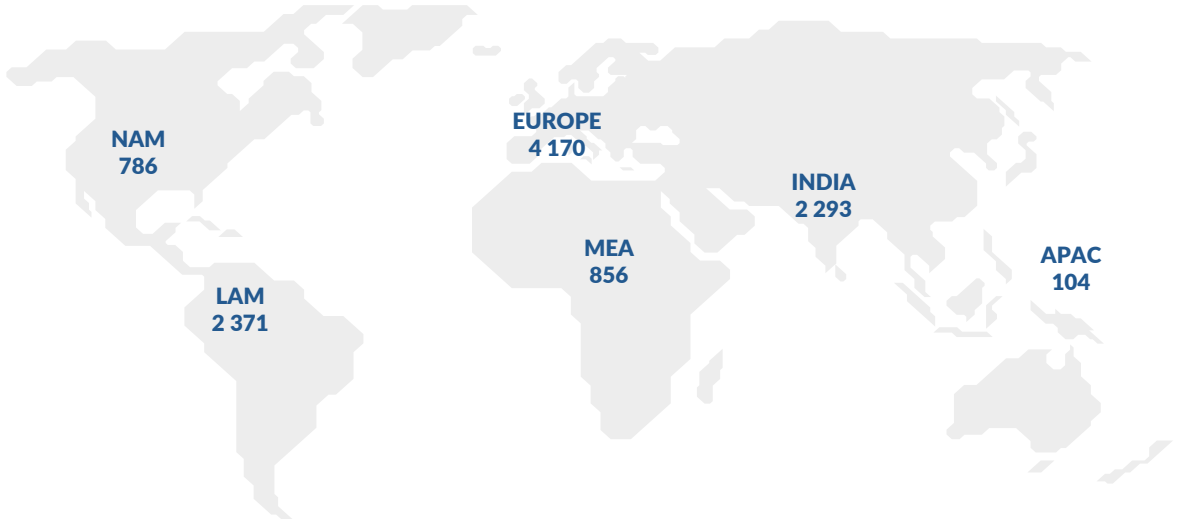

EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE – AU 31 DÉCEMBRE

Effectifs par zone géographique	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Europe	4 025	4 022	4 170	3,7 %
Amérique du Nord	740	729	786	7,8 %
Amérique latine	2 163	2 297	2 371	3,2 %
Moyen-Orient et Afrique	683	725	856	18,1 %
Inde	3 524	2 606	2 293	-12,0 %
Asie et Océanie	111	92	104	13,0 %
TOTAL EFFECTIFS PERMANENTS	**11 246**	**10 464**	**10 580**	**1,0 %**
Temporaires et CDD [a]	2 506	3 641	5 318	46,1 %
• Temps moyen en ETP via agence d'intérim	1 919	2 935	4 441	51,3 %
• Stagiaires et alternants [a]			96	-
• Contrats à durée déterminée	587	716	781	9 %
TOTAL[B]	**13 752**	**14 115**	**15 898**	**12,7 %**

(a) Les stagiaires et les alternants étaient déclarés dans les données relatives aux contrats à durée déterminée avant 2022.
(b) Un ajustement mineur de + 3 a été noté sur les données d'effectifs de l'exercice 2021 (- 7 sur les effectifs permanents et +10 pour les contrats à durée déterminée).

EFFECTIFS PERMANENTS PAR BUSINESS UNIT

Business unit	2021	2022
Commercial Groupe	1 931	2 004
Graphic	230	271
Group Supply Chain	6 725	6 594
Briquets	931	973
Insights et Innovation Groupe	191	193
BIC Services	216	232
Groupe BIC	1	1
Fondation d'entreprise BIC	1	1
Engagement Parties Prenantes	4	3
Communication Groupe	15	16
Finance Groupe	41	50
RH Groupe	41	58
IT Groupe	98	108
Juridique Groupe	36	33
Stratégie et Développement	10	15
Partenariats et Nouvelles Activités	-	28

EFFECTIFS PERMANENTS PAR TRANCHE D'ÂGE

	2021	2022
Moins de 20 ans	0,5 %	0,3 %
De 20 à 29 ans	13,1 %	12,7 %
De 30 à 39 ans	32,1 %	31,5 %
De 40 à 49 ans	32,4 %	32,5 %
De 50 à 59 ans	19,1 %	20,2 %
Plus de 60 ans	2,7 %	2,8 %

3.3.1.1.2 Embauches et attraction des talents

Il est essentiel pour BIC d'attirer les meilleurs talents. Alors que le Groupe poursuit la transformation de ses activités, les équipes de recutement oeuvrent pour soutenir la croissance des équipes dans le monde entier.

Les collaborateurs du Groupe étant répartis dans le monde, l'équipe d'acquisition des talents continue de viser les meilleures techniques et processus de recrutement. En 2022, elle a élargi l'étendue et la profondeur de son action avec les initiatives clés décrites ci-dessous :

- élaboration et lancement de l'*Employee Value Proposition* (EVP) en interne et en externe *via* le site Internet et le blog du Groupe. Sur la base d'entretiens avec les dirigeants et les recruteurs et d'une enquête mondiale auprès des employés, BIC a défini cette proposition de valeur pour se positionner comme un employeur de choix auprès des candidats et favoriser l'engagement des collaborateurs ;
- lancement d'un nouveau système de suivi des candidats « Applicant Tracking System » (ATS) et de gestion des relations avec les candidats (CRM), via SuccessFactors. Ces outils permettent de gérer l'activité de recrutement, de rationaliser les processus de candidature et de sélection des candidats, de solliciter des retours d'expérience et d'optimiser les process. Outre l'amélioration des processus, ce nouveau système offre une meilleure visibilité des données et des indicateurs clés ;
- pour continuer de positionner BIC comme un employeur engagé, les équipes RH publient régulièrement des contenus et répondent aux évaluations sur Glassdoor. Le score global moyen de BIC est de 4,1 sur 5 en 2022, soit une augmentation de 2,5 % par rapport à 2021 ;

4.1
GLASSDOOR RATING

- les équipes RH mesurent la satisfaction et l'efficacité du processus de recrutement à travers plusieurs enquêtes auprès des collaborateurs, en se concentrant spécifiquement sur les expériences des candidats, des nouveaux embauchés et des responsables du recrutement. Elles ont obtenu un net promoter score moyen de 56, ce qui les place dans la catégorie « Excellent » en termes de satisfaction ;
- BIC a continué d'entretenir ses relations avec la nouvelle génération qui entrera sur le marché du travail, en développant les stages aux États-Unis et en Amérique latine et des programmes d'apprentissage en Europe. Le Groupe offre ainsi aux étudiants la possibilité d'acquérir une expérience concrète dans le monde du travail et de mieux connaître les opportunités de carrière chez BIC ;
- afin de renforcer l'esprit d'équipe et de mettre l'accent sur l'amélioration continue, les responsables Acquisition des talents récompensent leurs équipes de recrutement tous les trimestres en leur décernant le prix du « Recruteur du trimestre » et de l'« Équipe de recrutement du trimestre ». Les équipes ont ainsi profité de ces sessions pour partager les meilleures pratiques et les principaux enseignements avec leurs pairs.

3.3.1.2 Partager nos valeurs

Héritage

Tout a commencé simplement et modestement, avec une vision et un stylo. Il s'agissait de répondre alors à un besoin non satisfait des consommateurs : faciliter une écriture fluide et naturelle afin de libérer la main au profit de la créativité. C'est ainsi que BIC a rendu l'art de l'écriture abordable. Le stylo BIC® Cristal® est ainsi devenu pour tous le symbole de l'accessibilité, offrant à des millions de consommateurs l'accès à un objet universel de grande qualité et abordable.

Après avoir révolutionné l'écriture, BIC n'a eu de cesse d'innover : dans les briquets de poche en instaurant de nouvelles règles, toujours plus exigeantes, en matière de sécurité, puis dans les rasoirs en apportant la fonctionnalité et l'accessibilité à l'ensemble de l'industrie.

Chez BIC, nous sommes particulièrement fiers d'améliorer la vie quotidienne des consommateurs grâce à des solutions simples et parfaitement adaptées à leurs besoins. Notre philosophie **d'un *design* minimaliste, l'ingéniosité** et la longévité des produits sont les garants de leur durabilité. Nous visons l'excellence à tous les niveaux et la satisfaction de **nos clients**, qu'il s'agisse d'assurer une fabrication de précision en respectant les normes de sécurité les plus élevées ou de garantir des produits de haute qualité.

L'héritage familial et entrepreneurial a permis aux équipes de réinventer les modes de consommation. Passionnées, elles s'engagent auprès des consommateurs et accompagnent nos clients. Partout, elles respectent et honorent la diversité des communautés que nous servons. C'est pour ces raisons que la marque est universellement reconnue et respectée comme **un symbole de fiabilité et de juste prix**.

Vision

Simplifier et enchanter le quotidien

Nous voulons créer un **sentiment de simplicité et de plaisir** dans les millions de moments qui composent nos vies. C'est cette passion à apporter simplicité et gaieté aux gens du monde entier qui anime chaque jour les membres de nos équipes.

Nous réinventons **les essentiels du quotidien**, en concevant des produits qui font partie intégrante de nos vies.

Nous pensons avoir un **impact positif sur le monde** en offrant des solutions pérennes qui, grâce à une conception intelligente et à la création de produits durables, respectent la planète.

Mission

Créer des produits essentiels, de grande qualité, sûrs, abordables, et en lesquels chacun a confiance.

Valeurs

LES VALEURS INSPIRENT L'ACTIVITÉ QUOTIDIENNE DU GROUPE

INTÉGRITÉ

Nous sommes honnêtes, ouverts et justes, et exigeons un environnement où chacun se sente respecté, inclus et compris.

INGÉNUITÉ

Nous rêvons grand et nous créons des solutions intelligentes, simples mais audacieuses pour nos consommateurs, nos clients et nos équipes.

RESPONSABILITÉ

Nous prenons des décisions courageuses et pertinentes et obtenons des résultats ambitieux qui satisfont les consommateurs du monde entier.

DURABILITÉ

Nous favorisons une croissance durable tout en soutenant chacun de nos collaborateurs nos communautés et la société dans son ensemble.

SIMPLICITÉ

Nous considérons que les solutions simples sont souvent les meilleures. Face à la complexité, nous agissons avec clarté.

TRAVAIL D'ÉQUIPE

Nous sommes exigeants, nous nous faisons confiance et nous travaillons ensemble au delà des frontières, en nous tenant collectivement responsables.

Communication

BIC continue de partager sa Vision et ses Valeurs ainsi que son plan stratégique *Horizon* à travers différents réseaux de communication. Ces rencontres en direct ou enregistrées, ainsi que notre site intranet permettent aux collaborateurs d'avoir en temps voulu les informations sur l'actualité du Groupe. En avril 2022, le *Horizon Leadership Summit*, organisé à Barcelone, a permis à 100 cadres dirigeants de groupe, venu du monde entier, d'acquérir les outils et les ressources nécessaires pour comprendre pleinement leur rôle dans la mise en œuvre réussie de la stratégie. Cet évenement à créer ainsi un véritable esprit *OneBIC*, *après* ces deux années sans rencontres physiques en raison de la pandémie. Les dirigeants présents à Barcelone ont pu repartir du sommet avec reçus les messages clés pour les déployer dans toute l'organisation, en organisant des réunions régionales et locales dans le monde entier.

Récompense et reconnaissance

Dans le cadre de son engagement continu envers ses collaborateurs, et de sa Vision et ses Valeurs, BIC a mis en place les *BIC Team Member Recognition Awards*. Ce programme de reconnaissance annuel a été lancé en 2021 pour mettre en lumière les réalisations et les succès des équipes à travers le monde.

Les catégories de prix ont été choisies en fonction des objectifs du plan *Horizon*, mettant en avant la stratégie et les collaborateurs qui y contribuent :

1. *Group Excellence Awards* :
   - les collaborateurs à travers le monde ont désigné plus de 300 de leurs collègues identifiés comme des leaders dans les catégories suivantes : *BIC Leader Award*, *Rising Star Award*, *Global Citizen Award*, *Business Partner Award*,
   - les dirigeants ont désigné et sélectionné les lauréats du prix *OneBIC Team Award* ;
2. *Functional Capability Excellence Awards* : les dirigeants de l'entreprise sélectionnent dans les pays, les lauréats de l'année dans les fonctions suivantes : *Revenue Growth Management*, Chaîne d'approvisionnement orientée client, Achats, Sécurité industrielle, Efficacité industrielle, gestion de la trésorerie, Fusions et Acquisitions/Nouveaux partenariats commerciaux.

3.3.1.3 Conditions de travail [DPEF]

En matière de sécurité au travail, il s'agit pour le Groupe de garantir l'intégrité physique et mentale de ses collaborateurs par la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Pour BIC, il s'agit également de réduire la survenance des maladies professionnelles, essentiellement des troubles musculo-squelettiques et des risques psychosociaux (RPS) tels que le stress. Face à ces enjeux, BIC est vigilant et souhaite progresser dans la réduction de toutes les formes de souffrance au travail.

Pour cela, articulés avec les démarches décrites précédemment, des programmes de promotion du bien-être au travail sont animés au niveau du Groupe et déployés localement selon les besoins spécifiques.

3.3.1.3.1 Risques et opportunités [DPEF]

[DPEF risque 4] BIC identifie, parmi ses principaux risques RSE, les risques liés à la santé-sécurité des salariés. Les activités de BIC, industrielles et commerciales, exposent les travailleurs à des risques professionnels différents (physiques, chimiques, psychosociaux, biologiques, ergonomiques) selon les métiers du Groupe (sièges, usines, la force de vente). Maîtriser ce risque est l'opportunité pour BIC de se positionner comme un employeur attractif grâce à une politique de santé-sécurité ambitieuse.

Pour BIC, s'engager pour la sécurité au travail est un pilier d'engagement des salariés et participe à la fidélisation des effectifs.

Les informations sur la santé-sécurité au travail présentées dans ce chapitre concernent l'ensemble des activités du Groupe.

LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS LIÉE AUX RISQUES GÉOPOLITIQUES

Depuis de nombreuses années, BIC s'appuie sur son partenaire mondialement reconnu *International SOS* pour aider ses salariés à préparer leurs déplacements professionnels dans des conditions de santé et de sécurité optimales. Toute l'information et le support nécessaires sont fournis avant un voyage et lors des formalités de voyage.

Les employés peuvent ainsi être informés, avant leur arrivée, de tout risque : sanitaire, sécurité, politique, climatique. *International SOS* fournit également une assistance logistique immédiate en cas d'événement imprévu lié à la santé ou à la sécurité des voyageurs internationaux et des expatriés. Il est également prévu un service d'urgence qui prévient BIC en cas d'événement grave pouvant concerner un de ses collaborateurs.

En 2020 et 2021, dans le cadre du protocole sanitaire de BIC, tout voyageur international a reçu l'instruction de s'assurer des conditions de son voyage par le biais de la plateforme d'*International SOS* avant tout déplacement international.

Depuis 2018, BIC Moyen-Orient dispose en outre de l'outil *Travel Tracker* d'*International SOS* qui permet notamment de connaître au plus près la situation de chaque voyageur tout en respectant ses informations d'ordre privé.

Ces initiatives ont été créées dans le cadre d'une stratégie proactive de réduction des risques, dont les maîtres mots sont sécurité et secours.

3.3.1.3.2 Politiques, mesures, résultats et perspectives [DPEF]

Writing the Future, Together – #3 S'engager pour la sécurité au travail [DPEF]

La sécurité au travail est un pilier fondamental pour BIC. Le programme *Writing the Future, Together* concrétise cet engagement en visant zéro accident sur les sites du Groupe d'ici à 2025.

Le Groupe utilise tous les leviers possibles :

- le management de la santé et sécurité ;
- l'amélioration permanente des environnements ;
- l'organisation du temps de travail ;
- la sensibilisation des personnes aux enjeux de sécurité.

Inspiré de l'approche développée par l'Association Internationale de Sécurité Sociale (1) « Vision Zéro », le Groupe développe un programme incluant la sécurité, la santé et le bien-être au travail, à tous les niveaux. Ce programme vise zéro arrêt lié à un accident du travail pour toutes les personnes travaillant pour BIC.

Il s'articule autour de sept règles d'or :

1. faire preuve de *leadership* – montrer son engagement ;
2. identifier les dangers – évaluer les risques ;
3. définir les objectifs – élaborer des programmes ;
4. garantir un système sûr et sain – être organisé ;
5. assurer la sécurité et la santé sur les machines, les équipements et les lieux de travail ;
6. améliorer les qualifications – développer les compétences ;
7. investir dans la personne – motiver par la participation.

Cette ambition « zéro accident » implique l'intensification des politiques et de la culture de sécurité du Groupe dans l'ensemble de ses opérations et inclut la mise en œuvre d'actions locales spécifiques.

La Politique Santé, Sécurité, Environnement de BIC [DPEF]

BIC met en place un programme santé-sécurité qui permet de garantir un environnement de travail sûr et sain en faveur de l'intégrité physique de ses collaborateurs. La Politique Santé, Sécurité, Environnement (SSE) de BIC engage le Groupe à prévenir ou, tout du moins, réduire les risques pour la santé et la sécurité des salariés, des sous-traitants et du voisinage des usines.

Dans les sites de production, le Groupe déploie des systèmes de management de la sécurité. Un responsable SSE est en charge dans chaque site du déploiement de la Politique SSE et du suivi des programmes de réduction des risques santé et sécurité des salariés. Cette responsabilité est portée par les directeurs industriels.

Au sein de la *business unit Global Supply Chain*, le programme de santé-sécurité de BIC s'appuie sur un certain nombre d'outils qui évoluent au gré des besoins de l'organisation :

- la **plateforme « e-HSE Suite »,** outil de surveillance et de gestion des accidents du travail (évaluer les risques, enregistrer et documenter les accidents, définir des plans d'action corrective). Il permet à chaque entité de l'organisation d'élaborer un plan d'action efficace ;
- un ***reporting* sécurité** étendu à tous les sites du Groupe (usines et sièges) ;
- un **référentiel Santé-Sécurité Environnement** aussi appelé référentiel de maturité HSE ;

(1) L'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS) est une organisation internationale qui regroupe des institutions et des organismes de Sécurité sociale du monde entier.

- des ***safety watch*** (visites d'observation comportementale) sont menées dans les usines. Réalisées entre salariés, ces visites consistent à questionner les comportements non attendus dans une dynamique d'amélioration continue et d'échange ;
- un ***Global Safety call***, téléconférence mensuelle réunissant les directeurs d'usines, leurs responsables HSE et la Direction Générale.

Déploiement de la culture santé-sécurité [DPEF]

En 2022, le Groupe a identifié deux domaines d'intervention clés pour atteindre l'objectif de zéro incident avec arrêt de travail d'ici 2025 :

- mettre en place un seuil de niveau de sécurité des machines sur tous les sites ;
- accroître la maturité de la culture de la sécurité parmi les collaborateurs.

Sur la base de ces domaines d'intervention clés, le Groupe a lancé plusieurs initiatives en 2022, notamment :

- la réalisation d'audits internes par l'équipe centrale Environnement, santé et sécurité (EH&S) dans la grande majorité des établissements. Les sujets d'audit sont spécifiques à chaque site, établis sur la base de listes de contrôle communiquées à l'avance. Des rapports détaillés ont été communiqués à toutes les parties prenantes suite aux audits. L'avancement du plan d'action fait l'objet d'un suivi mensuel ;
- la mise à jour de la politique EH&S du Groupe, signée par le Directeur Général et communiquée à tous les sites ;
- le lancement d'une campagne d'indicateurs clés de performance pour encourager les collaborateurs à signaler de proactivement les événements dangereux. Grâce à cette campagne, qui a débuté en juillet 2022 et s'est poursuivie jusqu'en septembre, le Groupe a constaté une diminution de 33 %[1] des incidents enregistrés par rapport à la même période de l'année précédente.
- le rétablissement des sept règles d'or de l'AISS, qui sont adaptées aux principaux dangers et risques de chaque établissement et intégrées aux responsabilités de la direction ;
- l'organisation de journées de la sécurité afin d'impliquer et de former les collaborateurs sur des sujets d'EH&S ;
- la révision de standards essentiels tels que les enquêtes sur les incidents, le *reporting* et la gestion du changement ;
- le partage des enseignements et meilleures pratiques dans le SharePoint EH&S, accessible à toutes les parties prenantes internes ;
- le choix de certains incidents signalés comme exemples à partager entre tous les sites afin de favoriser le partage d'expériences et la mise en œuvre de mesures clés, le cas échéant ;
- l'organisation de démonstrations de sécurité pour sensibiliser les collaborateurs aux incidents graves ;
- la mise en place de sessions de formation mensuelles pour les équipes EH&S sur des sujets techniques avancés ;
- des invitations d'intervenants externes pour former les collaborateurs EH&S à la sécurité des machines et discuter de sujets EH&S pertinents ;
- la mise en œuvre des évaluations de la sécurité des machines dans tous les sites ;
- donner la priorité aux plans d'action visant à améliorer la sécurité des machines dans tous les établissements.

Sur l'ensemble des sites du Groupe, les accidents du travail avec arrêt dont sont victimes les salariés BIC sont majoritairement causés par des chutes de plain-pied, des manutentions ou des machines. En 2022, BIC enregistre 60 accidents du travail avec arrêt parmi ses salariés et 10 parmi les salariés intérimaires et 50 sites avec 0 accident. Ces résultats ne montrent aucune diminution du nombre d'incidents pour les employés BIC cette année et une augmentation significative des incidents où des intérimaires externes sont impliqués.

Le taux de fréquence pour les salariés BIC et intérimaires est de 2,09 en 2022, tandis que le taux de gravité est resté stable à 0,10 contre 0,11 il y a un an.

La mise en place et le déploiement de plans d'action se poursuivront en 2022 pour développer la culture sécurité sur l'ensemble des sites du Groupe et contribuer à la réduction de ce taux. Un plan d'action axé sur la sécurité pour les cinq principales usines est prévu pour 2022. Les sites préciseront davantage les actions à appliquer par site, mais les principales actions envisagées sont les suivantes :

- analyser les accidents survenus en 2022, en particulier ceux ayant entraîné un nombre élevé de journées de travail perdues, et en rechercher les causes ;
- sur la base des résultats de l'analyse des incidents, décider d'actions ciblées, en donnant la priorité à celles qui permettent de maîtriser le risque ;
- fixer des objectifs, surveiller et agir sur les leviers principaux (premiers secours, presque accident, sécurité basée sur le comportement) ;
- communiquer proactivement l'importance de ces indicateurs aux équipes et inciter les équipes de direction à donner l'exemple.

Les maladies professionnelles, suivies jusqu'à maintenant uniquement en France, sont majoritairement liées à des troubles musculo-squelettiques.

> ***60 accidents du travail avec arrêt parmi les salariés permanents et contrats à durée déterminée (CDD) BIC et 10 parmi les intérimaires et 50 sites avec 0 accident.***

(1) *Pour la business unit Global Supply Chain*

NOMBRE D'ACCIDENTS QUI ENGENDRENT UNE INTERRUPTION DE TRAVAIL – EFFECTIFS DE BIC

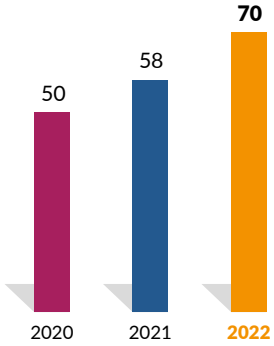

TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL : NOMBRE D'ACCIDENTS QUI ENGENDRENT UNE INTERRUPTION DE TRAVAIL – PAR MILLION D'HEURES TRAVAILLÉES – EFFECTIFS DE BIC

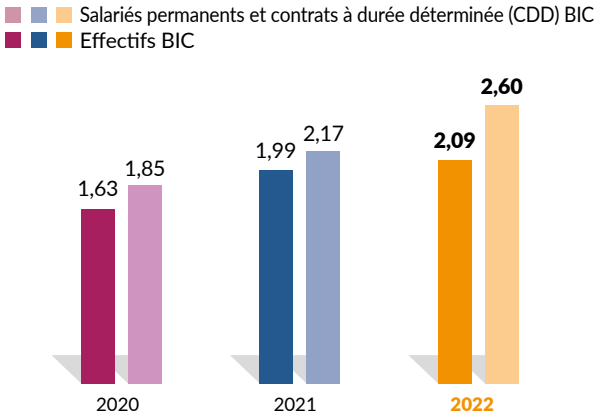

NOMBRE DE SITES AVEC 0 ACCIDENT DU TRAVAIL - EFFECTIFS DE BIC

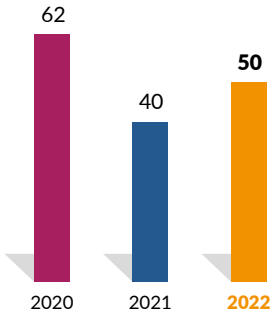

TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL : NOMBRE DE JOURS CALENDAIRES PERDUS À LA SUITE D'UN ACCIDENT – PAR MILLIER D'HEURES TRAVAILLÉES – SALARIÉS PERMANENTS ET CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE

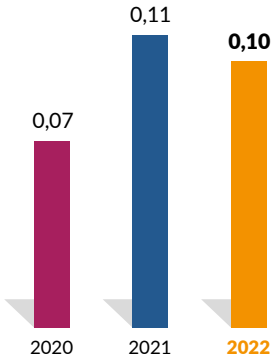

Les campagnes de sensibilisation santé et services aux salariés

Le bien-être au travail est défini par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme « un état d'esprit caractérisé par une harmonie satisfaisante entre les compétences, les besoins et les aspirations du travailleur, d'une part, et les contraintes et possibilités de l'environnement professionnel, d'autre part ».

Le Groupe s'efforce de construire un environnement collaboratif, « orienté performance », tout en préservant la santé et le bien-être des collaborateurs sur le lieu de travail.

Cela a notamment conduit au développement dans certains pays d'accords avec les syndicats basés sur des principes tels que l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Le Groupe participe activement à des actions de prévention en matière de sécurité, de santé et de bien-être au travail telles que la prévention et le suivi des maladies professionnelles, des risques psychosociaux, etc. et relaie des campagnes de prévention de santé publique (« Octobre rose », « Journée mondiale de la santé mentale », etc.).

Par exemple, durant le mois d'octobre pour « Octobre rose » en France, des actions, webinaires, cours de Yoga vidéo ont eu lieu pour sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein.

Le 10 octobre 2022, pour la journée mondiale de la santé mentale, de belles initiatives ont été mises en place dans certains pays. En Australie et Nouvelle-Zélande, avec Smiling Mile, leur partenaire depuis deux ans, les collaborateurs ont été invités à faire une pause pour imaginer et créer en utilisant le produit BIC Intensity. Au Kenya, des goodies box contenant des produits anti-stress ont été distribués aux collaborateurs.

BIC Afrique de l'Est a proposé des dépistages médicaux pour l'ensemble des collaborateurs et a mis en place une ligne de conseil gratuite liée à l'assurance médicale locale. Ce service est abonné à ICAS, un fournisseur international de services de conseil. BIC Afrique de l'Est offre une assurance médicale aux collaborateurs et aux personnes à leur charge. BIC Afrique de l'Est a créé un fonds d'aide géré par les collaborateurs, pour les soutenir en cas de perte d'un proche, ainsi qu'une allocation destinée à alléger leur charge financière lorsqu'ils perdent une personne à charge ou un parent.

Un Programme d'Assistance aux Salariés (*Employee Assistance Program* – EAP) existe depuis plusieurs années aux États-Unis (BIC CORPORATION) et en France (Programme PASS), en Asie-Pacifique et en Amérique latine. Proposés aux collaborateurs et leurs familles, ces programmes visant à favoriser le bien-être des collaborateurs offrent une écoute 24 h/24 et la possibilité de rencontrer un professionnel en face-à-face.

TAUX D'ABSENTÉISME POUR MALADIES INFÉRIEURES À TROIS MOIS (HORS ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MATERNITÉ) – EFFECTIFS PERMANENTS

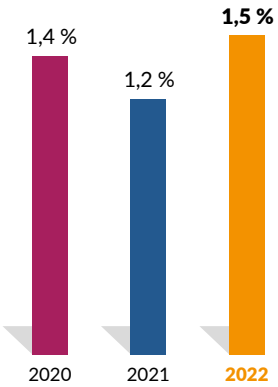

Le taux d'absentéisme de BIC reste peu élevé et nous continuons à surveiller régulièrement les données de tous les sites et à adapter des plans d'action localement.

3.3.1.4 Développement des collaborateurs et égalité des chances [DPEF]

Chez BIC, le développement des collaborateurs dépasse la seule formation. Les collaborateurs sont invités à prendre en charge leur carrière et ont accès aux opportunités et aux ressources dont ils ont besoin pour se développer.

3.3.1.4.1 Risques et opportunités [DPEF]

[DPEF risque 9] BIC identifie parmi ses principaux risques RSE, les risques liés aux compétences des collaborateurs. C'est notamment le cas des collaborateurs dits "Experts". BIC détient des compétences spécifiques grace à ses « Experts », en particulier dans le domaine industriel. La perte de ces collaborateurs pourrait entraîner un ralentissement de la mise en place des plans de développement de BIC et ralentir le Groupe dans la mise en oeuvre de sa stratégie. Pour BIC, maîtriser ces risques est l'opportunité de développer des programmes favorisant l'employabilité des collaborateurs au sein et hors de l'entreprise.

En 2022, BIC a mis en œuvre une nouvelle approche de l'apprentissage. Le Groupe assure un développement ciblé des compétences en créant des expériences simples, attrayantes et personnalisées par le biais de différents moyens (*e-learning*, formation virtuelle dirigée par un instructeur, apprentissage programmé et parcours d'apprentissage). Toutes les offres sont alignées sur les besoins de développement des collaborateurs. Ces programmes ont été conçus pour aider les collaborateurs à créer un réseau à l'échelle mondiale, à mettre en pratique ce qu'ils ont appris et à leur permettre de partager leurs expériences et perspectives .

3.3.1.4.2 Politiques, mesures, résultats et perspectives [DPEF]

L'équipe *People & Culture* a continué de repenser la formation chez BIC. Cette nouvelle stratégie a pour objectif de suivre la transformation du Groupe et de répondre aux attentes des collaborateurs en matière d'opportunités de développement. Plusieurs des initiatives clés pour 2022 sont présentées ci-dessous :

- conception et lancement d'un nouvel écosystème pour tous les collaborateurs : la nouvelle plateforme d'expérience (Degreed), combinée à un nouvel outil de gestion de la formation (SuccessFactors), offrent aux collaborateurs la possibilité de développer un profil de compétences qui leur appartient ou de sélectionner des opportunités de formation adaptées à leurs objectifs et intérêts avec du contenu sélectionné (parmi des millions de ressources) pour stimuler la formation au quotidien ;
- conception et lancement d'une nouvelle série de programmes :

Programme *Illuminate* pour les Managers

Illuminate est un programme expérimental de 14 semaines destiné aux managers qui ont une équipe. Le Groupe s'est associé à Ken Blanchard pour créer une expérience d'apprentissage innovante et moderne qui s'appuie sur des évaluations, du coaching, de l'*e-learning*, des sessions virtuelles et des débriefings de leadership. Fondé sur le nouveau modèle de compétences et de Leadership du Groupe, l'objectif du programme est de développer les capacités essentielles requises pour devenir un manager chez BIC. Cela comprend : installer la confiance, développer son leadership, donner et recevoir du feedback et utiliser ses compétences conversationnelles. Le premier pilote a été lancé en juin 2022 avec 20 collaborateurs.

Programme *Ignite* pour les Leaders de Leaders

Le programme Ignite est un programme expérimental (pilote) de 17 semaines destiné aux Leaders de Leaders. Il renforce les compétences dans les domaines suivants : leadership face à différentes situations, leadership d'accompagnement des équipes, coaching, leadership d'équipe et conduite du changement. Le premier pilote a été lancé en juillet 2022 avec 20 collaborateurs.

Programme LEAD pour les directeurs à haut potentiel

Le programme LEAD (*Lead, Elevate, Accelerate, Develop*) est une expérience immersive de 12 mois pour un groupe de directeurs à haut potentiel issus de diverses fonctions. Le programme a été élaboré en partenariat avec des organismes primés, notamment ExecOnline et son vaste réseau d'écoles de commerce d'élite aux États-Unis mais aussi avec le soutien d'organismes de formation des cadres. L'objectif du programme LEAD est d'offrir aux participants des connaissances approfondies, une expertise et de développer leurs compétences . La remise des diplômes de la première session a eu lieu au début de l'année 2022, avec un fort degré de satisfaction de la part des participants et des sponsors. La deuxième promotion a commencé son parcours en avril 2022.

- poursuite de la diffusion de plusieurs formations fonctionnelles conçues par des experts internes et externes pour développer les compétences liées au plan stratégique *Horizon* : cours interactifs dans les domaines du commerce électronique, de la croissance des revenus, de la négociation, de la finance et du marketing ;
- poursuite du programme de mentorat mondial du Groupe dont le but est d'accélérer le développement des collaborateurs par le biais d'une expérience Mentor-Mentoré. Le programme forme et prépare les talents clés sur la manière d'être un bon mentor et de fournir une relation Mentor-Mentoré structurée. Ce programme incontournable favorise le développement des compétences et l'échange d'information entre collaborateurs ;
- la Business Unit Group Commercial a conçu et lancé la *Commercial Academy* en 2022. Ce programme pilote a permis de fournir à plus de 140 collaborateurs des forces de vente du Groupe (tous niveaux confondus) les meilleurs outils et ressources dont ils ont besoin pour contribuer efficacement au plan stratégique *Horizon*. Il se concentre spécifiquement sur les perspectives de croissance, la vente de solutions sur mesure et l'excellence ;
- BIC a poursuivi la mise en œuvre de plusieurs programmes d'amélioration des compétences afin de répondre aux besoins de développement des populations en usines. Les programmes se sont concentrés sur quatre grandes priorités : renforcer l'importance de l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail avec des mesures préventives et des formations, déployer des méthodes agiles pour accroître l'efficacité et l'engagement, soutenir la transformation numérique dans nos processus , et mettre en place des processus et outils pour accroître la flexibilité de la main-d'œuvre pour mieux gérer l'activité de production.

NOMBRE DE JOURS DE FORMATION REÇUS – EFFECTIFS PERMANENTS - BIC

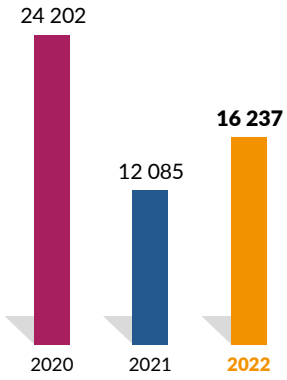

Le nombre total de jours de formation a augmenté par rapport à 2021 en raison de l'ajout de plusieurs programmes de formation alignés sur notre engagement continu pour le développement professionnel des équipes à l'échelle mondiale.

NOMBRE D'HEURES DE FORMATION REÇUES (PAR THÈME) - 2022 - EFFECTIFS PERMANENTS ET TEMPORAIRES

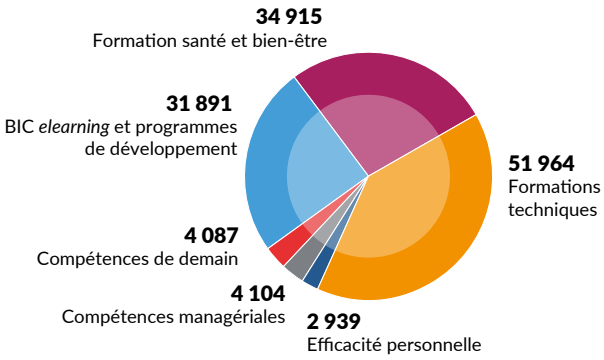

Mobilité et plans de succession

Les sessions de revue des talents ont été suivies et organisées par l'équipe *People and Culture* en partenariat avec les Ressources Humaines (*Human Resource Business Partners*, HRBP) de chaque Business Unit et de chaque fonction. Ces sessions sont orientées sur l'identification efficace et cohérente des rôles critiques et des collaborateurs à fort potentiel et mettent l'accent sur l'alignement des talents avec les rôles les plus critiques pour le succès de l'entreprise. L'analyse des compétences et des besoins de développement des collaborateurs à fort potentiel est clé pour la stratégie de formation et de développement du Groupe. Cette visibilité des collaborateurs à fort potentiel de BIC a favorisé mobilité des meilleurs talents vers les rôles qui génèrent le plus de valeur.

DÉVELOPPEMENT INTERNE 2022

Recrutement	2021	2022
Recrutement externe	1 473	1750
Mobilités intra-Groupe	95	379
Promotions	223	234

3.3.1.5 Système de rémunération

La politique de rémunération de Bic a pour but de récompenser la performance des collaborateurs, en offrant des éléments de rétribution équitables et compétitifs, eu égard aux conditions du marché.

BIC cherche donc à offrir une rémunération et des avantages sociaux compétitifs qui attirent, motivent et retiennent les Talents.

- **Compétitif et équitable**

Le groupe met en œuvre une politique de rémunération qui allie compétitivité externe et équité interne basé sur un système d'évaluation et de classification des emplois.

Des enquêtes de rémunération externes sont notamment menées auprès de cabinets spécialisés pour s'assurer du positionnement des collaborateurs par rapport au marché local.

BIC garantit le salaire minimum fixé par le droit local ou les conventions collectives applicables

Depuis quelques années, pour réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et donc soucieux d'égalité professionnelle, BIC s'efforce de réduire, lorsqu'il est constaté, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes à poste équivalent. Pour cela, un budget d'augmentation dédié est mis à disposition des managers, l'objectif étant de promouvoir la diversité.

Focus : Écart de rémunération entre les hommes et les femmes

En France et en Italie, conformément aux lois nationales, les entités du Groupe BIC publient leur index d'égalité femmes-hommes. Des actions sont menées chaque année pour améliorer ces index. Certaines de ces actions sont notamment inscrites dans les programmes ou accords égalité, notamment en France.

- **Rémunération variable à court et à long terme**

La reconnaissance de la performance individuelle et de la performance des équipes est également un élément essentiel de la politique de rémunération de BIC :

- rémunération variable périodique (mensuelle ou trimestrielle) pour les équipes de la force de vente, fondée sur des critères quantitatifs liés à l'efficacité des actions commerciales ;
- une rémunération variable annuelle pour les cadres non commerciaux du Groupe, basée sur la réalisation d'objectifs de performance financière collective combinée à un élément de performance individuelle. Cette politique s'applique à tous les cadres BIC, jusqu'au CEO inclus, et vise à encourager une croissance rentable d'année en année.

En complément, les managers clés peuvent également bénéficier de plans d'actions de performance long terme, avec une période d'acquisition étalée sur plusieurs années et le plus généralement sur 3 ans.

Pour reconnaître le rôle essentiel que chaque collaborateur joue dans son succès, Bic a attribué en octobre 2021, 5 actions gratuites à chacun de ses plus de 11 000 collaborateurs, les rendant ainsi actionnaires de l'entreprise et partenaires de ses succès à venir. (Plan *Sharing Horizon*)

Ces actions seront livrées aux collaborateurs toujours présents dans les effectifs à la fin de la période de deux ans d'acquisition soit en octobre 2023.

- **Frais de santé et prévoyance**
  - *Soins de santé et assurance vie*

    Chez BIC, les soins de santé et la protection sociale des collaborateurs et leurs familles sont une priorité, c'est pourquoi une étude mondiale des avantages sociaux a été menée en 2022. Le projet se poursuivra en 2023 avec pour objectif de définir des actions à mettre en place sur 2023-2025.
  - *Bien-être au travail*

    Le Groupe veille à construire un environnement collaboratif, orienté vers la performance tout en préservant la santé et le bien-être des collaborateurs sur leur lieu de travail.

    Cela a conduit, notamment, à l'élaboration, dans certains pays, d'accords avec les organisations syndicales qui s'articulent autour de principes tels que l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Le Groupe s'engage ainsi activement dans des actions de prévention en matière de sécurité, de santé au travail et de bien-être tels que prévenir et suivre les maladies professionnelles, les risques psychosociaux..., et relaie des campagnes de prévention de santé publique (Octobre rose, Journée mondiale de la santé mentale, etc.).

À titre d'exemple, durant le mois d'octobre pour « Octobre rose » en France, des actions de sensibilisation, des webinaires , des cours de Yoga en vidéo ont eu lieu afin de sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein. Le 10 octobre 2022, pour la Journée mondiale de la santé mentale, de belles initiatives ont été mises en place dans certains pays : à titre d'exemple, en Roumanie, des actions de sensibilisation ont été menées ; en Australie et Nouvelle-Zélande, avec leur partenaire depuis 2 ans, Smiling Mile, les salariés ont été invités à faire une pause pour imaginer et créer avec notre produit « Bic Intensity » ; au Kenya, des *goodies box* contenant des produits anti-stress ont été distribués aux salariés...

De telles initiatives sur le Bien-être seront mises en place, plus régulièrement sur 2023 et les années à venir.

3.3.1.6 Promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion

BIC est une entreprise mondiale, dont le personnel reflète la diversité des origines et des expériences des communautés où ses produits sont distribués.

Comme le stipule le Code de Conduite BIC, le Groupe valorise la diversité, l'équité et l'inclusion (DE&I) et ne tolère pas la discrimination et le harcèlement fondé sur des motifs tels que :

- l'âge ;
- la race ;
- la religion ;
- la couleur ;
- l'origine ethnique ;
- l'origine nationale ;
- le handicap ;
- l'orientation sexuelle ;
- le sexe ;
- l'identité de genre ;
- l'expression de genre ;
- le statut matrimonial.

Cela vaut pour toute autre caractéristique sous protection de la loi locale.

Le Groupe souhaite créer un environnement dans lequel les collaborateurs, les fournisseurs et les partenaires commerciaux se sentent valorisés et respectés. En tant qu'entreprise, BIC cherche à être un acteur de changement positif dans les nombreux pays où il opère.

Chez BIC, la diversité culturelle et individuelle est considérée comme un élément essentiel de la culture d'équipe, c'est pourquoi le Groupe s'efforce de favoriser un environnement inclusif pour tous. Dans son engagement continu en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, BIC cherche à :

- œuvrer pour que ses équipes reflètent le plus fidèlement possible la diversité de ses clients et consommateurs dans le monde entier ;
- accueillir et responsabiliser ses collaborateurs à travers une culture d'inclusion ancrée dans des pratiques de *leadership* et de management responsables ;
- encourager la diversité et le dynamisme de ses équipes comme moteurs d'innovation et facteurs essentiels de son succès.

Le *Credo* BIC sur la diversité, l'équité et l'inclusion a été signé par le Directeur Général et le Directeur des Ressources Humaines en mai 2019. Il renforce l'engagement de BIC dans ce domaine. Il reconnaît que le mélange d'expériences et de perspectives différentes dans un environnement collaboratif qui valorise des perspectives ouvertes, rendra l'organisation plus forte et mieux préparée pour les défis à venir. Ce *credo* est partagé par toutes les entités du Groupe dans le monde et a été traduit dans les principales langues utilisées dans le Groupe.

Dans le cadre de sa stratégie Diversité, Équité & Inclusion, BIC a pris plusieurs engagements, notamment :

- la signature des normes des Nations Unies pour la conduite des affaires en faveur de la lutte contre la discrimination à l'égard des personnes lesbiennes, gays, bi, trans et intersexuées (1) ;
- une prise de parole sur les réseaux sociaux par le Directeur Général et le Directeur des Ressources Humaines au moment du Mois des fiertés 2022 et de la Journée Internationale des droits des femmes ;
- en janvier 2021, Gonzalve Bich, Directeur Général du Groupe, a rejoint le « CEO Action for Diversity and Inclusion™ » (2), le plus grand engagement d'entreprises mené par des chefs d'entreprise pour faire avancer la diversité et l'inclusion sur le lieu de travail. En prenant ce serment, Gonzalve Bich s'engage à agir pour que la culture de l'entreprise célèbre et accueille la diversité et encourage des échanges ouverts sur la DE&I.

La stratégie DE&I de BIC définit des objectifs et des indicateurs clés de performance pour mesurer les progrès en termes de fierté d'appartenance, d'attractivité, de promotion :

Fierté d'appartenance : créer une culture dans laquelle tous les collaborateurs se sentent à l'aise pour exprimer leur personnalité au travail. Les réalisations notables en 2022 sont les suivantes :

- le lancement d'une enquête complète visant à mesurer l'engagement, l'inclusion, la confiance et l'efficacité des managers. Toutes les entités ont élaboré des plans d'action pour aborder les domaines clés et améliorer notamment le sentiment d'appartenance et d'engagement des collaborateurs ;

(1) *https://www.unfe.org/wp-content/uploads/2017/09/UN-Standards-of-Conduct-Summary.pdf*

(2) *https://www.ceoaction.com/pledge/ceo-pledge/*

- le lancement et la promotion d'une nouvelle « boîte à outils pour les employés » qui encouragent les collaborateurs à se réunir en réseau et à partager des expériences communes. Ces groupes défendent les intérêts communs et, en plus de favoriser leur développement professionnel, constituent aussi une ressource précieuse pour BIC, qui peut utiliser ce canal pour des campagnes de sensibilisation, ouvrir de nouveaux réseaux dédiés au recrutement ou valoriser son engagement pour un environnement de travail diversifié, équitable et inclusif. Ainsi, en 2022, cinq groupes se sont formés pour promouvoir les initiatives DE&I locales en Amérique du Nord :

Black Leaders Influencing Sustainable Success (BLISS)	*Women Empowerment at BIC* (WEB)	*Asian and Pacific Islander Alliance* (APIA)	*Hispanic/Latino Organization for Leadership and Advancement at BIC* (HOLA BIC)	*Supporting Wellness and Improving Mental Health* (SWIM)

- plus de 150 collaborateurs « alliés » de la démarche ont participé au déploiement de la stratégie DE&I du Groupe en organisant des événements locaux pour célébrer les journées régionales et internationales de la diversité telles que le Mois de l'histoire des Noirs, la Journée Internationale des droits des femmes, le Mois des fiertés, la Journée des anciens combattants, et bien d'autres. À travers le monde, les collaborateurs ont eu l'occasion de participer à des événements locaux et mondiaux tels que des séries de conférences, des panels, des formations, etc. ;
- la fin du parcours d'apprentissage obligatoire de *Leader* inclusif en trois parties pour tous les collaborateurs niveau 4 et plus, lancé en 2021. Le premier atelier, intitulé « Inclusion consciente », a permis aux participants d'acquérir une compréhension commune du leadership inclusif, d'explorer les moyens de diriger les équipes vers une inclusion consciente, et de développer un plus grand sentiment d'appartenance et de confiance chez BIC. Le deuxième atelier a exploré le rôle que les collaborateurs jouent en tant que leaders pour influencer efficacement et établir une culture inclusive chez BIC. Le dernier atelier s'est attaché à renforcer la résilience des leaders, à stimuler l'optimisme des équipes et à encourager l'activisme au sein de BIC et au-delà.

Attractivité : augmenter la représentation des femmes et des autres minorités sous-représentées (telles que définies par les équipes dirigeantes dans les pays) dès les premiers niveaux de management, par le biais du recrutement externe et des promotions internes. Les réalisations notables en 2022 sont les suivantes :

- conception et lancement d'une nouvelle marque employeur soulignant les qualités clés du Groupe qui attireront et retiendront les talents féminins ;
- pour atténuer les préjugés lors de la recherche sur LinkedIn pendant les phases de recrutement, le Groupe a choisi de masquer les noms et les photos des candidats potentiels lors de la recherche sur le site ;
- les équipes Acquisition de talents ont participé à une formation sur les stéréotypes inconscients afin de renforcer les principaux enseignements des formations de 2021 sur l'élimination des préjugés dans les processus d'embauche.

Promotion : accroître la diversité, au niveau « Directeur» afin d'avoir une meilleure représentativité des femmes à ce niveau et plus précisément, atteindre 40 % de femmes parmi les managers de niveau 4 et supérieurs d'ici 2027.

Les principales réalisations en 2022 sont les suivantes :

- lancement d'un système de gestion des ressources humaines – *SuccessFactor* – pour améliorer l'identification et la gestion des talents et suivre la progression de cet indicateur ;
- les femmes représentaient 57 % des embauches ;
- établissement d'une liste équilibrée de candidats pour les postes de niveau 4 et plus.
- atteinte d'une représentation féminine de 32 % dans les postes de direction de niveau 4 et plus en continuant à attirer et à retenir les talents féminins.

Influence : améliorer la visibilité de l'engagement de BIC en matière de Diversité, Équité et Inclusion (DE&I).

Les principales réalisations en 2022 sont les suivantes :

- poursuite de la participation au sommet *Break the Ceiling Touch the Sky à* New York (États-Unis), en Inde et à Dubaï, qui a offert aux entreprises la possibilité d'apprendre les meilleures pratiques en matière de DE&I et de rencontrer des femmes leaders du monde entier ;
- notre Directrice des Ressources Humaines Inde, notre responsable marketing Afrique de l'Ouest et du Niger, et notre Directrice des Ressources Humaines Moyen-Orient ont été reconnues par « House of Rose Professional » comme les « femmes les plus inspirantes en matière de leadership » en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient ;
- en parallèle, notre Directeur Général Inde, notre Directeur Général Moyen-Orient et notre Directeur Commercial Groupe ont tous trois figuré sur la liste des champions masculins de l'égalité des sexes de la « *House of Rose Professional* », intitulée « *Break the Ceiling Touch the Sky* » 2022 ;
- participation et interventions des cadres supérieurs du Groupe au sein de *Network of Executive Women*, *Break the Ceiling Touch the Sky* et *Enactus*.

POURCENTAGE DE FEMMES PARMI LES EFFECTIFS PERMANENTS PAR NIVEAUX - BIC

	2020	2021	2022
Conseil d'Administration	45 %	50 %	50 %
Niveaux 4 et supérieurs (cadres dont le Comité Exécutif)	26 %	29 %	32 %
Niveau 3 (managers seniors)	39 %	40 %	40 %
Niveaux 1 et 2 (managers)	39 %	40 %	41 %
Non-managers	49 %	46 %	44 %

POURCENTAGE DE FEMMES PARMI LES EFFECTIFS PERMANENTS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE – BIC

	2020	2021	2022
Europe	38 %	38 %	39 %
Amérique du Nord	44 %	47 %	46 %
Amérique latine	49 %	51 %	51 %
Moyen-Orient et Afrique	38 %	37 %	37 %
Inde	56 %	48 %	42 %
Asie-Pacifique	47 %	43 %	44 %

3.3.1.7 Autres droits liés au travail

Dialogue social

BIC souhaite utiliser tous les moyens à sa disposition pour entretenir le dialogue avec ses salariés. Pour ce faire, le Groupe met en œuvre les initiatives d'écoute de ses collaborateurs comme indiqué en Rubrique 3.3.1.6. Afin de soutenir le niveau d'engagement des salariés et de rester à l'écoute de leurs attentes, l'ensemble des acteurs est sollicité pour développer un dialogue social de qualité : que ce soit directement avec le management, les salariés, les représentants du personnel ou les représentants syndicaux quand ils existent.

Dans tous les pays ou BIC s'implante, le Groupe respecte les conventions ou les accords collectifs applicables. Et, dans la mesure de ses moyens, chaque filiale travaille à améliorer ses conditions de travail en proposant :

- des rémunérations supérieures aux minima légaux ;
- des avantages sociaux plus importants ; ou
- des investissements pour améliorer l'environnement de travail.

Les thématiques abordées dans les négociations sont soit liées aux obligations locales, soit aux sujets de management abordés précédemment. À titre d'exemple, c'est grâce au dialogue social que de nombreux dispositifs ont été mis en place en matière de sécurité et de santé sur le lieu de travail, ou encore de nouvelles conditions de travail comme le télétravail.

Certains exemples d'accords sont repris dans le tableau récapitulatif ci-dessous, sans pour autant être exhaustifs.

Périmètre	Thématique
Europe – France	Le dialogue social s'est poursuivi en 2022 dans tous les établissements français avec des échanges constants et des discussions constructives au cours d'une année difficile (instabilité politique, inflation, mouvements sociaux) créant une base solide pour les négociations de 2023.
Afrique	En 2022, BIC Afrique de l'Est a mis en place une première convention collective qui va notamment permettre de favoriser une culture de communication et de collaboration au sein de la société. BIC Afrique du Sud est entré dans la deuxième année d'un accord salarial garanti de trois ans avec le Metal Industries Bargaining Council (MIBFA). BIC Nigeria maintient un environnement de travail sûr et sain tout en assurant un engagement soutenu avec les collaborateurs, en conformité avec toutes les obligations réglementaires et statutaires exigées par le gouvernement fédéral du Nigeria et en conformité avec les lois du travail du Nigeria.
Mexique	Le dialogue social continue de se poursuivre au Mexique, avec des échanges constants et constructifs entre les parties.

3.3.2 TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR [DPEF]

Le respect, la promotion des Droits humains ainsi que la prévention de leurs violations sont au cœur de la responsabilité sociale des entreprises. La prise en compte des Droits humains fondamentaux concerne BIC au même titre que toutes les entreprises et l'ensemble de leur chaîne de valeur, de leurs maisons mères à leurs filiales en passant par leurs sous-traitants. Au-delà de la nécessité morale de créer de la valeur de façon acceptable et durable, il s'agit de protéger la réputation, la sécurité juridique, l'efficacité opérationnelle et la cohésion des collaborateurs du Groupe.

3.3.2.1 Risques et opportunités [DPEF]

[DPEF risque 5] BIC identifie parmi ses principaux risques RSE les risques liés au non-respect des Droits humains (travail des enfants, conventions internationales de l'OIT). Le non-respect des Droits humains fondamentaux tels que le travail des enfants, la discrimination ou le travail forcé peut entraîner des actions juridiques à l'encontre de BIC et des conséquences majeures en termes de réputation et d'attractivité.

Pour BIC, la maîtrise de sa chaîne de valeur est également source d'opportunités telles que :

- valoriser la culture de maîtrise de la qualité, des coûts et des conditions de production que BIC déploie depuis l'origine. 92 % des produits sont fabriqués dans ses propres usines ;
- renforcer les relations avec ses fournisseurs stratégiques.

3.3.2.2 Politiques, mesures, résultats et perspectives [DPEF]

BIC reconnaît parmi ses enjeux sociétaux la maîtrise de l'ensemble de sa chaîne de valeur et l'importance de l'implication de ses fournisseurs et sous-traitants dans l'exercice des responsabilités d'entreprise en faveur du respect de l'éthique et des Droits de l'Homme au travail, et de la lutte contre la corruption. En réponse à ces enjeux, BIC encadre ses activités et sa sous-traitance par la mise en application de :

- son Code de Conduite mis à jour ;
- sa charte éthique ;
- sa politique de lutte contre la corruption ; et
- son Code de Conduite Fournisseurs.

3.3.2.2.1 La Politique BIC de Droits de l'Homme au travail [DPEF]

La maîtrise de la sous-traitance

BIC recourt à la sous-traitance à un niveau relativement faible. Au total, 92 % de son chiffre d'affaires provient des produits fabriqués dans ses propres usines. 60 % (1) de ces usines se trouvent dans des pays sans risque de Droits de l'Homme selon la source *Freedom House*.

BIC fait appel à la sous-traitance principalement pour les produits de Papeterie de l'activité Grand Public et pour les Produits Publicitaires et Promotionnels. Cette sous-traitance lui permet d'accroître sa flexibilité.

USINES BIC PAR CATÉGORIE DE PAYS À RISQUE « DROITS DE L'HOMME » EN 2022 – BIC (2)

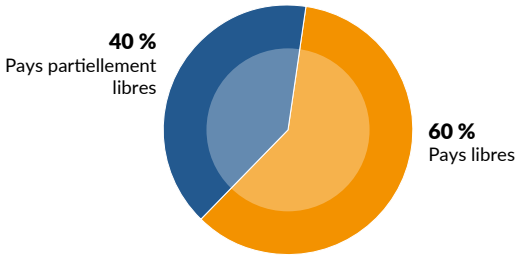

NOMBRE DE FABRICANTS SOUS CONTRAT PAR CATÉGORIE DE PAYS À RISQUE « DROITS DE L'HOMME » EN 2022 – BIC (2)

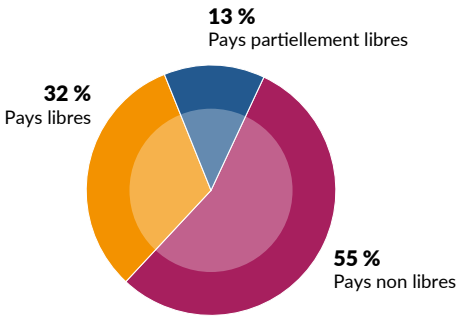

3.3.2.2.2 Démarche d'achats responsables

Dans le cadre de ses activités, BIC fait appel à plus de 15 000 fournisseurs et sous-traitants. Pour le Groupe, être une entreprise responsable impose de maîtriser l'ensemble de sa chaîne de valeur. Le Département Achats analyse l'ensemble des risques dus au *sourcing* des produits et des services :

- stocks ;
- zones d'approvisionnement ;
- *single sourcing*, etc.

(1) Le pourcentage inclut BIC Nigeria, pays partiellement libre dans le classement Freedom house ranking.

(2) Source : Freedom House. L'évaluation a changé pour l'Inde, identifiée comme libre en 2020.

Le Code de Conduite Fournisseurs

Le Code de Conduite Fournisseurs de BIC présente la démarche d'achats responsables du Groupe, ses engagements vis-à-vis de ses fournisseurs ainsi que ses exigences à leur égard. Celles-ci couvrent l'ensemble des thématiques de développement durable :

- intégrité dans la conduite des affaires ;
- droits humains et droit du travail ;
- santé et sécurité ;
- impact environnemental ;
- développement d'une chaîne d'approvisionnement durable.

Le Code de Conduite Fournisseurs intègre également l'ancienne Charte des Achats Responsables avec les six Valeurs de BIC :

Éthique, Responsabilité, Esprit d'équipe, Simplicité, Ingéniosité et Développement Durable.

Tous les fournisseurs et sous-traitants doivent se conformer à ce Code de Conduite Fournisseurs, ainsi que leurs sous-traitants et fournisseurs. L'ensemble des fournisseurs doivent se conformer aux dispositions, lois et réglementations nationales et locales applicables sur les marchés où ils opèrent. Lorsque les lois ou normes locales diffèrent du présent Code de Conduite Fournisseurs, BIC exige de ses fournisseurs qu'ils se conforment aux normes et principes les plus stricts.

Dans un esprit d'amélioration continue, BIC s'engage à collaborer avec ses fournisseurs et à les soutenir dans leur effort pour respecter et dépasser les exigences du Code de Conduite Fournisseurs. Ce Code de Conduite Fournisseurs est un des éléments qui composent le Code de Conduite de BIC, qui rappelle, lui aussi, l'importance de la démarche d'achats responsables du Groupe.

Ce Code de Conduite Fournisseurs est joint aux appels d'offres émis par le Groupe et est annexé à ses contrats.

Writing the Future, Together # 4 – Impliquer de manière proactive les fournisseurs [DPEF]

BIC s'est donné pour ambition de mettre sa démarche d'achats responsables au cœur de sa fonction Achats. Cette ambition se concrétise dans l'engagement suivant : d'ici 2025, BIC travaillera de manière responsable avec l'ensemble de ses fournisseurs stratégiques afin d'assurer l'approvisionnement le plus sûr, le plus innovant et le plus efficace.

L'objectif de la stratégie Achats est de maximiser la contribution des achats à la création de valeur pour BIC avec l'aide de ses fournisseurs et sous-traitants en :

- **sécurisant la valeur créée** : continuité d'approvisionnement et constance de la qualité, sécurité des consommateurs, conformité réglementaire, protection de la marque ;
- **augmentant la valeur créée** : performances et coûts, processus de fabrication, développement de nouveaux bénéfices clients sans rupture technologique ou matérielle ;
- **créant de la valeur ajoutée** : innovation aux bénéfices des consommateurs, transformation des processus.

Une révision complète de la base de données fournisseurs a été finalisée en 2019 afin d'identifier les fournisseurs stratégiques pour BIC, selon les quatre critères suivants :

- représente une dépense élevée pour BIC ;
- risque d'arrêt des activités si le fournisseur stoppe l'approvisionnement ;
- aucune alternative à une source d'approvisionnement ;
- impact significatif sur la croissance de BIC.

Cette base étant en évolution permanente, en 2022, BIC a identifié 330 fournisseurs stratégiques parmi les 15 000 fournisseurs qui composent sa base de données. La liste des fournisseurs stratégiques est mise à jour chaque année.

En 2020, le Département Achats du Groupe a franchi un nouveau jalon dans le cadre de l'objectif # 4 de *Writing the Future, Together* en lançant une campagne d'évaluation pilote de la chaîne d'approvisionnement pour des matières stratégiques nécessaires à la fabrication des briquets. Des fournisseurs ont été inclus dans cette évaluation approfondie qui a porté sur les risques pays et les risques de la chaîne d'approvisionnement jusqu'au site initial d'extraction. En 2021, la seconde phase de cette étude pilote a consisté à mettre en place des évaluations de risques liés à la transparence de la chaîne d'approvisionnement, des politiques et des plans d'action pour poursuivre l'évaluation et l'amélioration de la chaîne de valeur de la division *Flame for Life*. Suite à la conduite d'une étude de résilience stratégique, les équipes achats ont établi pour chaque matière stratégique une feuille de route pour un approvisionnement responsable. Elles ont également identifié les solutions alternatives, mené les évaluations de risques, les *due diligences* et réalisé la cartographie de la chaîne de valeur pour chaque matière. Cette campagne pilote s'est achevée en 2022 par la validation par les équipes d'achat des recommandations issues de cette étude.

En 2022, BIC a poursuivi le déploiement des outils supports de sa démarche d'Achats Responsables, et intégré de nouveaux outils tels que :

- la plateforme d'approvisionnement mondiale Buy4BIC (actuellement déployée dans l'UE) qui deviendra l'outil principal de communication en matière d'approvisionnement ;
- PowerBI pour le *reporting* des activités et actions d'approvisionnement durable ;
- la conception d'un écosystème numérique d'approvisionnement interfacé avec les outils d'approvisionnement durable (ex : Ecovadis, outils de mesure des émissions de CO_2) et les modules Buy4BIC ;
- le guide d'évaluation et de sélection RSE des fournisseurs. Chaque famille d'achat a un guide spécifique ;
- le respect du Code de Conduite Fournisseurs créé en 2020 et partagé avec les fournisseurs lors des appels d'offres ;
- les programmes d'audits (voir Rubrique 3.3.2.2.2) ;
- un programme de formation aux achats responsables est désormais obligatoire pour les acheteurs. Disponible sur une plateforme de formation, il proposera en 2023 un module de formation dédié aux achats durables pour la communauté des acheteurs ;
- les campagnes EcoVadis se sont poursuivies en 2022, couvrant environ 77 fournisseurs stratégiques, évalués sur des critères RSE spécifiques ;
- un programme favorisant la diversité des fournisseurs en cours de développement et qui sera pleinement mis en place en 2023 ;
- la participation des équipes achats au groupe de travail dédié à la réduction des émissions de CO_2, qui a conduit à la sélection d'un outil de suivi du CO_2 en 2022 et à sa mise en œuvre dès 2023 ;
- un projet de politique d'approvisionnement responsable en 2022, avec une validation et une application en 2023.

Afin de suivre l'atteinte de l'objectif # 4 Impliquer de manière proactive les fournisseurs, l'indicateur suivant a été mis en place dans l'outil de *reporting* Achats : part des fournisseurs stratégiques concernés par au moins une action d'achats responsables. Pour cela, les équipes Achats tiennent à jour une liste des « actions d'achats responsables » pertinentes pour chaque famille d'achats au regard de l'ambition « d'assurer un approvisionnement plus sûr, plus innovant et plus efficace ». Ces actions peuvent être :

- la conduite d'une étude de résilience stratégique ;
- la campagne EcoVadis ;
- l'identification de solutions, à l'aide des fournisseurs, pour répondre aux engagements du Groupe sur ses produits (matières plastiques recyclées ou alternatives) ;
- la réduction d'utilisation de matières, etc.

Autant d'actions qui concourent par ailleurs à l'atteinte par BIC de ses objectifs, concernant les produits ou l'énergie (voir Rubrique 3.2.1). Cet indicateur reflète l'engagement de la fonction Achats pour développer des relations pérennes avec ses fournisseurs, les sensibiliser aux enjeux de développement durable de BIC et les accompagner dans des pratiques plus responsables.

En 2022, 65,5 % (1) des fournisseurs stratégiques sont intégrés au programme d'achats responsables (2). BIC s'est fixé d'atteindre 100 % en 2025.

Le programme d'audits sociaux [DPEF]

Le contrôle du respect du Code de Conduite Fournisseurs se traduit concrètement par la mise en œuvre d'un programme d'audits couvrant les usines qui fabriquent des produits BIC®. BIC a mis en place un programme spécifique d'audits pour s'assurer du respect du Code de Conduite des Fournisseurs par les fabricants mondiaux. Il s'applique aussi bien aux fabricants sous contrat mondial qu'aux fabricants sous contrat local qui fabriquent des produits BIC® pour les marchés locaux : BIC Grand Public et BIC Graphic (Produits Publicitaires et Promotionnels). Des audits de suivi sont effectués tous les deux ans et permettent de vérifier que les standards sont maintenus à un niveau satisfaisant.

Ces audits sont réalisés par des auditeurs externes *via* la plateforme *Workplace Condition Assessment* (WCA). Ce système d'évaluation est basé sur les principes internationaux des droits de l'Homme et sur les lois nationales, en intégrant les standards de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les meilleures pratiques existantes. Il est cohérent avec les exigences du Code de Conduite Fournisseurs BIC. Il comporte plus de 180 critères d'évaluation répartis sur les sujets suivants :

- travail des enfants ;
- travail forcé ;
- discrimination ;
- harcèlement ;
- liberté d'association ;
- heures travaillées ;
- salaires ;
- contrats de travail ;
- santé et sécurité ;
- environnement.

Les fabricants sous contrat sont audités, notés sur chaque critère et obtiennent ainsi un score global. Cette plateforme permet un suivi très précis des performances de ces fabricants, indicateur par indicateur et classe les non-conformités majeures, modérées, mineures, permettant ainsi de cibler prioritairement les non-conformités majeures dans les plans d'actions correctives. Elle donne également accès à des *benchmarks* par pays ou sur le secteur d'activité du Groupe.

Tous les fabricants sous contrat de produits BIC® sont audités au cours d'un cycle de deux années, au cours duquel des plans d'actions correctives sont déployés pour pallier les faiblesses identifiées. BIC conçoit la responsabilité sociale comme un partenariat, au service de valeurs communes. Ainsi, le Groupe favorise la recherche d'une amélioration plutôt que l'interruption de la relation avec ses partenaires. BIC accepte une note de performance minimum de 85 %, sans non-conformité majeure ou modérée des fabricants audités. Le Groupe travaille aux côtés du fabricant pour améliorer son score par le développement des conditions de travail. L'encadré ci-dessous résume les étapes de l'évaluation des fabricants sous contrat.

LES SIX ÉTAPES DE L'ÉVALUATION DES FABRICANTS SOUS CONTRAT

1. Le fabricant sous contrat analyse et signe le Code de Conduite Fournisseurs de BIC.
2. Un organisme de contrôle externe indépendant procède à une évaluation initiale du fabricant sous contrat.
3. BIC soumet un plan d'actions correctives (PAC) au fabricant sous contrat.
4. Le fabricant sous contrat met en place le PAC pendant une période concertée et raisonnable.
5. L'auditeur confirme l'application des mesures correctives par une évaluation de suivi si nécessaire.
6. La surveillance est terminée une fois que l'évaluation des conditions de travail sur WCA est approuvée par l'équipe conformité du fabricant sous contrats et des évaluations régulières sont effectuées tous les deux ans.

À fin 2022, conformément au plan d'audit prévu sur deux ans, les audits ont été programmés ou réalisés pour tous les fabricants sous contrat (Produits Grand Public ou BIC Graphic) avec un taux de performance moyen global de 85 %. BIC a organisé des audits de suivi pour les fabricants sous contrat ayant un taux de performance inférieur afin de s'assurer du respect des réglementations et processus locaux.

(1) Hors BIC Graphic, les entités nouvellement acquises et certains OEM.

(2) Ces actions comprennent la réalisation d'une étude stratégique de résilience en 2021 et la campagne EcoVadis en 2022.

3.3.3 COMMUNAUTÉS

3.3.3.1 Défis mondiaux

L'ONU a adopté en septembre 2015 un Programme de Développement Durable composé de 17 objectifs mondiaux visant à combattre la pauvreté et lutter contre les inégalités et les injustices. Ces objectifs donnent une place prépondérante à l'accès pour tous à l'éducation et à l'hygiène. Le Groupe répond à ces enjeux à travers :

- son implantation économique locale – environ 4 millions de points de vente distribuent des produits BIC® à travers le monde ; et
- sa présence mondiale – BIC fabrique et distribue ses produits dans 160 pays, sur les marchés les plus développés comme les plus défavorisés.

De plus, BIC cherche à soutenir les communautés locales à travers une démarche philanthropique qui favorise autant l'implication du Groupe que celle de ses collaborateurs.

3.3.3.2 Politiques, actions prises, résultats et perspectives

Writing the Future, Together #5- S'investir pour une vie meilleure à travers l'éducation

L'objectif de Développement Durable n° 4 de l'ONU est « d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Il souligne les deux enjeux majeurs liés à l'éducation :

- l'accès à l'éducation ;
- l'équité dans les apprentissages.

Chez BIC, il est très important de défendre une éducation de qualité et de donner aux élèves le goût d'apprendre.

De par ses activités de conception, fabrication et distribution d'instruments d'écriture, BIC a joué un rôle essentiel dans la promotion de l'éducation. Le Groupe est intimement convaincu que l'éducation est un élément essentiel pour acquérir libre arbitre, indépendance, et pour lutter contre la pauvreté. Le Groupe n'a pas attendu que soit démontrée l'importance de l'écriture manuscrite dans la structuration du cerveau de l'enfant pour s'engager activement en sa faveur. BIC s'est fixé pour objectif d'améliorer des vies à travers l'éducation et a traduit cette ambition par l'engagement suivant : d'ici 2025, BIC améliorera les conditions d'apprentissage de 250 millions d'enfants à travers le monde.

Le Groupe a une approche en trois volets :

- des actions portées par la Fondation d'entreprise BIC ;
- des actions d'accompagnement en faveur de l'amélioration des conditions d'apprentissage, incluant la sensibilisation aux bénéfices de l'écriture manuscrite dans les processus d'apprentissage et de mémorisation (voir Rubrique Actions de sensibilisation et d'accompagnement) ;
- les actions de mécénat (dons de produits, dons financiers, mécénat de compétences) portées par les entités locales au bénéfice des communautés (voir Rubrique Actions de mécénat de BIC et de ses filiales).

À fin 2022, BIC estimait que 187 millions d'enfants ont des conditions d'apprentissage qui ont été améliorées depuis 2018. Cette amélioration intervient à travers des actions directes auprès des enfants ou des actions auprès des enseignants et des parents.

> ***187 millions d'enfants ont vu leurs conditions d'apprentissage améliorées entre 2018 et 2022.***

Actions de sensibilisation et d'accompagnement

L'écriture manuscrite est une compétence fondamentale qui contribue à la structuration de la pensée. La possession d'instruments d'écriture est donc un élément essentiel des conditions d'apprentissage. Au cours des dernières années, les équipes BIC ont plébiscité et facilité l'écriture à la main ainsi que son importance pour le développement des enfants. Cette mobilisation s'est faite notamment à travers :

- le développement de fiches d'activités et d'ateliers à destination des enseignants sur des thèmes variés tels que le développement durable, le développement de la motricité, des exercices de codage ou encore d'écriture ;
- l'accompagnement des communautés les plus démunies par la fourniture d'instruments d'écriture (papeterie, supports éducatifs et mobiliers de classe) ;
- l'animation d'ateliers dans des écoles pour sensibiliser à l'importance de l'éducation et de l'écriture et la créativité, la production d'écrits ou des concours de coloriage thématiques à destination des plus jeunes.

En Amérique du Nord, BIC a annoncé en novembre 2021 le lancement de la communauté en ligne « *BIC-CAUSE WE CARE* » : un lieu de rassemblement virtuel pour ceux qui veulent participer à l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves dans le monde. La communauté « *BIC-CAUSE WE CARE* » a pour vocation de soutenir une multitude d'initiatives :

- dons à des initiatives éducatives et à des écoles ;
- informations sur des événements locaux ;
- échanges autour de l'éducation ;
- partage d'outils et de ressources entre enseignants, parents, soignants et élèves.

Après environ un an d'existence de la communauté BIC-Cause We Care, le Groupe a eu un impact positif pour ses 7 000 membres en fournissant des ressources, en valorisant les éducateurs, en facilitant les discussions sur l'éducation et en soutenant un large éventail de besoins éducatifs. Les réalisations notables en 2022 comprennent :

- des dons monétaires et de produits à des causes éducatives et à des écoles :
  - 14 éducateurs ont reçu des fonds pour leur classe,
    - 8 « Héros de l'éducation », désignés par des membres de la communauté, ont gagné 1 000 dollars et des produits BIC pour leur classe,
    - 6 éducateurs ont reçu des fonds pour leur classe et des produits à l'occasion de la Journée mondiale des enseignants,
  - 5 000 dollars ont été offerts à *Children International* dans le cadre de *Seasons of Giving 2021* et 1 000 autres offerts à *Kids in Need Foundation* en 2022. Ces deux organisations à but non lucratif ont été choisies par la communauté par le biais de sondages,
  - les membres ont reçu des produits BIC® pour améliorer leurs conditions d'apprentissage à la maison ou dans leur classe ;

- des informations sur les événements locaux : la communauté « BIC-CAUSE WE CARE » a mis en relation les membres autour d'événements nationaux de promotion de leur carrière et de leur bien-être au travail, afin de prévenir l'épuisement professionnel ;
- faciliter les discussions sur l'éducation : 88 discussions sur des sujets éducatifs ont été organisées en 2022, recueillant environ 5 000 commentaires et conversations ;
- encourager le partage d'outils et de ressources entre enseignants, parents, soignants et élèves : plus de 30 ressources ont été partagées cette année pour aider les parents à amener l'éducation à la maison, à encourager la créativité par l'apprentissage, à aider les enseignants dans leur développement de carrière, et plus encore.

Actions de mécénat de BIC et de ses filiales

Les actions de mécénat de BIC et de ses filiales peuvent se faire sous trois formes :

- le don de produits ;
- le don financier ; et/ou
- le volontariat/mécénat de compétences.

BIC et ses filiales privilégient des opérations au bénéfice des populations proches de leurs implantations.

Chaque année, BIC développe et met sur le marché des produits-partage, dont certains sont des produits utiles à l'éducation. Pour le consommateur, c'est la possibilité de consommer de manière solidaire pour le même prix, car une partie de son achat sera reversée au profit d'une association qui diversifie ses sources de recettes et bénéficie d'une visibilité supplémentaire. Pour BIC, c'est l'occasion de marquer son engagement civique et d'augmenter ses ventes.

L'année 2022 a marqué le retour de la Semaine mondiale de l'éducation. Cet événement, devenu l'une des plus grandes initiatives de dons du Groupe, contribue à son empreinte en la matière et apporte de la reconnaissance pour tous ceux qui y participent. Il a également permis d'unir les collaborateurs autour d'une cause commune pour apporter aux enfants des moments de créativité, de simplicité et de joie. Au cours de cet événement, BIC a fait don de 3 millions d'instruments d'écriture à des salles de classe du monde entier.

Les collaborateurs consacrent des heures de bénévolat à l'organisation d'expériences amusantes et créatives pour les élèves, telles que :

- un partenariat avec une organisation artistique éducative au Brésil, pour enseigner aux élèves la protection de l'environnement ;
- le parrainage d'un festival familial en Grèce, pour promouvoir le jeu créatif chez les enfants ;
- une conférence d'automne pour Enactus, un organisme à but non lucratif qui incite les étudiants à résoudre les plus grands problèmes du monde par l'entrepreneuriat ;
- surprendre des étudiants français avec un grand bus scolaire jaune BIC rempli de produits ;
- un cours du célèbre illustrateur australien Marc McBride sur des techniques d'amélioration de ses compétences en dessin.

Un aspect innovant de la Semaine mondiale de l'éducation de cette année a été de faciliter la participation des clients fidèles et des fans de la marque BIC®. Pour chaque « like » sur les médias sociaux de l'événement, BIC a fait don de 100 produits supplémentaires aux écoles dans le besoin, dans la limite de 500 000 produits.

De même, tout au long de l'année, BIC a poursuivi ses activités philanthropiques. En 2022, les activités notables ont été les suivantes :

- **BIC Roumanie** a fait don de plus de 7 859 produits BIC® au projet "Bibliothèque pour tous", qui vise à collecter du matériel éducatif et des fournitures nécessaires à la rentrée scolaire pour les enfants des communautés à faibles revenus.
- **BIC Canada** s'est associé à la *Insight Heart Foundation*, une association caritative canadienne qui vient en aide aux adultes et enfants vulnérables des communautés à faible revenu, en leur fournissant des produits et ressources essentiels. BIC Canada a fait don de plus de 500 produits BIC® pour leur programme Backpacks 4 Smiles.
- Chaque année, les équipes d'étudiants d'Enactus UK peuvent participer au concours *Individual Topic Competition* de **BIC UK**, afin de recevoir un financement pour leurs projets socio-économiques à but non lucratif et un mentorat de la part des employés de BIC. En 2022, BIC UK a sélectionné trois équipes qui ont reçu un financement et bénéficié d'un mentorat tout au long de l'année.
- **BIC Pologne** a créé le programme des enseignants ambassadeurs "Let's Paint The Future Together". L'objectif de ce programme éducatif est de construire des relations positives et durables avec les enseignants à travers la notoriété de la marque et les parrainages.
- En 2022, **BIC Maroc** a fait don de plus de 600 000 unités à diverses ONG, dont l'association Enfants du désert et SOS Villages d'Enfants.

En 2022, les dons de produits et dons financiers dans le monde ont représenté 900 000 euros (valorisation interne), principalement dans les domaines de l'éducation (1), de l'environnement et de la santé.

> ***900 000 euros de dons de produits et de dons financiers en 2022.***

> ***90 opérations de volontariat, de dons de produits et de dons financiers dans le monde en 2022 (tous domaines confondus).***

RÉPARTITION DE LA VALEUR FINANCIÈRE DES OPÉRATIONS – BIC – 2022

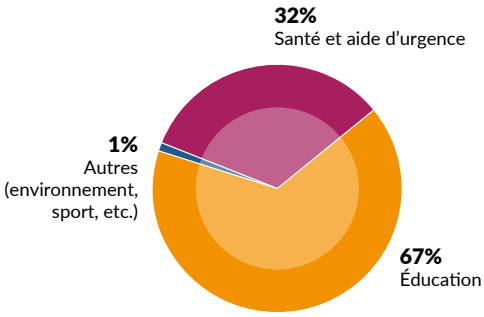

RÉPARTITION EN NOMBRE D'OPÉRATIONS – BIC – 2022

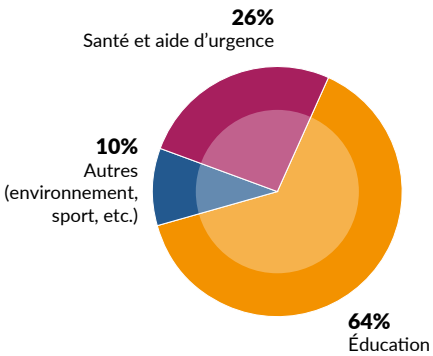

La Fondation d'entreprise BIC

La Fondation d'entreprise BIC est née de la volonté du Groupe d'aller plus loin dans le soutien à l'éducation tout en renforçant le sentiment de fierté et d'appartenance de ses collaborateurs. La mission de la Fondation est la suivante : « Nous favorisons l'accès à des programmes éducatifs de qualité pour tous. En mettant l'accent sur le développement de compétences créatives, nos programmes permettent directement à nos participants de construire des communautés plus fortes, plus inclusives et plus créatives, tout en inspirant et en équipant les enfants et les jeunes adultes pour qu'ils laissent leur empreinte sur le monde ». Les actions de la Fondation ciblent les enfants et les jeunes issus de communautés démunies.

Dans un contexte de transformation rapide de la société, de l'économie et de la main-d'œuvre, la créativité est l'une des compétences clés pour cultiver l'esprit d'apprentissage tout au long de la vie, tant chez les enfants que chez les adultes. Les systèmes éducatifs du monde entier manquent d'initiatives favorisant la créativité. Ils n'encouragent pas souvent les enfants et les adultes à prendre des risques, à croire en leur capacité à changer les paradigmes, à faire leur part et à prendre leurs responsabilités pour construire un monde meilleur et plus durable.

C'est pourquoi la Fondation d'entreprise BIC a décidé de se concentrer sur les compétences créatives, car elle croit au pouvoir de la créativité comme moteur du changement. La Fondation a défini six domaines prioritaires qu'elle considère comme essentiels pour le développement des compétences créatives chez les enfants et les jeunes : l'art, la musique, l'expression corporelle, l'esprit d'entreprise, l'écriture créative et la parole.

La Fondation est dirigée par un Conseil d'Administration composé de neuf membres – six internes à BIC et trois experts extérieurs. Il se réunit formellement trois fois par an et vote pour approuver l'utilisation des fonds de la Fondation. Le soutien et la perspicacité des membres du Conseil d'Administration sont essentiels pour élargir le champ d'action de la Fondation et identifier les organisations qui ont un impact sur la vie des personnes.

La Fondation identifie des partenaires en accord avec sa mission et fournit des fonds pour soutenir la mise en œuvre de programmes dans le monde entier. Chaque partenaire à but non lucratif est soigneusement sélectionné et financé après un examen détaillé. En 2022, la Fondation a signé cinq nouveaux partenariats avec des ONG axées sur le développement de la créativité chez les enfants et les jeunes. Depuis sa création, la Fondation a soutenu 47 projets dans 20 pays et a eu un impact sur plus de 155 000 vies.

Afin de construire des partenariats durables et holistiques, la Fondation est convaincue qu'il est essentiel d'impliquer les collaborateurs BIC auprès de ses ONG partenaires. En 2022, la Fondation a offert aux collaborateurs des opportunités de volontariat et organisé des événements pour leur permettre de s'investir et de mieux connaître les ONG partenaires et leurs actions. Grâce à des activités telles que des séances de conseil pour la préparation de CV et d'entretiens, du mentorat, des séances d'art-thérapie et des visites virtuelles, la Fondation a engagé plus de 1 000 collaborateurs auprès de 15 de ses ONG partenaires.

(1) Concernant cet indicateur, toutes les actions philanthropiques en faveur de l'éducation sont étudiées, y compris celles menées au titre de l'engagement #5.

La Fondation se veut également une passerelle entre BIC et le secteur à but non lucratif, en contribuant à la création de collaborations utiles avec les produits BIC®, à la coordination des dons de produits, etc.

En 2022, la Fondation a officiellement lancé la ***Creativity Community of Practice***, un réseau multidisciplinaire et collaboratif de personnes travaillant dans le domaine de la créativité et de l'éducation. Ce réseau a pour objectif de faire progresser et d'amplifier le développement des compétences créatives dans les systèmes éducatifs, par le biais de la sensibilisation, de l'amélioration des compétences, de la recherche et de l'accessibilité, et de collaborations.

En 2022, la Fondation d'entreprise de BIC a parrainé l'***Ideas World Cup***, le plus grand événement de brainstorming au monde, où des individus et équipes de villes du monde entier s'affrontent pour résoudre un problème social en utilisant la pensée créative. Cette année, le thème était « Comment inspirer la créativité dans l'éducation ». Plus de 3 800 personnes dans le monde ont participé et proposé 520 solutions. Le gagnant du concours est **Israel Sornoza**, Équatorien, pour son projet, *Learn to Rap* : donner aux jeunes les moyens de s'exprimer grâce au rap et à la création. En tant que vainqueur mondial du concours, Israel a reçu une formation sur la créativité et l'innovation de six semaines de la part d'*Actitud Creativa*, l'organisation qui a créé l'*Ideas World Cup*. Israel a également reçu la bourse Jane Strode Miller, une bourse d'études complète pour le programme d'accélération de l'innovation et de l'entreprise du *Watson Institute*. Cette bourse prestigieuse a permis à Israel de bénéficier d'une formation à l'entrepreneuriat et d'opportunités de mise en réseau, afin de faire progresser son entreprise et d'amplifier son impact.

Voici quelques exemples supplémentaires d'organisations et de projets soutenus par la Fondation d'entreprise de BIC en 2022 :

Play Africa

En Afrique du Sud et sub-saharienne, l'association *Play Africa* propose des ateliers de *design thinking* pour les enfants de 7 à 12 ans issus de milieux défavorisés. Ces ateliers leurs permettent de développer leurs compétences créatives en leur apprenant à comprendre les défis sociaux et à générer, prototyper et tester d'éventuelles solutions avant de les lancer à plus grande échelle. L'ONG collabore avec des écoles, des collectivités locales et les communautés locales. Tout au long du partenariat avec la Fondation d'entreprise BIC, elle formera 120 facilitateurs. À leur tour ils dirigeront des ateliers de *design thinking* participatifs. Chaque année, une solution développée dans les ateliers sera financée pour être concrétisée dans l'école ou la communauté des enfants.

Girls Write Now

Aux États-Unis, le programme met en relation des lycéennes défavorisées et des jeunes en rupture de genre avec des écrivaines professionnelles pour un mentorat individuel d'un an. Les *mentorées* créent à l'intersection de la langue, de la technologie et de l'art. Elles explorent les sous-genres de la poésie, de la fiction, des mémoires, du journalisme et de l'écriture de scénarios et acquièrent des compétences numériques telles que le montage audio et vidéo, le codage et la conception. Elles participent également au programme *Writing Works* de *Girls Write Now*, où elles bénéficient d'un développement professionnel unique et personnalisé. Elles renforcent leurs compétences en matière d'écriture et de communication, en vue de prendre le chemin de l'université et d'une carrière professionnelle.

Fondation Culturespaces

En France, la Fondation Culturespaces propose aux enfants les plus défavorisés d'avoir accès à une éducation artistique et culturelle, afin de libérer leur potentiel créatif. Son programme phare « Art en Immersion », qui touche 7 000 enfants chaque année, est conçu en parallèle des expositions artistiques annuelles présentées dans les centres d'art numérique de Culturespaces. Il permet aux enfants d'explorer l'univers d'un artiste de manière ludique, créative et didactique. Le programme est structuré en plusieurs étapes : il commence par des ateliers éducatifs pour découvrir l'artiste, la technique, les couleurs, puis les enfants se rendent à l'exposition d'art immersive et, enfin, ils participent à des ateliers créatifs où ils créent leur propre œuvre d'art et la partage ensuite avec d'autres enseignants et parents lors d'un événement de présentation.

Creativity Pioneers Fund

La Fondation d'entreprise de BIC s'est associée à la Fondation Moleskine pour soutenir des organisations du monde entier dans le domaine créatif à travers la deuxième itération du *Creativity Pioneers Fund*. Cette initiative est une opportunité de financement mondial où les ONG locales peuvent demander à recevoir un soutien financier pour soutenir et développer des projets innovants autour de la créativité qui catalysent le changement social. Le Fonds a accordé à 27 organisations de 18 pays différents des micro-subventions de 5 000 euros, sans restriction. En outre, les bénéficiaires du fonds se voient également offrir de nombreuses possibilités de mise en réseau, d'amélioration des compétences et de visibilité. Le financement n'étant que le début du partenariat, le *Creativity Pioneers Fund* vise à établir des relations durables avec ses partenaires, tout en créant un écosystème mondial de pionniers créatifs, d'acteurs du changement, de leaders d'opinion et de professionnels de l'impact social.

Programme de rachat d'actions à impact ESG

Dans le cadre de son engagement à améliorer les conditions d'apprentissage des enfants dans le monde, BIC a lancé fin 2020 un programme innovant de rachat d'actions à impact ESG de 40 millions d'euros. Ce programme a été exécuté par Exane BNP Paribas au cours de l'année 2021. La surperformance est allouée pour partie à la Fondation d'Entreprise BIC et pour partie aux programmes de tutorat et de parentalité de l'association Abdul *Latif Jameel Poverty Action Lab (J-PAL)* en Europe et aux États-Unis. Le soutien financier de BIC contribuera à produire des connaissances sur les politiques d'éducation pour améliorer l'apprentissage, en particulier des élèves issus de milieux défavorisés. En 2022, BIC a réalisé son deuxième programme de rachat d'actions à impact ESG pour un total de 39,2 millions d'euros.

Inclusion sociale : non-discrimination et accès aux produits et services

BIC est guidé par une vision : « Nous offrons des produits simples, inventifs et fiables, pour tous, partout dans le monde ». Pour BIC, rendre ses produits accessibles au plus grand nombre implique de les adapter aux spécificités des pays en croissance. Grâce aux stylos et rasoirs commercialisés dans plus de 160 pays, BIC favorise l'accès à l'éducation et à l'hygiène, et participe ainsi au progrès social partout dans le monde.

La démarche de BIC consiste à adapter tous les paramètres possibles pour rendre ses produits accessibles :

- rapprocher les unités de production de leurs marchés de distribution ;
- créer des produits pour les marchés en croissance ;
- adapter les produits BIC® au pouvoir d'achat des pays en croissance ;
- repenser entièrement l'emballage, pour commercialiser les produits par un ou deux articles seulement ;
- offrir la fonctionnalité au meilleur prix en définissant le prix le plus juste pour ses produits en collaboration avec les Distributeurs locaux, en fonction des modes de consommation et des seuils de prix de vente ;
- développer des modèles de distribution innovants et adaptés en s'appuyant sur les Distributeurs locaux : kiosques individuels ou microboutiques, points de service à proximité des écoles.

3.3.4 LES ATTENTES DES CLIENTS ET CONSOMMATEURS ET LA SÉCURITÉ DES PRODUITS [DPEF]

BIC distingue les « clients » (les entreprises, les administrations, les Distributeurs de fournitures de bureau, mais aussi les acteurs majeurs de la grande distribution) et les « consommateurs » (utilisateurs finaux de ses produits). Les clients et consommateurs sont de plus en plus exigeants quant à la performance environnementale et sociale des produits.

3.3.4.1 Des produits conçus pour répondre et anticiper les attentes des consommateurs [DPEF]

BIC fabrique des produits de grande consommation. Depuis l'origine, le Groupe considère que ses produits doivent satisfaire et anticiper les attentes de tous ses consommateurs des pays matures et des pays en croissance. Les Distributeurs souhaitent également que leurs partenaires démontrent comment ils participent à réduire l'empreinte environnementale et sociale globale. Ils ont des exigences de plus en plus strictes sur les emballages de produits mis dans leurs rayons.

3.3.4.1.1 Risques et opportunités [DPEF]

[DPEF risque 8] BIC identifie parmi ses principaux risques RSE les risques liés à la réputation. Dans le contexte d'une sensibilisation accrue à l'environnement, la marque BIC® pourrait être associée à des produits jetables ou considérés à usage unique conduisant à la désaffection des consommateurs pour les produits BIC®. BIC souhaite améliorer sa communication, notamment sur les performances environnementales et sociales de ses produits, afin de s'assurer qu'elle lui permette de maintenir la confiance de ses parties prenantes.

La satisfaction des attentes des consommateurs est également source d'opportunités pour BIC, telles que :

- positionner la marque BIC® comme une marque responsable assurant la qualité et la sécurité *via* son engagement de long terme et des programmes ambitieux ;
- lancer des produits BIC® présentant des avantages environnementaux et sociaux.

DÉPASSER L'OPPOSITION DU JETABLE/DURABLE

Les produits BIC® sont souvent qualifiés de produits « jetables ». Sans être tous rechargeables, ils ne sont pas pour autant à usage unique. Ils offrent pour la majorité d'entre eux une longue durée d'utilisation : plus de 2 km d'écriture pour un stylo à bille, jusqu'à 3 000 flammes pour un briquet et 17 rasages pour un rasoir trois-lames. Par ailleurs, pour la plupart, ils sont fabriqués sans rien de superflu, avec le minimum de matière nécessaire. Chacun des différents produits BIC® existants, qu'ils soient ou non rechargeables, répond à des attentes spécifiques des consommateurs.

3.3.4.1.2 Politiques, mesures, résultats et perspectives [DPEF]

Depuis l'origine, BIC s'applique à concevoir et proposer des produits simples, accessibles et sans rien de superflu et qui répondent aux attentes des consommateurs, notamment en matière de performance environnementale et sociale. Pour cela, le Groupe développe divers programmes et politiques :

- *Writing the Future, Together* #1 : Favoriser l'innovation durable dans les produits BIC® (voir Rubrique 3.2.3.2.2) ;
- la philosophie des « 4 R » (voir Rubrique 3.2.3.2) ;
- la communication sur les avantages environnementaux des produits pour guider les consommateurs vers une consommation plus responsable (voir ci-dessous) ;
- la Charte de la Communication Responsable, établie en 2013, formalise la prise en compte par BIC de la Valeur de Responsabilité dans sa communication. Cette charte porte la volonté de BIC de diffuser des informations exactes et de délivrer des messages justes et clairs. Elle couvre l'ensemble des communications du Groupe dans le monde envers toutes ses parties prenantes ;
- BIC États-Unis participe chaque année aux évaluations de la performance de *Walmart* en matière de durabilité, comme le projet *Gigaton*. BIC réalise également chaque année un *reporting* spécifique dans le cadre du *CDP Supply Chain* ;
- au-delà de la réponse aux questionnaires spécifiques de ses clients sur la démarche RSE, BIC entretient avec eux des échanges sur tous les sujets, y compris les sujets de développement durable, dans le cadre de ses relations commerciales. Certaines de ces relations peuvent aller jusqu'à prendre la forme de partenariats. L'ensemble des métiers concernés (marketing, communication et commercial) dispose des outils nécessaires pour présenter le Programme BIC de Développement Durable ;
- BIC s'attache à rendre ses produits accessibles à tous.

Guider les consommateurs vers une consommation plus responsable

Tous les produits qui intègrent de la matière recyclée portent la boucle de Moebius et des informations pour accompagner le choix du consommateur. Certains produits BIC® portent l'écolabel NF Environnement. D'autres informent sur leurs qualités environnementales et sociales, permettant aux consommateurs d'opérer les choix qui satisfont leurs attentes. Pour chaque continent ou division, l'approche la plus appropriée est choisie. En Europe par exemple, la communication privilégie l'écolabel NF Environnement, le lieu de fabrication, la mention de la part de matière recyclée d'un produit ou la longueur d'écriture. Dans la division *Flame for Life*, l'emballage du BIC® Maxi, briquet le plus vendu au monde, porte la mention du nombre de flammes (« Jusqu'à 3 000 flammes » ou « Jusqu'à deux fois plus de flammes ») et sur le site www.mybiclighter.com, une section est dédiée à la performance.





Depuis 2019, BIC en Amérique du Nord est membre de l'organisation « How2Recycle » qui promeut des étiquettes de recyclage claires, cohérentes et concises. Un programme de mise en place des labels « H2R » sur les emballages de produits BIC® a démarré en 2020 pour le marché nord-américain.

Depuis 2015, conformément à la législation française, BIC informe ses consommateurs sur les consignes de tri qui concernent ses emballages. Une rubrique du site Internet du Groupe est dédiée à ces informations. À partir de 2022, conformément à la réglementation et aux lignes directrices Triman, BIC précisera les instructions de tri sur tous les emballages de produits vendus en France.

L'ÉCOLABEL NF ENVIRONNEMENT POUR DES PRODUITS D'ÉCRITURE BIC®

À performance d'usage égale, la marque NF Environnement, délivrée en France par AFNOR Certification, distingue les produits les plus respectueux de l'environnement. Pour obtenir cet écolabel, le produit doit être conforme à des critères d'aptitude à l'usage et à des critères écologiques, qui visent à réduire ses impacts environnementaux tout au long de son cycle de vie.

Dans le cas des produits d'écriture BIC®, les principaux critères retenus sont la limitation des quantités de matières utilisées ou encore l'utilisation de matières recyclées, la grande longueur d'écriture et la résistance des mines. BIC fut le premier fabricant d'instruments d'écriture à obtenir la marque NF Environnement. Aujourd'hui, une gamme complète de 16 produits BIC® a reçu cet écolabel, dont des produits historiques comme le stylo à bille BIC® Cristal® ou le stylo à bille BIC® 4-Couleurs™, ainsi que des stylos de la gamme BIC® Ecolutions®.

Résultats

Toutes les allégations environnementales qui apparaissent sur les emballages, les pages catalogues et les sites Internet des produits BIC® en Europe sont validées par le service juridique.

16 références de produits d'écriture de BIC® ont reçu l'écolabel français NF Environnement (NF 400).

Perspectives

L'offre de produits responsables BIC est permanente et s'enrichit chaque année. Dans les années à venir, BIC souhaite continuer à ancrer ces produits dans la stratégie du Groupe, notamment à travers l'engagement #1 de *Writing the Future, Together* : favoriser l'innovation durable dans les produits BIC®. Cela leur offrira également une plus grande visibilité en poursuivant les efforts sur la communication de son offre responsable.

3.3.4.2 La sécurité de nos produits [DPEF]

BIC souhaite proposer des produits sûrs, qui répondent à toutes les attentes des consommateurs et conformes aux normes et exigences de sécurité. Cela implique d'intégrer dans la conception et la fabrication de ses produits les préoccupations de santé et de sécurité des consommateurs, qui notamment souhaitent s'assurer de l'absence de certaines substances. Le Groupe s'attache également à respecter strictement les réglementations et les restrictions toujours plus sévères et en constante évolution concernant l'usage des produits et des substances chimiques.

3.3.4.2.1 Risques et opportunités [DPEF]

[DPEF risque 3] BIC identifie, parmi ses principaux risques RSE, les risques liés à la sécurité des produits et à la sécurité et la santé des consommateurs ; il s'agit du risque de mettre sur le marché des produits non conformes ou non sûrs.

Les dispositifs déployés pour la sécurité des produits et la protection de la santé des consommateurs présentent également des opportunités pour BIC. Parmi elles :

- se positionner en marque de référence en termes de qualité et de sécurité des produits, en répondant ou en dépassant les exigences réglementaires de chaque marché ;
- développer une expertise dans le domaine de l'évaluation des matières, en particulier des matières recyclées et alternatives.

3.3.4.2.2 Politiques, mesures, résultats et perspectives [DPEF]

Les sujets de sécurité des produits et de protection de la santé des consommateurs revêtent une importance stratégique pour le Groupe. BIC intègre la conformité réglementaire et la maîtrise des risques liés à la sécurité des produits dans sa stratégie avec pour objectif premier de mettre sur le marché des produits sûrs et conformes aux normes et exigences de sécurité. Il utilise pour cela :

- un *corpus* de documents portant son engagement ; et
- un ensemble de processus rigoureux visant à ne mettre sur le marché que des produits sûrs et conformes aux normes et exigences de sécurité.

Ainsi, BIC fournit chaque jour des millions de produits d'une qualité constante, vérifiée par de multiples tests et qui respectent les exigences nationales et internationales en matière de sécurité. Dès 2020, année de son acquisition par BIC, la société Djeep a été intégrée dans la culture et les processus de sécurité des produits du Groupe.

La **Politique Sécurité des Produits**, mise en place en 2001, présente les dix engagements pris pour s'assurer que les produits conçus et fabriqués par BIC sont sûrs pour la santé et l'environnement :

- un programme systématique de tests de qualification avant mise sur le marché des produits ;
- une approche globale avec des produits dépassant le plus souvent les exigences sécurité des produits des marchés locaux ;
- l'engagement des fournisseurs aux côtés de BIC dans cet objectif de conformité ;
- la prise en compte de la sécurité dès la conception des produits avec la réalisation de tests et d'évaluations toxicologiques pour évaluer les dangers physiques et chimiques ;
- l'anticipation des exigences sur la sécurité des produits par une veille réglementaire active au niveau national et international. Elle intervient en étroite collaboration avec les fédérations professionnelles qui partagent l'expertise de l'industrie avec les autorités compétentes ;
- la prise en compte de l'innovation dans les processus de sécurité des produits ;
- la sensibilisation de toutes les parties prenantes à la sécurité et à l'usage approprié des produits BIC® ;
- la prise en compte des incidents impliquant la sécurité des produits ;
- des mesures appropriées de retrait ou rappel des produits en cas d'incident ;
- la mise en œuvre de cette Politique par une Direction de la Sécurité des Produits.

[DPEF – Bien-être animal] Dans sa position sur les tests sur les animaux, BIC précise qu'il cherche systématiquement à ne pas effectuer en première approche de tests sur les animaux. Cependant, ces tests peuvent s'avérer nécessaires si :

- les alternatives ne peuvent fournir la garantie suffisante qu'un nouveau produit est sans danger pour le consommateur ;
- les alternatives aux tests sur les animaux ne sont pas reconnues par les réglementations.

LES SEPT ENGAGEMENTS DE BIC POUR ASSURER LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DE SES BRIQUETS

1. Toutes les unités de production de briquets BIC® sont certifiées ISO 9001. Les briquets BIC® respectent ou excèdent les exigences de la norme internationale de sécurité ISO 9994.
2. BIC est un membre actif de diverses organisations telles que la Fédération européenne des Fabricants de Briquets, des groupes de travail et comités techniques de l'ISO, du CEN, et de nombreux autres organismes normatifs nationaux et ce afin d'être en mesure de fournir à ses clients l'information la plus récente et la plus fiable en matière de qualité et de sécurité.
3. Chaque briquet BIC® est soumis à plus de 50 contrôles qualité, automatiques et individuels. En outre, BIC procède régulièrement à des vérifications de ses briquets déjà mis sur le marché.
4. BIC développe et améliore en permanence sa technologie exclusive afin d'assurer la qualité et la sécurité de tout briquet BIC®, par exemple la hauteur, la stabilité et le temps d'extinction de la flamme, et la résistance du réservoir à des tests extrêmes de résistance aux chocs et d'exposition à des températures élevées.
5. Des matières premières jusqu'au conditionnement des briquets, BIC a un système de production intégré ; l'entreprise dessine et développe elle-même la plupart de ses machines et utilise les technologies les plus modernes.
6. Les collaborateurs de BIC sont guidés par trois principes : Méthode – Précision – Discipline. Chaque membre du personnel de production consacre près de 25 % de son temps à vérifier la conformité des briquets et le bon fonctionnement des appareils de contrôle.
7. Depuis plus de 30 ans, BIC est engagé dans des programmes de sécurité à long terme.

Veille et conformité réglementaires

BIC dispose d'un système complet de veille réglementaire qui s'appuie sur des veilles formalisées. Cela complète les ressources internes et externes, notamment la connaissance précise des produits BIC® par les équipes de sécurité des produits, de leurs composants et des substances utilisées. En 2018, BIC avait établi une *Watch List* BIC (« liste de surveillance »), pour élargir sa veille aux listes non officielles, établies par les ONG, aux réglementations futures, aux substances controversées qui ne font pas déjà l'objet d'une interdiction.

Pour les substances réglementées, le Groupe cherche systématiquement à anticiper leur substitution. Cette *Watch List* est par essence en perpétuelle évolution. Dès 2019, la *Watch List* a été considérée dans la notation des produits dans l'outil EMA. L'équipe sécurité des produits collabore avec les équipes conception des produits pour suivre ensemble l'évolution de cette liste et sa prise en compte dans l'amélioration des produits.

BIC, en tant que membre d'organisations professionnelles (1), participe très activement à la veille réglementaire. Cela est nécessaire à la compréhension et à la prise en compte des nouvelles exigences.

Afin de rester en phase avec les futurs défis réglementaires, l'équipe de la sécurité des produits participe à de nombreuses réunions techniques ainsi qu'à des congrès sur la réglementation en Europe et en Amérique du Nord :

- réunions de travail de l'EWIMA et du TIE en Europe ;
- réunions de travail de l'ACMI et de la WIMA aux États-Unis ;
- commission de normalisation des jouets de l'AFNOR ;
- comité ASTM pour l'analyse des PFAs ;
- webinaires organisés par la FEBEA ;
- congrès Biocides à Lyon ;
- congrès Parfums & Cosmétiques à Chartres sur les enjeux réglementaires ;
- forum annuel de l'ACI sur la législation, la réglementation et la conformité des cosmétiques et des produits de soins personnels à New York ;
- webinaires de Chemical Watch (sur les PFAs et sur les prochains développements réglementaires européens).

CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT REACH

Le règlement européen REACH (Enregistrement, Évaluation, Autorisation et restriction des substances Chimiques) fixe le cadre réglementaire pour les substances chimiques : il revient à l'industriel de démontrer l'innocuité des substances chimiques qu'il utilise.

En 2013 et 2018, en réponse à REACH, BIC a enregistré 8 substances pour deux de ses entités juridiques. Suite à l'échéance de 2018 pour les produits représentant 1 à 100 tonnes par an, les autorités évaluent actuellement la conformité des dossiers soumis. BIC reste en veille sur les impacts potentiels des dossiers déposés. La révision du règlement européen REACH est en cours afin de répondre à la stratégie chimique de l'UE pour la durabilité. L'équipe de sécurité des produits suit de près cette révision et ses nouvelles exigences.

De nombreux pays adoptent des règlements similaires au règlement européen REACH. Le Groupe est en conformité depuis 2020 avec les règlements dans les pays où il est présent : Arménie, Biélorussie, Kazakhstan, Kirghizstan, Russie et Turquie. Suite au Brexit, BIC a également enregistré plus d'une centaine de substances au Royaume-Uni en 2021. En 2023, le processus d'enregistrement des substances commencera en Turquie et au Royaume-Uni. L'équipe de sécurité des produits se prépare à ces changements.

Processus de mise sur le marché de produits conformes et sûrs pour la santé et l'environnement

Au sein de BIC, la Directrice *Insights & Innovation* Groupe, le Directeur *Global Supply Chain* Groupe et le Directeur Général Groupe Briquets sont responsables de la mise sur le marché de produits conformes et sûrs pour la sécurité des consommateurs. Pour cela, ils s'adossent à :

- l'engagement de BIC d'assurer que ses produits sont conformes et sûrs pour la santé et l'environnement (voir ci-dessus) ;
- la veille réglementaire assurée par les équipes dédiées (voir ci-dessus) ;
- un processus de qualification sécurité des produits, mis en œuvre pour tous les produits avant leur mise sur le marché (voir ci-après).

Cette organisation robuste, mise en place de longue date, s'adapte et se renforce en permanence pour correspondre aux évolutions réglementaires. Les sujets de sécurité des produits et l'actualité réglementaire sont remontés systématiquement à la Direction Générale et aux équipes de Direction.

Des programmes de tests et d'évaluations systématiques

Avant la mise sur le marché, tous les produits BIC®, qu'ils soient nouveaux ou modifiés, doivent passer avec succès un programme complet de tests et évaluations de qualification en matière de sécurité des produits. Ces tests et évaluations permettent de mesurer les risques potentiels. Ils permettent de qualifier les substances chimiques présentes, d'évaluer leur dangerosité, de vérifier la conformité aux normes requises et de préparer les adaptations de formules ou les substitutions nécessaires en vue de réduire les risques.

BIC est soumis à la concurrence de nombreux modèles de briquets à bas coût, qui trop souvent ne respectent pas les normes internationales de sécurité. Selon les tests de laboratoires accrédités indépendants, plus des trois quarts des modèles de briquets mis sur le marché européen sont non conformes. Le Groupe a pris des mesures lui permettant de sensibiliser les différents acteurs.

La Commission européenne mène une révision de la Directive Sécurité Générale des Produits. BIC, sur la base de sa connaissance du marché et de sa longue expérience des failles du système issue notamment de la procédure en manquement contre les Pays-Bas, fait valoir des propositions constructives.

Formation

L'équipe de la sécurité des produits s'engage à éduquer et à tenir informées les principales parties prenantes internes sur des sujets importants liés à la sécurité des produits. En 2022, elle a organisé 15 sessions de formation à l'intention de différents départements du Groupe, tels que les équipes *Insights & Innovation*, Qualité & HSE des sites de production et le département informatique. Dans le cadre de l'intégration des membres des équipes de sécurité, tous les nouveaux collaborateurs reçoivent du matériel de formation sur la sécurité des produits.

(1) BIC est notamment membre des organismes suivants : EWIMA (European Writing Instrument Manufacturers Association) ; WIMA (Writing Instrument Manufacturers Association) ; ACMI (Art & Creative Materials Institute) ; TIE (Toy Industries of Europe) ; EFLM (European Federation of Lighter Manufacturers) ; et Fédération des Entreprises de la Beauté en France.

De nombreux changements réglementaires sont en cours en Europe pour soutenir la stratégie de l'UE pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques. Une équipe de quarante personnes clés qui jouent un rôle important dans le soutien des produits a été formée aux impacts potentiels des réglementations en cours de révision afin de pouvoir anticiper ces changements : REACH, CLP, directive sur la sécurité des jouets, règlement général sur la sécurité des produits, règlement sur les cosmétiques.

Par ailleurs, depuis novembre 2021, l'équipe sécurité des produits a participé à de nombreuses consultations publiques directement auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) ou *via* TIE et EWIMA. Plus de trente sujets réglementaires ont été abordés tels que les PFAA, l'étude d'impact de la Commission européenne sur la simplification des exigences d'étiquetage des produits chimiques et l'utilisation de l'étiquetage électronique, le règlement sur la sécurité générale des produits (GPSR), la révision du CLP, la directive sur la responsabilité du fait des produits, le contenu recyclé dans les jouets, la révision du champ d'application de la directive sur la sécurité des jouets, les pays du Golfe – révision des orientations de la Procédure d'évaluation de la conformité, le questionnaire de consultation publique Bioplastic Online, la restriction des microplastiques, la révision de l'approche REACH, Inclusion du plomb dans l'annexe XIV et la révision des douanes de l'UE, entre autres.

Perspectives

Dans les années à venir, le Groupe continuera d'adapter ses moyens et méthodologies de travail pour maintenir ses standards et son niveau d'exigence relatifs à la sécurité des produits. BIC poursuivra le renforcement de sa veille réglementaire afin de rester en capacité d'adapter ses processus, ses produits et ses formules à des exigences normatives toujours plus élevées.

3.4. ÉTHIQUE ET CONDUITE DES AFFAIRES [DPEF]

BIC est fermement convaincu que pour réussir en tant qu'entreprise, elle se doit de respecter les normes et les principes les plus stricts à tout moment – en agissant de manière responsable, en respectant la planète, la société et les générations futures.

3.4.1 RISQUES [DPEF]

[DPEF risque 6] BIC identifie parmi ses principaux risques RSE les risques liés aux pratiques de corruption. Le risque de corruption et de pratiques déloyales peut entraîner des actions juridiques à l'encontre de BIC et des conséquences majeures en termes de réputation et d'attractivité. Évaluer, cartographier et maîtriser ce risque est l'opportunité pour BIC de faire grandir la culture de l'éthique au sein de l'entreprise.

3.4.2 POLITIQUES, MESURES, RÉSULTATS ET PERSPECTIVES [DPEF]

3.4.2.1 Le Code de Conduite de BIC

BIC mène une veille continuelle des lois relatives à la conformité et s'assure que les collaborateurs connaissent le Code de Conduite BIC par le biais de formations et de campagnes de sensibilisation.

En 2022, BIC a revu son Code de Conduite afin de le simplifier et de reconnaître ouvertement la volonté du Groupe de se conformer et de respecter la législation française spécifique applicable.

Cette révision a permis de s'assurer que les collaborateurs du Groupe connaissent les obligations et les engagements de BIC en matière de transparence, de lutte contre la corruption et de modernisation de la vie économique (connue sous le nom de loi Sapin II) ainsi que la loi française sur le devoir de vigilance.

Quels que soient leur rôle, leur ancienneté ou leur lieu de travail, tous les collaborateurs sont tenus, en tout temps, de respecter ce code, les politiques et normes du Groupe. Cela vaut aussi pour toutes les lois, réglementations et normes industrielles applicables lors de l'exercice de leur activité professionnelle.

La nouvelle version du Code de Conduite BIC sera déployée à partir de janvier 2023 avec le soutien visible du Président-Directeur Général et du Comité Exécutif du Groupe. Tous les employés de tous les sites seront invités à suivre une formation en ligne et/ou à assister à une formation en face-à-face pour les employés qui n'utilisent pas d'ordinateurs dans leur travail quotidien.

Le Code de Conduite est accessible au public et diffusé à tous les nouveaux collaborateurs au cours de leur parcours d'intégration. Il a été traduit en sept langues – anglais, espagnol, français, grec, hindi, portugais et russe. Il est disponible sur l'Intranet de BIC, portail central d'information pour tous les employés dans le monde, ainsi que sur le site www.bic.com.

3.4.2.2 La Politique de lutte contre la corruption de BIC

Écrite en 2016 et mise à jour en octobre 2020, la Politique de lutte contre la corruption de BIC formalise les comportements qui s'imposent à tous les collaborateurs BIC. Elle concerne les employés, dirigeants ou Administrateurs, et toute personne agissant pour le compte du Groupe : filiale, entreprises associées, partenaire contractuel, négociant et consultant. La Politique décrit la manière dont les activités doivent être conduites en relation avec les tiers de manière à se prémunir de pratiques de corruption ou à en éviter la survenance. BIC ne tolère aucune forme de corruption ou de subornation et s'engage à lutter contre la corruption sous toutes ses formes. Cette politique couvre les sujets suivants :

- interactions avec des agents gouvernementaux, des entités privées, des personnes qui ne sont pas des agents gouvernementaux ;
- cadeaux, cadeaux d'entreprise et *sponsoring* ;
- relations avec les parties prenantes ;
- dons, aides aux communautés et dons aux partis politiques ;
- conflits d'intérêts ;
- suivi, enregistrement et *reporting* de tout manquement au regard des lois anticorruption.

La Politique de lutte contre la corruption a été traduite en sept langues : anglais, espagnol, français, grec, hindi, portugais et russe. Elle se trouve sur la page d'accueil de l'Intranet BIC, ainsi que sur le site externe www.bic.com.

3.4.2.3 Système d'alerte interne

Le dispositif d'alerte, BIC *Speak-Up*, est accessible par téléphone ou par Internet pour tous les collaborateurs BIC en poste ou ayant quitté le Groupe. Il est disponible 24 heures sur 24 dans plus de 200 langues de manière anonyme et confidentielle.

Parmi les réalisations notables en 2022 pour renforcer le système d'alerte interne du Groupe, on peut citer le premier atelier en face-à-face pour les enquêteurs internes du Groupe en Europe. Ce nouvel atelier, destiné à renforcer les capacités des enquêteurs, a été organisé au siège de BIC à Clichy par l'agent de conformité du Groupe avec le soutien d'un cabinet d'avocats externe et d'un consultant spécialisé dans les enquêtes internes. Il s'agissait d'un mélange de théorie et de pratique afin de s'assurer que les enquêteurs internes du Groupe soient équipés des bons outils et techniques pour mener des enquêtes objectives et impartiales, basées sur des faits. Cet atelier a été l'occasion de systématiser le contrôle de la non-rétorsion pour tous les collaborateurs susceptibles de participer à une enquête interne.

BIC s'engage à garantir la confidentialité des informations recueillies et à ce qu'aucune représaille n'ait lieu à l'encontre d'un salarié ayant rapporté de bonne foi un manquement à la Politique de lutte contre la corruption ou au Code de Conduite du Groupe.

Le dispositif d'alerte est accessible aux tiers sur l'Intranet BIC et sur www.bic.com. Ce mécanisme d'alerte a pour ambition de signaler les actions ou les comportements contraires à l'intégrité, l'honnêteté et l'équité. Le Groupe poursuit ses efforts de veille pour améliorer l'application de sa Politique de lutte contre la corruption, de son Code de Conduite et sa conformité au regard des lois, règlements, politiques et lignes directrices. En 2021, BIC a développé et déployé un programme de diligence raisonnable des tiers afin d'identifier, atténuer et documenter toute exposition aux risques de corruption et de pratiques déloyales. Cette diligence raisonnable et les actions d'atténuation sont gérées et documentées par le biais d'un outil dédié.

En 2022, BIC a pris la décision de développer, d'améliorer et de systématiser le programme de vigilance vis-à-vis des tiers du Groupe afin de permettre une évaluation globale et cohérente de tous les fournisseurs et partenaires commerciaux de BIC à tous les niveaux de la chaîne de valeur.

Le Groupe a donc investi dans un outil sophistiqué et intégré aux systèmes d'approvisionnement internes, faisant ainsi passer le programme de conformité de l'entreprise au niveau supérieur. Le déploiement complet de l'outil est prévu pour 2023.

3.4.2.4 Lobbying responsable et participation aux groupes de travail et aux réflexions sectoriels

BIC considère le *lobbying* comme une action positive, utile pour faire valoir son expertise industrielle et sa connaissance du marché auprès des autorités. Le *lobbying* n'est rien d'autre pour BIC que la communication, ciblée vers les décisionnaires et acteurs sur des sujets clés, des enseignements tirés de son expérience afin de faire valoir les équilibres nécessaires. Le *lobbying* vise à contribuer à l'amélioration de l'efficacité des actions des autorités dans l'application des réglementations et notamment à renforcer la sécurité des produits mis sur le marché et donc la sécurité du consommateur, en même temps qu'une concurrence loyale. BIC souhaite être reconnu et consulté en tant que partie prenante des décisions et actions qui concernent ses activités.

3.4.2.4.1 Participation aux réflexions sectorielles

BIC poursuit ses efforts pour exercer son *lobbying* de manière responsable et éthique. Il s'assure ainsi que les décisions légales et réglementaires, mais aussi les actions d'application des règles ont des conséquences techniques et économiques réalistes et efficaces et préservent ou rétablissent la loyauté des relations entre les acteurs du marché.

Même s'il n'existe pas chez BIC de tradition d'exposition publique sur des sujets industriels ou sociétaux majeurs, le Groupe prend la parole publiquement si nécessaire. Le Groupe participe aux réflexions sectorielles et exerce son influence sur quatre enjeux directement liés à ses engagements d'entreprise responsable :

- la sécurité des produits ;
- la lutte contre la contrefaçon ;
- la lutte contre la concurrence déloyale ; et
- la protection de l'environnement.

Ses pratiques de *lobbying* consistent principalement à adhérer à des organisations en participant aux travaux et à la conception de leurs positions.

BIC est membre du bureau des principales associations professionnelles, pour certaines depuis de nombreuses années.

Les activités de *lobbying* peuvent également prendre la forme de contacts directs avec les autorités, institutions, gouvernements, ONG concernées.

Les filiales du Groupe entretiennent également des relations directes avec les autorités nationales de leur pays d'implantation. En revanche, le Groupe ne dispose pas dans ses effectifs de lobbyiste professionnel.

3.4.2.4.2 Des responsabilités en matière de lobbying clairement identifiées

Au plus haut niveau du Groupe, Gonzalve Bich – Directeur Général –, et les membres du Comité Exécutif sont chargés de donner les orientations des actions de *lobbying* et d'en assurer le suivi régulièrement.

La responsabilité opérationnelle des relations avec les institutions et les autorités est déléguée à un petit nombre de managers, chargés de représenter le Groupe dans les instances décrites précédemment. Les membres du Comité Exécutif sont tenus informés de l'avancement des dossiers qui les concernent.

BIC s'assure du respect strict du cadre législatif et réglementaire local dans l'exercice de ses pratiques de *lobbying*. Comme pour toute activité du Groupe, le *lobbying* fait l'objet d'un suivi permanent par le service juridique de BIC, régi par le Code de Conduite de BIC et la Politique de lutte contre la corruption, qui désignent les personnes à alerter en cas de manquement.

3.5. REPÈRES [DPEF]

Ce document tient compte des conseils méthodologiques de la *Global Reporting Initiative* (GRI) dont les indicateurs traités sont référencés dans le tableau de correspondance des informations ESG de la page 331.

3.5.1 TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE [DPEF]

Risques extra-financiers	Description des risques et opportunités	Politiques et mesures mises en œuvre	Principaux résultats/indicateurs*
R1 – Risques liés au plastique : déchets plastiques et épuisement de la ressource.	Rubrique 3.2.3.1	**Politiques BIC** *Writing the Future, Together* #1 Favoriser l'innovation durable dans les produits BIC®. *Writing the Future, Together* : #2 Agir contre le changement climatique. **Démarches BIC** Philosophie des « 4 R » (Réduire, recourir aux matières Recyclées et alternatives, Recharger, Recycler). Démarche d'éco-conception intégrant des critères sociaux et environnementaux. Démarche d'intégration croissante de matière recyclée et alternative dans tous les produits. Évaluation systématique des produits selon les critères environnementaux et sociaux. Développement d'un modèle innovant d'économie circulaire. Partenariats en matière d'innovation.	• 5,70 % de matières recyclées ou alternative dans les produits BIC® (4,0 % en 2021). • 70 % de plastique réutilisable, recyclable ou compostable dans les emballages consommateur. • 54,7 % de contenu en recyclé des emballages plastiques. • 96,2 % d'emballages sans PVC. • 97,7 % d'emballages BIC en carton provenant de sources certifiées et/ou recyclées. • 3 produits améliorés par rapport à leur base de référence. • 16 produits BIC® labellisés NF Environnement. • À fin 2022, plus de 73,3 millions de stylos collectés via TerraCycle®. • 34 matières alternatives testées.
R2 – Risques liés au changement climatique.	Rubrique 3.2.1.1	**Politiques BIC** *Writing the Future, Together* #1 Favoriser l'innovation durable dans les produits BIC®. *Writing the Future, Together* #2 Agir contre le changement climatique. Politique Santé, Sécurité, Environnement (SSE). **Démarches BIC** Achat d'électricité d'origine renouvelable. Éco-conception. Plan d'action avec mesures d'atténuation du risque climatique sur les sites. Management environnemental des sites. Efficacité énergétique.	• 5,70 % de matières recyclées ou alternatives pour les produits BIC® (4,0 % en 2021). • 76 % d'électricité renouvelable. • 74 309 teqCO_2 (*location-based*) d'émissions directes et indirectes (*scopes* 1 et 2), soit - 11 % par rapport à 2021. • 0,74 teqCO_2/tonne de production (*scopes* 1 et 2). • 11,40 gigajoules/tonne de production, soit - 4,71 % par rapport à 2021. • 1,84 % de fret aérien (en tonnes-kilomètres) pour les transports intra-Groupe (contre 2,82 % en 2021).

Risques extra-financiers	Description des risques et opportunités	Politiques et mesures mises en œuvre	Principaux résultats/indicateurs*
R3 – Risques liés à la sécurité des produits et à la santé et sécurité des consommateurs.	Rubrique 3.3.4.2.1	**Politiques BIC** *Writing the Future, Together* #1 Favoriser l'innovation durable dans les produits BIC®. Politique Sécurité des Produits. Les sept engagements de BIC pour assurer la qualité et la sécurité de ses briquets. **Démarches BIC** Veille et conformité réglementaires. Processus de mise sur le marché de produits conformes et sûrs pour la santé et l'environnement. Processus d'évaluation des matières recyclées. Programmes de tests et d'évaluations systématiques.	• L'équipe sécurité des produits a organisé 15 sessions de formation à l'intention de différents département du Groupe tels que les équipes *Insights & Innovation*, Qualité & HSE sur les sites de production et le département informatique.
R4 – Risques liés à la santé et sécurité des salariés.	Rubrique 3.3.1.3.1	**Politiques BIC** *Writing the Future, Together* #3 S'engager pour la sécurité au travail. Politique Santé, Sécurité, Environnement (SSE). **Démarches BIC** Déploiement de la plateforme HSE Suite. *Reporting* santé-sécurité. Référentiel Santé, Sécurité, Environnement. Safety watch. Certifications Sécurité (OHSAS 18001) de quatre usines de Papeterie. Programme « Mieux Vivre au travail ».	• 70 accidents du travail avec arrêt pour les effectifs BIC. • 50 sites avec 0 accident. • 2,09 : taux de fréquence des accidents du travail – effectifs BIC. • 0,10 : taux de gravité des accidents du travail – par millier d'heures travaillées – salariés permanents et contrats à durée déterminée (CDD).
R5 – Risques liés au non-respect des Droits Humains (travail des enfants, conventions internationales de l'OIT).	Rubrique 3.3.2.1	**Politiques BIC** *Writing the Future, Together* #4 Impliquer de manière proactive les fournisseurs. Code de Conduite de BIC. Code de Conduite Fournisseurs. **Démarches BIC** Programme d'audits sociaux. Évaluation EcoVadis.	• 57 % des effectifs permanents travaillent dans des « pays libres » au regard des Droits de l'Homme. • 92 % des produits BIC® sont fabriqués dans ses propres usines. • 31 % des fabricants actifs sous contrat audités entre 2021 et 2022. • 60 % des usines BIC se situent dans des pays sans risques sur les Droits de l'Homme.
R6 – Risques liés aux pratiques déloyales (corruption).	Rubrique 3.4.1	**Politiques BIC** Code de Conduite de BIC. Politique de lutte contre la corruption de BIC. **Démarches BIC** Formation à la lutte contre la corruption. Déploiement du Code de Conduite du Groupe. Ligne d'alerte BIC Speak-up.	

Risques extra-financiers	Description des risques et opportunités	Politiques et mesures mises en œuvre	Principaux résultats/indicateurs*
R7 – Risques sur l'environnement liés à nos opérations.	Rubrique 3.2.2.1	**Politiques BIC** Politique Santé, Sécurité, Environnement (SSE). **Démarches BIC** Systèmes de management de l'environnement dans les sites (interne ou ISO 14001). Certifications de certains sites : • ISO 50001 ; • European Water ; • Stewardship Gold ; • BREEAM ; • LEED. Réduction des consommations d'eau. Réduction des déchets et de leur valorisation. Voir aussi Risque 2.	• 3,73 m^3/tonne de consommation annuelle d'eau. • 0,179 tonne de déchets non dangereux/tonne de production. • 0,028 tonne de déchet dangereux/tonne de production. • 73 % de déchets non dangereux recyclés (en tonnes). • 41,4 % de déchets dangereux incinérés avec récupération d'énergie (en tonne). • 90 opérations de volontariat, de dons de produits et de dons financiers dans le monde en 2021 (tous domaines confondus). • 900 000 euros de dons financiers ou de produits.

R8 – Risques liés à la réputation et à la marque.	Rubrique 3.3.4.1.1	**Politiques BIC**
		Writing the Future, Together #1 Favoriser l'innovation durable dans les produits BIC®.
		Charte de Communication Responsable.
		Démarches BIC
		Philosophie des « 4 R » (Réduire, recourir aux matières Recyclées et alternatives, Recharger, Recycler).
		Éco-conception intégrant des critères sociaux et sociétaux.
		Intégration croissante de matière recyclée et alternative dans tous les produits.
		Évaluation systématique des produits selon les critères environnementaux et sociaux.
		Développement d'un modèle innovant d'économie circulaire.
		Partenariats en matière d'innovation.
			• Performances d'utilisation des produits BIC® :
			  • plus de 2 km d'écriture pour la plupart des stylos à bille,
			  • jusqu'à 3 000 flammes pour un briquet,
			  • 17 rasages pour un rasoir trois-lames.
			  • 16 produits BIC® labellisés NF Environnement.
			  • 100 % des allégations environnementales sur les emballages, les pages catalogues et les sites Internet des produits BIC® en Europe sont validées par le service juridique.
			  • 5,70 % de matières recyclées ou alternatives pour les produits BIC® (4,0 % en 2021).
			  • 70 % de plastique réutilisable, recyclable ou compostable dans les emballages consommateur.
			  • 54,7 % de contenu en recyclé des emballages plastiques.

R9 – Risques liés aux collaborateurs expérimentés et aux compétences.	Rubrique 3.3.1.4.1	**Démarches BIC** Plans de succession. Formation des collaborateurs.	• 16 238 jours de formation reçus – effectifs permanents.

** Voir aussi Rubrique 3.5.4 Tableaux d'indicateurs.*

3.5.2 NOTATIONS EXTRA-FINANCIÈRES

En 2022, BIC est notamment présent dans les indices d'investissement socialement responsable suivants :

- *CDP Climat 2022 : Leadership Level A-* ;

En 2022, BIC s'est vu attribuer la note ISS ESG Prime Corporate, répondant aux exigences holistiques de performance en matière de durabilité, basées sur l'analyse de plus de 100 facteurs ESG spécifiques au secteur, jugés par rapport aux pairs de l'industrie.

3.5.3 PÉRIMÈTRE ET CHOIX DES INDICATEURS

La période de *reporting* couverte par le présent document est celle du 1er janvier au 31 décembre 2022.

3.5.3.1 Informations exclues de la Déclaration de Performance Extra-Financière

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce français, BIC n'inclut pas dans sa Déclaration de Performance Extra-Financière les thématiques suivantes, car elles ne constituent pas des enjeux, risques ou opportunités majeurs pour le Groupe aujourd'hui.

Impacts sur la biodiversité

L'impact de BIC sur la biodiversité se fait notamment *via* son emprise foncière (sites industriels, logistiques ou administratifs). Pour évaluer cet impact, BIC s'est concentré sur une « approche sites » et a ainsi réalisé en 2011 une analyse cartographique du contexte environnant chaque usine BIC (1). La grande majorité des usines BIC est localisée dans des zones non sensibles, voire industrielles et son emprise foncière ainsi que son fonctionnement ne présentent à priori pas de risque pour ces zones. De plus, lorsque des obligations existent, les systèmes de management couvrent la problématique et permettent d'assurer un suivi.

Rejets dans l'air, l'eau, le sol affectant gravement l'environnement

La nature des activités industrielles de BIC, principalement le moulage et l'assemblage de produits en plastique et le marquage des produits, a un impact environnemental local relativement faible, comparé à d'autres secteurs industriels. Néanmoins, dans le cadre de la Politique Santé-Sécurité-Environnement, chaque site mesure, évalue et réduit ses impacts environnementaux significatifs.

Conditions d'utilisation des sols

En Europe comme aux États-Unis, où se situe la majorité des sites du Groupe, lorsqu'un site industriel est fermé, BIC veille à ce que la remise en état soit en accord avec les lois locales et les meilleures pratiques environnementales. Lorsque c'est approprié ou exigé par la loi, BIC mène des études de sol et de sous-sol, même si cela n'est pas obligatoire pour la majorité des sites. Les études de pollution effectuées sur des sites européens longtemps exploités montrent que l'activité du Groupe n'a pas d'impact notable sur les sols et sous-sols. Pour les sites français assujettis à des exigences réglementaires spécifiques, la politique de prévention des risques de pollution des sols est intégrée dans la démarche.

Nuisances olfactives et sonores

Les nuisances olfactives ne sont pas considérées comme significatives dans l'activité de moulage, d'assemblage et de marquage de produits du Groupe.

Concernant les nuisances sonores, des mesures sont faites en limite de propriété à des fins de conformité à la réglementation locale. Dans l'hypothèse où des nuisances seraient portées à la connaissance du Groupe, des études seraient effectuées et des actions correctives adaptées seraient mises en place.

La lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire et le respect d'une alimentation responsable, équitable et durable

Ces enjeux ne sont pas des enjeux majeurs pour BIC. Des animations pour la sensibilisation des collaborateurs sont néanmoins régulières dans les restaurants d'entreprise du Groupe, notamment en France et au Brésil.

3.5.3.2 Périmètre de reporting des indicateurs

Pour les indicateurs relatifs aux RH, le périmètre concerne les effectifs de BIC qui comprend les salariés permanents, contrats à durée déterminée (CDD) et intérimaires de l'ensemble des sociétés françaises et étrangères du Groupe.

Pour les indicateurs environnement, le *reporting* concerne les activités ayant un impact significatif, à savoir les activités industrielles détenues par le Groupe. Sont donc concernées toutes les usines BIC fabriquant des produits finis ou semi-finis. Sont également concernées les sociétés d'ingénierie et les activités d'emballages de plus de 50 salariés ou dont les opérations sont soumises à un cadre réglementaire spécifique (SEVESO en Europe, PSM ou RMP aux États-Unis) compte tenu de leurs activités. Les sièges de plus de 200 employés sont également inclus dans ce *reporting*. Tout nouveau site répondant aux seuils de périmètre établis ci-dessus devrait viser à satisfaire les exigences du programme dans les cinq ans suivant sa première consolidation financière.

BIC Nantong est exclu du périmètre de *reporting* car cette usine produit moins de 1 % du volume total de briquets du Groupe. Djeep est également exclu.

Pour les indicateurs de santé et de sécurité, tous les sites du Groupe (bureaux, sites industriels et contacts hébergés) sont inclus dans le périmètre sauf le site Sibjet Egalement, le périmètre concerne les effectifs de BIC qui comprend les salariés permanents, contrats à durée déterminée (CDD) et intérimaires.

En 2022, Pentex Pen & Stationery, Cello Writing Aids, Cello Writing Instruments & Containers ont été retirés du périmètre de reporting en raison de leur fermeture.

3.5.3.3 Indicateurs

Les indicateurs publiés sont choisis pour représenter au mieux les principaux enjeux et impacts sociaux et environnementaux de BIC.

Le recensement des actions menées par le Groupe et ses filiales pour les communautés provient de la consolidation des informations envoyées annuellement. Ce *reporting* est une estimation en nombre de projets et en valeur.

Les indicateurs financiers, ceux relatifs aux RH, à la sécurité au travail et à l'environnement sont issus de plusieurs systèmes de collecte qui utilisent de manière privilégiée des outils dédiés sur Intranet, sous la responsabilité de leurs départements respectifs. Un contrôle de cohérence des données est effectué avant leur consolidation.

Pour le *reporting* environnement et santé-sécurité ainsi que pour les données relatives aux emballages, et pour assurer une meilleure fiabilité des données publiées, les données des années précédentes peuvent être corrigées quand cela est nécessaire.

Les indicateurs environnementaux sont rapportés à la production, afin que la mesure de ces indicateurs soit moins impactée par les variations du volume de production. Cependant, il est à noter que ces indicateurs intègrent des usages non corrélés à la production, comme la consommation d'énergie pour le chauffage ou l'éclairage des bâtiments qui est davantage corrélée à des événements climatiques. La classification du type de traitement des déchets se base sur les filières vers lesquelles ils sont dirigés.

(1) Cello Pens ne fait pas partie du périmètre de cette étude.

Par ailleurs, BIC entend par « consommation d'eau » le prélèvement en eau qui est réalisé, indépendamment du traitement et des rejets qui sont réalisés par la suite.

Pour le *reporting* des émissions de GES, les facteurs de conversion pour le *scope* 1 sont issus de la base carbone de l'ADEME (version 2.20.0). Les facteurs de conversion pour le *scope* 2 *location-based* sont ceux proposés annuellement par l'Agence Internationale de l'Énergie. Hors information contraire mentionnée, les émissions indirectes correspondent aux émissions du *scope* 2 dans une approche dite *location-based*.

Concernant le *reporting* des émissions indirectes (*scope* 3), BIC effectue un *reporting* annuel de ses émissions. Les hypothèses sous-jacentes et facteurs d'émissions seront régulièrement revus afin de confirmer leur pertinence.

Par ailleurs, dans un souci de transparence, certains indicateurs sont plus particulièrement définis ci-dessous :

Émissions de GES liées aux achats de matières premières

Cet indicateur concerne les principales matières premières utilisées dans les produits des trois principales catégories, incluant Cello Pens (depuis 2018).

Il utilise aussi les matières premières employées dans les emballages reportés selon le périmètre des indicateurs : pourcentage d'emballages plastiques réutilisables, recyclables ou compostables, pourcentage d'emballages en cellulose d'origine responsable, emballages plastiques sans PVC et emballages plastiques recyclés.

Part du portefeuille de produits BIC® évalués avec EMA

En 2022 le périmètre d'application de cet indicateur est le suivant :

- *Human Expression* : tous les produits d'écriture, de marquage, de coloriage et de correction hors :
  - les produits Cello®,
  - les produits Sheaffer®,
  - les produits sous licence,
  - les instruments d'écriture sans marque,
  - les notes repositionnables,
  - quelques produits d'écriture spécifiques (Stypen® Easy Clic®, Fountain Xpen®, Produits Gilbert®, ardoises Velleda®),
  - quelques produits de coloriage (peinture, gouache, stylos à paillettes) ;
- *Blade Excellence* : produits jetables, produits hybrides hors produits de la famille *System* ;
- *Flame for Life* : sont inclus les briquets de poche, sont exclus les produits de la famille *Utility* ; et
- l'exclusion des entités suivantes : BIC Graphic, BIC Nigeria, produits *OEM/Trading* et produits dérivés.

Nombre de produits améliorés

Chaque année, seuls les produits qui ont vocation à être lancés sur le marché ou qui sont déjà commercialisés sont comptabilisés dans le calcul de cet indicateur.

Part de plastique recyclé ou alternatif utilisé dans les produits BIC®

Cet indicateur concerne les plastiques recyclés alternatifs achetés pour la fabrication des produits BIC® et la réuilisation des plastiques en interne. Il est calculé sur le poids de matière et concerne à la fois les matières premières et composants plastiques achetés pour les produits des trois principales catégories fabriqués dans les usines BIC (hors BIC Graphic, Nigeria et Djeep) et les plastiques recyclés en interne.

Part des emballages plastiques réutilisables, recyclables ou compostables

Cet indicateur correspond à la part des emballages plastiques qui sont réutilisables, recyclables ou composables. Il est calculé sur le poids de matière et concerne les emballages consommateur en plastique (pochette, blister, etc.). L'indicateur reporté pour 2022 concerne les produits des trois principales catégories (hors BIC Graphic, cessions et acquisitions récentes et certains OEM).

Part d'emballages en cellulose d'origine responsable (1), d'emballages en plastique sans PVC et d'emballages en plastique recyclé

Cet indicateur comprend les emballages de tous les produits BIC® emballés livrés aux clients du Groupe dans le monde entier (sauf les palettes) :

- emballages consommateurs (sachet, blister, boîte en carton) ;
- extérieur/intérieur ;
- film rétractable ;
- présentoirs plus légers, etc.

Il est calculé sur le poids de la matière et concerne les produits des trois principales catégories (hors BIC Graphic, ventes et acquisitions récentes et certains OEMs).

Part du fret aérien

Cet indicateur a pour périmètre le transport dit d'approche, soit l'ensemble des liaisons usine à usine et usine à entrepôt (usines et entrepôts BIC et sous-traitants ; inter et intracontinental). Il est exprimé en tonnes-kilomètres et concerne l'ensemble des activités du Groupe (hors ventes et acquisitions récentes). En 2018, les activités de Cello Pens ont été incluses dans le périmètre de *reporting* de cet indicateur. Cet indicateur ne prend pas en compte le transport routier dans le fret maritime et aérien.

Les facteurs d'émission ont été mis à jour en 2019 : les facteurs d'émissions utilisés sont issus de la base carbone de l'ADEME (version 2.20.0).

Part des fabricants sous contrat ayant été audités

L'indicateur concerne tous les fabricants sous contrat de produits finis. Le système de notation mesure le niveau de performance de chaque fabricant sous contrat basé sur des indicateurs sociaux du Code de Conduite BIC. Cet indicateur concerne l'ensemble des activités du Groupe hors Cello Pens.

(1) Un emballage en cellulose est considéré comme étant d'origine responsable si au moins 50 % de la masse de la cellulose est certifiée ou recyclée.

Writing the Future, Together #4 Impliquer de manière proactive les fournisseurs

L'indicateur « Part des fournisseurs stratégiques ayant rejoint le programme d'achats responsables » est également calculé hors Cello, BIC Kenya, Nigeria, Djeep, BIC Graphic et certains OEM.

Writing the Future, Together #5 S'investir pour une vie meilleure à travers l'éducation

Le nombre d'enfants dont les conditions d'apprentissage auront été améliorées par BIC est une estimation des actions réalisées directement auprès des enfants, ou indirectement par un professeur, un directeur d'établissement ou un parent.

Ce nombre est *a minima* car certaines actions portées par BIC pourraient ne pas être reportées.

Depuis 2019, la méthodologie d'estimation du nombre d'enfants touchés par une action à travers les professeurs est la suivante : un enseignant impacté directement est reporté comme 90 enfants (impact indirect). Ce qui correspond à l'impact de l'action sur un enseignant durant au moins trois ans et à la moyenne d'une classe dans le monde de 30 enfants (3 × 30 = 90 enfants par enseignant).

3.5.4 TABLE DES INDICATEURS

Indicateurs environnementaux	Unité	2020	2021	2022
Systèmes de management des usines				
Part des usines ayant des systèmes de management environnement et santé-sécurité (ou en cours de déploiement)	%	87,5	82,2	83,1
Consommation d'énergie				
Consommation annuelle d'énergie	Gigajoules	981 437	1 097 484	1 136 505
Writing the Future, Together #2 Part d'électricité renouvelable	%	80	79	76
Consommation annuelle d'énergie rapportée à la production	Gigajoules/ tonne	12,96	11,96	11,39
Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)				
Total des émissions annuelles de GES (*location-based*)	$TeqCO_2$	78 046	83 456	74 309
• Émissions directes de GES (*scope* 1) *location-based*	$TeqCO_2$	7 659	8 226	8 375
• Émissions indirectes de GES (*scope* 2) *location-based*	$TeqCO_2$	70 387	75 231	65 932
Total des émissions annuelles de GES (*market-based*)	$TeqCO_2$	33 185	35 311	40 244
• Émissions indirectes de GES (*scope* 2) *market-based*	$TeqCO_2$	25 438	27 086	31 870
Total des émissions annuelles de GES rapportées à la production (*scopes* 1 et 2)	$TeqCO_2$/ tonne	1,03	0,91	0,74
Émissions de GES liées aux achats de matières premières (*scope* 3)	$TeqCO_2$	232 000	292 000	282 000
Émissions de GES liées au transport d'approche [(a)] (*scope* 3)	$TeqCO_2$	18 000	49 000	42 000
Consommation d'eau				
Consommation annuelle d'eau	m^3	394 821	423 679	372 349
Consommation annuelle d'eau rapportée à la production	m^3/tonne	5,22	4,62	3,73
Production de déchets				
Production annuelle de déchets	Tonnes	17 453	19 487	20 713
• Déchets non dangereux	Tonnes	14 931	16 548	17 880
• Déchets dangereux	Tonnes	2 522	2 939	2 833
Production annuelle de déchets rapportée à la production	Tonnes/ tonnes	0,230	0,212	0,208
Part des déchets recyclés	%	64,5	65,4	65,6
Part des déchets valorisés (recyclage ou incinération avec récupération d'énergie)	%	82	82,4	82,2
Transport				
Émissions de GES liées au transport d'approche [(a)]	$TeqCO_2$/ tonne de produits	0,246	0,483	0,282
Part du transport d'approche opéré sans aérien	%	99,16	97,18	98,16
Produits				
Writing the Future, Together #1 Part de plastique recyclé ou alternatif utilisé dans les produits BIC ®	%	4,3	4,0	5,70
Nombre de références certifiées par l'écolabel français	Nombre	19	16	16
Nombre de produits dont l'empreinte environnementale ou sociétale a été améliorée	Nombre	9	12	3
Emballages [(b)]				
Part des emballages BIC en carton provenant de sources certifiées et/ou recyclées	%	97,3	97,4	97,7
Part des emballages en plastique sans PVC	%	94,4	95,6	96,2
Writing the Future, Together #1 Part de plastique réutilisable, recyclable ou compostable dans les emballages consommateur [(c)] [(e)]	%	42,5	59,6	70,0
Writing the Future, Together #1 Part de contenu en recyclé des emballages plastiques [(c)]	%	48,9	52,1	54,7
Autres indicateurs				
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement [(d)]	Millions d'euros	-	-	-
Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire	Millions d'euros	-	-	-

(a) Sans le transport routier dans les trajets maritimes et aériens.
(b) Hors BIC Graphic, acquisitions récentes et certains OEMs.
(c) Indicateur mesuré pour la première fois en 2020 suite à l'engagement pris en 2020 par BIC.
(d) Les garanties environnementales sont incluses dans la liste en Note 26 des comptes consolidés de l'exercice – Engagements hors bilan : aval, cautions et garanties.
(e) La donnée publiée en 2020 (49,3 %) a été corrigée suite à un audit à blanc réalisé en 2021. BIC a choisi de publier la donnée corrigée.

Indicateurs sociaux	Unité	2020	2021	2022
Effectifs Groupe				
Total effectifs [a]		13 752	14 115	15 898
• Effectifs permanents	Nombre de collaborateurs	11 246	10 464	10 580
• Contrats à durée déterminée	Nombre de collaborateurs	587	716	781
• Effectifs temporaires	ETP	1 919	2 935	4 441
• Stagiaires & Apprentis [b]	Nombre de collaborateurs	-	-	96
Taux de départs volontaires	%	14	16	12
Effectifs permanents par zone géographique				
Part des effectifs permanents par zone géographique				
• Europe	%	35,8	38,4	39,4
• Amérique du Nord	%	6,6	7	7,4
• Amérique latine	%	19,2	22	22,4
• Moyen-Orient & Afrique	%	6,1	6,9	8,1
• Inde	%	31,3	24,9	21,7
• Asie-Pacifique	%	0,99	0,88	1,0
Effectifs permanents par pôle d'activité				
Part des effectifs permanents par pôle d'activité				
Commercial Groupe	%	18	18.44	18,94
• Graphic	%	2,5	2,2	2,56
• Group Supply Chain	%	66,3	64,2	62,33
• Briquets	%	8,4	8,89	9,20
• Group Insights & Innovation	%	1,7	1,82	1,82
• Groupe BIC Services	%	0,92	2,06	2,19
• Groupe BIC	%	0,01	0,08	0,01
• Fondation d'entreprise BIC	%	0,01	0,01	0,01
• Engagement Parties Prenantes	%	0,05	0,04	0,03
• Communications Groupe	%	0,12	0,14	0,15
• Finance Groupe	%	0,52	0,39	0,47
• RH Groupe	%	0,3	0,39	0,55
• Groupe IT	%	0,8	0,94	1,02
• Juridique Groupe	%	0,3	0,34	0,31
• Stratégie & Développement	%	0,03	0,10	0,14
• Partenariats et Nouvelles Activités	% -		-	0,26
Formation, gestion des carrières et engagement[c]				
• Part des salariés ayant reçu une formation	%	70	71	63
• Nombre de jours de formation reçus [b]	Jours	24 202	12 085	16 238
• Nombre de jours de formation reçus par salarié [b]	Jours	3,1	1,6	1,5
Nombre d'heures de formation reçues par thème [b]	Heures	193 614	96 680	129 900
• Formations techniques	Heures	124 634	46 405	51 964
• Formations au management	Heures	ND	ND	NA
• Culture BIC	Heures	ND	ND	NA
• Santé et Bien-être	Heures	22 960	28 650	34 915
• Efficacité personnelle	Heures	33 508	6 498	2 939
• Compétences managériales	Heures	4 009	5 472	4 103
• Gestion de crise	Heures	4 095	2 356	NA
• Compétences de demain	Heures	4 408	7 298	4 087
• *BIC eLearning and Global development programs*	Heures	-	-	38 891
Nombre total de promotions	Nombre	270	223	234

Indicateurs sociaux	Unité	2020	2021	2022
Diversité[c]				
Part de femmes dans le management et les effectifs	%	46	44	43
• Conseil d'Administration	%	46	50	50
• Direction Générale	%	22	30	36
• Niveaux 4 et supérieurs (cadres dont le Comité Exécutif)	%	26	29	32
• Niveau 3 (Managers seniors)	%	39	40	40
• Niveaux 1 et 2 (Managers)	%	39	40	41
• Non-managers	%	49	46	44
• Europe	%	38	38	39
• Amérique du Nord	%	44	47	46
• Amérique latine	%	49	51	51
• Moyen-Orient & Afrique	%	38	37	37
• Inde	%	56	48	42
• Asie-Pacifique	%	47	43	44
Sécurité				
Writing the Future, Together #3 Nombre d'accidents du travail avec arrêt [1]	Nombre	50	58	70
Sites sans accidents du travail avec arrêt	Nombre	62	40	50
Taux de fréquence des accidents du travail – salariés permanents et contrats à durée déterminée (CDD) (accidents avec incapacité temporaire ou permanente)	Nombre/million d'heures travaillées	1,85	2,17	2,60
Taux de fréquence des accidents du travail – effectifs BIC (accidents avec incapacité temporaire ou permanente)	Nombre/million d'heures travaillées	1,63	1,99	2,09
Taux de gravité des accidents du travail – salariés permanents et contrats à durée déterminée (CDD) (en jours d'incapacité temporaire)	Nombre/millier d'heures travaillées	0,07	0,1	0,10
Absentéisme				
Taux d'absentéisme de salariés permanents et contrats à durée déterminée (CDD)(hors accident du travail et maternité)	%	1,4	1,19	1,52

(a) Un ajustement mineur de + 3 a été noté sur les données d'effectifs de l'exercice 2021 (- 7 sur les effectifs permanents et +10 pour les contrats à durée déterminée).
(b) Les stagiaires et les alternants étaient déclarés dans les données relatives aux contrats à durée déterminée avant 2022.
(c) Effectifs de BIC.

(1) Effectifs de BIC.

Indicateurs sociétaux	Unité	2020	2021	2022
Relations avec les fournisseurs				
Writing the Future, Together #4 Part des fournisseurs stratégiques ayant intégré le programme d'achats responsables	%	25,8	52,3	65,5
Respect des Droits de l'Homme au travail				
Part des effectifs permanents BIC travaillant dans des pays sans risque Droits de l'Homme [(a)]	%	85	58	57
Part des usines BIC implantées dans des pays sans risque Droits de l'Homme [(a)]	%	84	65	60
Mécénat				
Contribution auprès des communautés (en part du bénéfice avant impôt)	%	0,9	0,7	0,2
Améliorer les conditions de vie par l'éducation				
Writing the Future, Together #5 Enfants dont les conditions d'apprentissage ont été améliorées (données cumulées)	million	118	158	187

(a) Source : Freedom House.

3.5.5 TAXONOMIE ANNEXES I, II ET III

PROPORTION DE CHIFFRE D'AFFAIRES PROVENANT DE PRODUITS OU DE SERVICES ASSOCIÉS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE - INFORMATION COUVRANT L'EXERCICE 2022

				Critères de contribution substantielle	
Activités économiques	**Code**	**Chiffre d'affaires Absolu**	**% de chiffre d'affaires**	**Atténuation du changement climatique**	**Adaptation au changement climatique**
		Euros	**%**	**%**	**%**
A. Taxonomie - Activités éligibles (A1. + A2.)					
A1. *Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)*					
Total des chiffres d'affaires activités écologiquement durables (aligné sur la taxonomie)		0	0 %		
A2. *Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)*					
Total des chiffres d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		0	0 %		
TOTAL A.1 + A.2		**0**	**0 %**		
B. Activités non-éligibles à la Taxonomie					
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie		2 233 941 000	100 %		
TOTAL (A+B)		**2 233 941 000**	**100 %**		

Critère DNSH (*do not significantly harm* –ne pas nuire de façon significative)										
Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Proportion de Chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie année N	Proportion du Chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie année N-1	Catégorie (activités habilitantes)	Catégorie (activités transitoires)
Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	%	%		
							0 %	N/A	N/A	N/A

PROPORTION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (CAPEX) PROVENANT DE PRODUITS OU DE SERVICES ASSOCIÉS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE – INFORMATION COUVRANT L'EXERCICE 2022

				Critères de contribution substantielle	
Activités économiques	**Code**	**CAPEX Absolu**	**% de CAPEX**	**Atténuation du changement climatique**	**Adaptation au changement climatique**
		Euros	**%**	**%**	**%**
A. Taxonomie - Activités éligibles (A1. + A2.)					
A1. ***Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)***					
Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	5,5	18 927	0,01%	100 %	0 %
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	7,3	111 403	0,08%	100 %	0 %
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments	7,4	- 2 199	-0,002%	100 %	0 %
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	7,5	1 878	0,001%	100 %	0 %
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	7,6	57 058	0,04%	100 %	0 %
Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	9,3	13 500	0,01%	100 %	0 %
CAPEX total des activités écologiquement durables (aligné sur la taxonomie)		200 568	0,15%	100 %	
A2. ***Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)***					
Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	3,6	31 047	0,02 %		
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6,5	10 426	0,01 %		
Acquisition et propriété de bâtiments	7,7	25 266 000	18,63%		
Recherche, développement et innovation proches du marché	9,1	390 670	0,29 %		
Total des CAPEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		25 698 143	18,95%		
TOTAL A.1 + A.2		**25 898 711**	**19,10%**		
B. Taxonomie - Activités non éligibles					
CAPEX des activités non éligibles à la Taxonomie		109 713 733	80,90%		
TOTAL (A+B)		**135 612 445**	**100,0%**		

Critère DNSH (*do not significantly harm* – ne pas nuire de façon significative)										
Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Proportion de CAPEX alignée sur la taxonomie année N	Proportion du CAPEX alignée sur la taxonomie année N-1	Catégorie (activités habilitantes)	Catégorie (activités transitoires)
Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	%	%		
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,01%	N/A	E	-
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,08%	N/A	E	-
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-0,002%	N/A	E	-
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,001%	N/A	E	-
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,04%	N/A	E	-
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,01%	N/A	E	-
							0,15%	N/A	N/A	-

PROPORTION DE DÉPENSES D'EXPLOITATION (OPEX) PROVENANT DE PRODUITS OU DE SERVICES ASSOCIÉS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE – INFORMATION COUVRANT L'EXERCICE 2022

				Critères de contribution substantielle	
Activités économiques	**Code**	**OPEX Absolu**	**% de OPEX**	**Atténuation du changement climatique**	**Adaptation au changement climatique**
		Euros	**%**	**%**	**%**
A. Taxonomie – Activités éligibles (A1. + A2.)					
A1. ***Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)***					
OPEX total des activités écologiquement durables (aligné sur la Taxonomie)		0	0%		
A2. ***Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)***					
Recherche, développement et innovation proche des activités	9,1	314 250	0,064 %		
Total des OPEX des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A.2)		314 250	0,064 %		
TOTAL A.1 + A.2		**314 250**	**0,064 %**		
B. Taxonomie - Activités non éligibles					
OPEX des activités non éligibles à la Taxonomie		487 097 645	99,936 %		
TOTAL (A+B)		**487 411 896**	**100 %**		

Critère DNSH (*do not significantly harm* – ne pas nuire de façon significative)										
Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Proportion de CAPEX alignée sur la taxonomie année N	Proportion du CAPEX alignée sur la taxonomie année N-1	Catégorie (activités habilitantes)	Catégorie (activités transitoires)
Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	%	%		
							0%	N/A	N/A	N/A

3.5.6 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale des actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de BIC SA (ci-après « entité »), désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro n°3-1886 rév. 0 (Accréditation Cofrac Inspection, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- des définitions et périmètres de certains indicateurs (consommation annuelle d'énergie, émissions directes de GES du scope 1) de la Déclaration mériteraient d'évoluer pour une meilleure interprétation et comparaison des performances du Groupe ;
- la formalisation des dispositifs de collecte, de consolidation et de contrôle des indicateurs sociaux et environnementaux reste à renforcer.

Préparation de la Déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation de l'information liée à la Déclaration

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à notre programme de vérification en application des dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative, et de la norme internationale ISAE 3000 (version révisée - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de sept personnes et se sont déroulés entre octobre 2022 et mars 2023 sur une durée totale d'intervention de vingt-trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nos travaux ont fait appel à l'utilisation de technologies de l'information et de la communication permettant la réalisation des travaux et entretiens à distance sans que cela n'entrave leurs exécutions.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques.

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes (1). Pour certaines informations, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants (2), nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices (3) et couvrent 23% des effectifs et 36% de la consommation énergétique
  - Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 29 mars 2023
L'un des Commissaires aux Comptes,

Deloitte & Associés

Jean-Pierre Agazzi
Associé, Audit

Julien Rivals
Associé, Développement Durable

(1) ***Informations qualitatives :*** *Existence d'une gouvernance spécifique sur les sujets de développement durable au sein de la société, existence de politiques et d'actions visant à limiter les pollutions et les usages de l'eau, existence d'une organisation propre à la gestion des risques liés aux produits.*

(2) ***Informations quantitatives :***

Indicateurs sociaux *: total des effectifs permanents et à durée déterminée, pourcentage de femmes dans l'effectif permanent par niveau de poste (hors direction générale), nombre de recrutements dans l'effectif permanent, pourcentage des employés permanents ayant reçu une formation dans l'année, taux d'absentéisme dans l'effectif permanent (%).*

Indicateurs de sécurité : *taux de fréquence des accidents du travail dans les effectifs BIC (employés permanents et à durée déterminée), taux de fréquence des accidents du travail pour les effectifs BIC et les intérimaires, taux de gravité des accidents (employés permanents et à durée déterminée).*

Indicateurs environnementaux *: consommation annuelle d'énergie rapportée à la production, part d'électricité d'origine renouvelable (%), émissions directes de GES (scope 1) location based, émissions indirectes de GES (Scope 2) location based, émissions directes et indirectes (scope 1 et 2) market based, émissions de GES liés au transport d'approche (scope 3), évaluation des émissions indirectes du scope 3, production annuelle de déchets dangereux et non dangereux rapportée à la production, part des déchets valorisés (%).*

Autres indicateurs : *part du transport d'approche opéré sans aérien (%), part des emballages en plastique sans PVC (%), part des emballages en carton provenant de sources certifiées et/ou recyclées (%), part de plastique réutilisable, recyclable ou compostable dans les emballages consommateurs (%), part de contenu recyclé dans les emballages plastiques (%), part de plastique recyclé ou alternatif utilisé dans les produits BIC (%), nombre de produits dont l'empreinte environnementale ou sociétale a été améliorée, part des fournisseurs stratégiques ayant intégré le programme d'achat responsable (%), nombre d'enfants dont les conditions d'apprentissage ont été améliorées (données cumulées).*

(3) ***Entités contributrices :*** *BIC Kenya, BIC Violex (Grèce), BIC Industrial de Cuautitlan Saltillo (Mexique), BIC Iberia (Espagne, hors BIC Graphic), BIC Amazonia (Brésil, site de Manaus), BIC Slovakia Co Packer (Slovaquie)*

4

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 156

4.1.1 Structure de gouvernance 156
4.1.2 Composition du Conseil d'Administration 158
4.1.3 Évolutions de la composition du Conseil 167
4.1.4 Fonctionnement du Conseil d'Administration 179

4.2. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX 192

Politique de rémunération des Mandataires Sociaux de SOCIÉTÉ BIC 192
4.2.1 Éléments de rémunération et des avantages sociaux versés ou attribués au cours de l'année 2022 au Directeur Général 193
4.2.2 Politique de rémunération des Mandataires Sociaux exécutifs 200
4.2.3 Rémunération et avantages au titre de l'année 2022 versés ou attribués aux Administrateurs 208
4.2.4 Politique de rémunération des Mandataires Sociaux Non-exécutifs 210
4.2.5 Autres éléments de la politique de rémunération 211

Gouvernance

Claire et bien structurée, la gouvernance de BIC est organisée de manière à assurer le bon fonctionnement du Groupe et le respect de ses valeurs.
En 2022, BIC a renforcé ses organes de gouvernance afin d'assurer la réussite de sa stratégie centrée sur le consommateur et de son plan *Horizon*.

11 membres
36 % de femmes
3 nationalités

Comité Exécutif

Missions

- Met en œuvre la stratégie
- Définit les ambitions à long terme du Groupe
- Coordonne et donne les directives aux différentes directions du Groupe
- Gère les risques majeurs identifiés dans la cartographie des risques de BIC

11 Administrateurs
50 % de femmes (1)
50 % d'indépendants (1)
3 nationalités
8 réunions en 2022
98,8 % taux de présence

Conseil d'Administration

Missions

- Détermine la stratégie du Groupe
- Définit les objectifs et les périmètres d'action
- Fournit une orientation et un ensemble d'objectifs et de directives au Directeur Général
- Suit la performance du Groupe

Directeur Général

+ **Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE**

+ **Comité des Rémunérations**

+ **Comité d'Audit**

Répartition de l'actionnariat

au 31 décembre 2022, le nombre total d'actions émises de la SOCIÉTÉ BIC était de **43 952 226** représentant **64 927 313** droits de vote



53 %
Public

46 %
Famille Bich
droits de vote : **63 %**

1 %
Autodétention

(1) À l'exclusion de l'Administrateur représentant les salariés conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-7 du Code de commerce.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de BIC a pour mission de définir la stratégie du Groupe. Il s'appuie sur trois comités spécialisés : le Comité des Rémunérations, le Comité d'Audit et le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE).



Nikos Koumettis

Président Non-Exécutif
Administrateur Indépendant

Nommé Administrateur le 18 mai 2022 par l'Assemblée Générale des Actionnaires.
Nommé Président Non Exécutif par le Conseil d'Administration du 18 mai 2022.
Expertises: Management, Consommateur, Distribution, International



Gonzalve Bich

Administrateur et Directeur Général

Administrateur et Directeur Général depuis le 16 mai 2018.
Expertises : Management, Stratégie, Croissance, Développement durable, Ressources Humaines



Elizabeth Bastoni

Administratrice Indépendante

Nommée Administratrice Indépendante le 15 mai 2013.
Présidente du Comité des Rémunérations et du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.
Administratrice Référente par intérim du 19 mai 2021 au 18 mai 2022.
Expertises : Consommateur, Ressources Humaines, RSE



Vincent Bedhome

Administrateur

Représentant des salariés.
Nommé Administrateur le 13 décembre 2017.
Membre du Comité des Rémunérations.
Expertise : Production



Marie-Aimée Bich-Dufour

Administratrice

Nommée Administratrice le 22 mai 2019. Membre du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.
Expertises : Droit, RSE



Timothée Bich

Administrateur

Coopté Administrateur le 10 décembre 2019. Cooptation ratifiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires de BIC du 20 mai 2020.
Expertises : Finance, International



Maëlys Castella

Administratrice indépendante

Nommée Administratrice Indépendante le 22 mai 2019.
Présidente du Comité d'Audit et membre du Comité des Rémunérations.
Expertises : Finance, RSE, Innovation



Marie-Pauline Chandon-Moët

Administratrice

Nommée Administratrice le 28 mai 2003
Expertises : Consommateur, Management



Candace Matthews

Administratrice Indépendante

Nommée Administratrice Indépendante le 10 mai 2017.
Membre du Comité d'Audit et du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.
Expertises : Management, Distribution, Consommateur, International



Société MBD

Administrateur

Représentée par Édouard Bich.
Nommé Administrateur le 24 mai 2006. Membre du Comité d'Audit.
Expertises : Investissements, Finance



Jake Schwartz

Administrateur Indépendant

Nommé Administrateur Indépendant le 20 mai 2020.
Membre du Comité d'Audit.
Expertises : Digital, Finance, Management

ÉVOLUTIONS DE GOUVERNANCE

- Marie-Pauline Chandon-Moët, Administratrice depuis 2003, n'a pas souhaité solliciter le renouvellement de son mandat. Afin de lui succéder, le Conseil d'Administration du 14 février 2023 a recommandé la nomination de Véronique Laury, proposée par la famille Bich. Cette nomination sera soumise à l'Assemblée Générale du 16 mai 2023.
- Le Conseil d'Administration du 14 février 2023 a pris acte de la décision d'Elizabeth Bastoni de mettre fin à son mandat d'administratrice indépendante, de Présidente du Comité des Rémunérations et du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, à compter de la prochaine assemblée générale, pour raisons personnelles. Sur recommandation du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, le Conseil d'Administration du 17 mars 2023 a recommandé la nomination de Carole Callebaut Piwnica en qualité d'Administratrice Indépendante. Cette nomination sera soumise à l'Assemblée Générale du 16 mai 2023.
- Suite à la démission d'Inna Kostuk en octobre 2022, le processus de sélection d'un nouvel administrateur représentant les salariés est en cours à la date du présent Document d'Enregistrement Universel et le Comité de Groupe désignera ce nouvel administrateur avant l'Assemblée Générale.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et suivants et L. 22-10-9 et L. 22-10-10 du Code de commerce, le présent chapitre rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration incluant notamment les principes d'organisation garantissant un équilibre des pouvoirs. Les éléments constitutifs de la rémunération des Mandataires Sociaux, en ce compris la politique de rémunération en application des dispositions susvisées du Code de commerce y sont également précisés, ainsi que les opérations sur les titres BIC déclarées par les Mandataires Sociaux en 2022.

Le présent chapitre a été établi avec le concours :

- du Comité des Rémunérations ;
- du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) ; et
- du Comité d'Audit.

Il inclut le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce. Le Conseil d'Administration l'a approuvé le 14 février 2023.

La table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise (consultable en page 370) indique les sections du Document d'Enregistrement Universel correspondant à celles du rapport sur le gouvernement d'entreprise exclues du présent chapitre.

Dans le cadre de la règle « *appliquer ou expliquer* » prévue à l'article L. 22-10-10 du Code de commerce et à l'article 28.1 du Code de Gouvernance AFEP-MEDEF, il est rappelé que Société BIC se réfère aux dispositions du Code de Gouvernance AFEP-MEDEF.

4.1. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

4.1.1 STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Depuis sa création, la Société est une société anonyme à Conseil d'Administration. Elle repose sur l'existence d'un socle familial, évoluant et s'adaptant à tous les nouveaux défis et exigences avec ses parties prenantes. La composition du Conseil d'Administration reflète cet héritage familial, par la présence d'un actionnariat familial et la présence d'Administrateurs Indépendants dans le respect des principes de gouvernance d'entreprise.

4.1.1.1 Notre philosophie

L'histoire de notre Groupe est chevillée à un esprit entrepreneurial. Cet esprit a permis une dynamique inventive dans de nouvelles catégories de produits et une expansion géographique significative dans de nouvelles régions. L'entreprenariat est dans notre ADN. Il est vital pour le Conseil et le Directeur Général de favoriser cet esprit et de l'animer pour les générations futures.

Le Conseil travaille avec le Directeur Général à bâtir une vision et un ensemble d'attentes et de lignes directrices. Cela consiste notamment à définir nos aspirations de croissance, déterminer les marchés sur lesquels le Groupe devrait s'engager, à fixer nos attentes en matière de marge ainsi que les besoins en matière de croissances externes pour atteindre nos objectifs.

Le Directeur Général et son équipe construisent la stratégie à long terme. Ils conçoivent aussi les plans annuels pour atteindre ces objectifs. À son tour, le Conseil examine ces plans, les remet en question, et les approuve en dernier ressort. Par son approbation, le Conseil devient conjointement responsable, avec le Directeur Général de la réalisation de la stratégie à long terme de la Société.

La Raison d'être de BIC est de créer des produits essentiels, de grande qualité, sûrs, abordables et dans lesquels chacun a confiance. Notre Vision : « Chez BIC nous aspirons à simplifier et enchanter le quotidien ». Nos valeurs sont l'Intégrité, l'Ingéniosité, la Responsabilité, la Durabilité, la Simplicité et le Travail d'Équipe.

Le Conseil assume également la responsabilité de contrôler la performance de l'entreprise. La définition des attentes et du périmètre d'activité est une des tâches les plus importantes du Conseil. Il relève de la responsabilité du Directeur Général de fournir l'information, les analyses et les perspectives nécessaires au Conseil pour s'acquitter efficacement de ses fonctions. Ces informations comprennent entre autres :

- les tendances macroéconomiques ;
- l'environnement concurrentiel ;
- les nouvelles technologies ;
- les opportunités d'acquisition ;
- les analyses des forces, faiblesses, opportunités et menaces (analyses dites « SWOT ») ;
- les retours attendus sur investissements ; et
- des analyses rétrospectives.

Nous nous conduisons toujours de manière cohérente avec les valeurs et l'ADN de BIC : responsabilité, simplicité, agilité, entreprenariat, esprit anti-technocratique, rapidité dans la prise de décision, approche à long terme, prise de risque mesurée, respect du solide héritage familial et du Code de Conduite de la Société, confiance dans la Marque, approche-produits, excellence dans la fabrication, coûts de production bas, haute qualité constante, solidité du bilan.

4.1.1.2 Direction de l'entreprise

Depuis 2018, les rôles de Président et de Directeur Général sont deux fonctions séparées. Gonzalve Bich est Directeur Général depuis le 16 mai 2018. Son mandat a été renouvelé suite à l'Assemblée Générale du 18 mai 2022, pour la durée de son mandat d'Administrateur. Succédant à John Glen en mai 2022, Nikos Koumettis a été nommé Administrateur Indépendant par l'Assemblée Générale du 18 mai 2022, et le Conseil d'Administration l'a nommé Président Non-Exécutif du Conseil à cette même date.

Le Président du Conseil d'Administration est responsable du *leadership*, de la gouvernance et du fonctionnement global du Conseil et de ses Comités. Le Directeur Général est en charge des opérations et rend compte au Conseil d'Administration. Les missions du Conseil d'Administration, du Président et du Directeur Général sont plus amplement exposées au *§ 4.1.4.1 – Des relations organisées entre Conseil d'Administration et Direction Générale* (*§ Directeur Général et limitations de pouvoir du Directeur Général)*.

Le Comité Exécutif rend compte au Directeur Général. L'organigramme complet du Comité Exécutif du Groupe est par ailleurs présenté au *§ 2.4.3.2 – Le Comité Exécutif*.

4.1.1.3 Rôle, mission et compte rendu de l'activité de l'Administratrice Référente

Le Président du Conseil et le Directeur Général étant deux fonctions dissociées, le Règlement Intérieur (1) n'exige pas la mise en place d'un Administrateur Référent. Néanmoins, en cas de besoin, et lorsque le Président ne remplit pas tous les critères d'indépendance recommandés par le Code de Gouvernance AFEP-MEDEF, le Conseil peut décider de nommer un Administrateur Référent, pendant la durée des fonctions du Président non indépendant. Celui-ci est alors choisi parmi les Administrateurs Indépendants.

En 2021, étant donné que John Glen, Président Non-Exécutif par intérim, n'avait plus la qualité d'Administrateur Indépendant, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Elizabeth Bastoni, en qualité d'Administratrice Référente Indépendante par intérim.

Lors de sa réunion en date du 18 mai 2022, le Conseil d'Administration a nommé Nikos Koumettis, Président du Conseil. Compte tenu de la nouvelle gouvernance, et notamment de la qualité d'Administrateur Indépendant de Nikos Koumettis, les Administrateurs n'estimaient plus nécessaire la fonction d'Administrateur Référent, et ont mis fin au mandat d'Administratrice Référente d'Elizabeth Bastoni lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 18 mai 2022.

4.1.1.4 Récapitulatif de la mise en œuvre des recommandations du Code de Gouvernance AFEP-MEDEF

La Société estime que ses pratiques se conforment à l'ensemble des recommandations du Code de Gouvernance AFEP-MEDEF. (2)

(1) Conformément au Titre 1, Article 1.1. Composition du Conseil d'Administration du Règlement intérieur de la Société.

(2) Le mandat de John Glen ayant atteint une durée de 12 ans en 2020, ce dernier avait donc cessé de remplir l'un des critères d'indépendance recommandés par le Code AFEP-MEDEF. Néanmoins le Conseil d'Administration a été d'avis que la non-satisfaction de ce critère ne compromettait pas la liberté de jugement et l'indépendance de John Glen et qu'il était un atout précieux dans la période de transition de la présidence du Conseil. Il a cessé ses fonctions le 18 mai 2022.

4.1.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1.2.1 Notre Conseil d'Administration au 31 décembre 2022

	Informations personnelles				Expérience			Position au sein du Conseil			
	Principale activité	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées [a]	Indé-pendance	Date de 1re nomination	Échéance du mandat	Durée du mandat	Appartenance à un Comité
Dirigeants Mandataires Sociaux											
Nikos Koumettis (Non -Exécutif)	Président Europe Coca-Cola	58	M	Chypriote grec	10 501	1	✓	2022	2025	8 mois	-
Gonzalve Bich (Exécutif)	Directeur Général de Société BIC	44	M	FR U.S.A.	[b]	-		2018	2025	5 ans	-
Administrateurs											
Elizabeth Bastoni	Présidente du Conseil d'Administration et du Comité des Rémunérations et des Nominations de Limeade Inc.	57	F	U.S.A.	500	2	✓	2013	2025	10 ans	Comité des Rém. (Présidente) Comité Nom., Gouv. & RSE (Présidente)
Timothée Bich	Analyste	37	M	FR	[b]	-		2019	2023	4 ans	-
Marie-Aimée Bich-Dufour	Administratrice de Société BIC	64	F	FR	[b]	-		2019	2024	4 ans	Comité Nom., Gouv. & RSE
Maëlys Castella	Administratrice de Société BIC	56	F	FR	500	-	✓	2019	2025	4 ans	Comité d'Audit (Présidente) Comité des Rém.
Marie-Pauline Chandon-Moët	Présidente de Château de Ferrand SAS	56	F	FR	[b]	-		2003	2023	20 ans	-
Jacob Schwartz	Co-fondateur Brave Health	43	M	U.S.A.	500	-	✓	2020	2023	3 ans	Comité d'Audit
Candace Matthews	Administratrice de sociétés	64	F	U.S.A.	500	2	✓	2017	2023	6 ans	Comité d'Audit Comité Nom., Gouv. & RSE
SOCIÉTÉ M.B.D. (Édouard Bich)	Gérant de SOCIÉTÉ M.B.D.	58	M	FR	12 886 000	-		2006	2024	17 ans	Comité d'Audit
Administrateur représentant les salariés [c]											
Vincent Bedhome	Chef de projet Papeterie	57	M	FR	150	-		2017	2023	6 ans	Comité des Rém.

(a) Nombre de mandats exercés par l'Administrateur dans des sociétés cotées extérieures à son groupe, y compris étrangères, apprécié conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.
(b) Détient plus de 100 000 actions BIC directement et des actions BIC indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2022, cette holding détenait 12 886 000 actions, soit 29,32 % du capital de Société BIC, représentant 39,67 % des droits de vote.
(c) Il est rappelé qu'Inna Kostuk était Administratrice représentant les salariés jusqu'au 14 octobre 2022, date à laquelle elle a cessé ses fonctions salariées au sein du Groupe et démissionné de son mandat d'administratrice.

4.1.2.2 Règles générales relatives à la composition du Conseil d'Administration et à la nomination des Administrateurs

Le Conseil d'Administration est présidé par Nikos Koumettis depuis le 18 mai 2022.

Les Statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration définissent les principes suivants :

- **nombre d'Administrateurs :** le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et, de douze membres au plus, conformément au nombre maximum de membres autorisé par les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- **durée des fonctions des Administrateurs :** les Administrateurs sont élus pour une durée de trois ans et sont rééligibles. Par exception à la durée de trois ans susvisée, l'Assemblée Générale des actionnaires peut fixer la durée du mandat des Administrateurs à une période d'un ou deux ans, afin de permettre un renouvellement échelonné ;
- **âge limite des Administrateurs :** la limite d'âge des Administrateurs est fixée à 70 ans ;
- **présidence du Conseil d'Administration :** le Président est nommé par le Conseil d'Administration, parmi ses membres. Celui-ci ne doit pas être âgé de plus de 72 ans. Le Président qui atteint cette limite d'âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle la limite d'âge est atteinte. Sous réserve de la limite d'âge susmentionnée, le Président est rééligible ;
- **cooptation :** lorsque les conditions légales sont réunies, le Conseil d'Administration peut procéder à la nomination d'Administrateurs à titre provisoire pour la durée du mandat restant à courir de leur prédécesseur. En application de la loi, les nominations provisoires sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

4.1.2.3 Politique de diversité appliquée pour la composition du Conseil d'Administration

Les Administrateurs de Société BIC sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire à l'exception des Administrateurs représentant les salariés. Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, soumet à l'Assemblée Générale la nomination et la reconduction des Administrateurs. Les propositions de nomination et de renouvellement des mandats sont formulées conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux recommandations du Code de Gouvernance AFEP-MEDEF.

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, les onze membres du Conseil d'Administration de Société BIC comprennent :

- **cinq femmes** : Elizabeth Bastoni, Marie-Aimée Bich-Dufour, Maëlys Castella, Marie-Pauline Chandon-Moët et Candace Matthews, soit 50 % (1) de femmes membres du Conseil ;
- **un représentant des salariés** (2) : Vincent Bedhome ;
- **trois nationalités différentes** ;
- **cinq Administrateurs Indépendants** au sens du Code de Gouvernance AFEP-MEDEF : Elizabeth Bastoni, Maëlys Castella, Candace Matthews, Jacob Schwartz et Nikos Koumettis, soit un taux de membres indépendants au sein du Conseil de 50 %. (3)
- **100 % des Comités du Conseil d'Administration** sont présidés par une Administratrice Indépendante.

Le Conseil recherche une composition équilibrée, en phase avec les enjeux auxquels le Groupe doit répondre. Il s'appuie sur les recommandations du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.

Le Conseil d'Administration est composé de membres présentant des qualifications ou un parcours professionnel permettant de contribuer efficacement aux travaux du Conseil, dans tous ses domaines d'intervention, et d'assurer la qualité des débats. Les membres du Conseil ont ainsi une expérience de Direction Générale, une expertise dans un domaine particulier (notamment en finance, production et RH) et/ou une expérience de la gouvernance. Certains ont par ailleurs une connaissance ancienne et approfondie de Société BIC et de son environnement. En outre, les Administrateurs représentant les salariés, avec un prisme particulier lié à leur connaissance de l'entreprise, apportent un éclairage complémentaire et enrichissent la qualité des débats du Conseil. La qualité des décisions dudit Conseil réside ainsi dans la mixité et diversité que constitue le Conseil d'Administration, tant au regard des qualifications et expériences professionnelles, que de la nationalité et l'âge de ses membres.

Au regard de ces éléments, le Conseil d'Administration considère que sa composition, en 2022, satisfait les critères de diversité examinés. Il reste néanmoins attentif à l'examen de toute évolution potentielle qui pourrait être en cohérence avec le développement et le dynamisme du Groupe.

Par ailleurs, les informations sur les initiatives de la Société pour une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Comité Exécutif et le score en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité sont présentés au *§ 3.3.1.6 – Promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion.*

RÉPARTITION PAR ÂGE

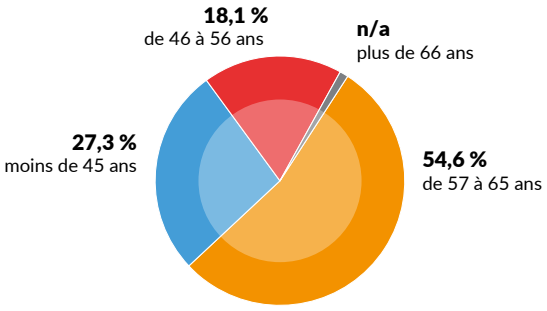

(1) Hors Administrateurs représentant les salariés conformément aux articles L. 22-10-7 et L225-27-1 du Code de commerce.

(2) Il est rappelé qu'Inna Kostuk était Administratrice représentant les salariés jusqu'au 14 octobre 2022, date à laquelle elle a cessé ses fonctions salariées au sein du Groupe et démissionné de son mandat d'Administratrice.

(3) Hors Administrateurs représentant les salariés conformément à la recommandation n°10 du Code de Gouvernance AFEP-MEDEF.

RÉPARTITION HOMMES/FEMMES (1)

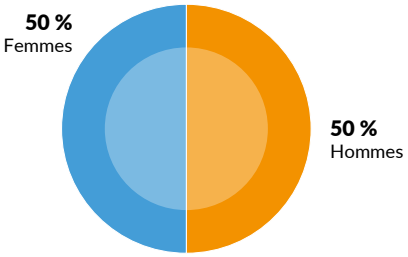

(1) Hors Administrateurs représentant les salariés.

ANCIENNETÉ DANS LE MANDAT

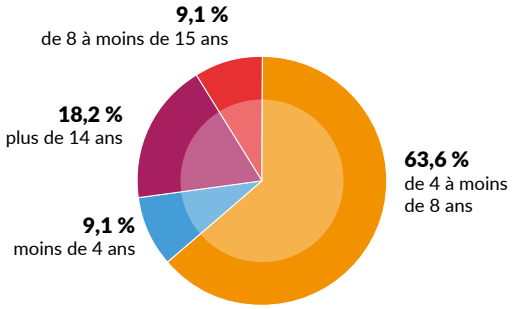

COMPÉTENCES DES ADMINISTRATEURS (1)

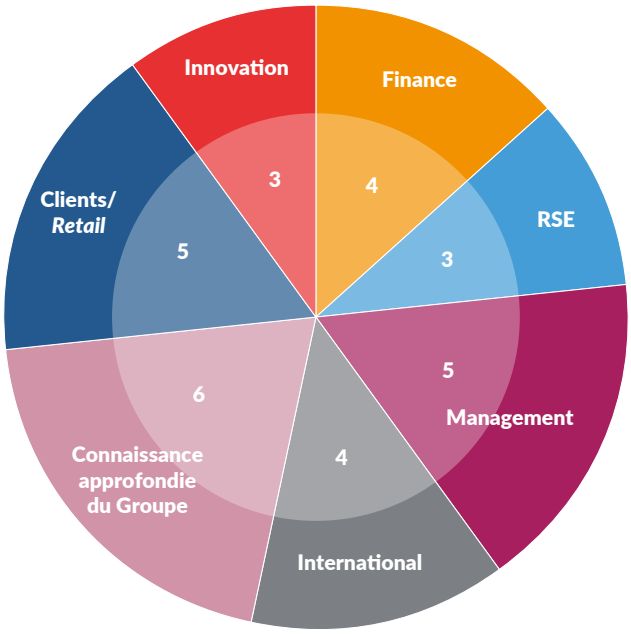

(1) Nombre d'administrateurs ayant la compétence concernée.

4.1.2.4 Processus de sélection des Administrateurs

	MISSION	RECRUTEMENT	SÉLECTION	DÉSIGNATION
Administrateurs Indépendants	Définition par le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE du profil recherché pour le/la nouvel/le Administrateur/trice au regard des objectifs fixés par le Conseil d'Administration s'agissant de l'évolution de sa composition	Sélection des candidats par le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, avec l'assistance d'un cabinet de recrutement le cas échéant	• Pré-sélection par le Président du Comité des Nominations, de la Gouvernance, et de la RSE et le Président du Conseil d'Administration • Entretien des candidats retenus avec les autres membres dudit Comité et le Directeur Général • S'agissant de la sélection d'un nouveau Président du Conseil d'Administration, l'Administrateur permanent représentant Société MBD est inclus dans le processus d'entretiens • Recommandation du Comité soumise au Conseil d'Administration	• Examen par le Conseil des travaux de sélection menés par le Comité des Nominations, de la Gouvernance, et de la RSE et de sa recommandation • Délibération du Conseil d'Administration et soumission à l'Assemblée Générale des actionnaires
Administrateurs représentant un actionnaire	Définition par l'actionnaire concerné du profil recherché pour le/la nouvel/le Administrateur/trice en prenant en considération des objectifs fixés par le Conseil d'Administration	Sélection des candidats par l'actionnaire concerné avec l'assistance d'un cabinet de recrutement le cas échéant	Présentation des candidats retenus au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général, aux membres du Comité des Nominations, de la Gouvernance, et de la RSE	• Proposition de candidature au Conseil d'Administration • Délibération du Conseil d'Administration et soumission à l'Assemblée Générale des actionnaires

Premier Administrateur représentant les salariés	**Désignation**	**Désignation par le Comité de Groupe**
Deuxième Administrateur représentant les salariés	**Désignation**	**Désignation par le Comité de Groupe**

Conformément à cette procédure et dans le cadre de l'échéance du mandat de Marie-Pauline Chandon-Moët, le Conseil d'Administration du 14 février 2023 a décidé de proposer la candidature de Véronique Laury en remplacement de Marie-Pauline Chandon-Moët, sur proposition de la Famille BICH.

Cette procédure a également été suivie dans le cadre de la sélection du nouvel Administrateur Indépendant ayant vocation à succéder à Elizabeth Bastoni. A cet égard, le Conseil d'Administration du 17 mars 2023 a décidé, sur recommandation du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, de proposer la candidature de Carole Callebaut Piwnica en qualité d'Administratrice Indépendante en remplacement d'Elizabeth Bastoni.

Ces deux nominations seront proposées à l'Assemblée Générale du 16 mai 2023.

Il est enfin rappelé que, suite à la démission d'Inna Kostuk, le processus de sélection d'un nouvel Administrateur représentant les salariés est en cours à la date du présent Document Universel d'Enregistrement et que le Comité de Groupe désignera cet Administrateur avant l'Assemblée Générale.

4.1.2.5 Indépendance des Administrateurs

Un Administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société et/ou la Direction du Groupe, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ou être de nature à le placer dans une situation de conflit d'intérêts avec la Direction, la Société ou le Groupe. La qualification d'Administrateur Indépendant est effectuée lors de chaque nomination selon les critères et modalités énoncés au point 10 du Code de Gouvernance AFEP-MEDEF, et exposé plus loin dans ces développements consacrés à l'Administrateur Indépendant. Cette qualification est par ailleurs réexaminée chaque année.

Sélection des Administrateurs Indépendants

Les Administrateurs Indépendants sont sélectionnés par le Conseil d'Administration et nommés par l'Assemblée Générale dans le cadre du processus décrit au paragraphe 4.1.2.4 ci-avant.

Conformément à la procédure décrite ci-dessus et afin de procéder au remplacement de John Glen, Président Non-Exécutif par intérim, le Comité des Nominations, de la Gouvernance, et de la RSE, avait engagé en 2021 un processus de recherche d'un nouveau candidat pour pourvoir le poste d'Administrateur Indépendant et de Président. Le Conseil d'Administration de Société BIC, sur recommandation du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, avait ainsi proposé la candidature de Nikos Koumettis au poste d'Administrateur Indépendant lors de l'Assemblée Générale de la Société, le 18 mai 2022, et a ensuite approuvé sa nomination en qualité de Président Non-Exécutif du Conseil d'Administration.

En application de la disposition du Code de Gouvernance AFEP-MEDEF selon laquelle les Administrateurs représentant les salariés ne sont pas comptabilisés pour calculer le pourcentage d'Administrateurs Indépendants au sein du Conseil d'Administration et des Comités, la part d'Administrateurs Indépendants est de :

- 50 % au sein du Conseil d'Administration ;
- 75 % au sein du Comité d'Audit ;
- 67 % au sein du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la Responsabilité Sociale et Environnementale ; et
- 100 % au sein du Comité des Rémunérations.

Conclusions de l'examen annuel du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, et du Conseil d'Administration quant aux critères des relations d'affaires entre la Société et ses Administrateurs.

La qualification d'Administrateur Indépendant est débattue chaque année par le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, et revue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du présent Document d'Enregistrement Universel. À ce titre, le Comité des Nominations, de la Gouvernance et du RSE a toute latitude pour examiner les suggestions du Conseil d'Administration et du management, ainsi que pour faire réaliser les études et *benchmarks* qui lui paraîtront appropriés. Les conclusions de l'examen du Comité sont ensuite portées à la connaissance des Administrateurs. À cette occasion, le Comité des Nominations, de la Gouvernance, et de la RSE puis, le Conseil d'Administration, ont analysé les relations d'affaires pouvant exister entre le Groupe d'une part, et les entreprises auxquelles ils sont associés d'autre part.

Afin de préparer l'évaluation, le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, puis le Conseil d'Administration, ont adressé aux Administrateurs un questionnaire d'indépendance, revu lors de la réunion du Comité du 25 janvier 2023. Le Comité a ensuite examiné la situation de chaque Administrateur au regard des réponses communiquées, quant aux objectifs suivants :

- détermination de l'existence d'une relation d'affaires (telle que définie au critère 3 ci-dessous) ;
- le cas échéant, évaluation de la nature significative, ou non, de cette relation, quant aux critères qualitatifs (historique, contexte, et organisation de la relation, pouvoirs respectifs des parties) et quantitatifs (matérialité de la relation pour les parties).

Cette analyse a révélé qu'aucun des Administrateurs Indépendants n'entretenait de relations d'affaires avec Société BIC.

Sur la base des recommandations du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, le Conseil d'Administration a revu la classification des Administrateurs Indépendants lors de sa séance du 14 février 2023. Il s'est pour cela appuyé sur les critères d'indépendance énoncés dans le Code de Gouvernance AFEP-MEDEF (§ 10) comme suit :

Critère 1	**Pas de contrat de travail ou de mandat social au cours des cinq années précédentes**	Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes : • salarié ou dirigeant Mandataire Social Exécutif de la Société ; • salarié, dirigeant Mandataire Social Exécutif ou Administrateur d'une entité que le Groupe consolide ; • salarié, dirigeant Mandataire Social Exécutif ou Administrateur de la société-mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société-mère.
Critère 2	**Pas de mandats croisés**	Ne pas être dirigeant Mandataire Social Exécutif d'une entreprise dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant Mandataire Social Exécutif de la Société [(a)] détient un mandat d'Administrateur.
Critère 3	**Pas de relations d'affaires significatives**	Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil : • significatif de la Société ou de son Groupe ; • ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité. Le Conseil débat de l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe. Le rapport annuel explicite les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.).
Critère 4	**Pas de lien familial**	Ne pas avoir de lien familial proche avec un Mandataire Social.
Critère 5	**Non Commissaire aux Comptes**	Ne pas avoir été Commissaire aux Comptes de la Société au cours des cinq années précédentes.
Critère 6	**Pas de durée de mandat supérieure à 12 ans**	Ne pas être Administrateur de la Société depuis plus de 12 ans. La qualité d'Administrateur Indépendant s'éteint à la date anniversaire des 12 ans.
Critère 7	**Aucune rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe**	Un dirigeant Mandataire Social Non-Exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.
Critère 8	**Ne représentant pas un actionnaire important**	Des Administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société-mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne contrôlent pas la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, s'interroge systématiquement sur l'indépendance en tenant compte de la composition de l'actionnariat de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

(a) Actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans.

Critères	Nikos Koumettis	Gonzalve Bich	Elizabeth Bastoni	Vincent Bedhome [(a)]	Timothée Bich	M.-A. Bich-Dufour	Maëlys Castella	M.-P. Chandon-Moët	Jacob Schwartz	Candace Matthews	SOCIÉTÉ M.B.D. (E. Bich)
1 : *Non salarié ni Mandataire Social au cours des cinq années précédentes*	✓		✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓
2 : *Pas de mandats croisés*	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3 : *Pas de relations d'affaires significatives*	✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
4 : *Pas de lien familial*	✓		✓	✓			✓		✓	✓	
5 : *Non Commissaire aux Comptes*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
6 : *Pas de durée de mandat supérieure à 12 ans*		✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
7 : *Aucune rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe*	✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
8 : *Ne représentant pas un actionnaire important*	✓		✓	✓			✓		✓	✓	

(a) Il est rappelé que Vincent Bedhome est actuellement l'unique Administrateur représentant les salariés, le mandat d'Inna Kostuk, Administratrice représentant les salariés, s'étant achevé avec sa démission le 14 octobre 2022. Le Comité de Groupe désignera un nouvel Administrateur représentant les salariés dans les prochains mois.

Conclusions du Conseil d'Administration

Les Administrateurs Indépendants n'entretiennent aucune relation avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Le Code de Gouvernance AFEP-MEDEF précise que *« l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son groupe doit être débattue par le conseil et les critères ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise »* (§ 10.5.3). Le Code de Gouvernance AFEP-MEDEF impose une appréciation particulière de la situation de chacun des Administrateurs concernés au regard des critères d'indépendance qui sont mentionnés à l'article 10 afin de prévenir les risques de conflit d'intérêts, notamment :

- ne pas avoir été dirigeant Mandataire Social Exécutif de la Société au cours des cinq années précédentes (§ 10.5.1) ;
- ne pas être banquier d'affaires, banquier de financement, ou conseil significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité (§ 10.5.3) ;
- ne pas percevoir une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société (§ 10.6).

Ainsi, et pour satisfaire aux exigences du Code de Gouvernance AFEP-MEDEF quant au caractère significatif de la relation d'affaires, le Conseil d'Administration a procédé à une analyse quantitative et qualitative à l'appui des critères susmentionnés, pour chacun des Administrateurs.

En vertu du Règlement Intérieur, les Administrateurs Indépendants s'efforcent de conserver cette qualité. Toutefois, si un Administrateur estime qu'il ne peut plus ou ne pourra prochainement plus être considéré comme indépendant au sens du Code de Gouvernance AFEP-MEDEF, il doit en informer immédiatement le Président du Conseil d'Administration. Le Président porte alors ce point à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Bien que le mandat de John Glen ait atteint une durée de 12 ans en 2020, et qu'il a cessé de remplir l'un des critères d'indépendance recommandés par le Code de Gouvernance AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration a été d'avis que la non-satisfaction de ce critère ne compromettait pas la liberté de jugement et l'indépendance de John Glen et qu'il était un atout précieux dans la période de transition de la présidence du Conseil. Il a cessé ses fonctions le 18 mai 2022.

4.1.2.6 Administrateurs représentant les salariés

Statut des Administrateurs représentant les salariés

Conformément à l'article 10 Bis des Statuts de la Société, les Administrateurs représentant les salariés sont désignés par le Comité de Groupe, pour un mandat de trois ans.

La Société se conforme aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite « Loi Pacte »), imposant la présence de deux Administrateurs salariés pour tout Conseil d'Administration qui compte plus de huit membres (1), au lieu de douze auparavant.

Avec un prisme particulier lié à leur connaissance de l'entreprise, les Administrateurs représentant les salariés apportent un éclairage complémentaire aux travaux du Conseil d'Administration et enrichissent la qualité des débats du Conseil.

Dès leur prise de fonction, ils bénéficient d'un programme de formation portant notamment sur le rôle et le fonctionnement du Conseil d'Administration, les droits et obligations des Administrateurs et leur responsabilité. Ils suivent également, s'ils le souhaitent, un parcours d'intégration destiné à parfaire leur connaissance de l'organisation et des activités du Groupe.

Les Administrateurs représentant les salariés ont le même statut, les mêmes droits et les mêmes responsabilités que les autres Administrateurs. Par exception à la règle prévue à l'article 10 des statuts de la Société, les Administrateurs représentant les salariés ne sont pas tenus de posséder un nombre minimum d'actions.

Ils perçoivent une rémunération en qualité de membres du Conseil d'Administration selon les mêmes règles de répartition que les autres Administrateurs. Les éléments de leur rémunération en qualité de salariés ne font pas l'objet d'une publication.

Situation des Administrateurs représentant les salariés au sein de Société BIC à la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel

Le nombre d'Administrateurs au sein du Conseil d'Administration de la Société étant supérieur à huit, la nomination de deux Administrateurs représentant les salariés est requise. Le Comité de Groupe avait ainsi nommé Inna Kostuk en qualité d'Administratrice représentant les salariés, le 16 octobre 2020, aux côtés de Vincent Bedhome, nommé le 13 décembre 2017 et renouvelé en 2020 par ce même Comité.

Inna Kostuk a démissionné de ses fonctions d'Administratrice et de salariée le 14 octobre 2022 (constaté lors du Conseil d'Administration du 27 octobre 2022). Le Comité de Groupe désignera un nouvel Administrateur représentant les salariés avant l'Assemblée Générale. Vincent Bedhome est à la date du présent Document d'Enregistrement Universel le seul Administrateur représentant les salariés.

4.1.2.7 Plan de succession

Le Comité des Nominations, de la Gouvernance, et de la RSE, à l'initiative de sa Présidente, examine annuellement les plans de succession des Administrateurs du Groupe et de la Direction Générale. Elle peut ainsi établir et actualiser le plan de succession sur différents horizons de temps.

- court terme : succession imprévue (empêchement, démission, ou décès)
- moyen terme : succession accélérée (faute de gestion et mauvaise performance)
- long terme : succession prévue (retraite, échéance de mandat)

Le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE privilégie une collaboration étroite avec la Direction Générale afin de garantir une cohérence d'ensemble du plan de succession et d'assurer un suivi des postes clés. Afin de permettre une élaboration optimale du plan de succession des instances dirigeantes et d'assurer les ambitions stratégiques de la Société, une évaluation régulière des potentiels candidats, de leurs parcours et de leurs évolutions est réalisée.

Par ailleurs, le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE travaille en lien étroit avec le Conseil d'Administration sur ce sujet, et veille avec une vigilance particulière à garder la confidentialité de ces informations.

4.1.2.8 Déclarations des Administrateurs visées à l'annexe 1 du Règlement européen délégué n° 2019/980

Liens familiaux existant entre les Mandataires Sociaux

Marie-Aimée Bich-Dufour, Marie-Pauline Chandon-Moët, Édouard Bich, Gonzalve Bich et Timothée Bich sont de la même famille. Il n'existe aucun lien familial entre les autres Mandataires Sociaux de Société BIC.

Absence de conflits d'intérêts

Dans un souci de bonne gouvernance, le Conseil d'Administration a adopté un Titre 2 au sein de son Règlement Intérieur, énonçant les droits et obligations des Administrateurs, auquel chacun d'eux est tenu. L'article 2.1.3 du Règlement Intérieur prévoit que tout Administrateur doit faire part au Conseil, de façon exhaustive et au préalable, de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel le concernant. Dans ce cas, l'Administrateur ne peut participer ni aux débats ni à la prise de décision sur le sujet pour lequel il est en conflit.

Les Administrateurs font une déclaration annuelle sur l'absence de conflit d'intérêts. En 2021, la prévention des conflits d'intérêts avait été renforcée par la mise en place de la pratique d'une Déclaration d'Intérêts pour tout sujet discuté par le Conseil.

À la date d'établissement du présent document et à la connaissance de la Société :

- aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié entre les intérêts privés et/ou d'autres devoirs des membres du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif à l'égard de la Société ;
- il n'existe ni arrangement ni accord avec un des principaux actionnaires, un client, un fournisseur ou avec tout autre tiers en exécution duquel un membre quelconque du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif aurait été nommé en tant que tel ;
- sous réserve de ce qui suit, les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale n'ont accepté aucune restriction concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de la Société qu'ils détiennent. Il est toutefois précisé que SOCIÉTÉ M.B.D., holding de la famille Bich détenant plus de 20 % du capital et des droits de vote, a conclu divers engagements collectifs de conservation de titres BIC portant sur au moins 12 millions de ces titres. Ces engagements ont été conclus, pour les plus anciens, depuis le 17 décembre 2003. Ils incluent divers membres du concert

(1) L'Administrateur représentant les salariés n'est pas pris en compte dans ce calcul.

familial afin de permettre à ces derniers, le cas échéant, de bénéficier des dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts. Les dirigeants suivants sont parties à tous ou à certains accords : Gonzalve Bich et Nikos Koumettis. Tous les signataires ont des liens personnels étroits avec Gonzalve Bich, à l'exception de Nikos Koumettis et aucun d'eux – à l'exception de SOCIÉTÉ M.B.D. – ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote de la Société.

En outre, les Administrateurs s'engagent à communiquer, sur simple demande, au Président du Conseil ou toute autre personne désignée, la liste exhaustive de tous ses mandats (y compris la participation à des Comités), et fonctions, qu'il exerce en France et à l'étranger. Tout Administrateur s'engage également à communiquer tout changement quant à ses mandats et à ses fonctions (Titre 2 ; 2.1 « Mandats et fonctions » Règlement Intérieur).

Déclarations négatives concernant les membres du Conseil d'Administration et dirigeants Mandataires Sociaux

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années :

- aucun Administrateur, ni aucun dirigeant Mandataire Social n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- aucun Administrateur, ni aucun dirigeant Mandataire Social n'a été lié à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ou un placement d'entreprises sous administration judiciaire ;
- aucun Administrateur, ni aucun dirigeant Mandataire Social n'a fait l'objet d'une enquête et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- aucun Administrateur, ni aucun dirigeant Mandataire Social n'a jamais été déchu par un tribunal du droit de siéger au sein d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou les activités d'un émetteur.

Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages

Il n'existe pas de contrat de services liant l'un des Mandataires Sociaux à Société BIC ou à l'une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme de ce contrat.

Opérations réalisées par les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes et les personnes étroitement liées sur les titres de la Société en 2022

Récapitulatif des déclarations en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier (1) :

Déclarant	Type et nombre d'opérations					Solde des opérations emportant transfert de propriété sur l'année
	Acquisition	Cession	Échange	Don	Autre	
Gonzalve Bich, Directeur Général				6 (a)		(3 330)
Nikos Koumettis, Président du Conseil	3					10 501

(a) Donation à ses enfants et neveux.

4.1.2.9 Formation des Administrateurs

Chaque Administrateur peut bénéficier, s'il le juge nécessaire, d'une formation complémentaire sur le site de la Société relative :

- aux spécificités de l'entreprise ;
- à ses métiers ;
- à son secteur d'activité ; et
- à ses responsabilités sur les plans social et environnemental.

En outre, les Administrateurs ont accès à des ressources et à des formations fournies par plusieurs associations d'administrateurs de sociétés dont la Société est membre, en ce compris l'IFA, la NACD, et l'ECGI (2).

4.1.2.10 Détention d'actions

Le Règlement Intérieur prévoit que tout Administrateur doit être actionnaire et posséder au moins 500 actions. À défaut de les détenir lors de son entrée en fonction, il doit utiliser la rémunération reçue au titre de l'article L. 225-45 du Code de commerce pour leur acquisition.

Tout Administrateur ou représentant permanent des personnes morales Administrateurs doit mettre sous la forme nominative les actions de la Société qu'il détient au moment de sa nomination. Il en va de même pour toute action acquise ultérieurement le cas échéant.

Par ailleurs, les membres du Comité Exécutif, sont également soumis à des obligations de conservation et de détention d'actions (voir *section 4.2.2.3 – Rémunération variable à long terme fondée sur des actions*).

(1) *Détail disponible sur le site www.amf-france.org*

(2) *Institut Français des administrateurs (IFA), National Association of Corporate Directors (NACD), European Corporate Governance Institute (ECGI).*

4.1.3 ÉVOLUTIONS DE LA COMPOSITION DU CONSEIL

4.1.3.1 Modification des organes d'Administration et de Direction jusqu'à la date de publication du Document d'Enregistrement Universel

	Départ	Nomination	Reconduction
Conseil d'Administration	• Expiration du mandat de John Glen en qualité de Président du Conseil Non-Exécutif par intérim – *18 mai 2022* • Expiration du mandat de Elizabeth Bastoni en qualité d'Administratrice Indépendante Référente par intérim – *18 mai 2022* • Cessation du mandat de Inna Kostuk en qualité d'Administratrice représentant les salariés – *14 octobre 2022*	• Nomination de Nikos Koumettis en qualité d'Administrateur Indépendant, et de Président du Conseil Non-Exécutif – *18 mai 2022*	• Reconduction de Gonzalve Bich en qualité d'Administrateur et Directeur Général – *18 mai 2022* • Reconduction en qualité d'Administratrices de : Elizabeth Bastoni et Maëlys Castella – *18 mai 2022*
Comité d'Audit			• Reconduction de Maëlys Castella en qualité de Présidente du Comité d'Audit – *18 mai 2022*
Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE			• Reconduction d'Elizabeth Bastoni en qualité de Présidente du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE – *18 mai 2022*
Comité des Rémunérations			• Reconduction de : Elizabeth Bastoni en qualité de Présidente du Comité des Rémunération et de Maëlys Castella en qualité de membre du Comité des Rémunérations – *18 mai 2022*

4.1.3.2 Modifications du Conseil d'Administration à l'issue de l'Assemblée Générale du 16 mai 2023

Les mandats d'Administrateur de Timothée Bich, Marie-Pauline Chandon-Moët, Jacob Schwartz et Candace Matthews, arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 16 mai 2023.

Il sera proposé à cette Assemblée de renouveler les mandats de Candace Matthews, Timothée Bich et Jacob Schwartz pour une durée de trois ans.

Marie-Pauline Chandon-Moët, Administratrice depuis 2003, n'a pas souhaité solliciter le renouvellement de son mandat. Afin de lui succéder, le Conseil d'Administration du 14 février 2023 a recommandé la nomination de Véronique Laury, proposée par la famille BICH. Cette nomination sera soumise à l'Assemblée Générale du 16 mai 2023.

Le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, ainsi que le Conseil d'Administration, ont examiné cette candidature; ils ont notamment apprécié le parcours international de premier plan de Véronique Laury dans les fonctions de Directrice Générale et d'Administratrice au sein de plusieurs grandes sociétés internationales.

Véronique Laury est âgée de 57 ans, de nationalité française et est une ancienne élève de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Elle a commencé sa carrière au sein de la société Leroy Merlin avant de rejoindre le Groupe Kingfisher en 2003. Elle a commencé en tant que Responsable produit et Responsable des Ventes chez Castorama France avant d'être nommée Directrice commerciale du Groupe. De 2014 à 2019, elle occupe le poste de Directrice Générale au sein du groupe Kingfisher, à Londres. Depuis 2020, elle est administratrice au sein des conseils d'administration de plusieurs sociétés internationales tel qu'Ikea, British American Tobacco, Wework, Sodexo et Eczacibasi. Sa biographie complète figurera dans la brochure de convocation à l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 14 février 2023 a pris acte de la décision d'Elizabeth Bastoni de mettre fin à son mandat d'Administratrice Indépendante, de Présidente du Comité des Rémunérations et du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, à compter de la prochaine assemblée générale, pour raisons personnelles.

Sur recommandation du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, le Conseil d'Administration du 17 mars 2023 a recommandé la nomination de Carole Callebaut Piwnica en qualité d'Administratrice Indépendante. Cette nomination sera soumise à l'Assemblée Générale du 16 mai 2023.

Carole Callebaut Piwnica, de nationalité belge, est âgée de 65 ans. Elle est titulaire d'une licence en droit de l'Université de Bruxelles et d'une maîtrise en droit de la New York University. Elle a été membre des barreaux de New York et de Paris. Elle a débuté sa carrière à New York chez Proskauer Rose et a rejoint le département M&A de Shearman & Sterling à Paris. Elle a travaillé pendant 15 ans dans le secteur de la transformation agroalimentaire et a occupé le poste de Présidente du groupe Amylum (Belgique, ingrédients), ainsi que celui d'administratrice et de Vice-Présidente de Tate and Lyle (Royaume-Uni, sucres et ingrédients). Elle a également été administratrice de plusieurs sociétés cotées internationales y compris Sanofi (France, santé), Eutelsat (France, satellites), Dairy Crest (Royaume-Uni, lait et fromages), et Aviva (Royaume-Uni, assurances). En 2006, elle fonde le fonds de *private equity* Naxos Capital Partners (Luxembourg), dont elle était associée-gérante et, à ce titre, administratrice de ses sociétés en portefeuille dont Big Red (US, boissons gazeuses) et Amyris (Etats Unis, ingrédients et cosmétiques). Elle est actuellement administratrice indépendante du Conseil de Surveillance de la société Rothschild & Co. Sa biographie complète figurera dans la brochure de convocation à l'Assemblée Générale.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée, et des décisions du Conseil, le Conseil d'Administration sera ainsi composé comme suit :

- Nikos Koumettis – Administrateur Indépendant et Président Non-Exécutif ;
- Gonzalve Bich – Administrateur et Directeur Général ;
- Vincent Bedhome – Administrateur représentant les salariés ;
- Timothée Bich – Administrateur ;
- Marie-Aimée Bich-Dufour – Administratrice ;
- Carole Callebaut Piwnica – Administratrice (Indépendante) ;
- Maëlys Castella – Administratrice (Indépendante) ;
- Véronique Laury – Administratrice ;
- Candace Matthews – Administratrice (Indépendante) ;
- SOCIÉTÉ M.B.D. (représentée par Édouard Bich) – Administratrice ;
- Jacob Schwartz – Administrateur (Indépendant).

Il est enfin rappelé que le processus de sélection d'un nouvel Administrateur représentant les salariés est en cours à la date du présent Document Universel d'Enregistrement et que le Comité de Groupe désignera cet Administrateur avant l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration du 17 mars 2023 a également recommandé que, sous réserve du vote de l'Assemblée Générale du 16 mai 2023, Carole Callebaut Piwnica soit nommée Présidente du Comité des Rémunérations ainsi que membre du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE. Sous ces mêmes réserves, Candace Matthews serait quant à elle nommée Présidente du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, en sus de ses fonctions de membre du Comité d'Audit.

Mandats expirés au cours de l'exercice 2022

- John Glen : Administrateur et Président Non-Exécutif du Conseil par intérim du 18 mai 2021 au 18 mai 2022.

Mandats ayant cessé au cours de l'exercice 2022

- Elizabeth Bastoni : Administratrice Référente par intérim du 18 mai 2021 au 18 mai 2022 ;
- Inna Kostuk : Administratrice représentant les salariés du 20 mai 2020 au 14 octobre 2022.

4.1.3.3 Mandats et fonctions exercés par la Direction Générale et les Administrateurs au 31 décembre 2022

GONZALVE BICH

Administrateur et Directeur Général



Âge : 44 ans

Nationalité : Française/Américaine

Administrateur Indépendant : Non

Nombre d'actions BIC détenues :
Détient directement plus de 100 000 actions BIC et indirectement des actions BIC au travers de la holding familiale, Société M.B.D. À la date du 31 décembre 2022, cette holding détenait 12 886 000 actions, soit 29,32 % du capital de Société BIC, représentant 39,67 % des droits de vote.

Origine de l'élection :
Article L. 225-18 du Code de commerce

Date de 1ère nomination :
Administrateur : AG du 16 mai 2018
Directeur Général : CA du 16 mai 2018

Échéance :
Administrateur : AG statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024

Directeur Général : durée du mandat d'Administrateur

Membre d'un comité : Non

Adresse professionnelle :
SOCIÉTÉ BIC – 12 Boulevard Victor Hugo – 92110 Clichy – France

Biographie

Gonzalve Bich est Administrateur et Directeur Général de Société BIC depuis mai 2018. Il est la troisième génération de la famille Bich à occuper le poste de Directeur Général et il est fier de poursuivre l'héritage familial depuis 75 ans, guidé par un objectif clair : apporter simplicité et joie dans la vie de tous les jours, de manière responsable et durable.

Gonzalve Bich a commencé sa carrière dans le conseil en management chez Deloitte, puis a rejoint BIC en 2003, en Asie où il a développé l'activité sur ce continent pendant quatre ans. Il a ensuite occupé la fonction de Directeur Groupe du Développement des Carrières avant de rejoindre la catégorie Rasoirs en qualité de Directeur du Marketing Rasoirs du Groupe. De 2008 à 2012, il a été responsable de l'Europe du Nord.

En 2012, il a été nommé Directeur Général Adjoint en charge du Moyen-Orient, de l'Afrique, de l'Océanie et de l'Asie-Pacifique. Il a été promu Directeur Général des marchés en croissance (y compris l'Amérique latine) en juillet 2013. Au printemps 2016, il a pris la responsabilité des opérations des catégories Grand Public de BIC, tout en finalisant l'acquisition de Cello (marque de papeterie n° 1 en Inde). Il a été Directeur Général Délégué de juin 2016 à mai 2018 et Directeur des Opérations, responsable de l'activité Grand Public du Groupe BIC, des Ressources Humaines et des Systèmes d'Information de janvier 2017 à mai 2018.

Gonzalve Bich est titulaire d'un Bachelor of Arts en Histoire de l'Université de Harvard.

Principale activité

- Directeur Général de SOCIÉTÉ BIC

Autres activités en cours

Au sein du Groupe:

- Administrateur – BIC Cello (India) Private Ltd. – Inde
- President, *Chief Operating Officer* et Administrateur – BIC International Co. – États-Unis

Autres - Société non cotée:

- Président du Conseil et Administrateur – Association Enactus – États-Unis
- Administrateur – Fondation Stewardship - Suisse
- Administrateur (*International Advisory Board*) - EDHEC Business School - France

Société cotée:

- Aucune

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)

- Aucune

NIKOS KOUMETTIS ●

Administrateur



Âge : 58 ans

Nationalité : Grec-Chypriote

Nombre d'actions BIC détenues :
10 501 actions

Administrateur Indépendant : Oui

Origine de l'élection :
Article L. 225-18 du Code de commerce

Date de 1ère nomination :
Administrateur : AG du 18 mai 2022

Président : CA du 18 mai 2022

Échéance :
Administrateur : AG statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024

Président : durée du mandat d'Administrateur

Membre d'un comité :
Non

Adresse professionnelle :
SOCIÉTÉ BIC – 12 Boulevard Victor Hugo – 92110 Clichy – France

Biographie

Nikos Koumettis est président de l'unité opérationnelle Europe de la société Coca-Cola et membre du Comité Exécutif de cette dernière.

Il apporte plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie des biens de consommation et une connaissance des sujets de gouvernance.

Nikos a rejoint Coca-Cola en 2001 et a occupé plusieurs responsabilités opérationnelles en Europe et au Moyen-Orient et en Afrique jusqu'en 2020, date à laquelle il a été nommé à son poste actuel.

Avant Coca-Cola, il a travaillé dans diverses entreprises internationales, dont Kraft Jacobs Suchard, Elgeka et Philip Morris.

Nikos Koumettis est membre du Conseil Consultatif International de Canada Goose depuis 2016. Il est membre du Conseil d'Administration de l'American College of Greece.

Depuis mars 2022, il est également membre du Conseil d'Administration de la société FEMSA, l'embouteilleur de la société Coca-Cola, en Amérique latine. Il a également occupé le poste d'Administrateur de Coca-Cola Beverages Africa jusqu'en avril 2022.

Principale activité

- Président Europe de Coca-Cola

Autres activités en cours

Société non cotée :

- Administrateur – Canada Goose International Board
- Administrateur – Coca-Cola Beverages Africa
- Membre du Conseil d'Administration de l'American College of Greece

Société cotée :

- Administrateur – Coca-Cola FEMSA, S.A.B de CV

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)

Société non cotée :

- Administrateur – Canada Goose
- CCBA – Président du Comité des Nominations et Rémunérations – Coca-Cola Beverages Africa
- Administrateur – ACG

Société cotée :

- Aucune

● *Administrateur Indépendant.*

ELIZABETH BASTONI ●

Administratrice



Âge : 57 ans
Nationalité : Américaine
Nombre d'actions BIC détenues : 500
Administrateur Indépendant : Oui
Origine de l'élection :
Article L. 225-18 du Code de commerce
Date de 1ère nomination :
AG du 15 mai 2013
Échéance :
AG statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024
Membre d'un comité :
Présidente du Comité des Rémunérations
Présidente du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE
Adresse professionnelle :
SOCIÉTÉ BIC – 12 Boulevard Victor Hugo – 92110 Clichy – France

Biographie

Elizabeth Bastoni a plus de 20 ans d'expérience en tant que Directrice et Administratrice en Europe et aux États-Unis. Elizabeth Bastoni est experte en matière de gouvernance, dans le développement de stratégies et dans la mise en place de supervisions efficaces.

Elizabeth Bastoni est une Présidente de Conseil expérimentée et une ex-DRH avec une expérience réussie dans les secteurs de la grande consommation, de la tech, de la vente au détail et de l'hôtellerie-restauration. Elle combine ses expériences de Conseil d'Administration et opérationnelles pour créer de la valeur au confluent de la stratégie business et de la stratégie humaine.

Avant de rejoindre BIC, elle a siégé au Conseil d'Administration et présidé les Comités des Rémunérations du Groupe The Rezidor Hotel (Stockholm) et de CarlsonWagonlit Travel (Paris). Elizabeth Bastoni a également occupé des postes de Direction en France et aux États-Unis pour BMGI et Carlson.

Au début de sa carrière, elle a occupé des postes de direction notamment chez Coca-Cola et Thales. Elizabeth a commencé sa carrière au sein du département de fiscalité international chez KPMG en Europe.

Elizabeth Bastoni est devenue Administratrice Indépendante de Société BIC en 2013. Elle est Présidente du Comité des Rémunérations et Présidente du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.

Elizabeth Bastoni est titulaire d'un Bachelor of Arts de Providence College, situé à Providence, dans le Rhode Island (États-Unis). Elle a étudié le français à l'Alliance Française (Paris) et l'Histoire et la Culture françaises à la Sorbonne (Paris). Elle est ancienne étudiante de l'École du Louvre.

Principale activité

- Présidente du Conseil d'Administration, Présidente du Comité des Nominations et des Rémunérations – Limeade Inc. – États-Unis

Autres activités en cours

Société non cotée :
- Présidente de Bastoni Consulting Group, LLC – États-Unis

Société cotée :
- Membre du Comité d'Audit – Jerónimo Martins – Portugal
- Membre du Comité d'Audit et du Comité des Nominations – Euroapi SA - France

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)

Société non cotée :
- Présidente de National Association of Corporate Directors – Seattle Chapter – États-Unis

Société cotée :
- Présidente du Comité des Rémunérations – Jerónimo Martins – Portugal

● *Administratrice Indépendante.*

VINCENT BEDHOME

Administrateur représentant les salariés



Âge : 57 ans
Nationalité : Française
Nombre d'actions BIC détenues : 150
Administrateur Indépendant : Non
Origine de l'élection :
Article L. 225-27-1 du Code de commerce
Date de 1ère nomination :
CA du 13 décembre 2017 (nomination par le Comité de Groupe du 9 novembre 2017)
Échéance : 9 novembre 2023
Membre d'un comité :
Comité des Rémunérations
Adresse professionnelle :
BIC Conté – Rue de Carly, ZAC de la Plaine de la Ruelle – 62830 Samer – France

Biographie

Entré dans le Groupe BIC en 1989, Vincent Bedhome est chef de projet dans la catégorie Papeterie depuis 2003.

Il avait auparavant occupé diverses fonctions dans l'usine de BIC à Boulogne-sur-Mer comme ingénieur R&D, chef de projet industriel et responsable de production.

Vincent Bedhome est diplômé en ingénierie chimique de HEI Lille (France) et a un doctorat en spectrochimie de l'Université de Lille (France).

Principale activité

- Chef de projet Catégorie Papeterie

Autres activités en cours

- Aucune

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)

- Aucune

TIMOTHÉE BICH

Administrateur



Âge : 37 ans

Nationalité : Française

Nombre d'actions BIC détenues :
Détient directement plus de 100 000 actions BIC et indirectement des actions BIC au travers de la holding familiale, Société M.B.D. À la date du 31 décembre 2022, cette holding détenait 12 886 000 actions, soit 29,32 % du capital de Société BIC, représentant 39,67 % des droits de vote.

Administrateur Indépendant : Non

Origine de l'élection :
Article L. 225-18 du Code de commerce

Date de 1ère nomination :
CA du 10 décembre 2019

Échéance :
AG statuant en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022

Membre d'un comité : Non

Adresse professionnelle :
SOCIÉTÉ BIC – 12 Boulevard Victor Hugo – 92110 Clichy – France

Biographie

Timothée Bich est trader chez Moore Europe Capital Management depuis 2020, au sein d'une équipe de gestionnaires de portefeuille macro.

De 2012 à 2019, Timothée Bich a occupé différents postes, notamment celui de trader gestionnaire de portefeuille chez Stone Milliner. Avant de rejoindre Stone Milliner, il a travaillé en tant qu'analyste chez Moore Europe Capital Management, au sein d'une équipe de gestionnaires de portefeuille crédit et macro (2010-2011).

Timothée Bich est titulaire d'un Master de *Science in Risk and Asset Management* de l'EDHEC et d'un diplôme en finance de l'Université Paris Dauphine.

Principale activité

- Analyste - Moore Europe Capital Management

Autres activités en cours

- Aucune

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)

- Gérant de portefeuille – Stone Millinier

MARIE-AIMÉE BICH-DUFOUR

Administratrice



Âge : 64 ans

Nationalité : Française

Nombre d'actions BIC détenues :
Détient directement plus de 100 000 actions BIC et indirectement des actions BIC au travers de la holding familiale, Société M.B.D. À la date du 31 décembre 2022, cette holding détenait 12 886 000 actions, soit 29,32 % du capital de Société BIC, représentant 39,67 % des droits de vote.

Administrateur Indépendant : Non

Origine de l'élection :
Article L. 225-18 du Code de commerce

Date de 1ère nomination :
AG du 22 mai 2019

Échéance :
AG statuant en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023

Membre d'un comité :
Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE

Adresse professionnelle :
SOCIÉTÉ BIC – 12 Boulevard Victor Hugo – 92110 Clichy – France

Biographie

Jusqu'au 1er octobre 2020, Marie-Aimée Bich-Dufour a occupé le poste de Déléguée aux affaires générales et Présidente de la Fondation d'entreprise BIC pour l'Éducation.

Du 22 mars 1995 au 31 mars 2019, elle a été Directrice Générale Déléguée de Société BIC et Secrétaire du Conseil d'Administration.

Elle a été Directrice Juridique Groupe jusqu'au 1er février 2016.

En 2004, elle a également pris la responsabilité du Programme de Développement Durable jusqu'en 2018.

Avant son entrée dans le Groupe BIC, elle a été avocate au Barreau de Paris pendant 12 ans.

Elle est titulaire d'une Maîtrise en Droit Privé (Université Paris Panthéon-Assas) et du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA).

Principale activité

- Administratrice – SOCIÉTÉ BIC

Autres activités en cours

- Représentante de Société BIC au Conseil – ANSA (Association Nationale des Sociétés par Actions) – France
- Représentante de Société BIC au Conseil – METI (Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire) – France

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)

- Aucune

MAËLYS CASTELLA ●

Administratrice



Âge : 56 ans
Nationalité : Française
Nombre d'actions BIC détenues : 500
Administrateur Indépendant : oui
Origine de l'élection :
Article L. 225-18 du Code de commerce
Date de 1ère nomination :
AG du 22 mai 2019
Échéance :
AG statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024
Membre d'un comité :
Présidente du Comité d'Audit, membre du Comité des Rémunérations
Adresse professionnelle :
Delistraat 67,
2585VX Den Haag, The Netherlands

Biographie

Maëlys Castella est une dirigeante expérimentée dans le domaine de la finance et des affaires. Elle a fait ses preuves dans des entreprises B2B et B2C en occupant des postes exécutifs et non-exécutifs.

Elle possède une expertise en finance, stratégie, marketing, innovation et développement durable. Elle travaille pour des sociétés internationales cotées en bourse depuis 1992.

Elle est la fondatrice et la Directrice Générale d'une société de conseil Aminona Consulting spécialisée dans la finance, la stratégie et le coaching de dirigeants.

Elle est également membre indépendant du Conseil d'Administration, Présidente du Comité d'Audit et du comité de durabilité de C&A, une entreprise mondiale leader dans l'industrie de la mode.

Elle a débuté sa carrière dans l'industrie pétrolière chez ELF (groupe Total), où elle a officié pendant huit ans à la Direction Financière.

En 2000, elle rejoint Air Liquide, et a occupé différents postes de Direction en Finance et Marketing avant d'être nommée Directrice Financière adjointe du Groupe en 2013. Elle a ensuite été Directrice Financière et membre de la Direction Générale d'AkzoNobel de 2014 à 2017, puis *Chief Corporate Development Officer* et membre du Comité Exécutif de 2018 à 2019.

Maëlys Castella est diplômée de l'École centrale de Paris. Elle est titulaire d'une maîtrise en gestion et politique de l'énergie de l'Université de Pennsylvanie (États-Unis) et de l'Institut français du pétrole (IFP).

Principale activité

- Directrice Générale et Administratrice d'Aminona Consulting - Pays-Bas (Société non cotée)

Autres activités en cours

Société non cotée :
- Administratrice Indépendante, Présidente du Comité d'Audit et membre du Comité Sustainability – C&A - Allemagne

Société cotée :
- Aucune

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)

Société non cotée :
- Administratrice – Fondation d'Art AkzoNobel – Pays-Bas

Société cotée :
- *Chief Corporate Development Officer*, Membre du Comité Exécutif d'AkzoNobel – Pays-Bas

● *Administratrice Indépendante.*

MARIE-PAULINE CHANDON-MOËT, NÉE BICH

Administratrice



Âge : 56 ans

Nationalité : Française

Nombre d'actions BIC détenues :
Détient directement plus de 100 000 actions BIC et indirectement des actions BIC au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D.

À la date du 31 décembre 2022, cette holding détenait 12 886 000 actions, soit 29,32 % du capital de Société BIC, représentant 39,67 % des droits de vote.

Administrateur Indépendant : Non

Origine de l'élection :
Article L. 225-18 du Code de commerce

Date de 1ère nomination :
AG du 28 mai 2003

Échéance :
AG statuant en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022

Membre d'un comité : Non

Adresse professionnelle :
SOCIÉTÉ BIC – 12 Boulevard Victor Hugo – 92110 Clichy – France

Biographie

Marie-Pauline Chandon-Moët est Administratrice de SOCIÉTÉ BIC depuis le 28 mai 2003.

Elle a été responsable des projets immobiliers Europe du Groupe BIC jusqu'au 31 décembre 2010.

Auparavant, elle a occupé diverses fonctions depuis 1991 :

- assistante administration des ventes ;
- responsable administration des ventes (France puis Europe) ; et
- responsable Logistique Europe.

Marie-Pauline Chandon-Moët est diplômée d'un Bachelor of Science de la Northeastern University à Boston (États-Unis).

Principale activité

- Présidente – Château de Ferrand SAS – France

Autres activités en cours

Société non cotée :

- Membre et trésorière du bureau de l'Académie des Vins de Bordeaux - France
- Membre du Conseil de Surveillance - Société iDealwine SA - France

Société cotée :

- Aucune

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)

Société non cotée :

- Membre du Conseil de Surveillance – SOCIÉTÉ M.B.D. – France

Société cotée :

- Aucune

CANDACE MATTHEWS ●

Administratrice



Âge : 64 ans
Nationalité : Américaine
Nombre d'actions BIC détenues : 500
Administrateur Indépendant : oui
Origine de l'élection :
Article L. 225-18 du Code de commerce
Date de 1ère nomination :
AG du 10 mai 2017
Échéance :
AG statuant en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022
Membre d'un comité :
Membre du Comité d'Audit et du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE
Adresse professionnelle :
700 Kovi Oaks Ct NE,
Ada MI 49301 – United States

Biographie

Candace Matthews a occupé les fonctions de Chief Reputation d'Amway. De novembre 2014 à mai 2020, elle occupa le poste de Présidente Région Amériques d'Amway. Elle a été recrutée par Alticor, la maison mère d'Amway, en décembre 2007, en qualité de Directrice du Marketing Groupe.

Avant de rejoindre Amway, elle a été Présidente Exécutive de Soft Sheen-Carson, division des produits de consommation de L'Oréal, de 2001 à 2007.

Auparavant, elle a exercé des fonctions marketing successivement chez General Mills, Procter & Gamble, Bausch & Lomb et de Direction chez Novartis et The Coca-Cola Company, aux États-Unis.

Candace Matthews est titulaire d'un Bachelor of Science in Metallurgical Engineering de la Carnegie Mellon University à Pittsburgh, Pennsylvanie (États-Unis) et d'un MBA en Marketing de la Stanford University Graduate School of Business à Palo Alto, Californie (États-Unis).

Principale activité

- Administratrice de sociétés

Autres activités en cours

Société non cotée :
- Administratrice de région – Fifth Third Bank, Western Michigan – États-Unis

Société cotée :
- Administratrice - Aptar Group - États-Unis
- Administratrice – MillerKnoll Inc. – États-Unis

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)

Société non cotée :
- *Chief Reputation Officer* – Amway – États-Unis
- Présidente de région - The Americas – Amway – États-Unis

Société cotée :
- Administratrice – Popeyes Louisiana Kitchen Inc. – États-Unis

● *Administratrice Indépendante.*

SOCIÉTÉ M.B.D.

Administrateur



Forme sociale :
Société en commandite par actions

Immatriculation : 389 818 832 RCS Nanterre (France)

Nombre d'actions BIC détenues :
12 886 000 actions, soit 29,32 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 39,67 % des droits de vote (au 31 décembre 2022).

Origine de l'élection :
Article L. 225-18 du Code de commerce

Administrateur indépendant : Non

Date de 1ère nomination :
AG du 24 mai 2006

Échéance :
AG statuant en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023

Membre d'un comité : Comité d'Audit

Adresse professionnelle :
1, place Paul Verlaine – 92100 Boulogne-Billancourt – France

Représentant permanent : Édouard BICH

Âge : 58 ans

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
SOCIÉTÉ M.B.D. – 1, place Paul Verlaine – 92100 Boulogne-Billancourt – France

Biographie
Édouard Bich a passé huit ans au Département Finance de Procter & Gamble – France.

Il est titulaire du MBA de l'Université de Wharton (États-Unis), spécialisation Finance.

Principale activité
- Gérant – SOCIÉTÉ M.B.D.

Autres activités en cours

Société non cotée :
- Membre du Comité de Surveillance – Stockage Plus SAS – France
- Gérant – Platypus Capital SPRL – Belgique

Société cotée :
- Aucune

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)

Société non cotée :
- Membre du Conseil de Surveillance – Digital Fashion Group SAS – France
- Membre de l'Executive Board for Europe, the Middle East and Africa – The Wharton School – États-Unis
- Membre du Comité Stratégique – UnifAI SAS – France

Société cotée :
- Aucune

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)
- Aucune

JACOB SCHWARTZ ●

Administrateur



Âge : 43 ans
Nationalité : Américaine
Nombre d'actions BIC détenues : 500
Administrateur Indépendant : Oui
Origine de l'élection :
Article L. 225-18 du Code de commerce
Date de 1ère nomination : AG du 20 mai 2020
Échéance :
AG statuant en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022
Membre d'un comité : Comité d'Audit
Adresse professionnelle :
SOCIÉTÉ BIC – 12 Boulevard Victor Hugo – 92110 Clichy – France

Biographie
Jacob (Jake) Schwartz est entrepreneur, investisseur et consultant. Jusqu'à 2020, Jake Schwartz a exercé la fonction de Directeur Général de General Assembly (GA), leader dans la formation et dans la reconversion professionnelle, qu'il a co-fondé en 2011. Il a développé GA à l'échelle mondiale avec plus de 1 000 salariés sur les cinq continents. En 2018, le groupe Adecco a fait l'acquisition de GA.

Il est co-fondateur et Président du Conseil d'Administration de Brave Health, une entreprise dont la mission est d'élargir l'accès à des soins qualitatifs et abordables de santé mentale et de toxicomanie.

Jake Schwartz a été nommé Entrepreneur de l'année de E&Y en 2014 et l'un des « 40 under 40 » de Crain en 2015. Il est titulaire d'une licence de Yale et d'un MBA de la Wharton School of Business de l'Université de Pennsylvanie. Il a été analyste financier agréé (CFA).

Principale activité
- Co-fondateur – Brave Health – États-Unis

Autres activités en cours

Société non cotée :
- Président du Conseil d'Administration – Brave Health – États-Unis

Société cotée :
- Aucune

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)
- Directeur Général – General Assembly (GA) – États-Unis

● *Administrateur Indépendant.*

4.1.4 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est déterminé par les dispositions légales et réglementaires, par les Statuts mis à jour le 23 décembre 2022 ainsi que par son Règlement Intérieur (1) dernièrement modifié par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 17 mars 2023. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration rappelle en outre les exigences applicables en termes de diligence, de confidentialité et de révélation des conflits d'intérêts potentiels.

4.1.4.1 Des relations organisées entre Conseil d'Administration et Direction Générale

Le Conseil d'Administration : missions et attributions

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre dans l'intérêt de celle-ci et de ses actionnaires en tenant compte des enjeux sociaux et environnementaux liés à son activité. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et prend les décisions non-opérationnelles adéquates.

Le Conseil d'Administration est amené à se prononcer sur les sujets pouvant avoir un impact significatif sur le développement, la stratégie ou le fonctionnement du Groupe. Afin de favoriser sa compréhension des enjeux stratégiques, le Conseil d'Administration bénéficie d'une information détaillée sur l'activité et les résultats du Groupe à l'occasion de chaque réunion. Il bénéficie toute l'année d'informations relatives à ses performances financières, à son univers boursier et financier, à ses produits ou encore à son univers concurrentiel. Sa stratégie et son action s'inscrivent dans le cadre du développement durable de l'Entreprise.

La présence très régulière des principaux dirigeants permet aux Administrateurs de bénéficier de tout complément d'information nécessaire, ainsi que des réponses précises et concrètes aux questions qui pourraient survenir lors des discussions. Les responsabilités du Conseil d'Administration sont les suivantes :

- convenir de la « vision et de l'orientation stratégique » telles que formulées et élaborées par le Directeur Général et l'équipe de direction ;
- définir le périmètre d'activité de la Société et son appétence pour le risque ;
- sélectionner et évaluer les performances du Président, de tous les membres du Conseil, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- planifier la succession de tous les membres du Conseil d'Administration, y compris le Président, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués ;
- mettre en place la structure de gouvernance appropriée et veiller à son fonctionnement éthique ;

(1) Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration est publié sur le site Internet de la Société (https://investors.bic.com/fr-fr/reginfo).

- évaluer, contester et approuver la stratégie à long terme et les plans annuels proposés par le Directeur Général et son équipe de direction et monitorer la performance y afférente ;
- s'assurer que le plan stratégique est conforme aux valeurs et à l'ADN de la Société, aligné sur les intérêts des actionnaires et des autres parties prenantes ;
- mesurer et suivre la mise en œuvre de la stratégie;
- planifier à long terme les ressources humaines nécessaires, en se concentrant sur les cadres supérieurs ;
- s'assurer que le Plan Stratégique comprend une étude approfondie des tendances macro-économiques, du paysage concurrentiel, des cibles d'acquisition possibles, des analyses SWOT de BIC et de ses principaux concurrents, des plans financiers incluant le ROI et la génération de *cash*, l'empreinte industrielle, les plans de capacité, les nouvelles technologies et les analyses *a posteriori* ;
- s'assurer que les principaux risques auxquels la Société est exposée sont en accord avec ses stratégies et ses objectifs ;
- établir des paramètres de marge pour le Mandataire Social Exécutif (Directeur Général), et des paramètres de rendement total pour les actionnaires ;
- s'assurer que les ressources adéquates ont été prévues pour garantir la prospérité des affaires.

Le Conseil s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Il propose, le cas échéant, toute modification opportune des statuts.

En outre, il examine régulièrement sa stratégie et les opportunités et les risques, tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux, ainsi que les mesures prises en conséquence. À cette fin, le Conseil d'Administration reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de ses travaux, notamment de la part des dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs.

Il s'assure, le cas échéant, de l'adoption de mesures adéquates en matière de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence. Il reçoit toutes les informations nécessaires à cet effet. Il s'assure également que les dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs mettent en œuvre une politique de non-discrimination et de diversité notamment en matière de mixité au sein des instances dirigeantes.

Le Président du Conseil d'Administration

Le Président est responsable, conformément aux dispositions de l'article L. 225-51 du Code de commerce, de l'organisation et de la supervision des travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission, notamment, que l'organe consacre un temps suffisant aux débats, et au respect de l'ordre du jour. Il s'assure que soit accordé à chacun des points inscrits à l'ordre du jour un temps proportionné à l'enjeu qu'il représente pour la société.

Le Président du Conseil agit en étroite collaboration avec le Directeur Général et la Direction Générale, tout en respectant ses responsabilités exécutives. Il se coordonne avec le Directeur Général, qui assure seul la direction et la gestion exécutive de la Société. Le Président peut demander au Directeur Général ou à tout responsable toute information propre à éclairer le Conseil d'Administration et ses Comités dans l'accomplissement de leur mission.

Il préside les réunions du Conseil et prépare ses travaux. À ce titre, il :

- convoque les réunions du Conseil en fonction d'un calendrier des réunions communiqué au Conseil en amont et à tout autre moment si besoin est ;
- prépare l'ordre du jour en coordination avec le Directeur Général et la Secrétaire du Conseil, supervise la constitution du dossier du Conseil et veille à l'exhaustivité des informations qui y sont contenues ;
- veille à ce que certains sujets soient débattus par les Comités en préparation des réunions du Conseil, et s'assure de leur force de proposition vis-à-vis du Conseil ;
- anime et dirige les débats du Conseil ;
- veille au respect par les Administrateurs des stipulations du Règlement Intérieur du Conseil.

Le Président veille à la bonne organisation des Assemblées Générales qu'il préside, répond aux questions des actionnaires, et plus généralement, veille aux bonnes relations avec ceux-ci.

Directeur Général et limitations de pouvoir du Directeur Général

Le Directeur Général dirige la Société et rend compte au Conseil d'Administration. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour la représenter dans ses rapports avec les tiers.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration détaille les opérations qui requièrent une autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- toute opération se situant hors de la stratégie définie par Société BIC ;
- toute implantation en France ou à l'étranger par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte ou par prise de participation, ainsi que les décisions de retrait de ces implantations, si le montant de l'opération excède 50 millions d'euros ;
- toute opération de restructuration interne si le montant de l'opération excède 50 millions d'euros.

Le Règlement Intérieur précise que ces règles ne portent pas seulement sur les opérations externes d'acquisition ou de cession, mais aussi sur les investissements importants de croissance organique ou sur les opérations significatives de restructuration interne.

Relations entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale

La Direction Générale communique en toute transparence avec les Administrateurs, et les tient régulièrement informés de la gestion de la Société et de ses performances. Il informe aussi régulièrement le Président du Conseil d'Administration des évènements significatifs de la vie du Groupe.

4.1.4.2 Organisation et travaux

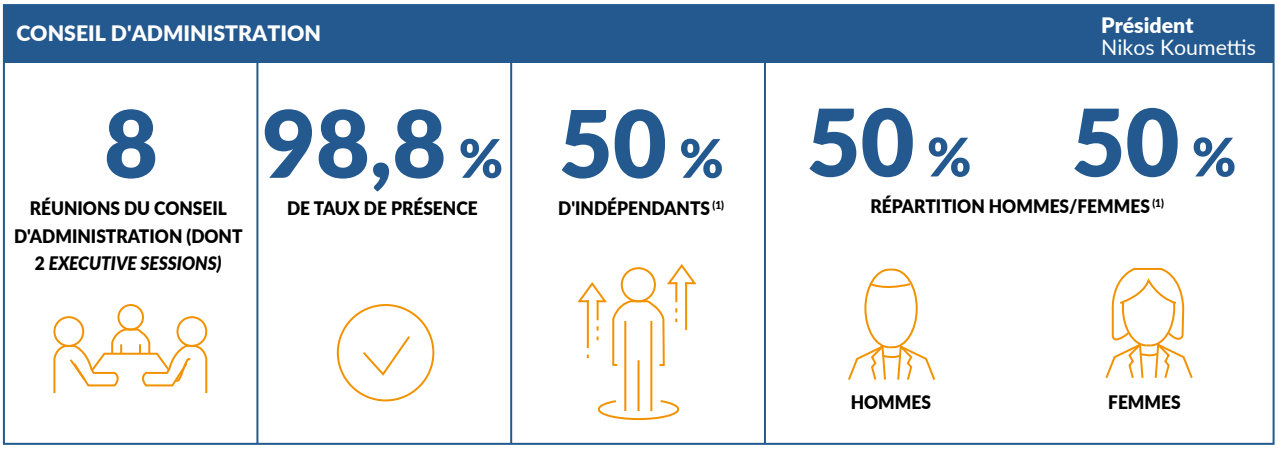

(1) Hors Administrateurs représentant les salariés.

Il appartient au Président de réunir le Conseil d'Administration, soit à intervalles réguliers, soit aux moments qu'il juge opportuns, par convocation écrite. Conformément au Règlement Intérieur, le Conseil se réunit au minimum six fois par an, et chaque fois que l'activité du Groupe le requiert, afin d'examiner et de discuter de manière approfondie des questions entrant dans le cadre de ses attributions. En particulier, le Président du Conseil d'Administration veille à réunir le Conseil d'Administration, pour arrêter les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels et convoquer l'Assemblée Générale chargée de les approuver.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président. La convocation, adressée aux Administrateurs au moins huit jours avant la date de la séance, sauf cas d'urgence motivée, fixe l'ordre du jour et le lieu de la réunion qui est en principe le siège social de la Société. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent également avoir lieu par voie de visioconférence et de télécommunication dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et le Règlement Intérieur.

Les missions habituelles du Conseil englobent l'établissement des comptes, la revue des résultats trimestriels, la validation du budget annuel, l'approbation des éléments de rémunération des Administrateurs, etc.

Sujets traités par le Conseil d'Administration en 2022

Outre ces missions, le Conseil a aussi effectué les travaux suivants :

- **Gestion financière et Résultats de la Société :**
  - revue et approbation des comptes annuels 2021 et revue des communiqués de presse y afférents;
  - revue et approbation des comptes semestriels et trimestriels consolidés 2022 et revue des communiqués de presse y afférents ;
  - discussion de la marche des affaires du Groupe BIC, notamment de l'activité, du budget, des résultats et de la trésorerie;
  - communication des données financières trimestrielles, semestrielles et annuelles soumises aux administrateurs,
  - proposition d'affectation des résultats et choix d'affectation des dividendes ;
  - revue du plan d'exploitation 2022 et des travaux de gestion prévisionnelle (*rolling forecast*) et examen préliminaire du plan d'exploitation 2023 ;
  - suivi de la stratégie du Groupe en matière de Fusions-Acquisitions (« M&A ») ;
  - revue des garanties financières accordées par la Société à ses filiales ;
  - revue des travaux du Comité d'Audit et des recommandations formulées ;
  - revue du programme de rachats d'actions (y compris le programme de rachat d'actions conclu avec Exane) et des annulations de réduction de capital qui en découlent.
- **Rémunérations :**
  - revue des travaux du Comité des Rémunérations et des recommandations formulées ;
  - analyse de la rémunération des Mandataires Sociaux ;
  - revue des principes de rémunération au titre de l'exercice 2022.
- **Gouvernance :**
  - revue des travaux du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE et des recommandations formulées ;
  - revue de la composition du Conseil d'Administration au regard des recommandations du Code de Gouvernance AFEP-MEDEF, en particulier s'agissant de la diversité des profils et des expériences, dans le cadre de la nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration et Administrateur Indépendant ;
  - renouvellement de la Présidence des Comités d'Audit, du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, ainsi que du Comité des Rémunérations ;
  - évaluation interne de la composition et de la performance du Conseil d'Administration et mise en œuvre des actions qui en découlent ;
  - examen des travaux du cabinet de consultant ayant réalisé l'évaluation triennale de la performance du Conseil d'Administration ;
  - préparation de l'Assemblée Générale 2022;
  - revue des conventions réglementées ;
  - revue de la qualification d'Administrateur Indépendant.

- **Gestion des risques et *compliance* :**
  - bilan sur la mise en conformité à la loi Sapin II, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;
  - suivi de la stratégie du Groupe et des progrès en matière de cybersécurité ;
  - présentation de la cartographie des risques et de la procédure de gestion des risques ;
  - détermination des fenêtres négatives pour l'année 2023.
- **Stratégie et développement de la Société :**
  - point sur l'actionnariat du Groupe ;
  - analyse du marché suite à la publication des résultats ;
  - résultats de la dernière enquête menée auprès des collaborateurs du Groupe BIC afin d'évaluer leur engagement ;
  - débat des grandes orientations stratégiques pour le développement du Groupe BIC, en termes de croissance externe et de financement;
  - présentation de l'évolution de l'environnement concurrentiel;
  - présentation de la feuille de route 2023 du plan *Horizon* du Groupe, lequel poursuit le développement de la Société sur des marchés adjacents afin d'assurer une croissance durable et rentable à long terme ;
  - bilan sur le développement de la catégorie de produits *Flame for Life*, issue du plan stratégique *Horizon* du Groupe, centrée sur l'innovation et la performance environnementale, renforçant ainsi la compétitivité du Groupe dans les briquets ;
  - bilan sur notre stratégie d'innovation dans les catégories *Human Expression* et *Blade Excellence* ;
  - examen de la situation du Groupe en Ukraine et en Russie (salariés, clients, impacts sur les autres parties prenantes, etc.).

Executive sessions

Au moins une fois par an, une réunion informelle est organisée par le Conseil d'Administration hors la présence des dirigeants exécutifs. Le Conseil d'Administration considère que ces réunions participent d'une bonne gouvernance, notamment en ce qu'elles donnent lieu à l'évaluation des performances du Directeur Général. Ces réunions étant informelles, elles ne donnent pas lieu à un compte rendu.

En 2022, ces réunions ont été au nombre de deux et ont traité, entre autres choses, du fonctionnement du Conseil, de la participation du Conseil à l'élaboration de la stratégie, et de la performance du Directeur Général.

Assiduité

La préparation et la tenue des réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités requièrent une disponibilité et un investissement importants des Administrateurs. En 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni à huit reprises pour des séances d'une durée moyenne de 4 heures et 40 minutes. Le taux de participation aux séances a été de 98,8 %.

Cinq réunions se sont tenues physiquement, notamment au siège social de la Société, trois autres ont eu lieu par visioconférence.

ASSIDUITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

		Nature de la participation	
	Assiduité au CA	**Physique**	**Visioconférence**
Gonzalve Bich	100 %	5/8	3/8
John Glen (Jusqu'au 18 mai 2022)	100 %	2/3	1/3
Nikos Koumettis (À partir du 18 mai 2022)	100 %	4/5	1/5
Elizabeth Bastoni	100 %	5/8	3/8
Vincent Bedhome	100 %	5/8	3/8
Inna Kostuk (Jusqu'au 14 octobre 2022)	100 %	3/6	3/6
Jacob Schwartz	100 %	2/8	6/8
Timothée Bich	100 %	4/8	4/8
Marie-Aimée Bich-Dufour	100 %	5/8	3/8
Maëlys Castella	100 %	5/8	3/8
Marie-Pauline Chandon-Moët	87,5 %	5/8	2/8
Candace Matthews	100 %	2/8	6/8
SOCIÉTÉ M.B.D. (Édouard Bich)	100 %	5/8	3/8

ASSIDUITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX RÉUNIONS DES COMITÉS

	Assiduité au Comité d'Audit	Assiduité au Comité des Rémunérations	Assiduité au Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE
Gonzalve Bich	n/a	n/a	n/a
John Glen (Jusqu'au 18 mai 2022)	n/a	n/a	n/a
Nikos Koumettis (À partir du 18 mai 2022)	n/a	n/a	n/a
Elizabeth Bastoni	n/a	100 %	100 %
Vincent Bedhome	n/a	100 %	n/a
Inna Kostuk (Jusqu'au 14 octobre 2022)	n/a	n/a	n/a
Jacob Schwartz	100 %	n/a	n/a
Timothée Bich	n/a	n/a	n/a
Marie-Aimée Bich-Dufour	n/a	n/a	100 %
Maëlys Castella	100 %	100 %	n/a
Marie-Pauline Chandon-Moët	n/a	n/a	n/a
Candace Matthews	83,3 %	n/a	83,3 %
SOCIÉTÉ M.B.D. (Édouard Bich)	100 %	n/a	n/a

n/a : non applicable.

Informations destinées au Conseil d'Administration

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, le Conseil d'Administration doit disposer d'informations complètes, sincères et rapides. Celles-ci doivent notamment couvrir les performances de chacune des activités, ainsi que sur la situation financière et la trésorerie de la Société. À ce titre, le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil d'Administration doit être informé de la situation financière, de la situation de trésorerie, ainsi que des engagements hors bilan de la Société aux 31 décembre et 30 juin de chaque année. Il prévoit également que chaque Administrateur a le devoir de s'informer et de s'assurer qu'il reçoit en temps utile une information suffisante et pertinente.

La Secrétaire du Conseil d'Administration assure le secrétariat du Conseil, la préparation des dossiers à l'attention du Conseil, ainsi que l'établissement des procès-verbaux de ses séances. Elle assure la communication d'informations entre le Conseil d'Administration, la Direction Générale et le Management.

Procédure d'évaluation des conventions courantes

Conformément à l'article L. 22-10-12 du Code de commerce et à la recommandation AMF DOC-2012-05, le Conseil d'Administration évalue régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Cette procédure a été adoptée par le Conseil d'Administration le 8 décembre 2020.

La Direction Juridique transmet une fois par an au Comité d'Audit une liste et un descriptif de toute nouvelle convention libre conclue. Le Comité d'Audit procède ensuite à l'évaluation des conventions libres et peut, dans le cadre de cette revue, recueillir l'avis du collège des Commissaires aux Comptes en cas de doute. À la suite de cette revue, le Comité d'Audit émet un rapport sur les conventions libres conclues lors de l'exercice, à destination du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration procède à un examen annuel des critères de qualification des conventions libres afin d'évaluer leur pertinence.

4.1.4.3 Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration bénéficie des travaux de préparation menés au sein de ses trois comités spécialisés :

- le Comité d'Audit ;
- le Comité des Rémunérations ;
- le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.

Les Comités agissent strictement dans le cadre des missions attribuées par le Conseil. Ils préparent activement ses travaux, font des propositions mais n'ont aucun pouvoir de décision. Dans l'exercice de leurs attributions, les Comités peuvent prendre contact avec les principaux dirigeants de la Société après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration. Ils doivent aussi en rendre compte au Conseil.

Les Comités peuvent solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de leur compétence, aux frais de la Société, après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration ou le Conseil d'Administration lui-même. Ils doivent aussi rendre compte des conclusions au Conseil.

a) Comité d'Audit

COMITÉ D'AUDIT				Présidente Maëlys Castella
6 RÉUNIONS	**95,8 %** DE TAUX DE PRÉSENCE	**2** HOMMES	**2** FEMMES	**75 %** D'INDÉPENDANTS

Composition	**En 2022, le Comité d'Audit était composé de :** **Présidente :** • Maëlys Castella – Présidente (Administratrice Indépendante) ; **Membres :** • Candace Matthews – (Administratrice Indépendante) ; • Édouard Bich – (représentant permanent de SOCIÉTÉ M.B.D.) ; • Jacob Schwartz – (Administrateur Indépendant). Le profil de ces Administrateurs est détaillé au 4.1.3.3 de ce document. Le nombre d'Administrateurs Indépendants est de trois sur quatre, soit 75 %. Le comité ne doit comprendre aucun dirigeant. La majorité des membres doit avoir une compétence comptable et/ou en matière d'audit des comptes et/ou une connaissance financière opérationnelle. Le parcours des membres du Comité d'Audit leur confère les compétences financières et comptables nécessaires à l'acquittement de leurs responsabilités. **Le Comité s'est réuni six fois au cours de l'année, avec un taux de présence de 95,8 %.**
Responsabilités principales	Le Comité d'Audit a pour mission essentielle de s'assurer de la conformité et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise. Il vérifie également que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci. L'examen des comptes par le Comité d'Audit est accompagné d'une présentation par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux de révision et des règles comptables retenues. En outre, le Directeur Financier présente au Comité : • les risques et les engagements hors bilan significatifs de la Société ; • une revue des évaluations et des principes relatifs aux engagements portés au bilan, qui sont basés sur des évaluations économiques et de marché. Le Comité d'Audit examine les documents communiqués aux marchés financiers et fournit un avis et des recommandations à cet effet. Il est appelé à : • donner son avis sur la nomination des Commissaires aux Comptes ; • attester de la qualité de leurs travaux et de leur indépendance. Il s'assure de ce fait qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts entre les Commissaires aux Comptes et l'entreprise. Il entend les Commissaires aux Comptes, mais également les Directeurs Financier, Comptable et de la Trésorerie, ainsi que le responsable du contrôle et de l'audit interne et le responsable du contrôle des risques. Ces auditions peuvent se tenir, lorsque le comité le souhaite, hors la présence de la Direction Générale de l'entreprise. De plus, le Président du Comité d'Audit se réunit (seul) avec les Commissaires aux Comptes au moins une fois par an.

Principales activités du Comité en 2022

En 2022, le Comité d'Audit s'est réuni six fois en présence de son Président et de tous ses membres (i.e. taux de participation de 95,8 %). Des représentants des deux Commissaires aux Comptes étaient également présents lors de la revue des résultats du Groupe. Dans la mesure du possible, les réunions du Comité d'Audit portant sur l'examen des comptes (annuels, semestriels, et trimestriels) se tiennent plusieurs jours avant l'examen par le Conseil. Cela permet à la Direction Générale de prendre tout commentaire du Comité d'Audit avant la séance du Conseil. Le Comité d'Audit examine également la communication financière y afférent.

Le Comité d'Audit assure aussi un suivi régulier des dispositions et exigences relatives aux nouvelles règles comptables et financières s'appliquant au Groupe, ainsi que des plans d'action mis en place par la Société pour répondre à ces besoins. Le Comité d'Audit revoit également tout changement :

- aux normes IFRS ;
- à la structure de contrôle interne ; et
- tout autre sujet de reporting financier, incluant le Document d'Enregistrement Universel.

En 2022, les travaux du Comité d'Audit ont également couvert :

- les résultats des missions de contrôle et d'audit interne ;
- la couverture assurances du Groupe et ses coûts ;
- les travaux des Commissaires aux Comptes et la passation dans le cadre du changement de Commissaire aux Comptes à intervenir en 2023 ;
- l'examen des acquisitions potentielles (ainsi que l'analyse approfondie de certains projets M&A) et le post mortem des acquisitions réalisées ;
- le suivi des problématiques de taux de change et d'inflation ;
- le suivi du programme de rachat d'actions ;
- la revue de la gestion des risques du Groupe ;
- la revue de l'organisation de la fonction Finance ;
- le suivi du développement des activités du Groupe ;

En février 2023, le Comité d'Audit a procédé à la revue des comptes 2022 et des notes aux comptes (statutaires et consolidés). Ces documents incluaient une présentation et un examen des risques, y compris ceux de nature sociale et environnementale et des engagements hors bilan de la Société.

b) Comité des Rémunérations

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS				Présidente Elizabeth Bastoni
4	**100 %**	**1**	**2**	**100 %**
RÉUNIONS	DE TAUX DE PRÉSENCE	HOMME	FEMMES	D'INDÉPENDANTS (1)

(1) Hors Administrateurs représentant les salariés.

Composition	**Pour l'exercice social 2022, le Comité des Rémunérations était composé de :** **Présidente :** • Elizabeth Bastoni – Présidente (Administratrice Indépendante) ; **Membres :** • Maëlys Castella (Administratrice Indépendante) ; • Vincent Bedhome (Administrateur représentant les salariés). Le profil de ces Administrateurs est détaillé au 4.1.3.3 de ce document. Le Comité est considéré comme composé à 100 % de membres indépendants étant donné que l'Administrateur représentant les salariés n'est pas décompté pour ce calcul. **Le Comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice social, avec un taux de présence de 100 %.**

Responsabilités principales	Le rôle du Comité des Rémunérations est d'étudier, examiner et préparer les discussions du Conseil d'Administration sur les politiques de rémunération et leur mise en œuvre.
	
	Les principaux rôles du Comité des Rémunération sont les suivants :
	• examiner et proposer au Conseil d'Administration la rémunération versée aux Mandataires Sociaux Exécutifs, ainsi que les dispositions relatives à leur régime de retraite et à tout autre avantage qui leur est accordé ;
	• proposer des règles pour déterminer la part variable de la rémunération des Mandataires Sociaux Exécutifs et s'assurer que les critères retenus sont conformes aux orientations stratégiques à court, moyen et long terme de la Société ;
	• proposer au Conseil d'Administration une politique globale et le montant total des jetons de présence à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, ainsi que leur répartition :
	  • pour les fonctions exercées en qualité de membre du Conseil d'Administration,
	  • pour les fonctions exercées au sein des Comités.
	• recommander, en collaboration avec le Comité d'Audit, les paramètres de performance à inclure et à mesurer en ce qui concerne les incitations à long terme ;
	• proposer une politique générale d'attribution d'actions pour tous les salariés, y compris les Mandataires Sociaux Exécutifs et les cadres dirigeants ;
	• examiner la compétitivité des packages de rémunération individuelle des membres du Comité Exécutif ;
	• examiner les informations fournies chaque année dans le Document d'Enregistrement Universel en ce qui concerne la rémunération des Mandataires Sociaux Exécutifs. Le Comité examine également les résolutions pertinentes pour l'Assemblée Générale des actionnaires.

Principales activités du Comité en 2022	Le travail du Comité au cours de l'année s'est essentiellement concentré sur les discussions et/ou les recommandations concernant : • le niveau de rémunération du Président du Conseil d'Administration, des membres du Conseil d'Administration et des versements connexes ; • le montant et la compétitivité de la rémunération du Directeur Général, les sujets afférents (examen d'un groupe de référence) et les versements ; • les critères et les mesures à utiliser pour la rémunération variable du Directeur Général ; • l'appréciation de la rémunération des membres du Comité Exécutif ; • l'examen de la structure et la philosophie des plans de rémunération variable à court et à long terme, afin de s'assurer que les plans continuent d'être alignés sur la stratégie *Horizon* annoncée par la société ; • l'examen de la documentation en matière de rémunération à divulguer dans le Document d'Enregistrement Universel (*Say on Pay*) et les résolutions sur la politique de rémunération pour l'Assemblée Générale des actionnaires. Le Président du Conseil d'Administration a assisté aux réunions du Comité pour certains sujets.

c) Le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE

COMITÉ DES NOMINATIONS, DE LA GOUVERNANCE ET DE LA RSE				Présidente Elizabeth Bastoni
5 RÉUNIONS	**95,8 %** DE TAUX DE PRÉSENCE	**0** HOMME	**3** FEMMES	**67 %** D'INDÉPENDANTS

Composition du Comité des Nominations, de la Gouvernance, et de la RSE

En 2022, le Comité des Nominations, de Gouvernance et de la RSE était composé de :

Présidente :
- Elizabeth Bastoni – Présidente (Administratrice Indépendante) ;

Membres :
- Marie-Aimée Bich-Dufour ;
- Candace Matthews (Administratrice Indépendante).

Le profil de ces Administrateurs est détaillé au 4.1.3.3 de ce document.

Composition actuelle du Comité : deux membres indépendants sur trois. Les membres du Comité possèdent chacun une expertise spécifique en matière de RSE : Elizabeth Bastoni pour les questions de ressources humaines, Candace Matthews pour l'éthique, la réputation de l'entreprise ainsi qu'une expérience RSE en matière de développement de produits et Marie-Aimée Bich-Dufour pour les questions de développement durable.

Le Comité s'est réuni cinq fois au cours de l'année, avec un taux de présence de 95,8 %.

Responsabilités principales

Le rôle du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE inclut :

- Nominations
  - Examiner régulièrement les questions relatives à la composition du Conseil, les compétences requises et les opportunités de renforcer le champ des compétences des membres du Conseil.
  - Proposer des critères de sélection des membres du Conseil et formuler des recommandations sur le renouvellement des Administrateurs en poste (1).
  - Proposer au Conseil des plans de développement individuels et collectifs.
  - Organiser et mettre en œuvre le processus de sélection des Administrateurs et de la Présidence du Conseil d'Administration (2).
  - Conduire la fixation des objectifs ainsi que la revue annuelle de performance de la Direction Générale.
  - Établir un plan de succession de la Présidence, de la Direction Générale et des dirigeants Mandataires Sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible, ainsi que leur plan de succession à long terme (3).
  - Le Comité est informé et discute du plan de succession et de la nomination des membres du Comité Exécutif. Dans certains cas, il participe au recrutement de certains de ses membres clés.
  - Le Président du Conseil et le Directeur Général participent aux travaux du Comité dans certains cas.

- Gouvernance
  - Évaluer la qualification d'Administrateur Indépendant.
  - S'assurer de la réalisation régulière par le Conseil d'Administration d'une évaluation de son fonctionnement et de celui des Comités.
  - S'assurer de, et contribuer à la conformité de l'entreprise en matière de gouvernance.
  - Et plus généralement, se saisir de tout sujet qui pourrait comporter un risque significatif en matière d'actif humain ou étudier toute question relative à la gouvernance qui lui serait soumise par le Conseil d'Administration.

- Responsabilité Sociale d'Entreprise
  - Examiner les orientations stratégiques du Groupe, ainsi que les projets stratégiques et leurs conséquences en matières économique, financière, sociétale et environnementale.
  - Réflexion et modification de certains objectifs du Groupe en matière de stratégie RSE (emballages réutilisables à 100 % d'ici 2025 ; d'ici 2030, utilisation de 50 % de produits recyclés ou alternatifs pour les produits BIC).
  - Suivi des indicateurs de performance extra-financiers et de la prise en compte des enjeux environnementaux.
  - Débattre du rapport sur la Responsabilité Sociale et Environnementale, les actions menées et la politique du Groupe à cet égard.
  - Revoir et s'assurer du déploiement de la stratégie et des engagements pris.
  - Assurer le respect par le Groupe des lois et règlements relatifs à l'égalité des sexes et des salaires et revoir les indicateurs associés.
  - Examen des problématiques éthiques et compliance visées par la loi Sapin 2.
  - S'assurer que le remboursement aux Administrateurs des frais de voyage, de déplacement, d'hébergement et de restauration engagés à l'occasion des réunions du Conseil soit réalisé sur production de justificatifs.

(1) Les critères de choix reposent sur l'équilibre souhaitable dans la composition du Conseil d'Administration, ainsi que sur la compétence de ses membres. Le Conseil a introduit une matrice de compétences pour s'assurer que les compétences du Conseil d'Administration sont et restent alignées sur la stratégie de l'entreprise et les opérations du Conseil d'Administration.

(2) Le Comité peut collaborer avec la Présidence du Conseil d'Administration et le Directeur Général, le cas échéant, pour effectuer une telle recherche.

(3) La Présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale sont associées en tant que de besoin à l'exécution de ces missions.

Principales activités du Comité en 2022

Les travaux du Comité en 2022 ont porté notamment sur :

- l'évaluation de la performance du Conseil :
  - mise en oeuvre du plan d'action de l'année N-1,
  - préparation et revue des travaux du cabinet de conseil ayant réalisé l'évaluation triennale,
  - suivi de la mise en oeuvre des recommendations y afférentes ;
- la revue de l'indépendance des Administrateurs au regard des critères AFEP-MEDEF ;
- l'examen de la situation de chaque Administrateur au regard des obligations relatives à l'indépendance et aux conflits d'intérêts ;
- l'examen de l'activité RSE du Groupe ;
- la revue du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise 2021 et le Document d'Enregistrement Universel 2021 ;
- les travaux de préparation de la transition avec le nouveau Président du Conseil d'Administration ;
- la revue de la composition des Comités et du Conseil d'Administration (renouvellement) ;
- la revue annuelle des performances et de l'évolution du Directeur Général ;
- la fixation des objectifs du Directeur Général ;
- les plans de succession d'urgence et à long terme pour le Président du Conseil et le Directeur Général ;
- les engagements du Programme de Développement Durable et les progrès s'agissant de nos engagements pour 2025 ;
- la revue annuelle de l'organisation et de son capital humain (y compris la politique de diversité au sein du Groupe et de la Direction). Ceci a englobé la revue des progrès accomplis avec un accent mis sur les plans de développement et de succession pour les postes clés ;
- l'assistance au Conseil d'Administration dans le suivi des politiques sociales, de non-discrimination et de diversité ;
- la demande d'informations quant aux enjeux de recrutement et de politique salariale ;
- le point sur les démarches du Groupe en matière de diversité, d'inclusion et de mixité Femme-Homme ;
- un processus de « Talent Review » annuel, dont les objectifs consistent notamment à :
  1. Faire l'inventaire de nos talents de *leadership* pour assurer la relève de BIC.
  2. Améliorer l'anticipation des plans de succession.
  3. Engager une dynamique plus forte dans le développement de nos talents.
  4. Discussions avec la Directrice des Ressources Humaines et la Directrice Juridique sur les cas de *Speak-up*.

4.1.4.4 Évaluation du Conseil et des Comités

Périodiquement, et au moins une fois par an, le Conseil d'Administration consacre un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement, portant notamment sur les axes suivants :

- composition et compétences des Administrateurs ;
- fonctionnement et organisation des travaux du Conseil et des Comités ; et
- vérification de la préparation adéquate des discussions et de la qualité des débats portant sur les questions importantes.

Conformément aux recommandations du Code de Gouvernance AFEP-MEDEF, tous les trois ans, une évaluation externe formalisée est effectuée avec l'aide d'un cabinet spécialisé.

Au cours du second semestre 2022 et dans le cadre de la prise de fonctions de Nikos Koumettis en qualité de nouveau Président du Conseil, le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE a décidé d'anticiper l'évaluation triennale et d'engager un cabinet externe spécialisé en gouvernance. Ce cabinet, a, après discussion du périmètre de sa mission avec ledit Comité, adressé un questionnaire aux Administrateurs et procédé à des entretiens individuels avec chacun d'eux.

Un compte rendu de cette évaluation a été fait au Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE ainsi qu'au Conseil d'Administration. L'évaluation a montré que le Conseil d'Administration a continué d'évoluer positivement, avec des améliorations significatives dans la façon dont le Conseil fonctionne. L'évaluation a également mis en évidence un fort niveau d'engagement de la part de tous les membres du Conseil, avec un engagement commun pour soutenir le Directeur Général dans sa mission. Le profil du nouveau Président a en outre déjà créé une nouvelle dynamique grâce à sa capacité à faciliter le dialogue au sein du Conseil.

Les principales recommandations découlant des travaux d'évaluation portent sur :

- la nécessité de combler le fossé culturel entre les cultures française et américaine afin de tirer parti des différences ;
- de potentiels ajustements dans la composition du Conseil afin d'améliorer la complémentarité et la compatibilité des membres du Conseil ;
- la concentration des travaux du Conseil sur les fusions et acquisitions, l'innovation et l'ESG ;
- un approfondissement des relations entre le Conseil d'Administration et les membres du Comité Exécutif.

4.1.4.5 Déontologie des Administrateurs

Déontologie boursière

Si le Règlement Intérieur a toujours comporté des dispositions relatives à la négociation en bourse des actions BIC, Société BIC a adopté en décembre 2022 un Code de Déontologie Boursière. Ce Code est conforme au Règlement européen Abus de Marché n° 596/2014 entré en application le 3 juillet 2016 ainsi qu'à la position-recommandation n° 2016-08 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), telle que modifiée le 29 avril 2021.

Ce Code a fait l'objet d'une présentation lors de la réunion du Conseil d'Administration du 13 décembre 2022 et a notamment pour objet de sensibiliser les collaborateurs du Groupe, en ce compris les Administrateurs, aux règles applicables en matière de prévention des manquements d'initiés et notamment :

- la législation et la réglementation applicable relative à la détention, à la communication et à l'exploitation de certaines informations relatives à la Société, dites privilégiées (« Information Privilégiée » [(1)]) qui peuvent leur être applicables dans la mesure où ceux-ci sont susceptibles, de par leurs fonctions, mandats ou missions pour le Groupe, d'y avoir accès ;
- le respect des fenêtres négatives établies par la Société ;
- les sanctions encourues en cas de violation de ces règles ;
- les règles d'établissement, de mise à jour et de mise à disposition de l'AMF d'une liste de toutes les personnes ayant accès à une Information Privilégiée et qui travaillent pour le Groupe en vertu d'un contrat de travail ou exécutent d'une autre manière des tâches leur donnant accès à l'Information Privilégiée.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration (dans sa dernière version du 17 mars 2023) dans son Titre 2 inclut par ailleurs les obligations déontologiques applicables aux Administrateurs et à leurs représentants permanents, chaque Administrateur reconnaissant avoir pris connaissance de ces obligations avant d'accepter son mandat.

Enfin, les Administrateurs communiquent à la Société et à l'AMF toute transaction réalisée par eux sur les titres BIC [(2)]. La déclaration concerne également les opérations effectuées par les personnes étroitement liées aux Administrateurs telles que définies par les lois et réglementations applicables.

Droits et obligations des Administrateurs

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration prévoit que ses membres sont soumis à des obligations telles que :

- agir dans l'intérêt social ;
- faire part au Président du Conseil et au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts (en ce compris toute convention conclue par la Société et à laquelle ils sont directement ou indirectement intéressés), même potentielle, et s'abstenir de participer au vote de toute délibération pour laquelle une telle situation de conflit d'intérêts existerait ;
- exercer ses fonctions dans le respect des dispositions légales applicables, notamment celles qui sont relatives aux limitations du nombre de mandats, et être assidu aux réunions du Conseil et des Comités ;
- s'informer afin de pouvoir intervenir de manière utile sur les sujets à l'ordre du jour ;
- se considérer astreint à une totale confidentialité et être tenu à une obligation de loyauté ;
- se conformer au Code de Déontologie Boursière, notamment en matière d'opérations sur titres.

4.1.4.6 Procédure de déclaration des conflits d'intérêts

Selon le Règlement Intérieur, tout Administrateur doit faire part au Conseil, de façon exhaustive et au préalable, de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel le concernant. Un Administrateur conflicté ne peut alors participer ni aux débats ni à la prise de décision sur le sujet.

4.1.4.7 Dialogue actionnarial

Le Conseil d'Administration veille à ce que les actionnaires et les principaux investisseurs reçoivent une information pertinente sur la stratégie de BIC, notamment lors de rencontres avec les actionnaires minoritaires et les principaux investisseurs, dans le respect des principes de déontologie boursière et d'égalité à l'accès à l'information.

Le Conseil a été informé des attentes et positions des principaux investisseurs et sociétés de conseil en vote (*proxy advisors*), exprimées lors de rencontres avec les directions de la Société en charge de la préparation de l'Assemblée Générale (Direction Juridique, Direction de l'Engagement des Parties Prenantes et Direction financière). En outre, il s'est réuni afin de répondre aux questions posées par les actionnaires avant l'Assemblée Générale.

Le Conseil veille à ce que les actionnaires et investisseurs reçoivent une information pertinente sur la stratégie de BIC, notamment lors de rencontres avec les principaux investisseurs dans le respect des principes de déontologie boursière et d'égalité d'accès à l'information. En 2022, le Directeur Général a ainsi présenté au Conseil un bilan de l'activité « relations actionnaires » très complet (*roadshows*, conférences, évènements et rencontres thématiques). Il a détaillé l'évolution des attentes et les points d'attention des investisseurs avant et après la publication des résultats.

Faisant suite aux demandes reçues, le Président du Conseil d'Administration, accompagné de certains Administrateurs en fonction des sujets, a en outre répondu à des questions d'actionnaires individuels, d'actionnaires institutionnels, et à des questionnaires d'autres parties prenantes.

(1) Une information privilégiée est une information non publique, précise, qui, rendue publique, pourrait influencer sensiblement le cours de l'action. Aux termes de l'article 621-1, alinéa 3, du règlement général de l'AMF, cette information est celle qu'un « investisseur raisonnable serait susceptible d'utiliser comme fondement de ses décisions d'investissement ».

(2) Voir Section 4.1.2.8 - Déclarations des Administrateurs visées à l'annexe 1 du Règlement européen délégué n° 2019/980.

4.2. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le Conseil d'Administration suit les principes définis dans le Code AFEP-MEDEF dans la définition, la révision et la mise en œuvre de sa politique de rémunération. En application du Code de commerce (1), la présente section du rapport présente le détail des éléments de la rémunération totale et des avantages accordés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 aux Mandataires Sociaux ainsi que la politique de rémunération applicable.

Lors de l'Assemblée Générale au titre de l'année 2022, les résolutions suivantes seront soumises au vote des actionnaires :

- approbation des informations relatives à la rémunération de l'ensemble des Mandataires Sociaux pour 2022 (vote *ex-post*);
- approbation de la rémunération 2022 de Gonzalve Bich, Directeur Général ;
- approbation de la politique de rémunération des Mandataires Sociaux Exécutifs pour l'exercice 2023 ;
- approbation de la rémunération de John Glen, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 18 mai 2022 ;
- approbation de la rémunération de Nikos Koumettis, Président du Conseil d'Administration à partir du 18 mai 2022 ;
- approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023 ;
- approbation de la politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2023 ; et
- approbation de l'enveloppe de rémunération à verser aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX DE SOCIÉTÉ BIC

La politique de rémunération des Mandataires Sociaux est établie par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations. Elle intègre les principes et critères définis dans le Code de Gouvernance AFEP-MEDEF. La politique de rémunération suit sans exception le Code AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'Administration s'assure que la politique de rémunération est alignée à la fois sur la stratégie globale du Groupe et sur les intérêts des actionnaires, soutenant la performance et la compétitivité du Groupe à moyen et long terme. Les enjeux sociaux et environnementaux liés à l'activité de l'entreprise sont également pris en compte.

Principes fondamentaux de la politique de rémunération

La politique de rémunération des Mandataires Sociaux Exécutifs de Société BIC repose sur la même stratégie de rémunération globale que celle qui s'applique à tous les collaborateurs du Groupe BIC ainsi que les critères cadre du Code de Gouvernance de l'AFEP-MEDEF, construit sur la base de l'exhaustivité, l'équilibre entre les différents éléments de la rémunération afin de rémunérer la performance, la comparabilité, la cohérence, la clarté des règles et la différentiation.

Le Directeur Général est le seul Mandataire Social Exécutif de Société BIC, mais la politique de rémunération exposée dans ce document serait applicable à tout autre Mandataire Social Exécutif qui pourrait être nommé.

Rémunérer la performance

PRÉPONDÉRANCE DES CONDITIONS DE PERFORMANCE DANS LA RÉMUNÉRATION DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

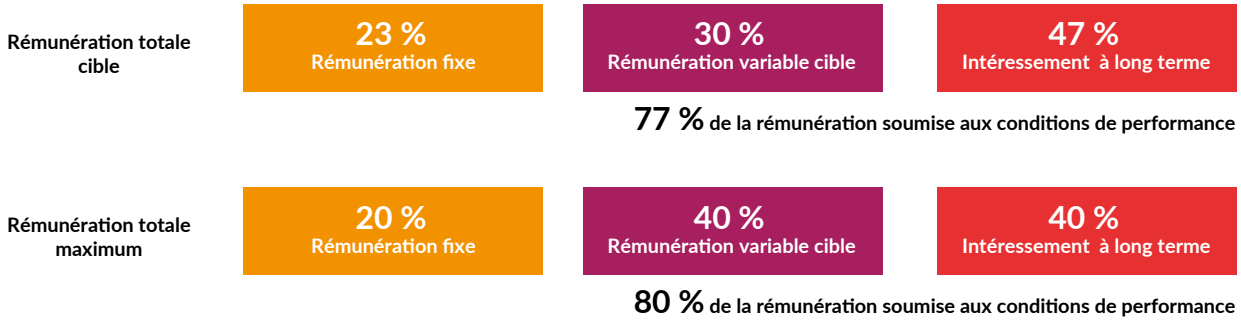

(1) *Notamment les articles L. 22-10-28, L. 22-10-9, L. 22-10-34 et R. 22-10-14.*

Des objectifs de performance ambitieux à court et à long terme

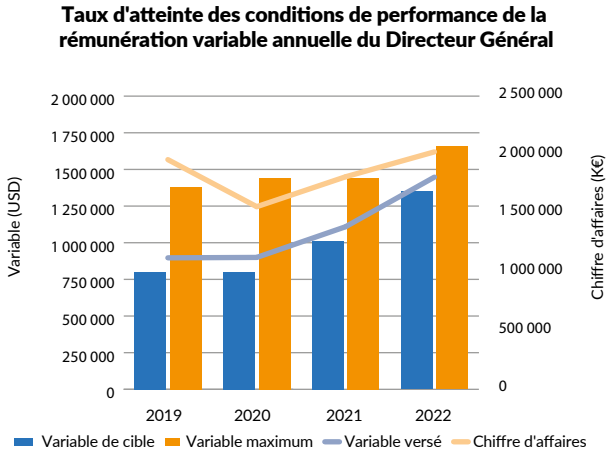

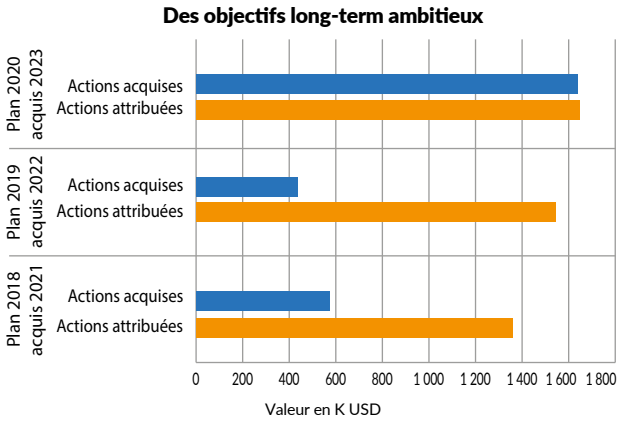

4.2.1 ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES SOCIAUX VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2022 AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'année 2022 à Gonzalve Bich, Directeur Général, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 15 février 2022 sur proposition du Comité des Rémunérations. La rémunération totale décidée respecte la politique de rémunération telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale du 18 mai 2022 avec un vote positif de 91.68%.

Résumé de la rémunération versée ou attribuée à Gonzalve Bich au cours de l'année 2022

€ 806 834	€ 959 302	€1 314 817	€14 808
Rémunération fixe	Rémunération variable annuelle	Intéressement à long terme	Voiture de fonction

Tableau « Say on Pay » relatif à la rémunération versée ou attribuée au Directeur Général au cours de l'exercice 2022

Éléments de rémunération		Montantes versés en 2022	Montants attribués en 2022	Commentaires
Rémunération fixe	USD	850 000	850 000	Lors de sa réunion du 15 février 2022, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, et après un vote positive de l'Assemblée Générale, d'augmenter la rémunération fixe annuelle du Directeur Général à 850 000 USD à compter du 1er janvier 2022.
	EUR	*806 834*	*806 834*	
Rémunération variable annuelle	USD	1 010 625	1 349 205	**Politique 2022:** L'objet de la rémunération variable annuelle est de rémunérer la performance réalisée durant l'exercice sur la base d'objectifs annuels fixés par le Conseil d'Administration en cohérence avec la stratégie de l'entreprise. Son montant varie de 0 % à 130 % de la rémunération fixe si les objectifs quantitatifs et individuels sont atteints (niveau cible) et peut atteindre jusqu'à 195 % au maximum si les performances financières et non-financières sont exceptionnelles par rapport aux objectifs. **Au titre de 2022**: Lors de sa réunion du 14 février 2023, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations et après validation par le Comité d'Audit des éléments financiers, a évalué le montant de la rémunération variable du Directeur Général au titre de l'année 2022. • Au titre des critères quantitatifs, le montant de la part variable s'élève à 918 145 USD, soit un taux d'atteinte des critères qui s'établit à 118,7%. • Au titre des critères individuels, le montant de la part variable s'élève à 431 060 USD, soit un taux d'atteinte des critères qui s'établit à 130% En conséquence, le montant total de la rémunération variable de Gonzalve Bich en qualité de Directeur Général a été arrêté à 1 349 205 USD, soit 158,73 % de rémunération annuelle fixe au titre de l'année 2022, pour une cible à 130 %.
	EUR	*959 302*	*1 280 688*	
Rémunération variable pluriannuelle		N/A	N/A	Le Directeur Général ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle		N/A	N/A	Le Directeur Général ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Attribution d'actions de performance			30 886 actions de performance	La Valeur IFRS des actions attribuées en 2022 est stable en comparaison à l'année précédente à € 1 314 817.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction		N/A	N/A	Il n'est pas prévu d'indemnités de rupture pour ces fonctions, auxquelles il peut être mis fin à tout moment.
Régime de retraite supplémentaire		Non financé	Non financé	Au 31 décembre 2022, Gonzalve Bich a acquis un droit à prestation retraite égal à 29,07 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées sur ses 19,9 années de service. Pour comparaison, ceci équivaut à une retraite de 484 527 dollars américains, versée à partir de l'âge de 65 ans, incluant la retraite issue de l'U.S. Qualified Pension Plan. En complément, il a acquis un montant de 65 370 dollars américains au 31 décembre 2022, sur la base de crédits égaux à 4 % de son salaire de base, avec intérêt. Il a choisi de recevoir sa retraite supplémentaire sous forme d'un versement en capital.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	USD *EUR*	61 631 *58 501*	61 631 *58 501*	Gonzalve Bich bénéficie des mêmes régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé que les autres cadres dirigeants aux États-Unis.
Avantages de toute nature	USD	15 600	15 600	Gonzalve Bich bénéficie d'une allocation voiture.
	EUR	*14 808*	*14 808*	

Il n'existe aucun contrat de travail entre SOCIÉTÉ BIC et son Directeur Général. Compte tenu de sa situation personnelle, sa rémunération est versée par BIC International aux Etats-Unis.

4.2.1.2 Rémunération variable annuelle de Gonzalve Bich

En application du Code de commerce, le versement de la rémunération variable annuelle aux Mandataires Sociaux Exécutifs est soumis à un vote positif ex post des actionnaires à l'Assemblée Générale. Les critères d'évaluation au titre de l'année 2022 sont exposés ci-dessous.

Dialogue avec les actionnaires

Société BIC a continué le dialogue initié les années précédentes avec les actionnaires minoritaires et/ou leurs proxies. Ces échanges permettent de comprendre les points de vue des actionnaires et d'échanger sur leurs inquiétudes sur la politique de rémunération.

Les discussions ont permis de souligner un manque perçu de transparence sur :

- Le niveau d'exigence des critères quantitatifs et individuels ; et
- La mesure de ces critères dans le calcul de la rémunération variable annuelle et la livraison des actions de performance attribués aux Mandataires Sociaux Exécutifs.

Tenant compte de ces commentaires, Société BIC a apporté plus de clarté dans ce document sur les critères de performance et leur mesure.

Critère	Poids	Minimum	Cible	Maximum	Taux d'atteinte	% à payer	Variable 2022 en % de la rémunération fixe
Chiffre d'Affaires Groupe	25 %	1 823 M€	+ 6,6 % à taux budget	+ 10 % à taux budget	150 %	37,5 %	48,75 %
Résultat d'exploitation ajusté	25 %	264 M€	+ 6,4 % à taux budget	+ 9,8 % à taux budget	62,4 %	15,6 %	20,28 %
Cycle de Conversion de la Trésorerie	20 %	214 jours	202 jours	196 jours	150 %	30,0 %	39,00 %
Objectifs individuels	30 %	11,7 %	39,0 %	58,5%	130 %	39,0 %	50,70 %
TOTAL	**100 %**	-	-	-	-	**122,1 %**	**158, 73 %**

Les objectifs individuels représentent 30 % de la rémunération variable cible et un maximum de 56,25 % de la rémunération fixe. Comme évoqué l'année dernière, les objectifs individuels du Directeur Général étaient constitués de plusieurs éléments qualitatifs, considérés par le Conseil d'Administration comme ayant un poids d'évaluation égal. Ces objectifs étaient centrés autour, mais pas restreints à, l'implémentation de la stratégie *Horizon*, l'excellence opérationnelle, des initiatives de croissance et des critères RSE.

L'acquisition en 2022 des sociétés Inkbox, Tattly et AMI a contribué aux initiatives de croissance visées par la stratégie *Horizon*, et en cette période marquée par la sortie progressive de la pandémie et des tensions sur la *supply chain* mondiale, le focus sans relâche porté sur l'excellence opérationnelle à travers l'organisation a permis de constater une amélioration sur le taux de livraison des clients partout dans le monde. Le plan *Horizon* est en avance sur les objectifs fixés tant sur le Chiffre d'Affaires Net que sur le résultat d'exploitation et la génération de flux net de trésorerie disponible (*Free Cash Flow*) est au-dessus du niveau demandé aux équipes.

Sur les critères RSE, et faisant suite aux progrès constaté en 2021, le pourcentage des femmes occupant des postes de Directeur a enregistré un progrès supplémentaire de 3 points, portant à 33% le taux des femmes dans les postes de Directeur. Le taux d'emballages utilisant les matériaux recyclés, recyclables et compostables a continué de progresser pour atteindre 70%, et le taux d'utilisation des plastiques recyclés ou alternatifs dans nos produits a progressé de près de 2 points en 2022. L'année 2022 a également vu la publication de l'engagement de BIC sur un taux ambitieux de réduction des gaz à effet de serre.

Sur la recommandation du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, le Conseil d'Administration a validé lors de sa réunion du 14 février 2023, le paiement des objectifs individuels à 130 % de la cible et une rémunération variable au titre de l'année 2022 d'un montant de 1 349 205 dollars américains.

4.2.1.3 État récapitulatif des éléments de rémunération de Gonzalve Bich au cours de l'année 2022

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À GONZALVE BICH

(Tableau 1 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

		Année fiscale 2021 *(en dollars américains)* [(a)]	**Année fiscale 2022** *(en dollars américains)* [(b)]
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau 2)	USD	1 852 394	2 309 247
	EUR	*1 565 580*	*2 191 977*
Montant des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		N/A	N/A
Montant des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau 4)	USD	2 676 398	
	EUR	*2 262 000*	
Montant des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau 6)	USD	1 538 980	1 385 160
	EUR	*1 300 693*	*1 314 817*
TOTAL	**USD**	**6 067 772**	**3 694 407**
	EUR	*5 128 273*	3 506 794

(a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice 2021 (1 EUR = 1,1832 USD).
(b) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice 2022 (1 EUR = 1,0535 USD).

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES À GONZALVE BICH

(Tableau 2 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

		Montants au titre de l'exercice fiscal 2021 *(en dollars américains)* [a]		Montants au titre de l'exercice fiscal 2022 *(en dollars américains)* [b]	
		Dus	**Versés**	**Dus**	**Versés**
Rémunération fixe	USD	770 000	770 000	850 000	850 000
	EUR	*650 778*	*650 778*	*806 834*	*806 834*
Rémunération variable annuelle	USD	1 010 625	801 291	1 349 205	1 010 625
	EUR	*854 146*	*677 224*	*1 280 688*	*959 302*
Rémunération variable pluri-annuelle		-	-	-	-
Autre rémunération [c]	USD	5 484	5 484	-	-
	EUR	*4 635*	*4 635*	-	-
Rémunération en tant qu'administrateur		-	-	-	-
Avantages en nature		**1) Allocation voiture**		**1) Allocation voiture**	
	USD	15 600	15 600	15 600	15 600
	EUR	*13 185*	*13 185*	*14 808*	*14 808*
		2) Abondement au plan d'épargne retraite entreprise		**2) Abondement au plan d'épargne retraite entreprise**	
	USD	8 700	8 700	9 150	9 150
	EUR	*7 353*	*7 353*	8 685	8 685
		3) Autres :		**3) Autres :**	
	USD	41 985	41 985	85 292	85 292
	EUR	*35 485*	*35 485*	*80 961*	*80 961*
TOTAL	**USD**	**1 852 394**	**1 643 060**	**2 309 247**	**1 970 668**
	EUR	***1 565 580***	***1 388 658***	***2 191 976***	***1 870 590***

(a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice 2021 (1 EUR = 1,1832 USD).
(b) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice 2022 (1 EUR = 1,0535 USD).
(c) Rémunération équivalente aux dividendes non perçus sur les actions acquises et conservées par Société BIC jusqu'à la fin de la période obligatoire de conservation.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'OPTIONS ATTRIBUEES A GONZALVE BICH DURANT L'ANNEE 2022

(Table 4 selon la Recommandation AMF No.2009-16)

Options d'achat attribuées au cours de l'année fiscale	Nom et date du plan	Nombre d'options attribuées pendant l'année	Valeur IFRS *(euros)*	Date de levée des options	Date de vesting	Conditions de performance
Gonzalve Bich	Aucune option de souscription ou d'achat d'options n'a été attribuée en 2022					

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'OPTIONS LEVEES PAR GONZALVE BICH DURANT L'ANNEE 2022

(Table 5 selon la Recommandation AMF No.2009-16)

Options d'achat levées au cours de l'année fiscale	Nom et date du plan	Nombre d'options attribuées pendant l'année	Valeur IFRS *(euros)*	Date de levée des options	Date de vesting	Conditions de performance
Gonzalve Bich	Aucune option de souscription ou d'achat d'options n'a été levée en 2022					

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES A GONZALVE BICH DURANT L'EXERCICE 2022

(Tableau 6 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés *(en euros)*	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Gonzalve Bich	Plan P2022 (15 février 2022)	30 886	1 314 817	31 mars 2025	31 mars 2025	1) Flux nets de trésorerie 2) Taux de vitalité de l'innovation 3) Taux d'emballages recyclables

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À GONZALVE BICH DURANT L'EXERCICE 2021

(Tableau 6 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute Société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Gonzalve Bich	Plan 17 (16 février 2021)	30 298	1 300 693	31 mars 2024	31 mars 2024	1) Flux nets de trésorerie 2) Taux de vitalité de l'innovation 3) Taux d'emballages recyclables

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE 2022 POUR GONZALVE BICH

(Tableau 7 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Actions de performance devenues disponibles pour les Mandataires Sociaux Exécutifs (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Gonzalve Bich	Plan 12 (18 mai 2016)	2 500	50 % de l'attribution initiale sont finalement acquis, sur la base de la réalisation des conditions de performance	2016
Gonzalve Bich	Plan 15 (12 février 2019)	8 330	49 % de l'attribution initiale sont finalement acquis, sur la base de la réalisation des conditions de performance	2019

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE 2021 POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(Tableau 7 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Actions de performance devenues disponibles pour les Mandataires Sociaux Exécutifs (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Gonzalve Bich	11 P (10 février 2015)	3 240	72 % de l'attribution initiale sont finalement acquis, sur la base de la réalisation des conditions de performance	2015
Gonzalve Bich	14 P (16 mai 2018)	7 350	49,1 % de l'attribution initiale sont finalement acquis, sur la base de la réalisation des conditions de performance	2018

INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT AVEC CONDITIONS DE PERFORMANCE

(Tableau 8 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

	Achieving Horizon	*Achieving Horizon*
Date d'Assemblée Générale	19 mai 2021	19 mai 2021
Date du Conseil de Direction	19 mai 2021	9 décembre 2021
Nombre total d'options attribuées, dont options attribuées à:	1 224 500	170 000
Gonzalve Bich, Directeur Général	300 000	
Première date d'exercice de l'option	28 février 2026	28 février 2026
Date d'expiration	19 mai 2031	9 décembre 2031
Prix d'exercice (en euros)	65	65
Modalités d'exercice	Soumise à l'atteinte des conditions de performance détaillées au 4.2.2.3	
Nombre d'actions achetées au 31 décembre 2021	-	-
Nombre cumulé d'options d'achats annulées ou caduques	116 000	-
Options d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	1 108 500	170 000

4.2.2 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS

Principes généraux

La rémunération totale des Mandataires Sociaux Exécutifs est construite de la même manière que celle de tous les cadres dirigeants de la Société et se décompose en quatre éléments. Ces différents éléments sont équilibrés entre les composants fixes et les composants à risque.

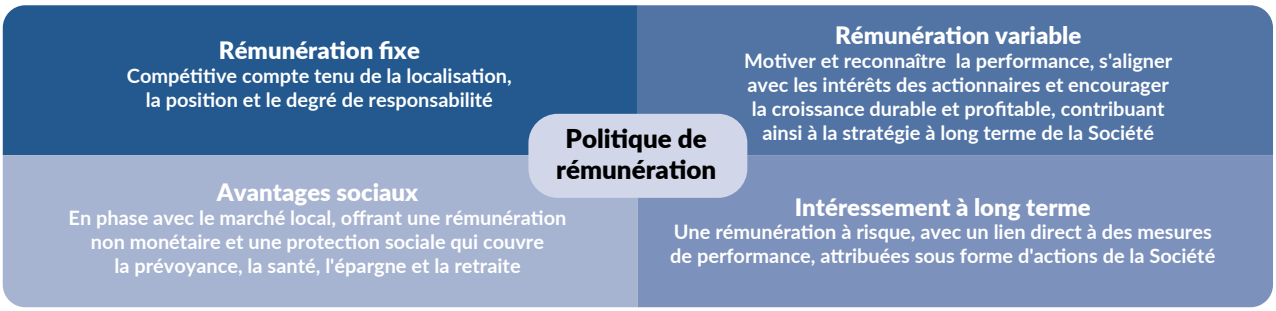

La rémunération totale, ainsi que la part de chaque élément fixe et variable, est déterminée dans le contexte des marchés locaux et internationaux dans lesquels BIC recrute ses talents, et en tenant comptant du niveau de responsabilité et de l'impact de chacun. La compétitivité des rémunérations est mesurée en utilisant des benchmarks avec nos pairs, mais également avec d'autres entreprises opérant dans un contexte similaire.

La Société a continué sa politique d'échanges avec les différentes parties prenantes et a tenu compte de la demande de plus de transparence sur les modalités d'évaluation des objectifs de performance et la fixation des objectifs. La politique de rémunération de 2022 a été approuvée à 91,68 % par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 18 mai 2022, alors que les votes pour n'ont pas dépassé 80 % en 2020 et 2021.

Résolutions AGM 2022	Politique à voter	% des votes pour
9	Rapport sur les rémunérations versées au titre de 2021	94,04 %
10	Rémunération versée au Président (Pierre Vareille) au titre de 2021	99,94 %
11	Rémunération versée au Président (John Glen) au titre de 2021	99,94 %
12	Rémunération versée au Directeur Général au titre de 2021	91,79 %
13	Politique de rémunération 2022 - Président	99,94 %
14	Politique de rémunération 2022 - Mandataires Sociaux Exécutifs	91,68 %
15	Politique de rémunération 2022 - Conseil d'Administration	99,97 %

Il est présenté ci-après le rapport du Conseil d'Administration sur la politique de rémunération pour les Mandataires Sociaux Exécutifs de la société, laquelle sera soumise à l'approbation des actionnaires. La politique présentée ci-après a été discuté et approuvé par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, lors des réunions du 14 février et du 17 mars, 2023. Le directeur général est à ce jour le seul mandataire social exécutif de la société. La politique de rémunération détaillée dans ce document sera également applicable à tout directeur général délégué qui pourrait être nommé à l'avenir.

Rémunération fixe	**Directeur Général** – USD 900 000 **Directeur Général Délégué** – USD 700 000
Rémunération variable	**Directeur Général** – Cible à 130 % Maximum à 195 % **Directeur Général Délégué** – Cible à 75 % Maximum à 112,5 %
Plan d'intéressement à long terme	**Directeur Général** – Maximum de 2 000 000 Euros valeur faciale **Directeur Général Délégué** – Maximum de 800 000 Euros valeur faciale
Régime de retraite supplémentaire	Le Directeur Général est éligible à un plan de retraite supplémentaire, BIC Restoration Plan. Ce plan est régi par la législation américaine et n'est pas financé. En cas de nomination d'un Directeur Général Délégué, il sera éligible au plan de retraite supplémentaire en vigueur de son pays d'emploi.
Engagements différés	Le Directeur Général ne bénéficie d'aucun engagement différé. Dans le cas de la nomination d'un Directeur Général Délégué, le Conseil d'Administration pourrait mettre en place une clause de non-concurrence et une clause de départ contraint, le maximum cumulé de ces deux éléments ne dépassera pas 24 mois de rémunération (Fixe + variable) en ligne avec les préconisations AFEP-MEDEF.
Rémunération variable pluriannuelle/exceptionnelle	Il n'y a actuellement aucune rémunération variable pluriannuelle ou exceptionnelle dans la politique de rémunération des Mandataires Sociaux Exécutifs. Toute rémunération de cette nature devra être précisément communiquée et justifiée.
Autres	• Allocation de voiture, régime collectif de prévoyance et frais de santé. • Dans le cadre de la nomination d'un Directeur Général Délégué, le Conseil d'Administration pourrait décider du paiement d'un élément de rémunération à la signature dont le montant serait déterminé en ligne avec les recommandations en vigueur.

Mesure de la compétitivité de la rémunération des Mandataires Sociaux Exécutifs

La partie fixe de la rémunération du Directeur Général est déterminée sur la base :

- du niveau et de la complexité de ses responsabilités ;
- de son expérience et de son parcours ;
- de sa performance individuelle ;
- des analyses de marché pour des fonctions comparables.

Le mandataire social exécutif ainsi que le Comité de Direction du Groupe sont basés aux États-Unis et en France. La Société souhaite s'assurer que la politique de rémunération de ses cadres dirigeants reste à la fois attractive et en phase avec les marchés pertinents pour chacun d'entre eux. Pour garantir une comparaison qui corresponde à l'activité internationale de BIC, le Groupe a engagé WillisTowersWatson (WTW), spécialisée dans le conseil en rémunération, pour fournir les données du groupe de référence comparable.

En 2021, le Comité des Rémunérations a travaillé en étroite collaboration avec WTW et le Conseil d'Administration dans le but d'établir un nouveau panel d'entreprises. Ces nouveaux groupes de référence se composent de concurrents directs et de sociétés cotées présentes sur le marché de recrutement des cadres dirigeants. Les sociétés identifiées pour faire partie des groupes de référence ont un périmètre d'action ainsi que des défis de transformation à l'échelle internationale comparables à ceux de BIC.

Les groupes de référence ainsi constitués sont :

- France : Albioma, Alten, Aperam, CGG, Derichebourg, Elior, Elis, Eramet, Eutelsat, Fnac Darty, GTT, Imerys, Korian, Lagardere, Maisons du Monde, McPhy Energy, Metropole Television, Nexans, Solutions 30, Spie, TechnipEnergies, TFI, Trigano, Vallourec, Valneva, Virbac ;
- États-Unis : Acco Brands Corporation, Central Garden & Pet Company, Church & Dwight, Crocs, Edgewell Personal Care, Energizer Holdings, Hasbro, Helen of Troy, Lifetime Brands, Mattel, Revlon, Reynolds Consumer Products, Spectrum Brands, Tupperware Brands, WD-40, Weber, Yeti;

Positionnement marché du Directeur Général

RATIO DE COMPARAISON DE CHAQUE ELEMENT DE REMUNERATION	Salaire de base	Rémunération cible	Rémunération variable à long terme	Rémunération directe totale
Directeur Général (2021)	79%	81%	39%	54%
Directeur Général (2022)	87%	91%	39%	60%

Les pourcentages indiqués dans le tableau reflètent le ratio de comparaison ce qui donne un positionnement par rapport à la médiane des données de l'enquête sur la base du marché américain. Bien que chaque élément de rémunération soit comparé au marché, l'accent est mis sur le ratio de comparaison de la Rémunération Directe Totale (RDT = salaire de base + rémunération variable + actions de performance).

4.2.2.1 Rémunération fixe

Au début de chaque exercice, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, détermine la rémunération fixe pour la période.

L'année 2022 a vu l'économie mondiale subir un niveau d'inflation sans précédent ces dernières années. Pour tenir compte de l'impact de cette inflation sur nos équipes à travers le monde, la Société a mis en œuvre des augmentations de salaires et des mesures exceptionnelles avec une enveloppe totale dédiée aux mesures salariales qui place BIC dans le premier tiers des entreprises. En 2022, le Conseil d'Administration a soumis au vote de l'Assemblée Générale une nouvelle politique de rémunération pour le Directeur Général, concomitante avec son renouvellement de mandat. Le Conseil d'Administration se réservait néanmoins le droit de modifier ce montant le cas échéant, sous réserve d'évènements exceptionnels. Ainsi, pour tenir compte de l'inflation extraordinaire de l'année 2022, le Conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale une augmentation du salaire de base du Directeur Général, dans les mêmes proportions que les autres salariés américains, ce qui donnerait un salaire de base de USD 900 000 par an. Cette augmentation aura pour date d'effet le 1er avril 2023, en ligne avec la date d'effet des augmentations de salaire des cadres du groupe. La rémunération variable annuelle cible de l'année 2023 sera impactée par cette augmentation, comme celle de tous les cadres. La rémunération variable à long terme, fondée sur des actions, ne sera pas impactée car son montant n'est pas déterminé en fonction d'un pourcentage de la rémunération de base.

4.2.2.2 Rémunération variable annuelle

La rémunération variable annuelle des Mandataires Sociaux Exécutifs de SOCIÉTÉ BIC s'exprime en pourcentage de la rémunération annuelle fixe.

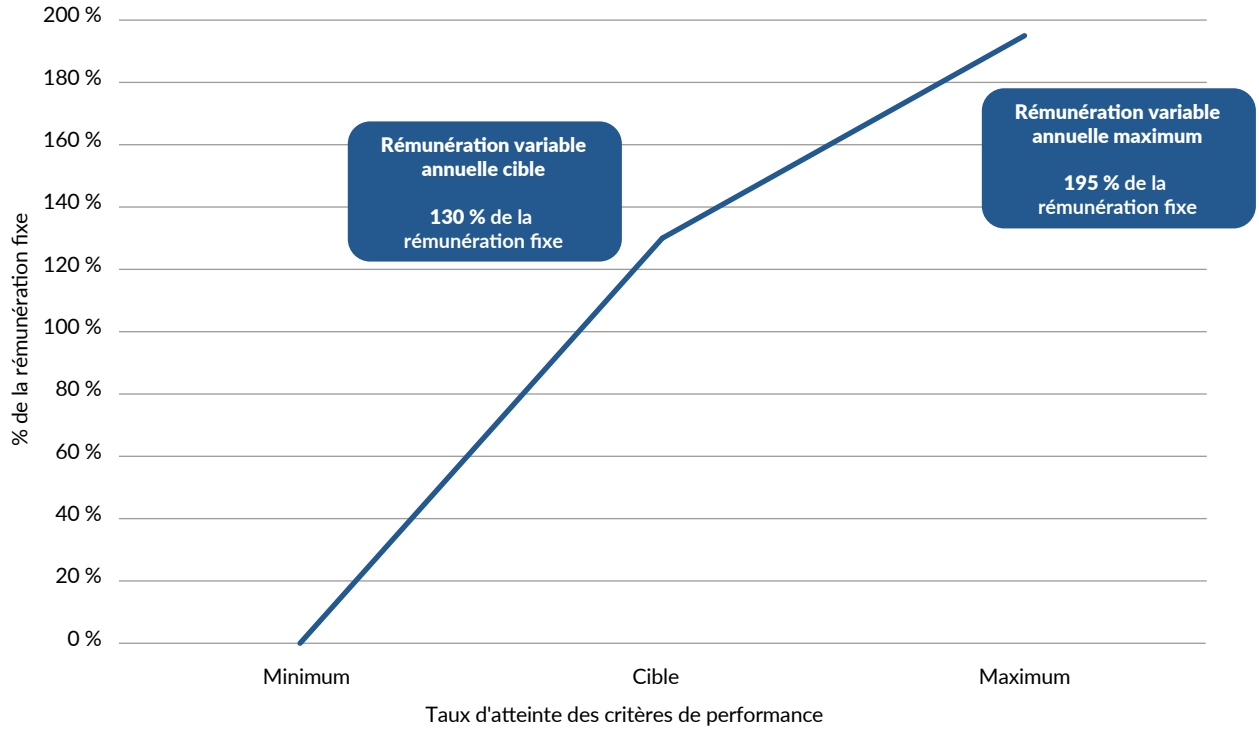

Le versement de la rémunération variable sera aligné sur les résultats. Pour chaque objectif financier:

- **un seuil minimum** établi au niveau de réalisation de l'exercice précédent ;
- **un niveau cible qui correspond au budget** approuvé par le Conseil d'Administration;
- **le Conseil d'Administration déterminera le niveau de sur-performance requis pour chaque indicateur pour permettre le paiement du montant maximum.**

Entre chaque borne, le calcul est effectué par interpolation linéaire.

Les objectifs financiers sont déterminés sur la base du budget annuel établi au taux du budget, sur recommandation du Comité d'Audit et après approbation du Conseil d'Administration. Chacun des critères financiers sera évalué séparément et la valeur cible pour un paiement à 100 % sera en ligne avec les communications financières de Société BIC.

Le bonus annuel de 2023 sera calculé selon trois critères financiers en ligne avec les orientations communiquées aux marchés, et des objectifs individuels qui porteront sur des éléments qualitatifs et mesurables du plan de transformation, les actions de croissance ainsi que des critères RSE en phase avec l'engagement pris par BIC dans son programme *Writing the Future, Together*.

Critères de rémunération variable (mesurés au niveau du Groupe)	2022	2023
Objectifs Financiers		
Chiffre d'affaires, en valeur	25 %	25 %
Résultat d'exploitation ajusté, en valeur	25 %	25 %
Cycle de Conversion de la Trésorerie, en jours [(a)]	20 %	20 %
Objectifs Individuels	30 %	30 %
dont: • **Climat -** piloter le plan d'action créé dans le cadre des ambitions annoncées en 2022 de réduction des gaz à effets de serre, avec une cible de baisse d'ici à 2030 de 50% des émissions du Scope 1 et de 100% des émissions du Scope 2.		*5%*
Autres objectifs • **Fusions et acquisitions** - mener les projets de acquisition et de développement de nouvelles activités génératrices de croissance en phase avec le plan *Horizon* et s'assurer de l'intégration post-acquisition des investissements existants. • **RSE et Engagement** - s'assurer de la poursuite des actions en faveur de la représentation des femmes au sein de l'entreprise ainsi que de l'engagement des salariés et porter une attention particulière à l'identification des successeurs potentiels en interne pour des postes de direction. • **Innovation à long terme** - accélérer le rythme des lancements de nouveaux produits innovants et garantir un flux d'innovations pour alimenter la croissance attendue par la stratégie *Horizon*, y compris des innovations dans les produits historiques.		*25%*
TOTAL	**100 %**	**100 %**

(a) Cycle de Conversion de la Trésorerie en jours = Délai moyen en jours de paiement des clients (DSO) + Délai moyen en jours de stockage (DIO) – Délai moyen en jours de paiement des fournisseurs (DPO).

L'évaluation des objectifs individuels est effectuée par le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE avec la participation de l'ensemble des Administrateurs, sur la base des objectifs fixés pour l'année, et soumise au Conseil d'Administration pour avis, discussion et approbation. Les objectifs pour l'année à venir sont validés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations, et selon les priorités fixées par le Conseil.

L'évaluation des objectifs individuels tient compte de la performance globale de chaque critère et donne lieu à un paiement selon une échelle graduée.

4.2.2.3 Rémunération variable à long terme fondée sur des actions

L'attribution d'actions sous conditions de performance aux dirigeants et aux collaborateurs clés constitue un facteur essentiel de la stratégie de rémunération globale de BIC. Elle permet d'aligner la rémunération des cadres sur les résultats du Groupe et fait partie d'une stratégie de rémunération compétitive.

Depuis 2005, en vertu d'autorisations conférées par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a mis en place une politique d'attribution d'actions (ou d'options de souscription ou d'achat d'actions). Ces attributions sont soumises à des conditions de performance qui couvrent généralement une période de trois ans et mettent ainsi en adéquation les intérêts des actionnaires et la performance de nos collaborateurs. Le plan exceptionnel d'attribution d'options d'achat, détaillé ci-dessous, a fixé une période de cinq ans pour les conditions de performance afin d'assurer l'alignement avec le plan stratégique *Achieving Horizon*.

Attribution d'actions de performance

Pour le Directeur Général et le Directeur Général Délégué, la valeur maximale de l'attribution figure dans le tableau ci-dessous. Elle est inchangée depuis la décision du 10 février 2020 du Conseil d'Administration de s'aligner sur la pratique de marché et d'effectuer ces attributions en valeur et non en nombre d'unités.

Fonction	Valeur faciale maximale des actions de performance à la date d'attribution
Directeur Général	2 000 000 euros, représentant environ 3 fois la rémunération annuelle fixe
Directeur Général Délégué (en cas de nomination)	800 000 euros

Le nombre total d'actions de performance attribuées aux Mandataires Sociaux sur la période couverte par la résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires ne pourra pas représenter plus de 0,4 % du capital social au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration.

Conditions de performance pour les actions de performance

Le Conseil d'Administration définit les objectifs au début de chaque période. La performance réelle est évaluée chaque année à l'aune de la réalisation des objectifs par rapport au plan opérationnel.

Génération de flux de trésorerie disponible	Taux de vitalité de l'innovation	Taux de matériaux recyclés, recyclables ou compostables dans les emballages
50 %	40 %	10 %

Condition de Performance	Poids	Détail
Génération de flux de trésorerie disponible (Free Cash Flow)	50%	La variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation, moins les dépenses d'investissement, conformément à l'orientation du Groupe sur la génération nette de trésorerie
Taux de vitalité de l'innovation	40%	Le ratio du chiffre d'affaires des innovations tel que défini par le règlement du plan, sur le chiffre d'affaires net total, en cohérence avec la stratégie *Horizon*
Taux de matériaux recyclés, recyclables ou compostables dans les emballages	10%	Une contribution à nos engagements RSE en augmentant le taux de matériaux recyclés, recyclables ou compostables dans les emballages à travers tous nos lignes de produits

Chaque condition de performance est évaluée séparément par rapport à un objectif annuel validé par le Conseil d'Administration au début de chaque année.

La livraison des actions est alignée sur les résultats et suit des règles de calcul strictes et exigeantes, définies pour chaque condition de performance de la manière suivante :

- pour chaque 1 % en dessous de l'objectif de la condition respective, le nombre d'actions payées lors de l'acquisition est réduit de 2% ;
- si le pourcentage moyen de réalisation de la condition respective est inférieur à 80 %, aucune action ne sera livrée ;
- l'acquisition liée à chaque condition de performance est plafonnée à 100 % du nombre cible d'actions concernées.

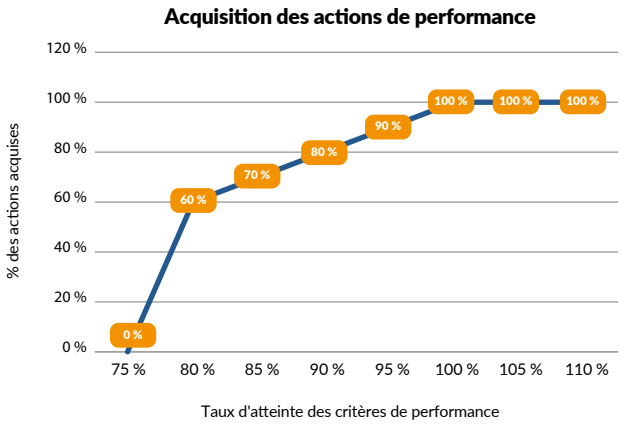

À la connaissance de la Société, aucun instrument de couverture n'a été mis en place par les Mandataires Sociaux mentionnés dans les tableaux AMF 6 et 7. De plus, ces derniers ont pris l'engagement de ne pas recourir à des instruments de couverture.

Obligations de conservation des titres

Les Mandataires Sociaux de BIC et les membres du Comité Exécutif ont l'obligation de conserver 20 % des actions gratuites attribuées jusqu'à l'expiration de leur mandat. Le critère de 20 % est applicable à chaque attribution. Ce critère :

- est ramené à 10 % lorsque le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué possède respectivement l'équivalent de cinq et trois ans de rémunération de base en actions BIC ;
- est considéré caduque pour les membres du Comité Exécutif, lorsqu'ils possèdent l'équivalent de deux ans de rémunération de base en actions BIC [(1)].

Achieving Horizon – Attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions

En 2021, le Conseil d'Administration a décidé d'utiliser le levier d'un plan d'options d'achats pour renforcer l'alignement entre le Comité de Direction et les actionnaires sur la stratégie de transformation *Horizon*. Après l'approbation des actionnaires en mai 2021, une attribution unique et exceptionnelle a été consentie. Cette attribution est restreinte et ne concerne que certains cadres dirigeants clés, dont le Directeur Général, et soumis à des conditions de performance et une période d'acquisition de 5 ans. Il n'y aura pas d'autres attributions sous ce plan, qui a été mise en œuvre de manière exceptionnelle.

(1) Le salaire de base de référence considéré est le salaire de base brut annuel du 31 décembre de l'année précédente (année N-1). Le nombre d'actions à détenir est calculé en utilisant le cours moyen de l'action à la clôture du marché pour les 30 derniers jours de bourse de l'année précédente (année N-1), multiplié par le taux de change moyen à la clôture du marché de l'année précédente (année N-1) tel que publié par BIC Group Treasury. Au 31 décembre 2022, le Directeur Général a déjà rempli cette exigence minimale avec plus de 5 ans de son salaire de base détenu en actions BIC.

Pour le Mandataire Social Exécutif la valeur IFRS maximale à l'attribution figure dans le tableau ci-dessous.

Fonction	Valeur IFRS maximale des options à la date d'attribution
Directeur Général	2 500 000 euros représentant environ 1.4 fois la rémunération annuelle cible

Conditions de performance liées au plan d'options d'achat *Achieving Horizon*

Le plan *Achieving Horizon* est soumis à des conditions de performance exigeantes et liées directement à la réussite du plan stratégique *Horizon*. Les objectifs ont été fixés par le Conseil au moment de l'attribution et sont focalisés sur la croissance et la rentabilité en phase avec la trajectoire de croissance d'environ 5 % (*mid-single digit)* annoncée en novembre 2020. Conformément au calendrier du plan *Horizon*, le Conseil évaluera la réalisation des conditions de performance lorsque les résultats de l'exercice 2025 seront publiés. Les options ont été attribuées sans décote et aucune acquisition progressive ou échelonnée n'est envisagée pour ce plan (*cliff effect*). Ainsi, si les conditions de performance ne sont pas atteintes, aucune option ne pourra être levée. L'acquisition est plafonnée à 100 % du nombre cible d'options, même en cas de surperformance.

Conditions de conservation des éléments fondés sur des actions en cas de départ

Actions de performance

Si un dirigeant mandataire social quitte la Société, le Conseil d'Administration appréciera s'il/elle peut conserver le droit, en tout ou en partie, de se voir remettre des actions de performance précédemment attribuées et non acquises, sous réserve des limites et conditions suivantes :

- le maintien des actions n'est possible qu'en cas de retraite ou de départ forcé, et, en aucun cas, lors d'une démission ;
- aucune livraison n'est autorisée avant la date d'acquisition spécifiée dans les règles des plans concernés. Par conséquent, aucune acquisition anticipée des actions de performance n'est possible ;
- les conditions de performance doivent continuer à s'appliquer tout au long de la période d'acquisition spécifiée.

Options d'achat

En ce qui concerne le plan d'options d'achat *Achieving Horizon*, si un dirigeant mandataire social quitte la Société pendant la période d'acquisition (sauf en cas de décès), il/elle ne peut conserver aucun droit à la livraison d'options d'achat d'actions non acquises. En cas de décès ou de départ à la retraite pendant la période d'exercice, les options d'achat d'actions pourraient être maintenues.

4.2.2.4 Régimes de retraite complémentaire

Les Mandataires Sociaux Exécutifs sont éligibles à un plan de retraite supplémentaire dont les détails figurent ci-dessous.

Gonzalve Bich participe au régime supplémentaire de retraite américain Restoration Plan. Ce plan est en vigueur au sein de la Société BIC CORPORATION depuis 2006 et y sont éligibles les cadres dirigeants de la Société dont la rémunération prise en compte dans l'U.S. Qualified Pension Plan est plafonnée par la loi.

Le paiement d'une rente issue de ce régime est soumis à la condition d'avoir été éligible et bénéficiaire pendant au moins cinq ans.

Modalités de détermination de la rémunération de référence : la rémunération de référence correspond à la rémunération moyenne des trois meilleures années consécutives parmi les dix dernières années.

Rythme d'acquisition des droits : ce plan propose un montant de rente viagère à bénéficiaire unique payable à vie à partir de l'âge normal de départ en retraite (65 ans) :

- égal à 1,1 % du plafond de la Sécurité sociale américaine plus 1,5 % de la rémunération moyenne au-delà du plafond ;
- multiplié par le nombre d'années de service, plafonné à 35 ans ;
- plus 1,4 % de la rémunération moyenne par année de service au-delà de 35 ans.

Le plan inclut la retraite obtenue par le plan *U.S. Qualified Pension Plan*. Les droits dans ce plan sont acquis à l'âge de 52 ans avec 15 ans ou plus d'ancienneté, ou à l'âge de 60 ans avec cinq ans de participation au plan. Dans l'*U.S. Qualified Pension Plan*, les droits sont acquis après cinq ans d'ancienneté.

De plus, ce plan prévoit des prestations de retraite anticipée avant l'âge de 65 ans (à l'âge de 62 ans en cas de retraite ou à partir de 55 ans avec dix années au minimum d'ancienneté).

Conformément à la norme IAS 19, les engagements liés à ce plan sont provisionnés par BIC CORPORATION.

Modalités de détermination des plafonds : N/A.

Modalités de financement des droits : le Restoration Plan est sans constitution de réserve. L'*U.S. Qualified Pension Plan* est financé par un fonds fiduciaire.

Charges associées à la charge de la Société : l'employeur finance les coûts d'administration, les valorisations comptables selon la norme IAS 19 et les évaluations actuarielles du fonds pour l'*U.S. Qualified Pension Plan*.

Au 31 décembre 2022 Gonzalve Bich a acquis un droit à prestation retraite égal à 29,07 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées sur ses 19,9 années de service. Pour comparaison, ceci équivaut à une retraite de 484 527 dollars américains, incluant la retraite issue de l'*U.S. Qualified Pension Plan*. En complément, il a acquis un montant de 65 370 dollars américains au 31 décembre 2022, sur la base de crédits égal à 4 % de son salaire de base, avec intérêt, accumulé à partir du 1er janvier 2021. Il a choisi de recevoir sa retraite supplémentaire sous forme d'un versement en capital.

Dans le cadre d'une nomination d'un Directeur Général Délégué, celui-ci sera éligible à un plan de retraite supplémentaire en adéquation avec les régimes en vigueur dans son pays de résidence.

4.2.2.5 Avantages en nature

Dans l'exercice de leurs fonctions, les Mandataires Sociaux Exécutifs de SOCIÉTÉ BIC peuvent bénéficier d'avantages en nature équivalents à ceux attribués aux autres membres de l'équipe BIC et notamment la mise à disposition d'un véhicule ou d'une allocation voiture ainsi qu'une assurance complémentaire santé et prévoyance.

4.2.2.6 Indemnités de départ et de bienvenue

Le Directeur Général ne recevra pas d'indemnité de résiliation en cas de départ de la Société à la fin de son mandat, lequel peut être résilié à tout moment (*ad nutum*).

Le Conseil se réserve le droit :

- pour les nominations futures, d'envisager des indemnités de départ préétablies pour les autres Mandataires Sociaux Exécutifs dans le respect des recommandations et plafonds du Code AFEP-MEDEF ;
- de prévoir des indemnités de signature pour de futurs Mandataires Sociaux Exécutifs, afin de tenir compte de la situation personnelle de l'intéressé lors de son recrutement (changement de statut, rupture d'un contrat de travail, etc.).

4.2.2.7 Autres volets

À ce jour, s'agissant de la politique de rémunération pour le Directeur Général, aucun autre volet ne fait partie de cette politique et plus précisément aucun accord de non-concurrence n'est prévu par la politique.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit pour les nominations futures de verser une rémunération exceptionnelle ou de mettre en place une clause de non-concurrence dans le respect des recommandations et plafonds du Code AFEP-MEDEF.

4.2.2.8 Clause de remboursement

Si un bénéficiaire est tenu responsable d'une faute grave et délibérée par le Conseil d'Administration, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ou mandat, le Conseil d'Administration peut, à sa seule discrétion, demander le remboursement :

- de la dernière rémunération variable annuelle versée ; et
- de la dernière rémunération à long terme livrée aux Mandataires Sociaux Exécutifs.

4.2.2.9 Engagements pris à l'égard des Mandataires Sociaux Exécutifs (relatifs à l'entrée ou à l'issue d'un mandat)

(Tableau 11 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités et avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement des fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
Corporate Officers	**Oui**	**Non**	**Oui**	**Non**	**Oui**	**Non**	**Oui**	**Non**
John Glen Président du Conseil d'Administration par intérim Début du mandat en qualité de Président : 19 mai 2021 Fin du mandat: AG 2022		X		X		X		X
Nikos Koumettis Président du Conseil d'Administration Début du mandat en qualité de Président : 18 mai 2022 Fin de mandat : AG 2025		X		X		X		X
Gonzalve Bich Directeur Général Début du mandat : 2 juin 2016 Fin de Mandat : AG 2025		X (a)		X (Voir § 4.2.2.4)		X		X

(a) Gonzalve Bich n'est titulaire d'aucun contrat de travail au sein de SOCIÉTÉ BIC. Sa rémunération est versée par BIC International. Il n'est pas prévu d'indemnités de rupture pour ces fonctions, auxquelles il peut être mis fin à tout moment.

4.2.3 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 VERSÉS OU ATTRIBUÉS AUX ADMINISTRATEURS

En application de la politique de rémunération définie par le Conseil d'Administration et soumise au vote de l'Assemblée Générale du 18 mai 2022, le montant des rémunérations et avantages en nature suivant a été versé ou était dû au titre des exercices 2021 et 2022 aux Présidents du Conseil et aux Administrateurs.

SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX NON EXÉCUTIFS

(Tableau 1 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

John Glen **Président du Conseil (non exécutif) 1er janvier au 18 mai 2022**	**Exercice 2021** *(en euros)*	**Exercice 2022** *(en euros)*
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau 2)	216 087	125 000
Montant des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Montant des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Montant des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	**216 087**	**125 000**

Nikos Koumettis **Président du Conseil (non exécutif) 18 mai au 31 décembre 2022**	**Exercice 2021** *(en euros)*	**Exercice 2022** *(en euros)*
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau 2)	-	200 000
Montant des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Montant des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Montant des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	**-**	**200 000**

RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(Tableau 2 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

John Glen **Président du Conseil (non exécutif) 1er janvier au 18 mai 2022**	**Montants au titre de l'exercice 2021** *(en euros)*		**Montants au titre de l'exercice 2022** *(en euros)*	
	Dus	**Versés**	**Dus**	**Versés**
Rémunération fixe	200 000	200 000	125 000	125 000
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération des Administrateurs*	16 087	16 087	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	**216 087**	**216 087**	**125 000**	**125 000**

** Pour 2021, ce montant correspond aux montants reçus en tant qu'administrateur avant la nomination en tant que Président du Conseil.*

Nikos Koumettis Président du Conseil (non exécutif) 18 mai – 31 décembre 2022	Montants au titre de l'exercice 2021 *(en euros)*		Montants au titre de l'exercice 2022 *(en euros)*	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	-	-	200 000	200 000
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération des Administrateurs	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**200 000**	**200 000**

RÉCAPITULATIF SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS

(Tableau 3 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

De l'enveloppe de 550 000 Euros attribués à la rémunération des Administrateurs lors de l'Assemblée Générale du 18 mai 2022, un montant de 524 642 Euros a été versé au titre de l'exercice. La rémunération totale et autres avantages versés au titre des années 2021 et 2022 par Société BIC sont détaillés ci-dessous. En application des règles définies par le Conseil d'Administration, les Administrateurs représentant les salariés reçoivent l'élément fixe en rémunération de leur rôle.

	Rémunération au titre de 2021 *(in euros)*	Rémunération au titre de 2022 *(in euros)*
Elizabeth Bastoni (Présidente des Comités des Nominations et des Rémunérations, Administratrice Référente)	91 700	99 000
Marie-Pauline Chandon-Moët	36 500	35 875
Maëlys Castella (Présidente du Comité d'Audit)	62 700	69 100
Candace Matthews [(a)]	87 600	94 000
Marie-Aimée Bich-Dufour	41 491	50 000
SOCIÉTÉ M.B.D.	50 500	53 000
Jake Schwartz	53 500	59 000
Timothée Bich	36 500	39 000
Vincent Bedhome	13 300	14 000
Inna Kostuk[(b)]	13 300	11 667
TOTAL PAR RAPPORT AU BUDGET GLOBAL	**503 178**	**524 642**

(a) En vertu d'un accord préalable, Candace Matthews bénéficie d'une allocation spécifique fixe de 30 000 euros en lieu et place de la rémunération variable liée aux déplacements.
(b) Inna Kostuk a démisionné avec effet au 14 octobre 2022.

4.2.4 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX NON-EXÉCUTIFS

Dans le cadre de l'enveloppe globale de la rémunération annuelle des Mandataires Sociaux autorisée par l'Assemblée Générale, les conditions de rémunération des Administrateurs sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

Président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil est le seul dirigeant mandataire social non exécutif de la Société.

La politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration est constituée uniquement d'un élément fixe et le Président n'est éligible à aucun plan de rémunération variable ou de plan fondé sur des actions. La rémunération fixe est définie en fonction des pratiques de marché et a été étudiée en préparation de la nomination de Nikos Koumettis au rôle de Président en mai 2022. Suite à cette étude, aucune modification n'a été apportée et la rémunération fixe annuelle brute du Président du Conseil d'Administration reste de 300 000 euros. Ce montant ne fait pas partie de l'enveloppe annuelle de rémunération des Administrateurs présentée ci-dessus.

Le Président du Conseil ne bénéficie d'aucun plan de retraite supplémentaire ni d'autres avantages de toute nature.

Administrateurs

Au cours de l'année 2021, le Comité des Rémunérations a travaillé avec WTW pour établir des données de comparaison pertinentes pour la politique de rémunération des Administrateurs. L'étude de ces données a amené le Conseil d'Administration à établir une nouvelle politique de rémunération pour une période de trois ans, de 2022 à 2024. Cette nouvelle politique a été soumise au vote de l'Assemblée Générale du 18 mai 2022. L'Assemblée a par ailleurs voté le montant maximal de la rémunération des Administrateurs due au titre de l'exercice 2022 à 550 000 Euros.

Les montants versés au titre de 2022 sont alignés sur cette politique et la somme allouée continue d'être répartie entre les Administrateurs en fonction de leur rôle, leurs responsabilités et leur participation aux réunions. La part variable de cette rémunération est ainsi destinée à représenter la majeure partie de leur rémunération en tant qu'administrateur.

La politique de rémunération des Administrateurs restera inchangée au titre de l'année 2023, mais l'enveloppe globale sera portée à 600 000 euros afin de tenir compte de l'impact du renouvellement de certains mandats.

Conseil d'Administration		Rémunération fixe	14 000 euros par an – proratisé selon la durée d'appartenance au Conseil pendant l'année
		Rémunération variable	25 000 euros pour une participation à toutes les réunions du Conseil – proratisé en cas d'absence
Indemnité pour conseil à l'étranger		Rémunération variable	3 000 euros supplémentaires par participation à une réunion ayant lieu sur un continent autre que celui de la résidence habituelle*
Comité d'Audit	Présidence	Rémunération fixe	19 100 euros par an – proratisé selon la durée d'appartenance au comité pendant l'année
	Appartenance au comité	Rémunération fixe	14 000 euros par an – proratisé selon la durée d'appartenance au comité pendant l'année
Comité des Nominations	Présidence	Rémunération fixe	15 000 euros par an – proratisé selon la durée d'appartenance au comité pendant l'année
	Appartenance au comité	Rémunération fixe	11 000 euros par an – proratisé selon la durée d'appartenance au comité pendant l'année
Comité des Rémunérations	Présidence	Rémunération fixe	15 000 euros par an – proratisé selon la durée d'appartenance au comité pendant l'année
	Appartenance au comité	Rémunération fixe	11 000 euros par an – proratisé selon la durée d'appartenance au comité pendant l'année

** En vertu d'un accord préalable, Candace Matthews bénéficie d'une allocation spécifique fixe de 30 000 euros en lieu et place de la rémunération variable liée aux déplacements.*

Le Directeur Général ne perçoit pas de rémunération supplémentaire en tant qu'Administrateur.

Les Administrateurs représentant les salariés reçoivent la part fixe de la rémunération des Administrateurs en reconnaissance de leur rôle. Leur travail au sein des comités est rémunéré par leur salaire en tant que collaborateurs de l'entreprise.

Aucun des membres du Comité Exécutif ne reçoit de rémunération comme Administrateur ou dans le cadre d'un mandat social dans une filiale de la Société.

4.2.5 AUTRES ÉLÉMENTS DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

4.2.5.1 Cohérence interne et différenciation

Afin d'encourager l'alignement de l'ensemble de la société sur le plan de mise en œuvre de la transformation, le comité de direction s'assure que les principes généraux de la politique de rémunération du Directeur Général s'appliquent dans la définition de la rémunération de tous les collaborateurs. Dans le cadre de cette politique globale de rémunération, une différenciation s'établit pour refléter :

- le niveau de responsabilité;
- la performance individuelle et collective ;
- le potentiel d'un collaborateur; et
- les différentes pratiques de marché.

Aux niveaux de poste les plus élevés, la part de la rémunération à risque, au titre des plans de rémunération variables annuelles et les plans d'intéressement à long terme, constitue un élément significatif. Les critères financiers, ainsi que les mesures de performance, sont les mêmes que pour le Directeur Général. Ainsi, les intérêts des cadres dirigeants sont alignés sur ceux des actionnaires.

Pour renforcer l'importance de nos objectifs en matière de développement durable, détaillés dans notre politique 4R et l'engagement pris *Writing the Future, Together*, la rémunération variable de chaque membre du Comité de Direction est calculée pour partie sur la base d'un critère de développement durable. Ces critères font partie de leurs objectifs individuels et abordent des thèmes allant de la diversité à l'amélioration des impacts environnementaux des produits.

Afin de souligner l'importance de notre agenda en matière de développement durable, et notamment son rôle dans le développement de nouveaux produits ainsi que dans le renouvellement de notre gamme existante, la Société va imposer au moins un objectif individuel mesurable en matière de développement durable pour les collaborateurs ayant un impact direct sur le développement de nos produits.

Les politiques de rémunération sont communiquées de manière transparente aux cadres et dirigeants, que cela soit sur la structure comme sur celui de l'alignement sur la stratégie et les objectifs de BIC. Chaque cadre se voit remettre annuellement un document confirmant les niveaux de performance pris en compte pour le calcul de sa rémunération variable, ainsi qu'un courrier individuel d'attribution détaillant les conditions de performance de la rémunération variable à long terme.

4.2.5.2 Ratio d'équité

Conformément aux exigences de la loi PACTE, le tableau suivant présente les ratios de rémunération et évolutions annuelles des rémunérations, des ratios et des performances pour une période de 5 ans.

Le périmètre retenu dans le premier tableau englobe toutes les entités de Société BIC en France, ce qui constitue un périmètre représentant des différents métiers présents au sein de la Société. Le ratio couvre 100 % des salariés en France.

Les éléments de rémunération pris en compte pour les Mandataires Sociaux et les salariés sont :

- le salaire de base en équivalent temps plein et rémunérations variables perçues au cours de l'année [1] ;
- les attributions d'actions valorisées selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS) ;
- les versements bruts d'intéressement et de participation ;
- les avantages en nature (exemple : voiture de fonction) ;
- la compensation de dividendes en numéraire.

(1) Par exemple, la rémunération variable de 2020 payée en 2021 apparaît dans les données 2021.

(Tous les chiffres sont en euros)	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de change EUR/USD	1,8110	1,1196	1,1405	1,1832	1,0535
CHIFFRE D'AFFAIRES *(M€)*	**1 949,8**	**1 949,4**	**1 627,9**	**1 813,9**	**2 233,9**
Évolution N-1		=	*-17 %*	*+11 %*	*+23 %*
RÉMUNÉRATION TOTALE					
Président	187 500	300 000	300 000	300 000	300 000
Directeur Général	2 061 961	2 728 952	2 846 374	2 943 533	3 185 408
Directeur Général Délégué	1 470 572	1 608 130	789 665	-	-
Directeur Général Délégué	571 187	464 915	-	-	-
Rémunération moyenne des salariés	54 934	55 781	49 682	48 931	49 559
Rémunération médiane des salariés	37 780	38 353	35 169	33 983	34 346
RATIO SUR SALAIRE MOYEN					
Président	3	5	6	6	6
Évolution N-1	-	*+ 2 points*	*+ 1 point*	=	=
Directeur Général	38	49	57	60	64
Évolution N-1	-	*+ 11 points*	*+ 8 points*	*+ 3 points*	*+ 4 points*
Directeur Général Délégué	27	29	32	-	
Directeur Général Délégué	10	8	-	-	
RATIO SUR SALAIRE MÉDIAN					
Président	5	8	9	9	9
Évolution N-1	-	*+ 3 points*	*+ 1 point*	=	=
Directeur Général	55	71	81	84	91
Évolution N-1	-	*+ 16 points*	*+ 10 points*	*+ 3 points*	*+ 7 points*
Directeur Général Délégué	39	42	45	-	
Directeur Général Délégué	15	12	-	-	

4.2.5.3 Plans d'intéressement à long terme fondés sur des actions

Le Conseil d'Administration, sur la base des autorisations consenties par l'Assemblée Générale et sur recommandation du Comité des Rémunérations, attribue aux cadres dirigeants éligibles des actions sous conditions de performance et soumises à une période d'acquisition de trois ans. La période d'acquisition ainsi que les conditions de performance sont les mêmes que celles mises en place pour le Directeur Général, assurant ainsi l'alignement des cadres dirigeants avec les ambitions stratégiques et l'intérêt des actionnaires.

En parallèle et sur recommandation du Comité des Rémunérations, et avec pour but de récompenser des salariés sélectionnés par le Comité de Direction et les contributeurs clés de l'année, le Conseil d'Administration a également mis en place une politique d'attribution gratuite d'actions sans condition de performance.

Pour les plans de performance attribués jusqu'en 2020, il y a deux conditions de performance :

- la croissance du chiffre d'affaires à base comparable ;
- les flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks (en pourcentage du chiffre d'affaires).

Le niveau de performance sur trois ans de chaque critère est jugé séparément et la livraison des actions se fait selon l'échelle suivante :

- si le pourcentage moyen de performance sur trois ans se situe entre 75 % et 100 %, le nombre d'actions livrées est diminué de 2 % pour chaque point en dessous de 100 ;
- si le pourcentage moyen de performance sur trois ans est inférieur à 75 %, aucune action n'est livrée au bénéficiaire.

RÉSULTAT DES PLANS ACQUIS JUSQU'EN 2022: INDEX DE RÉALISATION DES CONDITIONS DE PERFORMANCE PAR CRITÈRE ET PAR PLAN

	Plan 10 (2014 -2016)	Plan 11 (2015 -2017)	Plan 12 (2016 -2018)	Plan 13 (2017-2019)	Plan 14 (2018-2020)	Plan 15 (2019– 2021)	Plan 16 (2020 – 2022)	Moyenne des plans
Croissance du chiffre d'affaires	96,7	71,9	48,6	23,6	47,8	67,6	102,8	65,6
Flux nets de trésorerie	98,6	100,6	102,2	100,2	99,2	99	101,4	100,2
Acquisition finale d'actions en pourcentage de l'attribution initiale	**96 %**	**72 %**	**50 %**	**-**	**49 %**	**49 %**	**100 %**	**69 %**

Pour les plans d'actions de performance dont la date d'attribution intervient à partir de 2021, les critères de performance seront au nombre de trois :

Condition de Performance	Poids	Détail
Génération de flux de trésorerie disponible (Free Cash Flow)	50 %	La variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation, moins les dépenses d'investissement, conformément à l'orientation du Groupe sur la génération nette de trésorerie
Taux de vitalité de l'innovation	40 %	Le ratio du chiffre d'affaires des innovations défini selon le règlement du plan, sur le chiffre d'affaires net total, en cohérence avec la stratégie *Horizon*
Taux de matériaux recyclé, recyclables ou compostables dans les emballages	10 %	Une contribution à nos engagements RSE en augmentant le taux de matériaux recyclés, recyclables ou compostables dans les emballages à travers toutes nos lignes de produits

Le niveau de performance sur trois ans de chaque critère est jugé séparément et la livraison des actions se fait selon l'échelle suivante :

- si le pourcentage moyen de performance sur trois ans se situe entre 80 % et 100 %, le nombre d'actions livrées est diminué de 2 % pour chaque point en dessous de 100 ;
- si le pourcentage moyen de performance sur trois ans est inférieur à 80 %, aucune action n'est livrée au bénéficiaire.

À la connaissance de la Société, aucun instrument de couverture n'a été mis en place par les Mandataires Sociaux. De plus, ces derniers ont pris l'engagement formel de ne pas recourir à des instruments de couverture.

À ce jour, l'impact des attributions d'actions des années précédentes en termes de dilution sur le résultat est inexistant, car les actions attribuées sont des actions existantes.

Le nombre global d'actions attribuées est indiqué dans la Note 23 des comptes consolidés.

ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES ET REMISES GRATUITEMENT AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX

(Tableau 9 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

	Nombre	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés *(en euros)*	Date d'acquisition	Date de disponibilité	N° du plan
• Actions attribuées durant l'exercice par l'émetteur et par toute Société comprise dans le périmètre d'attribution des actions, aux dix salariés de l'émetteur et de ces Sociétés, dont le nombre d'actions ainsi attribuées est le plus élevé [(a)]	70 642	3 375 275	31 mars 2025	31 mars 2025	P 2022
• Actions remises durant l'exercice par l'émetteur et par toute Société comprise dans le périmètre d'attribution des actions, aux dix salariés de l'émetteur et de ces Sociétés, dont le nombre d'actions ainsi remises est le plus élevé [(a)]	15 067	719 901	31 mars 2022	31 mars 2022	15

(a) Ces actions sont toutes attribuées avec conditions de performance.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

(Tableau 10 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

	Plan n° 11	Plan n° 12	Plan n° 13	Plan n° 14	Plan n° 15	Plan n° 16	Plan n° 17	Plan P2022
Date de l'Assemblée Générale	15 mai 2013	18 mai 2016	18 mai 2016	16 mai 2018	16 mai 2018	16 mai 2018	16 mai 2018	19 mai 2021
Date du Conseil d'Administration	10 fév. 2015	18 mai 2016	10 fév. 2017	16 mai 2018	12 fév. 2019	11 fév. 2020	16 fév. 2021	15 fév. 2022
Nombre d'attributions gratuites d'actions	176 740	159 680	155 790	170 720	162 025	234 118	244 181	240 156
• Dont actions attribuées aux Mandataires Sociaux (part en % rapportée au capital au 31 décembre 2022)								
Gonzalve Bich	4 500 (0.01%)	5 000 (0.01%)	8 000 (0.02%)	15 000 (0.03%)	17 000 (0.04%)	24 781 (0.05%)	30 298 (0.07%)	30 886 (0.07%)
Date d'acquisition définitive des droits	10 mars 2018	18 mai 2019	31 mars 2020	16 mai 2021	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2024	31 mars 2025
Date de fin de période de conservation	10 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2020	16 mai 2021	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2024	31 mars 2025
Conditions de performance	1) Augmentation du chiffre d'affaires 2) Flux nets de trésorerie liés à l'exploitation, en pourcentage du chiffre d'affaires						1) Flux nets de trésorerie 2) Taux de vitalité de l'Innovation 3) Taux d'emballages réutilisables, recyclables ou compostables	
Nombre d'actions définitivement acquises au 31 décembre 2022	105 096	64 365	-	58 434	52 573	-		
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31 décembre 2022 [(a)]	71 884	94 025	155 790	112 286	109 452	62 226	53 308	8 731
ACTIONS DE PERFORMANCE RESTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2022	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**171 892**	**190 873**	**231 425**

(a) Ces attributions gratuites d'actions sont devenues caduques suite au départ des bénéficiaires ou à la non-réalisation d'une partie des conditions de performance.

Attributions gratuites d'actions avec ou sans condition de performance au bénéfice des salariés

Le Conseil d'Administration, sur la base des autorisations consenties par l'Assemblée Générale et sur recommandation du Comité des Rémunérations, a déployé une politique d'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance pour les cadres éligibles de par leur position. De même que pour les Mandataires Sociaux, les conditions de performance sont sur une période de trois ans et les mêmes conditions sont applicables aux cadres éligibles qu'au mandataire social.

En parallèle et sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place une politique d'attribution gratuite d'actions sans condition de performance. Ceci remplace les programmes de stock-options récompensant les employés sélectionnés par le Comité de Direction et les contributeurs clés de l'année. Depuis le plan de 2019, la période d'acquisition est de trois ans et un mois révolu.

Au cours de l'année 2021, le Conseil d'Administration a approuvé l'attribution d'actions gratuites sans condition de performance, à l'ensemble des collaborateurs, à l'exception du Directeur Général, dans le cadre du plan d'actionnariat *Sharing Horizon*. Ces actions ne sont pas associées à des conditions de performance et seront livrées aux collaborateurs toujours présents dans les effectifs à la fin de la période de deux ans d'acquisition des droits.

L'ensemble de ses attributions est repris dans le tableau ci-dessous :

	Actions de performance	Actions gratuites	*Sharing Horizon*
Attributions 2022	240 156 actions	118 750 actions	
	173 bénéficiaires	743 bénéficiaires	
Attributions 2021	244 181 actions	137 322 actions	59 720 actions
	158 bénéficiaires	660 bénéficiaires	11 944 bénéficiaires
Attributions 2020	234 118 actions	30 613 actions	
	501 bénéficiaires	242 bénéficiaires	
Attributions 2019	162 025 actions	17 550 actions	
	496 bénéficiaires	239 bénéficiaires	

Le nombre global d'actions attribuées est indiqué dans la Note 23 des comptes consolidés.

4.2.5.4 Rémunérations globales

Tous les montants mentionnés dans cette section tiennent compte de la durée des mandats ou de la participation au Comité Exécutif au cours des exercices concernés.

Le montant total des rémunérations fixes et variables attribuées au Président du Conseil d'Administration et au dirigeant mandataire social au titre de l'exercice 2022 est égal à 1 131 835 euros au titre de la rémunération fixe (de base) et 1 280 688 euros au titre de la rémunération variable (bonus). Au titre de l'exercice 2021, les trois Mandataires Sociaux ont reçu 975 778 euros au titre de la rémunération fixe (de base) et 854 146 euros au titre de la rémunération variable (bonus).

Les membres de l'équipe ayant siégé au Comité Exécutif (11 membres dont le Directeur Général) ont reçu 4 907 688 euros au titre de la rémunération fixe (base) et 2 782 494 euros au titre de la rémunération variable (bonus) au titre de l'exercice 2022. Pour l'exercice 2021, le Comité Exécutif était composé de 10 collaborateurs et les montants s'élevaient à 3 526 392 euros (rémunération fixe) et 1 792 292 euros (rémunération variable).

5

COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

5.1. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS 218

Le Groupe en 2022 218
Performance extra-financière 2022 220
Performance du Groupe en 2022 par catégorie 220
Performance du Groupe en 2022 par région 223

5.2. SITUATION FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE 225

5.3. DIVIDENDES 226

5.4. INVESTISSEMENTS 227

Principaux investissements au cours des dernières années 227
Principaux investissements en 2022 228
Principaux investissements en cours : distribution géographique et méthode de financement 228
Principaux investissements futurs 228

5.1. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

LE GROUPE EN 2022

Événements clés en 2022

Janvier	Lancement d'un nouveau programme de rachat d'actions à composante ESG
Février	Acquisition de Inkbox, la marque de tatouages semi-permanents de référence
Mai	Annonce par le Groupe de ses objectifs de réduction des gaz à effet de serre
Juillet	Acquisition de Tattly, société innovante américaine dans le domaine des décalcomanies
Septembre	Acquisition de AMI (*Advanced Magnetic Interaction*), start-up française spécialisée dans la technologie d'interaction augmentée
Décembre	Finalisation du programme de rachat d'actions à composante ESG pour un montant de 39,2 millions d'euros

Le chiffre d'affaires 2022 a augmenté de 21,9 % en publié, de 11,0 % à base comparable et de 13,8 % à taux de change constants. Toutes les divisions et les régions ont contribué à cette progression. Cette croissance est principalement portée par l'augmentation des volumes, par un mix favorable et par la mise en œuvre des augmentations de prix dans la majorité des régions, comme prévu.

COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

(en millions d'euros)	2021	2022
Chiffre d'affaires	**1 831,9**	**2 233,9**
Coût des ventes	901,1	1 155,9
Marge brute	**930,8**	**1 078,0**
Charges administratives et autres charges d'exploitation	478,4	774,5
Résultat d'exploitation	**452,0**	**303,5**
Résultat financier	(4,2)	(12,9)
Résultat avant impôts	**478,8**	**290,6**
Impôts	(133,6)	(81,7)
Résultat net part du Groupe	**314,2**	**208,9**
Résultat net par action *(en euros)*	**7,02**	**4,75**
Nombre moyen d'actions en circulation (net des actions propres)	44 778 191	43 974 525

La marge brute 2022 a baissé de 2,5 points à 48,3 % en publié, et de 2,8 points hors acquisition de Inkbox. L'impact négatif résultant de l'inflation des coûts (- 5,7 pts) et de l'évolution défavorable des devises (- 0,8 pt), principalement lié à la couverture EUR/USD (- 1,1 pt), a été partiellement compensé par une meilleure absorption des coûts fixes (+ 1,5 pt), un effet prix favorable (+ 2,1 pts) et la contribution positive liée à l'acquisition d'Inkbox (+ 0,3 pt).

La marge d'exploitation ajustée 2022 s'est élevée à 14,0 %, en baisse de 1,3 pt comparée à celle de 2021 en publié et de 0,6 pt hors impact des acquisitions en 2022. L'effet de levier opérationnel lié à la croissance du chiffre d'affaires (+ 4,3 pts) a été plus que neutralisé par i) la baisse de la marge brute (- 2,8 pts), ii) la hausse des dépenses de soutien à la marque (- 0,8 pt), et des dépenses d'exploitation et autres (- 1,3 pt), iii) ainsi que par l'impact négatif lié aux acquisitions en 2022 (- 0,7 pt).

L'impact de l'inflation des coûts (coûts des matières premières, transport maritime et aérien et de l'électricité) a pesé à hauteur de 105 millions d'euros sur le résultat d'exploitation ajusté de l'exercice 2022. L'impact a été plus que compensé par l'augmentation des volumes, les ajustements de prix et les économies réalisées.

En conséquence, **le résultat d'exploitation ajusté 2022** s'est élevé à 311,7 millions d'euros, en hausse de 11,4 % par rapport à 2021.

Les éléments non récurrents de l'exercice 2022 comprennent :

- 5,2 millions d'euros de coûts d'acquisition et ajustements de prix sur les acquisitions Rocketbook et Djeep en 2020 ;
- 3,0 millions d'euros de dépréciation des opérations en Ukraine.

PRINCIPAUX COMPOSANTS DE LA VARIATION DE LA MARGE D'EXPLOITATION AJUSTÉE

(en points de pourcentage)	2022 vs. 2021
• Variation des coûts de production	(2,5)
• Soutien à la marque [(a)]	(0,7)
• Dépenses d'exploitation et autres dépenses [(a)]	+ 1,9
Variation de la marge d'exploitation ajustée	**(1,3)**

(a) Soutien à la marque, dépenses d'exploitation et autres dépenses incluent l'impact du levier opérationnel lié au chiffre d'affaires. Les autres dépenses comprennent notamment le transport,la distribution et la R&D.

ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

(en millions d'euros)	2021	2022
Résultat d'exploitation	**452,0**	**303,5**
En % du chiffre d'affaires	**24,7 %**	**13,6 %**
Plus-value de la vente du siège de Clichy	(167,7)	-
Plus-value de cession de PIMACO	(3,0)	-
Coûts de restructuration (plan de transformation)	+ 4,2	-
Ajustement favorable des pensions en France, Royaume-Uni et défavorable en Grèce	(6,9)	-
Coûts d'acquisitions et ajustement de prix Rocketbook/Djeep	+ 1,2	+ 5,2
Dépréciation des opérations en Ukraine	-	+3,0
Résultat d'exploitation ajusté	**279,8**	**311,7**
En % du chiffre d'affaires	**15,3 %**	**14,0 %**

RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT NET PAR ACTION

(en millions d'euros)	2021	2022
Résultat d'exploitation	**452,0**	**303,5**
Résultat financier	(4,2)	(12,9)
Résultat avant impôts	447,8	290,6
Résultat net part du Groupe	314,2	208,9
Résultat net part du Groupe ajusté	**191,7**	**225,2**
Résultat net par action ajusté *(en euros)*	4,29	5,12
Résultat net par action *(en euros)*	7,02	4,75

La baisse du résultat financier 2022 est essentiellement attribuable à l'impact de l'hyperinflation en Argentine enregistrée au 4e trimestre 2022.

Le taux d'imposition était de 28,1 % en 2022 contre 29,8 % pour l'année 2021.

Le résultat net part du Groupe s'est établi à 208,9 millions d'euros contre 314,2 millions d'euros en 2021. Le résultat net part du Groupe 2021 bénéficiait de l'impact lié au produit de la vente du siège de BIC à Clichy.

PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2022

Consommation d'eau : La consommation d'eau par tonne de production a été réduite de 19 % entre 2021 et 2022. La production de BIC n'est pas intensive en eau et la majeure partie de la consommation est due à l'usage domestique. En 2022, la gestion de l'eau, l'amélioration du processus de refroidissement et la maintenance générale ont contribué à réduire la consommation d'eau du Groupe.

Consommation d'énergie : En termes d'efficacité énergétique, le Groupe continue de progresser. Au cours des 10 dernières années, la consommation d'énergie par tonne de produits a diminué de 10,5 %. Vingt et un projets d'efficacité énergétique ont été lancés en 2022, dont 12 ont été achevés au cours de l'année. Ces projets comprenaient le remplacement des ampoules par des ampoules LED, l'optimisation des processus, des études sur les consommations d'énergie, et l'installation de nouveaux équipements plus économes en énergie.

Électricité renouvelable : En 2022, 76 % de l'électricité consommée par le Groupe était renouvelable. Il s'agit d'une légère baisse par rapport à 2021 en raison d'une augmentation de la consommation électrique provenant de sources non renouvelables dans les usines non couvertes par des certificats d'énergie ansi que l'integration du site BIC Nigeria dans le perimetre de reporting environnemental.

Émissions de gaz à effet de serre : La quantité totale des émissions directes et indirectes de GES a ainsi été estimée à 74 309 teqCO_2 en 2022. Ceci représente une diminution de 11 % des émissions directes et indirectes (*scopes* 1 et 2) de GES.

Déchets : Une diminution de 2,2 % de la quantité de déchets produits par tonne de production entre 2021 et 2022.

Effectifs : En 2022, 63 % des collaborateurs présents au 31 décembre 2022 ont reçu une formation avec une moyenne de 1,5 jour par employé.

Diversité : En 2022, les femmes représentaient 43 % des effectifs permanents du Groupe :

- 39 % des effectifs en Europe ;
- 46 % en Amérique du Nord ;
- 51 % en Amérique latine ;
- 37 % au Moyen-Orient – Afrique ;
- 42 % en Asie-Pacifique-Océanie ; et
- 44 % en Inde.

Santé-Sécurité : En 2022, les systèmes de management santé et sécurité sont opérationnels sur 83 % des sites BIC.

Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt pour les salariés BIC et intérimaires a augmenté de 1,99 % à 2,09 % en 2022. La mise en place et le déploiement de plans d'action se poursuivront en 2023 pour renforcer la culture de sécurité sur l'ensemble des sites du Groupe et contribuer à la réduction de ce taux.

Sur l'ensemble des sites du Groupe en 2021, BIC enregistre 70 accidents du travail avec arrêt impliquant des salariés BIC et des intérimaires. Le taux d'incidents pour les salariés BIC a atteint 0,10 % en 2022.

Droits de l'Homme : Le Groupe réalise 92 % de son chiffre d'affaires grâce à des produits fabriqués dans ses propres usines, dont 60 % sont situées dans des pays sans risque pour les droits de l'Homme, selon le classement Freedom House (1).

Mécénat : En 2022, les dons de produits et dons financiers ont représenté 900 000 euros (valorisation interne). Ils ont principalement concerné les domaines de l'éducation (2), de l'environnement et de la santé.

Éducation : Fin 2022, selon les estimations de BIC, le Groupe a contribué à améliorer les conditions d'apprentissage de 187 millions d'enfants à travers des actions directes auprès des enfants ou à travers des actions auprès des enseignants et des parents depuis 2018.

PERFORMANCE DU GROUPE EN 2022 PAR CATÉGORIE

CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR CATÉGORIES DE PRODUITS 2021-2022

	Chiffre d'affaires		Résultat d'exploitation (EBIT)	
(en millions d'euros)	**2021**	**2022**	**2021**	**2022**
Human Expression – Papeterie	683,8	838,8	41,0	21,3
Flame for Life – Briquets	718,5	871,6	268,5	304,0
Blade Excellence – Rasoirs	401,2	497,0	56,2	64,1
Autres Produits	28,4	26,6	(5,2)	(2,8)

(1) Source : « Freedom in the World 2018 », une étude réalisée par l'ONG Freedom House.

(2) Cet indicateur englobe toutes les actions de mécénat en faveur de l'éducation, y compris celles réalisées dans le cadre de l'engagement #5.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ PAR CATÉGORIES DE PRODUITS 2021-2022

	Résultat d'exploitation ajusté		Résultat d'exploitation	
(en millions d'euros)	2021	2022	2021	2022
Human Expression – Papeterie	36,8	25,4	41,0	21,3
Flame for Life – Briquets	270,2	305,5	268,5	304,0
Blade Excellence – Rasoirs	57,4	66,6	56,2	64,1
Autres Produits	(5,5)	(2,8)	(5,2)	(2,8)

MARGE D'EXPLOITATION ET MARGE D'EXPLOITATION AJUSTÉE PAR CATÉGORIES DE PRODUITS 2021-2022

	Marge d'exploitation ajustée		Marge d'exploitation	
(en %)	2021	2022	2021	2022
Human Expression – Papeterie	5,4 %	3,0 %	6,0 %	2,5 %
Flame for Life – Briquets	37,6 %	35,0 %	37,4 %	34,9 %
Blade Excellence – Rasoirs	14,3 %	13,4 %	14,0 %	12,9 %

Human Expression – Papeterie

Le chiffre d'affaires pour l'exercice 2022 s'est élevé à 838,8 millions d'euros, en hausse de 22,7 % en publié, de + 11,8 % à base comparable, et de + 16,9 % à taux de change constants, grâce à une croissance élevée à un ou deux chiffres dans toutes les régions clés, portée par les gammes de produits classiques et premium.

- **En Europe**, le chiffre d'affaires a progressé de près de 10 %, porté à la fois par les pays d'Europe de l'Ouest (France, Royaume-Uni, Espagne et Italie) et d'Europe de l'Est (Pologne, Roumanie), grâce aux bonnes performances des segments Instruments d'écriture (4 Couleurs) et Créativité (coloriage et gamme Intensity). La croissance a été tirée par i) la reprise des ventes de produits promotionnels par BIC Graphic, ii) de bonnes périodes de rentrée scolaire iii) et la solide performance des ventes en e-commerce, en hausse à deux chiffres. Grâce à notre offre de produits de plus en plus centrée sur les besoins du consommateur, nous avons gagné des parts de marché en 2022 sur les segments de produits classiques et à valeur ajoutée dans tous les pays clés, notamment au Royaume-Uni (+ 2,1 pts) et en France (+ 1,6 pts) (1).
- **En Amérique du Nord**, le marché aux États-Unis de la papeterie a gagné 0,5 % en valeur (2) et BIC s'est imposé comme le gagnant de 2022 en part de marché en valeur, soit + 0,6 pt par rapport à ses pairs. Cette surperformance est attribuable aux gains de parts de marché à la fois sur les produits de papeterie classique (porte-mines et stylo à bille) et les produits à valeur ajoutée tels que les stylos gel, qui représentent désormais un quart de la catégorie Papeterie. Le chiffre d'affaires a enregistré une légère hausse à deux chiffres, dynamisé par une bonne saison de rentrée scolaire (ventes aux distributeurs et aux consommateurs) et par la performance de nos produits phares pour la rentrée scolaire, notamment les stylos à bille et les correcteurs.
- **En Amérique latine,** le chiffre d'affaires au Brésil a enregistré une progression à deux chiffres, tirée par une très bonne saison de rentrée scolaire (vente aux distributeurs) avec une croissance dans tous les segments, des stylos à bille au coloriage. Les segments de l'expression créative comme les marqueurs et le coloriage ont vu leur chiffre d'affaires plus que doubler par rapport à 2021. La performance a également été soutenue par des prix favorables et un contexte de reprise du marché de la papeterie, en croissance à deux chiffres (3). Au Mexique, avec la réouverture des écoles, le marché a enregistré une hausse à deux chiffres en valeur. BIC a gagné des parts de marché sur tous les segments clés parmi lesquels les correcteurs, le coloriage et les marqueurs, tirant partie de la reprise de ce marché. Les produits à valeur ajoutée ont soutenu le chiffre d'affaires avec une croissance de plus de 50 %. De même, la bonne saison de rentrée scolaire avec des campagnes de communication ciblées et de solides performances en e-commerce ont contribué à la hausse du chiffre d'affaires.
- **En Inde**, le chiffre d'affaires de Cello a enregistré une croissance à deux chiffres tirée par la contribution de l'ensemble des segments de produits, dont notre gamme à valeur ajoutée Butterflow. Cette performance résulte des investissements dans le soutien à la marque. La croissance a également été dynamisée par la poursuite du rebond du marché de la papeterie (en hausse de 45 % en valeur (4) et par la solide croissance à deux chiffres de nos ventes en e-commerce, obtenue par un rapport mix/prix favorable.
- **Dans la zone Moyen-Orient et Afrique**, la progression à deux chiffres du chiffre d'affaires a été portée par une très bonne période de la rentrée scolaire en Afrique du Sud qui n'y avait pas rencontré un tel succès depuis six ans. Le Kenya, le Maroc et la Tunisie ont aussi contribué à la croissance, tirée notamment par les ventes du stylo iconique BIC® Cristal®.

La marge d'exploitation ajustée 2022 de la division *Human Expression* s'est établie à 3,0 %, contre 5,4 % en 2021. Cette baisse s'explique par i) l'inflation des coûts, ii) l'impact des récentes acquisitions et des investissements dans le soutien à la marque, en partie compensés par l'effet de levier opérationnel lié à la croissance du chiffre d'affaires et l'absorption favorable des coûts fixes.

(1) IRI à fin décembre 2022.

(2) À fin décembre 2022 - NPD.

(3) À fin novembre 2022 – Nielsen, grande distribution seulement 16 % de couverture du marché.

(4) Market Pulse à fin novembre 2022

Flame for Life – Briquets

Le chiffre d'affaires pour l'exercice 2022 s'est élevé à 871,6 millions d'euros, en hausse de 21,3 % en publié, de + 10,1 % à base comparable, et de + 11,2 % à taux de change constants. La performance a été portée par l'ensemble des régions clés grâce à la mise en œuvre de hausses de prix, de gains de distribution et le lancement de campagnes publicitaires marquantes.

- **En Europe**, le chiffre d'affaires a enregistré une légère croissance à deux chiffres, tirée par la performance soutenue enregistrée dans les pays d'Europe de l'Ouest et d'Europe de l'Est, portée par la reprise dans les circuits traditionnels, les augmentations de prix et l'efficacité des activités promotionnelles. Dans la lignée de notre stratégie visant à évoluer vers un modèle davantage axé sur la valeur, nos produits à valeur ajoutée comme les briquets décorés, les briquets utilitaires et les briquets Djeep ont fortement contribué à la croissance.
- **En Amérique du Nord**, aux États-Unis, BIC a maintenu son leadership et a réussi à surperformer le marché total des briquets (en baisse de 9,5 % en volume et de 2,9 % en valeur [1]), avec un gain à la fois en volume (+ 2,3 pts) et en valeur (+ 1,0 pt). Notre briquet utilitaire de poche, BIC EZ Reach, a rencontré un fort succès tout au long de l'année pour atteindre 5,4 % de part de marché en valeur (+ 1,1 pt par rapport à l'année dernière), grâce à l'essor de sa distribution qui atteint 100 % de sa capacité auprès de certains détaillants clés. Fidèles à l'objectif du Plan *Horizon* d'être présent à chaque occasion d'allumer une flamme, nous avons également réussi à gagner des parts de marché sur le segment des briquets utilitaires, avec une hausse de 4,6 points en valeur par rapport à il y a trois ans, avant la pandémie.
- **En Amérique latine**, le chiffre d'affaires a enregistré une hausse à deux chiffres. Au Brésil, nous avons surperformé le marché avec un gain de part de marché de 1,8 point [2] en valeur par rapport à 2019 (avant la pandémie), grâce aux gains de distribution, à une visibilité accrue et à des plans médias efficaces. La demande de briquets décorés a augmenté, ainsi que celle pour les briquets utilitaires, désormais fabriqués localement sur le site de Manaus. À l'effet positif des fortes barrières à l'entrée face aux briquets importés et à l'augmentation réussie des prix en 2022, la croissance du chiffre d'affaires a également été portée par la plus forte demande d'utilisation de flammes.

La marge d'exploitation ajustée 2022 de la division *Flame for Life* s'est établie à 35,0 %, contre 37,6 % en 2021, sous l'effet de la hausse de l'inflation des coûts et d'investissements plus importants dans le soutien à la marque, avec la campagne publicitaire de BIC EZ Reach aux États-Unis. Cette baisse a été en partie compensée par l'effet de levier opérationnel lié à la croissance du chiffre d'affaires et l'absorption favorable des coûts fixes.

Blade Excellence – Rasoirs

Le chiffre d'affaires pour l'exercice 2022 s'est élevé à 497,0 millions d'euros, en hausse de 23,9 % en publié, de + 12,7 % à base comparable et de + 14,6 % à taux de change constants. La performance globale a été portée par les segments à valeur ajoutée dont les résultats ont été particulièrement soutenus en Europe, mais aussi en Amérique latine et aux États-Unis.

- **En Europe**, BIC a gagné des parts de marché en France (+ 1,9 pt en valeur) et au Royaume-Uni (+ 0,2 pt en valeur) [3], grâce au succès des produits 3 lames sur les segments féminin et masculin. Le chiffre d'affaires a enregistré une progression à deux chiffres, portée par l'ensemble des segments (gammes Flex® et Soleil®), notamment les produits 5 lames (Flex 5®). Nous avons poursuivi l'effort de gains de distribution, en particulier dans les pays de l'Est (Roumanie, Pologne, Grèce) où nous avons gagné des parts de marché de manière significative, grâce à des opérations promotionnelles efficaces. Nos produits à valeur ajoutée les plus récents, tels BIC Soleil Click 5 et BIC Bamboo, ont tiré la croissance
- **En Amérique du Nord,** BIC a surperformé le marché des rasoirs non-rechargeables aux Etats-Unis (+ 0,3 pt en valeur [4]), porté par le segment féminin grâce à nos rasoirs à valeur ajoutée tels BIC® Simply Soleil (3 lames) et BIC® Soleil® Sensitive Advanced (5 lames), qui ont été choisis par les consommateurs pour leur bon rapport qualité/prix. Notre nouveau rasoir innovant, BIC® Soleil® Escape, a déjà atteint 2,7 % du segment féminin, un succès remarquable après une année de lancement.
- **En Amérique latine**, le chiffre d'affaires en progression à deux chiffres a contribué de manière significative à la croissance de la division. Notre stratégie de montée en gamme au Brésil et au Mexique a porté ses fruits et notre offre de produits 3 lames a enregistré une solide croissance à deux chiffres dans ces deux pays. Au Brésil, BIC a une nouvelle fois surpassé le marché (+ 1,2 pt en valeur [5]) grâce aux produits à valeur ajoutée féminins et masculins. Au Mexique, nous avons également gagné des parts de marché (+ 0,4 pt en valeur) dans un marché en hausse d'environ 5 % en valeur. Le chiffre d'affaires a été tiré par des gains de distribution sur les circuits traditionnels pour BIC® Comfort 3® et par des campagnes promotionnelles efficaces pour les gammes Hybrid et Soleil dans la grande distribution.

La marge d'exploitation ajustée 2022 de la division *Blade Excellence* s'est établie à 13,4 % contre 14,3 % en 2021. L'impact négatif de l'inflation des coûts a été partiellement compensé par l'effet de levier opérationnel lié à la croissance du chiffre d'affaires et par la contribution positive de l'activité B2B BIC Blade-Tech.

Autres Produits

Le chiffre d'affaires des Autres Produits pour l'exercice 2022 était de 26,6 millions d'euros, en recul de 6,4 % en publié et de 6,2 % à base comparable.

Le résultat d'exploitation ajusté 2022 des Autres Produits était négatif à - 2,8 millions d'euros, comparé à - 5,5 millions d'euros en 2021.

Coûts non alloués

Le résultat d'exploitation ajusté 2022 des coûts non alloués était négatif à - 83,0 millions d'euros, comparé à - 79,1 millions d'euros en 2021.

(1) À fin décembre 2022 – IRI, couverture du marché estimée à 70 %.

(2) À fin décembre 2022 - Nielsen.

(3) À fin décembre 2022, Nielsen

(4) À fin décembre 2022 - IRI.

(5) À fin décembre 2022 pour le Brésil et le Mexique – Nielsen, couverture estimée à 62 %.

PERFORMANCE DU GROUPE EN 2022 PAR RÉGION

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR RÉGION

(en millions d'euros)	2021	2022	En publié	À base comparable
Groupe				
Chiffre d'affaires	1 831,9	2 233,9	+ 21,9 %	+ 11,0 %
Europe				
Chiffre d'affaires	570,6	636,7	+ 11,6 %	+ 10,9 %
Amérique du Nord				
Chiffre d'affaires	779,0	954,9	+ 22,6 %	+ 6,7 %
Amérique latine				
Chiffre d'affaires	275,9	390,6	+ 41,6 %	+ 20,1 %
Moyen-Orient & Afrique				
Chiffre d'affaires	111,7	136,4	+ 22,1 %	+ 16,6 %
Océanie & Asie (y compris l'Inde)				
Chiffre d'affaires	94,8	115,3	+ 21,7 %	+ 17,0 %

IMPACT DES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE ET DES FLUCTUATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

(en %)	2021	2022
Périmètre	+ 2,9	+ 1,4
Devises	(2,8)	+ 8,8
• Dont USD	(2,1)	+ 5,7
• Dont BRL	(0,7)	+ 1,3
• Dont MXN	+ 0,1	+ 0,7
• Dont CAD	+ 0,1	+ 0,3
• Dont INR	(0,1)	+ 0,2
• Dont RUB et UAH	(0,2)	+ 0,6
• Dont ZAR	+ 0,1	+ 0,0

SENSIBILITÉ DU CHIFFRE D'AFFAIRES AUX VARIATIONS DES PRINCIPAUX TAUX DE CHANGE

(en %)	2021	2022
+/- 5 % variation du dollar américain	+/-2,0	+/- 2,1
+/- 5 % variation du réal brésilien	+/-0,3	+/- 0,4
+/- 5 % variation du peso mexicain	+/-0,2	+/- 0,3

Europe

La zone Europe comprend l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est. En 2022, le chiffre d'affaires en Europe s'est établi à 636,7 millions d'euros, soit une hausse de 10,9 % à base comparable.

- ***Human Expression*** **:** Le chiffre d'affaires a augmenté de près de 10 % porté par les pays d'Europe de l'Ouest et d'Europe de l'Est, porté par les bonnes performances des segments Instruments d'écriture et Créativité. BIC a gagné des parts de marché en 2022 sur les segments de produits classiques et à valeur ajoutée dans tous les pays clés, notamment au Royaume-Uni et en France, marché sur lequel il a renforcé sa position de n°1 durant la période de rentrée scolaire, surperformant le marché pour la 16e année consécutive.
- ***Flame for Life*** **:** Le chiffre d'affaires a augmenté de près de 10 %, tiré par la performance soutenue enregistrée dans les pays d'Europe de l'Ouest et d'Europe de l'Est, portée par la reprise dans les circuits traditionnels, les augmentations de prix et l'efficacité des activités promotionnelles.

- ***Blade Excellence*** **:** lLe chiffre d'affaires a enregistré une croissance à deux chiffres, portée par l'ensemble des segments (gammes Flex et Soleil), notamment les produits 5 lames. Nous avons poursuivi l'effort de gains de distribution, en particulier dans les pays de l'Est où nous avons gagné des parts de marché de manière significative, grâce à des opérations promotionnelles efficaces. Nos produits à valeur ajoutée les plus récents, tels BIC® Soleil® Click 5 et BIC® Bamboo, ont tiré la croissance.

Amérique du Nord

La zone Amérique du Nord comprend les États-Unis et le Canada. En 2022, le chiffre d'affaires de la zone Amérique du Nord a atteint 954,9 millions d'euros, en hausse de 6,7 % à base comparable.

- ***Human Expression*** **:** Le chiffre d'affaires a enregistré une légère hausse, dynamisé par une bonne saison de rentrée scolaire (ventes aux distributeurs et aux consommateurs) et par la performance de nos produits phares, notamment les stylos à bille et les correcteurs. BIC a gagné des parts de marché en valeur, soit + 0,6 pt par rapport à ses pairs. Cette surperformance est attribuable aux gains de parts de marché à la fois sur les produits de papeterie classique (porte-mines et stylo à bille) et les produits à valeur ajoutée tels que les stylos gel.
- ***Flame for Life*** **:** Le chiffre d'affaires a progressé de près de 10 % et BIC a maintenu son leadership et a réussi à gagner des parts de marché à la fois en volume (+ 2,3 pts) et en valeur (+ 1,0 pt), surperformant le marché total des briquets aux États-Unis (en baisse de 2,9 % en valeur [(1)]). Le chiffre d'affaires des briquets à valeur ajoutée a augmenté de 21 % par rapport à l'année précédente et représentent désormais près de 50 % du chiffre d'affaires total des briquets aux États-Unis. Notre briquet utilitaire de poche, BIC® EZ Reach, a rencontré un fort succès tout au long de l'année pour atteindre 5,4 % de part de marché en valeur (+ 1,1 pts vs. 2021).
- ***Blade Excellence*** **:** Le chiffre d'affaires a progressé de près de 5 %, porté par le segment féminin, où BIC a surperformé le marché des rasoirs non-rechargeables aux États-Unis, grâce à ses rasoirs à valeur ajoutée tels que BIC Simply Soleil (3 lames) et BIC® Soleil® Sensitive Advanced (5 lames). Aussi, le nouveau rasoir innovant, BIC® Soleil® Escape, a déjà atteint 2,7 %, du marché des rasoirs féminins non-rechargeable aux États-Unis, seulement un an après son lancement.

Amérique latine

En 2022, le chiffre d'affaires de la zone Amérique latine s'est établi à 390,6 millions d'euros, soit une hausse de 20,1 % à base comparable.

- ***Human Expression*** **:** Le chiffre d'affaires a enregistré une hausse à deux chiffres, bénéficiant de la forte dynamique du marché après la pandémie. La reprise fut particulièrement soutenue au Brésil, du fait d'une très bonne saison de rentrée scolaire (vente aux distributeurs), avec une croissance dans tous les segments. Au Mexique, avec la réouverture des écoles, le marché a enregistré une hausse à deux chiffres en valeur. BIC a gagné des parts de marché sur tous les segments clés parmi lesquels les correcteurs, le coloriage et les marqueurs.
- ***Flame for Life*** **:** Le chiffre d'affaires a progressé de près de 10 %, porté par la forte demande d'utilisation de flammes, par les barrières importantes à l'importation de briquets et par une augmentation réussie des prix. Au Brésil, BIC a surperformé le marché avec un gain de part de marché de 1,8 point [(2)] en valeur par rapport à 2019 (avant la pandémie) grâce aux gains de distribution, à une visibilité accrue et à des plans médias efficaces.
- ***Blade Excellence*** **:** Le chiffre d'affaires a enregistré une progression à deux chiffres, tiré par le succès de notre stratégie de montée en gamme dans le segment des 3 lames au Brésil et au Mexique. Au Brésil, BIC a continué à gagner des parts de marché dans le segment des 3 lames, grâce aux produits à valeur ajoutée masculins et féminins. Au Mexique, nous avons également gagné des parts de marché (+ 0,4 pt en valeur) dans un marché en croissance. Le chiffre d'affaires a été tiré par des gains de distribution sur les circuits traditionnels pour BIC Comfort 3 et par des campagnes promotionnelles efficaces pour les gammes hybrides et Soleil dans la grande distribution.

Afrique et Moyen-Orient

En 2022, le chiffre d'affaires de la zone Afrique et Moyen-Orient s'est établi à 136,4 millions d'euros, soit une hausse de 16,6 % à base comparable .

- ***Human Expression*** **:** La progression à deux chiffres du chiffre d'affaires a été portée par une très bonne période de rentrée scolaire en Afrique du Sud, qui n'y avait pas rencontré un tel succès depuis six ans. Le Kenya, le Maroc et la Tunisie ont aussi contribué à la croissance, tirée notamment par les ventes du stylo iconique BIC Cristal.

Asie, Océanie (dont l'Inde)

En 2022, le chiffre d'affaires de la zone Asie-Océanie s'est élevé à 115,3 millions d'euros, soit une hausse de 17,0 % à base comparable.

- ***Human Expression*** **:** En Inde, le chiffre d'affaires de Cello en hausse à deux chiffres a été tiré par la contribution de l'ensemble des segments de produits, dont notre gamme à valeur ajoutée Butterflow. Cette performance résulte des investissements efficaces dans le soutien de la marque. La croissance a également été dynamisée par la poursuite du rebond du marché de la papeterie (en hausse de 45 % en valeur [(3)]) et par la solide croissance à deux chiffres de nos ventes en e-commerce, obtenue par un rapport mix/prix favorable.
- ***Flame for Life*** **:** En Océanie, la performance de BIC a été affectée par des problèmes d'approvisionnement ainsi que par des tendances négatives du marché ; néanmoins BIC a maintenu sa part de marché.
- ***Blade Excellence*** **:** Le chiffre d'affaires en hausse a été principalement tiré par les ventes à l'exportation. En Australie, BIC a sous-performé le marché en déclin des rasoirs non rechargeables, touché par un environnement concurrentiel difficile, mais a gagné des parts sur le segment féminin.

(1) À fin décembre 2022 – IRI, couverture du marché estimée à 70 %.

(2) À fin décembre 2022 - Nielsen

(3) Market Pulse à fin novembre 2022.

5.2. SITUATION FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE

À fin décembre 2022, la position nette de trésorerie s'élevait à 359,9 millions d'euros. Les flux nets de trésorerie liés à l'exploitation ont été impactés positivement par une marge brute d'autofinancement solide de 428.0 millions d'euros. La hausse du besoin en fonds de roulement s'explique par le montant élevé des inventaires, dont 45 millions d'euros sont imputables à l'inflation des coûts en partie compensée par un recouvrement efficace des créances clients et par la hausse des dettes fournisseurs. La situation nette de trésorerie a également été impactée par les acquisitions d'Inkbox (février 2022), Tattly (juillet 2022) et AMI (septembre 2022).

PRINCIPAUX AGRÉGATS DU BILAN

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Capitaux propres	**1 723,8**	**1 876,3**
Emprunts et dettes financières courants et découverts bancaires	63,9	62,9
Emprunts et dettes financières non courants	4,9	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif	468,9	416,3
Autres actifs financiers courants et instruments dérivés	1,7	6,5
Position nette de trésorerie [(a)]	**400,1**	**359,9**
Goodwill et immobilisations incorporelles	322,1	407,4
TOTAL BILAN	**2 495,8**	**2 683,5**

NB : SOCIÉTÉ BIC n'a demandé aucune notation à une agence de notation de crédit et, à sa connaissance, n'a fait l'objet d'aucune notation non sollicitée par une agence de notation de crédit.

(a) Voir glossaire chapitre 9.

TABLEAU RÉSUMÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Marge brute d'autofinancement	**410,3**	**428,0**
(Augmentation)/Diminution des besoins en fonds de roulement d'exploitation	(20,0)	(29,2)
Autres flux d'exploitation	(109,7)	(98,8)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation [(a)]	280,6	300,0
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	57,6	(172,5)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(148,3)	(175,2)
Flux nets de trésorerie et équivalents de trésorerie nets de découverts bancaires	189,9	(47,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**468,4**	**415,2**

(a) Voir glossaire chapitre 9.

5.3. DIVIDENDES

Le Conseil d'Administration de SOCIÉTÉ BIC propose une politique de distribution des dividendes qui dépend principalement :

- des bénéfices du Groupe ;
- de sa politique d'investissement ;
- de la solidité de son bilan ;
- des comparaisons avec les sociétés comparables du secteur.

BIC n'envisage pas de modifier significativement cette politique de distribution de dividendes.

Lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 16 mai 2023, le Conseil d'Administration proposera le versement d'un dividende ordinaire de 2,56 euros par action. Le taux de distribution du dividende versé pour l'année fiscale 2021 était de 50 % ; il sera de 50 % pour 2022.

Le niveau des dividendes versés au titre des trois derniers exercices est rappelé ci-après :

	Dividende ordinaire net *(en euros)*	**Taux de distribution ***
2021	2,15	50 %
2020	1,80	51 %
2019	2,45	45 %

** Dividende ordinaire net/ résultat net ajusté par action.*

5.4. INVESTISSEMENTS

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES

Dans le domaine des investissements industriels, le Groupe organise sa production autour de deux axes depuis plusieurs années :

- l'amélioration continue de la qualité sur chaque ligne de production, par le biais, entre autres, d'investissements permanents dans les procédés industriels et les nouvelles technologies ;
- la spécialisation des sites de production.

En 2006, il a ouvert une filiale de distribution en Turquie et acquis PIMACO, leader au Brésil de la fabrication et de la distribution d'étiquettes adhésives.

En décembre 2008, le Groupe a annoncé l'acquisition de l'activité Produits Promotionnels d'Antalis (groupe Sequana). L'acquisition a été finalisée le 11 mars 2009, par un accord sur la base d'une valeur d'entreprise de 33,5 millions d'euros. Après l'acquisition d'Antalis Promotional Products, le Groupe a annoncé l'acquisition de Norwood Promotional Products en juin 2009. L'acquisition a été finalisée le 6 juillet 2009.

Le 21 janvier 2009, les Groupes BIC et Cello ont annoncé la signature d'un accord définitif selon lequel BIC acquerrait 40 % de l'activité d'instruments d'écriture de Cello pour un montant de 7,9 milliards de roupies indiennes. Dans le cadre de cet accord, BIC disposait d'une option d'achat lui permettant d'augmenter sa participation à hauteur de 55 % en 2013. Cet accord a été partiellement finalisé le 5 mars 2009 pour 3,8 milliards de roupies indiennes.

BIC a annoncé en avril 2009 que le Groupe mettait en place un plan de réduction des coûts à l'échelle mondiale afin de s'adapter au ralentissement des marchés. Le coût de ce programme a impacté défavorablement le résultat d'exploitation 2009 du Groupe pour un montant de 34,4 millions d'euros, partiellement compensé par l'écart d'acquisition négatif généré par l'acquisition d'Antalis Promotional Products. L'impact net était de 24,1 millions d'euros.

Le 30 novembre 2011, BIC a annoncé l'acquisition des actifs d'Angstrom Power Incorporated, spécialisé dans le développement de la technologie des piles à combustible portables.

En février 2012, BIC a acquis un terrain à Bizerte en Tunisie pour la construction d'une usine d'instruments d'écriture dans la région en forte croissance de l'Afrique et du Moyen-Orient. L'investissement total était de 12 millions d'euros.

En septembre 2013, BIC a finalisé l'acquisition des 40 % de la dernière (septième) entité de l'activité Papeterie du groupe Cello pour 3,7 milliards de roupies indiennes (43,3 millions d'euros) (1). Le 27 septembre 2013, le Groupe a annoncé qu'il avait exercé l'option d'achat le 17 septembre, lui permettant d'augmenter sa participation de 40 % à 55 % dans les sept entités de Cello Pens pour 2,9 milliards de roupies indiennes (35,2 millions d'euros) (2).

En octobre 2013, BIC a acquis un terrain à Nantong en Chine (au nord de Shanghaï) pour la construction d'une usine de briquets. L'investissement total est d'environ 14 millions d'euros.

En juillet 2014, BIC a augmenté de 55 % à 75 % sa part du capital dans les sept entités de Cello Pens pour 4,3 milliards de roupies indiennes (environ 53 millions d'euros) (3). Cette opération a fait suite à l'exercice de l'option de vente par le groupe Cello en mars 2014 l'autorisant à céder 20 % de Cello Pens au Groupe BIC.

En octobre 2015, BIC a présenté un projet d'investissement destiné à moderniser son outil industriel dans le Pas-de-Calais. Étalé sur cinq ans, il inclut un investissement de 12 millions d'euros dans l'extension de l'outil de production de Samer.

En décembre 2015, BIC a augmenté sa participation dans Cello Pens à hauteur de 100 % pour 5,4 milliards de roupies indiennes (environ 74 millions d'euros) (4).

En octobre 2017, la filiale indienne BIC Cello a acquis un terrain et un bâtiment pour une nouvelle usine d'instruments d'écriture à Vapi (État de Gujarat). L'investissement total est d'environ 28 millions d'euros.

Le 31 décembre 2018, BIC a annoncé la finalisation du transfert des sites de production et de l'activité de distribution de produits d'écriture, briquets et rasoirs en Afrique de l'Est de HACO Industries Kenya Ltd, à BIC. Cette opération est cohérente avec la poursuite de la stratégie de développement de BIC en Afrique, un des marchés les plus porteurs pour les produits BIC® dans le monde.

Le 16 janvier 2019, la filiale indienne BIC Cello a inauguré la nouvelle usine d'instruments d'écriture à Vapi (État de Gujarat).

Le 23 octobre 2019, BIC a finalisé l'acquisition de Lucky Stationery au Nigeria (LSNL), le premier fabricant d'instruments d'écriture au Nigeria. Cette acquisition est cohérente avec la poursuite de la stratégie de croissance de BIC en Afrique.

Le 1er juillet 2020, BIC a acquis la société Djeep, l'un des principaux fabricants de briquets de qualité. Cette acquisition vise à renforcer la position de BIC sur le marché des briquets de poche et offre au Groupe des opportunités de croissance significatives en Europe et en Amérique du Nord.

Le 15 décembre 2020, BIC a acquis 100 % de Rocketbook, première marque américaine de carnets intelligents réutilisables. L'acquisition marque l'entrée de BIC sur le segment de l'Écriture digitale, un marché en pleine expansion.

(1) 84,53 roupies indiennes = 1 euro (13 septembre 2013 ; taux de référence BCE).

(2) 83,80 roupies indiennes = 1 euro (26 septembre 2013 ; taux de référence BCE).

(3) 81,17 roupies indiennes = 1 euro (4 juillet 2014 ; taux de référence BCE).

(4) 72,69 roupies indiennes = 1 euro (8 décembre 2015 ; taux de référence BCE).

Le 1er février 2022, BIC a finalisé l'acquisition d'Inkbox, la marque de tatouages semi-permanents de référence.

Le 2 août 2022, BIC a annoncé la finalisation de l'acquisition de Tattly, entreprise américaine leader du décalcomanie de qualité, qui vient diversifier l'offre de BIC sur le marché en plein essor de l'expression artistique sur la peau.

Le 6 septembre 2022, BIC a finalisé l'acquisition de AMI (*Advanced Magnetic Interaction*), renforçant ainsi ses capacités en R&D dans le domaine de l'expression numérique.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN 2022

Les investissements 2022 se sont élevés à 96,3 millions d'euros.

- dans la division ***Human Expression***, BIC a investi principalement dans de nouveaux moules et de nouvelles machines. Les principaux investissements en 2022 ont été :
  - une unité de production supplémentaire pour le BIC® 4-Couleurs à Marne-la-Vallée (France),
  - la réintégration dans une usine de la production du stylo BIC® Cristal au Nigéria, qui était auparavant confiée à un fabriquant distributeur ;
- dans la division ***Flame for Life***, BIC a investi dans de nouvelles machines et de nouveaux moules, accéléré ses investissements dans le Développement Durable, et a finalisé la construction d'un entrepôt de stockage de produits finis à côté de l'usine de Redon en France. BIC a également investi dans des capacités de production supplémentaires pour le briquet de poche utilitaire EZ Reach ;
- dans la division ***Blade Excellence***, les principaux investissements ont été réalisés pour la mise en production des nouveaux produits (dont le nouveau rasoir BIC® EasyRinse) et pour le développement de BIC Blade Tech, notre nouvelle activité *B2B*.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS : DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE ET MÉTHODE DE FINANCEMENT

Sans objet.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS FUTURS

Sans objet.

6

ÉTATS FINANCIERS

6.1. COMPTES CONSOLIDÉS 230

1. Compte de résultat consolidé 231
2. État du résultat global consolidé 232
3. État consolidé de la situation financière 233
4. État consolidé des variations des capitaux propres 235
5. Tableau consolidé des flux de trésorerie 236
6. Notes aux comptes consolidés 237

6.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 293

I. Opinion 293
II. Fondement de l'opinion 293
III. Justification des appréciations – Points clés de l'audit 293
IV. Vérifications spécifiques 294
V. Autres vérifications ou informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires 294
VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés 295
VII. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés 295

6.3. COMPTES SOCIAUX DE SOCIÉTÉ BIC (NORMES FRANÇAISES) 297

1. Compte de résultat 298
2. Bilan 299
3. Tableau de flux de trésorerie 301
4. Annexes aux comptes sociaux 302
5. Informations supplémentaires concernant les comptes sociaux 317

6.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 318

I. Opinion 318
II. Fondement de l'opinion 318
III. Justification des appréciations – Points clés de l'audit 318
IV. Vérifications spécifiques 319
V. Autres vérifications ou informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires 320
VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels 320
VII. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels 320

6.5. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES 322

6.1. COMPTES CONSOLIDÉS

1. Compte de résultat consolidé 231
2. État du résultat global consolidé 232
3. État consolidé de la situation financière 233
4. État consolidé des variations des capitaux propres 235
5. Tableau consolidé des flux de trésorerie 236
6. Notes aux comptes consolidés 237

1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Chiffre d'affaires	2-2	1 831 895	2 233 941
Coût des ventes	4	(901 142)	(1 155 929)
Marge brute d'exploitation [(a)]		**930 753**	**1 078 012**
Coûts de distribution	4	(270 886)	(299 694)
Frais généraux	4	(220 123)	(269 846)
Autres charges d'exploitation	4	(160 000)	(201 889)
Autres produits	5	180 372	6 655
Autres charges	5	(8 108)	(9 710)
Résultat d'exploitation		**452 006**	**303 528**
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	6	3 709	10 428
Produits financiers nets/(charges financières nettes)	6	(7 926)	(23 330)
Résultat brut avant impôt		**447 789**	**290 626**
Impôt sur les bénéfices	7	(133 595)	(81 742)
Résultat net des entreprises intégrées		**314 195**	**208 884**
Résultat net des activités poursuivies	8	314 195	208 884
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat de l'ensemble consolidé		**314 195**	**208 884**
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat net part du Groupe	**8**	**314 195**	**208 884**
Résultat net par action (en euros)		7,02	4,75
Résultat net dilué par action (en euros) [(b)]		6,99	4,69

(a) La marge brute d'exploitation correspond à la marge réalisée par le Groupe une fois les coûts liés à la fabrication de ses produits déduits.
(b) Les éléments dilutifs pris en compte sont les actions gratuites.

2. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)		Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2022
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	**A**		**314 195**	**208 884**
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL				
Réévaluation du passif/(de l'actif) au titre des régimes à prestations définies non recyclables en résultat [(a)]			46 158	17 071
Impôts différés sur écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		7-2	(10 543)	(4 274)
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat – nets d'impôts	**B**		**35 615**	**12 797**
Gain/(perte) sur instruments de couverture			(26 523)	11 727
Écarts de change résultant de la conversion des opérations à l'étranger [(b)]			43 868	44 447
Instruments de capitaux propres à la juste valeur			10	2
Impôts différés et impôts courants reconnus sur les autres éléments du résultat global		7-2	7 422	(2 691)
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat – nets d'impôts	**C**		**24 777**	**53 485**
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	**D = A + B + C**		**374 587**	**275 166**
Attribuable:				
• au Groupe BIC			374 587	275 166
• aux participations ne donnant pas le contrôle			-	-
TOTAL			**374 587**	**275 166**

(a) Les dispositifs américains, français et britanniques expliquent l'impact des écarts actuariels.
(b) Les principaux éléments de variation des écarts de conversion par devise, pour la période, sont les suivants : le dollar américain (24,5 millions d'euros), le réal brésilien (17,2 millions d'euros) et le peso mexicain (14,4 millions d'euros).

3. ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Goodwill	10	256 058	297 610
Autres immobilisations incorporelles	11	66 032	109 782
Immobilisations corporelles	9	588 799	612 632
Immeubles de placement		1 892	1 598
Autres actifs non courants	12	25 788	29 736
Impôts différés	13	131 458	129 709
Instruments dérivés	24-4, 24-5	62	3 464
Actifs non courants		**1 070 090**	**1 184 531**
Stocks et encours	14	490 222	588 257
Créances d'impôts exigibles		30 475	39 335
Clients et autres créances	14, 22-5	418 186	414 682
Autres actifs courants		16 259	23 022
Instruments dérivés	24-4, 24-5	1 694	10 802
Autres actifs financiers courants	20, 22-6	-	6 540
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20, 22-4	468 914	416 317
Actifs courants		**1 425 750**	**1 498 955**
TOTAL DE L'ACTIF		**2 495 840**	**2 683 486**

Passif et capitaux propres

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Capital	15-1	169 665	166 307
Réserves		1 554 155	1 709 979
Capitaux propres part du Groupe		**1 723 820**	**1 876 286**
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Capitaux propres	**CP**	**1 723 820**	**1 876 286**
Emprunts et dettes financières non courants	16, 22-6	23 782	42 839
Autres dettes non courantes		12 866	9 338
Provision au titre des avantages du personnel	18-3	80 016	57 419
Provisions	17	20 328	19 124
Impôts différés	13	68 654	73 161
Instruments dérivés	24-4, 24-5	14	237
Passifs non courants		**205 660**	**202 118**
Fournisseurs et comptes rattachés	14	149 154	181 108
Emprunts et dettes financières courants	16	76 287	76 543
Dettes d'impôts exigibles		35 265	44 747
Autres dettes courantes	19	292 154	293 201
Instruments dérivés	24-4, 24-5	13 499	9 483
Passifs courants		**566 360**	**605 082**
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**2 495 840**	**2 683 486**

CP : cf. tableau de variation des capitaux propres consolidés.

4. ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	Capital	Réserves	Réserves d'actions propres	Écarts actuariels reconnus en situation nette	Écarts de conversion	Instruments de couverture	Capitaux propres – part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 1er janvier 2021		**171 809**	**1 621 415**	**17 786**	**(111 979)**	**(255 486)**	**12 663**	**1 456 208**	**-**	**1 456 208**
Dividendes distribués	*21*	*-*	*(80 919)*	*-*	*-*	*-*	*-*	*(80 919)*	*-*	*(80 919)*
Réduction de capital		*(2 742)*	*(36 487)*	*-*	*-*	*-*	*-*	*(39 229)*	*-*	*(39 229)*
Actions propres		*598*	*(482)*	*-*	*-*	*-*	*-*	*116*	*-*	*116*
Reconnaissance des paiements fondés sur des actions	*23*	*-*	*-*	*10 446*	*-*	*-*	*-*	*10 446*	*-*	*10 446*
Impact de l'hyperinflation en Argentine		*-*	*2 523*	*-*	*-*	*-*	*-*	*2 523*	*-*	*2 523*
Autres		*-*	*89*	*-*	*-*	*-*	*(1)*	*88*	*-*	*88*
Total des transactions avec les actionnaires		***(2 144)***	***(115 276)***	***10 446***	***-***	***-***	***(1)***	***(106 975)***	***-***	***(106 975)***
Résultat net de la période		*-*	*314 195*	*-*	*-*	*-*	*-*	*314 195*	*-*	*314 195*
Autres éléments du résultat global		*-*	*(42)*	*-*	*35 615*	*43 868*	*(19 049)*	*60 392*	*-*	*60 392*
Résultat global total		***-***	***314 153***	***-***	***35 615***	***43 868***	***(19 049)***	***374 587***	***-***	***374 587***
Au 31 décembre 2021		**169 665**	**1 820 292**	**28 232**	**(76 364)**	**(211 618)**	**(6 387)**	**1 723 820**	**-**	**1 723 820**
Au 1er janvier 2022		**169 665**	**1 820 292**	**28 232**	**(76 364)**	**(211 618)**	**(6 387)**	**1 723 820**	**-**	**1 723 820**
Dividendes distribués	*21*	*-*	*(94 744)*	*-*	*-*	*-*	*-*	*(94 744)*	*-*	*(94 744)*
Réduction de capital [(a)]		*(2 772)*	*(36 403)*	*-*	*-*	*-*	*-*	*(39 175)*	*-*	*(39 175)*
Actions propres		*(586)*	*(14 180)*	*-*	*-*	*-*	*-*	*(14 766)*	*-*	*(14 766)*
Reconnaissance des paiements fondés sur des actions	*23*	*-*	*-*	*14 663*	*-*	*-*	*-*	*14 663*	*-*	*14 663*
Impact de l'hyperinflation en Argentine		*-*	*11 391*	*-*	*-*	*-*	*-*	*11 391*	*-*	*11 391*
Autres		*-*	*(69)*	*-*	*-*	*-*	*-*	*(69)*	*-*	*(69)*
Total des transactions avec les actionnaires		***(3 358)***	***(134 005)***	***14 663***	***-***	***-***	***-***	***(122 700)***	***-***	***(122 700)***
Résultat net de la période		-	208 884	-	-	-	-	208 884	-	208 884
Autres éléments du résultat global		-	729	-	12 797	44 447	8 309	66 282	-	66 282
Résultat global total		***-***	***209 613***	***-***	***12 797***	***44 447***	***8 309***	***275 166***	***-***	***275 166***
Au 31 décembre 2022		**166 307**	**1 895 900**	**42 895**	**(63 567)**	**(167 171)**	**1 922**	**1 875 286**	**-**	**1 876 286**

(a) 725 703 actions ont été annulées sur l'exercice 2022.

5. TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Activité d'exploitation			
Résultat net part du Groupe	CR	314 195	208 884
Hyperinflation en Argentine		1 943	7 959
Amortissements des immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement	2, 4	111 794	117 201
Perte de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	2	2	2 144
Frais d'acquisition filiales		-	2 540
Provisions au titre des avantages du personnel	18	3 226	8 083
Autres provisions à l'exception des dépréciations sur actifs courants	17	(1 683)	(1 754)
(Gains)/pertes de change latents	20 (a)	(1 445)	(3 315)
Couverture et instruments dérivés		8 637	(5 152)
Charge liée aux primes d'options		491	729
Reconnaissance des paiements fondés sur des actions	CP, 23	10 446	14 663
Charges/(produits) financiers		(372)	(4 274)
Charges d'impôt sur les bénéfices	7	140 965	80 951
Variation des impôts différés		(7 370)	791
(Plus-values)/moins-values de cession d'autres actifs	5, 20 (b)	140	(1 431)
Plus-values de cession du siège de Clichy	5, 20 (b)	(167 711)	-
Plus-values de cession de PIMACO	5, 20 (b)	(3 027)	-
Marge brute d'autofinancement		**410 231**	**428 020**
(Augmentation)/Diminution du besoin en fonds de roulement d'exploitation	14, 20 (c)	(19 928)	(29 199)
Versement au titre des avantages du personnel	18-2, 20 (d)	(9 325)	(17 048)
Impôts payés sur les sociétés		(100 421)	(81 779)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		**280 556**	**299 994**
Activités d'investissement			
Cession de PIMACO		4 600	1 098
Cession du siège de Clichy	20 (b)	127 944	-
Cessions d'autres immobilisations	20 (b)	6 644	2 906
Acquisitions d'immobilisations corporelles	9-1, 20 (e)	(66 178)	(83 590)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	11, 20 (e)	(8 691)	(12 677)
(Augmentation)/Diminution des autres investissements		408	(1 584)
Achats d'autres actifs financiers courants	20 (f)	-	(4 822)
Achat de filiales	20 (g)	(7 154)	(73 790)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		**57 573**	**(172 459)**
Activités de financement			
Dividendes payés	CP, 20 (h), 21,	(80 919)	(94 744)
Emprunts/(remboursements)	16, 20 (i)	(11 992)	(5 015)
Intérêts (payés)/perçus		364	2 038
Paiements liés aux contrats de locations	16	(16 650)	(16 597)
Achat d'instruments financiers		(222)	(877)
Acquisitions d'actions propres	20 (j)	(38 854)	(53 828)
Prêts accordés à des partenaires externes		-	(6 152)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		**(148 273)**	**(175 175)**
Variation de la trésorerie nette		189 856	(47 640)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture nets des découverts bancaires	Bilan, 16, 22	264 733	468 413
Différence de change		13 824	(5 553)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE NETS DES DÉCOUVERTS BANCAIRES	**BILAN, 16, 22**	**468 413**	**415 219**

CR : cf. compte de résultat consolidé.
CP : cf. tableau de variation des capitaux propres consolidés.
Bilan : cf. bilan consolidé.
Renvois de (a) à (j) expliqués en note 20.

6. NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Généralités

NOTE 1 PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 238

1-1 Principes comptables 238
1-2 Variation de périmètre 240
1-3 Événements significatifs 240
1-4 Événements postérieurs à la clôture 241

NOTE 2 INFORMATION SECTORIELLE 241

2-1 Informations générales 241
2-2 Informations par secteur d'activité 242
2-3 Informations par zone géographique 243

NOTE 3 TAUX DE CONVERSION DES DEVISES ÉTRANGÈRES 244

Compte de résultat et état du résultat global

NOTE 4 CHARGES D'EXPLOITATION 246

NOTE 5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES 247

NOTE 6 RÉSULTAT FINANCIER 248

NOTE 7 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS 249

7-1 Charge d'impôts sur les bénéfices 249
7-2 Nature des impôts différés et courants reconnus sur les autres éléments du résultat global 250

NOTE 8 RÉSULTAT NET PART PAR ACTION 251

Bilan – Actif

NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES 252

9-1 Immobilisations corporelles – Valeur brute 252
9-2 Immobilisations corporelles – Amortissements et perte de valeur 253

NOTE 10 GOODWILL 254

NOTE 11 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 256

NOTE 12 AUTRES ACTIFS NON COURANTS 258

NOTE 13 IMPÔTS DIFFÉRÉS 258

NOTE 14 VARIATION DES BESOINS D'EXPLOITATION 260

Bilan – Passif et capitaux propres

NOTE 15 CAPITAL 261

15-1 Capital 261
15-2 Actions propres de SOCIÉTÉ BIC et programme de rachat d'actions au 31 décembre 2022 261

NOTE 16 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES 262

NOTE 17 PROVISIONS (DETTES NON COURANTES) 264

NOTE 18 RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL 265

18-1 Caractéristiques des principaux plans 265
18-2 Variation des engagements nets des plans à prestations définies 267
18-3 Obligations financées/non financées 268
18-4 Coûts de la période 268
18-5 Informations complémentaires 269
18-6 Hypothèses actuarielles des principaux pays 270
18-7 Information par zone géographique 271

NOTE 19 AUTRES PASSIFS COURANTS 272

Informations complémentaires

NOTE 20 COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ 272

NOTE 21 DIVIDENDES 273

NOTE 22 EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHÉ 273

22-1 Risque de contrepartie 273
22-2 Risque de change 273
22-3 Risque de taux 273
22-4 Risque de liquidité 274
22-5 Risque de crédit 274
22-6 Juste valeur des actifs et passifs financiers 275
22-7 Charges et produits nets par catégorie 277

NOTE 23 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS 277

23-1 Attribution d'actions gratuites sous conditions de performance 277
23-2 Attribution d'actions gratuites sans condition de performance 279
23-3 Attribution d'options de souscription d'actions avec conditions de performance 280

NOTE 24 INSTRUMENTS FINANCIERS 280

24-1 Dérivés et comptabilité de couverture 283
24-2 Risque de change 283
24-3 Risque de taux 283
24-4 Impact des couvertures des risques de change et de taux dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022 284
24-5 Impact des couvertures des risques de change et de taux dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021 285
24-6 Portefeuille des couvertures des risques de change au 31 décembre 2022 285
24-7 Principaux éléments du bilan déclarés en devises étrangères 286

NOTE 25 RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES 287

25-1 Sociétés consolidées en intégration globale 287
25-2 Membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif 287
25-3 Sociétés dans lesquelles un membre du Comité Exécutif ou du Conseil d'Administration détient un droit de vote significatif 287

NOTE 26 ENGAGEMENTS HORS BILAN 288

26-1 Avals, cautions et garanties reçues 288
26-2 Avals, cautions et garanties données 288
26-3 Contrats de location 288

NOTE 27 PASSIFS ÉVENTUELS 289

NOTE 28 FILIALES CONSOLIDÉES 289

NOTE 29 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 292

SOCIÉTÉ BIC est une société anonyme de droit français, soumise au corpus réglementaire régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège est sis 12, boulevard Victor Hugo à Clichy (92110) en France et la Société est cotée sur Euronext. L'établissement principal est situé à la même adresse.

Les états financiers consolidés annuels reflètent la situation comptable de SOCIÉTÉ BIC et de ses filiales (le « Groupe »). Ils sont présentés en euros arrondis au millier le plus proche. Le Groupe opère dans la production et vente d'articles de papeterie, de briquets et de rasoirs.

NOTE 1 PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Approbation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe BIC pour l'exercice 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 février 2023 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 16 mai 2023.

1-1 Principes comptables

1-1-1 Principes généraux

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe BIC ont été établis selon les principes définis par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), tels qu'adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2022.

Le référentiel international comprend les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

À la clôture de l'exercice, le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté concordent.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de l'évaluation de certains instruments financiers évalués à la juste valeur. Les principes comptables appliqués sont demeurés inchangés par rapport à l'exercice 2021, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, effectives depuis le 1er janvier 2022.

1-1-2 Adoption des normes IFRS nouvellement publiées et révisées, de leurs interprétations et de leurs amendements

Normes, interprétations et amendements d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022

Les normes et modifications suivantes, en vigueur depuis le 1er janvier 2022, ont été appliquées aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 :

- modifications d'IFRS 4 – Contrats d'assurance – Exemption provisoire d'application d'IFRS 9 ;
- modifications d'IAS 16 – Immobilisations corporelles – Produits générés avant l'utilisation prévue ;
- modifications d'IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels – Coûts à prendre un compte pour déterminer si un contrat est déficitaire ;
- améliorations annuelles – cycle 2018-2020 ;
- modifications d'IFRS 3 – Regroupements d'entreprises – Références au cadre conceptuel ;
- modifications d'IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 – Réforme des taux interbancaires de référence – Phase 2.

L'application de ces normes et amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Normes, interprétations et amendements d'application obligatoire après 2022 adoptés par l'Union européenne

- modifications d'IAS 8 – Définition des estimations comptables ;
- modifications d'IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction ;
- modifications d'IFRS 16 – Contrats de location – Allègements de loyers liés au Covid-19 au-delà du 30 juin 2021.

En 2022, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucun(e) norme, interprétation ou amendement approuvé par l'Union européenne.

Normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire après 2022 mais non encore adoptés par l'Union européenne pouvant avoir un impact sur les comptes du Groupe

- modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers : Classement des passifs en tant que courants ou non courants.

L'analyse des incidences de l'application de cette norme est en cours.

1-1-3 Consolidation des filiales

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère, SOCIÉTÉ BIC, ainsi que ceux des entités contrôlées par SOCIÉTÉ BIC (« ses filiales »). Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé à des rendements variables ou qu'il y a droit en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a par ailleurs la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé respectivement depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Le cas échéant, les états financiers des filiales sont ajustés aux fins de l'application homogène des méthodes comptables dans toutes les entités du Groupe.

Les transactions, les soldes, les produits et les charges intra-Groupe sont éliminés lors de la consolidation.

1-1-4 Estimations et jugements

Pour établir ses états financiers consolidés, le Groupe BIC formule des estimations et des hypothèses affectant les états financiers et les informations de certaines notes aux états financiers. Ces estimations et hypothèses sont régulièrement revues pour prendre en compte l'expérience passée et l'évolution de l'environnement économique, notamment dans certains pays clés du Groupe. En fonction des résultats de cette revue, les montants figurant dans les comptes consolidés publiés dans le futur pourraient différer des estimations actuelles.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations et le jugement sont explicitées dans les notes suivantes :

- Note 1.2 – Variation de périmètre ;
- Note 10 – *Goodwill* ;
- Note 13 – Impôts différés ;
- Note 17 – Provisions ;
- Note 18 – Retraites et autres avantages du personnel ;
- Note 22.6 – Juste valeur des actifs et passifs financiers ;
- Note 24 – Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.

1-1-5 Comptabilisation de l'hyperinflation en Turquie

La Turquie est désormais considérée comme un pays « hyperinflationniste » au sens des normes IFRS.

L'hyperinflation en Turquie n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

1-1-6 Changement climatique et développement durable

Le changement climatique est un des plus grands défis posés à l'Humanité au 21e siècle. Le Groupe s'est engagé depuis longtemps dans la compréhension, la communication et la réduction des impacts de ses activités sur l'environnement. Ces actions ont été saluées par une notation renouvelée de A- dans la catégorie Leadership, du *Carbon Disclosure Project* (CDP).

Lors de la préparation des états financiers, la Direction Générale procède à un certain nombre d'estimations et de jugements relatifs à la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs de BIC. Ces appréciations sont la conséquence des risques identifiés, auxquels les activités du Groupe sont exposées. Parmi ceux-ci, les risques liés au changement climatique font l'objet d'une attention particulière.

Pour rappel, ces risques portent chez BIC principalement sur :

- une augmentation chez nos fournisseurs du coût des matières premières intensives en carbone (plastique, métal, gaz et autres composés chimiques), en raison du coût des programmes d'efficience énergétique ainsi que d'autres coûts directement liés et d'une compétition accrue pour l'accès à des matières premières durables ;
- la destruction de certains de nos actifs en raison d'événements climatiques extrêmes et conduisant à une perturbation des chaînes de production.

Dans le cadre de son Programme de Développement Durable *Writing the Future, Together* et en conformité avec les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, le Groupe s'est engagé d'ici 2030 à réduire ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2019 de :

- 50 % pour les émissions relevant du *scope* 1, avec un travail sur l'utilisation de sources de chaleur alternatives et l'adoption de réfrigérants à faible impact ;
- 100 % pour les émissions relevant du *scope* 2, principalement avec un approvisionnement en énergie renouvelable pour toute la consommation d'électricité ;
- 5 % pour les émissions relevant du *scope* 3, en engageant divers partenariats et actions ciblées avec nos fournisseurs, visant à nous approvisionner en matières premières à faible impact carbone.

Outre l'orientation stratégique et ses déclinaisons en matière d'engagements, BIC a mis en œuvre des décisions opérationnelles en matière d'investissement en 2022, pour conforter l'atteinte de ses objectifs.

Le Groupe a notamment finalisé la mise en service d'une installation industrielle majeure dans son usine de Manaus au Brésil, portant sur un réseau centralisé de production d'eau froide. Cet investissement, d'un coût total de 3 millions d'euros, permet désormais à l'usine de réduire sa consommation annuelle d'électricité de 6 GWh par an ainsi que sa consommation de gaz réfrigérant de 66 %, générant un impact favorable sur les émissions de *scope* 1.

La Direction Générale intègre les risques liés aux enjeux climatiques dans les plans d'activités servant de base aux tests de dépréciation. Les engagements pris par le Groupe n'ont pas conduit à l'identification d'éléments susceptibles d'avoir un impact significatif sur ses tests de dépréciation.

1-2 Variation de périmètre

Principes comptables

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 Révisée « Regroupements d'entreprises ». Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition et, le cas échéant, la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Toute quote-part antérieurement détenue dans l'entreprise acquise, avant la prise de contrôle, doit être réévaluée à sa juste valeur et le produit ou la perte correspondant(e) enregistré(e) en résultat.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus, sauf ceux portant sur des instruments de capitaux propres (qui sont comptabilisés en déduction des capitaux propres).

Tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur en date d'acquisition et cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du *goodwill* qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où l'évaluation était encore présentée comme provisoire (période d'évaluation limitée à 12 mois) ; tout ajustement ultérieur ne répondant pas à ces critères est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du Groupe.

Les options de vente consenties aux tiers minoritaires de filiales consolidées globalement doivent être considérées comme un passif financier. La dette est estimée en fonction des prix ou formules définis contractuellement. Lorsque les formules reposent sur un multiple de résultat déduction faite de la dette, le montant de la dette relative à l'option est estimé en fonction du résultat de la période réalisé par l'entité et de sa dette à la clôture de l'exercice.

Le Groupe comptabilise ces options de vente en passif financier à la valeur actuelle du prix d'exercice de ces options avec pour contrepartie les capitaux propres part du Groupe ; les variations ultérieures de la dette suivent le même traitement.

Évolution du périmètre de consolidation

Inkbox

BIC a annoncé le 1er février 2022 la finalisation de l'acquisition d'Inkbox Ink Incorporated, pour un montant de 65 millions de dollars américains (58 millions d'euros).

Cette participation a été consolidée par intégration globale dans les états financiers au 1er février 2022. Cette acquisition est traitée comme un regroupement d'entreprises.

À ce titre, un *goodwill* préliminaire d'un montant de 65,9 millions de dollars américains (58 millions d'euros au 1er février 2022) a été déterminé sur la base de la juste valeur des actifs nets d'Inkbox à la date d'acquisition. Le Groupe a finalisé les travaux d'allocation et le *goodwill* a été alloué aux immobilisations de la manière suivante :

- la marque Inkbox d'un montant de 24,2 millions de dollars américains, soit 21,5 millions d'euros au 1er février 2022 ;
- les brevets et logiciel d'un montant de 13,4 millions de dollars américains, soit 11,9 millions d'euros au 1er février 2022 ;
- un autre actif incorporel d'un montant de 1,1 million de dollars américains, soit 0,9 million d'euros au 1er février 2022 ;
- l'impôt différé passif associé s'élève à 3,9 millions de dollars américains, soit 3,5 millions d'euros au 1er février 2022.

Le *goodwill* définitif s'élève donc à 31,3 millions de dollars américains, soit 27,8 millions d'euros au 1er février 2022.

Tattly

Le 26 juillet, 2022 le Groupe BIC a acquis Tattly pour renforcer ses capacités dans les domaines de la création artistique sur la peau, conformément à la stratégie *Horizon*.

Le montant total de l'acquisition est non significatif.

Advanced Magnetic Interaction (AMI)

Le 6 septembre 2022, le Groupe BIC a acquis AMI, qui renforcera les capacités de R&D de BIC dans le domaine de l'expression numérique, un des piliers du plan stratégique *Horizon* et permettra d'accélérer le déploiement de la technologie brevetée d'AMI, à travers notamment le développement d'une activité B2B dans des applications de création numérique et d'électronique grand public.

Le montant total de l'acquisition est non significatif.

1-3 Événements significatifs

En mars 2022 le nouveau siège social de BIC a été livré. Ce nouveau bail vient augmenter les immobilisations corporelles et les dettes financières de 25 millions d'euros, au titre d'IFRS 16 (voir Note 9 et Note 16).

Crise Ukraine – Février 2022

Le Groupe suit attentivement les conséquences potentielles de la crise ukrainienne, qui évolue rapidement. Notre priorité absolue est de soutenir et de protéger nos employés. Des mesures ont été prises pour assurer leur sécurité.

La Russie et l'Ukraine représentaient 2,8 % du total du chiffre d'affaires de BIC en 2022 . Le Groupe n'a pas de présence industrielle dans ces deux pays.

Cette crise pourrait affecter la chaîne d'approvisionnement et les prix de certaines matières premières, et augmente les risques de cyberattaques.

1-4 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement n'est survenu entre le 1er janvier 2023 et la date d'arrêté des comptes.

NOTE 2 INFORMATION SECTORIELLE

Principes comptables

La Norme IFRS 15 impose de comptabiliser les produits pour illustrer le transfert des biens ou services aux clients pour un montant reflétant la contrepartie à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services. Ce principe de base est présenté selon un modèle en cinq étapes :

1. identification du(des) contrat(s) avec un client ;
2. identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat ;
3. détermination du prix de la transaction ;
4. affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance ;
5. comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

L'incidence sur les états financiers consolidés est limitée et concerne certaines clauses contractuelles des contrats de vente. Le principal impact porte sur les fonds de développement commercial qui consistent en des promotions générales de marque ou des services de publicité (que le Groupe aurait pu également acquérir auprès d'un fournisseur publicitaire tiers) et sont comptabilisés en charge d'exploitation en lieu et place du chiffre d'affaires.

2-1 Informations générales

Conformément à la Norme IFRS 8, les secteurs opérationnels du Groupe ont été déterminés sur la base des rapports fournis régulièrement à l'équipe de direction et utilisés à des fins de prises de décisions stratégiques.

Les méthodes d'évaluation mises en place par le Groupe aux fins de l'information financière sectorielle selon la Norme IFRS 8 sont identiques à celles des états financiers.

Le Comité de Direction, composé de représentants opérationnels responsables de continent, représentants des catégories et des fonctions transversales, analyse ces résultats sur la base d'informations regroupées par catégorie de produits, sachant que chaque catégorie peut être revue par zone géographique, le cas échéant.

Ces secteurs opérationnels tirent leurs revenus de la production et de la distribution de chaque catégorie de produits.

Suite à la nouvelle organisation annoncée à l'occasion du plan de transformation de BIC lancé en février 2019, une nouvelle structure d'information financière a été mise en place à partir de l'année 2020.

Les coûts non alloués ont été exclus du résultat d'exploitation et du résultat d'exploitation normalisé des catégories et seront présentés séparément :

- *Human Expression* ;
- *Flame for Life* ;
- *Blade Excellence* ;
- autres produits ;
- coûts non alloués.

Les coûts non alloués comprennent :

- coûts nets (solde des revenus et des coûts) qui incluent :
  - les coûts centraux, y compris les coûts des départements informatiques, finance, juridique et ressources humaines, et
  - les coûts du centre de services partagés ;
- autres coûts nets qui ne peuvent pas être attribués aux catégories, notamment les coûts de restructuration, gains ou pertes sur cession d'actifs, etc.

2-2 Informations par secteur d'activité

Depuis le premier trimestre 2021, BIC a fait évoluer sa communication financière et ses agrégats financiers pour mieux s'adapter au plan *Horizon*.

Le résultat d'exploitation normalisé devient le résultat d'exploitation ajusté.

Tous les indicateurs sont déterminés selon les normes IFRS à l'exception :

- du résultat d'exploitation ajusté qui correspond au résultat d'exploitation (EBIT) retraité des éléments non récurrents (notamment les plus-values immobilières, les plus ou moins-values liées aux cessions d'activité et les coûts de restructuration).

  Il constitue l'indicateur de gestion financière du Groupe :
- des investissements qui regroupent les achats et fabrications en interne d'actifs corporels et incorporels de la période.

	Au 31 décembre 2021						Au 31 décembre 2022					
(en millions d'euros)	***Human Expression***	***Flame for Life***	***Blade Excellence***	**Autres Produits**	**Coûts non alloués**	**Total**	***Human Expression***	***Flame for Life***	***Blade Excellence***	**Autres Produits**	**Coûts non alloués**	**Total**
Compte de résultat												
• Chiffre d'affaires	684	719	401	28		1 832	839	872	497	26	-	2 234
• Amortissements et dépréciations des actifs alloués	(31)	(28)	(27)	(26)		(112)	(35)	(29)	(32)	(21)	-	(117)
• Perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	-	-	(2)
• Résultat d'exploitation	41	268	57	(5)	91	452	21	304	64	(3)	(83)	304
Retraitements effectués pour obtenir le résultat d'exploitation ajusté												
• *Coûts de restructuration*	*1*	*2*	-	-	*1*	*4*	-	-	-	-	-	-
• *Plus-value de la vente du siège de Clichy*	-	-	-	-	*(168)*	*(168)*	-	-	-	-	-	-
• *Plus-value de la cession de PIMACO*	*(3)*	-	-	-	-	*(3)*	-	-	-	-	-	-
• *Coûts d'acquisition/ Ajustements de prix Rocketbook et Djeep*	*1*	-	-	-	-	*1*	*4*	*1*	-	-	-	*5*
• *Europe Pension*	(4)	-	1	-	(4)	(7)	-	-	-	-	-	-
• Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	1	2	-	-	3
Résultat d'exploitation ajusté	**37**	**270**	**57**	**(5)**	**(79)**	**280**	**25**	**305**	**67**	**(3)**	**(83)**	**312**

Au 31 décembre 2022, BIC n'a identifié aucun client avec lequel il a réalisé plus de 10 % de son chiffre d'affaires sur l'exercice.

INVESTISSEMENTS [1] [2] **(hors droit d'utilisation)**
(en millions d'euros)

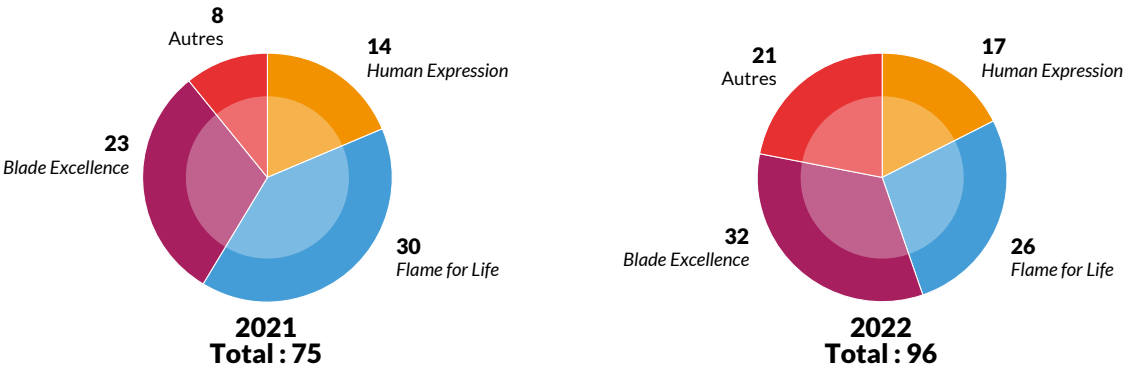

(1) Hors investissements 2022 non encore décaissés au 31 décembre 2022 et incluant les investissements décaissés en 2022 relatifs à 2021 pour un montant net de - 2,1 millions d'euros.
(2) Hors investissements 2021 non encore décaissés au 31 décembre 2021 et incluant investissements décaissés en 2021 relatifs à 2020 pour un montant net de + 6,1 millions d'euros.

STOCKS
(en millions d'euros)

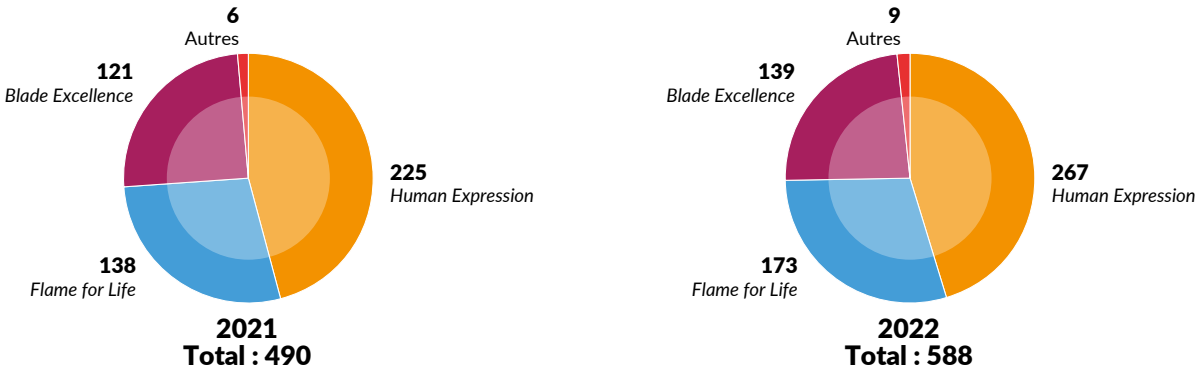

2-3 Informations par zone géographique

Les zones géographiques suivies par le management sont les suivantes :

CHIFFRE D'AFFAIRES PUBLIÉ
(en millions d'euros)

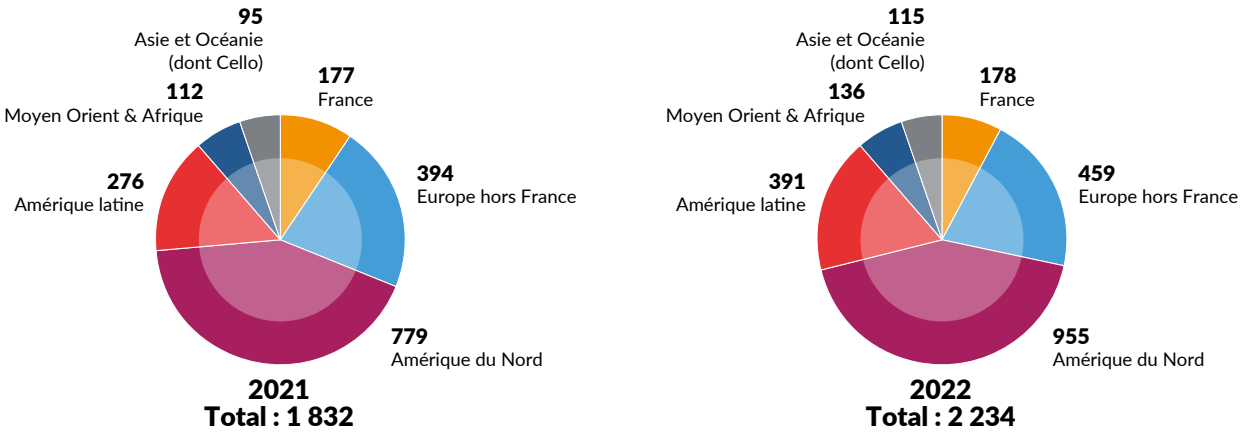

Le Groupe est susceptible d'accorder des remises. Ces remises sont comptabilisées en moins du chiffre d'affaires et s'élèvent à 103 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 124 millions d'euros au 31 décembre 2021.

ACTIFS NON COURANTS (1)
(en millions d'euros)

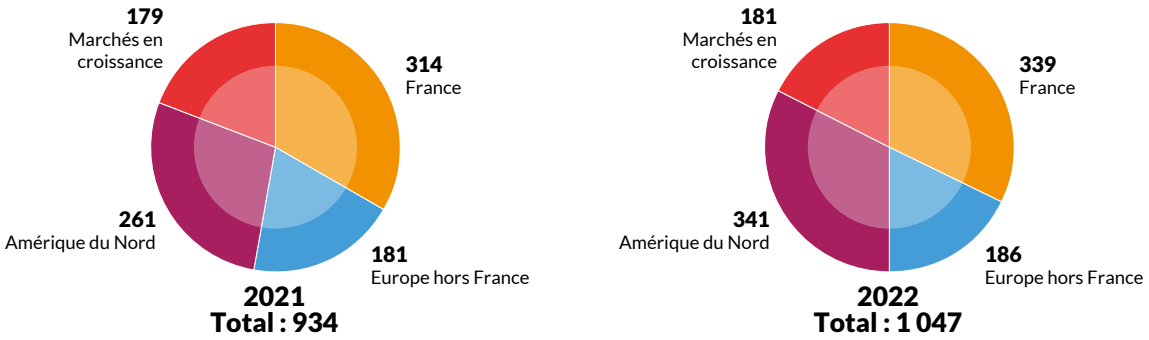

(1) Autres que les instruments financiers (3,5 millions d'euros en 2022 et 0,1 million d'euros en 2021), les actifs d'impôts différés (129,7 millions d'euros en 2022 et 131,4 millions d'euros en 2021) et les actifs de régimes de retraite (4.1 millions d'euros in 2022 et 4,4 millions d'euros en 2021).

NOTE 3 TAUX DE CONVERSION DES DEVISES ÉTRANGÈRES

Principes comptables

Les états financiers individuels de chacune des entités du Groupe sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité (sa devise fonctionnelle). Pour les besoins des états financiers consolidés, le résultat et la situation financière de chaque entité sont exprimés dans une devise commune, l'euro, qui est la devise fonctionnelle de SOCIÉTÉ BIC ainsi que la devise de présentation des états financiers consolidés.

Lors de la préparation des états financiers de chaque entité individuelle, les transactions en devise étrangère, c'est-à-dire dans une monnaie différente de la devise fonctionnelle de l'entité, sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque date de clôture, les éléments monétaires en devise étrangère sont convertis en utilisant le cours de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les éléments non monétaires qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant les cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Les écarts de change résultant du règlement d'éléments monétaires et de la conversion d'éléments monétaires sont comptabilisés en produits et charges de la période.

Pour couvrir son exposition au risque de variation des cours de devises étrangères, le Groupe détient des contrats à terme et des contrats d'options (cf. les méthodes comptables appliquées par le Groupe pour la comptabilisation des instruments dérivés dans la Note 24).

Lors de la préparation des états financiers consolidés, les actifs et passifs des activités à l'étranger du Groupe sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice, sous réserve de fluctuations importantes des cours de change, auquel cas le cours de change utilisé est celui en vigueur aux dates de transaction. Les éventuelles différences de change sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres au poste « écarts de conversion » et sont comptabilisées au compte de résultat de l'exercice durant lequel ces activités sont cédées.

Le tableau ci-après présente les équivalents en devises étrangères d'un euro (exemple : 1 euro = 1,05 dollar américain au taux moyen de 2022).

	Moyenne 2021	Moyenne 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Monnaies étrangères	**Euro**	**Euro**	**Euro**	**Euro**
Dollar américain – USD	1,18	1,05	1,13	1,07
Dollar australien – AUD	1,57	1,52	1,56	1,57
Dollar canadien – CAD	1,48	1,37	1,44	1,44
Franc suisse – CHF	1,08	1,00	1,03	0,98
Renminbi chinois – CNY	7,62	7,08	7,19	7,36
Livre sterling – GBP	0,86	0,85	0,84	0,89
Dollar de Hong-Kong – HKD	9,19	8,25	8,83	8,32
Roupie indienne – INR	87,39	82,76	84,23	88,17
Yen japonais – JPY	129,91	138,11	130,38	140,66
Won coréen – KRW	1 353,80	1 357,76	1 346,00	1 344,09
Ringgit malaisien – MYR	4,90	4,63	4,72	4,70
Dollar néo-zélandais – NZD	1,67	1,66	1,66	1,68
Peso philippin – PHP	58,27	57,33	57,76	59,32
Zloty polonais – PLN	4,57	4,69	4,60	4,68
Couronne suédoise – SEK	10,15	10,64	10,25	11,12
Shilling Kényan – KES	129,85	124,66	128,67	131,71
Naira nigérian – NGN	481,54	446,03	480,35	473,57
Rand sud-africain – ZAR	17,47	17,21	18,06	18,10
Peso argentin – ARS	116,32	188,94	116,32	188,94
Real brésilien – BRL	6,38	5,44	6,31	5,64
Peso mexicain – MXN	23,99	21,19	23,14	20,86
Hryvnia ukrainienne – UAH	32,90	34,33	30,94	39,39
Rouble russe – RUB	87,13	72,77	85,30	76,94

Au 31 décembre 2022, l'Argentine est toujours considérée comme un pays « hyperinflationniste ». En conséquence, le Groupe continue d'appliquer la norme IAS 29.

À la date de clôture, les actifs et passifs non monétaires sont retraités à l'aide de l'indice général des prix IPIM (*Internal Wholesale Price Index*).

Les éléments du compte de résultat sont retraités en appliquant la variation de cet indice général des prix à compter de l'enregistrement initial des éléments de produits et de charges dans les états financiers.

NOTE 4 CHARGES D'EXPLOITATION

Principes comptables

Les subventions publiques sont comptabilisées dans le compte de résultat au titre des périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts qu'elles compensent et sont présentées en déduction des charges correspondantes.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les charges d'exploitation se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Matières premières, consommables utilisés et variation des stocks	497 399	639 671
Coûts salariaux	488 984	547 512
Charges d'amortissement	111 794	117 201
Autres charges d'exploitation	469 110	596 841
Perte de valeur sur le matériel de production	2	42
(Gain)/Perte de change opérationnel	(15 137)	26 091
TOTAL	**1 552 152**	**1 927 358**

Les autres produits et charges ne sont pas compris dans le total et sont détaillés en Note 5.

Les autres charges d'exploitation comprennent principalement des achats externes.

Les frais de recherche et développement comptabilisés en « Autres charges d'exploitation » sur l'exercice 2022 s'élèvent à 24,1 millions d'euros, contre 25,7 millions d'euros en 2021.

Ces frais intègrent le crédit d'impôt recherche français pour 1,3 million d'euros contre 1,5 million d'euros en 2021.

NOTE 5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les autres produits et charges se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Royalties reçues	5	38
Gain sur cession du site de Clichy	167 711	-
Gain sur les cessions d'immobilisations	2 038	1 431
Ajustement favorable relatif aux retraites en France et au Royaume-Uni	7 040	-
Gain sur la cession de PIMACO	3 027	-
Autres	551	5 186
Autres produits	**180 372**	**6 655**
Dépréciation des immobilisations	-	(2 106)
Plans de réduction des coûts	(4 248)	-
Ajustement du prix d'acquisition de Djeep & Rocketbook	-	(701)
Autres	(3 860)	(6 903)
Autres charges	**(8 108)**	**(9 710)**
TOTAL	**172 264**	**(3 055)**

Les autres charges sur l'exercice 2022 correspondent principalement :

- à une dépréciation des créances clients de 1,4 million d'euros, ainsi qu'une dépréciation des stocks de 0,7 million d'euros qui ont été effectuées pour refléter la situation en Ukraine ;
- à l'ajustement à la hausse du prix d'acquisition de Djeep et de Rocketbook pour 0,7 million d'euros.

Les autres produits et charges sur l'exercice 2021 correspondent principalement :

- au gain de 167,7 millions d'euros relatif à la vente du siège social de Clichy ;
- au gain de 7,0 millions d'euros relatif à l'ajustement favorable des retraites lié au changement de convention collective qui sera effectif en 2024 en France et au Royaume-Uni ;
- au gain de 3,0 millions d'euros lié à la cession de PIMACO ;
- 4,2 millions d'euros de coûts de restructuration : ils sont principalement liés au plan de transformation.

NOTE 6 RÉSULTAT FINANCIER

Principes comptables

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé en tenant compte du rendement effectif de l'actif correspondant au taux d'intérêt requis pour actualiser les flux futurs de trésorerie attendus sur la durée de vie de l'actif et le rendre égal à la valeur initiale de l'actif.

Les dividendes issus des participations sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

Compte tenu de la nature de l'activité de BIC, les produits d'intérêts et les dividendes reçus sont présentés en résultat financier dans le compte de résultat consolidé.

Tous les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges au titre de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Pour les contrats de location entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16, la charge de loyer est remplacée par une charge d'amortissement du droit d'utilisation comptabilisée en charge d'exploitation (cf. Note 4) et une charge d'intérêt comptabilisée en charge financière.

Le résultat financier se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	966	2 694
Intérêts sur dépôts bancaires	2 743	7 735
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	**3 709**	**10 429**
Frais financiers	(2 548)	(7 629)
Coût de l'endettement financier – IFRS 16	(1 188)	(965)
Impact de l'hyperinflation en Argentine – IAS 29	(5 505)	(18 760)
Résultat de change sur éléments financiers	1 315	4 024
Produits financiers nets/(charges financières nettes)	**(7 926)**	**(23 330)**
RÉSULTAT FINANCIER	**(4 217)**	**(12 902)**

Le résultat financier diminue sur l'exercice 2022 par rapport à 2021. Cela provient de plusieurs facteurs :

- l'impact négatif de l'hyperinflation en Argentine ;

compensé partiellement par :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie en augmentation par rapport à l'année précédente du fait de taux de rémunération plus élevés grâce à la remontée des taux en territoire positif sur l'ensemble des devises et en particulier l'euro et le dollar américain.

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe avait amélioré son accès à la liquidité court et moyen terme par la mise en place, d'une part d'une ligne de *Revolving Credit Facility* (R.C.F.) de 200 millions d'euros pour une durée de 3 ans, et d'autre part d'un programme de NeuCP de 200 millions d'euros.

À ce jour le R.C.F. n'a encore fait l'objet d'aucun tirage, et l'encours de NeuCP s'élève à 50 millions d'euros.

NOTE 7 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Principes comptables

La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

L'impôt exigible correspond au montant des impôts sur le bénéfice imposable au titre du bénéfice imposable de l'exercice. Le résultat fiscal diffère du résultat tel qu'enregistré dans le compte de résultat dans le sens où il exclut les produits et charges imposables ou déductibles sur d'autres exercices, ainsi que les éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Les charges d'impôt courant sont calculées à partir des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture du bilan.

7-1 Charge d'impôts sur les bénéfices

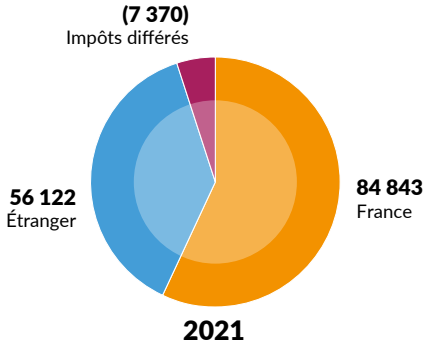

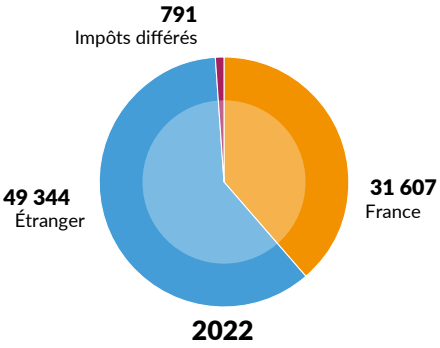

Le taux normal d'imposition en France est de 25,83 % (contribution sociale incluse) pour l'année fiscale 2022.

L'impôt sur les bénéfices réalisés à l'étranger est calculé au taux en vigueur dans chacun des pays.

Le Groupe retient comme taux d'imposition théorique celui de la France dans le cadre de la réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective. Le rapprochement porte principalement sur les différences de taux d'imposition.

Les principaux groupes d'intégration fiscale sont la France et l'Espagne.

Au 31 décembre 2022, les principaux pays contributeurs étaient les États-Unis et le Brésil. Au 31 décembre 2021, les principaux pays contributeurs étaient les États-Unis, la Grèce, le Brésil et l'Inde.

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et effective :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Résultat avant impôts	447 789	290 626
Taux d'imposition	28,41 %	25,83 %
Charge d'impôt théorique	**127 217**	**75 069**
Incidences des :		
• différences de taux d'imposition	(6 986)	937
• résultats taxés à taux réduit	(215)	(43)
• exceptions à la comptabilisation initiale	15 777	13 314
• éliminations des provisions intra-Groupe	(2 044)	1 010
• actifs d'impôt non constatés sur déficits	6 885	2 157
• actifs/passifs d'impôt non constatés sur exercices antérieurs	998	930
• crédits d'impôt	(6 891)	(10 945)
• différences de change	(1 145)	(686)
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	**133 595**	**81 742**
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	**29,83 %**	**28,13 %**

Par ailleurs, au 31 décembre 2022, le Groupe dispose de 61 millions d'euros d'impôts différés actifs non reconnus au titre de déficits fiscaux non utilisés, essentiellement en Inde, contre 47 millions d'euros sur l'exercice 2021.

7-2 Nature des impôts différés et courants reconnus sur les autres éléments du résultat global

Principes comptables

cf. : *Note 13*

Les impôts différés et courants reconnus sur les autres éléments du résultat global résultent des éléments suivants :

31 décembre 2022

(en milliers d'euros)	Autres éléments du résultat global	Impôts différés
Réévaluation du passif/(de l'actif) au titre des régimes à prestations définies (1)	17 071	(4 274)
Autres éléments du résultat global (2)	56 176	(2 691)
Instruments de couverture	*11 727*	*(3 418)*
Différences de change	*44 447*	*711*
Autres éléments	*2*	*16*
TOTAL (1) + (2)	**73 247**	**(6 965)**

31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	Autres éléments du résultat global	Impôts différés
Réévaluation du passif/(de l'actif) au titre des régimes à prestations définies (1)	46 158	(10 543)
Autres éléments du résultat global (2)	17 355	7 422
Instruments de couverture de flux de trésorerie	*(26 523)*	*7 474*
Différence de change	*43 868*	*(52)*
Autres éléments	*10*	-
TOTAL (1) + (2)	**63 513**	**(3 121)**

NOTE 8 RÉSULTAT NET PART PAR ACTION

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action sont calculés en divisant la part du résultat net revenant au Groupe par le nombre d'actions adéquat.

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ajusté du nombre moyen pondéré d'actions propres détenues par SOCIÉTÉ BIC au cours de la période et venant en déduction des capitaux propres.

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action est le nombre moyen pondéré d'actions potentiellement en circulation au cours de la période. Il prend en compte le nombre d'actions retenu pour le résultat net ajusté de l'effet dilutif des actions gratuites et des stock-options.

Au 31 décembre 2022, aucune action n'a d'impact relutif et l'effet dilutif des actions gratuites et des stock-options en cours d'acquisition est d'environ 1,3 % du capital social.

Numérateur *(en milliers d'euros)*	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies	314 195	208 884
Dénominateur *(en nombre d'actions)*		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	44 778 191	43 974 525
Effet dilutif des actions gratuites	175 620	600 012
Nombre moyen pondéré d'actions dilué en circulation	44 953 811	44 574 537
Résultat net par action des activités poursuivies *(en euros)*		
Résultat net par action des activités poursuivies	7,02	4,75
Résultat net dilué par action des activités poursuivies	6,99	4,69

NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables

Les terrains et constructions détenus par le Groupe et destinés à être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services ou à des fins administratives sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs (sauf pour les terrains et immobilisations en cours) sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire. Les immobilisations corporelles en cours de construction pour la production, la location ou les besoins administratifs, sont comptabilisées au coût, diminué de toute perte de valeur identifiée. L'amortissement de ces actifs, sur le même mode que les autres immobilisations corporelles, commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés.

Les installations industrielles et autres équipements sont comptabilisés au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée moyennant une contrepartie entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location. Les sociétés locataires du Groupe reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'un passif de loyer, tous les contrats de location.

La durée retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par option de résiliation dont le non-exercice est raisonnablement certain.

9-1 Immobilisations corporelles – Valeur brute

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations industrielles	Immobilisations en cours	Autres immobilisations corporelles	Terrains & constructions – droit d'utilisation	Installations industrielles – droit d'utilisation	Véhicule – droit d'utilisation	Autres immobilisations corporelles – droit d'utilisation	Total
Au 1er janvier 2021	**457 446**	**1 305 870**	**125 494**	**24 196**	**52 477**	**6 379**	**14 657**	**677**	**1 987 196**
Acquisitions	1 730	13 868	56 122	85	5 153	1 114	4 129	30	82 231
Cessions d'activités	(1 309)	(1 572)	(31)	-	-	(12)	-	-	(2 924)
Cessions/Mises au rebut	(32 329)	(85 564)	497	(3 118)	(4 210)	(1 177)	(4 701)	(59)	(130 661)
Mises en service d'immobilisations en cours	(5 730)	55 744	(50 922)	908	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	8 596	19 097	2 688	20	2 373	192	(94)	1	32 872
Au 1er janvier 2022	**428 404**	**1 307 443**	**133 848**	**22 091**	**55 793**	**6 496**	**13 991**	**649**	**1 968 715**
Acquisitions	1 682	12 574	67 024	205	34 824	154	4 225	142	120 830
Variation de périmètre	59	352	-	-	1 648	-	-	-	2 059
Cessions/Mises au rebut	(1 147)	(15 939)	(4 836)	(3 766)	(1 199)	(1 303)	(2 557)	(101)	(30 848)
Mises en service d'immobilisations en cours	11 210	46 095	(61 501)	4 196	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	9 544	26 670	655	399	800	143	2	1	38 214
Au 31 décembre 2022	**449 752**	**1 377 195**	**135 190**	**23 125**	**91 866**	**5 490**	**15 661**	**691**	**2 098 970**

9-2 Immobilisations corporelles – Amortissements et perte de valeur

Principes comptables

À chaque date de clôture, le Groupe passe en revue les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer le montant recouvrable d'un actif isolé, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les estimations de flux de trésorerie futurs sont actualisées en appliquant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif.

Si la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est estimée comme étant inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées en charges dans le compte de résultat ou traitées comme une diminution de réévaluation pour les actifs comptabilisés à leur montant réévalué.

Lorsqu'une perte de valeur comptabilisée lors d'un exercice antérieur n'existe plus ou doit être diminuée, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable. Cependant, cette valeur comptable augmentée ne doit pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs.

La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement au compte de résultat.

Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un actif est déterminé comme différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé au compte de résultat.

L'amortissement est linéaire selon les bases suivantes :

- constructions : 25 ans ;
- agencements, matériel et outillage : 5 à 8 ans ;
- véhicules : 3 à 5 ans.

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations industrielles	Immobilisations en cours	Autres immobilisations corporelles	Terrains et construction – droit d'utilisation	Installations industrielles – droit d'utilisation	Véhicule – droit d'utilisation	Autres immobilisations corporelles – droit d'utilisation	Total
Au 1er janvier 2021	**265 459**	**1 027 197**	**25 987**	**17 164**	**23 923**	**3 677**	**8 967**	**1 449**	**1 373 823**
Amortissements de la période	15 409	72 478	-	1 460	9 995	1 447	2 718	118	103 625
Perte de valeur	-	149	-	54	-	-	-	-	203
Cessions/Mises au rebut	(25 756)	(82 097)	-	(2 303)	(3 320)	(916)	(3 653)	(59)	(118 104)
Cession d'activités	(1 016)	(1 522)	-	-	-	(3)	-	-	(2 541)
Autres mouvements	(7 879)	8 026	-	(61)	-	-	1 116	(1 114)	88
Écarts de conversion	4 169	15 330	1 649	379	1 246	124	(76)	1	22 822
Au 1er janvier 2022	**250 386**	**1 039 561**	**27 636**	**16 693**	**31 844**	**4 329**	**9 072**	**395**	**1 379 916**
Amortissements de la période	16 272	72 597	-	2 037	13 042	1 330	3 267	96	108 641
Perte de valeur	-	1 840	66	-	-	-	-	-	1 906
Cessions/Mises au rebut	(785)	(20 386)	-	(3 814)	(739)	(1 304)	(2 259)	(101)	(29 388)
Autres mouvements	-	(1 249)	-	1 249	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	4 729	20 693	(1 217)	362	640	82	(27)	1	25 263
Au 31 décembre 2022	**270 602**	**1 113 056**	**26 485**	**16 527**	**44 787**	**4 437**	**10 053**	**391**	**1 486 338**
VALEUR NETTE									
Au 31 décembre 2022	**179 150**	**264 139**	**108 705**	**6 598**	**47 079**	**1 053**	**5 608**	**300**	**612 632**
Au 31 décembre 2021	**178 019**	**267 883**	**106 212**	**5 398**	**23 949**	**2 166**	**4 919**	**254**	**588 799**

Au 31 décembre 2022, la valeur brute des immobilisations corporelles totalement amorties mais encore utilisées s'élève à 924 millions d'euros.

NOTE 10 *GOODWILL*

Principes comptables

Le *goodwill* provenant de l'acquisition d'une filiale représente l'excédent du prix d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la filiale à la date de l'acquisition. Le *goodwill* est évalué dans la devise de l'entreprise acquise. Il est initialement comptabilisé au coût historique en tant qu'actif et ensuite diminué du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Les *goodwill* et les ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de clôture.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le *goodwill* est alloué aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») représentant le niveau le plus fin auquel ce *goodwill* est suivi au niveau du Groupe. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles un *goodwill* a été affecté font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ainsi que toutes les fois où il y a une indication que l'unité peut s'être dépréciée. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable de l'unité, la perte de valeur est affectée tout d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout *goodwill* affecté à l'unité génératrice de trésorerie et ensuite aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité. Une perte de valeur comptabilisée pour un *goodwill* n'est pas reprise lors d'une période ultérieure.

Lors de la cession d'une activité, le montant du *goodwill* attribuable à l'activité au moment de la cession est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Le *goodwill* se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
Au 1er janvier 2021	**342 552**	**(98 723)**	**243 829**
Acquisition de Rocketbook	2 509	-	2 509
Cession de la filiale PIMACO	(3 651)	3 651	-
Écarts de conversion	14 946	(5 226)	9 720
Au 1er janvier 2022	**356 356**	**(100 298)**	**256 058**
Acquisition d'Inkbox	26 861	-	26 861
Acquisition de Tattly	2 280	-	2 280
Acquisition d'AMI	2 197	-	2 197
Écarts de conversion	6 433	3 781	10 214
Au 31 décembre 2022	**394 127**	**(96 517)**	**297 610**

Au 31 décembre 2022, le solde inclut les principaux *goodwill* nets suivants :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
BIC CORPORATION – *Human Expression* [(a)]	52 352	54 911
BIC CORPORATION – *Flame for Life* [(a)]	41 578	43 794
BIC Violex – *Blade Excellence*	70 718	71 873
Kenya – *Human Expression*	5 057	4 966
Nigeria – *Human Expression*	12 558	12 738
Djeep – *Flame for Life*	29 885	29 885
Rocketbook – *Human Expression*	26 178	27 797
Inkbox – *Human Expression*	-	29 306
Tattly – *Human Expression*		2 115
Advanced Magnetic Interaction – *Human Expression*	-	2 197
Autres [(a)]	17 733	18 028
TOTAL	**256 058**	**297 610**

(a) Ces goodwill sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie représentées par des filiales de distribution.

Pour réaliser les tests de dépréciation, le Groupe a utilisé les taux d'actualisation et de croissance à l'infini suivants :

	Coût moyen pondéré du capital avant impôt		Taux de croissance à l'infini	
	2021	2022	2021	2022
BIC CORPORATION	-	-	-	-
Human Expression	9,9 %	9,7 %	1,5 %	1,5 %
Flame for Life	9,6 %	9,8 %	1,5 %	1,5 %
Cello Pens – *Human Expression*	14,2 %	14,3 %	4,0 %	4,0 %
BIC Violex – *Blade Excellence*	13,8 %	13,9 %	1,9 %	1,9 %
Kenya – *Human Expression*	17,9 %	19,0 %	5,0 %	5,0 %
Nigeria – *Human Expression*	28,2 %	29,0 %	10,3 %	11,5 %
Djeep – *Flame for Life*	9,2 %	9,5 %	-	-
Rocketbook – *Human Expression*	9,1 %	9,2 %	1,5 %	1,5 %
Inkbox – *Human Expression*	-	17,7 %	-	6,7 %

Chaque écart d'acquisition positif *goodwill* a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») représentant le niveau le plus fin auquel ces *goodwill* sont suivis au niveau du Groupe.

Ainsi, le *goodwill* généré sur BIC CORPORATION est affecté aux unités génératrices de trésorerie liées à la distribution des articles de papeterie et des briquets par BIC CORPORATION.

Le *goodwill* généré sur Cello Pens est affecté à l'unité génératrice de trésorerie liée à la production et à la distribution des articles de papeterie par Cello et a été complètement déprécié.

Le *goodwill* restant sur BIC Violex est quant à lui affecté à l'unité génératrice de trésorerie liée aux rasoirs développés et/ou produits par BIC Violex vendus dans le monde entier. Cette unité génératrice de trésorerie inclut également la part de *goodwill* BIC CORPORATION affectée aux rasoirs.

Le *goodwill* généré sur la filiale au Kenya est affecté à l'unité génératrice de trésorerie liée à la production et à la distribution des articles de papeterie par BIC East Africa.

Le *goodwill* généré sur la filiale au Nigeria est affecté à l'unité génératrice de trésorerie liée à la production et à la distribution des articles de papeterie par Lucky Stationary Limited.

Le *goodwill* généré sur Djeep est affecté à l'unité génératrice de trésorerie liée à la production et à la distribution des briquets par Djeep.

Le *goodwill* généré sur Rocketbook est affecté à l'unité génératrice de trésorerie liée à la distribution des cahiers réutilisables Rocketbook Core et Rocketbook Fusion qui s'utilisent avec un stylo effaçable par la filiale Rocketbook.

Le *goodwill* généré sur Inkbox est affecté à l'unité génératrice de trésorerie liée à la distribution des tatouages semi-permanents par la filiale Inkbox.

Comme chaque année, au 30 juin 2022, le Groupe a réalisé des tests de dépréciation annuels de ces *goodwill*.

La méthodologie retenue pour les tests de perte de valeur des *goodwill* consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des unités génératrices de trésorerie, à la valeur nette comptable des actifs correspondants (y compris les *goodwill*).

Ces valeurs recouvrables correspondent aux valeurs d'utilité et sont déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur une durée maximale de cinq ans et d'une valeur terminale selon la méthode de la rente perpétuelle, intégrant notamment les éléments suivants :

- le taux d'actualisation avant impôt retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital. Une attention particulière a été portée à l'analyse des principaux paramètres de marché utilisés pour le calcul des taux d'actualisation ;
- les taux de croissance à l'infini ont été déterminés sur la base de sources externes (taux d'inflation) et internes (croissance de l'activité). Les taux de croissance à l'infini supérieurs à 2 % tiennent compte des spécificités du marché, notamment au Nigéria, au Kenya et en Inde.

Compte tenu de la dépréciation d'une partie des actifs de l'UGT de Cello, toute variation négative des facteurs (performance et taux de croissance à l'infini) ou positive (du facteur taux d'actualisation) entraînerait une dépréciation supplémentaire des autres actifs.

En ce qui concerne la sensibilité des autres tests aux variations des hypothèses clés, aucune variation raisonnablement possible ne pourrait conduire à une dépréciation compte tenu de la marge observée sur les autres tests réalisés.

NOTE 11 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Principes comptables

Immobilisations incorporelles générées en interne – dépenses de recherche et développement

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Lorsque les principes pour la comptabilisation d'une immobilisation générée en interne ne sont pas satisfaits, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Brevets, marques, licences et logiciels

Les brevets, marques, licences et logiciels sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire.

Dépréciation des immobilisations incorporelles (hors goodwill)

Voir Note 9.2

Les autres immobilisations incorporelles se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	Logiciels	Marques et brevets	Recherche et développement	Immobilisations en cours	Autres immobilisations incorporelles	Total
VALEUR BRUTE						
Au 1er janvier 2021	**69 086**	**105 847**	**4 077**	**10 566**	**23 478**	**213 054**
Acquisitions	404	66	-	8 216	5	8 691
Cessions/Mises au rebut	(1 655)	-	-	(2)	34	(1 623)
Cessions d'activités	(465)	(2 607)	-	-	-	(3 072)
Mises en service d'immobilisations en cours	7 110	-	-	(6 778)	(332)	-
Écarts de conversion	1 606	5 819	190	56	735	8 406
Au 1er janvier 2022	**76 086**	**109 125**	**4 267**	**12 058**	**23 920**	**225 456**
Acquisitions	307	47	-	12 229	95	12 678
Acquisition de filiales – Inkbox	2 121	31 029	-	-	961	34 111
Acquisition de filiales – AMI	-	-	1 005	-	-	1 005
Cessions/Mises au rebut	(129)	(1)	-	-	-	(130)
Mises en service d'immobilisations en cours	5 684	-	-	(5 733)	49	-
Écarts de conversion	2 895	4 833	153	99	13	7 993
Au 31 décembre 2022	**86 964**	**145 033**	**5 425**	**18 653**	**25 038**	**281 113**

(en milliers d'euros)	Logiciels	Marques et brevets	Recherche et développement	Immobilisations en cours	Autres immobilisations incorporelles	Total
AMORTISSEMENTS ET PERTE DE VALEUR						
Au 1er janvier 2021	**61 809**	**77 602**	**4 077**	**-**	**3 569**	**147 057**
Amortissements de la période	5 096	761	-	-	2 205	8 062
Cessions/Mises au rebut	(1 523)	(14)	-	-	-	(1 537)
Cessions d'activités	(442)	(20)	-	-	-	(462)
Écarts de conversion	1 545	4 471	190	-	98	6 304
Au 1er janvier 2022	**66 485**	**82 800**	**4 267**	**-**	**5 872**	**159 424**
Amortissements de la période	5 793	1 099	152	-	1 395	8 439
Cessions/Mises au rebut	(112)	-	-	-	-	(112)
Écarts de conversion	1 754	1 762	153	-	(89)	3 580
Au 31 décembre 2022	**73 920**	**85 661**	**4 572**	**-**	**7 178**	**171 331**
VALEUR NETTE						
Au 31 décembre 2022	**13 044**	**59 372**	**853**	**18 653**	**17 860**	**109 782**
Au 31 décembre 2021	**9 601**	**26 325**	**-**	**12 058**	**18 048**	**66 032**

Logiciels

Les logiciels générés en interne concernent essentiellement des investissements liés à des améliorations des systèmes d'information.

Marques et brevets

Suite à l'acquisition de Inkbox en 2022, des travaux d'allocation du prix d'acquisition ont été effectués. Des immobilisations incorporelles ont été identifiées pour un montant de 38,7 millions de dollars (36,3 millions d'euros au 31 décembre 2022), principalement la marque pour un montant de 24,2 millions de dollars américains (22,7 millions d'euros au 31 décembre 2022) et les brevets et logiciels pour un montant de 13,4 millions de dollars américains (12,6 millions d'euros au 31 décembre 2022). Ces actifs sont alloués à l'unité génératrice de trésorerie constituée par la filiale Inkbox.

Les principales marques au bilan au 31 décembre 2022 sont les marques Inkbox® pour 22,7 millions d'euros, Rocketbook® pour 13,9 millions d'euros, et Cello® pour 9,7 millions d'euros.

Ces marques ont une durée de vie indéterminée. Pour les besoins des tests d'impairment, elles sont respectivement rattachées aux unités génératrices de trésorerie constituées par les filiales Rocketbook et Cello Pens. S'agissant de cette dernière toutefois, une dépréciation a été comptabilisée de 14,9 millions d'euros en juin 2020 et de 21 millions d'euros en 2019.

NOTE 12 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Dépôts de garantie	3 519	5 319
Actifs de régimes de retraite	4 398	4 056
Sommes versées pour des avantages postérieurs à l'emploi aux États-Unis (autres que retraite)	10 412	5 598
Autres actifs non courants	7 459	14 763
TOTAL	**25 788**	**29 736**

NOTE 13 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Principes comptables

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales selon la méthode du report variable sur le bilan, en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus au titre de différences temporelles imposables. Un actif d'impôt différé est reconnu dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées sera disponible.

Aucun impôt différé n'est constaté si les différences temporelles sont générées par un *goodwill* ou par la comptabilisation (sauf dans le cas d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs ou passifs relatifs à une transaction n'affectant ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est évalué au taux d'imposition dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

L'impôt différé est comptabilisé dans le résultat de la période sauf s'il est généré par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est également comptabilisé en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par une même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de les régler sur la base de leur montant net.

Les positions fiscales incertaines relatives à des impôts sur le résultat au titre de la norme IAS 12 sont comptabilisées en passif d'impôt différé (respectivement actif) s'il est jugé probable que l'administration fiscale rejette (accepte) la position.

Les impôts différés se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Impôts différés actifs	131 458	129 709
Impôts différés passifs	(68 654)	(73 161)
POSITION NETTE	**62 804**	**56 548**

L'évolution sur l'année de la situation du Groupe en matière d'impôts différés se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2022
Position nette au 1er janvier 2022		**62 804**
Produit/(Charge) d'imposition différée de la période [(a)]	TFT	(791)
Acquisition d'Inkbox		(3 467)
Comptabilisation en situation nette et autres éléments du résultat global		(7 083)
Écarts de conversion		5 085
Position nette au 31 décembre 2022		**56 548**

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2021
Position nette au 1er janvier 2021		**53 388**
Produit/(Charge) d'imposition différée de la période [(a)]	TFT	7 370
Cession de PIMACO		639
Reclassement d'impôts courants à impôts différés au bilan		1 375
Comptabilisation en situation nette et autres éléments du résultat global		(3 133)
Écarts de conversion		3 165
Position nette au 31 décembre 2021		**62 804**

(a) Hors montants comptabilisés en positions fiscales incertaines.

ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Engagement de retraites et autres avantages sociaux	18 652	21 559
Élimination des profits intra-Groupe	29 482	26 184
Reports déficitaires	126	3 869
Autres différences temporaires	57 396	44 158
Positions fiscales incertaines	(42 853)	(39 222)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	**62 804**	**56 548**

NOTE 14 VARIATION DES BESOINS D'EXPLOITATION

Principes comptables

Les stocks sont inscrits au plus faible du coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières premières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux directement attribuables, encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. En général, le coût est calculé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais de marketing, commerciaux et de distribution).

La dépréciation des actifs financiers (en particulier les créances commerciales) est basée sur les pertes de crédit attendues (et non plus sur les pertes avérées), à compter de la comptabilisation initiale.

Pour déterminer les pertes de crédit attendues, le Groupe a utilisé la méthode simplifiée et utilise une matrice de dépréciation basée sur les taux de défaut historiques observés sur la durée de vie résiduelle des créances clients et ajustée sur la base des estimations futures.

Les dettes fournisseurs sont évaluées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur.

La variation du besoin en fonds de roulement se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	Impact dans le tableau des flux de trésorerie exploitation	Présentation en flux de trésorerie investissement [(a)]	Ajustement de prix Djeep	Acquisitions [(b)]	Complément de prix et clauses d'*earn-out* Rocketbook	Hyperinflation Argentine	Paiement reçu sur la vente de PIMACO	Prêts accordés à des partenaires externes	Reclassement provision PSE de LT à CT	Écarts de conversion et autres	31 décembre 2022
Stocks et en-cours – Valeur nette	490 222	74 727	-	-	1 970	-	732	-	-	-	20 606	588 257
• *Stocks et en-cours – Valeur brute*	*506 151*	*76 266*	-	-	*1 970*	-	*732*	-	-	-	*20 853*	*605 973*
• *Stocks et en-cours – Dépréciation*	*(15 930)*	*(1 539)*	-	-	-	-	-	-	-	-	*(247)*	*(17 715)*
Clients et autres créances	418 186	(15 134)	-	-	796	-	-	(1 098)	-	-	11 933	414 682
Fournisseurs et comptes rattachés	(149 154)	(27 538)	2 105	-	(1 822)	-	-	-	-	-	(4 699)	(181 108)
Autres créances et autres dettes [(c)]	(270 943)	(2 856)	-	410	(1 721)	7 883	-	-	6 152	(340)	2 200	(259 215)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**488 311**	**29 199**	**2 105**	**410**	**(777)**	**7 883**	**732**	**(1 098)**	**6 152**	**(340)**	**30 040**	**562 617**

(a) L'impact dans le tableau de flux de trésorerie investissements comprend les investissements décaissés en 2022 relatifs à 2021 et exclut les investissements 2022 qui ne sont pas encore décaissés.

(b) Détail des Acquisitions :	Inkbox	Tattly	AMI
Stocks et en-cours – Valeur nette	1 320	264	386
• *Stocks et en-cours – Valeur brute*	*1 320*	*264*	*386*
• *Stocks et en-cours – Dépréciation*	-	-	-
Clients et autres créances	208	40	547
Fournisseurs et comptes rattachés	(833)	(50)	(939)
Autres créances et autres dettes	(1 739)	26	(8)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**(1 043)**	**280**	**(14)**

(c) Les Autres créances et autres dettes se composent de :	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Autres actifs courants	Actif	16 259	23 021
+ Autres actifs non courants	Actif	25 736	29 680
- Dépôts de garantie	12	(3 520)	(5 321)
- Actifs de régimes de retraite	12	(4 398)	(4 056)
- Autres dettes courantes	Passif	(292 155)	(293 201)
- Autres dettes non courantes	Passif	(12 866)	(9 338)
TOTAL		**(270 943)**	**(259 215)**

Le besoin en fonds de roulement sert à financer le cycle d'exploitation du Groupe. Le détail des éléments entrant dans le calcul est présenté ci-dessus.

NOTE 15 CAPITAL

15-1 Capital

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Capital social autorisé, émis et entièrement libéré	170 670	167 898
Rachat d'actions de la Société	(1 004)	(1 591)
CAPITAL SOCIAL	**169 665**	**166 307**

Au 31 décembre 2022, le capital social enregistré de SOCIÉTÉ BIC s'élève à 167 897 503,32 euros et est composé de 43 952 226 actions de 3,82 euros chacune. Les actions au nominatif détenues depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Par ailleurs, SOCIÉTÉ BIC détient 416 605 de ses actions, acquises au prix moyen de 68,83 euros conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce et représentant 0,95 % des actions émises.

La répartition du capital est indiquée dans la partie 7.3 « Actionnariat » du Document d'Enregistrement Universel.

15-2 Actions propres de SOCIÉTÉ BIC et programme de rachat d'actions au 31 décembre 2022

Fondement de l'acquisition	Nombre d'actions	Cours moyen d'acquisition *(en euros)*	% du capital
Contrat de liquidité [(a)]	23 338	63,47	0,05 %
Mise en œuvre de plans d'attribution gratuite d'actions [(a)]	393 267	69,15	0,89 %
TOTAL	**416 605**	**68,83**	**0,95 %**

(a) Article L. 225-209 du Code de commerce.

Au titre du contrat de liquidité, confié par Natixis à ODDO depuis le 27 juin 2018, portant sur les actions de SOCIÉTÉ BIC, à la date du 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 23 338 titres BIC ;
- 1 588 633 euros.

Il est rappelé que lors de la mise en œuvre dudit contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 2 312 titres BIC ;
- 912 744,48 euros.

SOCIÉTÉ BIC a été autorisée par l'Assemblée Générale du 19 mai 2021 à renouveler son programme de rachat d'actions (cf. Document d'Enregistrement Universel 2021, chapitre 8, page 304).

Actions rachetées en 2022 [b]	
• Au titre du programme autorisé par l'Assemblée Générale du 19 mai 2021	454 743
• Au titre du programme autorisé par l'Assemblée Générale du 18 mai 2022	550 350
Cours moyen de rachat des actions sur 2022 *(en euros)*	54,23

(b) Hors actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité.

Au cours de l'année 2022, SOCIÉTÉ BIC a procédé à l'annulation de 725 703 actions.

À la connaissance de la Société, au 31 décembre 2022, les actionnaires détenant respectivement plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital et/ou des droits de vote de la Société sont les suivants :

	Au 31 décembre 2022	
	% en actions (environ)	% en droits de vote (environ)
SOCIÉTÉ M.B.D.	29,32 %	39,67 %
Famille Bich	16,33 %	21,93 %
Silchester International Investors LLP*	8,21 %	5,56 %

** Basé sur le nombre d'actions et de droits de vote au 28 décembre 2022 (publication AMF).*

NOTE 16 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	Découverts bancaires	Billets de trésorerie	Emprunts et dettes financières courants	Emprunts et dettes financières non courants	Obligation au titre des contrats de location courants	Obligation au titre des contrats de location non courants	Total
Au 1er janvier 2021	**1 011**	**75 000**	**1 174**	**4 710**	**12 792**	**23 275**	**117 961**
Flux de trésorerie	(525)	(16 000)	4 008	-	(15 817)	(832)	(29 167)
Variation des éléments non monétaires	15	-	(817)	186	15 448	(3 557)	11 275
• *Variation engagements de location – IFRS 16*	-	-	-	-	*15 069*	*(4 350)*	*10 719*
• *Cession PIMACO*	-	-	-	-	*(6)*	*(3)*	*(9)*
• *Différence de change*	*15*	-	*(817)*	*186*	*385*	*796*	*565*
Au 1er janvier 2022	**501**	**59 000**	**4 364**	**4 896**	**12 422**	**18 886**	**100 069**
Flux de trésorerie	593	(9 000)	9 011	(5 026)	(15 360)	(1 396)	(21 178)
Variation des éléments non monétaires	5	-	(1 532)	130	16 539	25 349	40 491
• *Variation engagements de location – IFRS 16*	-	-	-	-	*15 848*	*23 556*	*39 404*
• *Variation de périmètre*	-	-	-	-	*379*	*1 269*	*1 648*
• *Différence de change*	*5*	-	*(1 532)*	*130*	*312*	*524*	*(561)*
Au 31 décembre 2022	**1 099**	**50 000**	**11 843**	**-**	**13 601**	**42 839**	**119 382**

Les découverts bancaires sont exigibles à moins d'un an.

Les emprunts bancaires et dettes financières ont les maturités suivantes :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Exigibles ou à moins d'un an	63 263	61 843
Dans la 2e année	-	-
Dans la 3e année	4 896	-
TOTAL	**68 159**	**61 843**

Les principaux emprunts bancaires/lignes de crédit et passifs financiers sont les suivants :

Pays emprunteur *(en milliers d'euros)*	**Monnaie**	**Équivalents Euro** 31 décembre 2021	31 décembre 2022
• France	EUR	59 000	50 140
• Turquie	TRY	1 696	3 443
• Kenya	KES	4 896	-
• Nigeria	NGN	-	845
• Inde	INR	2 567	7 415
TOTAL		**68 159**	**61 843**

Information sur les taux d'intérêt

Les emprunts et lignes de crédit existants, hors émissions NeuCP, au 31 décembre 2022 ont été contractés à taux variables allant de 7,76 % à 25,28 %.
Les emprunts indiqués pour la France sont exclusivement constitués d'émissions NeuCP émis en moyenne à 1,976 %.
Les expositions relatives jugées non significatives n'ont pas été couvertes.

Information sur les clauses de covenant

Aucun des emprunts en cours ne contient de clause de *covenant* pouvant déclencher l'exigibilité anticipée de la dette.

Dette IFRS 16

BIC a opté pour un taux marginal d'endettement pour l'actualisation de la dette. Le taux retenu pour chaque preneur est celui qu'il aurait à payer pour emprunter, sur une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires à l'obtention d'un bien de valeur similaire à l'actif loué dans un environnement économique similaire.

Loyers payés en 2022 relatifs aux contrats rentrant dans le champ de la norme IFRS 16

Les loyers payés en 2022 relatifs à des contrats entrant dans le champ de la norme IFRS 16 pour un montant de 18,7 millions d'euros se décomposent comme suit :

- Amortissements : 17,7 millions d'euros ;
- Intérêts : 1 million d'euros.

Flux futurs de trésorerie

Le Groupe s'attend à payer 15,4 millions d'euros de loyers sur 2023.

Le montant attendu des loyers à payer en milliers d'euros est :	
2023	15 356
2024	13 333
2025	8 982
2026	6 330
2027	5 278
Après 2027	12 088

NOTE 17 PROVISIONS (DETTES NON COURANTES)

Principes comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Les provisions se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	Risques et litiges fiscaux et sociaux	Litiges	Responsabilité en matière de produits	Autres risques et charges	Total
Au 1er janvier 2021	**3 845**	**13 375**	**311**	**8 029**	**25 560**
Dotations aux provisions	985	5 289	-	362	6 636
Reprises de provisions utilisées	(821)	(3 575)	-	(1 798)	(6 194)
Reprises de provisions non utilisées	(889)	(305)	-	(820)	(2 014)
Différences de change	(6)	464	26	(39)	445
Cession de la filiale PIMACO	(9)	(492)	-	-	(501)
Reclassement	-	(2 098)	-	(1 395)	(3 493)
Discount	-	-	-	(111)	(111)
Au 1er janvier 2022	**3 105**	**12 658**	**337**	**4 228**	**20 328**
Dotations aux provisions	1 744	4 515	-	1 325	7 585
Reprises de provisions utilisées	(1 055)	(3 974)	-	(895)	(5 924)
Reprises de provisions non utilisées	(209)	(2 896)	-	(157)	(3 261)
Différences de change	186	573	20	(527)	251
Au 31 décembre 2022	**3 734**	**10 913**	**356**	**4 119**	**19 124**

Risques et litiges fiscaux (hors impôt sur les sociétés) et sociaux

Les provisions pour risques et litiges fiscaux (hors impôt sur les sociétés) et sociaux sont principalement liées :

- à des risques fiscaux ;
- aux accidents de travail aux États-Unis.

Les positions fiscales incertaines relatives à des impôts sur le résultat IAS 12 sont comptabilisées en passif d'impôt différé s'il est jugé probable que l'administration fiscale rejette la position (cf. Note 13).

Des contrôles fiscaux sont effectués régulièrement par les autorités fiscales locales, qui peuvent contester les positions prises par les filiales du Groupe. Conformément aux règles comptables du Groupe, il peut être décidé de comptabiliser des provisions lorsque les risques fiscaux sont susceptibles d'être mis en recouvrement par les autorités fiscales locales.

Le Groupe revoit régulièrement l'évaluation de l'ensemble de ses positions fiscales, en ayant recours à des conseillers externes et considère que ses positions fiscales sont correctement provisionnées. Cependant, le Groupe ne peut pas prévoir les conclusions des contrôles futurs.

Litiges

Au 31 décembre 2022, les provisions pour litiges concernent principalement les risques distributeurs et contrats d'agents.

NOTE 18 RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Principes comptables

Conformément à IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements du Groupe vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite sont évalués par des actuaires indépendants.

Les paiements aux régimes de prestations de retraite à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont dus. Les cotisations aux régimes de retraite gérés par l'État sont considérées comme des versements à des régimes à cotisations définies dès lors que les obligations du Groupe au titre de ces régimes sont équivalentes à celles qui résultent de régimes de retraite à cotisations définies.

Le montant des engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées, selon des évaluations actuarielles réalisées à chaque date de clôture. Les écarts actuariels sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Le coût des services passés est comptabilisé en totalité en tant que composante du coût des services (dans le compte de résultat) que les droits correspondants soient acquis définitivement aux bénéficiaires ou qu'ils soient en cours d'acquisition.

Le montant comptabilisé pour les prestations de retraite représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies moins la juste valeur des actifs de régime. L'éventuel actif net en découlant est limité à la valeur actualisée des remboursements ou réductions des cotisations futures au régime disponibles.

18-1 Caractéristiques des principaux plans

Typologie des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Conformément aux lois et pratiques de chaque pays dans lequel il opère, le Groupe a des obligations en matière d'avantages du personnel, notamment des avantages postérieurs à l'emploi.

- **Aux États-Unis**

Deux régimes de pension (*Salaried Pension Plan* et *Local 134L Pension Plan*) sont en vigueur (selon les sites) et sont financés par leurs fonds de pension respectifs. En plus de ces régimes, il existe en fonction des sites des plans de mutuelle et de prévoyance (*Salaried Retiree Medical and Life Insurance Plan* et *Local 134L Retiree Medical and Life Insurance Plan*) :

a. *Salaried Pension Plan*

Les bénéficiaires recrutés avant 2007 se voient octroyer un montant de retraite sur la base d'une formule fonction du salaire de référence moyen et de l'ancienneté, intégrant la retraite Sécurité sociale. Ce montant payable à vie à partir de l'âge normal de départ en retraite (65 ans) est égal à 1,1 % du plafond de la Sécurité sociale plus 1,5 % de la rémunération moyenne au-delà du plafond de la Sécurité sociale, multiplié par le nombre d'années de service, jusqu'à 35 ans. Ce montant passe à 1,4 % de la rémunération moyenne par année de service au-delà de 35 ans. Le calcul de la rémunération moyenne est basé sur les trois meilleures années consécutives des dix dernières années avant le départ en retraite. Le plan prévoit une décote pour départ anticipé à la retraite avant 65 ans (ou avant l'âge de 62 ans si les bénéficiaires prennent leur retraite, ou après l'âge de 55 ans et dix ans d'ancienneté). Les bénéficiaires qui prennent leur retraite après le 1er janvier 2015 peuvent opter pour un paiement en capital.

Les salariés recrutés à partir de 2007 se voient octroyer des droits dans un plan de pension de type *Cash Balance Arrangement*. Les participants reçoivent un crédit annuel égal à 5 % de leur rémunération de l'année pour les années antérieures au 1er janvier 2013, puis, pour les plans postérieurs au 31 décembre 2012, les participants reçoivent un crédit égal à 5 % par an jusqu'à cinq ans d'ancienneté, puis 6 % par an au-delà de la cinquième année jusqu'à la dixième année, 7 % par an au-delà de la dixième année jusqu'à la quinzième année, 7,5 % au-delà de la quinzième jusqu'à la vingtième année et 8 % à partir de 20 ans d'ancienneté. Ce crédit est accumulé sur un compte avec un intérêt garanti égal au taux du Trésor sur 30 ans, jusqu'à leur départ en retraite.

La participation à ce plan avait été fermée aux nouveaux entrants de BIC Graphic à compter du 1er janvier 2011. Le financement de ce régime doit répondre aux exigences des règles de couverture minimale définies par la loi.

Le 29 juillet 2020, la Société a annoncé une modification de la prestation de retraite pour les salariés bénéficiaires embauchés avant le 1er janvier 2007. La formule de rémunération moyenne finale (FAE) du régime de retraite de BIC Corporation sera gelée le 31 décembre 2020 et les prestations de retraite futures pour ces bénéficiaires seront provisionnées selon la formule du *Cash Balance Arrangement* du régime de retraite salariale de BIC Corporation (même formule utilisée pour les membres de l'équipe qui ont rejoint BIC après le 1er janvier 2007).

L'objectif à long terme de la politique d'investissement de ce plan est de fournir un financement suffisant pour couvrir les obligations attendues, tout en assurant un niveau de risque prudent dans l'investissement du portefeuille. Les actifs du fonds sont investis dans *BIC Corporation Master Trust* avec une allocation cible du portefeuille composé d'actions (20 %), et d'obligations (80 %).

b. *Local 134L Pension Plan*

Pour les bénéficiaires embauchés avant le 4 décembre 2007, les prestations du régime sont basées sur les années de service multipliées par un montant fixe (47,00 dollars américains au titre de 2020, 47,25 dollars américains par mois au titre de 2021, et 47,50 dollars américains à partir du 1er janvier 2022).

Il est octroyé aux salariés recrutés après le 4 décembre 2007 des droits dans un plan de pension de type *Cash Balance Arrangement*. Ces participants reçoivent un crédit annuel équivalent à 3,00 % du salaire jusqu'au 30 novembre 2012, 3,75 % du salaire du 1er décembre 2012 au 30 novembre 2017, 4,75 % du salaire à partir du 1er décembre 2017 et 5,0 % du salaire à partir du 1er décembre 2020. Ce crédit est accumulé sur un compte avec un intérêt garanti égal au taux du Trésor sur 30 ans, jusqu'à leur départ en retraite.

Le financement des deux régimes doit répondre aux exigences des règles de couverture minimale de la loi américaine.

L'objectif à long terme de la politique d'investissement de ce plan est de fournir un financement suffisant pour couvrir les obligations attendues, tout en assurant un niveau de risque prudent dans l'investissement du portefeuille. Les actifs du fonds sont investis dans *BIC Corporation Master Trust* avec une allocation cible du portefeuille composée d'actions (10 %) et d'obligations (90 %).

c. *Salaried Retiree Medical and Life Insurance Plan*

Les salariés recrutés avant 2007 bénéficient d'une couverture médicale pendant toute leur retraite, à condition d'avoir au moins 55 ans et une ancienneté minimale de 20 ans au moment du départ à la retraite.

Le plan est fermé aux nouveaux entrants. Depuis le 1er octobre 2013, dans le cadre d'un échange, certains retraités ou futurs retraités, âgés de 65 ans et plus, reçoivent une allocation fixe annuelle (3 500 dollars américains) leur permettant d'acheter une couverture médicale. L'allocation a été augmentée à 4 020 dollars américains à compter du 1er janvier 2019. Cette allocation pourrait être révisée dans le futur, pour refléter les tendances d'augmentation des coûts de santé.

L'assurance-décès est destinée aux employés qui partent à la retraite à partir de l'âge de 55 ans avec au moins dix ans d'ancienneté. Les collaborateurs recrutés à compter du 1er janvier 2018 ne bénéficieront plus de cet avantage. Le capital décès est égal à 100 % du salaire final avec un maximum par catégorie d'employés (de 10 000 dollars américains pour les non-cadres à 100 000 dollars américains pour le personnel de niveau 4 et au-delà).

Le 29 juillet 2020, la Société a annoncé des changements dans les prestations pour les employés qui étaient éligibles aux prestations d'assurance-maladie et d'assurance-vie des retraités. Ainsi les bénéficiaires actifs qui quitteront BIC après le 31 décembre 2021 ne pourront plus bénéficier de ces avantages.

Ce plan n'est pas financé.

d. *Local 134L Retiree Medical and Life Insurance Plan*

Les salariés qui prendront leur retraite de BIC à partir de l'âge de 60 ans et avec au moins dix ans d'ancienneté, seront éligibles à une couverture médicale et une assurance-décès pendant toute leur retraite.

Les personnes retraitées avant le 1er décembre 2002 reçoivent chaque année une allocation fixe, entre 2 600 et 3 500 dollars américains, pour s'acheter une couverture médicale. Les salariés de plus de 65 ans qui ont pris leur retraite depuis le 1er décembre 2002 reçoivent une allocation annuelle fixe de 900 dollars américains pour l'achat de médicaments. Ces montants pourront être revus dans le futur pour prendre en compte les augmentations des coûts médicaux.

Ce dispositif est fermé pour les salariés recrutés après le 30 novembre 2012.

Pour les retraités éligibles qui ont moins de 65 ans et leurs conjoints, BIC paie 50 % de la prime et le retraité 50 %.

Le montant du capital décès prévu par l'assurance-décès est de 12 500 dollars américains pour les salariés qui ont pris leur retraite à compter du 1er décembre 2017.

Ce plan n'est pas financé.

- **Au Royaume-Uni**

Il s'agit d'un régime à prestations définies fermé pour une liste déterminée de bénéficiaires (régime fermé aux nouveaux entrants) et fermé à l'acquisition de droits futurs. Un *Trustee* indépendant, un représentant patronal et un représentant salarié assurent la gouvernance du régime. L'actif du régime est actuellement investi dans un portefeuille composé d'actions, d'obligations et d'actifs immobiliers. L'allocation d'actifs est revue régulièrement pour s'assurer que les actifs détenus demeurent appropriés et sont suffisants pour couvrir les obligations futures du régime.

Les deux régimes sont soumis aux mêmes risques que la majorité des régimes de retraite basés sur le salaire de fin de carrière, c'est-à-dire les risques d'inflation, d'investissement, de longévité, etc. L'allocation stratégique des actifs doit respecter la directive de placement *Statement of Investment Principles* mise en place par le *Trustee* afin de limiter les risques encourus.

- **En France**

En France, les engagements sont constitués par des indemnités de fin de carrière principalement et par les médailles du travail.

Les droits accordés (exprimés en mois de salaire) dépendent de la convention collective nationale de rattachement des sociétés et de l'ancienneté du salarié au jour du départ en retraite. Leur versement est conditionné à la présence du salarié dans la Société au moment du départ en retraite.

- **Au Canada**

Il s'agit d'un régime financé principalement par les cotisations de l'employeur et par les revenus de placement sur l'actif de couverture. Avant 1992, les bénéficiaires devaient contribuer au plan, mais depuis le 1er janvier 1992, ils ne sont plus tenus ni autorisés à verser des contributions au régime. Les cotisations versées par BIC Inc. au fonds de pension correspondent au financement minimal prescrit par la Loi provinciale Ontario *Pension Benefits Act of Ontario*.

Le fonds de pension visant à financer le régime de retraite des employés de BIC Inc. est détenu par un corps indépendant (*Trust*) actant pour les intérêts des bénéficiaires du régime. Ce fonds ne fait pas partie des revenus ou des actifs de BIC Inc.

Ce régime est fermé aux nouveaux embauchés depuis le 14 novembre 2011.

Pour les employés payés à l'heure, la prestation retraite est définie comme un montant fixe par année d'ancienneté, dont la valeur varie selon la date de départ en retraite du bénéficiaire (400 dollars canadiens par année pour les départs en retraite après le 1er janvier 2010). Pour les employés recevant un salaire régulier, la formule de calcul de l'avantage retraite est de 1,5 % de la rémunération moyenne finale par année d'ancienneté (le calcul de la rémunération moyenne est basé sur les trois meilleures années consécutives des dix dernières années avant le départ en retraite). L'avantage total accordé par le régime est plafonné selon les limites imposées par la loi d'impôt sur le revenu au Canada. L'âge normal de départ en retraite est 65 ans, mais les bénéficiaires peuvent partir à la retraite à partir de l'âge de 55 ans, avec une décote pour retraite anticipée. Il n'y a pas de décote à partir de l'âge de 63 ans pour ceux qui prennent leur retraite immédiatement à la fin de leur emploi chez BIC.

Afin de suivre et de contrôler la performance du fonds, la Société BIC Inc. et le gestionnaire d'investissement doivent se conformer aux objectifs établis par le règlement relatif à la politique et aux objectifs d'investissement *Statement of Investment Policy and Objectives*. L'établissement de ce règlement a pour objectif de s'assurer que les actifs du fonds, les cotisations attendues ainsi que les gains d'investissement sont investis de manière prudente pour qu'*in fine* le fonds soit suffisant pour couvrir les obligations futures du régime. La stratégie d'investissement à long terme consiste à investir environ 48 % dans des obligations, 10 % dans des actions canadiennes, 30 % dans des actions globales, 10 % dans des actions des marchés émergents et 2 % en trésorerie ou équivalents.

- **Pour les autres pays**, les régimes dépendent de la législation locale, de l'activité et des autres pratiques historiques de la filiale concernée.

18-2 Variation des engagements nets des plans à prestations définies

(en milliers d'euros)		Retraite	*Dont retraite États-Unis*	Autres avantages du personnel	*Dont Autres avantages du personnel aux États-Unis*	Total avantages du personnel	*Total avantages du personnel aux États-Unis*
VALEUR ACTUELLE DES OBLIGATIONS							
Au 1er janvier 2022		**447 281**	**337 865**	**85 852**	**85 660**	**533 133**	**423 525**
Reclassement		(145)	-	145	-	-	-
Coûts de la période :		17 506	12 862	3 023	2 830	20 528	15 692
• *Coûts des services rendus*		7 264	3 631	(399)	467	6 866	4 098
• *Coûts des services passés (y compris les réductions de régime)*		(1 595)	-	*1 034*	-	(561)	-
• *Liquidation*		319	-	-	-	319	-
• *Charge d'intérêt*		11 518	9 232	2 388	2 363	13 905	11 594
Prestations versées		(44 736)	(39 531)	(4 128)	(4 012)	(48 865)	(43 543)
Écarts actuariels sur engagement brut		(105 501)	(77 075)	(21 895)	(22 816)	(127 396)	(99 891)
• *Hypothèses financières*		(104 523)	(74 460)	(15 710)	(16 612)	(120 233)	(91 072)
• *Hypothèses démographiques*		(978)	(2 615)	(6 185)	(6 204)	(7 163)	(8 819)
Taxes payées incluses dans l'obligation au titre des prestations définies		(16)	-	-	-	(16)	-
Cotisations versées		8	-	-	-	8	-
Frais de gestion		(17)	-	-	-	(17)	-
Écarts de conversion		20 527	22 087	5 566	5 562	26 093	27 649
Au 31 décembre 2022	**A**	**334 908**	**256 207**	**68 561**	**67 224**	**403 468**	**323 431**
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE							
Au 1er janvier 2022		**457 514**	**372 825**	**-**	**-**	**457 514**	**372 825**
Produits de la période :		12 446	10 495	-	-	12 446	10 495
• *Produit d'intérêt*		*12 446*	*10 495*	-	-	*12 446*	*10 495*
Prestations versées		(42 962)	(39 531)	-	-	(42 962)	(39 531)
Cotisations versées par les participants		8	-	-	-	8	-
Cotisations versées par l'employeur		12 382	9 461	-	-	12 382	9 461
Taxes payées à même les actifs de couverture		(1 124)	(1 107)	-	-	(1 124)	(1 107)
Frais de gestion		(146)	-	-	-	(146)	-
Rendement des actifs (à l'exclusion des produits d'intérêt)		(110 305)	(95 104)	-	-	(110 305)	(95 104)
Écarts de conversion		22 291	24 341	-	-	22 291	24 341
Au 31 décembre 2022	**B**	**350 105**	**281 379**	**-**	**-**	**350 105**	**281 379**
ENGAGEMENTS NETS AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022	**C = A - B**	**(15 198)**	**(25 172)**	**68 561**	**67 224**	**53 362**	**42 052**
ENGAGEMENTS NETS AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021		**(10 233)**	**(34 960)**	**85 852**	**85 660**	**75 619**	**50 700**

18-3 Obligations financées/non financées

(en milliers d'euros)	Notes	Retraite	Autres avantages du personnel	Total
Au 31 décembre 2022				
Montant des obligations financées		329 219	118	329 337
Juste valeur des actifs de couverture		(350 105)	-	(350 105)
Excédent des obligations sur les actifs		**(20 886)**	**118**	**(20 768)**
Juste valeur des obligations non financées		5 687	68 443	74 130
Valeur nette au bilan		**(15 199)**	**68 561**	**53 362**
• **Actif**	**12,18-7**	**-**	**-**	**4 056**
• **Passif**	**18-7**	**-**	**-**	**57 419**

(en milliers d'euros)	Retraite	Autres avantages du personnel	Total
Au 31 décembre 2021			
Montant des obligations financées	440 798	-	440 798
Juste valeur des actifs de couverture	(457 514)	-	(457 514)
Excédent des obligations sur les actifs	**(16 716)**	**-**	**(16 716)**
Juste valeur des obligations non financées	6 482	85 851	92 334
Valeur nette au bilan	**(10 234)**	**85 851**	**75 618**
• **Actif**	**-**	**-**	**4 398**
• **Passif**	**-**	**-**	**80 016**

18-4 Coûts de la période

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Coûts des services rendus	7 462	6 866
Coûts des services passés (y compris les réductions de régime)	(6 688)	(561)
Liquidation	322	319
Frais financiers nets	2 130	1 460
TOTAL	**3 226**	**8 083**

18-5 Informations complémentaires

Actifs de couverture par nature

Au 31 décembre 2022 *(en milliers d'euros)*	Juste valeur des actifs du régime		Dont juste valeur avec un prix coté sur un marché actif	
Actions	63 926	18,3 %	63 926	18,3 %
Obligations et autres rendements à taux fixe	275 920	78,8 %	275 920	78,8 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 715	2,2 %	7 715	2,2 %
Biens immobiliers	483	0,1 %	483	0,1 %
Actifs détenus par des compagnies d'assurances	2 060	0,6 %	2 060	0,6 %
TOTAL	**350 105**	**100 %**	**350 105**	**100,0 %**

Au 31 décembre 2022 *(en milliers d'euros)*	Juste valeur des actifs du régime U.S.		Dont juste valeur avec un prix coté sur un marché actif U.S.	
Actions	50 740	18,0 %	50 740	18,0 %
Obligations et autres rendements à taux fixe	227 711	80,9 %	227 711	80,9 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 928	1,0 %	2 928	1,0 %
TOTAL	**281 379**	**100 %**	**281 379**	**100 %**

Au 31 décembre 2021 *(en milliers d'euros)*	Juste valeur des actifs du régime		Dont juste valeur avec un prix coté sur un marché actif	
Actions	105 635	23,1 %	105 635	23,1 %
Obligations et autres rendements à taux fixe	320 901	70,1 %	320 901	70,1 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 607	6,3 %	28 607	6,3 %
Biens immobiliers	467	0,1 %	467	0,1 %
Actifs détenus par des compagnies d'assurances	1 904	0,4 %	1 904	0,4 %
TOTAL	**457 514**	**100 %**	**457 514**	**100 %**

Au 31 décembre 2021 *(en milliers d'euros)*	Juste valeur des actifs du régime U.S.		Dont juste valeur avec un prix coté sur un marché actif U.S.	
Actions	63 333	17,0 %	63 333	17,0 %
Obligations et autres rendements à taux fixe	281 507	75,5 %	281 507	75,5 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 984	7,5 %	27 984	7,5 %
TOTAL	**372 824**	**100 %**	**372 824**	**100 %**

18-6 Hypothèses actuarielles des principaux pays

Les hypothèses actuarielles retenues dépendent des conditions économiques en vigueur dans chacun des pays concernés. Elles ont été ajustées en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et des statistiques de mortalité. Les hypothèses des plans constituant les principaux engagements sont présentées ci-dessous :

Au 31 décembre 2022	États-Unis	Royaume-Uni	France
Taux d'actualisation	5,22 %	4,70 %	3,75 %
Taux d'inflation	2,50 %	3,70 %	2,00 %
Taux de croissance des salaires	3,60 %	N/A	2,25 %
Maturité moyenne du plan *(en années)*	9,7	14,0	10,6

Au 31 décembre 2021	États-Unis	Royaume-Uni	France
Taux d'actualisation	2,74 %	1,90 %	0,90 %
Taux d'inflation	2,50 %	3,80 %	1,50 %
Taux de croissance des salaires	3,60 %	N/A	1,75 %
Maturité moyenne du plan *(en années)*	12,0	16,5	12,7

Les taux d'actualisation pour les régimes de retraite aux États-Unis et au Royaume-Uni ont été déterminés sur la base de la *Mercer Pension Discount Yield Curve* qui est construite selon les rendements des obligations d'entreprise notées AA. Pour les autres plans à l'international, les taux d'actualisation ont été déterminés selon les différents marchés des obligations d'entreprise notées AA ou plus.

Le taux d'actualisation pour la France est déterminé sur la base de l'index IBOXX AA 10+. Le taux mentionné pour la France est celui du plan principal (indemnités de fin de carrière).

Le taux mentionné pour les États-Unis est celui du plan principal, chaque plan américain étant évalué avec un taux d'actualisation spécifique (5,07 % à 5,22 %).

Sensibilité de l'obligation à un changement du taux d'actualisation

Selon les estimations du Groupe, une variation de +/- 1 % du taux d'actualisation entraînerait une variation des engagements de - 9,34 % et + 10,60 %, respectivement. Ladite variation n'aurait cependant pas d'incidence sur la dette nette totale du Groupe relative aux avantages du personnel, la variation des actifs de couverture pouvant compenser partiellement cet impact.

Sensibilité de l'obligation à un changement du taux d'inflation

Selon les estimations du Groupe, une variation de +/- 0,5 % du taux d'inflation entraînerait une variation respective des engagements sur les pays suivants de :

- + 0,02 % pour les États-Unis dans les deux scénarios ;
- + 3,39 % et - 3,33 % pour le Royaume-Uni.

Cette variation n'impacterait cependant pas en totalité la dette nette du Groupe relative aux avantages du personnel, la variation des actifs de couverture pouvant compenser partiellement cet impact.

Flux futurs de trésorerie

Le Groupe devrait payer 10,2 millions d'euros au titre des cotisations employeur pour 2023.

Le montant attendu des prestations totales à payer en milliers d'euros est :	
2023	32 656
2024	30 556
2025	30 740
2026	31 429
2027	30 632
Après 2027	157 988

18-7 Information par zone géographique

Au 31 décembre 2022 *(en milliers d'euros)*	Obligation		Actifs de couverture		Obligation nette	
Europe	25 485	6,3 %	9 326	2,7 %	16 159	30,3 %
Royaume-Uni	27 196	6,7 %	34 774	9,9 %	(7 578)	-14,2 %
Amérique du Nord	343 372	85,1 %	305 376	87,2 %	37,997	71,2%
Autres pays	7 415	1,8 %	629	0,2 %	6 786	12,7 %
TOTAL	**403 468**	**100 %**	**350 104**	**100 %**	**53 363**	**100 %**

Au 31 décembre 2021 *(en milliers d'euros)*	Obligation		Actifs de couverture		Obligation nette	
Europe	35 446	6,7 %	8 937	2,0 %	26 509	35,1 %
Royaume-Uni	43 286	8,1 %	46 313	10,1 %	(3 028)	- 4,0 %
Amérique du Nord	447 976	84,0 %	401 673	87,8 %	46 303	61,2 %
Autres pays	6 424	1,2 %	590	0,1 %	5 834	7,7 %
TOTAL	**533 132**	**100 %**	**457 513**	**100 %**	**75 619**	**100 %**

Pour les plans en Amérique du Nord et en Europe (essentiellement au Royaume-Uni), le niveau des actifs de couverture au 31 décembre 2022 est conforme aux engagements minimaux de couverture, légalement ou contractuellement définis.

NOTE 19 AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Dettes sociales	111 706	100 829
Autres dettes fiscales	9 641	5 942
Charges à payer – promotion de produits	87 419	105 465
Charges à payer – restructuration	8 563	5 780
Autres dettes courantes	74 825	75 185
AUTRES PASSIFS COURANTS	**292 154**	**293 201**

NOTE 20 COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Les renvois de (a) à (j) se réfèrent au tableau de flux de trésorerie Consolidé.

Au 31 décembre 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 416,3 millions d'euros et les découverts bancaires à 1,1 million d'euros.

Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation

Les flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation sur l'exercice 2022 s'élèvent à 300,0 millions d'euros, contre 280,6 millions d'euros en 2021.

Le Groupe enregistre en résultat financier des (gains)/pertes de change n'entraînant pas de flux de trésorerie et qui sont retraités dans le tableau de flux de trésorerie consolidé [(a)].

Il n'y a pas eu de cession d'immobilisations individuellement significative au cours de l'exercice 2022 [(b)].

Sur l'exercice 2021, la vente du siège de Clichy avait dégagé une plus-value de cession de 167,7 millions d'euros.

La cession de PIMACO avait, quant à elle, généré une plus-value de 3,0 millions d'euros [(b)].

Le besoin en fonds de roulement (cf. Note 14 pour la définition) a augmenté de 29,2 millions d'euros contre une augmentation de 19,9 millions au cours de l'exercice 2021. L'évolution en 2022 est principalement due à l'augmentation des stocks (impact négatif de l'inflation), partiellement compensée par une baisse des créances clients et une hausse des dettes fournisseurs [(c)].

En 2021, elle était liée à une augmentation des créances clients et des stocks en partie compensée par une augmentation des dettes fournisseurs.

Les versements au titre des avantages du personnel ont été principalement réalisés aux États-Unis et au Royaume-Uni [(d)].

Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement s'élèvent à - 172,5 millions d'euros en 2022, contre 57,6 millions d'euros en 2021.

Sur l'exercice 2022, il n'y a pas eu de cession d'immobilisations individuellement significative [(b)].

Sur l'exercice 2021, le siège de Clichy avait été vendu pour un montant net de 173,9 millions d'euros qui correspondait au prix de vente diminué des coûts associés à la cession et de l'impôt payé sur la plus-value pour 45,9 millions d'euros.

Sur l'exercice 2021, PIMACO avait été vendue pour un montant net de 4,6 millions d'euros qui correspondait au prix de vente perçu et aux différents ajustements de prix ultérieurs, diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie de l'entité cédée, des coûts associés à la cession et de l'impôt payé sur la plus-value.

Sur l'exercice 2022, BIC a décaissé 96,3 millions d'euros d'immobilisations corporelles et incorporelles (dont - 2,1 millions d'euros de variation de comptes fournisseurs d'immobilisations) [(e)] contre 74,9 millions d'euros en 2021 (dont + 6,0 millions d'euros de variation de comptes fournisseurs d'immobilisations).

Les acquisitions d'immobilisations corporelles ne comprennent pas les contrats de location-financement comptabilisés en contrepartie d'une dette financière, car ces transactions n'ont pas d'impact sur la trésorerie [(e)].

Les « Autres actifs financiers courants » correspondent à des placements de trésorerie non éligibles à la classification Trésorerie et équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. Il s'agit de parts d'OPCVM et de titres de créances négociables liquides sous deux jours [f].

Au cours de l'exercice 2022, des paiements ont été effectués relatifs [g] :

- à l'acquisition de Inkbox pour 58,2 millions d'euros correspondant au prix d'achat diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie de l'entité acquise ainsi que des coûts associés à l'acquisition ;
- à l'ajustement de prix de Djeep pour 0,8 million d'euros ;
- à la clause de complément de prix de Rocketbook pour 8,7 millions d'euros ;
- à l'acquisition de Tattly pour 2,7 millions d'euros ;
- à l'acquisition d'AMI pour 3,4 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2021, des paiements relatifs à la clause de complément de prix de Haco Kenya avaient été effectués pour 2,7 millions de dollars américains, à l'ajustement du prix de Rocketbook pour 2,2 millions de dollars américains et à l'ajustement du prix de Djeep pour 3 millions d'euros.

Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à - 175,2 millions d'euros en 2022 contre - 148,3 millions d'euros en 2021.

Les dividendes payés représentent les dividendes versés par SOCIÉTÉ BIC à ses actionnaires (cf. Note 21) [h].

Au cours de 2022, les remboursements nets des nouveaux emprunts s'élèvent à 5,0 millions d'euros contre 12,0 millions d'euros de remboursements nets en 2021 [i].

Sur l'exercice 2022, SOCIÉTÉ BIC a racheté 1 005 093 actions pour un total de 54,5 millions d'euros. Dans le cadre du contrat de liquidité, SOCIÉTÉ BIC a racheté 638 969 ctions pour un total de 36,5 millions d'euros, et vendu 652 247 actions pour un total de 37,2 millions d'euros [j].

Sur l'exercice 2021, SOCIÉTÉ BIC a racheté 717 928 actions pour un total de 39,2 millions d'euros. Dans le cadre du contrat de liquidité, SOCIÉTÉ BIC a racheté 564 989 actions pour un total de 29,2 millions d'euros, et vendu 566 079 actions pour un total de 29,6 millions d'euros.

NOTE 21 DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2021, un dividende ordinaire de 2,15 euros par action a été versé aux actionnaires le 1er juin 2022.

Au titre de l'exercice 2020, un dividende ordinaire de 1,80 euro par action a été versé aux actionnaires le 2 juin 2021.

Dividende prévisionnel

Le Conseil d'Administration, réuni le 14 février 2023, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra le 16 mai 2023, la distribution d'un dividende ordinaire de 2,56 euros par action au titre de l'exercice 2022.

NOTE 22 EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHÉ

22-1 Risque de contrepartie

Tous les instruments financiers sont mis en place avec des banques bénéficiant de notations de premier ordre d'agences internationales, et par conséquent le risque de contrepartie est très faible. La notation minimale de l'agence Standard & Poor's des principales contreparties bancaires est de A- sur le long terme, la fourchette de notation allant de A+ à A-.

Les décisions portant sur l'investissement des excédents de trésorerie font l'objet d'une étude de risque de contrepartie (des dépositaires et des conservateurs) rigoureuse. La majorité des titres en portefeuille au 31 décembre 2022 sont sur des supports de qualité investissement, dite *investment grade*. Le risque de contrepartie est jugé non significatif au 31 décembre 2022.

22-2 Risque de change

Cf. Note 24-2

22-3 Risque de taux

Cf. Note 24-3

22-4 Risque de liquidité

Le Groupe gère ses capitaux propres de manière à conserver une situation de trésorerie positive et disponible, afin de mener à bien sa stratégie de développement et/ou de croissance externe.

Les excédents et besoins de trésorerie du Groupe sont directement gérés par le Département Trésorerie, en suivant une politique prudente, qui vise à éviter tout risque de perte sur le capital, et à conserver une situation de liquidité satisfaisante.

Les excédents de trésorerie sont principalement investis dans des OPCVM monétaires, des titres de créance négociables (« TCN ») et des équivalents de trésorerie dont la volatilité est inférieure à 0,5 avec une durée de placement recommandée inférieure à trois mois.

La part plus structurelle de la trésorerie peut être investie sur des fonds dont l'horizon de placement peut être supérieur à six mois.

La valeur de marché des titres, dite *mark-to-market* est évaluée deux fois par mois par la Trésorerie Groupe et vise à maintenir une performance annuelle moyenne supérieure au taux ESTER capitalisé.

Au 31 décembre 2022, les excédents de liquidité totaux gérés par la Trésorerie Groupe totalisent 133,9 millions d'euros : 34 millions d'euros sont sur des comptes à terme en euros ou en dollars américains et 99,9 millions d'euros correspondant à des parts d'OPCVM monétaires en euro.

L'objectif de surperformance du taux Ester a été largement atteint sur l'exercice 2022.

Comme indiqué précédemment dans la Note 6, BIC a également réduit son risque de liquidité par la mise en place en 2020 d'une ligne de crédit confirmée de 200 millions d'euros pour une durée de trois ans, qui vient en sécurisation d'un programme de NeuCP de 200 millions d'euros également et dont les premières émissions ont eu lieu en septembre 2020. Au cours de l'année 2022, les émissions de NeuCP ont eu lieu régulièrement, en fonction des besoins d'exploitation, et la demande de NeuCP BIC reste soutenue. L'encours au 31 décembre 2022 est de 50 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Équivalents de trésorerie : valeurs mobilières de placement	253 317	209 285
Disponibilités	215 597	207 032
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, HORS DÉCOUVERTS BANCAIRES	**468 914**	**416 317**

22-5 Risque de crédit

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Créances clients brutes			
Non échues ou échues depuis moins de 60 jours		352 246	319 074
Échues depuis 60 à 90 jours		12 728	12 464
Échues depuis 90 à 120 jours		7 418	7 635
Échues depuis plus de 120 jours		34 185	35 114
Total créances clients brutes		**406 577**	**374 287**
Créances douteuses		14 515	17 119
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATION (A)		**421 092**	**391 406**
Dépréciation sur créances non échues ou échues depuis moins de 60 jours		(5 448)	(4 779)
Dépréciation sur créances échues depuis 60 à 90 jours		(482)	(1 394)
Dépréciation sur créances échues depuis 90 à 120 jours		(1 016)	(1 340)
Dépréciation sur créances échues depuis plus de 120 jours		(24 968)	(28 093)
Total dépréciation (B)		**(31 914)**	**(35 605)**
Dépréciation des créances sur clients identifiés		*(26 183)*	*(28 832)*
Dépréciation des créances calculée statistiquement		*(5 731)*	*(6 773)*
Autres créances (C)		**29 009**	**58 882**
CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES – NET (A)+(B)+(C)	**14**	**418 186**	**414 682**

22-6 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Catégories comptables et juste valeur des instruments financiers

Au 31 décembre 2022				Ventilation par catégorie d'instruments				
Postes du bilan *(en milliers d'euros)*	**Notes**	**Valeur au bilan**	**Juste valeur**	**Juste valeur par le compte de résultat**	**Instruments dérivés de couverture**	**Créances au coût amorti**	**Dettes au coût amorti**	**Juste valeur par capitaux propres**
Actifs financiers		**857 482**	**857 482**	**438 823**	**14 266**	**404 393**	**-**	**-**
Non courants								
• Instruments dérivés	24	3 464	3 464	-	3 464	-	-	-
• Prêt accordé à des partenaires externes	11	5 625	5 625	-	-	5 625	-	-
• Autres titres immobilisés		50	50	50	-	-	-	-
Courants								
• Clients et autres créances	14	414 682	414 682	15 915	-	398 767	-	-
• Instruments dérivés	24	10 802	10 802	-	10 802	-	-	-
• Autres actifs financiers courants		6 540	6 540	6 540	-	-	-	-
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	416 317	416 317	416 317	-	-	-	-
Passifs financiers		**318 944**	**318 944**	**8 734**	**9 721**	**-**	**300 489**	**-**
Non courants								
• Emprunts et dettes financières	16	42 839	42 839	-	-	-	42 839	-
• Instruments dérivés	24	237	237	-	237	-	-	-
• Clause d'*earn-out* Djeep		3 961	3 961	3 961	-	-	-	-
Courants								
• Emprunts et dettes financières	16	76 543	76 543	-	-	-	76 543	-
• Instruments dérivés	24	9 483	9 483	-	9 483	-	-	-
• Clause d'*earn-out* Rocketbook		4 773	4 773	4 773	-	-	-	-
• Fournisseurs et comptes rattachés	14	181 108	181 108	-	-	-	181 108	-

Au 31 décembre 2021				Ventilation par catégorie d'instruments				
Postes du bilan *(en milliers d'euros)*	**Notes**	**Valeur au bilan**	**Juste valeur**	**Juste valeur par le compte de résultat**	**Instruments dérivés de couverture**	**Créances au coût amorti**	**Dettes au coût amorti**	**Juste valeur par capitaux propres**
Actifs financiers		**888 902**	**888 902**	**268 307**	**1 756**	**618 840**	**-**	**-**
Non courants								
• Instruments dérivés	24	62	62	-	62	-	-	-
• Autres titres immobilisés		46	46	46	-	-	-	-
Courants								
• Clients et autres créances	14	418 186	418 186	14 943	-	403 243	-	-
• Instruments dérivés	24	1 694	1 694	-	1 694	-	-	-
• Autres actifs financiers courants		-	-	-	-		-	-
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	468 914	468 914	253 317	-	215 597	-	-
Passifs financiers		**276 432**	**276 432**	**13 696**	**13 513**	**-**	**249 223**	**-**
Non courants								
• Emprunts et dettes financières	16	23 782	23 782	-	-	-	23 782	-
• Instruments dérivés	24	14	14	-	14	-	-	-
• Clause d'*earn-out* Djeep		3 961	3 961	3 961	-	-	-	-
• Clause d'*earn-out* Rocketbook		3 512	3 512	3 512	-	-	-	-
Courants								
• Emprunts et dettes financières	16	76 287	76 287	-	-	-	76 287	-
• Instruments dérivés	24	13 499	13 499	-	13 499	-	-	-
• Clause d'*earn-out* Rocketbook		6 223	6 223	6 223	-	-	-	-
• Fournisseurs et comptes rattachés	14	149 154	149 154	-	-	-	149 154	-

Les méthodes de valorisation retenues pour les instruments financiers sont les suivantes :

- instruments financiers autres que les dérivés inscrits au bilan :

  Les valeurs comptables retenues sont des estimations raisonnables de leur valeur de marché à l'exception des valeurs mobilières de placement dont les valeurs comptables retenues sont déterminées sur la base des dernières valeurs liquidatives connues au 31 décembre 2022.
- instruments financiers dérivés :

  Les valeurs de marché sont soit celles des établissements financiers, soit ont été calculées par un tiers externe sur la base des derniers cours de clôture connus au 31 décembre 2022. Elles sont conformes aux rapports de valorisation fournis par les établissements financiers.

Méthode de valorisation à la juste valeur

Les tableaux ci-dessous présentent la méthode de valorisation à la juste valeur des instruments financiers, selon les trois niveaux suivants :

- niveau 1 (instrument coté sur un marché actif) : OPCVM monétaires et autres actifs financiers courants ;
- niveau 2 (évaluation faisant appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables) : dérivés – comptabilité de couverture ;
- niveau 3 (évaluation faisant appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données non observables) : aucun instrument de ce type n'est détenu au 31 décembre 2022.

	31 décembre 2022			
Catégories d'instruments *(en milliers d'euros)*	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Juste valeur par le compte de résultat – Actifs	231 791	231 791	-	-
Instruments dérivés de couverture – Actifs	14 266	-	14 266	-
Instruments dérivés de couverture – Passifs	9 721	-	9 721	-

22-7 Charges et produits nets par catégorie

Les charges et produits nets relatifs aux différentes catégories d'actifs et de passifs financiers ci-dessus sont les suivants :

Au 31 décembre 2022	Ventilation par catégorie d'instruments					
Nature de l'impact *(en milliers d'euros)*	**Total**	**Juste valeur par le compte de résultat**	**Instruments dérivés de couverture**	**Créances au coût amorti**	**Dettes au coût amorti**	**Juste valeur par capitaux propres**
Produit/(charge) d'intérêts	1 836	2 694	-	7 735	(8 594)	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-	-	-
Effet de change	(3 368)	-	-	-	(3 368)	-
Dépréciation nette	(3 691)	-	-	-	(3 691)	-
TOTAL	**(5 223)**	**2 694**	**-**	**7 735**	**(15 653)**	**-**

Au 31 décembre 2021	Ventilation par catégorie d'instruments					
Nature de l'impact *(en milliers d'euros)*	**Total**	**Juste valeur par le compte de résultat**	**Instruments dérivés de couverture**	**Créances au coût amorti**	**Dettes au coût amorti**	**Juste valeur par capitaux propres**
Produit/(charge) d'intérêts	(27)	965	-	2 743	(3 736)	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-	-	-
Effet de change	(16 548)	-	-	-	(16 548)	-
Dépréciation nette	(864)	-	-	-	(864)	-
TOTAL	**(17 439)**	**965**	**-**	**2 743**	**(21 148)**	**-**

NOTE 23 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le Groupe attribue à certains membres du personnel des actions gratuites avec ou sans condition de performance, des options de souscription d'actions et des options d'achat d'actions en contrepartie des services rendus par ces salariés. Ces transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instrument de capitaux propres sont évaluées à la juste valeur (hors effets des conditions d'acquisition autres que les conditions de marché) à la date d'attribution. La juste valeur déterminée à la date d'acquisition est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits, sur la base du nombre d'actions que le Groupe s'attend à devoir émettre, ajusté des effets des conditions d'acquisition des droits autres que les conditions de marché.

La juste valeur est évaluée en utilisant la méthode présentée ci-dessous. La durée de vie attendue utilisée dans le modèle a été ajustée, sur la base des estimations de la Direction, des effets de non-transférabilité, des restrictions de conditions d'exercice et d'informations sur le comportement d'exercice des membres du personnel.

Les paiements fondés sur des actions sont comptabilisés en charges de personnel (cf. *Note 4 – Charges d'exploitation*, au poste « Coûts salariaux » et dans les lignes du compte de résultat présenté par fonction).

23-1 Attribution d'actions gratuites sous conditions de performance

Depuis 2005, usant de la faculté offerte lors des Assemblées Générales successives, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, d'instaurer une politique d'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance à trois ans.

Les actions sont attribuées par SOCIÉTÉ BIC et sont remises aux bénéficiaires présents à la date d'acquisition définitive des droits.

La juste valeur des actions gratuites correspond au cours de l'action à la date d'attribution ajustée de la valeur actualisée des dividendes potentiels futurs.

Les plans en cours prévoient l'attribution d'actions déjà existantes.

	Plan n° 15	Plan n° 16	Plan n° 17	P2022
Date de l'Assemblée Générale	16 mai 2018	20 mai 2020	20 mai 2020	19 mai 2021
Date du Conseil d'Administration	12 février 2019	11 février 2020	16 février 2021	15 février 2022
Attribution	P	P	P	P
Nombre de bénéficiaires	497	501	158	172
Nombre d'attributions gratuites d'actions	162 025	234 118	244 181	240 156
Date d'acquisition définitive des droits	12 février 2022	31 mars 2023	31 mars 2024	31 mars 2025
Nombre d'actions définitivement acquises au 31 décembre 2022 et remises ou à remettre aux bénéficiaires par SOCIÉTÉ BIC	52 573	-	-	-
Date de remise effective des actions par SOCIÉTÉ BIC aux bénéficiaires français ou étrangers	12 février 2022	31 mars 2023	31 mars 2024	31 mars 2025
Nombre d'actions gratuites attribuées, caduques au 31 décembre 2022 [(a)]	109 452	62 226	53 308	8 731
Nombre d'attributions gratuites d'actions en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2022	-	171 892	190 873	231 425

(a) Ces attributions gratuites d'actions sont devenues caduques suite au départ de leurs bénéficiaires ou à la non-réalisation d'une partie des conditions de performance.
P = Principale.
S = Secondaire.

Estimation de la juste valeur des actions attribuées et impact sur le compte de résultat

	Juste valeur unitaire des plans *(en euros)*		Charge/(Produit) passé(e) en compte de résultat *(en milliers d'euros)*	
Plan d'attribution gratuite d'actions	**Attribution principale**	**Attribution secondaire**	**31 décembre 2021**	**31 décembre 2022**
16 mai 2018	77	N/A	789	-
12 février 2019	81,14	N/A	974	574
11 février 2020	58,30	N/A	2 839	3 228
16 février 2021	42,93	N/A	2 305	2 295
15 février 2022	42,57	N/A	-	2 454
TOTAL			**6 907**	**8 552**

La juste valeur des actions gratuites correspond au cours de l'action à la date d'attribution ajustée de la valeur actualisée des dividendes potentiels futurs.

23-2 Attribution d'actions gratuites sans condition de performance

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place une politique d'attribution gratuite d'actions sans condition de performance, récompensant les employés sélectionnés par le Comité de Direction et les contributeurs clés de l'année. La période d'acquisition est de trois ans et un mois révolu.

Le 26 octobre 2021, le Conseil d'Administration a approuvé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, un plan d'attribution d'actions gratuites sans condition de performance à tous les salariés du Groupe : le plan *Sharing Horizon*. Ces actions seront livrées aux collaborateurs toujours présents dans les effectifs à la fin de la période de deux ans d'acquisition des droits.

Les actions sont attribuées par SOCIÉTÉ BIC et sont remises aux bénéficiaires présents à la date d'acquisition définitive des droits, soit deux ans dans le cadre du plan d'actionnariat *Sharing Horizon* ou trois ans dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites sans conditions de performance.

Les plans en cours prévoient l'attribution d'actions déjà existantes.

	Plan n° F8	Plan n° F9	Plan n° F10	*Sharing Horizon*	S2022
Date de l'Assemblée Générale	16 mai 2018	20 mai 2020	20 mai 2020	19 mai 2021	19 mai 2021
Date du Conseil d'Administration	12 février 2019	11 février 2020	16 février 2021	26 octobre 2021	15 février 2022
Nombre de bénéficiaires	238	242	660	11 944	743
Nombre d'attributions gratuites d'actions	17 550	30 613	137 322	59 720	118 947
Date d'acquisition définitive des droits	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2024	26 octobre 2023	31 mars 2025
Nombre d'actions définitivement acquises au 31 décembre 2022	10 950	-	170	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées, caduques au 31 décembre 2022 [(a)]	6 600	5 808	21 257	8 520	7 638
Nombre d'attributions gratuites d'actions en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2022	-	24 805	115 895	51 200	111 309

(a) Ces attributions gratuites d'actions sont devenues caduques suite au départ de leurs bénéficiaires.

Estimation de la juste valeur des actions attribuées et impact sur le compte de résultat

	Juste valeur unitaire des plans – modèle binomial *(en euros)*	**Charge/(Produit) passé(e) en compte de résultat** *(en milliers d'euros)*	
Plan d'attribution d'actions gratuites		**31 décembre 2021**	**31 décembre 2022**
16 mai 2018	76,78	127	-
12 février 2019	81,14	319	(90)
11 février 2020	58,30	475	417
16 février 2021	42.93	1 315	1 482
26 octobre 2021	46.72	227	1 121
15 février 2022	42,57	-	1 182
TOTAL		**2 463**	**4 112**

Au 31 décembre 2022, la juste valeur totale d'instruments et actions attribués s'élève à 14,7 millions d'euros.

23-3 Attribution d'options de souscription d'actions avec conditions de performance

En 2021, sur recommandation du Comité des Rémunération, et après approbation de l'Assemblé Générale, le Conseil d'Administration a décidé d'une attribution unique d'options d'achat avec conditions de performance à un nombre restreint de cadres dirigeants du Groupe. Les options portent sur des actions déjà existantes, avec une période d'acquisition des droits de 5 ans, soumis à des conditions de performance et de présence sur la même durée.

Détail	Plan *Achieving Horizon* (options d'achat)	
Date de l'Assemblée Générale	19 mai 2021	19 mai 2021
Date du Conseil d'Administration	19 mai 2021	9 décembre 2021
Nombre de bénéficiaires	14	2
Nombre d'options de souscription	1 224 500	170 000
Première date d'exercice de l'option	28 février 2026	28 février 2026
Prix d'exercice (en euros) [(a)]	65	65
Nombre d'options exercées au 31 décembre 2022	-	-
Options de souscription d'actions caduques au 31 décembre 2022	75 000	-
Options de souscription d'actions restantes au 31 décembre 2022	1 149 500	170 000

(a) Aucun rabais n'a été consenti sur le prix.

Hypothèses retenues pour l'évaluation de la juste valeur des plans d'option de souscription d'actions selon le modèle Black & Scholes

	Plan *Achieving Horizon* (options d'achat)
Volatilité attendue	25,6 %
Taux sans risque	0,0 %
Taux de dividende attendu	3,5 %
Durée de vie théorique en années	5

NOTE 24 INSTRUMENTS FINANCIERS

Principes comptables

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan du Groupe lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

a) Créances clients

Voir Note 14.

b) Titres de placement

En application de la norme IFRS 9 – Instruments dérivés, les titres de placement sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques de l'instrument et de l'objectif de gestion suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif. Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si cet actif a été transféré.

1. Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat sont principalement les actifs financiers pour lesquels les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Cette catégorie comprend principalement les OPCVM et placements de trésorerie dont la gestion et la performance sont fondées sur la juste valeur.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée au compte de résultat consolidé. Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le résultat correspondent aux produits d'intérêts, dividendes et variation de juste valeur.

2. Les actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti si leur détention s'inscrit dans un modèle de gestion visant l'encaissement de flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du TIE. Les provisions sont enregistrées en compte de résultat consolidé.

Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et provisions.

3. Les actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur *via* les autres éléments du résultat global si leur détention s'inscrit dans un modèle économique visant à la fois la perception de flux de trésorerie contractuels, correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et la vente d'actifs financiers.

Cette catégorie comprend les titres de dette qui respectent les caractéristiques des flux contractuels et le modèle de gestion énoncé ci-dessus, ainsi que les actions à la juste valeur par capitaux propres sur option.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments du marché monétaire. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. L'application de la norme IAS 7 conduit à exclure du champ d'éligibilité des « Équivalents de trésorerie » les OPCVM de trésorerie dont la volatilité historique au cours des 12 derniers mois est supérieure à 0,50 %. Ceux-ci sont désormais classés en « Autres actifs financiers courants »

d) Passifs financiers et capitaux propres

Les passifs financiers et instruments de capitaux propres émis par le Groupe sont classés selon la substance de l'accord contractuel et selon les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres. Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs du Groupe après déduction de tous ses passifs. Les méthodes comptables applicables aux passifs financiers et instruments de capitaux propres sont présentées ci-après.

e) Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires et les découverts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont ensuite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les différences entre les montants reçus (nets des coûts directs d'émission) et les montants dus lors du règlement ou du remboursement sont amortis en résultat sur la durée de l'emprunt selon cette méthode.

f) Dettes fournisseurs

Voir Note 14.

g) Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres émis par la société mère sont comptabilisés au montant reçu, net des frais directs d'émission.

h) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les activités du Groupe l'exposent à des risques financiers de change sur les cours des monnaies étrangères et sur les taux d'intérêt.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (contrats de change à terme de gré à gré et options de change) pour couvrir ses risques liés aux fluctuations des monnaies étrangères sur certains engagements fermes et transactions prévues, une technique que le Groupe désigne comme la couverture de flux de trésorerie.

L'utilisation d'instruments dérivés est conditionnée par les politiques du Groupe approuvées par le Conseil d'Administration, qui prévoient des méthodes écrites sur l'utilisation des dérivés en conformité avec les stratégies de gestion du risque. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Évaluation et présentation

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement au coût (juste valeur de la contrepartie reçue) à la date du contrat et sont réévalués à leur juste valeur aux dates de clôture ultérieures. Ils sont présentés au bilan en actif et/ou passif courant pour la part à moins d'un an et en actif et/ou passif non courant pour la part à plus d'un an.

La juste valeur des contrats de change à terme de gré à gré et la juste valeur des *swaps* de devises sont déterminées par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture.

La juste valeur des options de change est reprise des rapports de valorisation fournis par les établissements financiers et est déterminée en utilisant les courbes des taux d'intérêt, les taux de change, ainsi que la volatilité de chacune des devises concernées.

Le risque de contrepartie a été mesuré au regard de la norme IFRS 13 – Évaluation à la juste valeur, et n'est pas significatif.

Comptabilisation des opérations de couverture

Lorsque les dérivés sont désignés comme éléments de couverture, leur traitement varie selon qu'ils sont désignés comme :

- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé à l'étranger.

Le Groupe identifie clairement l'élément de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Par la suite, cette documentation est actualisée, permettant ainsi de démontrer l'efficacité de la couverture désignée.

La comptabilité de couverture se traduit par des méthodes spécifiques d'évaluation et de comptabilisation selon la catégorie de couverture concernée :

- **couverture de flux de trésorerie** : l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. La contrepartie de cette réévaluation est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés au compte de résultat lorsque l'élément couvert impacte ce dernier.

Si la couverture de flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue débouche sur la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, alors au moment où l'actif ou le passif est reconnu, le profit ou la perte associé(e) au dérivé qui avait été précédemment comptabilisé en capitaux propres est inclus dans la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif non financier.

Pour les instruments dérivés de change, les variations de valeur temps des options et les variations de report/déport sont également enregistrées dans les autres éléments du résultat global.

Pour les couvertures ne débouchant pas sur la comptabilisation d'un actif ou d'un passif, les montants transférés en capitaux propres sont alors comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé, ou lorsque la couverture ne satisfait plus aux critères permettant d'appliquer une comptabilité de couverture. Dans ce cas, le profit ou la perte cumulé(e) dégagé(e) sur l'instrument de couverture, qui avait été initialement comptabilisé directement en capitaux propres alors que la couverture était efficace, doit être maintenu séparément en capitaux propres tant que la transaction prévue ne s'est pas produite.

Le Groupe ne recourt plus à la comptabilité de couverture lorsque l'engagement ou la transaction prévu(e) n'est plus susceptible de se produire. Dans ce cas, tout résultat net cumulé correspondant, qui avait été comptabilisé directement en capitaux propres, est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ;

- **couverture d'investissement net réalisé à l'étranger** : l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la variation de juste valeur attribuable au risque de change couvert est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont repris au compte de résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

Les instruments dérivés incorporés relatifs à d'autres instruments financiers ou des contrats hôtes autres que financiers sont traités comme des dérivés séparés lorsque les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte et que l'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur avec enregistrement des variations de la juste valeur en résultat net. Aucun contrat de ce type n'a été réalisé par le Groupe au titre des trois dernières années.

i) Niveau de juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés en trois niveaux de juste valeur (norme IFRS 13) :

- niveau 1 : instrument coté sur un marché actif pour des actifs et des passifs identiques ;
- niveau 2 : instrument dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant, de manière directe ou indirecte, sur des données de marché observables qui ne sont pas des cotations de type niveau 1 ;
- niveau 3 : instrument dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données non observables.

24-1 Dérivés et comptabilité de couverture

La gestion des risques financiers est principalement concentrée au niveau de SOCIÉTÉ BIC et gérée et/ou coordonnée par la Trésorerie Groupe.

Ce département n'est pas constitué en centre de profit.

La Trésorerie Groupe est en contact permanent avec les filiales et recueille tout au long de l'année les informations qui permettent d'identifier, de suivre et de piloter la gestion des risques.

En matière de risque de change, la politique du Groupe consiste à couvrir l'exposition nette par devise sur une base annuelle. Les positions acheteuses et vendeuses sont agrégées et le nominal net déterminé fait l'objet de couvertures sur le marché.

En fonction de l'évolution du marché des changes, la Trésorerie Groupe peut accélérer le rythme de couverture afin de profiter de tendances favorables ou au contraire le ralentir pour ne pas figer trop tôt un taux de change. L'ensemble des positions est suivi en permanence et en temps réel par la Trésorerie Groupe qui dispose des systèmes d'information nécessaires. Une mise à jour de toutes les positions est communiquée à l'équipe de Direction chaque mois, détaillée par devise, par produit (contrats à terme, options, etc.) et par objet (couverture de flux commerciaux ou d'investissements nets).

En présence de contraintes locales qui ne permettent pas une complète centralisation aux meilleures conditions pour BIC, les couvertures sont réalisées localement sous le strict contrôle de la Trésorerie Groupe.

24-2 Risque de change

Pour gérer son risque de change, le Groupe recourt aux contrats de change à terme, *swaps* de devises et produits optionnels. Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des couvertures dans la mesure où ils sont identifiés comme tels. Ces couvertures peuvent concerner l'investissement net du Groupe dans certaines entités étrangères, des créances ou des dettes en devises ou des budgets en devises.

La Trésorerie Groupe étant centralisée, SOCIÉTÉ BIC détient des comptes courants avec ses principales filiales. Une partie des soldes créditeurs en devises sont échangés contre l'euro et viennent alimenter la liquidité euro du Groupe. Cette liquidité, habituellement investie en OPCVM monétaires et autres produits de placements court terme était en partie conservée en position de trésorerie sur nos comptes bancaires. En effet, compte tenu du contexte de taux négatifs en zone euro qui a prévalu pendant une grande partie de l'année 2022, la quasi-totalité des produits de placement court terme ont généré des performances négatives. SOCIÉTÉ BIC ne faisait pas l'objet de l'application d'intérêts négatifs sur ses excédents de trésorerie en euros *via* son *pool* bancaire, la conservation en compte s'avèrait donc pertinente.

Au 31 décembre 2022, toutes les liquidités excédentaires sont investies dans des instruments à court terme purement monétaires.

Par ailleurs, la liquidité en dollars américains qui participait de l'activité de *swaps* court terme est maintenant conservée en dollars américains et investie comme telle sur des produits de placement court terme directement libellés en dollars américains. Par conséquent, nous profitons directement de la hausse significative des taux d'intérêt liés au dollar américain.

Chaque jour, la Trésorerie Groupe ajuste la position de liquidité des comptes courants, hors dollars américains, grâce aux *swaps* de devises réalisés sur le marché. Cette gestion spécifique, si elle utilise des produits de change, ne peut pas être considérée comme une gestion de risque de change à part entière car les soldes bancaires ne sont jamais convertis définitivement. Il ne s'agit que d'une gestion de liquidité en devises *via* laquelle SOCIÉTÉ BIC optimise son financement.

24-3 Risque de taux

Au 31 décembre 2022, l'encours de 50 millions d'euros d'émission de NeuCP était la seule dette significative. Cette dette moyenne à deux mois ne fait pas l'objet d'une couverture.

L'exposition aux taux d'intérêt sur les emprunts est très limitée. Tous les besoins de financement locaux sont directement indexés sur une base de taux variables. La survenance de ces positions emprunteuses est non significative et trop ponctuelle pour générer un besoin de couverture pertinent.

24-4 Impact des couvertures des risques de change et de taux dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022

Les montants suivants ont été comptabilisés à la juste valeur des instruments dérivés au 31 décembre 2022 *(en milliers d'euros)* :

Instruments dérivés et réévaluation	Qualification de la couverture/ risque couvert	Résultat financier – impact avant impôt – Note 5	Résultat d'exploitation – Note 3	Autres éléments du résultat global avant impôt [a]	Actifs courants [b]	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants
Impact de la réévaluation des instruments de couverture								
Flux commerciaux	Flux de trésorerie/ risque de change	148	2 430	10 083	10 496	3 464	(7 668)	(237)
Dividendes	Investissement net/ risque de change	-	-	1 644	-	-	(1 435)	-
Sous-total (1)		**148**	**2 430**	**11 727**	**10 496**	**3 464**	**(9 102)**	**(237)**
Impact de la réévaluation des *swaps* de devises adossés aux positions de trésorerie en devises	À la juste valeur par le compte de résultat/ risque de change	(151)	-	-	306	-	(381)	-
Sous-total (2)		**(151)**	**-**	**-**	**306**	**-**	**(381)**	**-**
TOTAL (1) + (2)		**(3)**	**2 430**	**11 727**	**10 802**	**3 464**	**(9 483)**	**(237)**

(a) Il s'agit de la valeur de marché des instruments de couverture en portefeuille à fin décembre 2022 retraitée au titre de la reprise de la valeur de marché des instruments de couverture en portefeuille au 31 décembre 2021.
(b) Y compris des options détenues par SOCIÉTÉ BIC non encore exercées représentant un actif courant de 415 milliers d'euros.

24-5 Impact des couvertures des risques de change et de taux dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021

Les montants suivants ont été comptabilisés à la juste valeur des instruments dérivés au 31 décembre 2021 *(en milliers d'euros)* :

Instruments dérivés et réévaluation	Qualification de la couverture/ risque couvert	Résultat financier – impact avant impôt – Note 5	Résultat d'exploitation – Note 3	Autres éléments du résultat global avant impôt [a]	Actifs courants [b]	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants
Impact de la réévaluation des instruments de couverture								
Flux commerciaux	Flux de trésorerie/ risque de change	(268)	(6 855)	(23 002)	1 298	62	(10 304)	(14)
Dividendes	Investissement net/ risque de change	-	-	(3 540)	-	-	(2 876)	-
Sous-total (1)		**(268)**	**(6 855)**	**(26 542)**	**1 298**	**62**	**(13 180)**	**(14)**
Impact de la réévaluation des *swaps* de devises adossés aux positions de trésorerie en devises	À la juste valeur par le compte de résultat/ risque de change	(16)	-	-	396	-	(319)	-
Sous-total (2)		**(16)**	**-**	**-**	**396**	**-**	**(319)**	**-**
TOTAL (1) + (2)		**(285)**	**(6 855)**	**(26 542)**	**1 694**	**62**	**(13 499)**	**(14)**

(a) Il s'agit de la valeur de marché des instruments de couverture en portefeuille à fin décembre 2021 retraitée au titre de la reprise de la valeur de marché des instruments de couverture en portefeuille au 31 décembre 2020.
(b) Y compris des options détenues par SOCIÉTÉ BIC non encore exercées représentant un actif courant de 267 milliers d'euros.

24-6 Portefeuille des couvertures des risques de change au 31 décembre 2022

Pour couvrir ses flux de trésorerie futurs, BIC dispose des positions de couverture suivantes au 31 décembre 2022 :

Maturité	Devise couverte	Termes	Devise	Achat d'options	Vente d'options	Devise
2023	USD/EUR	372 944 000	USD	2 500 000	5 000 000	USD
	USD/CAD	12 000 000	USD	6 000 000	9 000 000	USD
	USD/AUD	3 751 000	USD	1 000 000	1 500 000	USD
	GBP/EUR	13 000 000	GBP	4 000 000	6 000 000	GBP
	AUD/EUR	26 000 000	AUD	2 000 000	3 000 000	AUD
	CHF/EUR	5 754 000	CHF	1 000 000	1 000 000	CHF
	EUR/MXN	4 500 000	EUR	-	-	-
	JPY/EUR	1 300 000 000	JPY	100 000 000	200 000 000	JPY
	CAD/EUR	20 314 000	CAD	-	-	-
	NZD/EUR	442 000	NZD	6 000 000	7 000 000	NZD
	PLN/EUR	-	PLN	10 000 000	15 000 000	PLN
	RON/EUR	16 000 000	RON	-	-	-
	SEK/EUR	25 000 000	SEK	5 000 000	7 000 000	SEK
	USD/NZD	500 000	USD	500 000	1 000 000	USD
2024	CHF/EUR	3 000 000	CHF	-	-	-
	CAD/EUR	1 000 000	CAD	-	-	-
	JPY/EUR	150 000 000	JPY			
	USD/EUR	62 500 000	USD	-	-	-
2025	CHF/EUR	2 000 000	CHF	-	-	-

Au 31 décembre 2022, s'agissant des besoins de l'année 2023, la parité EUR/USD est la plus exposée, à concurrence de 380 millions de dollars américains. Cette exposition est couverte à plus de 95% au 31 décembre 2022 et les flux de trésorerie correspondants seront réalisés au cours de l'exercice 2023.

La sensibilité du résultat et des capitaux propres à une variation de +/- 1 % de l'EUR/USD sur les éléments au bilan au 31 décembre 2022, telle que définie par la norme IFRS 7, n'est pas jugée significative pour le Groupe.

Au 31 décembre 2021, s'agissant des besoins de l'année 2022, la parité EUR/USD était la plus exposée, à concurrence de 350 millions de dollars américains. Cette exposition était couverte à 90 % au 31 décembre 2021 et les flux de trésorerie correspondants se sont réalisés au cours de l'exercice 2022.

24-7 Principaux éléments du bilan déclarés en devises étrangères

En ce qui concerne les éléments du bilan, la pondération des différentes devises est la suivante au 31 décembre 2022 (pour les principaux agrégats) :

(en milliers d'euros)	**Total**	**EUR**	**USD convertis EUR**	**BRL convertis EUR**	**MXN convertis EUR**	**INR convertis EUR**	**Autres**
Immobilisations corporelles nettes	612 395	376 695	79 737	49 262	44 339	14 343	48 020
Goodwill nets	297 610	108 034	160 993	1	-	-	28 582
Trésorerie et équivalents de trésorerie (hors découverts bancaires)	416 318	155 722	98 593	44 698	25 257	510	91 538
Provision au titre des avantages du personnel	(57 419)	(14 387)	(42 454)	-	(4 858)	(831)	5 111

NOTE 25 RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 24, le Groupe a considéré les parties liées ci-dessous :

- l'ensemble des sociétés consolidées (cf. Note 28) ;
- l'ensemble des membres du Conseil d'Administration (cf. *Gouvernement d'entreprise – § 4.1.3.3 Mandats et fonctions exercés par la Direction Générale et des Administrate au 31 décembre 2022*) ainsi que leur famille proche ;
- l'ensemble des sociétés dans lesquelles un membre du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif détient un droit de vote significatif.

25-1 Sociétés consolidées en intégration globale

Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation.

25-2 Membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif

L'ensemble des transactions conclues sur l'exercice 2022 avec les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Exécutif sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	**Charges**
Avantages à court terme	9 945
Avantages postérieurs à l'emploi	59
Autres avantages à long terme	97
Indemnités de fin de contrat de travail	-
Paiements fondés sur des actions	4 168
TOTAL DES TRANSACTIONS	**14 269**

Les rémunérations perçues par les Administrateurs n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus et sont présentées dans la partie *Gouvernement d'entreprise – § 4.2. Rémunération des mandataires sociaux.*

25-3 Sociétés dans lesquelles un membre du Comité Exécutif ou du Conseil d'Administration détient un droit de vote significatif

Aucune partie liée de ce type n'a été identifiée au 31 décembre 2022.

NOTE 26 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant des avals, cautions et garanties représente les engagements du Groupe. Tous les engagements significatifs y figurent.
Il n'existe pas de nantissement d'actif ou d'actions inscrites au nominatif pur.

26-1 Avals, cautions et garanties reçues

	Échéances			31 décembre 2022	31 décembre 2021
(en milliers d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans		
Lignes de crédit confirmées	202 720	288	7 909	210 917	15 204
TOTAL	**202 720**	**288**	**7 909**	**210 917**	**15 204**

Au 31 décembre 2022, les garanties de lignes de crédit concernent principalement SOCIÉTÉ BIC pour le R.C.F. de 200 millions et ses filiales en Inde et en Turquie pour un montant de 10,6 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, les garanties de lignes de crédit concernent principalement les filiales du Groupe au Kenya, en Inde et en Turquie pour un montant de 14,9 millions d'euros.

26-2 Avals, cautions et garanties données

	Échéances			31 décembre 2022	31 décembre 2021
(en milliers d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans		
Garanties commerciales	-	63	-	63	63
Engagements de location simple	-	-	320	320	320
Avals et cautions	150	20 529	220	20 899	21 090
Autres garanties et engagements	350	5 177	-	5 527	7 969
TOTAL	**500**	**25 769**	**540**	**26 809**	**29 443**

26-3 Contrats de location

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Loyers de location simple reconnus en charge sur l'exercice (ne rentrant pas dans le champ de la norme IFRS 16)	535	784

À la date du bilan, les engagements non réglés du Groupe au titre de contrats de location ne rentrant pas dans le champ de la norme IFRS 16 arrivaient à échéance comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
À moins d'un an	796	856
Entre la 2e et la 5e année incluse	1 264	14
À plus de 5 ans	40	-
TOTAL	**2 100**	**870**

NOTE 27 PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2022, SOCIÉTÉ BIC et ses filiales n'ont pas connaissance de passifs éventuels.

Les passifs éventuels sont définis par la norme IAS 37 comme étant :

- soit des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ;
- soit des obligations actuelles résultant d'événements passés mais qui ne sont pas comptabilisées parce que :
  - il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations, ou
  - le montant des obligations ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

NOTE 28 FILIALES CONSOLIDÉES

Toutes les sociétés détenues à plus de 50 % sont consolidées.

Les principales sociétés opérationnelles au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

Dénomination de la filiale	Lieu de constitution (ou d'immatriculation) et d'implantation	Principales sociétés détentrices	% de participation (directe ou indirecte)	Activité principale
Filiales consolidées par intégration globale				
FRANCE				
BIC Assemblage SARL	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Prestations de services
BIC Services SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Prestations de services
BIMA 83 SASU	Clichy/Cernay	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Production de biens de consommation
Société du Briquet Jetable 75 – « B.J. 75 » SASU	Clichy/Redon	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Production de biens de consommation
DAPE 74 Distribution SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
Électro-Centre SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Production de biens de consommation
BIC Technologies SA	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	99.9%	Production d'équipements industriels
BIC Rasoirs SASU	Verberie	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Production de biens de consommation
BIC Conté SASU	Samer	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Production de biens de consommation
BIC Graphic France SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC Écriture 2000 SASU	Clichy/Montévrain	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Production de biens de consommation
BIC Éducation SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Production et distribution de solutions informatiques
Société Immobilière Valiton Gesnouin SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Immobilier
Société Immobilière BIC Clichy SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Immobilier
BIC International Development SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Prestations de services
Sibjet Technologies SNC	Guidel	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Production de biens de consommation
Djeep SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
Advanced Magnetic Interaction, AMI SASU (Acquise le 10 août 2022)	Grenoble	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Production de biens de consommation
EUROPE				
BIC Deutschland GmbH & Co. OHG	Allemagne	BIC Erzeugnisse GmbH BIC Verwaltungs GmbH	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC Erzeugnisse GmbH	Allemagne	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Société holding
BiC Verwaltungs-GmbH	Allemagne	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Société holding
BIC GmbH	Allemagne	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Société holding
Mondial Office Verwaltungs-und Vertriebsgesellschaft mit beschränkter Haftung	Allemagne	BIC Deutschland GmbH & Co.	100.0%	Société holding

Dénomination de la filiale	Lieu de constitution (ou d'immatriculation) et d'implantation	Principales sociétés détentrices	% de participation (directe ou indirecte)	Activité principale
BIC (Austria) Vertriebsgesellschaft m.b.h	Autriche	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC Belgium SA	Belgique	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC Iberia SAU	Espagne	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Production et distribution de biens de consommation
BIC Graphic Europe SA	Espagne	BIC Iberia SAU Société BIC SA	100.0%	Production et distribution de biens de consommation
Norwood Promotional Products Europe S.L.U	Espagne	BIC Graphic Europe SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC Violex Single Member SA - Grèce	Grèce	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Production et distribution de biens de consommation
BIC (Ireland) Limited	Irlande	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC Italia S.P.A	Italie	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC Netherlands B.V.	Pays-Bas	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC Polska SP ZOO	Pologne	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC Portugal SA	Portugal	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommations
BIC (Romania) Marketing & Distribution SRL	Roumanie	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommations
BIC UK Limited	Royaume-Uni	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC Slovakia s.r.o.	Slovaquie	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC CIS	Russie	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC Nordic AB	Suède	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
SOCIÉTÉ BIC (Suisse) SA	Suisse	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC Pazarlama Limited sirketi	Turquie	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC Ukraine CA	Ukraine	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC Services Sofia EOOD	Bulgarie	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Prestations de services
RBTGN21, S.L.U.	Espagne	BIC Iberia SAU	100.0%	Production d'équipements industriels
AMERIQUE DU NORD				
BIC Inc.	Canada	BIC CORPORATION	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC CORPORATION	États-Unis	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Société holding
BIC USA Inc.	États-Unis	BIC CORPORATION	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC Consumer Products Manufacturing Co. Inc.	États-Unis	BIC USA Inc.	100.0%	Production de biens de consommation
Wite-Out Products Inc.	États-Unis – Delaware	BIC CORPORATION	100.0%	Société holding
Furtuna Holding Co. Limited.	Îles Vierges Britaniques	BIC CORPORATION	100.0%	Société holding
SLS Insurance Company	États-Unis	BIC CORPORATION	100.0%	Société d'assurance
Rocket Innovations, Inc.	États-Unis – Delaware	BIC CORPORATION	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC International Co.	États-Unis	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Prestations de services
Wite-Out Products Inc.	États-Unis – Marinland	Wite-Out Products Inc. – Delaware	100.0%	Distribution de biens de consommation
SWISS MISS SHOP LLC (Acquise en juillet 2022)	États-Unis	BIC CORPORATION	100.0%	Distribution de biens de consommation
Inkbox Ink Incorporated (Intégrée en février 2022)	Canada	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
Inkbox Ink America (Intégrée en février 2022)	États-Unis	Inkbox Ink Incorporated	100.0%	Distribution de biens de consommation
OCÉANIE				
BIC Australia Pty. Ltd.	Australie	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC (NZ) Limited	Nouvelle-Zélande	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Production et distribution de biens de consommation

Dénomination de la filiale	Lieu de constitution (ou d'immatriculation) et d'implantation	Principales sociétés détentrices	% de participation (directe ou indirecte)	Activité principale
AMÉRIQUE LATINE				
BIC Argentina S.A	Argentine	SOCIÉTÉ BIC SA BIC Assemblage SARL	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC Amazonia S.A	Brésil	SOCIÉTÉ BIC SA BIC Rasoirs SASU	100.0%	Production et distribution de biens de consommation
BIC Chile SA	Chili	BIC Amazonia SA SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC de Costa Rica S.A	Costa Rica	BIC de Guatemala SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC Ecuador (ECUABIC) S.A	Équateur	BIC Amazonia SA SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Production et distribution de biens de consommation
BIC de Guatemala S.A	Guatemala	BIC CORPORATION SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
No Sabe Fallar SA de CV	Mexique	BIC CORPORATION Industrial de Cuautitlan SA de CV	100.0%	Production et distribution de biens de consommation
Industrial de Cuautitlan SA de CV	Mexique	BIC CORPORATION No Sabe Fallar SA de CV	100.0%	Production et distribution de biens de consommation
Servicios administrativos Industrial de Cuautitlán, SA de CV	Mexique	Industrial de Cuautitlan SA de CV No Sabe Fallar SA de CV	100.0%	Prestations de services
BIC Uruguay S.A	Uruguay	BIC Amazonia SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
Nelgor SA	Uruguay	BIC Amazonia SA	100.0%	Société holding
ASIE				
BIC Stationery (Shanghai) Co. Ltd. "BSL"	Chine	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC (Nantong) Plastic Products Co., Ltd.	Chine	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Production de biens de consommation
BIC Cello (India) Private Limited	Inde	SOCIÉTÉ BIC SA BIC Assemblage SARL	100.0%	Production et distribution de biens de consommation
BIC Japan Co. Ltd.	Japon	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC Product (Asia) Pte. Ltd.	Singapour	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
Inkbox Ink Japan	Japon	Inkbox Ink Incorporated	100.0%	Distribution de biens de consommation
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT				
BIC (South Africa) (Pty.) Ltd.	Afrique du Sud	BIC Holdings Southern Africa (Pty.) Ltd.	100.0%	Société holding
BIC Holdings Southern Africa (Pty.) Ltd.	Afrique du Sud	SOCIÉTÉ BIC SA BIC UK Ltd.	100.0%	Production et distribution de biens de consommation
BIC Middle East FZ-LLC	Dubaï	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC Middle East Trading FZE	Dubaï	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC Malawi (Pty) Limited	Malawi	BIC Holdings Southern Africa (Pty.) Ltd.	100.0%	Distribution de biens de consommation
Lucky Stationary Nig Ltd.	Nigéria	SOCIÉTÉ BIC SA BIC Assemblage SARL	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC Mozambique Limitada	Mozambique	BIC Holdings Southern Africa (Pty.) Ltd BIC (South Africa) (Pty.) Ltd..	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC Bizerte	Tunisie	SOCIÉTÉ BIC SA BIC Assemblage SARL	100.0%	Production de biens de consommation
BIC Zambia Limited	Zambie	BIC Holdings Southern Africa (Pty.) Ltd.	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC Maroc SARL	Maroc	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
BIC EAST AFRICA Limited	Kenya	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation
Société BIC Côte d'Ivoire SASU (Intégrée en décembre 2022)	Cote d'Ivoire	SOCIÉTÉ BIC SA	100.0%	Distribution de biens de consommation

NOTE 29 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont les suivants :

	Deloitte & Associés				Grant Thornton			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
(en milliers d'euros)	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Audit								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Émetteur	342	359	19 %	17 %	140	147	20 %	19 %
• Filiales intégrées globalement	1 048	1 157	58 %	56 %	569	615	80 %	81 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
• Émetteur	88	100	5 %	5 %	-	-	-	0 %
• Filiales intégrées globalement	275	111	15 %	6 %	-	-	-	0 %
Sous-total	**1 753**	**1 727**	**97 %**	**11%**	**709**	**-**	**100 %**	**100 %**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
• Juridique, fiscal, social	51	325	3 %	16 %	-	-	-	0 %
Sous-total	**51**	**325**	**3 %**	**16 %**	**-**	**-**	**-**	**0 %**
TOTAL	**1 804**	**2 052**	**100 %**	**100 %**	**709**	**762**	**100 %**	**100 %**

6.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de SOCIÉTÉ BIC

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de SOCIÉTÉ BIC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés concernent, pour le seul cabinet Deloitte & Associés, le rapport, en tant qu'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière, et des attestations sur des informations de nature comptable et financière établies à la demande des sociétés concernées.

III. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de l'Unité Génératrice de Trésorerie Cello
(cf. note 10 « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié	Notre réponse
L'évaluation de la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) Cello en Inde est un sujet d'attention pour le Groupe compte tenu du plan d'affaires ambitieux, lié aux opportunités existantes dans le pays. Le goodwill, d'une valeur brute de 82,8 millions d'euros au 31 décembre 2022, était totalement déprécié dès le 31 décembre 2019. Le test de perte de valeur de l'UGT Cello réalisé au 30 juin 2020 a conduit le Groupe à comptabiliser une dépréciation complémentaire d'un montant de 41,7 millions d'euros, affectée au prorata de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT, soit 14,9 millions d'euros affectés à la marque et 26,8 millions d'euros aux immobilisations corporelles. Au 30 juin 2022, le Groupe a réalisé un test de perte de valeur de l'UGT Cello, sur cette base, aucune dépréciation supplémentaire n'a été comptabilisée. Un degré important de jugement est exercé par le Groupe sur les hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT). Cette valeur recouvrable, qui correspond à la valeur d'utilité, est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs de l'UGT. Pour cette raison, nous avons considéré que l'évaluation de l'UGT Cello est un point clé de l'audit. Les principales hypothèses sous-tendant la détermination de la valeur d'utilité sont présentées en note 10 de l'annexe aux comptes consolidés.	Nous avons pris connaissance des modalités de détermination par le Groupe de la valeur d'utilité de l'UGT Cello. Outre l'évaluation de la compétence et de l'objectivité de la direction, nous avons, avec le support de nos spécialistes en évaluation, réalisé certaines procédures d'audit et notamment : • pris connaissance des contrôles relatifs à la préparation des projections actualisées des flux de trésorerie de l'UGT Cello ; • vérifié la cohérence des principales données reprises dans les prévisions de trésorerie avec les performances historiques, ainsi qu'avec le dernier plan stratégique de l'UGT Cello, validé par sa gouvernance ; • corroboré les taux de croissance et d'actualisation utilisés dans le test de perte de valeur avec les données de marché disponibles.

IV. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

V. AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux Comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par l'entité dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de SOCIETE BIC par l'Assemblée Générale du 4 mai 1999 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 23 mai 2007 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 décembre 2022, Deloitte & Associés était dans la vingt-quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la seizième année.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Vianney MARTIN

Deloitte & Associés

Jean-Pierre AGAZZI

6.3. COMPTES SOCIAUX DE SOCIÉTÉ BIC (NORMES FRANÇAISES)

1. Compte de résultat 298
2. Bilan 299
3. Tableau de flux de trésorerie 301
4. Annexes aux comptes sociaux 302
5. Informations supplémentaires concernant les comptes sociaux 317

1. COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Chiffre d'affaires	11	700 389	771 094
Subventions d'exploitation		-	44
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		28 212	23 087
Autres produits	12	88 347	109 425
Total des produits d'exploitation		**816 948**	**903 650**
Achats de marchandises et variations de stocks		(424 034)	(486 380)
Achats de matières premières, autres approvisionnements et variations de stocks		(43 935)	(40 979)
Autres achats et charges externes		(208 483)	(236 199)
Impôts, taxes et versements assimilés		(3 612)	(3 582)
Charges de personnel	13	(997)	(364)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(29 370)	(35 370)
Autres charges		(3 742)	(5 457)
Total des charges d'exploitation		**(714 173)**	**(808 330)**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**102 775**	**95 320**
RÉSULTAT FINANCIER	**14**	**205 532**	**134 598**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**15**	**(23 549)**	**(11 290)**
Impôts sur les bénéfices	16 à 18	(36 071)	(25 855)
RÉSULTAT NET		**248 687**	**192 773**

2. BILAN

Actif

		31 décembre 2021	31 décembre 2022		
(en milliers d'euros)	Notes	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements ou provisions	Valeurs nettes
Frais de recherche et développement		-	1 745	(1 745)	-
Brevets et droits similaires		36 703	95 727	(52 041)	43 686
Immobilisations incorporelles	**3, 4, 10**	**36 703**	**97 472**	**(53 786)**	**43 686**
Terrains		1 351	1 351	(238)	1 113
Constructions		250	12 387	(11 264)	1 123
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 432	15 953	(13 542)	2 410
Autres immobilisations corporelles		2 411	4 525	(907)	3 618
Immobilisations en cours		1 665	1 703	-	1 703
Immobilisations corporelles	**3, 4, 10**	**7 109**	**35 918**	**(25 951)**	**9 966**
Titres de participation	22	1 232 136	1 613 130	(316 102)	1 297 028
Autres immobilisations financières	3	26 431	30 001	-	30 001
Immobilisations financières		**1 258 567**	**1 643 131**	**(316 102)**	**1 327 029**
Actif immobilisé		**1 302 379**	**1 776 521**	**(395 839)**	**1 380 681**
Matières premières, approvisionnements		1 084	832	-	832
En-cours de production de biens		1	1	-	1
Marchandises		43 751	51 934	(1 433)	50 501
Stocks		**44 835**	**52 767**	**(1 433)**	**51 334**
Avances et acomptes versés sur commandes		1 587	1 856	-	1 856
Clients et comptes rattachés	5, 6, 10	139 125	178 482	(10 215)	168 266
Autres créances	5, 6, 10	287 400	256 435	(7 745)	248 690
Placements financiers	7	185 678	133 906	-	133 906
Disponibilités		49 752	4 140	-	4 140
Charges constatées d'avance	5	487	2 449	-	2 449
Écart de conversion actif	8	1 007	2 177	-	2 177
Actif circulant		**709 871**	**632 211**	**(19 393)**	**612 818**
TOTAL DE L'ACTIF		**2 012 250**	**2 408 733**	**(415 232)**	**1 993 499**

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Capital social		170 670	167 898
Primes d'émission, fusion, apport		144 165	144 165
Réserve légale		22 410	22 410
Réserve générale		180 667	180 696
Report à nouveau		453 582	571 095
Résultat de l'exercice		248 688	192 773
Capitaux propres	**9**	**1 220 182**	**1 279 036**
Provisions pour risques et charges	10	32 028	53 191
Provisions pour risques et charges		**32 028**	**53 191**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5	909	907
Emprunts et dettes financières divers	5	596 859	489 771
Dettes financières		**597 768**	**490 678**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5, 6	144 879	155 187
Dettes fiscales et sociales	5	5 534	6 181
Autres dettes	5	11 364	8 151
Dettes d'exploitation		**161 777**	**169 519**
Écart de conversion passif		494	1 074
Dettes		**760 039**	**661 271**
TOTAL DU PASSIF		**2 012 250**	**1 993 499**

3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Activités d'exploitation			
Résultat net		248 688	192 773
Retraitement des dividendes encaissés	14	(195 068)	(160 376)
Amortissements et provisions à l'exception des provisions sur actifs circulants		17 202	38 881
(Plus-values)/Moins-values de cession d'actifs		638	4 480
Marge brute d'autofinancement		**71 460**	**75 759**
(Augmentation)/Diminution des besoins d'exploitation		(100 863)	37 589
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		**(29 403)**	**113 348**
Activités d'investissement			
Dividendes encaissés des filiales	14	195 068	159 876
Cessions d'immobilisations		234	3
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3	(1 348)	(4 101)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3	(6 535)	(9 352)
Variation des actions propres		(25 561)	(41 841)
(Augmentation)/Diminution des autres investissements	3	184	(905)
Acquisitions de filiales	22	(164 528)	(87 521)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		**(2 485)**	**16 159**
Activités de financement			
Dividendes payés	9-2	(80 919)	(94 744)
Emprunts/(Remboursements)		(16 000)	(9 000)
Variation des comptes courants		276 550	(123 145)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		**179 632**	**(226 889)**
Flux nets de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		**147 743**	**(97 382)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		86 778	234 521
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE		**234 521**	**137 139**

4. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1 FAITS CARACTÉRISTIQUES ET ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE 303

NOTE 2 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 303

Notes sur le bilan

NOTE 3 ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ 304

NOTE 4 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS 305

NOTE 5 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES 305

NOTE 6 INFORMATION SUR LES ENTREPRISES LIÉES 306

NOTE 7 PLACEMENTS FINANCIERS 306

NOTE 8 ÉCART DE CONVERSION – ACTIF 306

NOTE 9 CAPITAUX PROPRES 307

9-1 Capital social 307
9-2 Variation des capitaux propres 307

NOTE 10 ÉTAT DES PROVISIONS 308

Notes sur le compte de résultat

NOTE 11 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 309

NOTE 12 AUTRES PRODUITS 309

NOTE 13 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION 309

NOTE 14 RÉSULTAT FINANCIER 309

NOTE 15 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL 310

NOTE 16 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES 310

NOTE 17 INTÉGRATION FISCALE 310

NOTE 18 PRINCIPAUX ACCROISSEMENTS ET ALLÉGEMENTS DE L'ASSIETTE DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS 311

Informations relatives au hors bilan

NOTE 19 INSTRUMENTS FINANCIERS HORS-BILAN 311

19-1 Instruments dérivés de change 311
19-2 Instruments dérivés de taux d'intérêt 312
19-3 Instruments dérivés sur matières premières 312

NOTE 20 ENGAGEMENTS HORS BILAN 312

20-1 Garanties 312
20-2 Engagements financiers de retraites 313

Informations diverses

NOTE 21 COURS DE BOURSE 313

NOTE 22 TITRES DE PARTICIPATION 314

22-1 Tableau des filiales et participations 314
22-2 Analyse des mouvements des titres de participation 316

NOTE 1 FAITS CARACTÉRISTIQUES ET ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun événement n'est survenu entre le 1er janvier 2023 et la date d'arrêté des comptes.

NOTE 2 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sont dressés selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement n° 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables du 4 novembre 2016 et ses modifications ultérieures relatives au Plan Comptable Général, abrogeant le règlement n° 99-03 du Comité de la réglementation comptable du 29 avril 1999 relatif aux comptes annuels.

Les hypothèses de base suivantes ont été retenues :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Les divers éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et développement sont capitalisés lorsque les projets significatifs (seuil supérieur à 500 000 euros) de recherche appliquée et de développement en cours sont identifiables et évaluables de manière fiable, nettement individualisés, et ont de sérieuses chances de rentabilité commerciale. À compter de la mise en production, les frais de recherche et développement capitalisés sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans.

Les frais de recherche et développement ne satisfaisant pas à ces critères sont directement portés en charges de l'exercice.

Les brevets et droits similaires sont amortis sur leur durée de protection ou d'utilisation.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans.

b) Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'achat ou à leur coût de production. L'amortissement pour dépréciation est calculé sur le mode linéaire en fonction de la nature des éléments :

- Constructions : 25 ans ;
- Agencements : 8 à 10 ans ;
- Matériel de transport : 3 à 4 ans ;
- Matériel, outillage et agencements industriels : 2 à 8 ans ;
- Matériel de bureau et informatique, mobilier : 3 à 8 ans.

c) Évaluation des actifs immobilisés

Lors de la clôture des comptes, BIC s'assure qu'il n'existe pas d'indicateur externe ou interne susceptible d'invalider la valeur d'un actif immobilisé.

Lorsque la valeur vénale ou la valeur d'usage est inférieure à la valeur nette comptable de l'immobilisation considérée, une provision au titre de la différence est comptabilisée.

d) Immobilisations financières

Elles sont enregistrées à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage d'un titre devient inférieure à sa valeur d'acquisition. La valeur d'usage est établie par référence aux capitaux propres ou aux projections de flux de trésorerie des participations considérées, celle-ci étant le cas échéant ajustée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le Groupe ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat. Par ailleurs, les actions BIC rachetées sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce qui ne sont pas exclusivement destinées aux plans de stock-options ont été classées en immobilisations financières. Ces actions sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice (sur la base du cours coté moyen du dernier mois de la période) devient inférieure au prix d'acquisition, une provision est constatée. Les prêts en devises étrangères sont convertis au taux de clôture.

e) Stocks

Les marchandises sont valorisées au coût d'achat, incluant les frais accessoires selon la méthode du « prix unitaire moyen pondéré ». Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées, si nécessaire, pour ramener la valeur des stocks au prix du marché.

f) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte des risques de recouvrement auxquels elles donnent lieu. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base du cours de change officiel à la clôture.

Les gains de change latents sont comptabilisés en écart de conversion passif tandis que les pertes de change latentes le sont en écart de conversion actif et font l'objet d'une provision pour risques et charges.

Les gains et pertes de change correspondant aux comptes courants sont directement constatés en compte de résultat et ne font pas l'objet d'un écart de conversion.

Selon le nouveau règlement de l'Autorité des Normes comptables ANC n° 2015-05 sur la comptabilisation des instruments dérivés, applicable au 1er janvier 2017, la comptabilisation des instruments dérivés diffère selon qu'il s'agisse d'opérations non couvertes ou couvertes.

Pour les opérations non couvertes, la position globale de change est utilisée uniquement pour la détermination de la provision pour perte de change.

Elle est élaborée devise par devise et les opérations de couverture et les éléments couverts (pour la partie couverte) sont exclus de cette position.

L'échéance des éléments inclus dans la position doit relever du même exercice comptable et ne doit être incluse dans la position que des éléments réalisables (créances, dettes, instruments dérivés…) à l'exception des disponibilités.

Pour les opérations couvertes, l'impact de la couverture de change ne sera comptabilisé dans le compte de résultat qu'au moment du débouclement de la créance (ou de la dette).

g) Placements financiers

Les placements financiers sont composés de valeurs mobilières de placement et des actions de BIC rachetées sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce. Ces actions sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice (sur la base du cours coté moyen du dernier mois de la période ou de la valeur d'exercice des options auxquelles elles sont destinées) devient inférieure au prix d'acquisition, une provision est constatée.

h) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

I) Emprunts

Les emprunts en devises étrangères sont convertis aux taux de clôture.

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 3 ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 31 décembre 2021	Opération de fusion	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeurs brutes au 31 décembre 2022
Frais de recherche et développement	1 745	-	-	-	1 745
Autres postes d'immobilisations incorporelles	86 376	-	9 352	-	95 728
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**88 121**	**-**	**9 352**	**-**	**97 473**
Terrains	1 351	-	-	-	1 351
Constructions	11 498	-	960	(72)	12 386
Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 583	-	1 614	(1 243)	15 953
Autres immobilisations corporelles	6 241	-	1 490	(3 206)	4 525
Immobilisations corporelles en cours	1 666	-	37	-	1 704
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**36 339**	**-**	**4 101**	**(4 522)**	**35 918**
Titres de participation [(a)]	1 525 771	-	87 521	(164)	1 613 129
Actions propres [(b)]	26 019	-	93 775	(91 110)	28 684
Prêts et autres immobilisations financières	412	-	993	(88)	1 317
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**1 552 202**	**-**	**182 289**	**(91 361)**	**1 643 130**

(a) Les titres de participation sont détaillés en Note 22.
(b) Il s'agit de 393 267 actions propres destinées aux plans d'attribution d'actions gratuites et de 23 338 actions au titre du contrat de liquidité.

NOTE 4 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

(en milliers d'euros)	Amortissements au 31 décembre 2021	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements au 31 décembre 2022
Frais de recherche et développement	1 745	-	-	1 745
Autres postes d'immobilisations incorporelles	31 022	2 369	-	33 391
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**32 767**	**2 369**	**-**	**35 136**
Constructions	11 248	74	(59)	11 263
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 151	612	(1 220)	13 543
Autres immobilisations corporelles	3 762	198	(3 117)	843
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**29 160**	**884**	**(4 396)**	**25 648**

NOTE 5 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances *(en milliers d'euros)*	Montant brut	1 an au plus	À plus de 1 an	Dont effets à recevoir	Dont entreprises liées
Autres immobilisations financières	30 001	30 001	-	-	-
Clients et comptes rattachés	178 482	178 482	-	833	133 346
Autres créances	256 435	256 435	-	-	206 812
Charges constatées d'avance	2 449	2 449	-	-	-
TOTAL	**467 366**	**467 366**	**-**	**833**	**340 158**

Dettes *(en milliers d'euros)*	Montant total	1 an au plus	À plus de 1 an	Dont effets à payer	Dont entreprises liées
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	907	907	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	489 771	489 771	-	-	429 771
Fournisseurs et comptes rattachés	155 187	155 187	-	-	87 726
Dettes fiscales et sociales	6 181	6 181	-	-	-
Autres dettes	8 151	8 151	-	-	2 064
Produits constatés d'avance			-	-	-
TOTAL	**660 197**	**660 197**	**-**	**-**	**519 562**

NOTE 6 INFORMATION SUR LES ENTREPRISES LIÉES

Valeurs brutes *(en milliers d'euros)*	**31 décembre 2022**
Actif	
Participations	1 613 129
Clients et comptes rattachés	133 346
Autres créances	206 812
Passif	
Emprunts et dettes financières diverses	429 771
Fournisseurs et comptes rattachés	87 726
Autres dettes	2 064
Produits constatés d'avance	-

NOTE 7 PLACEMENTS FINANCIERS

Valeurs brutes *(en milliers d'euros)*	**31 décembre 2022**
Valeurs mobilières de placement [(a)]	133 906
TOTAL	**133 906**

(a) Il s'agit d'OPCVM ou de certificats de dépôts court terme à orientation exclusivement monétaire.

NOTE 8 ÉCART DE CONVERSION – ACTIF

Les pertes latentes sur créances et dettes ont été comptabilisées en écart de conversion actif pour un montant de 2 177 milliers d'euros.

NOTE 9 CAPITAUX PROPRES

9-1 Capital social

Le capital social de BIC, au 31 décembre 2022, est composé de 167 897 503,32 euros, divisé en 43 952 226 actions d'un montant de 3,82 euros de nominal. Les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

À la connaissance de la Société, au 31 décembre 2022, les actionnaires détenant plus des 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital et/ou des droits de vote de la Société étaient les suivants :

	% en actions (environ)	% en droits de vote (environ)
M.B.D.	29,32 %	39,67 %
Famille Bich	16,33 %	21,93 %
Silchester International Investors LLP	8,21 %	5,56 %

Au 31 décembre 2022, BIC possédait 416 605 actions BIC classées en immobilisations financières (393 267 actions destinées aux plans d'attribution d'actions gratuites et 23 338 actions au titre du contrat de liquidité).

9-2 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Capitaux propres au 31 décembre 2021 (avant répartition)	**1 220 182**
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2021	(94 744)
Capitaux propres au 31 décembre 2021 (après répartition)	**1 125 438**
Augmentation de capital	-
Réduction de capital [(a)]	(2 772)
Prime d'émission	-
Report à nouveau [(a)]	(36 403)
Résultat de l'exercice	192 773
Capitaux propres au 31 décembre 2022 (avant répartition)	**1 279 036**

(a) Au cours de l'exercice 2022, BIC a procédé à l'annulation de 725 703 actions.

NOTE 10 ÉTAT DES PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	Opération de fusion	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	31 décembre 2022
Risques filiales	3 424	-	11 072	(75)	-	14 421
Risques fiscaux	4 322	-	-	(330)	-	3 991
Perte de change	355	-	26	-	-	381
Plans d'attributions d'actions gratuites	22 825	-	11 073	-	-	33 898
Autres provisions pour risques	1 103	-	-	-	(603)	500
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**32 029**	**-**	**22 171**	**(405)**	**(603)**	**53 192**

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	Opération de fusion	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31 décembre 2022
Immobilisations incorporelles et corporelles	18 719	-	238	(3)	18 954
Titres de participation	293 636	-	26 449	(3 983)	316 102
En-cours de production de biens	-	-	-	-	-
Marchandises	1 807	-	1 433	(1 807)	1 433
Clients et comptes rattachés	13 216	-	10 215	(13 216)	10 215
Autres créances	11 584	-	40	(3 879)	7 745
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	**338 962**	**-**	**38 375**	**(22 888)**	**354 449**

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 11 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de BIC s'analyse comme suit :

	31 décembre 2021			31 décembre 2022		
(en milliers d'euros)	France	Hors France	Total	France	Hors France	Total
Papeterie Grand Public	133 529	233 435	366 964	135 147	261 294	396 441
Briquets	20 305	231 396	251 702	20 964	269 986	290 950
Rasoirs	15 941	52 002	67 943	17 253	54 041	71 294
Autres	2 850	10 931	13 781	496	11 914	12 410
TOTAL	**172 625**	**527 764**	**700 389**	**173 860**	**597 234**	**771 094**

NOTE 12 AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont principalement composés des redevances (64 621 milliers d'euros) et des commissions de gestion (19 287 milliers d'euros) facturés aux sociétés du Groupe, ainsi que le gain de change sur créances et dettes (7 326 milliers d'euros).

NOTE 13 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Organes d'Administration	418	504
Organes de Direction	325	325

Société BIC ne recense pas de personnel salarié au 31 décembre 2022.

NOTE 14 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier qui s'élève à 134 598 milliers d'euros se compose des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Dividendes encaissés	195 068	159 876
Dividendes à recevoir	-	500
Reprises de provisions/(dotations)	5 452	(18 652)
Différences nettes de change	3 814	(8 724)
Autres	1 198	1 598
RÉSULTAT FINANCIER	**205 532**	**134 598**

Les dividendes encaissés proviennent principalement de BIC Corporation pour un montant de 87 359 milliers d'euros et de Bic Violex pour un montant de 30 000 milliers d'euros.

NOTE 15 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est principalement composé de :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Plus-values/(Moins-values) sur cession d'immobilisations	(872)	(122)
Plus-values/(Moins-values) sur cession d'immobilisations financières	(16 749)	(164)
Provision pour risques (nette de reprise)	(4 299)	(2 040)
Régularisations d'impôt	77	235
Abandons de créances filiales	(3 634)	(9 028)
Autres	1 929	(171)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(23 549)**	**(11 290)**

NOTE 16 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	229 918	25 103	204 815
Résultat exceptionnel	(11 290)	753	(12 042)
TOTAL	**218 628**	**25 855**	**192 773**

NOTE 17 INTÉGRATION FISCALE

Société BIC est la société mère du Groupe intégré fiscalement composée, au 31 décembre 2022, des sociétés suivantes : BIMA 83, BIC Écriture 2000, BIC Services, BIC Conté, BIC Rasoirs, Société du Briquet Jetable 75, BIC Graphic France, BIC Assemblage, BIC Technologies, BIC International Development anciennement Compagnie de Moulages, DAPE 74 Distribution, Électro-Centre, BIC Éducation, Djeep et Sibjet Technologies

Société BIC, en tant que société mère, constate dans ses comptes le gain ou la perte lié(e) aux effets de l'intégration fiscale. À ce titre, Société BIC a constaté en 2022 une perte d'intégration de 440 925 euros.

NOTE 18 PRINCIPAUX ACCROISSEMENTS ET ALLÉGEMENTS DE L'ASSIETTE DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2022
C3S	1 147
Provisions pour risques	22 165
Provisions sur créances clients	7 683
Change	381
Provisions actions gratuites	33 898
Autres	(630)
TOTAL	**64 644**
ALLÉGEMENT DE LA CHARGE FISCALE FUTURE	**(16 698)**

INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉLÉMENTS HORS BILAN

NOTE 19 INSTRUMENTS FINANCIERS HORS-BILAN

Les principaux instruments financiers hors bilan de BIC sont les suivants :

19-1 Instruments dérivés de change

Les nominaux de couvertures en devises sont convertis en euros au taux de clôture du mois de décembre 2022.

La valorisation des couvertures est conforme aux pratiques de marché aussi bien en termes de données (courbes de taux, spots, courbes de volatilité) qu'en modèle de calculs.

Détail du portefeuille d'opérations à terme

Couvertures	Nominal *(en euros)*	Valeur de marché *(en euros)*	Type de couverture
Flux commerciaux 2023	435 834 661	3 065 311	Terme
Flux commerciaux 2024	58 597 412	3 323 196	Terme
Flux commerciaux 2025	2 031 075	(96 189)	Terme
Dividendes intra-Groupe	33 220 072	(1 232 133)	Terme
Prêts/emprunts	37 876 690	(74 825)	*Swap* de devises
TOTAL	**567 559 911**	**4 985 360**	

Détail du portefeuille d'options

Couvertures	Options achetées Nominal *(en euros)*	Options vendues Nominal *(en euros)*	Valeur de marché *(en euros)*	Type de couverture
Flux commerciaux 2023	23 044 411	34 595 497	88 236	Option
TOTAL	**23 044 411**	**34 595 497**	**88 236**	

À la clôture de décembre 2022, BIC avait contracté :

- des contrats de dérivés (options de change et couvertures à terme), arrivant à échéance au cours des exercices 2023, 2024 et 2025 d'une contre-valeur de 554,1 millions d'euros de nominal brut. Ces opérations protègent une part significative du risque de change transactionnel du Groupe sur la base des prévisions de flux, et concernent les risques sur le Dollar américain, la Livre sterling, le Yen, le Dollar canadien, le Dollar australien, le Dollar néo-zélandais, le Franc suisse, le Zloty polonais, le Leu roumain et le Peso mexicain. La valeur de marché de ces opérations est positive de 6,4 millions d'euros ;
- des contrats de dérivés (couvertures à terme), arrivant à échéance au cours de l'exercice 2023 à fin de couverture des dividendes intra-Groupe reçus en devises étrangères, et d'une contre-valeur brute de 33,2 millions d'euros. La valeur de marché de ces opérations est négative de 1,2 million d'euros ;
- des *swaps* de change d'une contre-valeur de 37,9 millions d'euros. Ces *swaps* permettent la liquidité du Groupe en devises et protègent les positions de prêts/emprunts intra-Groupe en devises. La valeur de marché de ces opérations est négative de 74 825 euros.

Pour l'année 2023, l'exposition au risque de change transactionnel du Groupe est couverte à plus de 90 %.

19-2 Instruments dérivés de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2022, il n'y a pas de dérivés de taux.

Tous les besoins de financement locaux sont directement indexés sur une base de taux variable. La survenance de positions emprunteuses est non significative et trop ponctuelle pour générer un besoin de couverture.

19-3 Instruments dérivés sur matières premières

Les nominaux de couvertures en devises sont convertis en euros au taux de clôture du mois de décembre 2022.

Détail du portefeuille de couvertures

Couvertures	Nominal *(en euros)*	Valeur de marché *(en euros)*	Type de couverture
Achats matières premières 2023	5 675 316	(943 311)	*Swap*
TOTAL	**5 675 316**	**(943 311)**	

À la clôture de décembre 2022, SOCIÉTÉ BIC avait contracté :

- des contrats de dérivés (*swaps*), arrivant à échéance au cours de l'exercice 2023 à fin de couverture de l'évolution des prix des matières premières plastiques utilisées pour l'activité de production du Groupe. Ces contrats représentent un sous-jacent couvert de 4 597 tonnes de matières pour un nominal de 5,68 millions d'euros. La valeur de marché de ces opérations est négative de 943 311 euros.

NOTE 20 ENGAGEMENTS HORS BILAN

20-1 Garanties

Le tableau suivant des avals, cautions et garanties représente les engagements de SOCIÉTÉ BIC. Tous les engagements significatifs figurent dans ce tableau.

Il n'existe pas de nantissement d'actif ou d'actions inscrites au nominatif pur.

Avals, cautions et garanties données

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	Échéances < 1 an	Échéances 1 à 5 ans	Échéances > 5 ans	31 décembre 2022
Garanties de lignes de crédit aux filiales	14 911	2 720	-	7 909	10 629
Avals, cautions et autres garanties	16 584	-	13 832	-	13 832
TOTAL	**31 495**	**2 720**	**13 832**	**7 909**	**24 461**

Avals, cautions et garanties reçues

		Échéances			
(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	31 décembre 2022
Garanties de lignes de crédit	200 000	200 000	-	-	200 000
Avals, cautions et autres garanties	-	-	-	-	-
TOTAL	**200 000**	**200 000**	**-**	**-**	**200 000**

20-2 Engagements financiers de retraites

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022
Montant des indemnités de départ à la retraite	512
ENGAGEMENT DE RETRAITE NET	**512**

INFORMATIONS DIVERSES

NOTE 21 COURS DE BOURSE

(en d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Action BIC	**47,32**	**63,95**

NOTE 22 TITRES DE PARTICIPATION

22-1 Tableau des filiales et participations

	Nombre de titres	À : Actions P : Parts	% de participation	Valeur d'inventaire nette	Capital social	Devise
I – Filiales françaises						
BIC Assemblage SARL	1 000	P	100 %	15 245	15 240	EUR
BIC International Development SASU	65 000	A	100 %	1 478 761	990 600	EUR
Société du Briquet Jetable 75 SASU	2 954 600	A	100 %	40 568 296	45 028 104	EUR
BIC Rasoirs SASU	131 291	A	100 %	6 128 497	5 999 999	EUR
BIMA 83 SASU	23 689	A	100 %	5 550 661	355 335	EUR
BIC Technologies SA	14 039 600	A	99 %	574 944	7 440 988	EUR
BIC Services SASU	397 725	A	100 %	1 042 612	6 061 329	EUR
BIC Conté SASU	5 465 181	A	100 %	34 270 085	27 325 905	EUR
Electro-Centre SASU	4 000	A	100 %	144 984	60 960	EUR
BIC Écriture 2000 SASU	3 202 500	A	100 %	51 302 021	39 198 600	EUR
Société Immobilière Valiton Gesnouin SASU	748 440	A	100 %	18 777 264	14 295 204	EUR
Société Immobilière BIC Clichy SASU	65 595	A	100 %	2 498 167	997 044	EUR
BIC Éducation SASU	1 000	A	100 %	791 209	1 000 000	EUR
BIC Graphic France SASU	5 000	A	100 %	315 904	76 200	EUR
DAPE 74 Distribution SASU	70 000	A	100 %	910 000	1 070 000	EUR
Sibjet Technologies SNC	30 000	P	100 %	3 600 000	450 000	EUR
Djeep SAS	60 000	A	100 %	45 810 000	960 000	EUR
Advanced Magnetic Interaction, AMI SAS	1 550 000	A	100 %	2 799 046	1 550 000	EUR
Sous-total I				**223 314 153**		
II – Filiales étrangères						
BIC Erzeugnisse GmbH – Allemagne	2	P	100 %	16 345 730	664 700	EUR
BIC Verwaltungs GmbH – Allemagne	2	P	100 %	73 814	50 000	EUR
BIC GmbH – Allemagne	1	P	100 %	-	25 600	EUR
BIC Portugal SA – Portugal	464 715	A	100 %	6 586 179	2 323 575	EUR
BIC Slovakia SRO – Slovaquie	1	P	100 %	15 444 502	15 574 255	EUR
BIC Belgium SPRL – Belgique	136 410	A	100 %	51 939 519	39 902 082	EUR
BIC Netherland B.V – Pays-Bas	450	A	100 %	9 216 000	5 204 750	EUR
BIC Nordic AB – Suède	110 295	A	100 %	12 261 705	11 029 500	SEK
BIC (Austria) Vertriebsgesellschaft mbh – Autriche	1	P	100 %	381 123	109 009	EUR
SOCIÉTÉ BIC (Suisse) SA	2 000	A	100 %	7 747 853	2 000 000	CHF
BIC UK Ltd – Royaume-Uni	12 000 000	A	100 %	85 133 465	1 500 000	GBP
BIC (Ireland) Private Company Limited – Irlande	50 000	A	100 %	6 072 660	126 973	EUR
BIC Iberia SA – Espagne	2 052 145	A	100 %	81 612 686	12 333 391	EUR
BIC Italia Spa – Italie	5 000 000	A	100 %	24 580 000	5 150 000	EUR
BIC Violex Single Member SA - Grèce	37 237 500	A	100 %	171 362 537	58 462 875	EUR
BIC Polska SP ZOO – Pologne	485 430	P	100 %	7 774 114	24 271 500	PLN

	Nombre de titres	À : Actions P : Parts	% de participation	Valeur d'inventaire nette	Capital social	Devise
BIC (Romania) Marketing & Distribution SRL – Roumanie	641 818	A	100 %	404 024	6 418 180	RON
BIC CIS ZAO – Russie	34 028 258	A	100 %	10 049 727	357 296 709	RUB
BIC Ukraine CA – Ukraine	-	-	100 %	3 300 471	34 168 470	UAH
BIC Pazarlama Ltd. Sti. – Turquie	224 260	A	99 %	6 484 574	33 639 000	TRY
BIC Corporation – États-Unis	22 769 073	A	100 %	318 192 042	16 106 978	USD
BIC International Co. – États-Unis	100	A	100 %	1	1	USD
BIC Australia Pty. Ltd. – Australie	700 000	A	100 %	11 927 000	700 000	AUD
BIC (NZ) Ltd. – Nouvelle-Zélande	332 500	A	100 %	2 966 000	665 000	NZD
BIC Amazonia SA – Brésil	274 485 734	A	100 %	18 565 900	845 831 343	BRL
BIC Argentina SA – Argentine	295 135 938	A	93 %	6 149 253	295 135 938	ARS
BIC Technologies Asia Ltd. – Hong Kong	7 800 000	P	100 %	-	7 800 000	HKD
BIC Stationery (Shanghai) Co. Ltd. – Chine	-	-	100 %	1 477 267	18 408 000	USD
BIC Product (Asia) Pte. Ltd – Singapour	5 627 602	A	100 %	-	5 627 602	SGD
Mondial Sdn. Bhd. – Malaisie	1 140 000	A	30 %	11 523	3 800 000	MYR
BIC Product (Malaysia) Sdn. Bhd. – Malaisie	1 260 000	A	100 %	-	1 260 000	MYR
BIC (Nantong) Plastic Products Co. Ltd. – Chine	-	-	100 %	8 589 778	23 300 000	USD
BIC JAPAN Co. Ltd. – Japon	750	A	100 %	2 550 763	100 000 000	JPY
BIC Cello (India) Pvt Ltd. – Inde	41 487 608	A	100 %	47 597 244	476 333 350	INR
BIC Bizerte – Tunisie	347 000	P	100 %	34 700 000	34 700 000	EUR
BIC Middle East FZ-LLC – EAU	20 300	P	100 %	-	7 105 000	USD
BIC Middle East Trading FZE – EAU	430	A	100 %	104 429	430 000	AED
BIC Maroc SARL – Maroc	791 000	P	100 %	4 964 225	79 100 000	DHS
BIC East Africa Ltd.- Kenya	2 000 000	-	100 %	17 771 307	2 000 000 000	KES
BIC Services Sofia EOOD -Bulgarie	195 583	A	100 %	1 000 600	195 583	BGN
Lucky Stationery NIG Ltd – Nigeria	10 000 000	A	100 %	23 495 865	10 000 000	NGN
Societe BIC Côte d'Ivoire SASU	400 000	A	100 %	3 048 980	4 000 000 000	FCFA
INKBOX INK Incorporated - CANADA	70 676 952	A	100 %	72 055 384	70 676 952	CAD
Sous-total II				**1 072 190 319**		
III – Participations						
BIC Graphic Europe SA -Espagne	1	A	0,01 %	246	1 303 330	EUR
BIC Holdings Southern Africa Pty. Ltd. – Afrique du Sud	41 860	A	5 %	1 522 934	10 000	ZAR
BIC Chile SA – Chile	480 000	P	0,01 %	-	480 000	USD
BIC de Guatemala SA	1 150	A	0,10 %	-	115 000	GTQ
BIC Ecuador SA	650 000	A	0,01 %	-	650 000	USD
Sous-total III				**1 523 180**		
TOTAL				**1 297 027 652**		

Le chiffre d'affaires, le résultat et les capitaux propres autres que le capital social des filiales et participations ne sont pas communiqués pour des raisons de confidentialité liée à la stratégie commerciale et industrielle.

Il est mentionné, en application de l'article L. 232-1 du Code de commerce, que SOCIÉTÉ BIC ne dispose pas de succursale.

22-2 Analyse des mouvements des titres de participation

(en milliers d'euros)

Montant net des titres de participation au 31 décembre 2021	**1 232 136**
Acquisitions, augmentations de capital, créations et cessions 2022	
BIC Services SASU	5 000
Djeep SAS	439
Advanced Magnetic Interaction, AMI SAS	6 978
INKBOX INK Incorporated - CANADA	72 055
BIC Product (Singapore) Pte. Ltd. - Singapour	(164)
Societe BIC Côte d'Ivoire SASU	3 049
(Dotations)/Reprises de provisions 2022	
BIC Technologies SA	1 303
Electro-Centre SASU	(6)
Advanced Magnetic Interaction, AMI SAS	(4 179)
BIC Polska SP ZOO - Pologne	588
BIC (Romania) Marketing & Distribution SRL - Roumanie	216
BIC Pazarlama Ltd. Sti. - Turquie	(3 712)
BIC Argentina SA - Argentine	(2 597)
BIC Stationery (Shanghai) Co. Ltd. - Chine	899
BIC (Nantong) Plastic Products Co. Ltd. - Chine	650
BIC Product (Singapore) Pte. Ltd. - Singapour	164
Mondial Sdn. Bhd. - Malaisie	(3)
BIC Product (Asia) Pte. Ltd - Singapour	163
BIC East Africa Ltd.- Kenya	(6 805)
BIC Maroc SARL - Maroc	(891)
Lucky Stationery NIG Ltd - Nigeria	(8 256)
MONTANT NET DES TITRES DE PARTICIPATION AU 31 DÉCEMBRE 2022	**1 297 028**

5. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES COMPTES SOCIAUX

Tableau des résultats de SOCIÉTÉ BIC au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 décembre 2022
1 – Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	175 761 665	173 933 156	173 412 174	170 669 689	167 897 503
Nombre d'actions émises	46 010 907	45 532 240	45 395 857	44 677 929	43 952 226
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
2 – Résultat global des opérations effectives	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires hors taxes	691 135 323	675 054 718	628 032 828	700 389 256	771 093 866
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	276 813 012	186 250 089	112 775 077	284 763 921	251 603 334
Impôt sur les bénéfices	30 347 029	18 223 589	17 278 487	36 071 230	25 855 103
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	149 839 552	63 096 883	14 141 172	248 687 327	192 773 206
Montant des bénéfices distribués [(a)]	156 486 804	155 221 268	110 213 889	80 918 744	94 743 755
3 – Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	5,36	3,69	2,72	5,57	5,14
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	3,26	1,39	0,51	5,57	4,39
Dividende versé à chaque action	3,45	3,45	2,45	1,80	2,15
4 – Personnel					
Effectif non salarié	1	1	1	1	1
Montant de la masse salariale	398 151	608 907	300 000	325 000	325 000
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 711 665	72 927	2 571 477	672 048	38 675

(a) Appliqué au nombre d'actions émises au 31 décembre net des actions propres. Le montant définitif est fonction du nombre d'actions prétendant au dividende le jour du paiement.

Publication des délais de règlement des clients

Article L. 441-6-1 du Code de commerce

	Total	Courant	Échéance dépassée de		
(en milliers d'euros)			30 jours	60 jours	90 jours
Au 31 décembre 2022	175 604	121 858	(1 813)	2 078	53 481
Au 31 décembre 2021	149 247	100 098	4 248	2 930	41 971

Publication des délais de règlement des fournisseurs

Article L. 441-6-1 du Code de commerce

SOCIÉTÉ BIC a opté pour le paiement des factures fournisseurs à échéance 60 jours date de facture.

	Total	Courant	Échéance dépassée de		
(en milliers d'euros)			30 jours	60 jours	90 jours
Au 31 décembre 2022	48 961	46 186	2 248	472	55
Au 31 décembre 2021	44 837	40 114	1 093	1 321	2 308

6.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de SOCIÉTÉ BIC,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de SOCIETE BIC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels concernent, notamment, pour le seul cabinet Deloitte & Associés, le rapport, en tant qu'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière, et des attestations sur des informations de nature comptable et financière établies à la demande des sociétés concernées.

III. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation
(cf. note 2.d « Immobilisations financières » et note 22 « Titres de participation » de l'annexe des comptes annuels)

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2022, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 1 297 millions d'euros tel que détaillé dans la note 22 de l'annexe des comptes annuels. Ils sont comptabilisés à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage d'un titre devient inférieure à sa valeur d'acquisition. Comme indiqué en note 2.d) de l'annexe des comptes annuels, la valeur d'usage est établie par référence aux capitaux propres ou aux projections de flux de trésorerie des participations considérées, celle-ci étant, le cas échéant, ajustée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le groupe, ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat. Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et de l'importance des jugements de la Direction, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation, et notamment de leur valeur d'usage, comme un point clé de notre audit.	Notre appréciation de ces évaluations s'est fondée sur le processus mis en place par la société pour déterminer la valeur d'usage des titres de participation. Nos travaux ont notamment consisté à : • Pour les évaluations reposant sur les quotes-parts de situation nette, vérifier la concordance du montant des capitaux propres retenu par la société avec les états financiers des différentes entités. • Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels : ◦ tester les contrôles relatifs à la préparation des projections de flux de trésorerie ; ◦ vérifier la cohérence des principales données reprises dans ces projections de flux de trésorerie avec les performances historiques, ainsi qu'avec le plan stratégique de l'entité validé par la Direction ; ◦ corroborer les taux de croissance et d'actualisation utilisés dans le test de dépréciation, en ayant recours à nos spécialistes en évaluation.

IV. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par l'entité dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de SOCIETE BIC par l'Assemblée Générale du 4 mai 1999 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 23 mai 2007 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2022, Deloitte & Associés était dans la vingt-quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la seizième année.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 29 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton	**Deloitte & Associés**
Membre français de Grant Thornton International	Jean-Pierre AGAZZI
Vianney MARTIN	

6.5. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de SOCIÉTÉ BIC,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société, des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l''Assemblée Générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale, dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 29 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton	**Deloitte & Associés**
Membre français de Grant Thornton International	Jean-Pierre AGAZZI
Vianney MARTIN	

7

INFORMATIONS SUR L'ÉMETTEUR

7.1. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ 324

Histoire et évolution de la Société 324
Acte constitutif et statuts 325

7.2. CAPITAL SOCIAL 327

7.3. ACTIONNARIAT 329

Répartition du capital social 329
Participation des salariés dans le capital de l'émetteur 330
Franchissements de seuil 330
Déclaration de franchissement de seuils statutaires 330
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ou de retarder ou d'empêcher un changement de contrôle (article L. 225-100-3 du Code de commerce) 330

7.4. ACTIONS PROPRES ET RACHAT D'ACTIONS 331

Actions propres de SOCIÉTÉ BIC au 31 décembre 2022 331
Opérations réalisées en 2022 dans le cadre du programme de rachat d'actions 331
Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale du 16 mai 2023 331

7.5. RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS 332

7.6. INFORMATIONS BOURSIÈRES 333

Intermédiaire financier 333

7.1. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

Raison Sociale : SOCIÉTÉ BIC

Nom commercial : BIC

Lieu et numéro d'immatriculation de l'émetteur

Lieu d'enregistrement : Nanterre

Numéro d'immatriculation : 552 008 443

Code APE :

- 7010Z – Activités des sièges sociaux ;
- 3299Z – Autres activités manufacturières n.c.a ;
- Code NACE : 4649.

Son identifiant d'entité juridique (code LEI) est le suivant : 969500UR00DF63I0VH67.

Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

Date de constitution : 3 mars 1953.

Date d'expiration : 2 mars 2052, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.

Siège social et forme juridique de l'émetteur

Siège social : 12-22, Boulevard Victor Hugo – 92110 Clichy – France

Le Conseil d'Administration en date du 15 février 2022 a décidé le transfert du siège social de la Société au 12-22, Boulevard Victor Hugo - 92110 CLICHY, à compter du 1er juin 2022. Cette décision a été ratifiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 18 mai 2022.

Téléphone : 33 (0)1 45 19 52 00

Forme juridique et législation de l'émetteur : Société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions prévues par le Code de commerce.

Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun événement significatif n'est survenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur

Aucun événement important n'est à signaler en dehors de ceux mentionnés dans la *Présentation du Groupe, Perspectives & Stratégie – § 1.1 Histoire.*

ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur peuvent être consultés au siège social de la Société. Les statuts sont également disponibles sur le site Internet www.bic.com dans la partie "Stratégie et Gouvernance" (https://investors.bic.com/fr-fr/reginfo?cat1=15).

Objet social

Extrait des statuts (article 3) – « Objet social »

« La Société a pour objet en tous pays, l'achat, la vente, la commission, le courtage, la représentation, la fabrication, l'exploitation, l'importation et l'exportation de tous biens meubles corporels ou incorporels et spécialement de tout ce qui sert à l'écriture.

Et généralement toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La Société pourra faire toutes opérations rentrant dans son objet, soit seule et pour son propre compte, soit pour le compte de tiers comme représentant, concessionnaire ou intermédiaire, à la commission, au courtage, en régie, comme locataire, fermière, gérante, soit en participation, soit en association, sous quelque forme que ce soit ».

Membres des organes d'Administration et de Direction

Cf. *Gouvernement d'entreprise – § 4.1 Organes d'Administration et de Direction.*

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions

Droit de vote double

Extrait des statuts (article 15.5) – « Assemblées d'Actionnaires »

« Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double susvisé. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ».

Indivisibilité des actions

Extrait des statuts (article 8 *ter*) – « Indivisibilité des actions »

1. *« Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux Assemblées Générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. À défaut d'accord entre eux, le mandataire est désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé, à la demande du copropriétaire le plus diligent.*
2. *Si les actions sont grevées d'usufruit, leur inscription en compte doit faire ressortir l'existence de l'usufruit. Sauf convention contraire notifiée à la Société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires. Toutefois, nonobstant toute convention contraire, lorsque l'usufruit résulte d'une donation de la nue-propriété d'actions réalisée sous le bénéfice des dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts, le droit de vote de l'usufruitier est limité aux décisions concernant l'affectation des bénéfices. Pour toutes les autres décisions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire ou de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le droit de vote appartient au nu-propriétaire. L'usufruitier et le nu-propriétaire doivent notifier à la Société qu'ils entendent se placer sous le bénéfice de ces dispositions ».*

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les statuts ne fixent pas de condition particulière pour modifier les droits des actionnaires.

Assemblée Générale – Mode de convocation – Conditions d'admission – Conditions d'exercice du droit de vote

Extrait des statuts (article 15) – Assemblée d'Actionnaires

« 15.1. Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

15.2. Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de réunion, les actionnaires peuvent participer et voter à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication et télétransmission permettant leur identification, dans les conditions législatives et réglementaires applicables au moment de son utilisation. Ces actionnaires sont réputés présents ou représentés.

15.3. Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires applicables.

Sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de réunion, les actionnaires peuvent utiliser à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de procuration ou de vote à distance proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée. Ces actionnaires sont alors réputés présents ou représentés.

La procuration ou le vote ainsi adressés avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant la date d'inscription fixée par l'article R. 225-85 du Code de commerce, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure ».

Disposition ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Cf. § 7.3 Actionnariat.

Disposition fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Extrait des statuts (article 8 *bis*) – « Franchissement de seuils »

« Outre les obligations de déclaration de franchissement de seuils prévues par les textes légaux et réglementaires, toute personne physique ou morale, agissant seule et/ou de concert, venant à détenir, directement et/ou indirectement, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre de titres représentant une fraction égale ou supérieure à 1 % du capital et/ou des droits de vote, est tenue d'informer la Société du nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital (et les droits de vote qui y sont potentiellement attachés) qu'elle détient seule et/ou de concert, directement et/ou indirectement. L'information doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de cinq jours de bourse à compter du jour où la fraction est atteinte.

Au-delà du seuil susvisé de 1 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent s'applique dans le même délai et selon les mêmes modalités, chaque fois qu'un seuil supplémentaire de 0,5 % du capital social ou des droits de vote est franchi, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires. Ces obligations s'appliquent dans les mêmes conditions et délai, lorsque la participation au capital social devient inférieure aux seuils ci-dessus.

À la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital et/ou des droits de vote de la Société, l'actionnaire qui n'aurait pas procédé régulièrement aux déclarations prévues au présent article est privé des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui n'a pas été régulièrement déclarée. La privation du droit de vote s'appliquera pour toute Assemblée d'Actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ».

Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, régissant les modifications du capital, plus strictes que la loi ne le prévoit

Sans objet.

7.2. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2022, le capital social en circulation de SOCIÉTÉ BIC s'élève à 167 897 503,32 euros composé de 43 952 226 actions d'un montant nominal de 3,82 euros. Les actions émises sont entièrement libérées.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Date	Nature de l'opération	Montant de la variation du capital *(en euros)*	Impact prime d'émission/ réserves *(en euros)*	Montants successifs du capital *(en euros)*	Nombre d'actions à l'issue de l'opération
2022 (Décision du Directeur Général en date du 23 décembre sur délégation du CA du 13 décembre)	Annulation d'actions autodétenues dans le cadre des autorisations données par l'AG du 19 mai 2021 et du 18 mai 2022 (résolution 18)	(2 772 185,46)	(36 403 195,23) imputée sur le report à nouveau)	167 897 503,32	43 952 226
2021 (CA du 9 décembre)	Annulation d'actions autodétenues dans le cadre de l'autorisation donnée par l'AG du 19 mai 2021 (résolution 16)	(2 742 484,96)	(36 486 677,99)	170 669 688,78	44 677 929
2020 (CA du 8 décembre)	Annulation d'actions autodétenues dans le cadre de l'autorisation donnée par l'AG du 20 mai 2020 (résolution 16)	(520 983,06)	(6 832 163,12)	173 412 173,74	45 395 857

CA : Conseil d'Administration.
AG : Assemblée Générale.

AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DE CAPITAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022

SOCIÉTÉ BIC dispose, au 31 décembre 2022, des autorisations suivantes qui lui ont été accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires et dont elle n'a pas fait usage au cours de l'exercice écoulé :

Nature de la délégation de compétence ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée Générale	Durée de validité	Montant nominal maximum *(en € ou pourcentage du capital social)*	Usage de la délégation ou de l'autorisation
Autorisations au titre de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2022				
Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions (4e résolution)	18 mai 2022	18 mois	10 % du capital social	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues (18e résolution)	18 mai 2022	18 mois	10 % du capital social	Autorisation utilisée à hauteur de 1,65 % du capital social dans le cadre de la réduction de capital en date du 23/12/2022 (CA du 13/12 et décisions du Directeur Général du 23/12)
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (19e résolution)	18 mai 2022	26 mois	17 millions d'euros	Néant

Nature de la délégation de compétence ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée Générale	Durée de validité	Montant nominal maximum *(en € ou pourcentage du capital social)*	Usage de la délégation ou de l'autorisation
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration aux fins de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise (20e résolution)	18 mai 2022	26 mois	Montant global maximal des réserves, bénéfices et/ou primes	Néant
Autres autorisations en vigueur				
Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite aux salariés et mandataires sociaux d'actions existantes et/ou à émettre emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription (17e résolution)	19 mai 2021	38 mois	4 % du capital social (limité à 0,4 % pour les mandataires sociaux).	Le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2021, dans le cadre du programme *Sharing Horizon*, a décidé l'attribution de 59 720 actions gratuites (AGA). Ces AGA ont été attribuées avec une période de vesting de 2 ans. Le Conseil d'Administration en date du 14 février 2022 a décidé l'attribution de 240 156 actions gratuites de performance et de 118 947 actions gratuites (1) sans conditions de performance. Ces AGA ont été attribuées avec une période de vesting de 3 ans. La délégation a été utilisée à hauteur de 0,95 % du capital social.
Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription (18e résolution)	19 mai 2021	38 mois	4 % du capital social (limité à 1 % pour les mandataires sociaux)	Le Conseil d'Administration, en date du 19 mai 2021 a procédé à une attribution unique et exceptionnelle de stock-options *Horizon* (1), au profit de Gonzalve Bich et de membres du Comité Exécutif. Ces options ont été attribuées avec une période de vesting de 5 ans.
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions ou de titres donnant accès au capital, réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers (20e résolution)	19 mai 2021	26 mois	3 % du capital social	Néant
Délégation de pouvoir à donner au Conseil d'Administration l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires à émettre en rémunération de titres apportés à la Société dans le cadre d'apports en nature limités à 10 % de son capital sans droit préférentiel de souscription (21e résolution)	19 mai 2021	26 mois	10 % du capital social	Néant

Le texte de ces délégations est disponible sur le site https://investors.bic.com/fr-fr

7.3. ACTIONNARIAT

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le tableau ci-dessous énumère les actionnaires qui, à la connaissance de la Société, détiennent plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote de la Société. La Société n'a connaissance d'aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote. Ce tableau donne également des informations sur les actions autodétenues par SOCIÉTÉ BIC.

	31 décembre 2022					
Nom	**Nombre d'actions**	**% d'actions (environ)**	**Nombre de droits de vote théoriques [c][d]**	**% de droits de vote théoriques**	**Nombre de droits de vote exerçables en AG [c] [d]**	**% de droits de vote exerçables en AG**
Concert familial Bich, dont [a] :	20 064 271	45,65	39 996 633	61,60	39 996 633	62,00
• SOCIÉTÉ M.B.D.	12 886 000	29,32	25 756 000	39,67	25 756 000	39,93
• Famille Bich (hors M.B.D.)	7 178 271	16,33	14 240 633	21,93	14 240 633	22,07
Silchester International Investors LLP [e]	3 609 720	8,21	3 609 720	5,56	3 609 720	5,60
Autres actionnaires	19 861 630	45,19	20 904 355	32,20	20 904 355	32,40
Autodétention [b]	416 605	0,95	416 605	0,64	-	-
TOTAL	**43 952 226**	**100,00**	**64 927 313**	**100 ,00**	**64 510 708**	**100 ,00**

	31 décembre 2021					
Nom	**Nombre d'actions**	**% d'actions (environ)**	**Nombre de droits de vote théoriques [c][d]**	**% de droits de vote théoriques**	**Nombre de droits de vote exerçables en AG [c] [d]**	**% de droits de vote exerçables en AG**
Concert familial Bich, dont [a] :	20 701 136	46,33	41 244 965	62,82	41 244 965	63,07
• SOCIÉTÉ M.B.D.	12 886 000	28,84	25 726 000	39,18	25 726 000	39,34
• Famille Bich (hors M.B.D.)	7 815 136	17,49	15 518 965	23,64	15 518 965	23,73
Silchester International Investors LLP	3 325 347	7,44	3 325 347	5,06	3 325 347	5,09
Autres actionnaires	20 388 540	45,63	20 821 315	31,71	20 821 315	31,84
Autodétention [b]	262 906	0,59	262 906	0,40	-	-
TOTAL	**44 677 929**	**100,00**	**65 654 533**	**100,00**	**65 391 627**	**100,00**

	31 décembre 2020					
Nom	**Nombre d'actions**	**% d'actions (environ)**	**Nombre de droits de vote théoriques [c] [d]**	**% de droits de vote théoriques**	**Nombre de droits de vote exerçables en AG [c] [d]**	**% de droits de vote exerçables en AG**
Concert familial Bich, dont [a] :	20 676 986	45,55	41 112 477	61,54	41 112 477	61,93
• SOCIÉTÉ M.B.D.	12 870 000	28,35	25 605 000	38,33	25 605 000	38,57
• Famille Bich (hors M.B.D.)	7 806 986	17,20	15 507 477	23,21	15 507 477	23,36
Silchester International Investors LLP	3 325 347	7,33	3 325 347	4,98	3 325 347	5,01
Autres actionnaires	20 974 000	46,20	21 951 863	32,86	21 951 863	33,07
Autodétention [b]	419 524	0,92	419 524	0,63	-	-
TOTAL	**45 395 857**	**100,00**	**66 809 211**	**100,00**	**66 389 687**	**100,00**

(a) Le concert familial Bich est composé de SOCIÉTÉ M.B.D. (société en commandite par actions) et des membres de la famille Bich détenant une participation directe dans SOCIÉTÉ BIC. La plupart des membres de la famille Bich détiennent à la fois une participation directe dans SOCIÉTÉ BIC et une participation indirecte au travers de SOCIÉTÉ M.B.D.

(b) Actions autodétenues privées du droit de vote.

(c) L'écart entre le nombre d'actions et le nombre de droits de vote est lié à l'existence de droits de vote double (cf. § 7.1 Informations sur la Société).

(d) Les droits de vote liés aux actions autodétenues sont compris dans les droits de vote théoriques, mais exclus des droits de vote effectivement exerçables.

(e) Ces informations sont issues de la déclaration de franchissement de seuil statutaire envoyée par Silchester International Investors LLP en date du 28 décembre 2022.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas de pacte d'actionnaires prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions BIC, ni d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

Il est précisé que SOCIÉTÉ M.B.D., holding de la famille Bich détenant plus de 20 % du capital et des droits de vote, a conclu divers engagements collectifs de conservation de titres BIC portant sur au moins 12 millions de ces titres. Ces engagements ont été conclus, pour les plus anciens, depuis le 15 décembre 2003. Ils incluent divers membres du concert familial afin de permettre à ces derniers, le cas échéant, de bénéficier des dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts.

Les dirigeants suivants sont partie à tous ou à certains accords : Gonzalve Bich et Nikos Koumettis. Tous les signataires ont des liens personnels étroits avec Gonzalve Bich, à l'exception de Nikos Koumettis et aucun d'eux – à l'exception de SOCIÉTÉ M.B.D. – ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote de la Société.

Hormis l'attribution d'un droit de vote double aux actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans, aucun droit de vote particulier n'est conféré aux principaux actionnaires.

La Société étant contrôlée comme décrit dans le tableau ci-dessus, la prévention d'un éventuel exercice abusif du contrôle par un actionnaire est assurée par les réunions régulières du Conseil d'Administration et par la présence de cinq Administrateurs Indépendants et majoritaires au sein des Comités (Comité d'Audit, Comité des Rémunérations et Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE).

PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR

Il n'existe pas de contrat d'intéressement ou de participation au titre de l'émetteur (SOCIÉTÉ BIC n'a pas de personnel salarié), mais chaque filiale peut disposer de son propre accord selon la loi applicable. Les plans d'options et d'actions gratuites mis en place sont présentés dans la Note 23 des comptes consolidés.

Au cours de l'année 2021, le Conseil d'Administration a approuvé l'attribution d'actions gratuites sans condition de performance, à l'ensemble des collaborateurs, à l'exception du Directeur Général, dans le cadre du plan d'actionnariat *Sharing Horizon*. Ces actions ne sont pas associées à des conditions de performance et seront livrées aux collaborateurs toujours présents dans les effectifs à la fin de la période de trois ans d'acquisition des droits.

Au 31 décembre 2022, il n'y a aucune participation des salariés au capital (telle que définie par l'article L. 225-102 du Code de commerce).

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Récapitulatif des seuils légaux franchis au cours de l'exercice 2022 et au début de l'exercice 2023 :

Actionnaires	Date de déclaration	Nombre d'actions [(a)]	En % du capital [(b)]	Franchissement à la hausse ou à la baisse
Silchester International Investors LLP	21 février 2022	4 474 802	10 %	H
Silchester International Investors LLP	24 mai 2022	4 467 061	10 %	B

(a) Le « nombre d'actions » représente le nombre total d'actions détenues par l'actionnaire déclarant à la suite de la déclaration.
(b) Le « % du capital » représente le pourcentage du capital détenu par l'actionnaire déclarant à la suite de la déclaration.

DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUILS STATUTAIRES

Conformément à l'article 8 bis des statuts de la Société BIC, toute personne physique ou morale qui vient à posséder un pourcentage de participation supérieur à 1 % du capital et/ou des droits de vote est tenue d'informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du jour où la fraction est atteinte. Cette notification devra être renouvelée, dans les mêmes conditions, à chaque fois qu'un seuil supplémentaire de 0,5 % du capital social ou des droits de vote est franchi.

À cet égard, plusieurs actionnaires ont notifié à la Société des franchissements de seuils statutaires au cours de l'exercice 2022.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE OU DE RETARDER OU D'EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE (ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

À la connaissance de la Société, aucun élément autre que ceux tenant aux éléments visés ci-dessous n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique, ou ne peut avoir pour effet de retarder ou d'empêcher un changement de contrôle :

- SOCIÉTÉ M.B.D., holding familial de SOCIÉTÉ BIC, est une Société en commandite par actions ;
- les statuts de la Société prévoient :
  - l'attribution d'un droit de vote double aux actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins (cf. *§ 7.1 Informations sur la Société*),
  - l'obligation de déclarer à la Société toute détention de capital ou de droits de vote devenue égale ou supérieure à 1 % et, à compter de ce seuil, à tout multiple entier de 0,5 % (cf. *§ 7.1 Informations sur la Société*) ;
- des autorisations ont été données par l'Assemblée Générale aux fins d'augmenter le capital (cf. *§ 7.2 Capital Social – Tableau relatif à ces autorisations*).

7.4. ACTIONS PROPRES ET RACHAT D'ACTIONS

ACTIONS PROPRES DE SOCIÉTÉ BIC AU 31 DÉCEMBRE 2022

Affectation par objectif [a]	Nombre d'actions	% du capital	Valeur nominale *(en euros)*
Contrat de liquidité	23 338	0,05	89 151,16
Couverture de plans d'attributions gratuites d'actions	393 267	0,89	1 502 279,94
Annulation	-	-	-
Opérations de croissance externe	-	-	-
TOTAL [B]	**416 605**	**0,95**	**1 591 431,10**

(a) Article L. 225-209 du Code de commerce.
(b) Au 31 décembre 2022, la valeur comptable des actions BIC détenues au titre des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce par SOCIÉTÉ BIC s'élève à 26 018 006,36 euros. La valeur de marché de ces actions était de 26 641 889,75 euros (sur la base du cours de clôture à cette date, soit 63,95 euros).

OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2022 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Opération	Nombre d'actions	% du capital	Valeur nominale *(en euros)*	Cours moyen d'acquisition/cession *(en euros)*
Rachats d'actions (hors contrat de liquidité) [a]	1 005 093	2,29	3 839 455,26	54,23
Contrat de liquidité [a] :				
• Rachat d'actions	638 969	1,45	2 440 861,58	57,14
• Cession d'actions	652 247	1,48	2 491 583,54	57,02
Actions transférées pour couvrir les plans d'actions gratuites	112 413	0,26	429 417,66	125,16
Actions annulées	725 703	1,65	2 772 185,46	54,23
Actions utilisées pour des opérations de croissance externe	-	-	-	-

(a) Les frais de négociation afférents à ces opérations d'achat et de vente se sont élevés à 206 992,24 euros.

Sur les 24 derniers mois, le Conseil d'Administration a annulé 1 443 631 actions, représentant 3,28 % du capital social au 31 décembre 2022.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 MAI 2023

Le Conseil d'Administration soumettra à l'Assemblée Générale du 16 mai 2023 une résolution tendant à autoriser le Conseil d'Administration à opérer sur les actions de la Société (cf. *§ 8 Rapport du Conseil d'Administration et projets de résolutions de l'Assemblée Générale du 16 mai 2023 – Résolution* 4). Si cette résolution est approuvée, le Conseil d'Administration entend mettre en œuvre le programme de rachat d'actions ci-dessous décrit. Ce paragraphe vaut descriptif de programme de rachat d'actions au sens des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'AMF.

ACTIONS DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ AU 1ER MARS 2023

Affectation par objectifs	Nombre d'actions
Contrat de liquidité	14 685
Couverture de plans d'attribution gratuite d'actions	393 267
Annulation	197 526
Opérations de croissance externe	-
TOTAL	**605 478**

Si l'Assemblée Générale du 16 mai 2023 approuve la résolution susvisée, le Conseil d'Administration sera autorisé à racheter, pour un montant maximal de 1,30 milliard d'euros, un nombre d'actions représentant au plus 10 % du capital social à la date de la décision d'acquisition en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement, d'échange ou autre, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- de les attribuer aux salariés et dirigeants, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'intéressement des salariés, du régime des options d'achats d'actions, de l'attribution gratuite d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne entreprise ;
- de les annuler en tout ou partie, dans les conditions prévues par les textes en vigueur et dans la limite de 10 % du capital existant à la date de la décision d'annulation, par période de 24 mois ;
- de remettre des actions (à titre de paiement, d'échange ou d'apport) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans les limites fixées par la réglementation applicable ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

Lorsque l'objectif du rachat d'actions sera la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, les limites susvisées seront portées à 5 % du capital social à la date de la décision d'acquisition. La Société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de ses propres actions.

Le prix de rachat des actions ne pourra jamais être supérieur à 300 euros par action.

L'autorisation ainsi donnée par l'Assemblée Générale sera valable pendant 18 mois à compter du 16 mai 2023.

Elle ne pourra pas être utilisée en période d'offre publique visant les titres de la Société.

Les acquisitions d'actions de la Société réalisées en vertu de cette autorisation devront également respecter les règles édictées par l'Autorité des marchés financiers en ce qui concerne les conditions et les périodes d'intervention sur le marché.

7.5. RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

L'équipe des Relations Investisseurs de BIC a pour vocation de répondre à toutes les demandes, qu'elles proviennent des actionnaires individuels ou des investisseurs institutionnels. Les informations concernant les actionnaires, ainsi que les informations générales à caractère économique ou financier sur SOCIÉTÉ BIC sont disponibles sur le site Internet de la Société : http://www.bic.com. Toute demande d'information peut également être adressée au service Relations investisseurs par courrier électronique via **investors.info@bicworld.com**.

BIC organise régulièrement des réunions avec des analystes et des investisseurs institutionnels lors de *roadshows* ou de conférences organisées par des *brokers* sur les principales places financières telles que Paris, Londres, Francfort, Boston et New York City. Des réunions dédiées aux investisseurs ISR sont aussi régulièrement organisées (Investissement Socialement Responsable).

En 2022, BIC a organisé plus de 10 *roadshows* et participé à diverses conférences pour rencontrer des investisseurs, actionnaires ou non du Groupe.

Le 18 mai 2022, BIC a tenu son Assemblée Générale. L'Assemblée Générale a été retransmise en direct *via* un *webcast live* sur le site de BIC. L'ensemble des documents ainsi que le transcript de l'événement a été mis sur le site Internet du Groupe dans les 24 heures suivant l'évènement. La présentation et le transcript sont mis à la disposition des actionnaires *via* le lien suivant : https://fr.bic.com/fr/investisseurs-actionnaires-agm.

BIC a poursuivi sa politique de communication proactive avec tous ses actionnaires et a également mis en place de nouveaux outils de communication tels que des newsletters pour favoriser une compréhension approfondie de sa stratégie et de ses activités. Ces outils viennent compléter les informations financières réglementées et les présentations des résultats.

Un service d'information téléphonique gratuit est également à la disposition des actionnaires individuels au :
+ 33 (0)800 10 12 14 (numéro vert gratuit en France).

7.6. INFORMATIONS BOURSIÈRES

Le titre BIC est coté sur Euronext Paris (cotation continue) et appartient aux indices SBF 120 et CAC Mid60.

Les notations extra-financières de 2022 étaient les suivantes : CDP Climat Leadership Level A- ; « AAA » MSCI ; « Prime » d'ISS pour la gouvernance ESG ; et « ISS ESG 1 Quality » dans la catégorie environnement.

Son code ISIN est : FR 0000120966.

COURS DE BIC EN 2022

	Cours de clôture	Cours moyen (clôture)	Plus haut traité	Plus bas traité	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés *(en milliers d'euros)*
Janvier 2022	50.50	49,03	51,90	46,74	1 218 302	60 083
Février 2022	47.26	48,09	51,25	45,90	1 198 378	57 170
Mars 2022	45,72	46,43	48,32	43,64	1 167 361	54 094
Avril 2022	56,80	48,52	56,85	45,22	990 044	49 756
Mai 2022	53,20	56,22	58,20	53,15	1 103 468	62 003
Juin 2022	52,20	53,00	54,85	50,80	923 316	48 900
Juillet 2022	55,20	55,00	57,20	51,65	704 460	38 703
Août 2022	56,70	58,33	60,95	54,15	1 017 381	59 313
Septembre 2022	64,90	58,44	65,55	55,20	1 230 120	72 820
Octobre 2022	58,10	65,69	70,60	55,15	2 030 768	131 326
Novembre 2022	63,30	60,41	63,80	56,80	1 649 755	99 356
Décembre 2022	63,95	63,85	65,40	62,25	1 080 582	69 032
Janvier 2023	66,70	63,42	67,35	60,55	1 050 444	66 897
Février 2023	61,20	64,46	69,15	60,15	1 630 128	103 734

INTERMÉDIAIRE FINANCIER

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Département des Titres
32, rue du Champ de Tir
BP 81236
44312 Nantes Cedex 3 (France)

8

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 MAI 2023

Cette section présente les projets de résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société qui se tiendra le 16 mai 2023 et le rapport du Conseil d'Administration (exposé des motifs) sur ces résolutions. Le rapport du Conseil d'Administration et les projets de résolutions ont été approuvés par le Conseil d'Administration lors de ses réunions du 14 février et 17 mars 2023. Ils sont susceptibles de modifications dans la convocation définitive à l'Assemblée Générale qui sera publiée au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires, si nécessaire, afin de prendre en compte les décisions ultérieures du Conseil d'Administration.

8.1. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 337

Résolutions 1 et 2
Approbation des comptes de l'exercice 2022 337

Résolution 3
Affectation du résultat et fixation du dividende 338

Résolution 4
Conventions réglementées 340

Résolution 5
Rachat d'actions 341

Résolutions 6 à 10
Nomination et renouvellement d'Administrateurs 343

Résolution 6
Renouvellement du mandat d'Administratrice de Candace Matthews 344

Résolution 7
Renouvellement du mandat d'Administrateur de Jacob Schwartz 344

Résolution 8
Renouvellement du mandat d'Administrateur de Timothée Bich 344

Résolution 9
Nomination de Véronique Laury en qualité d'Administratrice 344

Résolution 10
Nomination de Carole Callebaut Piwnica en qualité d'Administratrice 344
Résolutions 11 et 12
Nomination de la société Ernst & Young Audit, en remplacement de la société Deloitte & Associés aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire et non-renouvellement de la société BEAS aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant 345
Résolutions 13 et 14
Renouvellement du mandat de la société Grant Thornton aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire et non-renouvellement de la société IGEC aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant 346
Résolutions 15 à 22
Rémunération des Mandataires Sociaux 347
Résolution 15
Approbation des informations relatives à la rémunération des Mandataires Sociaux pour 2022 (vote ex-post) 347
Résolution 16
Approbation de la rémunération 2022 de Gonzalve Bich, Directeur Général 348
Résolution 17
Politique de rémunération des dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs pour l'exercice 2023 348
Résolution 18
Approbation de la rémunération 2022 de John Glen, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 18 mai 2022 349
Résolution 19
Approbation de la rémunération 2022 de Nikos Koumettis, Président du Conseil d'Administration à compter du 18 mai 2022 349
Résolution 20
Politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023 350
Résolution 21
Politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2023 350
Résolution 22
Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des Administrateurs pour l'exercice 2023 350

8.2. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 351

Résolution 23
Autorisation de réduction du capital social par annulation des actions autodétenues 351
Résolution 24
Augmentation de capital réservée aux salariés 351
Résolution 25
Augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature, avec suppression du DPS 353
Résolution 26
Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations conférées 354
Résolution 27
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités 354

8.1. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTIONS 1 ET 2

Approbation des comptes de l'exercice 2022

Exposé des motifs

Les deux premières résolutions portent sur l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître un bénéfice de 192 773 205,53 euros.

Les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître un bénéfice net consolidé part du Groupe de 208 884 491 euros.

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes y afférents ;
- approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes sociaux dudit exercice comportant le bilan, le compte de résultat et les annexes, qui font ressortir un bénéfice net de 192 773 205,53 euros, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate l'absence de dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes y afférents ;
- approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés dudit exercice comportant le bilan, le compte de résultat et les annexes, qui font ressortir un bénéfice net de 208 884 491 euros, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

RÉSOLUTION 3

Affectation du résultat et fixation du dividende

Exposé des motifs

Au regard du bénéfice de l'exercice 2022 s'élevant à 192 773 205,53 euros, et du report à nouveau créditeur de 571 094 512,77 euros formant le bénéfice distribuable, il vous est proposé :

- de fixer le montant du dividende à 2,56 euros par action au titre de l'exercice 2022. Ceci conduit à distribuer aux actionnaires un dividende total de 111 451 189,76 euros (sous réserve des actions autodétenues) (1) ;
- de reporter à nouveau la somme de 81 295 291,04 euros ; et
- d'allouer à la réserve spéciale Œuvres d'art la somme de 26 724,73 euros.

Le dividende de l'exercice 2022 sera mis en paiement à compter du 31 mai 2023.

Le dividende s'entend avant tout prélèvement de nature fiscale et/ou sociale susceptible de s'appliquer à l'actionnaire en fonction de sa situation propre. Les actionnaires sont invités à se rapprocher, le cas échéant, d'un conseiller fiscal.

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes :
  - constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 192 773 205,53 euros,
  - constate que le report à nouveau créditeur est de 571 094 512,77 euros,
  - soit un montant disponible pour l'affectation du résultat qui s'élève à 763 867 718,3 euros,
  - décide d'affecter le bénéfice distribuable ainsi obtenu comme suit :

Dividende	111 451 189,76 euros (a)
Report à nouveau	81 295 291,04 euros
Réserve spéciale Œuvres d'art	26 724,73 euros

(a) Sur la base de 43 952 226 actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2022, étant précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence.

L'Assemblée Générale fixe en conséquence le dividende afférent à l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 2,56 euros par action. En cas de variation (2) du nombre d'actions ouvrant droit à dividende, le dividende total serait ajusté en conséquence. De plus, le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 1 279 036 306 euros et celui des réserves à 203 106 109 euros.

La mise en paiement du dividende interviendra à compter du 31 mai 2023.

Le dividende mentionné ci-avant s'entend avant tout prélèvement de nature fiscale et/ou sociale susceptible de s'appliquer à l'actionnaire en fonction de sa situation propre. Il est précisé que le dividende versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France est en effet soumis, lors de son versement, à un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) au taux de 12,8 %. Ce prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu qui est imputable sur l'impôt dû l'année suivante.

Lors de son imposition définitive, le dividende est soumis, pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, soit, à un prélèvement forfaitaire unique au taux forfaitaire de 12,8 % (3), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après application de l'abattement fiscal de 40 % (4). Cette option est à exercer lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration. Le prélèvement forfaitaire non libératoire, prélevé à la

(1) Sur la base de 43 952 226 actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2022, étant précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence.

(2) Par rapport aux 43.952.226 actions composant le capital social et 416.605 actions propres au 31 décembre 2022.

(3) Article 200 A du Code général des impôts.

(4) Article 200 A, 2, et article 158-3.2° du Code général des impôts – en cas d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, le dividende est éligible pour sa totalité à l'abattement fiscal de 40 %.

source, vient en déduction de l'imposition ainsi déterminée. Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. La partie des prélèvements sociaux relative à la CSG due sur les dividendes, lorsqu'ils sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu est, à hauteur de 6,8 points, déductible du revenu imposable de l'année de son paiement (1). Par ailleurs, les contribuables dont le revenu fiscal de référence excède certains seuils, sont soumis à la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus au taux, selon les cas, de 3 % ou de 4 % (2). Le dividende versé à des actionnaires fiscalement non domiciliés en France, est soumis à une retenue à la source au taux de 12,8 % pour les bénéficiaires personnes physiques et au taux de 25 % pour les bénéficiaires personnes morales (3), conformément à l'article 119 *bis* du Code général des impôts. Cette retenue est éventuellement diminuée par l'application de la convention fiscale conclue entre la France et l'État de résidence fiscale du bénéficiaire, si ce dernier apporte la preuve de sa qualité de résident fiscal de l'État qui a conclu avec la France la convention dont il demande l'application.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, l'Assemblée Générale décide que le montant du dividende correspondant aux actions que la Société viendrait à détenir lors de la mise en paiement sera affecté au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate que, les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende distribué par action (a) *(en euros)*
2019	44 985 261	2,45
2020	44 954 858	1,80
2021	44 677 929	2,15

(a) En cas d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, dividende éligible pour sa totalité à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3.2° du Code général des impôts, sous certaines conditions.

(1) Article 154 quinquies, II du Code général des impôts.

(2) Article 223 sexies du Code général des impôts.

(3) Article 187 du Code général des impôts.

RÉSOLUTION 4

Conventions réglementées

Exposé des motifs

La quatrième résolution invite les actionnaires, conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce, à prendre acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions réglementées conclues par Société BIC au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il est précisé (i) qu'aucune convention réglementée nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et (ii) qu'aucune convention réglementée conclue au cours d'exercices antérieurs ne s'est poursuivie.

Quatrième résolution

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- prend acte qu'il lui a été soumis le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, qui (i) ne fait mention d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et (ii) constate qu'aucune convention réglementée conclue au cours d'exercices antérieurs ne s'est poursuivie.

RÉSOLUTION 5

Rachat d'actions

Exposé des motifs

Il vous est proposé d'approuver le renouvellement pour 18 mois de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter, conserver, ou transférer des actions de la Société.

Les principales caractéristiques de cette nouvelle résolution sont les suivantes :

- les rachats d'actions ne pourraient pas être effectués en période d'offre publique sur les actions de la Société ;
- le nombre maximum d'actions pouvant être acquises représenterait 10 % du capital social ;
- le prix maximum d'achat serait maintenu à 300 euros par action. Ceci représente un montant maximum d'achat théorique d'environ 1 306 068 600 euros (hors frais d'acquisition) ;
- les rachats d'actions pourraient notamment avoir pour finalités la mise en œuvre de plans d'actionnariat salarié et la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Les objectifs, ainsi que le descriptif de l'autorisation, sont détaillés dans le texte de la résolution ci-dessous et dans le chapitre 7.4 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

Au titre de l'exercice 2022, Société BIC a racheté 1 005. 093 actions de la Société à hauteur d'un montant total de 54,5 millions d'euros. Les actions rachetées ont été utilisées à hauteur de 15,3 millions d'euros dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'attribution d'actions gratuites et le solde des actions (représentant un montant total de 39,2 millions d'euros) a été annulé.

Cinquième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ;
- autorise le Conseil d'Administration à acheter ou faire acheter des actions de la Société, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, conformément notamment aux articles L. 22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du Code de commerce, au Règlement européen (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 et aux règlements délégués pris pour son application, au Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à la pratique de marché admise par cette dernière, en vue de :

a. l'attribution d'actions au titre de l'exercice d'options d'achat d'actions par des salariés et/ou dirigeants Mandataires Sociaux de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés selon les dispositions légales et réglementaires applicables,

b. la mise en œuvre de tout plan d'attribution d'actions, sous conditions de performance ou sans conditions de performance, dans le cadre de plans d'actionnariat mondiaux, à des salariés et/ou dirigeants Mandataires Sociaux de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés selon les dispositions légales et réglementaires applicables, soit directement soit *via* des entités agissant pour leur compte,

c. la cession d'actions aux salariés (directement ou par l'intermédiaire de fonds d'épargne salariale) dans le cadre de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,

d. la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,

e. la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,

f. l'annulation d'actions dans la limite légale maximale,

g. l'animation du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, en conformité avec la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers,

h. la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et, plus généralement, en vue de la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats, les cessions, les transferts ou les échanges d'actions pourront être effectués à tout moment sauf en période d'offre publique visant les titres de la Société, et par tous moyens, dans le respect de la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, sur tout marché, hors marché, de gré à gré, en tout ou partie par acquisition de blocs, par offre publique d'achat ou d'échange, par mécanismes optionnels ou instruments dérivés (à l'exception de la vente d'options de vente), soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, ou de toute autre manière, conformément à la réglementation applicable.

L'Assemblée Générale fixe le prix maximum d'achat à 300 euros par action (hors frais d'acquisition) et délègue au Conseil d'Administration, en cas d'opérations sur le capital social de la Société, notamment d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution gratuite d'actions, division du nominal ou regroupement d'actions, distribution de réserves ou de tous autres actifs, amortissement du capital ou toute autre opération portant sur le capital ou les capitaux propres, le pouvoir, avec faculté de subdélégation, d'ajuster le prix d'achat maximum indiqué ci-dessus afin de refléter l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée Générale prend acte que le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra à aucun moment excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social (soit, à titre indicatif et sans tenir compte des actions déjà détenues par la Société, 43 535 621 actions à la date du 31 décembre 2022, représentant un montant maximum d'achat théorique (hors frais d'acquisition) de 1 306 068 600 euros). Les acquisitions réalisées par la Société ne peuvent à aucun moment l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de 10 % de son capital social. De plus, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5 % de son capital social.

Les actions auto-détenues n'ouvrant pas droit à dividende, la somme correspondant aux dividendes non versés sera affectée au compte report à nouveau.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à toutes opérations hors marché ;
- conclure et résilier tous contrats et accords en vue du rachat, de la vente ou du transfert d'actions propres ;
- affecter ou réaffecter les actions rachetées aux différents objectifs dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- établir tous documents, effectuer toutes déclarations, communiqués et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, relatifs aux opérations effectuées dans le cadre de la présente résolution ;
- fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en conformité avec les dispositions réglementaires ; et
- effectuer toutes autres formalités, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ou utile à la mise en œuvre de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à la réglementation applicable.

L'autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale. Elle prive d'effet et remplace, pour sa partie non utilisée, l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2022 dans sa 4e résolution.

RÉSOLUTIONS 6 À 10

Nomination et renouvellement d'Administrateurs

Exposé des motifs

Les mandats de :

- Candace Matthews ;
- Jacob (Jake) Schwartz ;
- Marie-Pauline Chandon-Moët ; et
- Timothée Bich.

arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Sur recommandation du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, le Conseil d'Administration vous propose de renouveler les mandats de Candace Matthews, Jacob (Jake) Schwartz, et Timothée Bich, pour une durée de trois ans.

Les biographies et le nombre d'actions de la Société détenues par Candace Matthews, Jacob (Jake) Schwartz, et Timothée Bich sont renseignés au Chapitre 4.1.3.3 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

Renouvellement du mandat d'Administratrice de Candace Matthews, Administratrice Indépendante, membre du Comité d'Audit et du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE

Candace Matthews est Administratrice depuis 2017.

Elle a participé à 100 % des réunions du Conseil d'Administration depuis son renouvellement en 2019.

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Jacob (Jake) Schwartz, Administrateur Indépendant, membre du Comité d'Audit

Jacob (Jake) Schwartz est Administrateur depuis 2020.

Il a participé à 96 % des réunions du Conseil d'Administration depuis sa nomination.

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Timothée Bich

Timothée Bich est Administrateur depuis 2019.

Il a participé à 100 % des réunions du Conseil d'Administration depuis son renouvellement en 2020.

Nomination de Véronique Laury en qualité d'Administratrice en remplacement de Marie-Pauline Chandon-Moët

Marie-Pauline Chandon-Moët, Administratrice depuis 2003, n'a pas souhaité solliciter le renouvellement de son mandat. Afin de lui succéder, le Conseil d'Administration du 14 février 2023 a recommandé la nomination de Véronique Laury, proposée par la famille BICH.

Le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, ainsi que le Conseil d'Administration, ont examiné cette candidature ; ils ont notamment apprécié le parcours international de premier plan de Véronique Laury dans les fonctions de Directrice Générale et d'Administratrice au sein de plusieurs grandes sociétés internationales.

Véronique Laury est âgée de 57 ans et est une ancienne élève de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Elle a commencé sa carrière au sein de la société Leroy Merlin avant de rejoindre le Groupe Kingfisher en 2003. Elle a commencé en tant que Responsable produit et responsable des Ventes chez Castorama France avant d'être nommée Directrice commercial du Groupe. De 2014 à 2019, elle occupe le poste de Directrice Générale au sein du Groupe Kingfisher, à Londres. Depuis 2020, elle est Administratrice au sein des Conseils d'Administration de plusieurs sociétés internationales telles qu'Ikea, British American Tobacco, Wework, Sodexo et Eczacibasi. Sa biographie complète figurera dans la brochure de convocation à l'Assemblée Générale.

Nomination de Carole Callebaut Piwnica en remplacement d'Elizabeth Bastoni

Le Conseil d'Administration du 14 février 2023 a également pris acte de la décision d'Elizabeth Bastoni de mettre fin à son mandat d'Administratrice Indépendante, de Présidente du Comité des Rémunérations et du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, à compter de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, pour raisons personnelles.

Sur recommandation du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, le Conseil d'Administration du 17 mars 2023 a recommandé la nomination de Carole Callebaut Piwnica en qualité d'Administratrice Indépendante.

Carole Callebaut Piwnica, de nationalité belge, est âgée de 65 ans. Elle est titulaire d'une licence en droit de l'Université de Bruxelles et d'une maîtrise en droit de la New York University. Elle a été membre des barreaux de New York et de Paris. Elle a débuté sa carrière à New York chez Proskauer Rose et a rejoint le département M&A de Shearman & Sterling à Paris. Elle a travaillé pendant 15 ans dans le secteur de la transformation agroalimentaire et a occupé le poste de Présidente du groupe Amylum (Belgique, ingrédients), ainsi que celui d'administratrice et de Vice-Présidente de Tate and Lyle (Royaume-Uni, Sucres et ingrédients). Elle a également été Administratrice de plusieurs sociétés cotées internationales y compris Sanofi (France, santé), Eutelsat (France, satellites), Dairy Crest (Royaume-Uni, lait et fromages), et Aviva (Royaume-Uni, assurances). En 2006, elle fonde le fonds de private equity Naxos Capital Partners (Luxembourg), dont elle était associée-gérante et, à ce titre, Administratrice de ses sociétés en portefeuille dont Big Red (US, boissons gazeuses) et Amyris (Etats Unis, ingrédients et cosmétiques). Elle est actuellement Administratrice Indépendante du Conseil de Surveillance de la société Rothschild & Co. Sa biographie complète figurera dans la brochure de convocation à l'Assemblée Générale.

Les candidats Administrateurs ont fait savoir qu'ils acceptent les fonctions qui leur sont confiées et qu'ils ne sont frappés d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

RÉSOLUTION 6

Renouvellement du mandat d'Administratrice de Candace Matthews

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ;
- décide de renouveler le mandat d'Administratrice de Candace Matthews pour une durée de trois ans.

Le mandat d'Administratrice de Candace Matthews expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

RÉSOLUTION 7

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Jacob Schwartz

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ;
- décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Jacob Schwartz pour une durée de trois ans.

Le mandat d'Administrateur de Jacob Schwartz expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

RÉSOLUTION 8

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Timothée Bich

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ;
- décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Timothée Bich pour une durée de trois ans.

Le mandat d'Administrateur de Timothée Bich expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

RÉSOLUTION 9

Nomination de Véronique Laury en qualité d'Administratrice

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ;
- décide de nommer Véronique Laury en qualité d'Administratrice, pour une durée de trois ans.

Le mandat de Véronique Laury expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

RÉSOLUTION 10

Nomination de Carole Callebaut Piwnica en qualité d'Administratrice

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ;
- décide de nommer de Carole Callebaut Piwnica en qualité d'Administratrice, pour une durée de trois ans.

Le mandat de Carole Callebaut Piwnica expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

RÉSOLUTIONS 11 ET 12

Nomination de la société Ernst & Young Audit, en remplacement de la société Deloitte aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire et non-renouvellement de la société BEAS aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant

Exposé des motifs

Constatant l'expiration du mandat de la société Deloitte & Associés, Commissaire aux Comptes titulaire, compte tenu de l'antériorité de son mandat en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société (depuis le 4 mai 1999) et conformément aux dispositions du Règlement (UE) no 537/2014 du 16 avril 2014, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas proposer le renouvellement de ce mandat à l'Assemblée Générale.

À l'effet de nommer un Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société Deloitte & Associés, un processus de sélection piloté et suivi par le Comité d'Audit a été mis en place. Quatre cabinets d'audit ont été examinés au cours de la procédure d'appel d'offres. Après examen des candidatures et des présentations de chaque cabinet concerné, suivi de séances de questions-réponses, le comité de sélection a présélectionné deux candidats et le Comité d'Audit a décidé de recommander Ernst & Young Audit.

Sur la base de cette recommandation, le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 26 avril 2022 a décidé de donner son accord sur le choix de suivre la préférence motivée du Comité d'Audit et a décidé le 14 février 2023 de proposer la société Ernst & Young Audit à l'Assemblée Générale.

Aux termes de la 11e résolution, il vous est donc proposé de nommer la société Ernst & Young Audit en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société pour une durée de six exercices.

Par ailleurs, la loi Sapin II du 9 décembre 2016 ayant supprimé l'obligation (L. 823-1, C. com.) de désigner un Commissaire aux Comptes suppléant lorsque le Commissaire aux Comptes titulaire n'est pas une personne physique ou une société unipersonnelle, le Conseil d'Administration propose, aux termes de la 12e résolution et sur recommandation du Comité d'Audit, de constater l'arrivée à échéance du mandat de la société BEAS, de ne pas procéder à son renouvellement et de ne pas pourvoir à son remplacement.

Onzième résolution

Nomination de la société Ernst & Young Audit, en remplacement de la société Deloitte & Associés aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris acte de l'expiration du mandat de la société Deloitte & Associés, Commissaire aux Comptes titulaire, et
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ;
- décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de nommer en remplacement en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de six exercices, la société Ernst & Young Audit dont le siège social est situé 1-2 Place des saisons, Paris La Défense, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 344 366 315.

Le mandat de la société Ernst & Young Audit viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée en 2029 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Douzième résolution

Non-renouvellement de la société BEAS aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris acte de l'expiration du mandat de la société BEAS, Commissaire aux Comptes suppléant, et
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ;
- décide, conformément aux dispositions légales, de ne pas procéder au renouvellement ni au remplacement de la société BEAS aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant et constate en conséquence l'échéance dudit mandat.

RÉSOLUTIONS 13 ET 14

Renouvellement du mandat de la société Grant Thornton aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire et non-renouvellement de la société IGEC aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant

Exposé des motifs

Constatant l'expiration du mandat de la société Grant Thornton en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, et, sur recommandation du Comité d'Audit, le Conseil d'Administration vous propose, aux termes de la 13e résolution, de renouveler leur mandat en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société pour une durée de six exercices.

Par ailleurs, la loi Sapin II du 9 décembre 2016 ayant supprimé l'obligation (L. 823-1, C. com.) de désigner un Commissaire aux Comptes suppléant lorsque le Commissaire aux Comptes titulaire n'est pas une personne physique ou une société unipersonnelle, le Conseil d'Administration propose, aux termes de la 14e résolution et sur recommandation du Comité d'Audit, de constater l'arrivée à échéance du mandat de la société IGEC (Institut de Gestion et d'Expertise Comptable), de ne pas procéder à son renouvellement et de ne pas pourvoir à son remplacement.

Treizième résolution

Renouvellement du mandat de la société Grant Thornton aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris acte de l'expiration du mandat de la société Grant Thornton, Commissaire aux Comptes titulaire; et
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ;
- décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de six exercices, de la société Grant Thornton dont le siège social est situé 29 rue du Pont - 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 632 013 843.

Le mandat de la société Grant Thornton viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée en 2029 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Quatorzième résolution

Non renouvellement de la société IGEC (Institut de Gestion et d'Expertise Comptable) aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris acte de l'expiration du mandat de la société IGEC (Institut de Gestion et d'Expertise Comptable), Commissaire aux Comptes suppléant; et
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ;
- décide, conformément aux dispositions légales, de ne pas procéder au renouvellement ni au remplacement de la société IGEC (Institut de Gestion et d'Expertise Comptable) aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant et constate en conséquence l'échéance dudit mandat.

RÉSOLUTIONS 15 À 22

Rémunération des Mandataires Sociaux

Exposé des motifs

Huit résolutions sont soumises à l'approbation des actionnaires relatives :

- aux informations sur la rémunération des Mandataires Sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce pour l'exercice 2022 (15e résolution) ;
- à la rémunération versée au cours de l'exercice 2022 ou attribuée au titre de cet exercice à Gonzalve Bich, Directeur Général (16e résolution) ;
- à la politique de rémunération des dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs pour 2023 (17e résolution) ;
- à la rémunération versée au cours de l'exercice 2022 ou attribuée au titre de cet exercice à John Glen, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 18 mai 2022 (18e résolution) ;
- à la rémunération versée au cours de l'exercice 2022 ou attribuée au titre de cet exercice à Nikos Koumettis, Président du Conseil d'Administration à compter du 18 mai 2022 (19e résolution) ;
- à la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour 2023 (20e résolution) ;
- à la politique de rémunération des Administrateurs (21e résolution) ;
- à la rémunération à verser aux membres du Conseil d'Administration pour 2023 (22e résolution).

RÉSOLUTION 15

Approbation des informations relatives à la rémunération des Mandataires Sociaux pour 2022 *(vote ex-post)*

Exposé des motifs

En application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, il vous est demandé d'approuver les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce portant sur la rémunération des Mandataires Sociaux pour l'année 2022.

Ces éléments sont inclus au chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

Quinzième résolution

Approbation des informations relatives à la rémunération des Mandataires Sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 (I) du Code de commerce pour l'exercice 2022 *(vote ex-post)*

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce qui y sont présentées.

RÉSOLUTION 16

Approbation de la rémunération 2022 de Gonzalve Bich, Directeur Général

Exposé des motifs

En application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, il vous est demandé d'approuver l'ensemble des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre de 2022 à Gonzalve Bich, Directeur Général.

Ces éléments sont décrits dans le chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

Ces éléments de rémunération ont été déterminés conformément à la politique de rémunération des dirigeants Mandataires Sociaux approuvée par l'Assemblée Générale du 18 mai 2022.

La rémunération variable annuelle, dont le versement est, conformément à la loi, conditionné à l'approbation de cette résolution, est identifiée dans le chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2022 (pages 193 - 199).

Seizième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2022 à Gonzalve Bich, Directeur Général

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre du même exercice à Gonzalve Bich, Directeur Général, tels que présentés dans ce rapport.

RÉSOLUTION 17

Politique de rémunération des dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs pour l'exercice 2023

Exposé des motifs

En application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver la politique de rémunération des dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs de la Société pour 2023. Cette politique a été établie par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations.

Elle est présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce et figure dans le chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2022 (pages 200 - 207).

Dix-septième résolution

Approbation de la politique de rémunération des dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs pour l'exercice 2023

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- approuve, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs pour l'exercice 2023, telle que décrite dans ce rapport.

RÉSOLUTION 18

Approbation de la rémunération 2022 de John Glen, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 18 mai 2022

Exposé des motifs

En application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, il vous est demandé d'approuver l'ensemble des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre de 2022 à John Glen, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 18 mai 2022.

Ces éléments de rémunération ont été déterminés conformément à la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration approuvée par l'Assemblée Générale du 18 mai 2022.

Ces éléments sont décrits dans le chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2022 (page 208 - 209).

Dix-huitième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2022 à John Glen, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 18 mai 2022

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre du même exercice à John Glen, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 18 mai 2022, tels que présentés dans ce rapport.

RÉSOLUTION 19

Approbation de la rémunération 2022 de Nikos Koumettis, Président du Conseil d'Administration à compter du 18 mai 2022

Exposé des motifs

En application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, il vous est demandé d'approuver l'ensemble des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre de 2022 à Nikos Koumettis, Président du Conseil d'Administration à compter du 18 mai 2022.

Ces éléments de rémunération ont été déterminés conformément à la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration approuvée par l'Assemblée Générale du 18 mai 2022.

Ces éléments sont décrits dans le chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2021 (page 208 - 209).

Dix-neuvième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2022 à Nikos Koumettis, Président du Conseil d'Administration à compter du 18 mai 2022

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre du même exercice à Nikos Koumettis, Président du Conseil d'Administration à compter du 18 mai 2022, tels que présentés dans ce rapport.

RÉSOLUTION 20

Politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023

Exposé des motifs

En application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour 2023. Cette politique a été établie par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations.

Elle est présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce et figure dans le chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2022 (page - 192).

Vingtième résolution

Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- approuve, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023, telle que décrite dans ce rapport.

RÉSOLUTION 21

Politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2023

Exposé des motifs

En application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver la politique de rémunération des Administrateurs de la Société pour l'exercice 2023. Cette politique a été établie par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations.

Elle est présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce et figure dans le chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2022 (page - 192).

Vingt-et-unième résolution

Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2023

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- approuve, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2023, telle que décrite dans ce rapport.

RÉSOLUTION 22

Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des Administrateurs pour l'exercice 2023

Exposé des motifs

Il vous est proposé de fixer le montant maximum annuel de la rémunération à répartir entre les membres du Conseil d'Administration à la somme de 600 000 euros pour 2023.

Vingt-deuxième résolution

Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des Administrateurs pour l'exercice 2023

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ;
- décide de fixer, pour l'exercice 2023, le montant maximum de la somme prévue par l'article L. 225-45 du Code de commerce à allouer globalement aux Administrateurs en rémunération de leur mandat, à la somme de 600 000 euros.

8.2. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 23

Autorisation de réduction du capital social par annulation des actions autodétenues

Exposé des motifs

Il vous est proposé de permettre au Conseil d'Administration de réduire le capital social de la Société par annulation de tout ou partie des actions autodétenues.

Conformément aux dispositions légales, les actions ne pourraient être annulées que dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois. Elle mettrait fin à la délégation accordée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 18 mai 2022 dans sa 18e résolution.

Vingt-troisième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
- autorise, conformément à l'article L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'Administration à annuler en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions détenues par la Société au titre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital existant au jour de l'annulation par périodes de vingt-quatre mois.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour :

- procéder à la réduction de capital par annulation des actions ;
- arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation ;
- imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes disponibles ;
- procéder à la modification corrélative des statuts ; et
- plus généralement, accomplir toutes formalités nécessaires pour mettre en œuvre la présente résolution.

L'autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale. Elle prive d'effet pour la partie non utilisée et la période non écoulée et remplace l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2022 dans sa 18e résolution.

RÉSOLUTION 24

Augmentation de capital réservée aux salariés

Exposé des motifs

Cette résolution, qui s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la politique de développement de l'actionnariat salarié menée depuis plusieurs années par votre Société, a pour objet de déléguer votre compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital au bénéfice du personnel adhérent à son plan d'épargne. Aux termes de la 24e résolution, le montant nominal maximal des émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital au titre de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 26 mois, ne pourra excéder 3 % du capital social de la Société au jour de l'utilisation de cette délégation. Il vous sera demandé de renoncer expressément à votre droit préférentiel de souscription (DPS) aux actions et/ou valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation.

Le montant nominal des augmentations de capital décidées par la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 26e résolution de la présente Assemblée Générale.

Cette délégation ne pourrait pas être mise en œuvre en période d'offre publique sur les titres de la Société.

Vingt-quatrième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions ou de titres donnant accès au capital, réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
- prenant acte des dispositions des articles L. 3332-1 à L. 3332-24 du Code du travail, et statuant conformément aux dispositions des articles L 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce :

a. délègue au Conseil d'Administration sa compétence, avec faculté de subdélégation, pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, à l'époque et selon les modalités qu'il déterminera, tant en France qu'à l'étranger, en euro ou en monnaie étrangère, par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, réservée aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargnes d'entreprise (ou tout autre plan aux adhérents duquel les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ou toute loi ou réglementation analogue permettraient de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes), mis en place ou à mettre en place au sein de la Société et/ou des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail,

b. décide que le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 3 % du capital social de la Société au jour de l'utilisation de cette délégation, étant précisé que ce montant nominal maximal ci-dessus sera augmenté des titres émis afin de préserver les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires, ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables,

c. décide que le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail,

d. décide que la présente délégation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles ou titres à émettre au profit des bénéficiaires susvisés, en cas de réalisation de l'augmentation de capital prévue à l'alinéa précédent,

e. décide que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution gratuite d'actions ou des titres financiers donnant accès au capital de la Société, dans les termes prévus à l'article L. 3332-21 du Code du travail,

f. décide que chaque augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant des actions ordinaires effectivement souscrites par les bénéficiaires susvisés,

g. décide que les caractéristiques des émissions des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'Administration dans les conditions fixées par la réglementation,

h. décide que le Conseil d'Administration pourra mettre en œuvre la présente délégation à tout moment. Par exception, le Conseil d'Administration ne pourra, sauf autorisation préalable de l'Assemblée Générale, faire usage de la présente délégation en période d'offre publique initiée par un tiers visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre,

i. confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment :
- déterminer le périmètre des sociétés et groupements dont les salariés pourront bénéficier des émissions,
- décider et fixer les modalités d'émission et d'attribution des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et déterminer leur nature et caractéristiques, en vertu de la présente délégation ; et notamment fixer le prix de souscription en respectant les règles définies ci-dessus, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance (même rétroactives), les délais de libération des actions et, le cas échéant des valeurs mobilières donnant accès au capital, le tout dans les limites légales,
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital à concurrence du montant des actions ou titres qui seront effectivement souscrites et apporter aux statuts les modifications corrélatives,
- accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités, et
- généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de la réalisation définitive de l'augmentation ou des augmentations successives du capital social,

j. décide que la présente délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale. Elle prive d'effet pour la partie non utilisée et la période non écoulée et remplace l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2021 dans sa 20e résolution.

RÉSOLUTION 25

Augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature, avec suppression du DPS

Exposé des motifs

Il vous est proposé de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, votre compétence à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en vue de réaliser une offre publique d'échange. Il vous sera demandé de renoncer expressément à votre droit préférentiel de souscription (DPS) aux actions et/ou valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation :

- montant nominal maximum des augmentations de capital : 10 % du capital de la Société ;
- durée de validité : 26 mois.

Le montant nominal des augmentations de capital décidées par la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 26e résolution de la présente Assemblée Générale.

Cette délégation ne pourrait être utilisée sans votre accord formel en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société.

Vingt-cinquième résolution

Délégation de pouvoir à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires à émettre en rémunération de titres apportés à la Société dans le cadre d'apports en nature limités à 10 % de son capital sans droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L. 225-129 et suivants, L. 22-10-53, et aux articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

a. délègue au Conseil d'Administration, lorsque les dispositions de l'article L. 22-10-54 du Code de commerce ne sont pas applicables, avec faculté de subdélégation à toute personne conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les pouvoirs nécessaires pour décider sur le rapport du ou des Commissaires aux apports mentionné à l'article L. 22-10-53 du Code de commerce, l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,

b. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société à émettre, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables,

c. prend acte que la présente délégation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation donneront droit,

d. décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de l'opération), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales ou réglementaires ou contractuelles, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital,

e. décide que le montant nominal des augmentations de capital décidées par la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 26e résolution,

f. décide que le Conseil d'Administration pourra mettre en œuvre la présente délégation à tout moment. Par exception, le Conseil d'Administration ne pourra, sauf autorisation préalable de l'Assemblée Générale, faire usage de la présente délégation en période d'offre publique initiée par un tiers visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre,

g. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :
   - décider la ou les augmentation(s) de capital rémunérant les apports et déterminer les actions et/ou valeurs mobilières à émettre,
   - arrêter la liste des titres apportés, statuer sur l'évaluation des apports,
   - fixer les conditions de l'émission des actions et/ou des valeurs mobilières rémunérant les apports, ainsi que le cas échéant le montant de la soulte à verser, approuver l'octroi des avantages particuliers, et réduire, si les apporteurs y consentent, l'évaluation des apports ou la rémunération des avantages particuliers,
   - déterminer les caractéristiques des actions et/ou des valeurs mobilières rémunérant les apports,
   - déterminer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital ou les capitaux propres de la Société et fixer toutes autres modalités permettant d'assurer et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou des bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions,
   - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
   - fixer les conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital, modifier corrélativement les statuts, accomplir les formalités requises et généralement faire tout le nécessaire,

h. décide que la présente délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale.

RÉSOLUTION 26

Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations conférées

Exposé des motifs

Compte tenu des délégations présentées ci-dessus, il vous est proposé de décider que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées aux termes des 24e et 25e résolutions de la présente Assemblée Générale serait fixé à 10 % du capital de la Société apprécié au jour de la décision du Conseil d'Administration décidant l'émission, étant précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital.

Il vous est rappelé que, conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, le Conseil d'Administration, au moment où il fera usage d'une des délégations décrites ci-dessus, établira un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération ainsi que son incidence sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, en particulier en ce qui concerne leur quote-part des capitaux propres. Ce rapport ainsi que le rapport complémentaire des Commissaires aux Comptes seraient mis à votre disposition dans les conditions définies par la loi et la réglementation en vigueur.

Vingt-sixième résolution

Fixation des limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations conférées

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu des délégations conférées aux termes des 24e et 25e résolutions de la présente Assemblée Générale est fixé à 10 % du capital de la Société apprécié au jour de la décision du Conseil d'Administration décidant l'émission, étant précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital.

RÉSOLUTION 27

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Exposé des motifs

Cette résolution permet d'effectuer les formalités requises et consécutives à la présente Assemblée Générale.

Vingt-septième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités légales ou réglementaires.

9

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.1. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 356

Acte constitutif et statuts 356
Informations financières historiques 356

9.2. PRINCIPAUX COMMUNIQUÉS 357

9.3. DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 358

9.4. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES ET HONORAIRES 359

Noms et adresses 359
Changement de contrôleurs légaux 359
Tableau sur la publicité des honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux 359
Vérification des informations financières historiques annuelles 360
Informations financières intermédiaires et autres 360

9.5. GLOSSAIRE 361

9.1. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

cf. *Chapitre 7 – Informations sur la Société.*

INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Les Documents d'Enregistrement Universels 2020 et 2021 sont disponibles sur le site internet de Société BIC (www.bic.com).

9.2. PRINCIPAUX COMMUNIQUÉS

Liste des principaux communiqués publiés en 2022 :
Communiqués de presse disponibles sur le site www.info-financiere.fr et sur le site de la Société : www.bic.com

Date	Intitulé
18 janvier	Acquisition d'Inkbox, la marque de tatouages semi-permanents de référence
21 janvier	Lancement du second programme de rachat d'actions à composante ESG
15 février	Résultats de l'exercice 2021
26 avril	Résultats du premier trimestre 2022
18 mai	Assemblée Générale 2022 (communiqué de presse)
19 mai	Annonce des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre
2 août	Résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2022
2 août	Annonce de l'acquisition de Tattly, marque de décalcomanies de référence
6 septembre	Acquisition d'AMI
27 octobre	Résultats du troisième trimestre et des neuf premiers mois 2022
23 décembre	BIC finalise son programme de rachats d'actions à composante ESG et annule les actions

9.3. DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion référencé dans la table de concordance présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 29 mars 2023,
Gonzalve Bich
Directeur Général

9.4. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES ET HONORAIRES

NOMS ET ADRESSES

Les Commissaires aux Comptes titulaires

Les comptes sociaux et consolidés de SOCIÉTÉ BIC font l'objet de rapports établis par les Commissaires aux Comptes titulaires de la Société :

Deloitte & Associés

Représentée par M. Jean-Pierre Agazzi

Tour Majunga 6, Place de la Pyramide 92800 Puteaux, France

Tél. : 01.40.88.28.00

Deloitte & Associés a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes de SOCIÉTÉ BIC, pour la première fois, par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 4 mai 1999.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de Deloitte & Associés, d'une durée de six exercices, a été renouvelé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 mai 2017, il expire à l'issue de l'Assemblée Générale statuant le 16 mai 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Constatant l'expiration dudit mandat et l'antériorité de celui-ci, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas proposer à l'Assemblée Générale son renouvellement.

Grant Thornton

Représentée par M. Vianney Martin

29, rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine, France

Tél. : 01.41.25.85.85

Grant Thornton a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes de SOCIÉTÉ BIC, pour la première fois, par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 mai 2007 en remplacement de la Société BDO Marque & Gendrot, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de Grant Thornton a été renouvelé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 mai 2017, il expire à l'issue de l'Assemblée Générale statuant le 16 mai 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Constatant l'expiration dudit mandat, le Conseil d'Administration a décidé de proposer de renouveler le mandat de Grant Thornton en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société pour une durée de six exercices.

Les Commissaires aux Comptes suppléants

La société BEAS, nommée pour la première fois lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires le 19 mai 2005, a été renouvelée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 mai 2017, pour la même durée que le mandat de Deloitte & Associés.

L'Institut de Gestion et d'Expertise Comptable, nommé pour la première fois lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires le 23 mai 2007 en remplacement de M. Patrick Giffaux, démissionnaire, a été renouvelé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 mai 2017, pour la même durée que le mandat de Grant Thornton.

La loi Sapin II du 9 décembre 2016 ayant supprimé l'obligation (L. 823-1, C. com.) de désigner un Commissaire aux Comptes suppléant lorsque le Commissaire aux Comptes titulaire n'est pas une personne physique ou une société unipersonnelle, et constatant l'arrivée à échéance du mandat de la société BEAS et IGEC, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas proposer à l'Assemblée Générale le renouvellement de ces mandats ni leur remplacement.

CHANGEMENT DE CONTRÔLEURS LÉGAUX

Le mandat de Commissaire aux Comptes de Deloitte & Associés, d'une durée de six exercices, a été renouvelé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 mai 2017, il expire à l'issue de l'Assemblée Générale statuant le 16 mai 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Constatant l'expiration dudit mandat et l'antériorité de celui-ci, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas proposer à l'Assemblée Générale son renouvellement. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2023, de nommer la société Ernst & Young Audit, en remplacement de la société Deloitte & Associés aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de six exercices

Par ailleurs, constatant l'expiration du mandat de Grant Thornton, le Conseil d'Administration a décidé de proposer de renouveler le mandat de Grant Thornton en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société pour une durée de six exercices.

Conformément aux dispositions légales, il sera également proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2023, de ne pas procéder au renouvellement ni au remplacement de la société BEAS et IGEC aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant.

TABLEAU SUR LA PUBLICITÉ DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont présentés dans la Note 29 des comptes consolidés.

VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES

Les informations financières historiques annuelles et les rapports d'audit correspondants pour les exercices 2020 et 2021, ainsi que l'examen de la situation financière et du résultat y afférant, ont été présentés dans les documents de référence précédents, eux-mêmes déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers (respectivement n° D. 21-0249 et n° D.22-0150) et disponibles sur le site du Groupe BIC. En application de l'article 19 du règlement UE n° 2017/1129 du 14 juin 2017, ces informations sont incorporées par référence au présent Document d'Enregistrement Universel.

INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

Les données trimestrielles n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Les données semestrielles et annuelles ont fait l'objet de rapports des Commissaires aux Comptes.

9.5. GLOSSAIRE

À taux de change constants

Les montants à taux de change constants sont calculés en convertissant les montants de l'année en cours aux taux de change moyens mensuels de l'année précédente.

À base comparable

Signifie à taux de change constants et à périmètre constant. Les montants à périmètre constant excluent les impacts des acquisitions et/ou des cessions intervenues sur l'exercice en cours et/ou sur l'exercice précédent et ce jusqu'à leur date anniversaire.

Actions de performance

Actions de SOCIÉTÉ BIC attribuées à titre gratuit, soumises à conditions de performance.

ACV

L'Analyse en Cycle de Vie (ACV) est une méthode qui permet d'évaluer tous les impacts environnementaux d'un produit, aux étapes successives de sa vie : l'extraction et le transport des matières premières qui le composent, les procédés de fabrication, le transport du produit jusqu'au consommateur, son utilisation jusqu'à la fin de sa vie et son traitement en tant que déchet.

BIC *Speak-up*

Ligne d'assistance disponible à tous les salariés BIC pour alerter, recueillir les signalements et prévenir toute violation à la Politique de Lutte contre la Corruption et à la Charte d'éthique (y inclus les atteintes envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement).

Catégories

Les catégories regroupent les marchés principaux sur lesquels le Groupe opère : Papeterie, Briquets et Rasoirs.

Client/consommateur

Au sein de BIC, le terme « client » désigne un « distributeur » et le terme « consommateur » désigne le consommateur final.

Code de Conduite du Groupe BIC

Le Code de Conduite du Groupe BIC, établi en 2020, regroupe la Charte d'éthique et le Code de Conduite.

Code de Gouvernance AFEP-MEDEF

Se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, tel que modifié dans sa version de décembre 2022.

Comité de Groupe

Le Comité Social d'Entreprise au niveau du Groupe,reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, l'évolution et les prévisions d'emploi annuelles ou pluriannuelles et les actions éventuelles de prévention envisagées compte tenu de ces prévisions, dans le Groupe et dans chacune des entreprises qui le composent. Il est informé, dans ces domaines, des perspectives économiques du Groupe pour l'année à venir. Il est également en charge de la désignation des administrateurs représentant les salariés.

Comptabilité de couverture

Une opération de couverture consiste en achats ou ventes d'instruments financiers qui doivent avoir pour effet de réduire le risque de variation de valeur affectant l'élément couvert. Pour qu'une opération comptable soit qualifiée de couverture, elle doit identifier les éléments de couverture dès l'origine.

Contrôle interne

Dispositif mis en œuvre par la direction d'une entreprise pour lui permettre de maîtriser les opérations à risques qui doivent être faites par l'entreprise. Pour cela ses ressources sont mesurées, dirigées et supervisées de façon à permettre au management de réaliser ses objectifs.

Coûts non alloués

Coûts centraux nets [solde des recettes et des dépenses] du siège social, y compris les frais informatiques, financiers, juridiques et de ressources humaines et du centre de services partagés. Ces coûts incluent également les autres coûts nets qui ne peuvent pas être attribués aux divisions, notamment les coûts de restructuration, les gains ou pertes sur la cession d'actifs, etc. Les principaux éléments non affectés seront identifiés et publiés séparément.

Divisions

Les divisions de BIC, renommées ainsi à la suite du plan stratégique Horizon lancé en novembre 2020 sont les suivantes: *Human Expression* (anciennement la catégorie papeterie), *Flame for Life* (anciennement la catégorie briquets), *Blade Excellence* (anciennement la catégorie rasoirs) et Autre Produits.

Double matérialité

Elle fait référence au concept de l'Union Européenne sur la conjonction de deux types de matérialité, la matérialité financière et la matérialité d'impact.

Droit préférentiel de souscription

Avantage conféré par l'article 225-132 du Code de commerce à l'actionnaire d'une société anonyme lui permettant, pendant un délai donné, de pouvoir, à l'occasion d'une augmentation de capital, faire valoir un droit de préférence à l'acquisition d'actions nouvelles dans les conditions prévues par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Éco-conception

L'éco-conception consiste à intégrer l'environnement dès la conception d'un produit ou service, et lors de toutes les étapes de son cycle de vie.

Écolabel

Ecolabel est une approche volontaire de certification de la performance environnementale. Un écolabel identifie des produits ou services ayant globalement une performance environnementale meilleure, dans une gamme de produits ou services.

Évaluation intégrée des risques

Cartographie descendante et ascendante des risques, évaluation et traitement des risques d'entreprise et des risques de corruption qui sont sous la direction conjointe de la Direction gestion des risques et de la Direction juridique.

Fabricants d'équipement d'origine (OEM-*Original Equipment Manufacturer)*

est un fabricant externe contracté pour le développement et la production de produits finis selon l'intention de conception et les spécifications de BIC et incorporant potentiellement des innovations et des technologies non maîtrisées par BIC.

Flux de trésorerie lié à l'activité d'exploitation

Principales activités génératrices de revenus et autres activités qui ne sont pas des activités d'investissement ou de financement.

Génération de flux nets de trésorerie disponible (*Free Cash Flow*)

Le *Free Cash Flow* se définit comme la variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation, moins les dépenses d'investissement. La génération de flux nets de trésorerie disponible n'inclut pas les acquisitions et les produits des cessions d'activité.

Gestion des risques de l'entreprise

Mécanisme permettant d'identifier, d'écaluer, d'atténuer, de contrôler et de gérer les risques potentiels non habituels à l'échelle de l'entreprise qui pourraient avoir une incidence sur la stratéfie de la société

Mandataires Sociaux

Désignent le Directeur Général, le Président du Conseil d'Administration, les Administrateurs et, le cas échéant, les éventuels Directeurs Généraux Délégués qui pourraient être nommés.

Mandataires Sociaux Exécutifs

Désignent le Directeur Général, et, le cas échéant, les éventuels Directeurs Généraux Délégués qui pourraient être nommés.

Marge brute d'exploitation

La marge brute d'exploitation est la marge que le Groupe réalise après déduction des coûts liés à la fabrication de ses produits.

Marge d'exploitation ajustée

Résultat d'exploitation ajusté divisé par le chiffre d'affaires.

Nouveau produit

Un produit est considéré comme nouveau pendant son année de lancement et les trois années qui suivent.

Politique de lutte contre la corruption du Groupe

La Politique de lutte contre la corruption du Groupe BIC, définie en 2016, affirme que BIC ne tolère pas la concussion ni la corruption, partout où il exerce ses activités, préservant ainsi sa réputation d'intégrité.

Politique Santé, Sécurité, Environnement (SSE)

La Politique Santé, Sécurité, Environnement (SSE), formalisée en 2005 et signée par le Directeur Général, engage le Groupe à minimiser les impacts de son activité industrielle.

Politique sécurité des produits

La Politique Sécurité des Produits, mise en place en 2001, présente les dix engagements pris pour s'assurer que les produits conçus et fabriqués par BIC sont sûrs pour la santé et l'environnement.

Position nette de trésorerie

Liquidités/découverts + autres actifs financiers courants – emprunts courants – emprunts non courants.

REACH (*Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of CHemical substances*)

REACH est un règlement de l'Union européenne adopté pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques.

Résultat d'exploitation (*EBIT*)

Résultat réalisé à partir des opérations propres d'une activité. Le résultat d'exploitation provient de l'activité primaire de l'entreprise et exclut le résultat provenant d'autres sources. Il inclut le résultat d'exploitation des autres produits ainsi que les dépenses du Groupe non allouées aux autres activités.

Résultat d'exploitation ajusté

Ajusté signifie hors éléments non récurrents détaillés dans le chapitre 5, section 5.1.

Risque

Possibilité qu'un évènement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter :

- la capacité de la Société à atteindre ses objectifs ;
- la capacité de la Société à respecter ses valeurs, l'éthique et les lois et règlements ;
- les personnes, les actifs, l'environnement de la Société ou sa réputation.

Scope 1, 2 et 3

Scope 1, 2 et 3 sont les périmètres qui permettent de classer les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes et indirectes d'une entreprise. Les émissions du *Scope* 1 sont les émissions de GES émises directement par une entreprise. Les émissions du *Scope* 2 sont des émissions indirectes de GES provenant de l'énergie achetée par l'entreprise. Les émissions du *Scope* 3 sont également des émissions indirectes de GES, qui tiennent compte des émissions en amont et en aval d'un produit ou d'un service, ainsi que des émissions dans l'ensemble de la chaîne de valeur d'une entreprise.

TABLES DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par les Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et renvoie aux pages du présent Document d'Enregistrement Universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

N°	Information	Pages
1.	**Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente**	**358**
2.	**Contrôleurs légaux des comptes**	**359**
3.	**Facteurs de risque**	**45 - 68**
4.	**Informations concernant BIC**	**324 - 326**
5.	**Aperçu des activités**	
5.1	Principales activités	22 - 23 ; 218 - 224
5.2	Principaux marchés	34 - 41
5.3	Événements importants dans le développement des activités	N/A
5.4	Stratégie et objectifs	30 - 31
5.5	Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A
5.6	Position concurrentielle	34 - 41 ; 218 - 224
5.7	Investissements	227 - 228
6.	**Structure organisationnelle**	
6.1	Description sommaire du Groupe	34 - 44
6.2	Liste des filiales importantes	289 - 291
7.	**Examen de la situation financière et du résultat**	
7.1	Situation financière	24 - 27 ; 225 ; 230 - 236
7.2	Résultats d'exploitation	218 - 219 ; 231 ; 241 - 244 ; 246
8.	**Trésorerie et capitaux**	
8.1	Informations sur les capitaux	233 - 234
8.2	Source et montant des flux de trésorerie	236
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	262 - 263
8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	N/A
8.5	Sources de financement attendues	288
9.	**Environnement réglementaire**	
9.1	Description détaillée de l'environnement réglementaire significatif	55 - 59 ; 128 - 131
10.	**Informations sur les tendances**	
10.1	Tendances récentes affectant la production, la vente, les stocks et les coûts et prix de vente Changements significatifs de performance financière relatifs à des informations publiées Tendances susceptibles d'influer sensiblement Société BIC (à défaut, déclaration négative)	32 - 33
11.	**Prévisions ou estimations du bénéfice**	
	Publication de prévision ou estimation du bénéfice en cours (si applicable)	
11.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses de l'estimation/ prévision du bénéfice	N/A
11.2	Déclaration relative aux fondements de la déclaration attestant l'estimation/ la prévision du	N/A
11.3	bénéfice	N/A
12.	**Organes d'Administration, de Direction et de surveillance et Direction Générale**	

N°	Information	Pages
12.1	Conseil d'Administration et Direction Générale	156 - 191
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de Direction et de surveillance et de la Direction Générale	165 - 166
13.	**Rémunération et avantages**	
13.1	Rémunérations et avantages en nature	192 - 215
13.2	Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	206
14.	**Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction**	
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	158
14.2	Contrats de service	N/A
14.3	Informations sur le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations	183 - 190
14.4	Déclaration relative à la conformité aux régimes de gouvernement d'entreprise applicables	157
14.5	Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise	N/A
15.	**Salariés**	
15.1	Nombre de salariés et répartition des effectifs	107 - 119
15.2	Participations et *stock-options* des Administrateurs	204 - 206
15.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital	277 - 280 ; 330
16.	**Principaux actionnaires**	
16.1	Franchissements de seuils	330
16.2	Existence de droits de vote différents	329 - 330
16.3	Contrôle de BIC	329 - 330
16.4	Accord connu de BIC dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	N/A
17.	**Transactions avec des parties liées**	**287**
18.	**Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats**	
18.1	Informations financières historiques	230 - 292 ; 297 - 317
18.1.1	Audit des informations financières annuelles historiques et rapport d'audit pour chaque année	359
18.1.2	Changement de date de référence (si applicable)	N/A
18.1.3	Normes comptables	238 - 239
18.1.4	Changement de référentiel comptable	N/A
18.1.5	Détail des informations financières auditées	230 - 292
18.1.6	États financiers consolidés	230 - 292
18.1.7	Dernières informations financières	238
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
18.2.1	Publication des informations financières trimestrielles et semestrielles	360
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	359
18.3.1	Rapport d'audit indépendant	293 - 296
18.3.2	Autres informations auditées	N/A
18.3.3	Informations financières non tirées des états financiers audités de Société BIC	N/A
18.4	Informations financières *pro forma*	N/A
18.5	Politique en matière de dividendes	30 - 31
18.5.1	Distribution de dividendes et restrictions applicables	226
18.5.2	Montant du dividende par action	226
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	33
18.7	Changement significatif de la situation financière	33
19.	**Informations supplémentaires**	

N°	Information	Pages
19.1	Capital social	261 - 262 ; 307 ; 329 - 330
19.1.2	Autres actions	N/A
19.1.3	Actions auto détenues	261 - 262 ; 331 - 332
19.1.4	Valeurs mobilières	199 ; 206 ; 280
19.1.5	Conditions d'acquisition	199
19.1.6	Options ou accords	N/A
19.1.7	Historique du capital	329 - 330
19.2	Acte constitutif et statuts	325
19.2.1	Objet social	325
19.2.2	Droits et privilèges des actions	325 ; 329
19.2.3	Éléments de changement de contrôle	330
20.	**Contrats importants**	
20.1	Résumé des contrats auxquels Société BIC et les membres du Groupe sont parties et autres contrats	N/A
21.	**Documents disponibles**	
21.1	Déclaration relative aux documents pouvant être consultés	356

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel, la table thématique suivante permet d'identifier, dans le présent Document d'Enregistrement Universel, les principales informations prévues par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

N°	Information	Pages
	Rapport financier annuel	
1.	Comptes sociaux	297 - 317
2.	Comptes consolidés	230 - 292
3.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux annuels	318 - 321
4.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	293 - 296
5.	Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-100-2, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce	367 - 368
6.	Déclaration du responsable du Document d'Enregistrement Universel	358
7.	Honoraires des Commissaires aux Comptes	292

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT DE GESTION

Le présent Document d'Enregistrement Universel comprend les éléments du rapport de gestion de la Société et du rapport de gestion du Groupe prévus par les articles L. 225-100 et suivants et L. 232-1 du Code de commerce, ainsi que le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé aux articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce, et la déclaration de performance extra-financière visée par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Les parties du Document d'Enregistrement Universel correspondant aux différentes parties du rapport de gestion sont présentées ci-dessous :

N°	Information	Pages
	Rapport de gestion	
1.	Activité et évolution des affaires/Résultats/Situation financière et indicateurs de performance	218 - 225
2.	Utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, passif, situation financière et résultat	280 - 286
3.	Description des principaux risques et incertitudes	46 - 54
4.	Risques financiers liés au changement climatique	48
5.	Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de bourse	283
6.	Procédure de contrôle interne et de gestion des risques	60 - 68
7.	Succursales existantes	314 - 316
8.	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	N/A
9.	Faits postérieurs à la clôture/Perspectives d'avenir	32 - 33
10.	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	226
11.	Opérations sur les actions propres	331 - 332
12.	Ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital	N/A
13.	Informations environnementales, sociales et sociétales	69 - 152
14.	Activités en matière de recherche et de développement	42
15.	Délais de paiement fournisseurs et clients de SOCIÉTÉ BIC	317

N°	Information	Pages
	Rapport de gestion	
16.	Plan de vigilance	55 - 59
17.	Déclaration de performance extra-financière :	69 - 152
	Modèle d'affaires de la Société	
	Description des principaux risques relatifs à la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, et effets de cette activité quant au respect des Droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	55 - 59 ; 134 - 136
	Description des politiques appliquées par la Société et résultats de ces politiques	69 - 152
	Conséquences sociales de l'activité de la Société	107 - 131
	Conséquences environnementales de l'activité de la Société	85 - 106
	Effets de l'activité de la Société quant au respect des Droits de l'Homme	120
	Effets de l'activité de la Société quant à la lutte contre la corruption	132 - 133
	Effets de l'activité de la Société quant à la lutte contre l'évasion fiscale	132
	Conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et usage des biens et services qu'elle produit	85 - 106
	Engagements sociétaux en faveur du Développement Durable	69 - 152
	Engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire	99
	Engagements sociétaux en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire	137
	Engagements sociétaux en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire	137
	Engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal	128
	Engagements sociétaux en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable	137
	Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	119
	Actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités	117 - 119
	Mesures prises en faveur des personnes handicapées	117 - 119
	Annexes	
	Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	317

TABLE DE CONCORDANCE DES INFORMATIONS ESG

Le tableau ci-dessous indique, pour chaque partie du Document d'Enregistrement Universel, les indicateurs GRI [(a)], les principes du Pacte mondial des Nations unies et les principes généraux de l'OCDE [(b)] abordés.

Sommaire du Document d'Enregistrement Universel	GRI [(a)]	Principes du Pacte mondial	Principes généraux de l'OCDE [(b)]	Pages
1. Présentation du Groupe, perspectives et stratégie	2-1, 2-2, 2-6, 2-7, 3-2, 3-3	-	6, 10	21 - 44
2. Gestion des risques	3-2, 3-3	-	10	45 - 68
3.1. Aperçu de la stratégie et du modèle d'affaires	2-17, 2-22, 2-29, 3-3	1 à 10	1, 5, 10, 11, 12, 14	71 - 84
3.2. Environnement	2-29, 201-2, 301-1, 301-2, 302-1, 302-2, 302-3, 302-4, 303-1, 305-1, 305-2, 305-5, 306-1, 306-2, 306-3, 306-4, 306-5, 307-1	7, 8, 9	1, 8, 10, 11, 12, 13	85 - 106
3.3. Social	2-7, 2-29, 203-1, 203-2, 401-1, 403-1, 403-2, 403-3, 403-4, 403-5, 403-6, 404-1, 404-2, 404-3, 405-1, 416-1, 417-1	1, 3, 4, 6	1, 2, 3, 4, 8, 9, 14	107 - 131
3.4. Éthique et conduite des affaires	2-6, 2-7, 2-23, 2-26, 2-29, 205-1, 205-2, 408-1, 409-1, 412-1, 414-1	1, 2, 5, 10	2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 15	132 - 133
3.5. Repères	2-2, 2-3, 2-5	-	1, 2, 3, 9, 13	134 - 152
4. Gouvernement d'entreprise	2-9, 2-15, 2-19, 2-20, 2-21	-	6	153 - 216

(a) GRI : GRI Standards.
(b) OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent Document d'Enregistrement Universel comprend les éléments du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé aux articles L. 225-37, L. 225-37-1, L. 22-10-8, L. 22-10-9, L. 22-10-10, L. 22-10-11 du Code de commerce.

N°	Information	Pages
1.	Choix de modalités d'exercice de la Direction Générale	156
2.	Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	158 - 179
3.	Limitations des pouvoirs de la Direction Générale	180
4.	Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux	169 - 179
5.	Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil	159 - 160
6.	Manière dont la Société recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes et résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité	117 - 119 , 159 - 160
7.	Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce (conventions réglementées)	322
8.	Description de la procédure mise en place par le Conseil d'Administration permettant de procéder à l'évaluation régulière des conventions courantes et conclues à des conditions normales, en application de l'alinéa 2 de l'article L. 225-39 et de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce	183
9.	Opérations réalisées par les mandataires sociaux sur leurs titres	166
10.	Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, dont restrictions imposées aux mandataires sociaux en matière de levée des options ou de vente des titres, en cas d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou en cas d'attribution gratuite d'actions	200 - 207
11.	Rémunération et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social	193 - 199 , 208 - 209
12.	Ratio d'équité entre les niveaux de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés	211 - 212
13.	Tableau récapitulatif sur la mise en œuvre du Code AFEP/MEDEF	157
14.	Tableau de suivi des délégations en matière d'augmentation de capital	327
15.	Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	326
16.	Dispositifs ayant une incidence en cas d'offre publique (incluant la structure du capital et les éléments de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce)	330
17.	Capital social	261 - 262 , 307 , 327 - 328
18.	Participation des salariés dans le capital	330
19.	Conditions statutaires pour les modifications du capital et des droits sociaux	326

RELATIONS INVESTISSEURS
12, BOULEVARD VICTOR HUGO
92611 CLICHY CEDEX – France
TÉL : 33 (0) 1 45 19 52 00
EMAIL : investors.info@bicworld.com
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 167 897 503,32 EUROS
DIVISÉ EN 43 952 226 ACTIONS DE 3,82 EUROS
COTATION : EUROLIST D'EURONEXT PARIS
CODE ISIN : FR0000120966
MNÉMONIQUE : BB COTATION EN MARCHÉ CONTINU
552.008.443 RCS NANTERRE
Design couverture © agence Côté Corp
Extrait du Rapport Intégré : conseil et réalisation contenu : Côté Corp

TRANSPARENCY AWARDS 2022 GOLD LABEL

Ce label distingue les documents ou supports d'information les plus transparents selon les critères du classement annuel de la Transparence (www.labrador-transparency.com).

BAC DE TRI
PROSPECTUS

Conception & réalisation LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80



SOCIÉTÉ BIC
92110 CLICHY (FRANCE)
www.bic.com